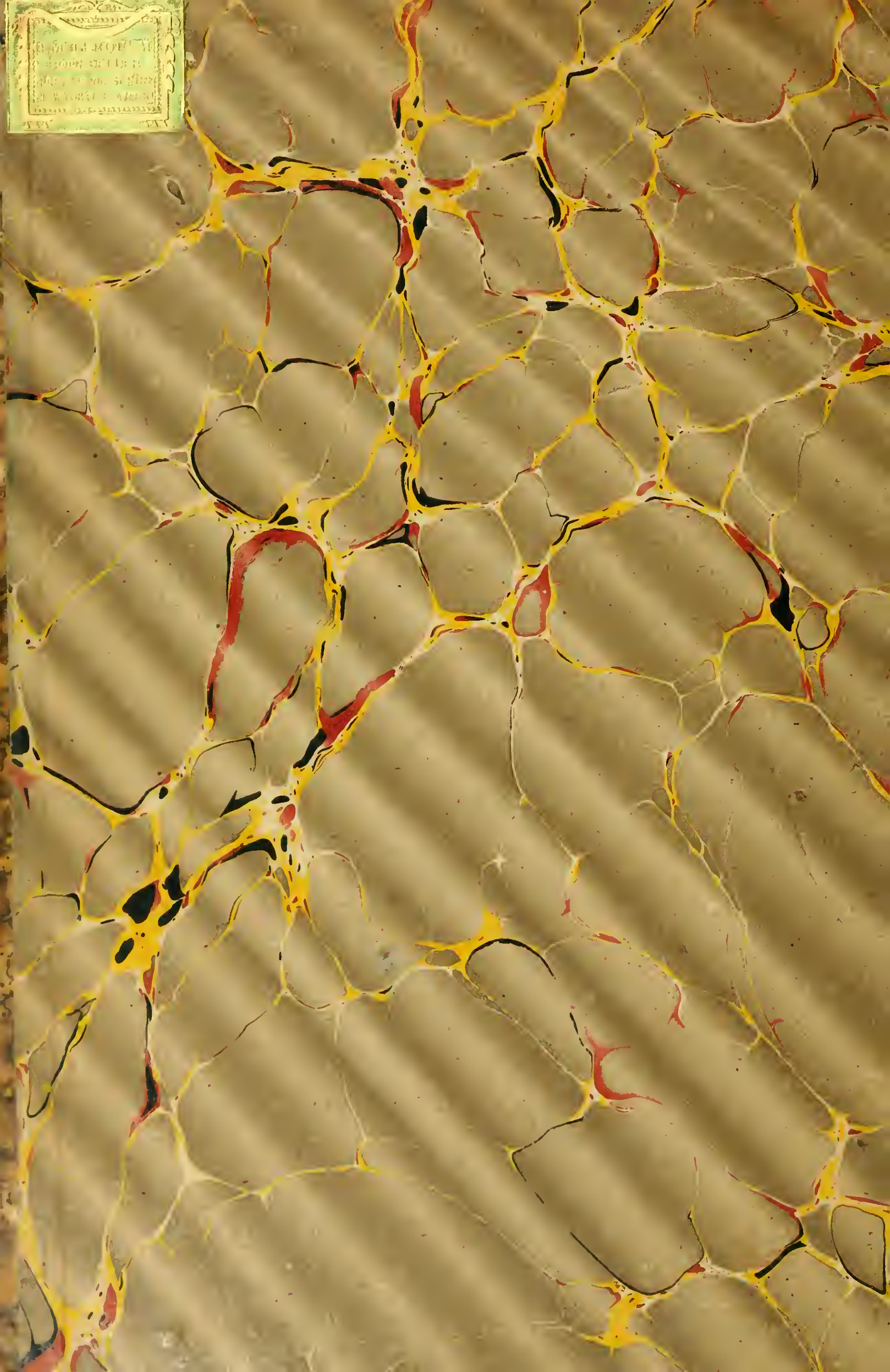
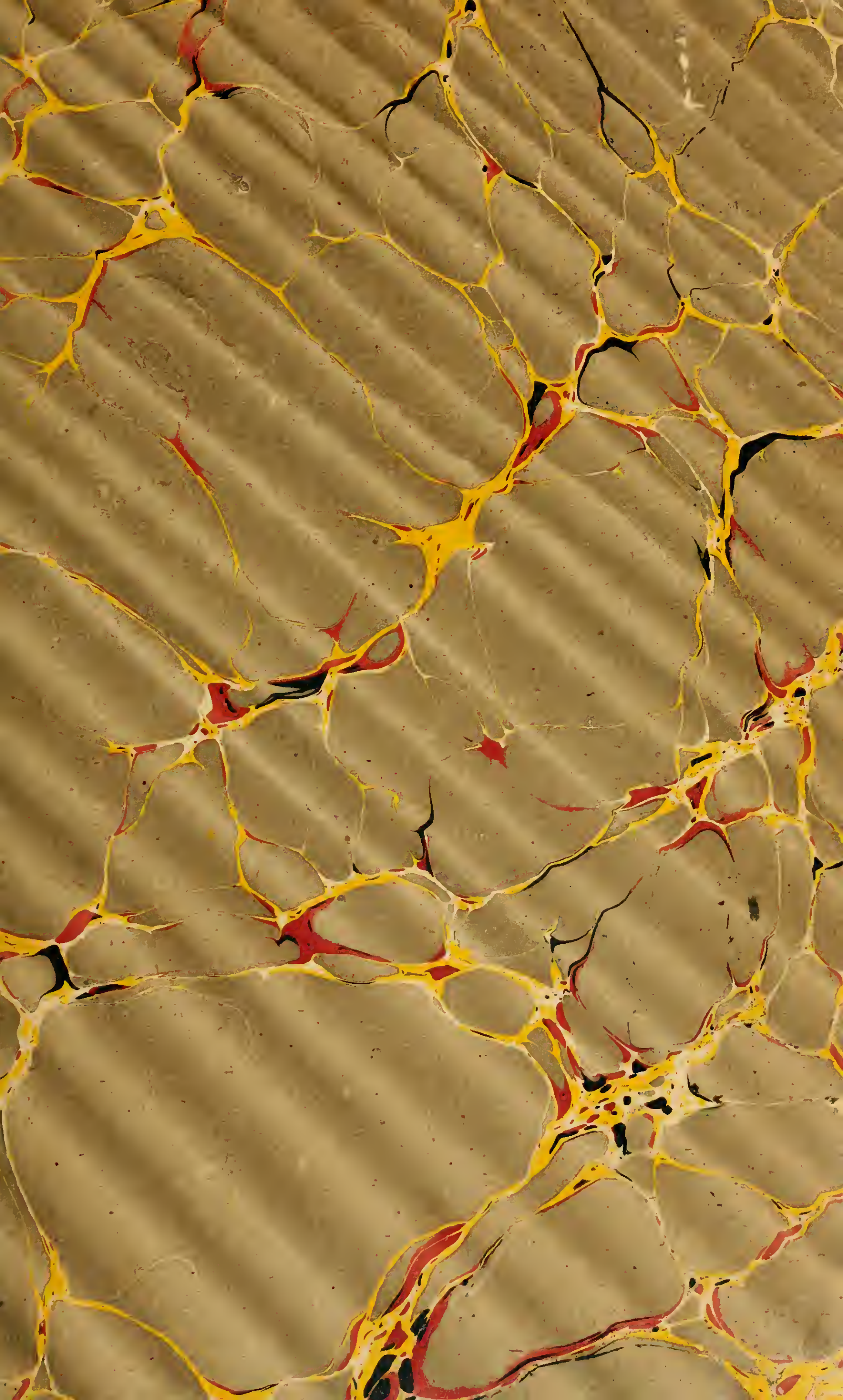






BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

7[E] ANNÉE — 1880



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1880

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déductions faites des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante, en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1880.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

Abadie (Paul), [286], architecte, membre de l'Institut; rue de Berlin, 36.

Alberti (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel, [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de la Boétie, 49.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

Aubry-Vitet (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; avenue Marceau, 58.

Aumale (duc d'), [199], membre de l'Académie française; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.

Aunay (Alfred d'), [334]; cité Gaillard, 3.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], auditeur au Conseil d'État; boulevard Malesherbes, 62.

Baillière (H.), [436], libraire, juge au Tribunal de commerce; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Bapst (Germain), [619]; rue de Choiseul, 20.

Barbier d'Aucourt (comte), [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barthélemy (Anatole de), [3], secrétaire de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de Saint-Germain; rue d'Anjou-St-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre du Comité des Travaux historiques; rue de l'Université, 80.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Baudouin (Henri), [379]; boulevard Haussmann, 86.

Baumgart (Émile), [142], chef du bureau des Musées, à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 3.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhic (Armand), [227]; rue de Poitiers, 12.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie, à Berlin.

Belfond, [622]; rue de Bondy, 46.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Berger (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes; rue Caumartin, 2.

Bernard (l'abbé Eugène), [614], vice-doyen de Sainte-Geneviève; rue Gay-Lussac, 5.

Bertin (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Arsenal, [597]; rue de Sully, 1.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Couvent des Frères de l'ordre de Saint-Dominique, [418]; rue Jean-de-Beauvais, 7.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au Ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 16.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de l'Arcade, 36.

Biollay (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-référendaire à la Cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Boeswillwald (Emile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 43.

Bonnardot (François), [314], attaché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue Périer, 5, parc de Montrouge, à Montrouge (Seine).

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue de Solferino, 8.

Bonnefons (Georges), [461], directeur général de la compagnie l'*Urbaine;* rue Le Peletier, 8.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (J.-R.), [471]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Lavoisier, 22.

Bourge (Gaston de), [200], passage de la Visitation, 11 bis.

Bournon (Fernand), [476]; archiviste du département de Loir-et-Cher; à Blois.

Boursier (le docteur), [604]; à Creil (Oise).

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle; rue du Regard, 3.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; boulevard Saint-Michel, 85.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard St-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue de la Psalette, 1, à Tours (Indre-et-Loire).

Bray (Gabriel de), [565], receveur des finances; rue Pigalle, 20.

Bréard, [621]; à Louvres-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Broglie (duc de), [124], membre de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; rue Volney, 6.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; château d'Ognon, par Senlis (Oise).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de cassation; rue Bellechasse, 11.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; boulevard Haussmann, 105.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Chalamel (A.), [560]; rue de la Mairie, 7, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

Chalamel (Paul), [561], administrateur du palais du Luxembourg; boulevard St-Michel, 64.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champeaux (de), [598], sous-chef du bureau des Beaux-Arts de la ville de Paris; place Voltaire, 7.

Champion (Honoré), [523], libraire; quai Malaquais, 15.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Étienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Seine, 51.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.

Chaulnes (Paul d'Albert, duc de), [557]; rue de Varennes, 63.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318]; rue de Vaugirard, 53.

Chazal (Léon), [550], caissier-payeur central du Trésor; rue de Châteaudun, 25.

Chéron (Paul), [255], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Chevalier (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Mende (Lozère).

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution; rue du Cardinal-Lemoine, 65.

Chevreul (Henri), [201], ancien magistrat, vice-président de l'Académie de Dijon; rue Vannerie, 41, à Dijon.

Choppin (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.

Cocheris (Hippolyte), [16], inspecteur-général de l'Instruction publique, conservateur honoraire à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise; rue du Four-Saint-Germain, 40.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514]; rue Chauchat, 22.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine; rue Neuve-des-Petits-Champs, 53.

Cormenin (vicomte de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques; rue de Courcelles, 14.

Cortambert (Eugène), [430], bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale; rue Nicolo, 26.

Courajod (Louis), [18], conservateur adjoint au Musée du Louvre ; boulevard Saint-Germain, 232.

Courbet (Ernest), [170], chef de bureau à la préfecture de la Seine ; rue de Lille, 30.

Courcel (Georges de), [617] ; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397] ; boulevard Saint-Michel, 81.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris ; rue de Sévigné, 12.

Cretté, [566], libraire ; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres ; à Niort.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce ; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins ; à la manufacture des Gobelins.

Davanne (Maurice), [618], attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; rue Neuve-des-Petits-Champs, 82.

Davillier (baron), [468] ; rue Pigalle, 18.

Defert (Henri), [465], avocat ; rue de Médicis, 5.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste-paléographe ; quai Conti, 25, à l'Institut.

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire ; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales ; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Émile), [292], conservateur de la Bibliothèque de Versailles ; à Versailles.

Delesse (Mme), [569] ; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438] ; rue Raynouard, 19, à Passy-Paris.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Delpit (Jules), [236] ; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delteil (Émile), [593], bibliothécaire du XXe arrondissement ; rue Fessart, 31, à Paris-Belleville.

Delzant (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris ; avenue Duquesne, 30.

Demay (Germain), [23], sous-chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France ; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe de la Chambre des Députés ; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes ; rue Béranger, 12.

Descors (François), [383], propriétaire ; rue de Gaillon, 10.

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférence à l'École normale ; rue Duban, 14.

Desjardins (Gustave), [24], sous-chef du bureau des Archives départementales au ministère de l'intérieur ; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Museum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

*Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers, juge au Tribunal de commerce; rue de Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dolbet (François), [234], archiviste du département de la Manche; à Saint-Lô.

Douët d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales; quai de Béthune, 32.

Dreyfus (Ferdinand), [133], avocat à la Cour d'appel; rue d'Amsterdam, 39.

Drouard, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte; à Issy (Seine).

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132], de l'Académie Française; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], directeur des archives de Genève; Grande Rue, 25, à Genève (Suisse).

Dufour (l'abbé Valentin), [30]; rue du Perche, 13.

Dufourmantelle (Charles), [524], archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], secrétaire d'ambassade; rue Dauphine, 30.

Du Mesnil (Armand), [31], ancien directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique; rue Saint-Georges, 28.

Duplessis (Georges), [32], bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue de Madame, 31.

Duplomb (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au Ministère de la marine et des colonies; rue Saint-Placide, 51.

Dupont (Adrien), [603], à l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon (Seine-et-Marne).

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy (Ch.), [567], architecte de la Banque de France; rue Visconti, 20.

Duruflé (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleux, [495], chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise; rue Bonaventure, 3 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine; rue de Beaune, 1.

Duvau (Albert), [439], rédacteur à la préfecture de la Seine; boulevard Saint-Michel, 76.

EGGER (Émile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 68.

EICHTAL (Eugène D'), [36]; rue Neuve-des-Mathurins, 100.

ENGEL-DOLLFUS (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue de Marignan, 29.

ESPÉRONNIER (R.), [502], chef de la division du personnel à la préfecture de la Seine; avenue de Marigny, 29.

FABRE (Marc), [575], notaire honoraire; rue Thévenot, 14.

FAGNIEZ (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.

FAGNIEZ (Gustave), [37], archiviste aux Archives nationales; quai de Gesvres, 2.

FANJOUX (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; rue de Copenhague, 4.

FAUVAGE (Eugène), [214], négociant; avenue du Maine, 19.

FLAMARE (Henri DE), [131], archiviste des Alpes-Maritimes; à Nice (Alpes-Maritimes).

FLAMMERMONT (Jules), [145], archiviste de Senlis; Grande-Rue, 28, à Chantilly (Oise).

FLAXLAND (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

FOURNIER (Édouard), [375], bibliothécaire du Ministère de l'intérieur; rue des Saints-Pères, 13.

FOVARD (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

FRANKLIN (Alfred), [107], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

FRÉMY (Louis), [422]; rue de Provence, 124.

FRÉVILLE (Marcel DE), [306], auditeur à la Cour des comptes; boulevard Saint-Germain, 214.

FUCHS (Adalbert DE), [533]; chez M. H. Wiener, attaché au consulat général d'Autriche-Hongrie; rue Laffitte, 21.

FUSTIER (Gustave), [623], secrétaire du cabinet du Préfet de police; rue Bonaparte, 72 bis.

GALARD (marquis DE), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

GARDISSAL, [512], avocat; rue Rossini, 15.

GARNIER (Édouard), [164]; rue de Brancas, 4, à Sèvres (Seine-et-Oise).

GATTEAUX (Édouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

GAULLE (Jules DE), [40]; rue d'Assas, 53.

GAUTHIER (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

GAUTIER, [277], à la Banque de France.

GAUTIER (Léon), [41], professeur à l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

GAZIER (Augustin), [611], professeur au collège Rollin; avenue Trudaine, 12.

GEFFROY (Auguste), [203], professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École française d'archéologie; au palais Farnèse, à Rome.

GENESTE (Eugène), [544]; rue Drouot, 8.

GÉRARD (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

Germain (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

Gerold, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giraud (Charles), [106], membre de l'Institut, inspecteur-général des Ecoles de droit; à l'Ecole de droit.

Giraudeau, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

Giry (Arthur), [42], secrétaire de l'Ecole des chartes; rue Monge, 23.

Godart (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

Goepp (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

Goudchaux (Edouard), [463], rue Duret, 27.

Gouget (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

Goujon (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

Granzux (abbé Léon), [282], curé de Saint-Denis-en-France; rue Suger, 4, à Saint-Denis (Seine).

Graux (Charles), [43], répétiteur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; rue Monge, 26.

Gravier (Léopold), [573], avocat à la Cour d'appel, sous-préfet de Toulon; à Toulon (Var).

Grouchy (vicomte de), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

Groux (l'abbé), [357], curé de Deuil; à Deuil (Seine-et-Oise).

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

Guéroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (Georges), [446], sénateur; rue Neuve-des-Mathurins, 86.

Guiffrey (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales; rue d'Hauteville, 1.

Guillard (Léon), [267], libraire; rue Saint-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 238.

Guilmoto (Gustave), [47], docteur en droit, attaché au bureau des Archives départementales; rue de Chabrol, 34.

Hahn (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151], avenue du Trocadéro, 111.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

Havet (Julien), [226], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; quai Bourbon, 19.

Heine (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; rue Charles-Laffitte, 48, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Hélius (Emile), [607]; boulevard du Temple, 10.

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, an-

cien conseiller municipal de Paris; boulev. Malesherbes, 62.

HENNECART (Jules), [521], ancien député; rue Neuve-des-Mathurins, 41.

HENROTTE (François), [388]; rue de Clichy, 12.

HÉRARD, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

HEREDIA (Severiano DE), [516], conseiller municipal de Paris; boulevard Pereire, 147.

HÉRICAULT (Charles D'), [450]; rue de Rennes, 155.

HEROLD (Ferdinand), [209], sénateur, préfet de la Seine; au Louvre, pavillon de Flore.

HIMLY (Auguste), [189], professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue d'Assas, 90.

HOFFBAUER (Frédéric), [348], architecte; chemin de la Station, 14, à Meudon (Seine-et-Oise).

HOUSSAYE (l'abbé Michel), [122], vicaire à la Madeleine; rue de la Ville-l'Evêque, 18.

HUET (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue d'Hauteville, 36.

HUGO (comte Léopold), [421], chef de bureau au Ministère des Travaux publics; rue de la Victoire, 94.

HUMBERT (Jules), [333], bureau du secrétariat général au Ministère des Finances; rue de Rivoli.

IMARD, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

IMBAULT, [295], notable commerçant, adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

IMÉCOURT (Ferdinand DE VASSIGNAC, marquis D'), [585]; avenue Marceau, 58.

IMÉCOURT (comte Stanislas DE VASSIGNAC D'), [454]; avenue des Champs-Élysées, 121.

JACOB, [299], archiviste adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

JACOB (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

JACOB (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

JACQMIN, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

JACQUEMIN (Eugène), [402], négociant; rue du Faubourg-du-Temple, 83.

JAGNAUX (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 112.

JAMAIN (Joseph), [166], ancien secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.

JAMET (Alphonse), [458]; rue du Faubourg-St-Denis, 9.

*JOLIBOIS (Paul), [228]; rue de Madrid, 20.

JORAND (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

JOUËT (Lucien), [579]; rue Saint-Lazare, 94.

JOURDAIN (Charles), [50], membre de l'Institut; rue de Luxembourg, 21.

KERMAINGANT (DE), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

LABITTE (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 4.

LABORDE (marquis DE), [52], ar-

chiviste aux Archives nationales ; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député ; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Gustave), [498], répartiteur à la préfecture de la Seine ; rue de Grammont, 3.

Lacombe (Paul), [553] ; rue Laffitte, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal ; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], inspecteur des Beaux-Arts ; rue Jacob, 23.

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne ; rue d'Amsterdam, 31.

La Guère (comte Alphonse de), [616] ; au château d'Annet, par Claye (Seine-et-Marne).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit ; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la Ville de Paris ; boulevard de la Villette, 204.

Laisné, [408], architecte du gouvernement ; rue de Rennes, 61.

Laisné (Amédée), [215], notaire ; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge suppléant au tribunal de la Seine ; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut ; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], rédacteur au journal *le Monde* ; rue des Beaux-Arts, 5.

Laloy (Louis-Henry), [355], docteur en médecine ; rue de la Villette, 5 (Paris).

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la préfecture de la Seine ; pavillon de Flore, au Louvre.

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris ; rue de Rivoli, 150.

Lapeyrie (de), [301], chez M. Privat, substitut ; au Mans (Sarthe).

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Louis de), [56], receveur des finances ; à Abbeville (Somme).

Lasteyrie (Robert de), [57], professeur suppléant à l'École des chartes ; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294] ; rue de l'Université, 78.

Launay (F. de), [589] ; rue Jean-Bart, 4.

Lauras (l'abbé M.-J.-G.), [343], à l'école Sainte-Geneviève ; rue Lhomond, 18.

Laurent (Louis), [143], professeur ; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris ; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], maître de conférence à l'École normale ; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387] ; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609] ; rue d'Offémont, 5.

Lebel (Gustave), [608] ; boulevard Haussmann, 34.

Le Breton, [464] ; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257]; boulevard Pereire, 127.
Le Charpentier (H.), [488]; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).
Le Clerc (Félix), [602]; rue de l'Odéon, 19.
Le Clerc (Gustave), [583], adjoint au maire d'Issy; Grande-Rue, 66, à Issy (Seine).
Lecocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens; à Amiens (Somme).
Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).
Leduc (Edouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.
Lefranc (Emile), [492], directeur du *Journal des Arts;* quai Bourbon, 27.
Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.
Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste-paléographe; rue des Jardins, 9, à Angers (Maine-et-Loire).
Lemaire (Arthur), [520]; rue de Provence, 17.
Lemercier, [494], associé de la maison Dolfus; rue de Rougemont, 15.
Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.
Lemonnier (Eugène), [601]; rue Martel, 11.
Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.
Lépine (Hudes), [503]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
Le Prieur de Blainvilliers (H.), [371], conseiller référendaire à la Cour des comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle-Saint-Germain, 111).
Le Roux (H.), [442], chef de division à la préfecture de la Seine; rue Cambacérès, 14.
Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.
Le Souef (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.
Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général honoraire du Crédit foncier; place Pereire, 5.
Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.
Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.
Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue du Cherche-Midi, 21.
Lhôtellier (l'abbé), [588], curé du Perray; au Perray (Seine-et-Oise).
Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue de Berlin, 10.
Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de géographie historique de l'ancienne Gaule; rue Jacob, 46.
Longpérier (Adrien de), [64], membre de l'Institut; rue Scheffer, 47.
Lorain (Paul-Jean-Baptiste), [612], rue de Rivoli, 13.
†Lot (Henri), [65].
Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).
Lucas (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

Lucas (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

Luce (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; boulevard Saint-Michel, 95.

Lyon-Caen, [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

Lyon-Caen, [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

Magimel (René), [594]; villa Ste-Cécile, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Magnienville (Roger de), [624], secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise).

Malte-Brun (V.-A.), [511], secrétaire-général de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

Marcel, [415], employe à la Bibliothèque nationale.

Mareuse (Edgar), [384]; boulevard Haussmann, 81.

Margry (A.), [605] ; à Senlis (Oise).

Marion (Jules), [69]; place de la Madeleine, 17.

Marsy (comte de), [351], secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Martin (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

Martin (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

Martin (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

Marty (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Trufault, 28, aux Batignolles-Paris.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; place de la Croix-Rouge, 2.

Mas Latrie (comte de), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

Masson (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

Masson (Frédéric), [127], rue de la Boétie, 122.

Mauban (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 bis.

Maury (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

Maxe-Werly (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

*Méliot, [347], professeur de musique; avenue Joséphine, 35.

Mellet (comte de), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Menier (Emile-Justin), [315], député de Seine-et-Marne; rue d'Enghien, 6.

Ménorval (E. de), [440], adjoint au maire du IVe arrondissement, chef d'institution; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

Meyer (Paul), [305], professeur au Collège de France et à l'École des chartes; rue Raynouard, 39, à Passy-Paris.

Michaux (Lucien), [202], chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy-Paris.

MIGNET, [156], de l'Académie française; rue d'Aumale, 14.

MILLET (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

MINORET (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

MIRABAUD (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

MIRABAUD (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

MOLINIER (Auguste), [75], employé à la bibliothèque Mazarine; quai Saint-Michel, 21.

MONNIER, [490]; boulevard Pereire, 48.

MONOD (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études; rue d'Assas, 76.

MONTAIGLON (Anatole DE), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

MONTEBELLO (Adrien LANNES, comte DE), [188]; consul à Rotterdam (Hollande).

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

MORANVILLÉ (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

MOREAU (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

MOREL (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

MOREL-FATIO (Alfred), [78], archiviste-paléographe; rue de Poissy, 8.

MOREL-FATIO (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Honoré, 366.

MORILLON (Louis-Adolphe-Philéas), [395]; rue Marie-et-Louise, 9.

MOURA (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

MOYNIER, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

MÜNTZ (Eugène), [338], bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

NADAILLAC (marquise DE), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 12.

NAPLES (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

NEUFLIZE (baronne DE), [178]; rue Caumartin, 22.

NEUVILLE (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue des Pyramides, 8.

NEYMARK (Alfred), [580], banquier; rue Neuve-Saint-Augustin, 31.

NICARD (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

NICOLAY (marquis DE), [460]; rue de Las-Cases, 30.

NORMAND (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

ODIOT (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

OUDIN (Alfred), [562]; rue Choron, 6.

PAJOT (Léon), [80], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 62.

PALLIÈRE (Léon), [432]; rue des Martyrs, 58.

Pange (comte Maurice de), [381]; rue de l'Université, 98.

† Pannier (Léopold), [81].

Paradis (Mme veuve), [478]; rue Taitbout, 89.

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue du Regard, 7.

Paris (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

Patinot, [424], préfet de Seine-et-Marne; à Melun (Seine-et-Marne).

Paty de Clam (général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Paultre de Lamotte (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

Pauly (Alphonse), [414], conservateur à la Bibliothèque nationale; rue Bréa, 22.

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pelliot (Charles), [505], négociant; rue du Roi-de-Sicile, 26.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35.

Perin, [409], juge honoraire; à Soissons (Aisne).

Périn (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Perrin du Lac (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110, aux Batignolles-Paris.

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur, 85.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], membre de l'Institut, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la justice; rue Pigalle, 54.

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Pinet (Paul), [595]; rue Saint-Jacques, 167.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Poisson (baron Charles), [331]; rue de Rome, 53.

Poisson-Séguin (Jules-Édouard), [109]; rue de Choiseul, 20.

Popelin (Claudius), [606]; rue de Téhéran, 7.

Portalis (Roger), [449]; boulevard Haussmann, 144.

Potier [491], ancien libraire; rue de l'Abbaye, 4.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue Miroménil, 14.

Pozzo di Borgo (comte), [613]; rue de l'Université, 51.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Quantin (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

Rath (François), [417], employé au Museum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Crussol, 5.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; rue de Constantinople, 28.

Reiset (F.), [547], adjoint à l'inspection des succursales de la Banque de France; rue de la Tour, 22, à Passy-Paris.

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collège de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; avenue Gabriel, 42.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197], employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120]; boulevard de Courcelles, 51.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste-paléographe; rue du Lycée, à Laval (Mayenne).

Ricourt (Adolphe), [563]; rue du Mont-Thabor, 12.

Rivière (Émile), [599]; rue du Bac, 93.

Robert (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rothschild (b[on] James-Édouard de), [537]; avenue de Friedland, 38.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roulland (Léon), [93], archiviste aux Archives nationales.

Rousset (Adrien), [600]; ancien fonctionnaire du ministère des finances; boulev. de Clichy, 90.

Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études; rue de Madame, 81.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des Archives départementales; rue Lincoln, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue de Luxembourg, 43.

Ruelle (Charles-Émile), [401], bibliothécaire à la bibliothèque Ste-Geneviève; rue de Lille, 1.

Rupricht-Robert (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

Sabine (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal *l'Architecte*; avenue des Ternes, 30.

Sainte-Marie (de), [517], vice-consul de France à Raguse (Dalmatie).

Saint-Joanny (Gustave), [261], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

Sajou (Ernest), [290]; rue d'Enfer, 40.

Salin (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'État; avenue de Neuilly, 17, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandret (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* rue du Pré-aux-Clercs, 12.

Sardou (Victorien), [407], de l'Académie française; rue de Clichy, 77.

Schefer (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; avenue Ingres, 6.

Schlumberger (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

Ségur (comte Louis de), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue Lincoln, 14.

Sénart (Émile), [96]; rue Barbet de Jouy, 34.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

Servaux (Eugène), [185], ancien sous-directeur des sciences et lettres au Ministère de l'instruction publique; boulevard de Courcelles, 1.

Servois (Gustave), [309], inspecteur général des Archives départementales; rue de la Boétie, 85.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Simonet, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

Sorel (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard.

Talhouet (marquis de), [245], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.

Tambour, [501], boulevard Haussmann, 41.

Tamizey de Larroque (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire; place Dauphine, 23.

Tardieu (Ambroise), [578]; rue Blatin, 3, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Tardif (Jules), [97], chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

Techener (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

Terrasse (Maurice), [484], au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19.

Thibaudeau (A.), [426]; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. E.; à Londres (Angleterre).

Thibault (Alexandre), [555]; rue des Feuillantines, 91.

Thierry (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thiers (Mme), [587]; place Saint-Georges, 27.

Thirion-Montauban, [410], député de la Dordogne; rue François Ier, 19.

Thomas (Louis), [530]; à Mello (Oise).

Thorel, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

Thurot (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale; rue Gay-Lussac, 5.

Tisserand (L.-M.), [99], inspecteur principal du service historique de la ville de Paris; avenue Victoria, 1.

Tourtoulon (baron Charles de), [240]; rue Caumartin, 11.

Tranchant (Charles), [118], ancien conseiller d'Etat; rue Barbet de Jouy, 28.

Tréfous, [298]; à la Banque de France.

Trémoille (duc de la), [391]; rue de Varenne, 69.

Tripier (Léon), [427]; à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Trocmé (Raphaël), [317]; à Arpajon (Seine-et-Oise).

Tuetey (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; place de Wagram, 4.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé par la ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions; rue Boutarel, 2.

Vaney (Auguste-Emmanuel), [196], conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

Vercken (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

Vermeil (Léon), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

Vidal (Antoine), [482]; boulevard Malesherbes, 94.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue de Grenelle, 80.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue Saint-Front, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141], négociant; boulevard Saint-Germain, 149.

Viollet (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

Viollet (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit, rue des Lions-Saint-Paul, 7.

Vitu (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

Vuitry (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

Wailly (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

Wallon (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

Watteville (Paul-Oscar, baron de), [184], ancien directeur des sciences et lettres au Ministère de l'instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(34 exemplaires.)

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Comité archéologique de Senlis.

Comité archéologique et historique de Noyon.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Société académique de Laon.

Société archéologique de Rambouillet.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Société d'archéologie des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Société historique de Compiègne.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1880.

Boislisle (Arthur de).
Fournier (Edouard).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Laloy (docteur).
Leguay (Louis).
Longpérier (Adrien de).
Paris (Paulin).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Viollet (Paul).
Vuitry (Adolphe).

1881.

Barthélemy (Anatole de).
Chevalier (Aristide).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Desnoyers (Jules).
Dufour (l'abbé).
Duruy (Victor).
Guiffrey (Jules).
Guillaume.
Lair (Jules).
Longnon (Auguste).
Watteville (baron de).

1882.

André (Alfred).
Boulay de la Meurthe (c[te] A.).
Cocheris (Hippolyte).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Hérold (Ferdinand).
Jourdain (Charles).
Lasteyrie (Robert de).
Maury (Alfred).
Rozière (Eugène de).
. . . .
. . . .

1883.

Bonnardot (Alfred).
Delisle (Léopold).
Douet-d'Arcq (Louis).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Laverne (Albert).
Luce (Siméon).
Monod (Gabriel).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Vacquer (Th.).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . Maury (Alfred).
Vice-Président . . . . . . Egger (Émile).
Trésorier-Bibliothécaire . . . Laborde (marquis de).
Secrétaire-Archiviste . . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . Fagniez (Gustave).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (c^te A.).
Laloy (docteur).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Longpérier (Adrien de).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1880.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

13 Janvier.
17 Février.
9 Mars.
13 Avril.
12 Mai.
9 Juin.
13 Juillet.
12 Octobre.
10 Novembre.
14 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Robert de Lasteyrie, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 janvier 1880.

Présidence de M. le baron Pichon, en l'absence du Président et du Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Conseil apprend avec peine la mort de M. Léon Chateau, de M. E. Pépin-Lehalleur, de M. Prosper Blanchemain.

Communications.

— M. le baron J. Pichon demande si on a remarqué sur le nouveau boulevard Henri IV, du côté ouest, à l'endroit où il sépare en deux l'ancien enclos des Célestins, depuis caserne de la garde républicaine, une console qui fait saillie sur la voie publique et sur laquelle on voit encore distinctement les armes des Longueville (de France-Orléans, au filet d'argent en barre). Une affiche a été posée depuis peu, précisément sur l'écusson, et c'est peut-être une circonstance heureuse, car cela peut empêcher la mutilation de ce petit monument qui, au reste, ne paraît pas antérieur au règne de Louis XIII, et devait se trouver dans la chapelle des Longueville dont il marque ainsi l'emplacement.
M. Leguay dit avoir remarqué aussi cette console et émet le vœu, comme le préopinant, qu'elle soit un jour mise en sûreté.

— M. Leguay signale un mur mitoyen de la rue de la Cerisaie, où sont encastrés un obus et deux barillets. Il croit que ce mur est un reste du mur d'enceinte circulaire de la Bastille.
Cet obus et ces deux barillets proviennent, dit M. le baron Pichon, de l'hôtel des Lesdiguières qui appartint plus tard au duc de Villeroy. Il résulte d'un échange d'observations entre M. Leguay et M. le baron Pichon, que ce mur d'enceinte devait être mitoyen entre la Bastille et l'hôtel Lesdiguières.

— M. Dufour (de Corbeil) signale chez M. Haro, rue Visconti, 14, un tableau représentant la création des juges consulaires par Charles IX : il pense que, dans ce tableau, les figures des échevins et des juges sont

autant de portraits, et il invite nos confrères à examiner cette peinture, qui toutefois ne lui paraît pas antérieure à Louis XIII. M. le baron Pichon se charge d'examiner ce tableau.

— M. Demay, qui veut bien détacher de ses études sigillographiques un travail sur les sceaux parisiens destiné aux publications de la Société, est prié de faire connaître dans une prochaine séance le plan qu'il se propose d'adopter.

— M. Paul Viollet communique le résultat de quelques recherches dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham : il a eu occasion d'étudier dans cette bibliothèque l'original des statuts de la Faculté de droit de Paris, beau manuscrit du xve siècle qui mériterait d'être publié presque intégralement ; l'organisation de la faculté au xve siècle y est décrite dans ses plus petits détails. M. Viollet ne peut encore préciser l'époque à laquelle les archives de la Faculté ont perdu le *Livre des statuts ;* la copie en est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal. M. Thurot a signalé cette copie dans son beau livre sur l'Université, l'intérêt de ces statuts ne lui a point échappé.

M. Viollet donne à ce propos quelques détails sur les archives de la Faculté de droit. Les *Mémoriaux* qui sont confiés à sa garde remontent au xve siècle ; les reliures du xvie siècle qui couvraient ces registres tombaient de vétusté : elles étaient formées d'un carton fait avec des feuilles de papier simplement juxtaposées. M. Viollet a eu l'idée de faire décoller ces feuilles, et M. L. Delisle a bien voulu confier ce travail délicat à un habile ouvrier de la Bibliothèque nationale ; l'opération a parfaitement réussi et les reliures ont rendu une masse considérable de documents, parmi lesquels un recueil de proverbes latins du xive siècle dû à un certain *Bernardus Amorosus*, un plan du xve siècle, etc., etc.

M. Viollet signale aussi dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps un cartulaire de la Faculté des Arts, qui contient des documents nouveaux.

— La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 17 février 1880.

Présidence de M. Alfred Maury, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Conseil apprend avec peine la mort de M. L. Roulland, notre confrère et collaborateur, dont plusieurs d'entre nous ont pu apprécier, dit M. le Président, les rares qualités.

— Le Conseil prononce l'admission de M. L. Lazare (627), présenté par MM. Mareuse et Romain Boulenger.

— M. le baron Pichon, retenu par une indisposition, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et fait savoir qu'il n'a pu examiner le tableau signalé par M. Dufour (de Corbeil) dans la dernière séance.

— M. le marquis de Laborde communique le *Journal des Débats* du 29 décembre 1879, qui contient un article nécrologique sur notre confrère M. Pépin Le Halleur, signé de notre vice-président, M. Egger.

— M. le Président fait savoir que la publication du volume préparé par M. Tuetey souffrira des retards en raison de l'état de santé de M. Tuetey. A ce propos, une discussion s'engage entre MM. de Laborde, Boulay de la Meurthe, de Lasteyrie, L. Delisle, Viollet et plusieurs autres membres du Conseil, sur les questions suivantes :

Convient-il d'affecter longtemps à l'avance chaque volume de la collection des documents à un exercice déterminé ? Convient-il de substituer en ce moment au volume de M. Tuetey, affecté à l'exercice 1879, une publication de M. Demay sur les sceaux parisiens, publication qui serait également afférente à l'exercice 1879 ?

Toutes ces questions sont renvoyées à l'examen du Comité de publication et du Comité des fonds.

Communications.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. L. Hugo donnant des détails sur un acte notarié du XVIIe siècle, passé devant un notaire de la châtellenie de Savigny-sur-Orge et concernant une succession échue aux filles du sr Charles Bourdon, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, et de demoiselle Angélique Macé.

Dans la même lettre M. L. Hugo décrit un petit volume in-8° contenant les œuvres de Santeuil et illustré de quelques vues de la ville de Paris. Enfin il signale l'épitaphe de Gilles Lemaistre, seigneur de Ferrières, qui est actuellement en la possession d'un brocanteur de la rue des Pyramides et qui proviendrait de l'ancienne église des Cordeliers de Paris.

— M. Viollet transmet une communication de M. Gazier, *Relation de la captivité de l'abbé de Roquette à la Bastille*, 1743.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

LE THÉATRE-ITALIEN ET LES COIFFURES DES DAMES

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

La *Revue des Documents historiques*[1] publiait l'année dernière une curieuse lettre du lieutenant de police Lenoir, datée de 1784, et enjoignant aux comédiens du Théâtre-Italien, sur les plaintes du parterre, d'interdire l'entrée de l'orchestre aux femmes qui porteraient des « coëffures et chapeaux chargés de plumes, de rubans et de fleurs, et d'une étendue considérable, » comme c'était la mode sous le règne de Louis XVI. Cette mesure fut, paraît-il, d'une exécution fort difficile. Deux ans après, en effet, le successeur de Lenoir, le lieutenant de police de Crosne, renouvelait cette défense. Nous ignorons si cette seconde lettre, dont nous devons la communication à l'obligeance de notre confrère M. Émile Delteil, eut plus de succès que la précédente ; il est permis d'en douter. De tout temps, contre les exigences de la mode les règlements de police ont été bien impuissants. La date de ces lettres, qui se suivent à deux ans de distance, en est la meilleure preuve, et il est assez piquant de rapprocher les deux textes que nous donnons ici.

H. O.

I.

A Paris, le 6e janvier 1784.

Malgré l'avertissement porté dans le *Journal de Paris*, au moment de l'ouverture du Théâtre Italien, Messieurs, et même des deffenses qui ont été faites depuis, on voit journellement à l'orchestre des femmes dont les coëffures et chapeaux, chargés de plumes, de rubans et de fleurs, et d'une étendue considérable, interceptent la vue des spectateurs au parterre et donnent lieu à des plaintes qu'il importe de faire cesser promptement. Vous voudrés donc bien dorénavant faire refuser l'entrée de l'orchestre à toutes celles qui contreviendront aux deffenses qu'elles ne peuvent méconnaître et dont plusieurs ont reçu nouvel avertissement il y a plus de quinze jours. Pour éviter tout éclat, vous aurés soin de les faire prévenir encore ; mais, dès à présent, bien informés que la consigne a été donnée à la garde françoise, et que j'ai, de mon côté, donné des ordres à l'officier de police, vous voudrés bien y faire tenir la main et ordonner aux personnes chargées d'ouvrir les portes de n'y laisser entrer dans l'orchestre que

---

1. *Revue des Doc. hist.*, mars 1879, t. I, p. 41.

les femmes dont les coëffures ne gêneront aucunement la vue des spectateurs, autrement qu'elles seront renvoyées à se placer de manière qu'elles ne puissent nuire au coup d'œil du spectacle. Vous devés sçavoir qu'à l'Opéra on ne souffre dans l'amphithéâtre aucuns chapeaux ni grands bonnets, et qu'à la Comédie françoise il n'entre aucune femme dans l'orchestre. Il faudra recourir à un pareil moyen si on ne parvient pas autrement à faire cesser un abus dont le public se plaint avec raison.

Je suis aussi instruit que, par suite des billets qui se distribuent aux acteurs et actrices, danseurs et danseuses, il s'en [suit] un trafic par les mains de domestiques savoyards et par l'entremise des garçons de caffés, à qui on les donne en payement et qui les revendent. Ces manœuvres sont honteuses et sûrement désaprouvées. Peut-être, pour y mettre ordre, seroit-il nécessaire de faire cesser l'usage de donner chaque jour des billets aux acteurs, actrices, etc. Mais, auparavant d'employer les moyens que je croirai nécessaires, je désire que vous me proposiés très incessamment ceux que vous croirés plus capables de réprimer un pareil désordre.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

LENOIR.

MM. les Comédiens du Théâtre Italien.

II.

Paris, ce 20 may 1786.

Il m'a été porté depuis quelque tems, Messieurs, des plaintes réitérées sur l'inconvénient qui résulte pour un grand nombre de spectateurs, au parquet et à l'amphithéâtre de la Comédie italienne, de l'étendue et du volume énorme des chapeaux et autres coëffures avec lesquelles plusieurs femmes s'y présentent, et qui privent de la vuë du spectacle et des acteurs toutes les personnes qui se trouvent placées autour ou derrière elles. Je ne puis m'empêcher de renouveler les ordres qui ont été précédemment donnés à ce sujet par M. Lenoir, mon prédécesseur, et je vous prie de recommander très sérieusement à vos préposés de ne permettre l'entrée du parquet et de l'amphithéâtre qu'à des femmes dont la coëffure ne pourra incommoder les spectateurs. Si, pour rétablir cet ordre auquel on n'auroit point dû porter atteinte, le secours de la garde étoit nécessaire, j'ai pris des mesures pour qu'il soit prêté main-forte à ces préposés dans le cas où ils pourroient en avoir besoin.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

DE CROSNE.

MM. les Comédiens du Théâtre Italien.

III.

CHRONIQUE.

Le plus intéressant événement archéologique des deux premiers mois de 1880 est l'ouverture définitive du Musée Parisien de l'hôtel Carnavalet, ou tout au moins de la partie de ce musée qui est située au rez-de-chaussée et qui contient surtout les objets gallo-romains trouvés à Paris en grand nombre pendant ces dernières années. Un très ingénieux et très utile système d'inscriptions explicatives, succinctes et claires à la fois, fait connaître au public l'origine et la destination de chaque objet. Espérons que cet intéressant spectacle contribuera un peu à arrêter la rage de destruction des vieilles choses parisiennes dont depuis trente ans — et plus — de modernes Vandales sont animés. Cette intéressante exposition, un peu confuse à présent, sera plus tard complétée par l'ouverture des salles situées au fond du jardin, dans le bâtiment réédifié des drapiers, auxquelles on ajoutera plusieurs salles du premier étage. La direction de ce musée a été confiée, par suite d'une délibération du Conseil municipal, à notre savant confrère M. Jules Cousin, ce qui nous garantit l'avenir de cette intéressante création. Nul doute que le public ne réponde avec empressement au premier appel que lui fera M. Cousin et ne se fasse un devoir de se dépouiller, au profit de cette collection d'intérêt général, de bien des objets d'origine parisienne, célés jusqu'ici dans des réduits privés, et qui enrichiront utilement notre Musée municipal. Les membres de notre Société devront le bon exemple à cet égard.

— Les Arènes de la rue Monge, dont le nouveau musée nous offre d'intéressants relevés dus à M. Vaquer, et dont le désolant enfouissement, sinon la destruction, a été en 1870 le prélude d'autres deuils plus douloureux encore, sont peut-être à la veille d'être, dans leur partie non explorée, l'objet de fouilles que nous appelons de tous nos vœux. Le couvent qui en recouvre une partie, et qui est celui même où Mme Roland a été élevée et dont elle nous donne dans ses mémoires une si piquante description, disparaîtrait et le terrain serait bâti, ce qui implique des fouilles. Espérons que les propriétaires voudront bien se prêter à rendre ces fouilles aussi complètes que possible, de façon à ce qu'on puisse préciser les quelques renseignements que nous avons déjà sur cette belle découverte, dont une des plus riches villes d'Europe n'a pas su profiter, quand d'humbles bourgades s'obèrent pour sauver et entretenir leurs Arènes. Il appar-

tiendrait à nos conseillers municipaux actuels, plus soucieux que leurs aînés des choses archéologiques, de seconder et de favoriser cette exploration si intéressante!

— Nous avons, dans la séance du Conseil d'administration de la Société du 10 juillet 1877, appelé l'attention de nos collègues sur le dommage qu'il y aurait à voir disparaître la tour d'encoignure du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, au coin de la rue du Vert-Bois, et la fontaine qui l'accompagne, dont le fronton est sculpté d'un si élégant vaisseau héraldique. Par un hasard fort heureux, cette tour se trouve en dedans du sacro-saint alignement, prétexte de tant de meurtres. Restaurée, elle formerait un motif d'angle excellent aux élégantes constructions modernes des Arts et Métiers; nous ne pouvons croire encore qu'elle soit définitivement condamnée à disparaître, et nous renouvelons nos doléances en faveur de ce reste si curieux et si bien conservé d'une époque dont les monuments deviennent chaque jour plus rares à Paris. L'architecte, qui est homme de goût, voudra-t-il nous entendre, il en est temps encore!

— Depuis le 24 février dernier, la statue de la République de Soitoux se dresse sur la place semi-circulaire de l'Institut. On s'accorde à la trouver un peu petite pour l'emplacement.

— Il paraît que le monument de Desaix, dont nous déplorions dans le dernier bulletin l'inexplicable disparition du centre de la place Dauphine (que l'on plante d'arbres), sera réédifié — nous allions dire exilé — au coin des avenues Rapp et La Bourdonnaye. Cet emplacement un peu excentrique ne nous paraît pas valoir l'emplacement traditionnel de la place Dauphine ; nous serons toujours ennemi des déplacements non justifiés.

— Il existe rue de l'Arbre-Sec, 23, une impasse aujourd'hui anonyme, et qui ne devrait pas l'être, ayant été jadis fort connue; nous voulons parler de l'impasse Court-Bâton, dont l'emplacement subsiste encore, mais est actuellement clos d'une grille. Connue d'abord sous le nom d'Adam Chardeporc, chef d'une importante famille parisienne au XIII[e] siècle, elle dut son second nom de Col-de-Bâcon à une homonymie fréquente au moyen-âge. Devenue impasse, une autre métonymie en fit l'impasse Court-Bâton; elle menait autrefois à l'hôtel Sourdis, où quelques auteurs font mourir Gabrielle d'Estrées. Si minuscule qu'elle soit devenue, pourquoi lui avoir ôté son vieux nom? C'est ainsi qu'on rend inextricable l'histoire municipale.

— Les fouilles opérées place du Carrousel, pour l'installation provisoire de l'Hôtel des Postes, ont mis à découvert des fragments du

vieux mur d'enceinte de Paris, et on a pu constater une fois de plus combien étaient exactes les hypothèses du savant Berty. Peut-être conviendrait-il de marquer plus tard la trace de ce mur par un pavage spécial. La place du Carrousel va se trouver bien encombrée avec les importantes administrations municipale et postale qui s'y sont installées; plût à Dieu que, quand celles-ci disparaîtront pour aller habiter les palais qu'on leur destine, le pauvre palais des Tuileries de Philibert de l'Orme et de Bullant soit sorti de ses cendres et remis en son premier état pour abriter sous des toitures vitrées, bien facilement conciliables avec son système de rez-de-chaussée, les malheureux tableaux du musée du Luxembourg qu'on évince du palais du Sénat! Combien les cinq coupoles hémisphériques du pavillon central, si élégantes, donneraient à la perspective des Champs-Elysées un point de vue à souhait pour le plaisir des yeux! Là non plus, espérons-le, le dernier mot n'est pas dit.

J. Romain Boullenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Marne pour 1880. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

2. Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux, 1880. 20e année. In-16, 208 p. avec vign. Meaux, Le Blondel.

3. Aucourt (Comte d'). — Les anciens hôtels de Paris avec une carte gravée des grands hôtels de la rive gauche avant 1789. In-16 de vii-167 p. et 1 plan. Paris, Henri Vaton.

Voilà un petit livre de statistique monumentale qui répond à un besoin réel de l'archéologie parisienne, et qui, s'il était un peu plus complet, prendrait sa place dans bien des bibliothèques. Le plan en est excellent; les hôtels sont dénommés par ordre alphabétique suivant le nom sous lequel ils ont été le plus connus; les noms de leurs propriétaires successifs sont énumérés; enfin une table générale, qui comprend tous les noms cités dans l'ouvrage, renvoie pour chacun d'eux à l'hôtel où ils ont habité. Tout cela est bien; cependant sans vouloir exiger un long historique, quelques mots d'éclaircissement, au moins quelques dates, nous eussent paru utiles; il fallait surtout une énumération bien complète; or celle-ci présente bien des lacunes. L'auteur indique en effet dans sa préface les sources auxquelles il a eu recours pour sa compilation, et si son énumération est exacte, bien des renseignements lui ont échappé. Ainsi, sans parler de *l'Architecture* de Blondel, où tant de demeures sont désignées, il ne semble pas avoir

eu connaissance d'un curieux ouvrage intitulé *Les rues et les environs de Paris, chez Ph. D. Langlois, 1777, anonyme,* où les hôtels de Paris sont alphabétiquement désignés en grand détail avec tous les noms qu'ils ont portés jusqu'alors. Quoi qu'il en soit, et malgré sa sécheresse, ce petit livre peut, tel qu'il est, servir de fil d'Ariane à bien des recherches, et il économisera le temps qu'on perdait à de fastidieuses enquêtes, aucun ouvrage spécial n'existant jusqu'ici pour vous aider à retrouver les vieilles attributions des grandes demeures de Paris.

J. R. B.

4. Duverdy. — L'assainissement de Paris. Communication sur les eaux d'égout. In-8°, 26 p. Paris, V.-A. Delahaye.

Publication de la Société française d'hygiène.

5. Église russe à Paris, d'après P. de Wylie. Paris, photogravure Goupil.

6. Forêt de Fontainebleau, par Alex. de Bar. Paris, imp.-lith. Monrocq.

7. Gallet (A.). — Recherches historiques sur Sarcelles (Seine-et-Oise). In-8° de VIII-192 p. et 14 planches. Paris.

C'est une monographie sérieusement faite par le curé de Sarcelles, qui donne ainsi un exemple excellent, trop rarement suivi dans l'Ile-de-France, mais qui en Picardie et en Normandie est fréquent. Il faudrait que chaque petite ville ayant un passé intéressant trouvât ainsi son historien local, et l'ensemble de ces études constituerait un recueil plein d'intérêt pour l'archéologue et souvent d'utilité pour la grande histoire. La méthode de M. l'abbé Gallet est d'ailleurs très bonne, et sa « promenade à travers Sarcelles » fort instructive. Souhaitons-lui donc, pour le remercier du plaisir que nous avons eu à le lire, que, suivant le vœu qu'il forme, « Sarcelles reprenne sa première splendeur ». Qui la voudra connaître doit consulter cet ouvrage.

J. R. B.

8. Hamelin (Ernest). — Note sur l'Imprimerie nationale et son monopole. In-8°, 15 p. Montpellier, Hamelin.

9. Lecerf (Hipp.). — Chantilly, son château, son hippodrome, ses environs. 2e édition. In-8°, 285 p. Paris, Dentu.

L'ouvrage dont nous signalons une nouvelle édition est au point de vue documentaire intéressant à consulter. Il est plein de faits et de renseignements dont le touriste et l'historien pourront faire leur profit. Malheureusement ces faits et ces renseignements, assez mal digérés et présentés sans ordre et sans art, en rendent la lecture difficile et font de ce livre plutôt un recueil qu'une histoire. Il est aussi regrettable d'avoir à signaler, outre le manque de clarté, certains passages qui prêteraient à des critiques de plus d'un genre, comme celui-ci par exemple, qu'on peut lire à la page 28 : « Nul n'oserait dire que Chantilly n'a point d'intérêt à être de nouveau érigé en chef-lieu de canton. *L'appréhension du despotisme de la multitude serait vaine et puérile.* » Nous le croyons sans peine. J. R. B.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 mars 1880.

Présidence de M. Alfred Maury, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance du 17 février 1880 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

628. M. Alfr. Cramail, présenté par MM. Boulay de la Meurthe et G. de Courcel.

— M. Léopold Delisle rend compte de la dernière réunion du Comité des fonds et du Comité de publication; ces comités ont examiné les diverses questions que le Conseil avait renvoyées à leur examen.

Sur le point de savoir si chaque volume de documents doit être affecté d'avance à un exercice déterminé, ils sont d'avis qu'il y a lieu d'attendre le jour de la publication de ces volumes pour fixer l'exercice auquel ils doivent appartenir.

Sur la proposition de publication d'un recueil de sceaux parisiens reproduits en photogravure, les comités pensent que la dépense qu'entraînerait ce projet serait hors de proportion avec les ressources de la Société. Ils sont d'avis en conséquence de publier quelque autre recueil de planches moins coûteux, par exemple, d'anciennes chartes ou des plans partiels du vieux Paris.

Le Conseil adopte ces conclusions et charge le Comité de publication d'y donner suite dans le plus bref délai possible.

Communications.

— M. le baron Jérôme Pichon, qui a bien voulu examiner chez M. Haro le tableau signalé par M. Dufour dans une des dernières séances, rend compte de sa visite en ces termes :

« Le tableau que possède M. Haro et dont le Conseil d'administration de la Société de l'histoire de Paris m'a chargé de lui rendre compte, représente Charles IX sur un trône placé sous un dais fleurdelisé; de chaque côté du roi se tient un suisse avec sa hallebarde, à droite du roi deux courtisans, dont un décoré du collier de Saint-Michel; sur un plan intermédiaire, une femme dont on ne voit guère que la tête blonde; à gauche, à côté du suisse, deux autres courtisans causant : l'un d'eux a le collier de Saint-Michel. Un page est à côté du roi. Au premier plan, à genoux devant le roi qui leur tend une ordonnance, — assurément celle de l'établissement des juges-consuls, — sont à droite trois personnages, à gauche deux, tous revêtus d'une robe noire; ce sont sans doute des juges-consuls. Aux deux bouts du tableau se voient, à droite de Charles IX, Henri IV, et à gauche, Louis XIII. Ces deux princes, debout, sont représentés de grandeur naturelle ou à peu près, tandis que les autres personnages ne sont guère que demi-nature. Au-dessous, au milieu du tableau, sur un cartouche ovale en grisaille, soutenu par deux anges ou amours, on lit : *Rex qui sedet in solio judicii dissipat omne malum.*

« M. Haro qui m'a montré ce tableau avec beaucoup d'empressement croit y reconnaître le pinceau du peintre qui a décoré à Saint-Eustache la chapelle du comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

« Les figures des juges-consuls paraissent bien être des portraits, mais lesquels? Une seule donnée peut permettre de reconnaître approximativement l'époque où ce tableau a pu être fait. C'est l'âge apparent de Louis XIII. Il paraît fort jeune, car on croit voir sur sa lèvre supérieure la trace d'un duvet juvénile; mais il a toute sa taille. Ce tableau pourrait donc avoir été fait vers 1618 ou 1619, probablement pour remplacer, dans la salle des juges-consuls, un tableau contemporain détérioré. Maintenant si, comme cela paraît bien être, les figures des juges sont des portraits, ils paraissent par leur coiffure représenter plutôt des personnages de 1618 que de 1564. Ce serait donc ceux qui ont fait refaire le tableau, et non les premiers juges-consuls, qui y seraient représentés; ce qui est au reste conforme à ce qui se faisait ordinairement en pareille circonstance.

« En somme ce tableau est un monument intéressant de l'établissement de la juridiction commerciale. Il serait évidemment plus curieux s'il était du temps de Charles IX même, mais à défaut de l'original, il

figurerait avec avantage dans un établissement public et surtout au tribunal de commerce. »

M. de Boislisle pense que ce tableau peut avoir été exécuté pour une famille, à l'occasion de l'entrée d'un de ses membres dans la magistrature consulaire.

— La séance est levée à 5 heures 1/4.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 avril 1880.

Présidence de M. L. Delisle, en l'absence du Président et du Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

629. M. Pépin le Halleur fils, présenté par MM. J. de Laborde et H. Champion ;

630. M. Teulet, présenté par MM. A. Longnon et J. de Laborde;

631. M. Jacques Flach, présenté par MM. Paul Viollet et J. de Laborde;

632. M. Paul Pinson, présenté par MM. le baron Jérôme Pichon et M. Demay.

— M. le Président annonce la mort de M. Louis Lazare et se fait l'interprète du Conseil en exprimant les vifs regrets que cette perte ne peut manquer de causer à tous les membres de la Société.

— M. le Président rappelle que les douze membres du Conseil sortant en 1880 sont : MM. A. de Boislisle, Ed. Fournier, Alf. Franklin, marquis de Laborde, docteur Laloy, L. Leguay, A. de Longpérier, Paulin Paris, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet, Ad. Vuitry. Il ajoute que M. Viollet le Duc étant décédé et M. le docteur Chéreau ayant donné sa démission, il y aura lieu de procéder au remplacement de ces deux membres qui devaient sortir en 1882.

— M. L. Delisle veut bien mettre à la disposition de la Société pour l'assemblée générale annuelle la salle du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale. Le Conseil fixe le jour de l'assemblée générale au mardi 11 mai prochain.

— Sur la proposition de M. Boulay de la Meurthe, il est décidé que le Secrétaire écrira à M. Gazier pour le prier de donner lecture à l'assemblée générale de son article sur la *Guerre des farines* qui doit paraître dans le volume de *Mémoires* de 1879.

Communications.

— M. L. Delisle signale l'existence de deux exemplaires d'un petit placard contenant des lettres d'indulgence pour l'Hôtel-Dieu de Paris : M. L. Delisle espère qu'un de ces exemplaires entrera prochainement à la Bibliothèque nationale.

— M. L. Delisle apprend au Conseil que la Bibliothèque nationale vient de faire l'acquisition du *Livre des comptes de Huet*. Ce livre contient, entre autres choses, le détail fort intéressant des dépenses de Huet pour sa bibliothèque : on y trouve le nom de l'industriel parisien chez qui il commanda son fer, le prix de ce fer, le prix de diverses reliures, etc.

— Un membre annonce que la bibliothèque de la ville de Paris vient de faire l'acquisition du registre qui était déposé depuis 1788 à l'entrée des Catacombes et sur lequel les visiteurs ont inscrit, pendant un long espace de temps, leurs impressions diverses.

— M. Viollet apprend au Conseil que douze feuilles de devis et de comptes relatifs aux réparations du vieux Louvre, sous François Ier (1527-1531), viennent d'être trouvées par lui et sont en sa possession. Ces réparations, sur lesquelles on savait fort peu de choses, ont immédiatement suivi la démolition de la grosse tour. L'architecte qui dirigea le travail est Guillaume de la Ruelle : il est qualifié « *maistre des œuvres de maçonnerie du roy nostre sire* ».

M. Demay ne croit pas que le *maître des œuvres* soit l'architecte : le maître des œuvres est, suivant M. Demay, une sorte d'administrateur ou comptable, non pas un architecte. L'architecte s'appelle *maçon*.

M. Viollet dit que cette opinion est tout à fait nouvelle et demanderait à être minutieusement prouvée. Jusqu'ici on a toujours considéré le *maître des œuvres* ou le *maître de l'œuvre* comme un architecte : souvent aussi on a envisagé comme tel le *maître maçon*.

M. Demay dit qu'il est arrivé à cette conviction en étudiant les comptes de la cathédrale d'Amiens.

Plusieurs membres expriment le vœu que ces documents, qui permettront de mieux connaître le dernier état du vieux Louvre, soient prochainement publiés.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

LES ARMOIRIES DE PARIS

DEVANT LE CONSEIL MUNICIPAL.

Dans sa séance du 14 février 1880, le Conseil municipal de Paris a pris une importante délibération par laquelle il a résolu, contrairement à la proposition d'un de ses membres, de maintenir dans les armes de la Ville le chef fleurdelisé qui a surmonté l'antique barque parisienne pendant plus de quatre siècles.

Les arguments invoqués par les défenseurs et les adversaires de la proposition s'appuyant pour la plupart sur des considérations historiques, il nous a semblé qu'il y aurait quelque intérêt pour les membres de notre Société à lire in extenso les pièces de ce curieux débat dont les journaux parisiens n'ont donné qu'une brève analyse.

A la séance du 31 mai 1879, M. Hovelacque avait déposé une proposition ainsi conçue :

« Les armes de la Ville de Paris figurant dans les sculptures de l'Hôtel-de-Ville seront conformes au type originel conservé dans un sceau de l'an 1200, soit uniquement un bateau antique avec mât soutenu à droite et à gauche par trois cordages.

Signé : Hovelacque.

Consulter *les Armoiries de la Ville de Paris*, tome Ier.

La petite barque ci-dessus indiquée est tirée d'un sceau de l'an 1200 (op. cit., p. 50).

Sous Étienne Marcel, ladite barque est munie d'une voile quadrangulaire (op. cit., p. 56).

A la fin de décembre 1358, peu après la mort d'Étienne Marcel, apparaissent dans les armes parisiennes les fleurs de lys (op. cit., p. 58).

Vers 1415, lesdites fleurs sont placées en chef (op. cit., p. 75).

Le premier empire les remplace par des abeilles (op. cit., p. 152).

La restauration reprend les fleurs de lys (op. cit., p. 154).

Il est légitime et logique de supprimer le chef et de conserver un simple navire d'argent sur champ de gueules.

Résumé :

Reprendre le bateau antique de l'an 1200 et le sculpter sur l'Hôtel-de-Ville.

Armes de la Ville :

De gueules au navire équipé d'argent voguant sur des ondes de même. »

La proposition fut renvoyée par le Conseil municipal à la Commission spéciale des Beaux-Arts, et, le 14 février 1880, M. Ulysse Parent, président de cette Commission, déposa le rapport dont voici le texte :

Rapport présenté par M. Ulysse Parent, *au nom de la Commission spéciale des Beaux-Arts, sur une proposition de* M. Hovelacque *tendant à ce que les armes de la Ville qui seront sculptées sur l'Hôtel-de-Ville soient conformes au type originel conservé dans un sceau de l'an* 1200.

Messieurs,

Votre Commission spéciale des Beaux-Arts a été saisie d'une proposition de notre honorable collègue, M. Hovelacque, tendant à modifier les armes de la Ville de Paris et à déterminer la forme du navire qui figure sur l'écusson.

Cette proposition prend aujourd'hui un caractère d'urgence. En effet, le lauréat du concours que vous avez ouvert pour l'exécution d'une face de médaille, représentant les figures de la République et de la Ville de Paris, M. Daniel Dupuis, s'est mis à l'œuvre et attend pour continuer son coin que vous ayez pris à ce sujet une détermination. D'autre part, on achève en ce moment les modèles en plâtre des statues qui doivent décorer la partie centrale de la façade du nouvel Hôtel-de-Ville et qui soutiennent les armes de la Ville. Pour ce motif encore, il est besoin d'une prompte décision.

La proposition de M. Hovelacque tend, en premier lieu, à prendre pour type de la *figure* qui couvre l'écu un bateau antique avec un mât soutenu à droite et à gauche par trois cordages, dont le spécimen a été retrouvé sur un sceau en cire appendu à un cirographe datant du commencement du XIIIe siècle et qui est relatif à un accord sur la vente du sel entre les marchands de Paris et ceux de Rouen.

Votre Commission n'a pas cru pouvoir sur ce premier point donner satisfaction à l'auteur de la proposition. Ce bateau antique n'est pas celui qui a figuré plus tard et tout d'abord sur les armes de la Ville lorsqu'elles ont été constituées ; c'est de plus une image grossière, intéressante sans doute pour les paléographes et les antiquaires, mais déplorable au point de vue artistique.

Or, par une infraction assez singulière aux lois du blason, la forme du vaisseau qui figure sur nos armes n'a jamais été déterminée ; elle a varié de siècle en siècle et a même pris plusieurs fois en un siècle les aspects les plus divers. On ne saurait s'en plaindre, à notre avis,

puisque ainsi un champ plus vaste a été laissé à l'imagination et au goût de l'artiste sculpteur ou peintre chargé de reproduire sur la pierre ou sur la toile *le navire chargé d'argent*, *voguant sur des ondes de même*. Et à cette occasion on pourrait citer les puissantes et originales compositions de Méryon[1].

Notre honorable collègue, M. Hovelacque, demande en outre la suppression, dans les armoiries de la Ville, du *chef de France*, c'est-à-dire du champ d'azur semé de fleurs de lys, qui surmonte l'écusson proprement dit, et auquel il est *cousu*.

Comme lui, nous pensons qu'il y a une sorte d'anachronisme à voir figurer dans les armes d'une ville essentiellement républicaine un emblème rappelant les traditions monarchiques et indiquant dans le passé la soumission de la cité au pouvoir du roi aussi bien que la protection dont celui-ci devait la couvrir. Cette considération suffira-t-elle à vous faire consentir à cette suppression? Ne craindrez-vous pas que l'opinion publique ne vous accuse de vous attacher à combattre des puérilités? Au moment où le gouvernement, sagement politique en cela, laisse, au nom de la liberté absolue, si souvent invoquée ici même, crier : « Vive le Roi! » allez-vous vous effrayer d'un signe, d'une représentation, qui n'a plus aujourd'hui qu'une valeur purement archéologique? Lorsque l'on est certain d'accomplir un acte utile et juste, il faut dédaigner la critique ; s'il est inutile et sans portée, il est peut-être bon de réfléchir.

Du reste, si nous voulions entrer dans une discussion de chicane et faire montre d'une érudition factice, ce qui n'est pas notre intention, nous pourrions dire que le semis de fleurs de lys qui surmonte notre écusson n'est pas l'emblème royal. Charles VI, roi très chrétien, dès le XIVe siècle, avait réduit à trois, en l'honneur de la Sainte-Trinité, les fleurs de lys qui devaient figurer sur son sceau et sur les armes de France. La Ville de Paris se refusa à cet échenillage, prétendant avec raison, d'après les lois de l'héraldique, que le semis de fleurs de lys représentait l'unification des provinces françaises soumises à une autorité nationale, et qu'elle continuerait à affirmer dans son blason cette signification.

D'autre part, sous aucun régime, le *chef* de nos armes n'a été supprimé ; il n'a subi que des modifications. Sous le premier empire, aux lys on a substitué les abeilles ; sous le gouvernement de Juillet, on introduisit les étoiles. Le dernier empire, si soucieux de copier le premier, conserva cependant les armoiries traditionnelles du vieux Paris.

Nous ne voulons pas toutefois que cette preuve de tact nous serve d'argument pour vous décider à laisser les choses en état, et nous

---

1. *Sic.*

vous en présenterons un autre plus important, puisqu'il y a, paraît-il, importance en pareille matière.

Nous n'avons pas seulement des armoiries, Messieurs, nous avons une *livrée*. (Si je parle en ce moment la langue du blason et de l'héraldique, c'est que j'y suis forcé.) Cette livrée est aux couleurs rouges et bleues, couleurs essentiellement communales, celles du chaperon d'Étienne Marcel. Elles figurent toutes deux dans nos armes, elles ont formé pour les deux tiers notre drapeau national. Consentirez-vous à supprimer l'une de ces couleurs, en supprimant le *chef* de vos armes qui est sur fond d'azur?

Votre Commission des Beaux-Arts ne le pense pas, et, sans vouloir entrer dans une discussion qui pourrait retarder des débats plus importants, vous propose de décider qu'il n'y a pas lieu de modifier le type des armes de la Ville de Paris.

Le rapport de M. Ulysse Parent ayant été mis en discussion dans cette même séance du 14 février, le Conseil municipal en adopta les conclusions après un échange d'observations qui sont ainsi résumées au procès-verbal officiel de la séance :

M. *Ulysse Parent*, au nom de la Commission spéciale des Beaux-Arts, donne lecture d'un rapport sur une proposition de M. Hovelacque, tendant à ce que les armes de la Ville, qui seront sculptées sur l'Hôtel-de-Ville, soient conformes au type originel conservé dans un sceau de l'an 1200. « De gueules, au navire équipé d'argent, voguant sur des ondes de même. »

Par les motifs développés dans le rapport, la Commission propose de ne pas modifier le type des armoiries de la Ville de Paris.

M. Hovelacque. Je crois que les arguments tirés de la science héraldique et apportés par M. le Rapporteur à l'appui de ses conclusions contiennent plus d'une inexactitude. Sans insister sur ce point, je ferai remarquer que, de l'aveu même de la Commission, les armoiries de la Ville de Paris ont souvent varié. C'est ainsi que le premier Empire a remplacé les fleurs de lys par des abeilles, et que le gouvernement de Juillet leur a substitué des étoiles. Je ne suis certes pas de ceux qui pensent que si nous n'avions pas d'armoiries il faudrait en créer. Mais enfin elles existent, et il me semble que, sous la République, on peut faire ce que firent le premier Empire et le gouvernement de Juillet et supprimer les fleurs de lys qui surmontent l'écu. Ces fleurs de lys sont, quoi qu'on en dise, l'emblème de la royauté.

M. le Préfet de la Seine. L'Administration tient à s'associer aux conclusions du rapport si fin, si parisien et si pratique de la Commission.

M. Henricy. Le débat soulevé pourrait donner à croire au public que le Conseil municipal n'a rien à faire. Comme il n'en est pas ainsi, je m'étonne de cette incursion sur le terrain de la science héraldique. Je n'oublie pas que Paris est la ville de la Révolution, mais ce que je n'oublie pas aussi c'est que la fleur de lys est simplement la représentation d'un fer de lance inventé par un armurier du moyen âge. Au surplus, cette discussion n'est pas de notre époque ; j'ajoute qu'elle n'a aucune raison d'être venant de parfaits roturiers comme nous le sommes tous ici. J'appuie donc les conclusions de la Commission.

Les conclusions de la Commission sont mises aux voix et adoptées.

Sans s'ériger en juge d'aucune des opinions ou des théories contenues dans les documents qui précèdent, la Société de l'histoire de Paris ne peut manquer d'applaudir à la bonne inspiration qu'a eue le Conseil municipal en donnant le pas aux arguments historiques sur les considérations politiques et en consacrant l'intégrité de notre vieux et respectable blason parisien.

R. L.

LES STATUES ET LES BUSTES DU CHATEAU DE VAUX-LE-VICOMTE.

1665-1687.

Les documents que nous publions ci-dessous d'après les originaux des Archives nationales sont restés inconnus aux historiens de Fouquet; ils sont relatifs aux statues et marbres du château et du parc de Vaux et peuvent donner une idée de la magnifique décoration de ce célèbre séjour. On sait que le château de Vaux, construit pour le surintendant par l'architecte Le Vau, fut décoré par les peintres Le Brun et Mignard; les jardins furent dessinés par Le Nôtre. La terre de Vaux, d'abord confisquée après la disgrâce de Fouquet en 1661 et sa condamnation en 1664, fut rendue par le roi aux créanciers de l'ex-surintendant, qui, à leur tour, l'abandonnèrent à madame Fouquet séparée de biens d'avec son mari. Le fils aîné de Fouquet, Louis-Nicolas, fut comte de Vaux et vicomte de Melun. Des deux pièces que nous reproduisons, la première fut rédigée en vertu de l'ordre du procureur général de la chambre de justice chargée du procès de Fouquet, la seconde, qui est un mémoire descriptif des objets d'art, semble avoir été dressée en vue d'une vente que se proposait de faire le fils de Fouquet; car il a ajouté lui-même en marge les prix qu'il demandait pour chaque objet, en regard de l'estimation faite par le sculpteur Girardon. Cette vente s'est-elle effectuée? c'est ce que nous ne saurions dire. Toutefois nous pouvons ajouter que le château de Vaux renferme encore quelques bustes et statues de mérite. Après avoir été la propriété du maréchal de Villars et du duc son fils, puis

celle de la famille de Praslin, il a été acquis dans ces dernières années par M. H. Sommier, qui n'a rien épargné pour faire disparaître les traces d'un long abandon. Cette restauration, confiée à un architecte dont il ne nous appartient pas de faire l'éloge, M. H. Destailleur, a été accomplie par lui avec autant de goût que d'habileté, et a rendu à l'œuvre de Le Vau son caractère primitif; elle a amené la découverte de peintures décoratives remarquables de Le Brun et de son école; le château renferme, en outre des souvenirs de ses anciens propriétaires, tels que le salon de madame de Villars, où se voit un magnifique portrait de cette femme célèbre par sa beauté, et de nombreux dessus de portes ainsi que des décorations qui mériteraient une description particulière, qui est en dehors de notre sujet et de notre compétence. Nous laissons la place aux documents qui nous paraissent devoir intéresser nos lecteurs

A. Bruel.

I.

Estimation des statues et bustes du château de Vaux.

17 juillet 1665.

Du Vendredi dix-septiesme jour de juillet mil six cens soixante-cinq. Nous soubzsignez, Jacques Houzeau, sculpteur ordinaire des bastiments du Roy et de l'Académye Royalle, et Jean Legrue, maistre sculpteur de cette ville de Paris, en conséquence de l'ordre à nous donnée (*sic*) par M^{re} (*le nom en blanc*) procureur général de la chambre de justice, de nous employer et travailler en nos ames et consciences comme experts à l'estimation et prisée des statues, bustes antiques et modernes, collomnes, tables, carreaux et autres ouvrages de bronze et de pierre qui sont dans les appartements de la maison et jardins de Vaux, appartenante à Monsieur Fouquet cy devant sur-intendant, aprés avoir presté serment en justice, nous nous sommes transportez audit lieu de Vaux, où avons veu et visités tous les dits ouvrages qui sont dans les appartements et jardins de la dite maison et proceddé à la prisée et estimation d'iceux, ainsy qu'il ensuit :

Premièrement.

Dans le bois, à la main droicte du chasteau, quatre termes de huict pieds de hault, leurs guesnes de gresserie, les testes de pierre dure, prisez cent vingt livres chascun, font quatre cens quatre vingtz livres, cy iiij^{c} iiij^{xx} l.

Plus, au fonds de la demye lune, une figure d'une Flaure de pierre de Trossy[1] de six pieds de hault et son pied d'estal, prisé cent cinquante livres, cy cl l.

Item, au grand auvalle du bois, à la gauche du chasteau, dix termes

1. Trossy (Oise, commune de Saint-Maximin), dont les carrières fournissent la belle pierre dite de Saint-Leu.

de huict pieds de hault, les guesnes de gresserie, les testes de pierre dure, prisés cent vingt livres chacun, font ensemble xij^c l.

Plus, à la descente dudit bois, deux termes doubles de huict pieds de hault, les guesnes de gresserie, les testes de pierre dure, prisez deux cens livres chacun, font quatre cens livres, cy iiij^c l.

Plus, au mesme lieu, un chien et une chienne de pierre dure de cinq pieds de long ou environ. (*En marge :* Reclamez par M. Anguerre[1].)

Plus, proche dudit lieu dans le bois, un sanglier de mesme pierre et grandeur. (Idem.)

Plus, quatre testes pour poser sur des guesnes, dans la demeure du vigneron de Maincy[2]. (Idem.)

Plus, à la dite descente de bois, deux sefinxes de pierre dure de quatre pieds huict poulces de long, prisez deux cens livres chacun, font en tout iiij^c l.

Item, aux cascades du mesme lieu, quatorze masques de marbre blanc de quinze poulces de hault, prisez trente livres chacun, font quatre cens vingt livres. iiij^c xx l.

Plus, dans le quarré contre le grand pa[r]terre, une figure de marbre blanc représentant une géométrie, moderne, de quatre pieds, assize, et son pied d'estal, aussy de marbre blanc, de deux pieds huict poulces de hault ou environ, prisez mil livres, cy m l.

Item, dans le grand parterre, dix termes, demy corps, avec leurs bras et attribus de marbre blanc, moderne, de six pieds et demy de hault, prisez six cens livres pièce, font ensemble vj^m l.

Plus, un autre terme de la mesme suitte encore enquaissé, estant

---

1. Il s'agit ici de Michel Anguier, dont le nom s'écrivait *Anguer* ou *Anguerre* (Voy. Jal, *Dictionnaire critique*, 2e édit., au mot *Anguier*). Le mémoire publié ci-dessous sous le n° II mentionne une statue de la Géométrie faite par M. Anguier. On lit dans un discours de Guillet de Saint-Georges sur Michel Anguier les passages suivants : « En 1655, M. Fouquet employa M. Anguier pour toute la sculpture qui se voit dans la belle maison de Saint-Mandé. En 1658, il lui fit commencer plusieurs ouvrages de pierre qui sont à Vaux-le-Vicomte, dont voici les plus considérables : trois figures vêtues à l'antique, chacune de six pieds de hauteur, représentant trois philosophes de l'antiquité ; deux figures qui ont aussi chacune six pieds de hauteur, l'une représentant Apollon et l'autre Rhéa ; douze termes qui figurent douze dieux principaux ; une figure de la Clémence et une de la Justice, avec leurs hiéroglyphes, chacune de sept pieds et demi. » Il ajoute que les ouvrages d'Anguier pour Vaux sont en très grand nombre, mais il passe sous silence la figure de la Géométrie. (Voir *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés d'après les mss. par L. Dussieux, E. Soulié, de Chennevières, Mantz, A. de Montaiglon. Paris, 1854, in-8°, 2 vol. T. Ier, p. 440.)

2. Maincy (Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun). Le parc de Vaux s'étendait jusqu'à ce village, à 2 kil. 1/2 au sud-ouest du château.

dans l'un des passages du chasteau, prisé six cens livres, cy vj^c^ l.

Item, deux autres termes de pareille grandeur, demy corps, avec les bras de marbre blanc, moderne, posez à costé de la gerbe au dessus de la grande cascade, prisez quatre cens cinquante livres piéce, font neuf cens livres, cy ix^c^ l.

Plus, à la cour de la plomberye, trois masques de marbre blanc, sçavoir deux de deux pieds deux poulces de haulteur, antique restorée, un autre de quinze pouces, et un mufle de lion de dix-neuf poulces de hault, prisé le tout quatre cens cinquante livres, cy iiij^c^ l l.

Item, dans ladite plomberye, un daulphin de bronze de quatre pieds de long ou environ, prisé cent cinquante livres cl l.

Plus, dans le mesme lieu, quatre masques de bronze représentans des souffleurs d'environ deux pieds de hault, prisez deux cens quatre-vingts livres, cy ij^c^ iiij^xx^ l.

Item, à l'un des gros pavillons en entrant à main droite, une figure de marbre blanc représentant une femme, laquelle figure n'ayant point de teste et lui manquant un bras, est moderne, de quatre pieds neuf poulces de hault, prisé deux cens livres, cy ij^c^ l.

Plus, au mesme endroit, un tron d'une figure antique de marbre blanc, de quatre pieds de hault, prisé trente livres, cy xxx l.

Plus, dans le mesme pavillon deux medalles de marbre blanc moderne, à chacune deux testes, d'un pied et demy de hault ou environ, prisez soixante et quinze livres pièce, faisant ensemble cl l.

Item, dans l'avante-cour, aux quatre faces des pavillons, quatorze bustes de marbre blanc moderne, de deux pieds et demy de hault y compris leurs pieds douches, prisés chacun cent livres, font mil quatre cens livres, cy m iiij^c^ l.

Plus, au pourtour du chasteau, vingt bustes tant antiques que modernes, sçavoir à la face du devant huict, quatre à celle qui regarde le parterre, et quatre chacun costé, prisez aussy cent livres chacun, font deux mil livres, cy ij^m^ l.

Item, douze médalles de marbre blanc moderne, d'un pied et demy de hault ou environ, encastrées aux deux faces du chasteau, prisées chacune soixante-dix livres, faisant ensemble huict cent quarante livres, cy viij^c^ xl l.

Plus, dans le vestibulle, quatre bustes de marbre, les testes de marbre blanc, et les drapperies d'albastre orientalle moderne, de deux pieds huict poulces de hault y compris leurs pieds douches, prisez chacun deux cens livres, est huict cens livres, cy viij^c^ l.

Item, dans ledit vestibulle, deux figures d'hommes nues, de marbre blanc antique, priséez chacune six cens livres, est douze cens livres, cy xij^c^ l.

Plus, dans le sallon, une figure d'un jeune homme satire, de marbre

blanc moderne, de quatre pieds et demy de hault, ayant le nez rompu, prisé cinq cens livres, cy vc l.

Plus, dans le mesme endroit, une autre figure d'un jeune homme, de marbre blanc antique, restorée et brisée par les jambes, de cinq pieds et demy de hault, prisée six cens livres, cy vjc l.

Item, dans ledit endroit, deux tables auvalles de marbre rouge et blanc avec leurs bordures de marbre noir et blanc appliquées sur un fonds de pierre de six pieds de long sur trois pieds et demy de large, dont l'une est entière et l'autre cassée par le millieu, prisée l'entière cent cinquante livres et l'autre soixante livres, faisant le tout deux cens dix livres, cy ijc x l.

Plus, à l'antichambre de Madame, un buste de marbre, la teste de marbre blanc et la drapperie d'albastre orientalle, d'environ deux pieds huict poulces y compris le pied douche, prisé deux cens livres, cy ijc l.

Item, dans la chambre de Monsieur Le Brun[1], une figure de marbre blanc moderne, assise, représentant un jeune Baccus tenant un vaze et accompagnié d'un jeune enfant satire et d'un léopart, de deux pieds deux poulces de haut sur trois pieds trois poulces de long, prisez ensemble sept cens livres, cy vijc l.

Item, a costé de la chambre, dans le cabinet dudit sieur Le Brun, une figure de bronze d'un adolessant tendant les bras, de quatre pieds de hault, prisée cinq cens livres, cy vc l.

Plus, au mesme endroit, un satire de bronze de deux pieds et demy de hault, prisé soixante et dix livres lxx l.

Plus, au mesme lieu, un buste de marbre blanc, la teste antique regrattée, le buste moderne, de deux pieds quatre poulces de hault y compris son pied douche, prisé soixante et quinze livres, cy lxxv l.

Item, au mesme endroit, trois testes de bronze, d'environ quinze poulces de hault, prisées ensemble soixante et quinze livres, cy lxxv l.

Plus, deux testes de marbre blanc en bas relief, d'environ un pied de haulteur, prisées ensemble quinze livres, cy - xv l.

Item, à la cave soubs le sallon, une figure de marbre blanc, brisée, antique restorée, de cinq pieds et demy de hault ou environ, prisée deux cens livres, cy ijc l.

Plus, à la salle du commung, un millier et demy ou environ de carreaux de marbre, moitié blanc moitié noir, de neuf poulces et demy à raison de douze sols chacun. ....

Item, au fonds du passage à gauche en entrant, six collomnes de

---

1. Le Brun travailla aux peintures de Vaux pendant plusieurs années, et Fouquet l'avait en assez grande estime pour lui donner une chambre dans le château. Il fut un de ceux qui restèrent fidèles au surintendant disgracié. Voy. Chéruel, *Mémoires sur la vie de Fouquet*, t. II, p. 474.

marbre, sçavoir deux de marbre noir et jaulne d'Italie, de huict pieds de hault, deux aultres de sept pieds et demy de marbre de laffique[1] et deux autres de sept pieds de long de marbre d'Italie blanc vesné de viollet, cannelé en trois, prisées mil livres, cy m l.

Plus, deux grouppes de figures de pierre de Vernon, aux deux coins de la terrasse qui regarde le jardin, de sept pieds de long, assises, sur cinq pieds et demy en haulteur, prisées chacune mil livres, font ensemble deux mil livres, cy ij^{m} l.

Item, quatre figures de semblable pierre, sur le devant du sallon, au dehors, de huict pieds ou environ, prisées chacune cinq cens livres, font deux mil livres, cy ij^{m} l.

Plus, à la descente de l'escallier du chasteau, deux sefinxes de pareille pierre, de quatre pieds et demy de long ou environ, prisez deux cens livres chacun, font quatre cens livres, cy iiij^{c} l.

Item, à la salle d'Hercules, une table de porphire avec sa bordure de marqueterie gaudronnée, de trois pieds et demy de long ou environ sur deux pieds huict poulces, prisée trois cens livres, cy iij^{c} l.

Plus, dans le cabinet de la chambre du Roy, une table de marbre de marqueterie, de cinq pieds huict poulces de long sur trois pieds neuf poulces, un peu escornée, prisée cinq cens livres, cy v^{c} l.

Finallement, au derrière de la grange', dans un petit jardin, un grouppe de figures de marbre blanc modernes, sçavoir d'un Neptune de six pieds de hault, accompagné de trois chevaux marins à demy corps avec la coquille, de quatre pieds et demy ou environ, touttes les dites figures séparées, prisées le tout douze cens livres, cy xij^{c} l.

(Signé) : Jean le Grue, Houzeau.

L'an mil six cent soixante-six, le mardi onziesme jour de mai, deux heures de relevée par devant nous Jacques Le Cornier, seigneur de Sainte-Hélène, conseiller du roy en sa cour de parlement de Rouen, commissaire en la chambre de justice et en cette partye, en nostre hostel scis rue des Fossez-Montmartre, en exécution de l'arrest de la chambre du sixiesme avril dernier et de nostre ordonnance rendue sur icelluy du dix de ce mois, sont comparus Jacques Houzeau, sculpteur ordinaire des bastimens du Roy et de l'académye royalle, et Jean Legrue, M^{e} sculpteur de cette ville de Paris, lesquels, après serment par nous pris d'eux en la manière accoustumée, ont juré et affirmé en leur conscience le rapport par eux fait estre véritable et ont signé.

(Signé) : J. Le Cornier de Sainte-Hélène, Jean Le Grue, Houzeau.

(Original, Archives nationales, O^{1} 1964.)

---

1. Marbre d'Afrique.

II.

Mémoire des figures qui sont à Vaux et du prix que M. Girardon estime chaque figure[1].

Du 2 mars 1687.

Premièrement.

Dans le salon :

1. Auguste, antique de 6 pieds de haut, cy 2000 l.
2. Tybère, idem. 2000 l.
3. Quatre bustz dont 2 d'hommes et 2 de femmes, les draperies d'albastre orientale assez beaux. 800 l.

Dans le jardin :

4. Une figure représentant la Géométrie de 4 pieds, 3 poulces de hault, d'après Jean Boulogne, faite par M. Anguier, assez belle, y compris son pied d'estail de marbre blanc 1300 l.

(En marge) Elle a le nez rompu, à la main 2 doigts cassez, au pied 3 doigts cassez et le pouce aussi.

Dans le château :

5. Deux petits faunes de marbre noir de 2 pieds 2 pouces de haut, à l'un desquels il manque le bras droit, cy 200 l.
6. Une Vénus tenant sa main droite contre son sein, accompagnée d'un Cupidon, de 3 pieds 10 pouces de haut, cy 400 l.
7. Une autre Vénus apuiée sur la queue d'un dauphin, de 5 pieds de haut 500 i.
8. Une figure qui tient des pavots de la main gauche, de 2 pieds 1/2 de hauteur 500 l.
9. Une Diane antique, prenant de sa main droite une flèche, est de 4 pieds 10 poulces de haut et assez bonne 800 l.
10. Une figure antique d'homme nud à la réserve du manteau qui pend au côté, de 5 pieds de haut, représentant Trajan 1000 l.

---

1. En marge du document se lit une autre série d'estimations sous la rubrique : « Prix de M. de Vaux ». En voici les chiffres :

N° 1	3300 l.
N° 2	3300 l.
N° 3	1200 l.
N° 4	2000 l.
N° 5	300 l.
Depuis l'article 6 jusqu'à celui-cy (14)	10,000 l.
N°s 15 et 16	3000 l.
N° 17.	1000 l.
N° 18.	500 l.
N° 19.	800 l.
Total des prix de M. de Vaux.	25,400 l.

11. Une autre figure antique d'un homme nud pour la plus grande partie, de 5 pieds 1/2 de haut 600 l.

12. Une figure antique d'une femme représentant une muse, de 5 pieds 3 pouces de haut, cy 900 l.

(En marge) Il y a une petite rupture au bras droit.

13. Un faune de 4 pieds 1/2 de haut, qui danse, fait d'après l'antique dont l'original est à Versailles. 450 l.

14. Une figure de jeune homme représentant Paris apuié sur un tronc d'arbre, qui est assez beau, mais fort ruiné, il a 5 pieds 8 pouces de haut, 450 l.

15. Une figure de jeune Baccus, moderne curieusement travaillée et entière, de 2 pieds de haut, 1400 l.

16. Une table de porphire de 3 pieds 1/2 de long, montée sur un pied fort propre et 2 petittes navichelles de marbre de couleur 800 l.

17. Quatre colonnes antiques dont 2 de marbre noir vené de jaune, de 8 pieds 10 pouces de haut et deux de marbre blanc canelé et torse, de 7 pieds 2 pouces 1/2 de haut, 600 l.

18. Cinquante testes de belier antiques, de marbre noir, 500 l.

19. Une grande table de marbre où sont plusieurs ornemens de pierres de raport, 800 l.

Total des prix de M. Girardon, 16,000 l.[1]

(Original, Archives nationales, O[1] 1964.)

NOTE SUR TROIS HOTELS DE PARIS

APPARTENANT A CHARLES DE VALOIS, FRÈRE DE PHILIPPE LE BEL.

Charles de Valois[2], frère de Philippe le Bel, possédait, outre ses belles résidences de Saint-Ouen[3] et du Valois[4], trois hôtels à Paris : l'hôtel du Roi de Sicile, l'hôtel de Nesle et l'hôtel ou maison de Notre-Dame-des-Champs.

---

1. Cet état existe en double ; l'autre exemplaire porte au dos : « Les desseings desdites figures sont dans ce papier et se raportent aux chiffres à costé des articles de ce mémoire. » En effet, on trouve jointes au mémoire quinze feuilles de croquis à la plume, qui sont vraisemblablement de Girardon.

2. Charles, comte de Valois, d'Anjou, du Maine, d'Alençon et de Chartres, né en 1270, mort en 1325. L'histoire de ce prince, qui est un peu celle des derniers Capétiens directs puisqu'il a gouverné la France sous leur nom, est encore à faire.

3. Saint-Ouen près Paris. Voy. sur ce château l'ouvrage de notre regretté confrère M. Pannier : *La maison noble de Saint-Ouen*. Paris, 1872, in-8°.

4. Les châteaux de Crépy et de Villers-Cotterets.

Nous avons eu l'occasion de réunir quelques renseignements sur ces diverses demeures et nous en présentons ici le résumé. Quelque sommaire qu'il soit, ce petit travail aura peut-être son utilité et complétera sans doute sur plus d'un point les connaissances de certains lecteurs.

I.

Hôtel du Roi de Sicile.

Charles de Valois, qui se maria trois fois[1], épousa sa première femme, Marguerite de Sicile, le 16 août 1290. Cette union, qui n'avait rien d'un mariage d'inclination[2], terminait la guerre ouverte, depuis les Vêpres Siciliennes, entre les rois de Sicile, de France et d'Aragon[3]. En recevant la main de la princesse Marguerite, Charles renonçait à toutes prétentions sur le royaume d'Aragon et assurait ainsi la restitution de la Sicile à son beau-père en même temps que la conclusion de la paix. Les conventions matrimoniales, passées le 18 août 1290 à Senlis[4], donnaient à Charles de Valois les comtés du Maine et d'Anjou. Quelques années plus tard, Charles II fit à son gendre un nouvel avantage en lui abandonnant l'hôtel qu'il avait à Paris.

La donation fut faite à Ferrières le 2 mars 1294. En voici le texte intégral[5] :

Karolus secundus Dei gracia rex Jerusalem, Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, Provincie et Forcalquerii comes, tenore presencium notum facimus universis quod nos viro spectabili Karolo, nato illustris regis Francorum, Valesie, Alanczoni et Andegavie comiti, filio nostro carissimo, et Margarite comitisse comitatuum eorumdem, nate nostre uxori sue, ac eorum heredibus ex ipsa comitissa natis et nascituris, damus et tradimus in perpetuum, quicquid juris, proprietatis et usus habemus et habere debemus

---

1. Sa deuxième femme fut, on le sait, Catherine de Courtenay, et sa troisième Mahaut de Saint-Pol. Catherine était cousine de Marguerite de Sicile.

2. Elle n'en fut pas moins heureuse et féconde. Charles eut de ce premier lit six enfants. Marguerite était une princesse fort pieuse; elle avait toujours sur elle des reliques de sa sainte patronne. Son confesseur était Gilles de Bourges, de l'ordre des Frères-Prêcheurs ; elle se servait aussi du bréviaire de cet ordre. Voy. le testament de Marguerite (Arch. nat., J 403, n° 14).

3. C'est au cours de cette guerre que la France fut entraînée à faire la malheureuse expédition de Catalogne où mourut Philippe le Hardi et sur laquelle nous avons recueilli de curieux documents que nous publierons, sans doute, un jour.

4. Sur ce mariage, voy. aux Archives nationales, Trésor des chartes, les actes cotés J 435 n° 7 (dispense du pape); et J 164 n° 6, J 410 n° 4, J 511 n° 7 (acte de mariage).

5. Arch. nat., Trésor des chartes, J 377, n° 1. Acte scellé du grand sceau de Charles II.

in domibus nostris de Parisius, cum pertinenciis earumdem, salvo magnifice principisse domine Margarite, regine Jerusalem et Sicilie, carissime matri nostre, in vita sua usu hospitandi in domibus ipsis, quociens Parisius venerit et voluerit ibi esse.

In cujus rei testimonium, has nostras litteras fieri fecimus pendenti sigillo nostro munitas.

Datum Ferreriis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tercio, die secundo marcii, sexte indictionis, regnorum nostrorum anno nono [1].

La maison que Charles II donnait ainsi à Charles de Valois, sous la seule réserve d'y recevoir, sa vie durant, aussi souvent qu'elle le voudrait, la reine douairière de Sicile, Marguerite, était située rue du Roi de Sicile. Cette rue, qui existe encore aujourd'hui, devait son nom à l'hôtel même dont nous nous occupons [2]. Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère de saint Louis, appelé en 1265 aux royaumes de Jérusalem et de Sicile, avait en effet sa demeure dans cette rue. Elle passa de son fils Charles II à Charles de Valois, puis les comtes d'Alençon, descendants de ce dernier prince, la possédèrent jusqu'au règne de Charles VI. Pierre, comte d'Alençon, en fit alors abandon au roi le 26 mai 1390 [3].

II.

Hôtel de Nesle.

La Halle aux blés a été construite, on le sait, sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons. Jaillot nous apprend que cet hôtel « appartenoit « au XIIIe siècle aux seigneurs de Nesle et qu'il en portoit le nom. « Jean II de Nesle, ajoute-t-il, châtelain de Bruges, et Eustache de « Saint-Pol, sa femme, le donnèrent en 1232 à saint Louis et à la « reine Blanche, sa mère, à qui il appartint presque aussitôt en entier « par le don que le roi lui fit de ce qu'il pouvait y avoir. Il est vrai- « semblable qu'après la mort de Blanche cet hôtel fut réuni à la « couronne, puisqu'en 1296 [4] Philippe le Bel le donna à Charles, comte « de Valois, son frère [5]. »

Nous mettons sous les yeux du lecteur le texte de cette dernière donation [6].

---

1. Au repli figure la mention : *registrata in cancellaria.*
2. Jaillot, *Rech. crit. sur la ville de Paris,* t. III, quartier Saint-Antoine, p. 117-118.
3. Jaillot, qui rapporte ces détails, donne la suite de l'histoire de l'hôtel jusqu'au XVIIIe siècle. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à son livre.
4. Lisez en 1297 (n. st.).
5. Jaillot, *Rech. crit. sur la ville de Paris,* t. I, quartier Saint-Eustache, p. 15 et ss.
6. Arch. nat., Trésor des chartes, J 377, n° 2.

Philippus Dei gracia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos carissimo ac dilecto germano et fideli nostro Carolo Valesii, Alençonii, Carnotensi et Andegavensi comiti et ejus heredibus ac successoribus damus et concedimus domum nostram de Nigella Parisius cum appendiciis suis ab ipso comite suisque heredibus ac successoribus tenendam et perpetuo possidendam, salvo in aliis jure nostro et quolibet alieno. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Luparam Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense januario.

C'est à la pure libéralité de son frère que Charles de Valois dut ainsi l'hôtel de Nesle. Mais c'est à prix d'argent qu'il agrandit à trois reprises sa nouvelle propriété.

Le 22 juin 1315, Charles de Valois acquit de Regnier Violet, talemelier ou boulanger, bourgeois de Paris, de sa femme Denise et de Robert le Charron, fils en premières noces de Denise et de Mahi le Charron, une maison ou grange « assise à Paris en la rue de Guer-« nelles, tenant d'une part à la meson de haut et puissant prince « Monseigneur Challes, comte de Walloys, qui fu Ymbert de Lyons, « et d'autre part à la meson de Guillaume Le Chat, charron, en la « censive de l'évêque de Paris. »

Une rente annuelle de 17 sols parisis était constituée sur cette maison, pour 2 sous 1/2 au profit de l'évêque « pour fonz de terre », et au profit d'Agnès L'Uissière pour 14 sous 1/2 de cens.

La maison avec ces charges fut vendue 70 livres parisis[1].

Le second agrandissement de l'hôtel de Nesle ne fut que de quelques mois postérieur au premier. C'est le 14 janvier 1316, en effet, que Renaud Piedoe vendit à Charles de Valois, au prix de 160 livres parisis, « une meson et un jardin, si comme il se comporte « de toute pars, avec leur appartenances, que il avoit de son propre « heritage, séant vers Saint-Honoré, tenant d'une part au jardin et à « la meson Ymbert de Lions et d'autre part à la meson et au jardin « mestre Hugues Rectoré, et par derières abotissant aus meurs dudit « monseigneur Charles, en la censive et seignorie de l'evesque de « Paris. » La maison était grevée d'une rente annuelle de 5 sous parisis au profit de l'évêque[2].

Outre les deux maisons acquises des Le Charron et de Renaud Piedoe, Charles de Valois s'était rendu propriétaire, nous ignorons à quelle date, d'une demeure voisine appartenant à Imbert de Lyons. L'acte du 22 juin 1315 le constate clairement. Nous ne savons à

1. Arch. nat., Trésor des chartes, J 165, n° 96. (Paris, dim. avant la nat. saint Jean-Bapt., 22 juin 1315.)

2. Arch. nat., Trésor des chartes, J 165, n° 97. (Paris, mercredi avant la Saint-Maur 1315, 14 janvier 1316.)

quelles conditions avait été faite la vente de cet immeuble. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que Charles de Valois ne se pressa pas de payer. Il devait encore, à sa mort, le prix de la maison. Voici en effet la mention qui figure, à cet article, dans le rôle des dettes de Charles de Valois [1]. Elle donne d'utiles indications sur l'hôtel même.

« Et est Monseigneur [2] tenu à lui [3] pour la meson darrière Neele, « là où la chambre aus deniers et la chambre aus chevaliers est, qui « valoit bien ou temps que Monseigneur [4] la *print* II^{c} l. p. »

Le mot *print*, si on l'entendait à la lettre, pourrait peut-être faire allusion à une sorte d'expropriation. Imbert passait du reste pour un usurier [5], et tous procédés étaient, nous le savons, bons avec lui.

De Charles de Valois, l'hôtel de Nesle passa à son fils aîné, Philippe, qui devint plus tard Philippe VI ; et ce prince, au moment de monter sur le trône, en février 1328, fit don [6] de cette demeure à Jean de Luxembourg, roi de Bohême [7].

III.

Hôtel de Notre-Dame-des-Champs.

Charles de Valois avait encore dans le voisinage de l'église Notre-Dame-des-Champs [8] un hôtel ou maison dont les historiens de Paris ne paraissent pas avoir eu connaissance. Il tenait ce manoir de Michel de Bordenay et l'agrandit plus d'une fois.

Le 19 juillet 1321, Jean de Caours [9] et Eudeline, sa femme, demeurant à Notre-Dame-des-Champs près de Paris, échangèrent avec Charles de Valois une maison qu'ils avaient audit lieu, « tenant d'une

---

1. Rôle des dettes de Charles de Valois dressé en 1332 (Arch. nat., J 164^{b}, n° 58).

2. Mgr Philippe VI, roi de France.

3. A lui, Imbert de Lyons.

4. Mgr Charles de Valois.

5. « ... l'en disoit qu'il estoit usurier..... » (Extrait du rôle des dettes de Charles de Valois.)

6. Voy. le texte de cette donation dans l'article consacré par notre savant confrère, M. A. de Barthélemy, à *la Colonne de Catherine de Médicis à la Halle aux blés* (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI, p. 182).

7. Voy. Jaillot, quartier Saint-Eustache, p. 15 et ss.; et aux Arch. nat., Trésor des chartes, J 432, n° 1. Il ne faut pas confondre, qu'on nous permette de le rappeler, l'hôtel de Nesle, dont il vient d'être question, avec la fameuse tour de Nesle sise sur la Seine, en face le Louvre. (Sur la tour de Nesle, voy. Jaillot, t. V, quartier Saint-Germain-des-Prés, p. 68; et aux Arch. nat., J 234, n° 2.)

8. Sur cette église, voy. Jaillot, t. IV, quartier Saint-Benoît, p. 150.

9. Et non Jean *de Caonis*, comme avait lu M. Huillard-Bréholles (*Inv. des titres de la maison de Bourbon*, t. I, n° 1602).

« part aus mesons dudit monseigneur Challes, qui furent maistre « Michiel de Bordenay, et d'autre part à la meson Nicolas Leffiée, « en la censive du chapittre Nostre-Dame de Paris, » pour la moitié d'une autre maison que ledit monseigneur Charles avait à Notre-Dame-des-Champs, « tenant d'une part à la meson Nicolas de Cam- « bray et d'autre part au chemin du puis de la ville qui va à Gen- « tilly[1]. »

Le 26 mars 1322, Charles de Valois, moyennant le paiement d'un capital de 16 l. p.[2], affranchit sa maison de Notre-Dame-des-Champs d'une rente annuelle de 30 s. p., constituée au profit de sœur Marie de Senlis, nonnain au couvent de Saint-Antoine.

Bien que l'hôtel de Notre-Dame-des-Champs paraisse avoir été beaucoup moins important que ceux du Roi de Sicile et de Nesle, Charles de Valois y séjournait, ce semble, quelquefois[3]. Nous ignorons ce qu'il devint après la mort de ce prince.

P. Bonnassieux.

MESURES PRISES POUR LA DÉFENSE DE COMPIÈGNE.

JUILLET-SEPTEMBRE 1636.

J'ai trouvé dans les archives de la ville de Compiègne (EE 2. 101) un cahier intitulé : « Passage des ennemys en Picardie au mois de juillet 1636 », et j'ai pensé que les renseignements qu'il contient sur l'ensemble des mesures prises dans l'été de 1636 pour s'opposer à la marche des Espagnols, qui ravagèrent à cette époque une partie de la contrée[4], pouvaient offrir quelque intérêt. J'y ai joint plusieurs mentions empruntées aux registres des délibérations ou aux comptes et pouvant compléter certains passages de ce manuscrit.

---

1. Arch. nat., Chambre des comptes. P 1369[2], n° 1848. Pièce analysée dans l'*Inv.* de M. Huillard-Bréholles (n° 1602).

2. Arch. nat., *Trésor des chartes*, J 165, n° 99. Vendredi après la fête Notre-Dame de mars 1321 (Acte de sœur Aalis, abbesse de Saint-Antoine).

3. *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris* (article de M. Bordier), t. I, p. 198. « Pour traire hors du celier deux queues de vin et mener chez Mgr de « Valois, à Nostre-Dame-des-Champs, vi s. » (1323-1324).

4. Plusieurs des monuments de nos environs furent détruits à cette époque : d'autres, mutilés seulement, conservent encore le souvenir de cette triste année. C'est ainsi qu'on lit dans l'église de Grandfresnoy une inscription portant ces mots : « L'an mil six cent trente six, le 25 d'aoust, l'Espaignol est venu icy » (V. Paisant, Note sur Grandfresnoy, *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, t. II, p. 355-364). L'église de Gournay-sur-Aronde fut en même temps presque complètement détruite.

On voit qu'au moment du départ des troupes une épidémie éclata. Cette peste, qui dura près d'une année, causa de grands ravages dont le souvenir s'est conservé jusqu'à notre époque. On trouve encore à Saint-Jacques la pierre tumulaire de Louis Le Caron, conseiller du roi et président en l'élection, qui « fut au printems de son aage saisy d'une maladie contagieuse quy pour lors espuisoit la ville de ses bourgeois, par l'effort de laquelle il cessa de vivre entre les mortels pour revivre immortel et triomphant de la mort le IXe décembre 1636. »

A la fin de l'épidémie, la ville offrit à Notre-Dame de Liesse un cœur d'argent, dont l'étui fut fait à Compiègne [1], et les habitants firent édifier, pour rappeler à la fois le souvenir de la délivrance de la ville des Espagnols et celui de la cessation du fléau, une chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours qui est encore aujourd'hui le but d'un pèlerinage suivi [2].

Quelques années plus tard, on plaça dans cette chapelle deux statues de saint Roch et de saint Sébastien, exécutées aux frais de la ville, à la suite d'une délibération d'assemblée du 27 mai 1637, statues qui devaient primitivement être placées dans une chapelle, « proche de la forêt, du côté de la laye de Champlieu. » Elles furent payées cent livres [3].

Enfin, on n'oublia pas les personnes qui avaient donné des soins aux malades, et l'on offrit à Louis Mathieu, maître chirurgien, une salière et six cuillers d'argent du prix de 48 livres, payées par la ville [4].

Je me réserve de parler de cette peste avec plus de détails dans un travail postérieur.

Comte DE MARSY.

PASSAGE DES ENNEMIS EN PICARDIE AU MOIS DE JUILLET 1636.

Du lundy, septiesme juillet mil six cens trente six, sur les advis receus de divers endroicts que les ennemis estoient entrés dans la Picardie, mesme avoient siégé la Capelle, on commença à faire garde tant de jour que de nuict dans la ville.

Et le vendredy suivant, ayant esté receu nouvelles que l'ennemy avoit pris la Capelle [5] et s'approchoit des environs de la Fère, fut

---

1. *Mandements*, 1636-1639, fol. 19.

2. Voyez Cailliette de l'Hervilliers, *Notre-Dame de Bon-Secours de Compiègne*, 1861, in-8°.

3. *Mandements*, 1656-1660, fol. 10.

4. *Mandements*, 1636-1639, fol. 41 v°.

5. Voir *Histoire de la Capelle en Thiérache*, par Eugène Mennesson. Vervins, 1865, in-8°; la *Thiérache*, 2e partie, etc. Je possède aussi une pièce que je ne trouve pas citée dans les recueils bibliographiques et dont voici l'indication : « Manifiesto del Serenissimo Infante Cardenal, publicado en Mons en el pais de Henao a los cinco de Julio de mil y seiscientos y treinta y seis ; con la entrada que luzieron las armas Catolicas en Francia, y presa de la Capela. » Con licencia, en Madrid, por Maria de Quiñones. 1636, in-fol., 8 p.

arresté qu'on travailleroit promptement aux fortiffications de la ville, mesme aux canons, pour les monter sur leurs affusts.

Le mercredy seiziesme desdits mois et an, arriva en ceste ville monsieur le marquis d'Humières [1], ayant pouvoir de commander en ceste ville, conjointement avec monseigneur le vicomte de Brigueil, son père.

Le lendemain, arriva mondit seigneur le vicomte et fut fait présent par la ville de vin et gibié ; lesdits seigneurs logèrent au chasteau, ayans ordre et pouvoir du roy de ce faire [2].

Le xviiie dudit mois de juillet 1636, on commença à sonner la cloche de la ville [3], un bon quart d'heure durant, soir et matin, avant l'ouverture des portes de la ville.

Les clefs des portes se partageoient, dont mondit seigneur le vicomte de Brigueil prenoit moitié ; l'autre moitié demeuroit aux gouverneurs attournez.

Le xixe desdits mois et an, arriva en ceste ville l'argent du roy pour payer l'armée de Picardie.

Ledit jour, on eut advis que les ennemis qui avoient esté quelque temps ès environs de la Fère s'estoient retiré.

Pour assembler la ville et faire bonne garde, on mit deux quartiers en garde, tant de jour que de nuict.

Le xxiiie dudit mois, arriva en ceste ville le sieur Camille [4], italien,

---

1. Louis de Crevant, marquis d'Humières, mort le 20 mars 1648, père du maréchal duc d'Humières, gouverneur de Compiègne en survivance de Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, chevalier des ordres, son père, décédé à Azay le 2 nov. 1648.

2. Avant le xviiie siècle, les gouverneurs de Compiègne ne logeaient pas au château, à moins de circonstances exceptionnelles. Jusque-là, lorsqu'ils venaient à Compiègne, ils descendaient soit chez des particuliers, soit dans des maisons louées pour eux par la ville.

3. La *Bancloke*. Voir, sur cette cloche qui existe encore, une communication de M. Woillez, dans la *Revue des Sociétés savantes*, et mon travail sur l'hôtel de ville de Compiègne, dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de Senlis*.

4. Camille Matheole. Nous le trouvons cité dans plusieurs mandements : 1° « A Martin Gerbet et Philippe de Monchy, manouvriers, de la somme de 12 liv. t., pour avoir esté employez, compris leurs aydes et compagnons, l'espace de vingt quatre journées, à tracer les fortiffications qui sont à faire aux environs de la ville, suivant le dessin et l'ordre du sieur Camille Matheole, ingénieur envoyé par Sa Majesté audit Compiègne » ; 2° « à Anthoine Poulletier, marchant hostellain, de la somme de 422 liv. t. pour despence de bouche faitte en la maison dudict Poulletier, par le sieur Camille Matheole, italien, ingénieur, envoyé par Sa Majesté audit Compiègne pour tracer et conduire les fortiffications d'icelle ville qui estoit menassée d'un siège par les ennemis, laditte despence commencée depuis le mois de juillet dernier

ingénieur du roy, qui à l'instant visita toutte la ville pour la mettre en estat de deffence.

Le vendredy xxve dudit mois de juillet 1636, nouvelles vinrent que l'ennemy avoit pris le Castelet, ce qui allarma fort tout le pays, attendu le peu de résistance que ceux de dedans avoient fait [1].

Le xxviie desdits mois et an, on commença à mettre les canons sur les ramparts de la ville.

Le premier jour d'aoust 1636, furent nommez douze habitans pour estre intendans des fortiffications pour faire exécuter ce qui estoit ordonné par le sieur Camille, ingénieur, et haster ceux qui estoient à la corvée, deux desquels intendans se trouvoient tous les jours à tour de rolle ausdits ouvrages [2].

Le lundy xie aoust 1636, monseigneur le comte de Soissons ayant couché à Choisy arriva en ceste ville avec son armée, laquelle campa hors la porte Chapelle. La ville le fut saluer à Saint-Cornille, où il estoit logé, et luy présenta deux douzaines de bouteilles de vin.

Ledit jour, xie aoust 1636 et les deux suivans, il n'y eust que les habitans qui firent garde de jour et de nuict, et ledit temps passé, la garde, tant de jour que de nuit, se fit par les habitans et les soldats du régiment des gardes, tant françois que suisses ; la nuict, les habitans gardoient le corps de garde neuf du chasteau, les corps de garde de la porte de Pierrefons, de la porte de Paris et de la tour des Jacobins ; les soldats françois gardoient les corps de garde de la porte du Pont, de la porte Nostre-Dame et de la porte d'Ardoise ; les Suisses gardoient les corps de garde du Porniot et de la tour des Anglois.

Le lundy premier septembre 1636, l'armée du roy, tant cavallerie qu'infanterie, campa entre Couldun et Bienville, laditte armée com-

---

jusques à la fin du mois de mars enssuivant, en ce compris les nourritures du cheval dudit Camille. » (*Mandements*, 1636-1639, fol. 12 et 15.)

On conserve aussi les noms de plusieurs autres ingénieurs chargés de travaux de fortification à Compiègne : de Louvillers en 1555, T. de Bessard en 1579, auteur d'un plan aujourd'hui perdu, Estienne Tremblay en 1615, etc.

1. La correspondance royale conservée à Compiègne et dont j'ai commencé la publication renferme plusieurs lettres appartenant à cette période ; je ne crois devoir mentionner ici que celle du 19 juillet 1636, dans laquelle Louis XIII demande aux officiers municipaux de Compiègne et au vicomte de Brigueil de faciliter le commerce des marchands de grains qui pourvoient à l'alimentation de Paris, grains provenant notamment de Soissons, de Noyon et de Chauny. Quelques jours plus tard, le 21, le roi envoya le sieur de Biou, contrôleur général des finances en Bourbonnais, pour faire l'inventaire des blés qui sont à vendre.

2. Le roi écrit le 3 août pour recommander de faire rentrer tous les soirs les bacs et bateaux sur la rive de l'Oise qui touche à la ville.

posée de plus de dix mil hommes de pied et cinq mil chevaux. Mondit seigneur le comte de Soissons partoit tous les jours de ceste ville pour aller coucher au camp dans sa tente.

Le troisiesme desdits mois et an, madame la comtesse de Soissons, mère de mondit seigneur le comte, arriva en ceste ville, logea à Saint-Cornille ; la ville luy fit présent de six bouteilles d'hypocras et de six boettes de confitures seiches.

La nuit, pendant que mondit seigneur le comte alloit coucher au camp, la porte du Pont demeuroit ouverte et estoit gardée ; scavoir, le premier corps de garde, du costé des champs, par les soldats du régiment des gardes, et l'autre corps de garde, du costé de la ville, par les habitans.

Le quatriesme septembre 1636, monsieur le vicomte de Brigueil, gouverneur de la ville, receut lettres du roy, par lesquelles Sa Majesté voulloit estre informée du nombre des personnes et maisons infectées dans la ville de contagion, ordonnoit en outre que l'on eust à oster les immondices qui estoient ès environs du camp, hors la porte Chapelle, mettre hors la ville les personnes frappées ou suspectes de contagion, purger et airier les maisons et faire sortir tous les refugiez [1].

Le sabmedy XIII[e] septembre oudit an, la ville fut en corps recevoir les commandemens de monseigneur le comte de Soissons à Saint-Cornille, comme il estoit prest de partir.

Est à noter que durant le séjour dudit seigneur en ceste ville fut ordonné, par plusieurs fois, la desmollition des maisons hors la porte du Pont, pour mettre le ravellin en deffence, ce qui fut enfin exécuté.

Pour subvenir aux grands frais que la ville fut contrainte de faire pendant ledit temps, fut pris à intérest de la vefve Jehan de Billy et sa fille dix huict cens livres, de Charles Roger, demeurant au Plessis-Brion, cinq mil quatre cens livres, et de M[e] Adrian Levesque, président en l'eslection, deux mil livres ; tous lesquels deniers furent mis à l'instant entre les mains de M[re] Gilles Charmolue, receveur de la ville, ainsy qu'il est porté par les contractz que ledit receveur a signé.

Le dernier septembre oudit an 1636, on donna congé aux canonniers de la ville [2], après avoir esté employez deux mois entiers.

---

1. Cette lettre ne se retrouve pas aux archives de la ville.

2. Compiègne possédait depuis le commencement du XV[e] siècle une artillerie dont elle a toujours été très fière et dont nous trouvons souvent la trace dans les comptes. Plusieurs de ces pièces nous sont encore conservées, notamment la chambre de la *Grosse Bombarde*, qui, après avoir servi de borne à l'angle du bâtiment de la justice consulaire, est déposée dans l'impasse de l'Arsenal, deux canons de cuivre aux armes de la ville, datés de 1579, faits aux dépens des habitants pour la sûreté de la ville, et une petite

Est à remarquer qu'aussitost que l'armée fut partie de la ville et des environs, ladite ville fut affligée de contagion, fièvres pourprées et différentiées, en sorte qu'il mourust un si grand nombre d'habitans et de réfugiez [1] que l'on auroit esté contrains d'enterrer les corps morts dans le cimetiere Saint-Pierre [2], faute de pouvoir trouver place dans celuy de Saint-Jacques, après en avoir eu la permission des Pères Minimes, le XVII[e] janvier 1637.

Le mardy septiesme octobre oudit an, fut arresté de ne plus faire la garde la nuict, tant pour ce que les ennemis s'estoient retiré de Picardie qu'à cause de la contagion, de peur que les habitans ne s'infectassent les uns les autres dans les corps de garde [3].

III.

CHRONIQUE.

La question du Champ-de-Mars est maintenant résolue ; la totalité des terrains sera déblayée et fera retour au Ministère de la Guerre. Nous n'y voyons aucun inconvénient ; il importe, selon nous, que,

---

couleuvrine en fer, ayant aussi les armes de la ville et le nom de *Compienne* (Musée Vivenel, n[os] 3310-3312). Compiègne a conservé, du reste, jusqu'à la dissolution de la garde nationale, en 1871, une compagnie d'artillerie.

1. L'armée avait avec elle un assez grand nombre de malades et de blessés. Aussi avait-on dû établir deux hôpitaux, l'un à Saint-Corneille, dans la maison du Trésor habitée par dom Jehan de Blois, qui reçut plus tard une indemnité de 45 livres pour le transport de ses meubles, et l'autre, dans une maison du faubourg Saint-Germain, appartenant à Marie Du Feu, veuve de Pierre Vestu, louée par la ville pour six mois, à partir du 30 août, par ordre de M. de Choisy, intendant de l'armée (*Mandements* des 24 et 30 août).

2. Le cimetière qui joignait à l'église de Saint-Pierre, possédée alors par les Minimes et devenue aujourd'hui le gymnase communal. L'autorisation d'y inhumer, demandée dans une des séances du bureau de la ville par le curé et les marguilliers de Saint-Jacques, « à cause de la nécessité pressante dans laquelle ils sont de présent pour ne pouvoir trouver de place au cimetière de leur église pour ensépulturer leurs morts, à raison de la trop grande multitude de corps qui y ont esté mis depuis quelque temps, » est accordée pour six mois par les religieux Minimes, « et ce de jour et non de nuict, en sorte que lesdits Pères Minimes n'en puissent recevoir incommodité, ny que ledit curé puisse prétendre aucune juridiction audit lieu » (*Archives de la ville*, DD 23).

3. La peste dura presque tout l'hiver de 1637.

dans Paris même, de vastes surfaces de terrain soient conservées libres pour les éventualités prévues ou non, fêtes publiques, revues militaires, expositions, etc. Les mêmes regrets avaient déjà, en 1867, accompagné les anciens bâtiments démolis ; mais, le cas échéant d'une grande cérémonie civile ou militaire, on sera bien aise de retrouver le Champ-de-Mars libre de constructions, avec la belle perspective que lui font le nouveau parc et les vastes constructions du Trocadéro.

— Il s'est ouvert au garde-meuble, sous les auspices du ministère des Beaux-Arts, une exposition dont il nous paraît utile également, au point de vue parisien, de dire quelques mots. Outre les meubles provenant de diverses résidences royales et impériales, cette exposition nous présente des spécimens admirables de l'industrie parisienne, et quelques reliques curieuses, témoins des variations du goût. A côté des lourds berceaux des enfants princiers, d'admirables meubles de Boule, des bronzes de Gouthière, échappés à la destruction des Tuileries, voire des tapisseries d'un grand intérêt. Cela vaut assurément à notre point de vue spécial la peine d'une visite, d'autant mieux qu'un renouvellement annoncé des objets exposés leur donnera un regain d'intérêt et de curiosité.

— Le 8 mars dernier, les horloges dites pneumatiques ont commencé leur service dans Paris.

— On continue à bâtir de tous côtés dans Paris, mais c'est surtout vers les terrains vides jusqu'ici de constructions que l'on se porte ; nous n'avons donc pas, croyons-nous, trop de pertes archéologiques à déplorer en ce moment. Au contraire, le goût revient un peu d'encadrer dans les constructions neuves quelques-uns de ces reliefs du passé, consoles, trumeaux, bandeaux, clefs sculptées, etc. Nous signalerons quelques-uns des nouveaux hôtels du quartier Monceaux où, principalement à l'intérieur, on s'est décidé à donner la place d'honneur à ces brillantes reliques d'autrefois, qu'il y a peu de temps encore on laissait dédaigneusement pulvériser par les démolisseurs. On connaît la triste histoire de la façade du palais Mazarin dans la cour de la Bibliothèque nationale : cette façade était la seule de cette cour, si gracieuse jadis, qui possédât un fronton sculpté : on l'a démolie sans nécessité et sans même conserver les jolies sculptures du fronton, ni les clefs ouvragées des fenêtres ; aujourd'hui on en a été réduit à reconstruire le tout exactement sur le même emplacement et de la même façon. Cette façade est terminée, et ceux dont les souvenirs sont fidèles peuvent aller vérifier si dans cette belle cour, maintenant tristement disparate, les parties nouvelles valent les anciennes !

— Les démolitions de l'hôtel des Postes vont bientôt commencer ; nous espérons que le Gouvernement voudra bien faire déposer où bon sera les jolies choses sculptées ou ciselées, en bois, pierre ou métal, qui se sont conservées dans l'ancien hôtel d'Herwarth malgré la circulation incessante d'un nombreux personnel et les détériorations qui ont dû en être l'inévitable suite ; ne serait-ce que la jolie grille d'escalier où s'enroulaient si gracieusement dans les volutes de la rampe forgée les mots hospitaliers : SALVE, ainsi que certains panneaux sculptés. D'autres maisons aussi vont disparaître avec l'hôtel des Postes dans ce coin de Paris jadis si bien habité, et il y aura, pensons-nous, bien des récoltes à faire pour nos musées spéciaux et bien des débris à conserver ; nous ne doutons pas qu'on n'y prenne garde ; après tant de dédains immérités, les vieilleries sont redevenues à la mode.

— Un grand désidératum, dont nous tenons également à nous faire l'écho, est la très urgente réouverture des salles qui, à Versailles, avaient été confisquées par la représentation nationale et qui, depuis qu'elle n'est plus là, sont néanmoins demeurées fermées au public. Il ne s'agit, paraît-il, que d'une petite question d'augmentation du personnel des gardiens ; nous aimons à croire que la Commission du budget accordera cette année les fonds nécessaires pour permettre cette légitime rentrée en possession du Musée.

— La Cour des comptes s'installera-t-elle, ou non, dans le vaste pavillon de Marsan reconstruit pour elle, ou bien retournera-t-elle dans son ancien palais réédifié, rue de Lille ? Elle ne peut rester plus longtemps au Palais-Royal, où ses services étouffent à l'étroit, et il faudra que le Gouvernement et les Chambres prennent un prompt parti pour trancher cette difficile et délicate question.

— Malgré le douloureux vote de la Chambre qui décidait l'année dernière la disparition définitive des Tuileries, il y aurait maintenant quelque espoir de voir réédifier le charmant palais de Philibert de l'Orme, dont les cinq petites coupoles formeraient, à notre avis, à la perspective des Champs-Élysées un aimable et reposant arrêt. Le Musée des artistes vivants, exproprié du Luxembourg par le Sénat qui en convoite le local, y pourrait être installé sous des toits de verre ; il y aurait dans cette restitution architecturale, pour peu qu'elle fût fidèle, la solution la plus équitable et la plus naturelle d'un problème auquel ne sauraient rester indifférents aucuns des amis du Vieux Paris et des admirateurs de la Renaissance française.

— Les armures du Musée de Pierrefonds sont maintenant aux Invalides, et les splendides collections de notre Musée d'artillerie

vont se compléter et s'enrichir de pièces rares et intéressantes. Dans le même ordre d'idées, les journaux ont annoncé que le généreux bienfaiteur, dont tout Parisien reconnaissant sait le nom, sir Richard Wallace, aurait acquis la superbe collection d'armes du comte de Nieuwerkerke dans l'intention d'en composer un musée public à Paris. Ce serait, depuis peu d'années, le troisième qu'avec le Musée de la comtesse de Caen, dans l'aile gauche de l'Institut, et le vaste Musée Galiera, qui est en train de s'élever dans la rue Pierre-Charron, la ville de Paris devrait ainsi à d'intelligentes largesses.

J.-Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

10. Almanach administratif, historique et statistique de l'Yonne. Année 1880. In-16, 344 p. Auxerre, Gallot.

11. Almanach commercial, industriel et agricole de l'Yonne, etc., pour l'année 1880. 25e année. In-18, 360 p. Auxerre, Rouillé.

12. Almanach de Versailles pour 1880. In-8°, 356 p. Versailles, Cerf.

13. Almanach du Journal de l'Oise pour l'année 1880. In-8°, 331 p. Beauvais, Père.

14. Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Oise pour 1880. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

15. Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration, ou Almanach des 500,000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers. Avec annuaire illustré des fabricants. (Didot-Bottin.) 1880. 83e année de la publication. Grand in-8° (en 2 tomes), 4738 p. Paris, Didot.

16. Annuaire de Seine-et-Marne pour 1880. In-8°, LXIX-304 p. Melun, Lebrun.

17. Annuaire du commerce et de l'industrie du département, ou Almanach des 25,000 adresses de l'Yonne. Noms des commerçants pour toutes les communes du département, avec une carte géographique. Année 1880. (18e année.) In-16, 352 p. Auxerre, Gallot.

18. Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1880. In-8°, 588 p. Versailles, Cerf.

19. Bouffé. — Mes souvenirs (1800-1880). Préface par Ernest Legouvé, de l'Académie française ; portraits à l'eau-forte par MM. A. Blanchard, Deblois, Scherper et Carred. In-18 jésus, xx-404 p. Paris, Dentu.

20. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. T. IX (2e série). Année 1878. In-8°, xii-294 p. et planches. Paris, Didron.

21. Campardon (E.). — La cheminée de Mme de la Poupelinière. In-32, 143 p. et 1 grav. à l'eau-forte. Paris, Charavay.

Tiré à 233 exemplaires numérotés, dont 1 sur papier vélin, à fr. 150 ; 5 sur papier du Japon, à fr. 80 ; 12 sur papier de Chine, à fr. 50 ; 51 sur papier de Hollande teinté, à fr. 35 ; 200 sur papier de Hollande blanc, dont 150 mis dans le commerce, à fr. 20.

22. Campardon (E.). — Les comédiens du roi de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles ; documents inédits, recueillis aux Archives nationales. T. I. In-8°, xlviii-297 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault. Fr. 20.

Titre rouge et noir. Tiré à 335 exemplaires numérotés, dont 10 sur papier de Chine, à fr. 80 ; 25 sur papier Whatman, à fr. 80, et 300 sur papier de Hollande, à fr. 40.

23. Chausson (G.). — Une page d'histoire ; le Siège et la Commune de Paris en 1871. 2e édition. In-18 jésus, 253 p. Paris, Ghio.

24. Chefs-d'œuvre (les) d'art au Luxembourg. Fascicule 1. Grand in-4°, 8 p. avec grav. et 1 pl. photogravée hors texte. Paris, Baschet.

L'ouvrage comprendra 40 livraisons renfermant : 1° la partie littéraire, donnant l'historique du Luxembourg, par Gaston Schéfer ; une fantaisie sur le Luxembourg ou ses abords ; l'art contemporain, retraçant à grands traits la vie et les œuvres de l'artiste dont le tableau sera donné hors texte, avec son portrait gravé par Thomaskiewicz ; 2° la partie artistique, contenant une magnifique planche en photogravure, hors texte, tirée sur chine par la maison Goupil et Ce ; des dessins inédits intercalés dans le texte, frontispice, lettres ornées, culs-de-lampe, par nos meilleurs dessinateurs.

25. Chennevières (Mis de). — Les Dessins de maîtres anciens exposés à l'École des beaux-arts en 1879. In-4°, 163 p. avec 18 planches hors texte et gravures. Paris, Quantin. (Extrait de la Gazette des beaux-arts.)

Tiré à petit nombre. Papier vélin. Titre rouge et noir.

26. Cours d'enseignement supérieur faits à Paris pendant le premier semestre de l'année scolaire 1879-1880. Grand in-8°, 27 p. Paris, impr. Nationale.

27. Du Camp (M.). — Les Convulsions de Paris. T. IV. La Commune à l'Hôtel-de-Ville. 3e édition. In-8°, iii-546 p. Paris, Hachette.

28. Ehret (E.). — La Société et le High-life, adresses à Paris. In-8°, 350 p. avec pl. Paris, l'auteur, 25, avenue de Lamothe-Picquet.

N'est pas dans le commerce.

29. Faliès (A.). — Chemins de fer aériens dans Paris, par Alfred Faliès, directeur du chemin de fer d'intérêt local de Mamers à Saint-Calais. In-4°, 28 p. et 3 pl. Paris, Chaix.

30. Fichot (Ch.). — Paris nouveau, églises Notre-Dame et Saint-Augustin, vues lith. Paris, Turgis.

31. Foley (E.-A.). — Étude sur la statistique de la Morgue (1851-1879). In-8°, 81 p. Paris, Parent.

32. Fougerousse (A.). — Patrons et ouvriers de Paris, études sur les réformes introduites dans l'organisation du travail à Paris par divers chefs d'industrie. In-8°, Paris, Guillaumin.

33. Guide pour rire des rues de Paris. In-12, 8 p. Paris, Aubert.

34. Guide-pratique dans Paris. Première partie. Les Moyens de transport. Édition G. Série 51. In-12, 62 p. Abbeville, Paillart.

35. Indicateur de Paris; rues, impasses, passages, places, cités, promenades, boulevards, théâtres et concerts, itinéraire des omnibus, etc. 1880. 23e année. Nouvelle édition, donnant les dénominations nouvelles. In-18, 72 p. Paris, Noblet.

36. Jouin (H.). — La Sculpture au salon de 1879, par Henry Jouin. In-8°, 63 p. Paris, Plon.

37. Jullien (A.). — Histoire du costume au théâtre depuis les origines jusqu'à nos jours, avec 27 gravures et dessins originaux tirés des archives de l'Opéra et reproduits en fac-simile. Grand in-8°, XII-356 p. Paris, Charpentier.

38. Le Plessier. — Notice sur la pierre torniche ou pierre qui tourne du Mont-Saint-Marc (forêt de Compiègne). In-8°, 29 p. et 3 pl. Compiègne, Duf...

39. L'Estoile (P. de). — Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile, édition pour la première fois complète et conforme aux manuscrits originaux, publiée avec de nombreux documents inédits et un commentaire historique, biographique et bibliographique, par MM. G. Brunet, A. Champollion, E. Halphen, Paul Lacroix, Ch. Read et Tamizey de Larroque. T. VI et VII. Journal de Henri IV (1593-1594 et 1595-1601). 2 vol. in-8°, 775 p. Paris, lib. des bibliophiles.

Tiré à petit nombre.

40. Louet (E.). — Dictionnaire de police à l'usage des gardiens de la paix de la ville de Paris. 5e édition. In-32, 134 p. Paris, Marescq aîné.

41. Mascret (H.-F.) et Vandal (Ch.). — Dictionnaire pour l'année 1879, d'après les journaux judiciaires, des faillites, liquidations, séparations de biens, nominations de conseils judiciaires, interdictions et réhabilitations prononcées par les tribunaux de Paris, avec les conditions sommaires des concordats homologués et la répartition des divi-

dendes de chaque faillite. In-4°, 116 p. Paris, l'auteur, 9, rue du Pont-Louis-Philippe.

42. Menu (le) illustré tous les jours en permanence dans les principaux restaurants et cafés-restaurants du high-life de Paris. 1re année. N° 1. Février 1880. Petit in-4° à 2 col., 8 p. avec fig. Paris, Motteroz.

43. NICOLE (P.). — Palais de cristal français (parc réservé de Saint-Cloud). In-4°, 26 p. Paris, l'auteur, 11, boulevard du Palais.

44. Paris littéraire illustré, revue des meilleurs auteurs contemporains. 1re année. N° 1. 15 janvier 1880. In-4° à 2 col., 16 p. avec fig. Paris, Unsinger.

45. Petites (les) modes parisiennes. N° 1. 15 avril 1880. Grand in-4° à 3 col., 4 p. avec fig. Paris, Unsinger, 25, rue de Lille.
Paraît tous les jeudis.

46. PILLE (L.) et A. FERRIER. — Paris-exact, nouveau guide complet du Parisien et de l'étranger. In-8°, 200 p. Paris, Delloye.

47. Rapport général sur les travaux des conseils et commissions d'hygiène publique et de salubrité du département de l'Aisne pendant l'année 1878. In-8°, 111 p. et tableaux. Poissy, Rousset.

48. RETZ (DE). — Œuvres du cardinal de Retz. Nouvelle édition, revue sur les autographes et sur les plus anciennes impressions et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-similés, etc., par MM. A. Feillet, J. Gourdault et R. Chantelauze. T. V. In-8°, XI-666 p. Paris, Hachette.

49. RÉVÉREND DU MESNIL. — Les aïeux de Molière à Beauvais et à Paris d'après les documents authentiques. Petit in-8°, 80 p. avec pl. d'armoiries. Paris, Liseux.
Tiré à 300 exemplaires.

50. SANSON (H.). — Sept générations d'exécuteurs (1688-1847). Mémoires des Sanson, mis en ordre, rédigés et publiés par H. Sanson, ancien exécuteur des hautes œuvres de la cour de Paris. Livraisons 1 à 11. In-4° à 2 col., p. 1 à 88, avec grav. Paris, Lambert.

51. SOULAS (A.). — Paris sous la neige, souvenir de 1879 (vers). In-4° à 2 col. Paris, Ghema.

52. TELLIER (Ch.). — Lettre à M. le préfet de la Seine sur l'installation frigorifique de la Morgue. In-8°, 36 p. Paris, Roussel.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 11 mai 1880.

Présidence de M. Alfred MAURY.

La séance est ouverte à quatre heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Déjà l'an dernier j'étais appelé à l'honneur de présider votre assemblée générale annuelle en l'absence de votre président, M. Duruy, et maintenant votre bienveillance m'ayant conféré la présidence de votre association pour l'année qui va s'achever, j'ai à remplir le même devoir. Il me faut donc une seconde fois vous entretenir de vos travaux. C'est une tâche toujours difficile de traiter à deux reprises différentes du même sujet, difficile surtout quand pour y satisfaire on ne peut qu'apporter sa bonne volonté; quand on n'y est point préparé par des études spéciales et une longue pratique de la matière, et c'est précisément ce qui a lieu pour moi. Voilà sans doute bien des années que je me livre à des investigations sur différentes branches de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne, mais je n'ai pas pris pour but de mes efforts l'objet particulier de vos travaux, l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Je ne suis qu'un adhérent sans autorité de votre association, et je ne saurais vous offrir que le modeste tribut de ma curiosité pour tout ce qui intéresse l'histoire de notre patrie. Or, vous le savez, les curieux parlent d'ordinaire peu fidèlement des choses

qu'ils entendent dire. Les nouvelles qu'enregistrent les journaux quotidiens nous prouvent que l'exactitude consciencieuse n'est pas le fait des reporters; pour réellement connaître l'histoire, à plus forte raison pour l'écrire, il faut beaucoup plus que ramasser quelques témoignages imprimés et découper quelques extraits de gazettes. Aussi de crainte de m'égarer dans un domaine dont je ne connais qu'imparfaitement les innombrables cantons, où je ne saurais toujours distinguer les parties en friche et les parties en rapport, m'en tiendrai-je prudemment à des généralités sur l'œuvre en vue de laquelle notre Société s'est fondée.

« Aristote disait de Babylone que c'était moins une ville qu'un pays tout entier. On en pourrait dire autant de Paris. Je ne veux pourtant pas, en faisant ce rapprochement, comparer notre capitale à Babylone; la comparaison sentirait le style d'au delà du Rhin, où l'on a plus d'une fois traité Paris comme les Hébreux traitaient la grande cité assyrienne. Je ne sais si notre capitale a quelque chose de la corruption qu'on reprochait à la ville de Nabuchodonosor, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'à prendre le nom dans l'acception où l'Écriture sainte l'a parfois employé, il y a plus d'une Babylone ailleurs que sur les bords de la Seine. Au reste, ceux qui jettent à la face de Paris cette épithète malveillante ne fuient pas pour cela la grande prostituée; ils sont souvent les plus empressés à accourir dans ses murs et ils se plaisent fort dans sa compagnie. Savants, aussi bien que gens frivoles, arrivent en foule de l'étranger dans notre gigantesque capitale; elle a pour les uns et les autres un égal attrait. C'est que si Paris est un monde de plaisirs, de fêtes et de luxe, c'est au moins autant un monde de méditation, de travail et de science, et c'est à ce Paris-là, Messieurs, que nous appartenons. Ce n'est pas le Paris du moment, le Paris de la dernière mode que nous cherchons à connaître. Le Paris qui nous réunit ici, c'est ce vieux Paris dont chaque jour nous voyons disparaître un débris, ce vieux Paris dont les monuments racontent tant de grandes choses et dont les splendeurs et les infortunes se sont si souvent confondues avec celles de la nation française. Tout dans le Paris du passé est de nature à vous intéresser, tout jusqu'aux moindres pierres et aux plus minimes vestiges. Tel est le privilège des vieilles choses! par cela seul qu'elles sont devenues vieilles, elles sont devenues instructives et sérieuses. Dès que le temps a marqué de son empreinte un objet, il lui a communiqué par cela seul une valeur et une importance dont il semblait parfois dénué au moment où il sortait des mains de son auteur. Les plus chétifs ustensiles, les plus vulgaires outils, les plus enfantins des bijoux, les plus grossiers des chiffons se changent en des témoins vénérables du passé, en de précieux documents, dès qu'ils ont reçu des siècles cette patine qui s'appelle l'antiquité. Plus nous remontons le cours des âges, plus s'accroît le prix

qui s'attache à ces minces vestiges des sociétés qui ne sont plus, à ce point que, lorsqu'on se reporte à ces périodes primordiales qui ont précédé l'apparition de l'homme ou qui l'ont vu naître, la pierre brute marquée de quelques entailles et les plus impurs produits de la vie deviennent autant de monuments précieux. Le géologue et l'antiquaire s'empressent de recueillir les silex taillés et jusqu'à ces fossiles d'une provenance presque répugnante qu'on a appelés coprolithes.

« Qu'on ne vienne donc pas reprocher à la Société de l'histoire de Paris de s'arrêter à des détails insignifiants. Tout a sa signification, ou pour mieux dire, tout antiquaire, tout historien expérimenté et intelligent peut donner à un détail, quelque secondaire qu'il soit, une signification intéressante et une valeur réelle. Tout est digne de nos recherches, et dès qu'un fait concerne le vieux Paris ou la contrée qui l'environnait, il a droit à notre attention. Cependant tout n'a pas pour l'histoire de notre capitale une égale importance, et si nous ne devons pas négliger les détails, nous ne devons pas non plus nous y absorber exclusivement. Ces détails eux-mêmes sont destinés à entrer dans les grands tableaux d'ensemble à la composition desquels tendent vos travaux, tableaux qui doivent donner pour chaque époque, pour chaque règne, presque pour chaque année, la physionomie propre de Paris, l'image de sa population et le récit des événements auxquels elle a pris part. On aura de la sorte une suite de curieux panoramas d'une couleur si vraie et d'une exactitude si scrupuleuse que le spectateur se pourra croire transporté aux divers âges que notre ville a traversés. Mais ce ne sont pas seulement les curieux que nous avons en vue de satisfaire. Ce n'est point seulement à l'esprit que l'histoire dont nous réunissons les matériaux doit apporter une noble récréation. Nous avons aussi pour objet, en nous livrant à ces investigations historiques, d'acquitter envers les générations parisiennes qui ne sont plus une dette de reconnaissance. Les dissertations que nous publions, les notices que nous faisons paraître sont comme autant d'inscriptions funéraires gravées à la louange de ceux qui ont vécu dans notre cité. Tout en notant les particularités du vieux temps, en restituant par nos patientes recherches la disposition des vieilles rues, des vieilles maisons, de tous ces édifices aujourd'hui détruits, en relatant les vieux usages et les anecdotes inédites sur nos pères, nous sauvons de l'oubli bien des noms qui étaient dignes de notre mémoire, et nous ajoutons au souvenir de ceux dont la trace ne pouvait s'effacer.

« Ce pieux devoir, commençons par le rendre aux collègues qui nous ont été récemment enlevés, auxquels il n'a pas été donné de poursuivre plus longtemps l'œuvre à laquelle ils s'étaient associés. L'année qui vient de s'écouler ne nous a pas moins éprouvés que la précédente ; elle nous a privés de plusieurs collègues dont nous étions fiers de voir le nom inscrit sur notre liste.

« Un artiste éminent chez lequel l'érudition la plus solide et la plus profonde en matière d'archéologie du moyen âge s'unissait à un rare talent de dessin, M. Eugène Viollet-Leduc, nous a appartenu et il devait nous appartenir. Ces édifices que nous restaurons mentalement à l'aide des textes, M. Viollet-Leduc les restaurait réellement, et il faisait revivre l'architecture du moyen âge par la sagacité de son crayon et l'intelligence de ses constructions. C'était en même temps un laborieux écrivain; ses livres dont plusieurs resteront classiques sont peut-être encore les plus parfaites de ces restaurations auxquelles il excellait et dont il a laissé d'éclatants témoignages à Notre-Dame de Paris, à l'abbaye de Saint-Denis, à Pierrefonds, à Vezelay et dans bien d'autres lieux, car dans ses livres il fait revivre avec une saisissante vérité l'architectonique, la fortification, l'ameublement du moyen âge, se mouvant avec une égale aisance dans toutes les branches d'un art où il était consommé, d'un art sur lequel il pensait avec originalité et écrivait avec esprit. L'exposition de ses œuvres qui vient d'avoir lieu me dispense d'en dire davantage.

« M. Léon Roulland, archiviste aux Archives nationales et auxiliaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, était sorti de cette École des chartes que notre Société doit honorer un peu comme son berceau, car c'est à l'enseignement de l'École des chartes que se sont formés ses principaux fondateurs. Dès le début de ses études paléographiques, M. Léon Roulland fit de l'histoire de Paris l'objet de ses recherches de prédilection. Il avait entrepris sur la foire Saint-Germain un curieux travail auquel la mort ne lui a pas permis de mettre la dernière main et dans lequel se signalaient la précision de son savoir et la sagacité de sa critique. Une maladie cruelle et sans remède est venue frapper dans la force de l'âge cet érudit plein d'avenir.

« C'est aussi dans la force de l'âge que nous a été enlevé M. Bréhaut, employé à la Bibliothèque nationale et professeur d'histoire au collège Chaptal. On lui doit plusieurs publications intéressantes, notamment une étude sur la personne de Jeanne d'Arc et un travail de compilation sur la chronologie de notre histoire.

« M. Émile Pépin Lehalleur, qui portait un nom environné d'une juste estime dans les annales de la magistrature consulaire de Paris, aurait pu se faire une belle place dans l'érudition s'il s'y était consacré tout entier. Nous en avons pour preuve le mémoire qu'il composa en prenant le diplôme de docteur en droit sur l'*histoire de l'emphytéose en droit romain et en droit français*, mémoire qui fut couronné au concours de la Faculté de droit de Paris et publié en 1844. Il est demeuré le meilleur traité sur la matière. La vie politique et celle des affaires arrachèrent M. Pépin Lehalleur à ses recherches savantes. Député de Meaux à l'Assemblée législative en 1851, puis, sous l'Empire, administrateur d'une grande compagnie de crédit à Paris,

il ne cessa pas pour cela de s'intéresser à toutes les choses de l'esprit, de cultiver les lettres sérieuses, et il fut l'un des membres les plus zélés de l'Association pour l'avancement des études grecques.

« M. Louis Lazare, ancien directeur des publications municipales de Paris, était naturellement désigné pour faire partie de notre Société, car toute son activité s'était concentrée sur ce qui touche à notre capitale. Dès 1843, il faisait paraître en collaboration avec son frère, M. Félix Lazare, un *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*, qui a été fort apprécié. Depuis il a dirigé en qualité de rédacteur en chef, avec la même collaboration fraternelle, le recueil périodique intitulé : *Le Courrier municipal, organe de la population parisienne et de celle du département de la Seine.*

« M. Prosper Blanchemain, qui s'est fait un nom par ses poésies pleines de grâce et de verve, avait associé au culte des Muses le goût des livres; il a enrichi la science bibliographique de quelques notices intéressantes.

« M. Louis Vian, ancien notaire à Saint-Chéron, consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire du département de Seine-et-Oise, où il avait longtemps résidé; il fut jusque dans ces dernières années un infatigable explorateur de nos dépôts historiques.

« M. Léon Chateau, directeur de l'École professionnelle d'Ivry-sur-Seine, s'était acquis une juste considération par l'intelligence avec laquelle il conduisit l'établissement confié à ses soins.

« Enfin j'apprends au dernier moment une perte qui doit nous être bien sensible : M. Édouard Fournier, l'éditeur de tant de monuments de notre littérature, l'auteur d'un si grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition et dont plusieurs concernent l'histoire du vieux Paris, cet écrivain distingué qui avait débuté par des succès sur le théâtre et dans le roman et a surtout consacré la seconde partie de sa carrière aux recherches historiques, nous a été ravi quand il venait d'achever sa soixantième année.

« Que ces pertes ne nous découragent pas, Messieurs, telle est l'humaine destinée! Nous entreprenons bien souvent des travaux que notre existence n'est pas assez longue pour mener à fin. Nous sommes comme des mineurs qui avancent lentement dans la galerie sans savoir même s'ils iront jusqu'au point où apparaîtra le filon. Ne songeons qu'au but; marchons sans laisser attiédir notre ardeur par la pensée que la victoire se fera longtemps attendre! Que ceux auxquels reviendront un jour les honneurs du succès relèvent les morts qui sont tombés durant la lutte et les associent à un triomphe dont il leur revient une juste part. »

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant :

« Vous savez, Messieurs, quels retards exceptionnels nos publications ont subis cette année.

« Notre *Bulletin* que je pourrais appeler notre *calendrier* les accuse suffisamment; il n'a pas aujourd'hui atteint le 31 décembre 1879. Mais rassurez-vous, il va sortir de sa torpeur : il franchira rapidement le premier semestre de 1880.

« N'accusez pas, Messieurs, trop sévèrement notre chronique ! Elle est arriérée ! Mais c'est une chronique d'archéologues, non de nouvellistes. Notre chroniqueur n'a point d'ordinaire la prétention de nous apprendre en fait de nouvelles parisiennes ce que nous ignorons encore; mais il dresse un répertoire commode et sûr de petits faits dont le souvenir s'efface vite, ou dont la date devient facilement incertaine. Il ne faut pas compter que chacun des mille incidents et accidents dont se compose sous nos yeux l'histoire topographique contemporaine trouvera parmi nos descendants des déchiffreurs clairvoyants. Nos statues et nos places n'auront pas toutes la bonne fortune de la *Cour Ferry* et de la *Cour Robert;* elles n'auront pas toujours pour interprète un Longnon. Les renseignements précis et sûrs que fournit notre petite chronique rédigée avec dévouement par M. Romain Boullenger apportent donc jour par jour un contingent utile à notre histoire. Nous laisserons d'ailleurs à nos descendants assez d'énigmes archéologiques à déchiffrer; je ne crains pas que notre chronique leur dérobe tout sujet d'étude.

« Nous n'espérons pas que notre volume de *Mémoires* puisse vous être distribué avant un mois environ. Le *Journal parisien* des règnes de Charles VI et de Charles VII, confié aux soins érudits de M. Tuetey, aura 28 feuilles d'impression environ; 11 sont tirées, les feuilles 12 et 13 sont composées.

« Telle est, au vrai, Messieurs, notre situation. Plusieurs de nos collaborateurs, leurs publications déjà commencées, ont été assez gravement éprouvés par la maladie : M. Tuetey a dû pendant plusieurs mois suspendre tout travail. Le secrétaire de notre Comité de publication s'est vu lui-même obligé d'accorder à son activité prodigieuse un repos forcé, espérant toujours reprendre le lendemain le travail interrompu.

« Combien j'eusse désiré me substituer pour quelque temps à l'un de nos collaborateurs ainsi empêché et atténuer par mon travail personnel le retard qui, de tous côtés, nous gagnait. J'ai regretté que cela n'ait point été possible. Mais nous avons les motifs les plus sérieux d'espérer que la présente année sera meilleure pour nous que la précédente. Elle le sera certainement si les projets que nous a suggérés M. Longnon sont ratifiés par le prochain Comité de publication.

« Le volume des *Mémoires* que nous aurons prochainement entre les mains contient :

« 1° Guerre des Farines (mai 1775), par M. Gazier. — M. Gazier nous a promis de nous donner aujourd'hui lecture de ce morceau d'histoire.

« 2° Voyage à Paris de Thomas Coryate (1608), extrait traduit et annoté par M. Robert de Lasteyrie.

« 3° L'hôtel royal de Saint-Pol, par M. Bournon.

« 4° La colonne de Catherine de Médicis à la Halle au blé, par M. A. de Barthélemy.

« 5° François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, deux épisodes de sa vie, par M. de Ruble.

« 6° Documents inédits sur Étienne Marcel, par M. Siméon Luce.

« 7° Le tombeau de Robert l'Enfant aux Cordeliers de Paris, par M. Richard.

« Le prochain volume de *Mémoires* contiendra :

« 1° Les origines de la municipalité parisienne, première partie, par M. Le Caron.

« 2° La Bastille en 1743. Relation de l'abbé de la Roquette, publiée par M. Gazier.

« 3° Histoire du fief de Bercy, par M. Malon, sr de Bercy, publiée par M. de Boislisle.

« 4° Journal parisien de Versoris, 1519-1530, par M. Fagniez.

« 5° Inventaire d'un chanoine de Paris, publié par M. Douët d'Arcq.

« 6° Les Comtes et les Prévôts, la comté et la prévôté de Paris, par M. Longnon.

« Deux morceaux de longue haleine nous sont promis :

« 1° Poème héroï-comique sur la journée du 2 juillet 1652, publié par M. Miller.

« 2° Journal de Du Buisson Aubenay publié par M. Gustave Saige.

« Le Conseil, dans une de ses dernières séances, s'est préoccupé du retard considérable que subit l'édition du *Journal* des règnes de Charles VI et de Charles VII, et a chargé nos deux confrères MM. Longnon et de Lasteyrie de préparer la publication à bref délai de photographies de plans ou de chartes intéressant l'histoire parisienne.

« Les plans qui ont été choisis sont :

« Plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois, 2 feuilles.

« Vue cavalière de l'abbaye de Saint-Antoine, 1 feuille.

« Ces plans sont photographiés et pourront nous être distribués très prochainement.

« Ils continueront, je l'espère, très utilement pour nous tous la série ouverte par le plan de Truschet. »

— M. le marquis de Laborde, trésorier, donne lecture du résumé financier ci-après :

4e Exercice (1877).

Recettes	11,496 45
Dépenses	10,361 30
Le 4e Exercice (1877) s'était clos par un excédent de	1,135 15

5e Exercice (1878).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		11,270 70
Excédent du 4e Exercice (1877)	1,135 15	
Cotisations	7,473 30	
Encouragement ministériel	1,000 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	957 75	
Intérêts des sommes capitalisées	194 50	
Total	11,270 70	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		9,547 75
Correspondance et administration	577 25	
Frais d'impression	6,787 65	
Honoraires des auteurs	1,248 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction	600 »»	
Sommes capitalisées	334 85	
Total	9,547 75	
Le 5e Exercice (1878) se clôt par un excédent de		1,722 95

6e Exercice (1879).

Recettes perçues jusqu'au 30 avril 1880.

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de		11,658 85
Excédent du 5e Exercice (1878)	1,722 95	
Cotisations	7,246 90	
Encouragement ministériel	500 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	1,485 10	
Intérêts des sommes capitalisées	193 90	
Total	11,658 85	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de	317 10

Cotisations.	317 10	
Total	317 10	
Total des recettes		11,975 95
DÉPENSES SOLDÉES (jusqu'au 30 avril 1880).		
Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		2,040 90
Correspondance et administration	562 15	
Frais d'impression.	60 »»	
Honoraires des auteurs (Documents). . . .	600 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Sommes capitalisées	218 75	
Total	2,040 90	
DÉPENSES PRÉVUES.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		6,585 05
Correspondance et administration.	110 05	
Frais d'impression.	5,825 »»	
Honoraires des auteurs (Mémoires)	650 »»	
Total	6,585 05	
Total des dépenses. . . .		8,625 95
RECETTES.		11,975 95
DÉPENSES.		8,625 95
Le 6e Exercice (1879) se clora par un excédent de. . .		3,350 »»

7e EXERCICE (1880).

RECETTES PERÇUES (jusqu'au 30 avril 1880).		
Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		438 50
Cotisations.	377 50	
Intérêts des sommes capitalisées	61 »»	
Total	438 50	
RECETTES PRÉVUES.		
Les recettes prévues s'élèvent à la somme de. . . .		11,861 50
Excédent prévu du 6e Exercice (1879) . . .	3,350 »»	
Cotisations.	7,006 20	
Encouragement ministériel.	300 »»	
Souscription ministérielle.	510 »»	
Ventes par le libraire.	512 30	
Intérêts des sommes capitalisées	183 »»	
Total	11,861 50	
Total des recettes		12,300 »»

DÉPENSES SOLDÉES (jusqu'au 30 avril 1880).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		111 60
Correspondance et administration.	111 60	
Total	111 60	

DÉPENSES PRÉVUES.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		10,088 40
Correspondance et administration	563 40	
Frais d'impression.	8,225 »»	
Honoraires des auteurs (Mémoires)	700 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction . .	600 »»	
Total	10,088 40	
Total des dépenses. . . .		10,200 »»

RECETTES.	12,300 »»
DÉPENSES	10,200 »»
Le 7e Exercice (1880) se clora par un excédent de. . .	2,100 »»

RECETTES	depuis l'origine de la Société jusqu'au	57,536 90
DÉPENSES	30 avril 1880	47,592 05
RESTE EN CAISSE au 30 avril 1880.		9,944 85

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Adolphe Vuitry qui déclare ne pouvoir accepter de nouveau les fonctions de membre du Conseil.

— L'Assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. A. de Boislisle, Alf. Franklin, marquis de Laborde, docteur Laloy, L. Leguay, A. de Longpérier, Paulin Paris, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet, Ad. Vuitry, sortant en 1880, Ed. Fournier, dont on vient d'apprendre avec peine la mort toute récente, sortant également en 1880.

Sont élus : MM. A. de Boislisle, Alf. Franklin, marquis de Laborde, docteur Laloy, L. Leguay, A. de Longpérier, Mareuse, Paulin Paris, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet, Ad. Vuitry.

L'Assemblée procède à l'élection de deux membres du Conseil à la place de MM. E. Viollet-Leduc, décédé, docteur Chéreau, démissionnaire, faisant l'un et l'autre partie du quart élu en 1878 (sortant en 1882). Sont élus : MM. Romain Boullenger, comte de Marsy.

Communications.

— M. Gazier donne lecture d'un travail sur la *Guerre des Farines*

dont le comité de publication a décidé l'impression dans le volume de *Mémoires* de 1879.

— M. de Lasteyrie dépose sur le bureau les photographies du plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois et de la vue cavalière de l'abbaye de Saint-Antoine dont il a été chargé, avec M. Longnon, de diriger l'exécution. Ces planches circulent dans l'assemblée pendant le dépouillement du vote.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 18 mai 1880.

Présidence de M. le baron Pichon en l'absence du Président et du Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil du 13 avril 1880 et celui de l'Assemblée générale du 11 mai 1880 sont lus et adoptés.

— M. le secrétaire communique une lettre dans laquelle M. Ad. Vuitry expose qu'il s'était décidé après mûre réflexion à ne plus faire partie du Conseil; il regrette que sa démission n'ait pas été accueillie. Mais comme il sent qu'en persistant dans sa démission, il répondrait par un procédé peu courtois au témoignage de bienveillante estime qui lui a été donné, il accepte le nouveau mandat qui lui a été confié, mais pour un an seulement. M. Vuitry s'excuse, en outre, de ne pouvoir assister à la présente séance.

— M. Paulin Paris s'excuse par lettre de ne pouvoir être aussi assidu qu'il le désirerait aux séances du Conseil. S'excusent de même MM. Leguay et de Marsy de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

— Le Conseil prononce l'admission de :

633. M. H. Omont, élève de l'École des chartes, présenté par MM. R. de Lasteyrie et A. de Boislisle;

634. *Cercle artistique*, place Vendôme, présenté par MM. R. de Lasteyrie et Champion.

— M. le Président donne communication d'une lettre de M. Morillon qui voudrait que la Société de l'histoire de Paris demandât à la ville de Paris d'empêcher la démolition du clocher de l'église d'Auteuil, seul clocher du XIIe siècle qui subsiste à Paris, et qui paraît menacé par la reconstruction de l'église.

M. R. de Lasteyrie dit que la Commission des Monuments histo-

riques s'est déjà occupée des moyens de sauver le clocher d'Auteuil. Elle s'est heurtée à des difficultés qui semblent devoir être insurmontables. Si la Société de l'histoire de Paris veut tenter une nouvelle démarche, il conviendrait peut-être d'écrire au préfet de la Seine et de demander en même temps à la Commission des Monuments historiques d'intervenir auprès de qui de droit.

Le Conseil émet le vœu que le clocher de l'église d'Auteuil puisse être conservé, il prie M. le Président d'écrire en ce sens à M. le Préfet de la Seine et au président de la Commission des Monuments historiques.

— Le Conseil ne se considérant pas en nombre suffisant pour procéder aux élections les ajourne à la prochaine réunion.

— La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 juin 1880.

Présidence de M. Alfred Maury, Président, et de M. Léopold Delisle, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. Franklin et M. de Watteville s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Laloy fils informant le Conseil que l'état de maladie de M. le docteur Laloy ne lui permettant plus d'assister aux séances ni de participer aux travaux de la Société, il croit devoir offrir sa démission de membre du Conseil. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Michel Houssaye, membre de la Société, et croit être l'interprète de tous en exprimant les regrets que cette mort ne peut manquer d'inspirer.

— Le Conseil prononce l'admission de :

635. M. Charles Fichot, présenté par MM. Delisle et R. de Lasteyrie ;

636. M. Grassoreille, présenté par MM. Viollet et Omont ;

637. M. Goeger, présenté par MM. Millet et Champion.

Enfin, sur la présentation de MM. Viollet et Champion, la *Bibliothèque du Conseil municipal* (638) est inscrite sur la liste des souscripteurs aux publications de la Société.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est

l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1880-1881. Il ajoute qu'aux termes du règlement le Président n'est pas rééligible.

Un membre demande si le Vice-Président n'est pas Président de droit l'année suivante; M. le Président répond que cette clause ne se trouve point dans les statuts de la Société, il est procédé à l'élection. Il donne ensuite communication d'une lettre par laquelle M. Fagniez apprend au Conseil qu'habitant actuellement Montmorency, il ne pourra plus remplir les fonctions de secrétaire-adjoint et de membre du Comité de publication auxquelles il avait été appelé précédemment.

Élection du Bureau. Sont élus : Président, M. Egger. — Vice-président, M. Léopold Delisle. — Trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde. — Secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet. — Secrétaire-adjoint, M. Mareuse.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. Boulay de la Meurthe, baron Jérôme Pichon, Tisserand, baron de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, L. Delisle, G. Demay, R. de Lasteyrie, A. Longnon, A. de Longpérier.

— En l'absence de M. Egger, M. Léopold Delisle prend place au fauteuil.

Communications.

— M. de Lasteyrie rappelle qu'à la dernière séance de la Société, l'attention du Conseil fut appelée par M. Morillon sur les projets de reconstruction qui menacent de faire disparaître à bref délai le charmant petit clocher d'Auteuil. Le Conseil fut d'avis qu'il y avait lieu d'intervenir auprès du Préfet de la Seine et de la Commission des Monuments historiques pour obtenir la conservation de ce curieux monument d'une époque dont Paris possède si peu de restes. La Commission des Monuments historiques s'étant réunie le 28 mai dernier, M. de Lasteyrie l'a mise au courant des craintes manifestées par la Société de l'histoire de Paris et a réclamé son intervention dans cette question qui l'intéresse à tous les points de vue. Plusieurs membres de la Commission ont répondu qu'ils s'étaient préoccupés depuis longtemps des projets de démolition du clocher d'Auteuil. Les efforts les plus énergiques ont été faits pour l'empêcher. Ils ont échoué devant l'impossibilité manifeste de conserver le clocher, étant donnés les plans d'agrandissement de l'église qui ont été adoptés par les administrations compétentes et qui sont déjà en voie d'exécution. Le clocher d'Auteuil est donc fatalement destiné à disparaître.

M. de Lasteyrie a cru devoir saisir également la Commission des Monuments historiques d'une autre question qui a préoccupé à diverses reprises les membres de la Société. Il s'agit de la tour d'angle du

prieuré de Saint-Martin-des-Champs, située rue Saint-Martin, que l'achèvement des bâtiments du Conservatoire menace de détruire à bref délai. La Commission s'est émue de ce projet de destruction et a exprimé unanimement le vœu qu'il n'y fût pas donné suite. M. le Directeur des bâtiments civils, présent à la séance, ayant témoigné la crainte que les travaux ne fussent aujourd'hui trop avancés pour que l'on pût obtempérer à ce vœu, la Commission a chargé MM. de Baudot et de Lasteyrie d'aller visiter les lieux et d'examiner s'il n'existe aucun moyen de sauver cette tour. Ces messieurs se sont rendus au Conservatoire des Arts et Métiers le 31 mai dernier. Ils ont été reçus par M. le Directeur des bâtiments civils et par M. Ancelet, architecte du Conservatoire, qui leur ont communiqué les plans du monument et le leur ont fait visiter dans ses moindres détails. Il est malheureusement vrai que l'achèvement des travaux en cours d'exécution appelle forcément la destruction de cette tour. Elle fait une saillie d'environ deux mètres à l'intérieur du bâtiment dont le rez-de-chaussée doit former la grande salle des brevets. Ce qui est plus grave, elle occupe la place du pavillon d'angle qui doit faire pendant au pavillon déjà construit à l'angle droit de la façade du corps de bâtiment donnant sur la rue Saint-Martin. On pourrait à coup sûr renoncer à construire ce pavillon, dont le mérite architectural est bien peu de chose en comparaison de l'intérêt que présente la tour tant au point de vue pittoresque que comme souvenir historique. Mais c'est là un parti qu'il sera bien difficile de faire adopter aujourd'hui. D'ailleurs les constructions nouvelles sont aujourd'hui si avancées qu'il serait difficile de les raccorder à la tour sans démolir une petite partie de ce qui est fait. Il y aurait bien un moyen de conserver cet intéressant débris du prieuré, ce serait de l'encastrer hardiment dans le bâtiment neuf, sans se préoccuper du disparate qu'il peut produire. On a fait quelque chose de ce genre au Palais de justice, et le pittoresque n'y a rien perdu. Ce serait à l'heure présente la meilleure solution. Le monument offre assez d'intérêt pour qu'on la défende. Il est bien conservé, on y voit encore intérieurement une charmante salle voûtée, absolument intacte. La tourelle d'escalier n'a pas souffert, le toit est encore supporté par une très curieuse charpente du XVIe siècle. Quelques réparations peu coûteuses feraient vite disparaître les aménagements établis par le service des Eaux de la Ville, replaceraient les fragments de corniche qui manquent et rendraient à la tour son ancien aspect. Mais n'est-il pas trop tard? M. de Lasteyrie le craint. Il espère toutefois que la visite qu'il aura faite au Conservatoire, avec son collègue M. de Baudot, n'aura pas été complètement inutile. Il existe encore dans une des cours du côté septentrional du Conservatoire une de ces élégantes tourelles qui garnissaient de distance en distance le mur d'enceinte du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Elle aussi était

destinée à disparaître. Sur les vives instances de MM. de Baudot et de Lasteyrie, M. le Directeur des bâtiments civils a bien voulu promettre qu'il veillerait à ce qu'elle fût conservée. Quant à la jolie fontaine moderne qui est accolée à la tour de la rue Saint-Martin, elle ne sera pas détruite. Le Préfet de la Seine l'a réclamée pour le musée Carnavalet.

M. le baron Pichon et plusieurs autres membres s'associent à l'idée d'encastrer la tour dans la façade de la rue Saint-Martin. Ils expriment le vœu que cette solution soit recommandée à qui de droit par tous les moyens possibles.

— M. le Président communique de la part de M. Ruelle, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, une note relative à certaines indications chronologiques contenues dans un manuscrit de Pierre Comestor, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève sous la cote B. l. 4, in-fol. Au folio 1 v° de ce volume on lit :

Scripsi anno domini M^{o} CCC LXXXIII.
Anni ab origine mundi VI^{m} V^{c} IIII^{xx} II.
Hinc ad diluvium II^{m} CC XL IIII.
A diluvio IIII^{m} XXX IX.
Hinc ad nativitatem Habrahamæ IX^{c} XLII, etc.....
A nativitate Christi M CCC IIII^{xx} III.
Hinc ad Pharamundum primum regem Francorum CCCC XX.
A Pharamundo primo rege Francorum IX^{c} LXIII.
Hinc ad Pipinum regem quasi CCC.
A coronatione Pipini regis Francorum VI^{c} L.
Hinc ad Hugonem Capet quasi CC XXX VIII, etc.....
A condicione Troiæ II^{m} VII^{c} LXVII cujus duratio fuit quasi per CC annos.
A condicione Cartaginis II^{m} C LXXIX cujus duratio quasi per VII^{c} annos.
A condicione Babilonis IV^{m} C XLVII cujus duratio quasi per II^{m} annos.
A condicione Romæ II^{m} VL quasi.
A CONDICIONE PARISIUS IN FRANCIA QUASI II^{m} CC.

On voit que, pour le copiste de ce manuscrit, la création du monde datait de l'an 5199 av. J.-C., la fondation de Troie de 1384, sa chute de 1184, et la fondation de Paris de l'an 817 avant notre ère.

M. le Président fait remarquer que ce calcul apocryphe se trouve consigné déjà dans la chronique de Guillaume de Nangis ; il ne faut donc pas y voir l'œuvre de l'auteur du manuscrit signalé par M. Ruelle, mais l'expression d'une opinion ayant cours dans les écoles du moyen âge.

— La communication de M. Ruelle amène M. Longnon à parler d'une autre opinion ayant cours au moyen âge sur l'origine de Paris. Selon une brève chronique rimée, rédigée au commencement du XIIIe siècle[1], Paris aurait porté le nom de *Termes*. Cette opinion,

1. Ce poème a été publié par Jubinal, au tome II de son *Nouveau recueil*

cela n'échappera à personne, repose sur le nom de *Palais de Termes (Termæ, Termini)* qu'on donnait dès le temps de Philippe-Auguste[1] à l'ancien palais romain situé sur la rive gauche de la Seine et qui, chacun le sait, est dû aux bains *(thermæ)* qui constituaient une partie du vieil édifice. Néanmoins, il peut être curieux de rappeler ici les quatre vers du vieux poète qui a consigné cette opinion dans une chronique :

A cel partir fu apelée
Paris, ci n'a nul celée,
Qui primes fu Termes nommée
Et mout ert de grant renommée.

— M. Delisle communique un manuscrit qui vient d'être acquis par la Bibliothèque nationale et qui est intitulé :

Histoire du siège de Paris fort soigneusement et véritablement redigée par escrit. A Paris, 1590. C'est un volume in-folio de 73 feuillets. Il porte en tête une dédicace à la duchesse de Nemours et un sonnet signé des initiales *G. Ch.*

M. Delisle donne lecture d'un passage de ce journal, dans lequel l'auteur se met en scène et à l'aide duquel on pourra comparer cette relation avec le journal de Pigafetta et les autres récits contemporains[2].

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

LE MUSÉE CARNAVALET EN 1880.

Lorsqu'en 1867 l'administration de la ville de Paris résolut de fonder un musée municipal dans les bâtiments de l'hôtel Carnavalet dont elle venait de faire l'acquisition, elle se proposait de réunir et de placer à côté de l'*Histoire générale de Paris*, dont elle entreprenait la publication, tout ce qui restait de monuments figurés propres à confirmer ou à éclairer le récit des historiens et à faire revivre Paris à toutes les époques.

L'idée était excellente, malheureusement on voulut trop se hâter de

---

de contes, dits, etc. Le passage que nous visons se trouve à la page 4.

1. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste,* p. 641 b.

2. Voir le texte de cet extrait ci-dessous, p. 89.

la réaliser, et le désir très louable assurément, mais d'une exécution plus que difficile, de former en peu d'années une riche et nombreuse collection, fit acquérir un assez grand nombre d'objets qui n'avaient que peu ou point de rapport avec l'histoire de Paris. En 1871, les achats furent supprimés ; puis l'administration, résolue à s'en tenir à un musée strictement municipal, dans lequel n'entreraient que des objets intéressant directement l'histoire de Paris, fit procéder en 1874 à la vente d'une partie de ces objets amassés hâtivement et dénués de tout intérêt au point de vue purement parisien. Le reste fut mis en réserve et déposé au premier étage de l'hôtel Carnavalet. Les choses en étaient restées là, quand au mois de mai 1879 l'administration dut se préoccuper de mettre à la disposition de notre savant confrère M. Cousin de nouvelles salles pour le service de cette bibliothèque municipale qu'il a formée, qui s'est rapidement accrue par ses soins, et qui se trouvait déjà trop à l'étroit dans le local qu'elle occupait au premier étage de l'hôtel Carnavalet. La commission administrative des beaux-arts, réunie sous la présidence de M. le Préfet de la Seine, proposa, le 14 mai 1879, d'attribuer à la bibliothèque deux salles du premier étage, occupées par une partie des objets du musée, mis en réserve en 1874. Elle fut en même temps d'avis de faire un nouvel examen de ces objets et d'éliminer définitivement tout ce qui ne présenterait pas un intérêt réel pour l'histoire de Paris. Notre collègue M. du Sommerard fut, à cet effet, chargé de passer en revue les collections réunies au musée Carnavalet, et de dresser une liste sommaire de tout ce qui paraîtrait de nature à être ou n'être pas conservé. M. du Sommerard s'acquitta rapidement de cette tâche et en rendit compte à la commission dans deux rapports successifs, à la suite desquels le préfet de la Seine prit un arrêté en date du 14 août 1879 qui attribua deux nouvelles salles au service de la bibliothèque. Enfin le 9 octobre dernier, une proposition fut déposée par lui sur le bureau du Conseil municipal, tendant à décider la mise en vente de tous les objets désignés dans les listes dressées par les soins de M. du Sommerard.

Le Conseil municipal renvoya la proposition à sa 5e commission (architecture et beaux-arts). Trois mois après, le 15 janvier dernier, M. Ulysse Parent déposa au nom de cette commission un rapport concluant à l'adoption des propositions du préfet.

C'est le 21 février dernier que le Conseil municipal a été appelé à se prononcer. Les conclusions présentées par M. Ulysse Parent ont été adoptées. Il a été décidé que les objets désignés dans les deux rapports de M. du Sommerard seraient mis en vente ; que réserve serait faite de quelques-uns de ces objets, notamment de la figure équestre de Charlemagne, qui ont une valeur archéologique ou artistique considérable, et qui devront être déposés dans un des musées de Paris appartenant à l'État.

Enfin le Conseil municipal a décidé la réunion en un seul et même service, définitivement installé à l'hôtel Carnavalet, de la bibliothèque et du musée historiques de la ville de Paris. On ne peut que féliciter nos conseillers municipaux d'avoir ainsi séparé la bibliothèque historique de la bibliothèque administrative. Peut-être notre ancienne bibliothèque historique existerait-elle encore, si pareille distinction avait été établie plus tôt.

Nous avons pensé qu'il y aurait intérêt à reproduire les deux rapports de M. du Sommerard, dont nous avons parlé plus haut. Ce sont d'importants documents pour l'histoire de la formation de notre musée municipal, et l'on y trouvera une nomenclature sommaire des principaux objets conservés dans le musée, nomenclature qui aura son utilité jusqu'au jour où un catalogue bien fait permettra d'apprécier toutes les richesses contenues dans le musée historique de la ville de Paris.

H. O.

PREMIER RAPPORT

De M. Du Sommerard, *sur les Collections de l'Hôtel Carnavalet.*

Dans sa dernière séance de mercredi 14 mai, la Commission des beaux-arts, réunie sous la présidence de M. le Préfet de la Seine, a bien voulu nous donner mission de nous rendre à l'hôtel Carnavalet, pour y procéder à un examen préparatoire des objets réunis dans les salles du premier étage, en vue de faciliter à l'avance le travail de la commission spéciale qui doit se prononcer à bref délai sur la conservation ou l'élimination de ceux de ces objets qui sont notoirement étrangers à l'histoire de la ville de Paris.

Nous nous sommes rendus à l'hôtel Carnavalet, lundi dernier, et avons procédé à un minutieux examen de tous les objets que contiennent les deux grandes salles du premier étage, la pièce d'entrée et celles qui sont aujourd'hui affectées au service des travaux historiques de la ville.

Toutes les antiquités parisiennes qui sont disposées dans les galeries du rez-de-chaussée, toutes celles que renferment les vitrines des salles qui leur sont aujourd'hui spécialement réservées au premier étage, sont hors de cause et leur conservation ne saurait être mise en doute. Ce sont tous objets et monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, trouvés à Paris, relatifs à l'histoire de la ville et rentrant à tous les points de vue dans les conditions du programme d'un musée municipal.

Nous n'avions donc pas à nous en occuper, et notre examen n'avait à porter que sur les collections réunies dans la partie de l'hôtel que nous avons désignée plus haut.

Tous les membres de la Commission connaissent ces collections, si l'on peut donner ce nom à une réunion d'objets hétérogènes, de tous pays, de toutes provenances et de toutes époques, dont on s'explique difficilement le rapprochement et même la présence dans un musée dont le but est de représenter l'histoire de Paris ; il est donc inutile de les décrire ici, et nous entrons immédiatement dans le programme tracé par M. le Préfet de la Seine et par la commission elle-même.

Nous avons cru devoir procéder salle par salle, vitrine par vitrine, panneau par panneau, en indiquant ici le résumé exact et complet de notre examen.

L'hôtel Carnavalet a un sérieux caractère d'art et il importe, quelle que soit la destination réservée à ces salles du premier étage, que leur décoration soit en rapport avec l'architecture. Nous proposons donc, tout d'abord, que les tapisseries qui servent de portières dans la première et la deuxième salles, celles de Gombaud et Macé, ainsi que celles de provenance italienne, soient conservées en place.

Nous proposons qu'il en soit de même pour les feux et garnitures des grandes cheminées, tels que chenets anciens, garde-feux, crémaillères, en un mot le mobilier des cheminées, tel qu'il se trouve aujourd'hui constitué.

Il y aurait également lieu de conserver la porte du XVIe siècle, en bois sculpté à jour, retrouvée rue Lacépède et qui a trouvé sa place dans la salle affectée au bureau des Travaux historiques, ainsi qu'un lustre en bois sculpté du règne de Louis XIV, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Deux belles commodes du temps de Louis XV avec garnitures en cuivre ciselé, et une horloge parisienne, qui se trouvent aujourd'hui dans le cabinet de M. le chef de service, seraient également conservées comme objets mobiliers utiles à l'immeuble, quelle que soit sa destination.

Avant de passer à l'examen des vitrines que contiennent les salles en question, il est un point du programme sur lequel il nous paraît nécessaire que la commission se trouve exactement fixée.

Le musée de l'hôtel Carnavalet doit-il être réservé, comme nous le pensons, aux objets concernant l'histoire de Paris, dans son acception la plus large d'ailleurs, ou doit-il comprendre également ceux qui n'ont d'autre intérêt que d'avoir été fabriqués ou vendus dans cette ville ? Ainsi, pour préciser, suffira-t-il qu'une montre, par exemple, porte le nom d'un horloger de Paris, qu'une serrure soit également au nom d'un fabricant parisien, qu'une épée porte sur sa lame l'adresse d'un marchand de Paris, pour trouver place dans ces collections historiques ? Cette seconde manière de voir présenterait, à notre sens, d'assez graves inconvénients : d'abord elle serait puérile la plupart du temps, et il suffit de se livrer à l'examen que nous avons fait de ces objets pour s'en convaincre ; puis il arrivera bien souvent que la montre portant le nom d'un horloger parisien aura été fabriquée à Genève ; que la serrure aura été faite en Picardie ; que l'épée aura été montée à Solingen.

N'ayant pas mission de décider la question, nous avons divisé notre travail en deux parties : la première comprendra tout ce qui touche à l'histoire de Paris, aussi bien qu'à ses us et coutumes, et dans cette série nous comprenons tous les objets antiques, du moyen âge et des temps relativement modernes, trouvés dans les fouilles de la ville et dans le lit de la Seine ; dans la seconde, nous avons énuméré les objets qui n'ont d'autre intérêt que de porter une indication de provenance parisienne.

Nous avions pensé tout d'abord à procéder par voie d'élimination, mais au premier examen un peu attentif, nous avons reconnu que ce serait refaire, à nouveau, un inventaire presque complet des collections, travail qui eût été fastidieux pour la commission. Nous avons dès lors pris le parti de procéder par voie de sélection ; mais, nous le répétons, après un examen détaillé et minutieux de tous les objets compris dans ces galeries et dans les vitrines qui s'y trouvent disposées.

PREMIÈRE SÉRIE.

OBJETS A CONSERVER.

(*Voyez la liste plus détaillée de ces objets dans le second rapport ci-dessous, p. 87.*)

DEUXIÈME SÉRIE.

Si maintenant nous passons aux objets dont tout l'intérêt consisterait dans une origine parisienne plus ou moins contestable, mais assez puérile, comme nous le disions plus haut, attendu qu'ils ne donneraient qu'une bien pauvre et bien insuffisante idée de la production parisienne, nous trouvons :

Sous le n° 6,086, une serrure, fort peu intéressante d'ailleurs, portant le nom d'un fabricant parisien au XVIIIe siècle.

Sous le n° 383, une épée de cour, avec coquille repercée à jour, du XVIIe s. portant sur la lame une adresse parisienne.

Sous les n°s 6,092, 6,093 et 6,094, trois astrolabes, portant également les noms et adresses des fabricants.

Dans la même série sont plusieurs balances, quelques mesures de précision, des boussoles, dont quelques-unes sont incontestablement d'origine allemande, mais portent les noms de marchands établis à Paris.

Deux cachets anciens aux armes de la ville, ainsi que deux ou trois poinçons en acier.

Deux montres au nom d'horlogers établis à Paris.

Une vitrine renferme quelques entrées de serrures des XVIe et XVIIe siècles ; l'une d'elles provient, dit-on, d'une maison de Paris. Cette provenance incertaine ne saurait suffire pour motiver son classement.

Nous trouvons dans une autre vitrine un modèle de fer à repasser moderne, en cuivre gravé et doré, avec le nom de Paris ; il est également de nature à donner une faible idée de notre industrie.

Tels sont les seuls objets sur lesquels nous ayons à appeler l'attention de la commission. Nous avons tout vu, tout examiné, grâce à l'obligeance de M. de Champeaux, de M. Vacquer et de M. Tisserand, qui se sont mis avec grand empressement à notre disposition, et si quelque objet relatif à l'histoire de Paris ou touchant l'industrie parisienne a pu nous échapper, malgré les soins que nous avons apportés à nos recherches, il sera facile de le retrouver dans le travail de classement qui sera fait et dont nous n'avons ici qu'un aperçu préparatoire.

En dehors des objets que nous venons de citer, il n'est rien, ainsi que nous le disions plus haut, qui puisse se rattacher, même d'une manière indirecte, à l'histoire de Paris, à ses usages, même à son industrie.

Les objets d'origine étrangère abondent, surtout ceux de provenance allemande, ceux des Flandres et quelques-uns de fabrication italienne.

La plupart de ces objets pourraient trouver place dans une collection qui n'aurait pas pour point de départ celui qu'il convenait d'indiquer pour l'hôtel Carnavalet ; mais le public parisien s'étonnerait à bon droit le jour où les portes du Musée municipal lui seraient ouvertes, d'y trouver, au lieu des souvenirs de son histoire qui lui sont annoncés et qu'il s'attend à y rencon-

trer, des collections dont rien ne saurait lui expliquer la présence et qu'il accueillerait sans nul doute avec une froideur assez légitime.

Les galeries en voie de préparation se garnissent de portraits et de vues de la ville, qui auront par leur réunion un véritable et sérieux intérêt ; c'est là la véritable voie à suivre et c'est la seule qui puisse assurer le succès du Musée municipal ; le Louvre, l'hôtel de Cluny, le musée d'artillerie renfermant les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie aux temps passés.

Les collections de l'hôtel Carnavalet doivent avoir pour but d'écrire, par les reproductions graphiques des hommes et des monuments, l'histoire de la ville de Paris. Le jour où elles seront franchement dans cette voie, les dons afflueront, retardés qu'ils étaient jusqu'ici par l'incohérence des objets acquis et par les hésitations résultant d'un manque absolu de direction.

Il nous reste à dire un mot, avant de terminer cette bien courte énumération, d'un objet qui non-seulement ne touche pas à l'histoire de la ville, mais ne se rapporte en aucune manière à l'industrie parisienne : nous voulons parler de la figure équestre de Charlemagne qui a appartenu jadis au chevalier Alexandre Lenoir, a été vendue par son fils à Mme Ewans Lombe et acquise à la mort de cette dernière par la ville de Paris.

Ce précieux bronze a, bien qu'il ait été fort maltraité dans l'incendie de l'hôtel de ville, une importance archéologique qui ne saurait être contestée, et dans le cas où M. le Préfet de la Seine se prononcerait pour la vente aux enchères des objets étrangers à l'histoire de Paris, nous aurions l'honneur de l'engager à réserver le Charlemagne qui pourrait être conservé par la ville ou déposé dans toute autre collection publique : car autant le public savant applaudirait à l'élimination de tous ces objets mobiliers, ustensiles de cuisine, de ménage et autres de provenance absolument étrangère à notre histoire qui encombrent une partie de l'hôtel Carnavalet, autant il regretterait que ce petit monument, dont l'acquisition, justifiée ou non, a eu du moins l'avantage d'assurer l'immobilisation, fût exposé de nouveau aux hasards des enchères et destiné à passer entre les mains des brocanteurs ou à devenir la propriété de quelque collection étrangère. Il n'y aurait, en tout cas, nul inconvénient à surseoir en ce qui concerne cette figurine, sauf à statuer ultérieurement sur sa conservation ou sur sa cession par voie directe, cession dont il pourrait être traité avec une des collections de l'État.

Dans le rapport qui a été lu lors de la dernière séance de la commission des Beaux-Arts, rapport qui, par suite d'un regrettable malentendu, a soulevé certaines réclamations, il était dit que soit par voie d'échange, soit par voie d'acquisition, les objets réunis à l'hôtel Carnavalet pourraient être cédés au musée de Cluny ou à tout autre établissement public. Il y a là, en ce qui concerne du moins l'hôtel de Cluny, une erreur sur laquelle il importe d'éclairer la commission ; l'échange n'est point permis aux collections de l'État, il est absolument contraire aux statuts qui les régissent et il y a quelques années encore l'hôtel des Mines ayant traité d'un échange de ses doubles avec les collections du Muséum d'histoire naturelle, a dû réintégrer dans ses galeries les objets échangés, sur l'injonction qui lui en a été faite, bien que cet échange ait été couvert de l'approbation ministérielle.

D'ailleurs, lors même que l'échange serait possible, il ne pourrait porter, au profit de l'hôtel Carnavalet, que sur des monuments relatifs à l'histoire de Paris ; or, il ne faut pas oublier que le palais des Thermes est lui-même le

berceau de Paris et l'un des premiers jalons de l'histoire de la ville, que c'est là le motif qui y a fait placer tous les monuments relatifs à l'histoire de Paris à une époque où il n'était pas question de fonder un musée à l'hôtel Carnavalet et que le bon sens public n'admettrait pas qu'on enlevât ces monuments du cadre qui leur convient si bien et qui est leur cadre naturel, pour aller les porter dans un édifice d'époque comparativement récente et dans lequel, du reste, la place ferait absolument défaut.

La Commission des monuments historiques, d'ailleurs, qui a la haute autorité sur le musée de Cluny, ne ratifierait nulle proposition d'échange dans ce sens.

Quant à la cession par la voie d'une vente directe, il faut bien reconnaître que les objets provenant de l'hôtel Carnavalet qui pourraient être acquis par l'hôtel de Cluny sont si peu nombreux qu'il serait plus avantageux pour la ville de ne pas les détacher de l'ensemble, dans le cas où cet ensemble devrait être mis en vente publique.

Nous n'entendons pas dire que les collections en question soient dépourvues d'intérêt pour un établissement installé à un autre point de vue que celui qui doit présider à la constitution du musée de la ville de Paris ; nullement, et s'il convenait à la ville de Paris de décider que ces collections seraient déposées à l'hôtel de Cluny en son nom, et fût-ce même à titre momentané, nous nous empresserions de prendre les mesures nécessaires pour les exposer dignement ; mais quand il s'agit d'acquisition, la première condition d'une bonne direction consiste à n'employer les fonds toujours fort restreints qui sont mis à notre disposition, qu'à rechercher les objets qui manquent aux collections déjà formées et tel ne saurait être le cas pour les objets réunis à l'hôtel Carnavalet.

Une première vente publique a eu lieu, et, comme le rappelle le rapport de M. le Chef de service des travaux historiques, elle a donné des résultats satisfaisants.

Les objets que nous venons d'examiner n'ont été conservés à cette époque qu'à titre provisoire et en attendant une décision définitive. Si cette décision intervient aujourd'hui et si la ville de Paris prend le parti d'une aliénation définitive par voie de vente publique, il y a tout lieu de supposer, bien que la plupart de ces objets aient été acquis à des prix fort élevés, que la seconde vente pourra se faire dans des conditions non moins satisfaisantes que la première. L'expérience a d'ailleurs démontré que la vente aux enchères publiques est, de tous les modes de procéder, celui qui est le plus avantageux pour le vendeur, en même temps que, dans une circonstance comme celle qui se présente aujourd'hui, elle a l'incontestable avantage de dégager complètement sa responsabilité.

E. du Sommerard.

SECOND RAPPORT

De M. Du Sommerard, *sur les collections de l'hôtel Carnavalet.*

Dans sa dernière séance, tenue le mois dernier à l'hôtel Carnavalet, sous la présidence de M. Bailly, vice-président de la commission des Beaux-Arts, la sous-commission des Travaux historiques et du Musée municipal a bien voulu approuver les conclusions qu'elle nous avait chargé de rédiger sur

l'état des collections réunies dans ce monument. Elle nous a donné, en outre, mission de compléter le travail que nous n'avions fait qu'esquisser et de dresser un état exact de tous les objets qui pourraient être conservés comme se rattachant à l'histoire de Paris et pouvant par leur provenance et leur origine être jugés dignes de prendre place dans le Musée municipal.

Nous nous sommes rendu, en conséquence, à l'hôtel Carnavalet où nous avons procédé à un nouvel examen, dont nous avons l'honneur aujourd'hui de soumettre le résultat à la commission.

ÉTAT DES OBJETS A CONSERVER.

Meubles et boiseries. — Bahut du XIII[e] siècle, avec ses pentures en fer forgé. On présume que ce grand et beau coffre provient de l'abbaye de Saint-Denis. Cette présomption n'a aucun fondement sérieux : toutefois, elle nous a paru suffisante pour déterminer la conservation de ce précieux meuble, ne fût-ce qu'à titre provisoire.

Grand meuble en chêne sculpté formant bibliothèque à trois corps, avec glaces, du règne de Louis XV.

Deux belles commodes du temps de Louis XIV et de Louis XV avec garnitures en bronze doré.

Lustre en bois sculpté du temps de Louis XIV, provenant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Horloge d'origine parisienne.

Grande armoire dite de Boulle avec incrustations de cuivre.

Ces cinq derniers objets se trouvent dans le cabinet de M. le Chef de service des Travaux historiques.

Porte du XVI[e] siècle en bois sculpté à jour, provenant d'une maison de la rue Lacépède, placée dans la salle affectée au bureau des Travaux historiques.

Dessus de portes et panneaux à figure en vernis Martin dans le caractère chinois, provenant d'une maison de Paris.

Boiseries de la chambre à coucher du presbytère de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, peintes et dorées.

Boiseries d'un salon provenant du petit hôtel d'Ormesson, avec le portrait de Mazarin.

Boiseries du temps de Louis XVI, provenant de l'hôtel d'Helvétius, rue Sainte-Anne.

Plusieurs tables, imitation du XVI[e] siècle, mais d'origine moderne, exécutées par Monbro et pouvant servir au mobilier courant.

Tapisseries. — Portières de la première salle. Tapisserie italienne et tapisserie de Gombaud et Macé.

Garnitures des grandes cheminées. — Les garnitures des grandes cheminées, telles qu'elles se comportent, avec chenets, crémaillères, garde-feux et ustensiles de fer.

Médailles et Jetons. — La collection des médailles de la ville.

La collection des médailles données à la suite de diverses solennités.

Le médailler de Rollin qui retrace l'histoire de la *frappe parisienne.*

Le Médailler de jetons de Paris.

Divers. — Buste en marbre provenant du château de Bercy, et que l'on présume être celui de Gabrielle d'Estrées.

Plaques funéraires en bronze de la maison de Sévigné, de la maison de Coulanges et de Belle-Isle, ainsi que quelques plaques de donations et d'inscriptions tumulaires retrouvées à Paris et comprises dans le même panneau.

Un panneau des outils de charpentier de bateaux trouvés dans la Seine.

Deux marquoirs emmanchés aux armes de la ville.

Deux pots en grès émaillé de Raeren aux armes de la ville de Paris.

Trente vases ou fragments d'ustensiles en bronze trouvés dans la Seine.

Quatorze chandeliers en bronze du xivᵉ au xviᵉ siècle trouvés dans les travaux de Paris.

Cinq épées antiques trouvées à Draveil dans les travaux de la Seine.

Un lot de gros poids en fer et un petit poids en bronze aux armes de la ville, trouvés à Paris.

Un lot de fourchettes et de cuillers de toutes époques trouvées dans la Seine.

Une râpe à tabac en bois sculpté représentant le Coche d'Arras à Paris.

Deux aumônières brodées aux armes de la ville.

Un panneau de peintures du xiiiᵉ siècle provenant de la rue des Marmousets.

Un beau chapiteau en plomb provenant d'une maison de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Un vitrail provenant des Petits-Ménages.

Un drageoir en argent portant sur son couvercle le vaisseau de la ville de Paris.

Une tabatière du siècle dernier, n° 3,386, portant à son couvercle une vue de Paris au fixé.

Cinq enseignes de maisons et de boutiques parisiennes en fer forgé et repoussé.

Quatre fragments d'ustensiles en or, dont un style, trouvés dans les fouilles de Paris.

Un cadran solaire en bronze du siècle dernier, enlevé dans un jardin de Paris.

Une épée aux armes des Exempts de la ville de Paris.

La collection de menus objets divers, bronzes, boucles de harnachement, ustensiles de toute nature des temps antiques et du moyen âge trouvés dans les travaux de Paris et contenus dans deux vitrines plates placées dans l'antichambre du côté de la nouvelle bibliothèque.

Le nécessaire de voyage de Napoléon Iᵉʳ donné à la ville par le général Bertrand.

La figure équestre, en bronze, de Charlemagne sur laquelle nous avons eu l'honneur d'appeler tout spécialement l'attention de la sous-commission dans notre précédent rapport.

En dehors des pièces que nous venons d'indiquer et qui ont été mises de côté par les soins de M. de Champeaux qui a bien voulu nous assister dans le nouveau classement, il n'en est pas une parmi les nombreux objets qui encombrent les deux salles de l'hôtel Carnavalet qui puisse, quel que soit le bon vouloir de celui qui les examine, se rattacher, même de la façon la plus indirecte, à l'histoire de Paris, à ses usages, à son industrie. La commission trouvera même, sans aucun doute, que parmi les objets désignés ci-dessus, il en est qui ne présentent qu'un bien médiocre intérêt au point de vue du

Musée municipal, mais partout où il y avait trace de provenance touchant à l'histoire de la ville, nous avons cru devoir classer parmi les objets à conserver, sauf à la commission à statuer sur la valeur de nos propositions et à ratifier un choix que nous aurions voulu pouvoir faire plus abondant et surtout plus intéressant au milieu d'objets de provenance étrangère de toute nature et de toute époque, qui semblent apportés par la main du hasard dans ces deux galeries de l'hôtel Carnavalet.

18 juin 1879.

E. du Sommerard.

HISTOIRE DU SIÈGE DE PARIS

FORT SOIGNEUSEMENT ET VÉRITABLEMENT RÉDIGÉE PAR ESCRIT.

1590.

M. Léopold Delisle a bien voulu nous transmettre la copie du passage de cette relation inédite du siège de Paris dont il avait donné lecture dans une des séances de notre Société. Nous sommes heureux de pouvoir soumettre cet extrait à nos lecteurs, en attendant que nous soyons en mesure de publier le texte complet de cette relation, qu'un de nos plus dévoués collaborateurs a bien voulu nous promettre.

Le dit jour, le dimanche, dixiesme du dit mois de septembre, le duc de Nemours, adverty sur le soir qu'il estoit party des troupes de l'armée du roy de Navarre, tant de pied que de cheval, venuz vers Charenton et Conflans, fist sortir quatre hommes de cheval, entre autres le capitaine Bonenfant, pour aller recognoistre et descouvrir quel chemin ilz tiendroient ; lesquelz, entre unze heures et minuict, rapportèrent que les dictes trouppes avoient passé l'eaue à Conflans et prenoient le chemin vers Paris et faisoient rumeur d'y venir planter l'escalade, amenans à ceste fin des charrettes chargées d'eschelles, qui fut cause de donner soudain l'alarme au son de tocsin dedans la ville, laquelle estoit lors et depuis le siège levé, pour l'asseurance du secours proche et l'absence de plusieurs allez à la queste des vivres, assez negligemment gardée, mais furent les murs en brief remplíz et bordez d'hommes, et plusieurs corps de garde posez en places publiques, par le commandement, soing et vigilance du dit duc de Nemours, lequel, après avoir pourveu par tout à l'ayde du chevallier d'Aumalle, s'estant retiré et arresté en l'université, principalement à la tournelle, qui estoit l'endroict plus foible, avec bon nombre de lansquenetz et habitans, et le dit chevalier d'Aumalle retourné disposer les gardes delà les pontz du costé de la ville vers la porte de Montmartre, sur les deux heures après minuict, l'alarme redoubla en l'université, attendu qu'on avoit descouvert les ennemis cheminantz

le long de la riviere, aprochans de Sainct-Victor et Sainct-Marceau ; et environ les quatre heures, peu avant jour, furent apperceuz à la lueur des flambeaux de paille allumez et jettez dedans le fossé d'entre la porte Sainct-Jacques et Sainct-Marceau, au dessus de la tour appelée papalle, pour autant qu'antiennement les papes et legats venans à Paris faisoient leur entrée par icelle, derrière et à costé du grand jardin de l'abbaye Saincte-Geneviefve, nombre d'hommes armez, ayans planté sept ou huict eschelles, le long du mur de la ville, et deux jà montez sur la courtine, prestz à descendre avec autre eschelle portée par eulx pour poser dedans la ville, entre la dicte courtine et le mur, dont ilz furent empeschez et repoulsez à coups de picques et halebardes par quatre jesuistes et deux ou trois bourgeois de la ville, entre autres Nicolas Nivelle, libraire, et ung escossois, advocat en la cour de parlement, nommé Guillaume Balden, qui se rencontrèrent sur le lieu, lors despourveu d'autres gardes, s'estans retirées après la seconde alarme, et les dits deux hommes qui estoient montez au dessus du mur, armez de toutes pièces, renversez dedans le fossé, attainctz l'un d'une picque dedans la gorge, et l'autre la main couppée, furent recueilliz par les autres estans au dict fossé, qui les emportèrent et ce qu'ilz peurent d'eschelles, n'en ayans laissé que cinq ou six dedans le fossé, qui furent apportées dedans la ville, l'une au collége des Jesuistes dict de Clermont, et une autre au logis du sieur Violle d'Andresel, conseiller en la cour de parlement et aux requestes du palais, lors absent, près les Carmes, où en son lieu estoit demourant le sieur de Terrail, gentilhomme du païs de Dauphiné, ordonné pour la garde de la dicte porte Sainct-Marceau, depuis le decedz du sieur de Betz, lesquelles eschelles veues et visitées au dict lieu par plusieurs de la ville, et mesmes par celuy qui a faict le présent recueil, furent trouvées composées de trois eschelles de bois carré, entées l'une au bout de l'autre, avec grosses chevilles servans d'eschelons, le tout de bois carré, espois et fort, de longueur chacune de thoise et demie, faisantz les trois ensemblement quatre thoises et demie, la premiere estant garnie par hault de deux roues de bois, entaillées aux deux principales pièces, pour couller plus aisement le long du mur, et par bas de deux crochetz de fer en forme de picq, pour asseurer le pied et entrer en terre, avec deux autres pièces de bois, l'une de deux thoises et l'aultre d'une thoise, garnies aussy de crochetz et picqs par le bas et une fourche de fer au bout d'en hault, pour ayder à soustenir et lever les eschelles, à cette occasion, estans les premiers qui se présentèrent renversez et repoulsez, à l'aide d'un nombre de bourgeois survenuz, ceux qui estoient aux fauxbourgs, proches de les suivre s'ilz n'eussent esté descouvertz et repoulsez pendant cette charge, entre lesquelz y avoit plusieurs officiers et autres, absentez de Paris, voyans leur entreprise descouverte et sans effect, se retirè-

rent et furent incontinent veuz au jour prendre leur chemin, aucuns vers Corbeil, les aultres vers le Bourg-la-Reyne et Longjumeau, estans de mil à douze cens chevaux et de trois à quatre mil hommes de pied ; et quoy que cette entreprise fust faillie, les ennemis en avoient eu et donné auparavant telle asseurance qu'au poinct du jour il courut ung bruict par toute leur armée que Paris estoit prins, et en fut le bruict si grand qu'il parvint jusques à l'armée du duc de Mayenne et à sa personne, qui fut certiffié tost après du contraire par un homme sorty le mesme jour matin de la dicte ville.

III.

CHRONIQUE.

L'administration du Mont-de-Piété fait élever un nouveau bâtiment rue des Francs-Bourgeois, en face des Archives nationales. L'aile en construction rappellera l'architecture, non du bâtiment central, mais de la partie la plus ancienne de l'édifice, celle qui joint l'ancienne église des Blancs-Manteaux et qui, si nous ne nous trompons, est un des derniers vestiges de l'habitation des religieux. La vieille tour des murailles de Philippe-Auguste, qui sert aujourd'hui de cage d'escalier et dont nous avons raconté jadis l'apparition inattendue, sera conservée derrière le bâtiment neuf du Mont-de-Piété, la maison à laquelle elle appartient par droit de conquête n'ayant pas été touchée par les démolitions. Il serait curieux, croyons-nous, de cataloguer exactement les moindres vestiges qui subsistent dans le Paris moderne, si bouleversé qu'il ait été, de son antique enceinte, noyée peu à peu sous la marée montante des maisons.

— La concordance du numérotage moderne des maisons avec le numérotage révolutionnaire est un des problèmes qui paralysent le plus souvent les recherches de l'archéologue parisien. On sait en effet que la Commune de Paris avait institué le plus étrange système de numérotage qu'on pût imaginer. Dans chaque district une seule série de numéros partait d'un point quelconque, d'un édifice par exemple, et se développait le long des rues ou portions de rues pour revenir au point de départ sans franchir les limites de la circonscription administrative. Or, comme de nombreuses rues traversaient le territoire de plusieurs sections différentes, des numéros appartenant à des séries diverses et sans rapport entre eux se trouvaient juxtaposés dans la même voie publique. Le même numéro s'y répétait plusieurs fois,

l'ordre arithmétique montait pour un tronçon ou un côté de la rue et descendait pour l'autre. Quoiqu'on eût essayé de distinguer les diverses séries de numéros par des couleurs différentes, la confusion devint incroyable, et aujourd'hui toute recherche dans ce dédale où manque le fil conducteur est très difficile. Un travail qui donnerait la concordance avec les numéros actuels, qui ont peu varié depuis soixante-douze ans, serait d'une grande utilité. Le regrettable M. Lazare, qui vient de mourir, l'avait autrefois essayé quand il était fonctionnaire municipal; son fil d'Ariane avait été le rôle des contributions pour 1808, où se trouvaient indiqués les anciens et en regard les nouveaux numéros; malheureusement son travail n'a pas été conservé et ces livres d'impositions ont dû périr en 1871, dans l'incendie de l'Hôtel de Ville.

Il serait également curieux de colliger toutes les enseignes auxquelles avaient été successivement vouées la plupart des maisons de Paris. Toutes variables qu'elles fussent, puisque chaque nouveau marchand locataire apportait la sienne, ce recueil serait utile à consulter. L'enseigne, si burlesque et triviale qu'elle ait été parfois, était le numéro de ce temps-là, et servait à désigner, pour la poste, les maisons qu'elle ornait; il en était de même des situations d'encoignure, de voisinage d'un édifice connu, etc.; et on arrivait à des amphigouris d'adresses souvent comiques, comme la suivante :

« *Madame Dufour enceinte de la porte Saint-Denis.* »

— Nous avons annoncé l'an dernier [1] la formation du Comité des inscriptions parisiennes, institué par un arrêté préfectoral du 10 mars 1879. Le comité s'est immédiatement réuni et a élu M. Henri Martin président et M. Edgar Mareuse secrétaire. Il s'est divisé pour l'étude de chaque proposition en quatre sous-commissions : inscriptions anciennes, inscriptions nouvelles, nomenclature des rues et exécution.

Depuis sa formation, le Comité a émis plusieurs vœux parmi lesquels plusieurs ont été adoptés par l'administration; nous énumérons les principaux :

Inscription à la mémoire d'internes et de religieuses morts à l'hôpital des Enfants-Malades et victimes de leur dévouement en soignant des enfants atteints de la variole et du croup;

Inscription à la mémoire du représentant Baudin, sur la maison devant laquelle il est mort le 4 décembre 1851, rue du Faubourg-Saint-Antoine;

Inscription pour rappeler l'emplacement de la salle du Manège rue de Rivoli, près de la rue Castiglione;

Inscription commémorative du séjour de Condorcet, rue Servandoni, 21, où il s'était réfugié après sa proscription;

---

1. Bulletin 1879, p. 54, n° de mars-avril.

Inscription à la mémoire de J.-J. Rousseau et de son séjour rue Plâtrière ;

Inscription commémorative du séjour de La Fontaine à l'hôtel d'Herwarth, devenu l'hôtel des Postes ;

Inscriptions indiquant l'emplacement de la Bastille et l'endroit précis où le 14 juillet 1789 eut lieu la première attaque de la forteresse ; de plus le Comité a émis le vœu que le périmètre en fût tracé sur le sol par un procédé analogue à celui qui a été employé dans la cour du Louvre pour rappeler l'emplacement du vieux Louvre.

Le Comité a demandé également la rectification de l'orthographe de plusieurs noms de rues, entre autres celle des rues Boule, Cherroy et de Miroménil. En effet, il est aujourd'hui certain que le nom de l'illustre artiste en ébénisterie s'écrivait par deux *l*. La dénomination de Cherroy n'avait pas sa raison d'être, ce nom avait été donné en souvenir de M. Puteaux, ancien maire des Batignolles, né au bourg de Chéroy (Yonne) ; le Comité a donc demandé la simple rectification orthographique du nom de la rue. Armand Hue de Miromesnil a toujours écrit son nom par une *s* ; et ce n'est que par une modernisation peu intelligente que cette *s* avait été remplacée par un accent aigu.

Plusieurs projets d'inscriptions sont encore à l'étude ; le Comité se réunit le quatrième mercredi de chaque mois. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses principales décisions.

J.-Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

53. Bautier (A.). — Tableau analytique de la flore parisienne d'après la méthode adoptée dans la Flore française de MM. Lamarck et de Candolle, contenant tous les végétaux vasculaires de nos environs, etc.; suivi d'un vocabulaire et d'un guide du botaniste pour les herborisations aux environs de Paris. 17e *édition*, considérablement modifiée. In-18, LXVI-464 p. Paris, Asselin.

54. Bonnardot (Hippolyte). — Monographie du VIIIe arrondissement de Paris. In-4°, avec 9 planches. Paris, 1880, Quantin.

La caisse des écoles du VIIIe arrondissement eut en 1876 une excellente inspiration. Elle mit au concours une étude « sur les souvenirs historiques du VIIIe arrondissement » destinée à être donnée en prix aux enfants du quartier. Dix-neuf mémoires répondirent à cet appel. Le

prix fut décerné à M. Viel-Lamare dont le travail fut immédiatement imprimé, nous en avons jadis rendu compte (voir le *Bulletin* de 1877, p. 153). Deux autres des mémoires présentés au concours ont également été publiés, celui de Mlle de Chateauminois et de M. Hippolyte Bonnardot. Ce dernier a paru dans l'*Artiste*, son auteur vient de le réimprimer avec beaucoup de luxe et de goût chez l'éditeur Quantin. Nous ne saurions trop louer l'élégance de ce charmant volume, M. Quantin n'a rien épargné pour le rendre digne de ses presses d'où sortent chaque jour tant de chefs-d'œuvre typographiques. Quant au livre en lui-même, c'est une œuvre consciencieuse, mais qui se ressent un peu trop de la précipitation avec laquelle l'auteur a dû la rédiger. Bien des omissions, bien des fautes de détail la déparent. Les noms propres sont souvent mal orthographiés, c'est le cas, par exemple, pour les noms du chancelier Dambray, du mime Debureau, des ingénieurs Le Bas et Carmontelle, du révolutionnaire Coffinhal. L'étymologie de certains noms est erronée. Ainsi le Tattersall ne doit pas cette appellation à un sieur Tattersall, mais à un sieur Tatter (en anglais la salle de Tatter). Des inadvertances nombreuses ont échappé à l'auteur. Il dit, par exemple, que le poète Saint-Lambert a habité l'hôtel Beauvau (et non Beauveau) *depuis* l'Empire; or, M. B. sait aussi bien que nous que Saint-Lambert mourut en 1803. Ailleurs, ce sont des dates inexactes : Le Pelletier Saint-Fargeau n'est pas mort le 20 juillet, mais le 20 janvier 1793. Brissot et ses amis furent guillotinés le 2 et non le 30 octobre de la même année. Ce sont de petites fautes, peu graves à les prendre isolément, mais qui se présentent en trop grand nombre. Elles n'empêcheront pas cependant le livre de M. Bonnardot d'occuper un rang honorable parmi les publications parisiennes de ces derniers mois.

55. Franklin (Alfred). — Les anciens plans de Paris. Tome second. In-4°, avec fac-similés. Paris, Willem.

Nous remettons le compte-rendu de cet ouvrage à un prochain bulletin; l'atlas des anciens plans édité par la ville de Paris va paraître; nous en ferons un compte-rendu détaillé, et à ce sujet nous dirons quelques mots de cette publication qui est pour ainsi dire le corollaire de la première. Qu'il nous soit permis seulement d'exprimer ici le regret que M. Franklin ait entièrement passé sous silence un des plans les plus importants du xviiie siècle, celui de De la Grive.

E. M.

56. La Rochemaillet (Michel de). — Théâtre de la ville de Paris, publié par l'abbé Valentin Dufour. Paris, Quantin. In-12 de 64 pages.

L'abbé Valentin Dufour poursuit sans discontinuer sa « Collection des anciennes descriptions de Paris. » Sans être absolument inconnue, celle-ci a pu être qualifiée à juste titre d'inédite par le savant éditeur, bien que le manuscrit original porte la mention : « cet ouvrage a été imprimé ». C'est qu'en effet le « Théâtre géographique des villes de France, » auquel cette mention faisait allusion, supprime la description des villes, c'est donc bien réellement du fruit — sinon nouveau, du moins inconnu — qui nous est offert; et il vaut la peine d'être goûté, car il a de la saveur. Nombre de détails inédits sur le Paris de 1632 nous sont donnés, d'une façon un peu sommaire, il est vrai; mais pour l'historien et surtout pour l'archéologue, il n'est point de *petite* trouvaille. La Rochemaillet, ancien avocat au Parlement, est, quoique Angevin, fort au courant de tout; ses commentaires,

tout succincts qu'ils soient, ne laissent pas que d'être substantiels et intéressants. M. l'abbé Valentin Dufour l'a annoté fort utilement pour nous; enfin l'ouvrage est accompagné d'une belle reproduction du célèbre prospect de la ville de Paris, de Léonard Gaultier, en 1607, lequel fut à l'origine, selon M. Bonnardot (*Dissertations sur les plans de Paris*), une marque de libraire.

57. Paris à travers les âges, aspects successifs des principales vues et perspectives des monuments et quartiers de Paris depuis le XIIIe s. jusqu'à nos jours, fidèlement restituées d'après les documents authentiques par M. F. Hoffbauer, architecte. Texte par MM. Édouard Fournier, Paul Lacroix, A. de Montaiglon, A. Bonnardot, Jules Cousin, Franklin, Valentin Dufour, etc. Livraison 8e. In-f°, 76 p. et 7 pl. Paris, Didot.

Chaque livraison, fr. 30; pour les souscripteurs à l'ouvrage complet, fr. 25. L'ouvrage formera 12 livraisons avec 60 chromolithographies et nombreuses gravures dans le texte.

L'érudit et ingénieux écrivain dont nous pleurons la perte récente venait de mettre la dernière main à une monographie du Palais-Royal, destinée à former un des plus intéressants chapitres du *Paris à travers les âges;* cette notice que nous venons de lire avec un plaisir extrême sera un testament digne de lui. Extrême clarté et science profonde, ces deux incomparables qualités résument habituellement le talent d'Édouard Fournier; et on peut dire hardiment qu'il s'était surpassé dans ce travail qui aura été son chant du cygne. Il est difficile d'exposer avec plus de charme la longue et confuse histoire de cet édifice si célèbre, et qui fut tellement remanié à toutes les époques, que l'on peut dire en quelque sorte que l'on n'a jamais cessé d'y travailler. Ses origines, depuis le manoir du comte d'Armagnac, et le palais d'Arthémice de Rambouillet, sa création par Richelieu qui fit ce palais de pièces et de morceaux; l'histoire de ses hôtes successifs, Richelieu et Mazarin, de la Fronde, de l'enfance de Louis XIV, de Mlle de la Vallière, d'Henriette d'Angleterre dont les besoigneux amis maltraitent le Palais-Royal sans pudeur, les caprices des ducs d'Orléans, presque tous grands bâtisseurs, les souvenirs de la comédie de Molière, de l'Opéra, qui s'y fait presque centenaire, du Théâtre-Français actuel; l'histoire du jardin si populaire, où, détail ignoré et curieux, M. Fournier a découvert qu'il s'était donné des chasses à courre (tout comme au cimetière des Innocents sous la domination anglaise), tout cela est raconté avec une verve charmante, et d'une plume si aisée et si jeune qu'il semblait que la mort fût bien loin du vif esprit qui la guidait. Hélas! faut-il dire que la fin de la notice nous a paru bien écourtée, et que la période la plus florissante et la plus curieuse du Palais-Royal, celle du commencement de ce siècle, aurait gagné à être traitée avec plus de détails par le remarquable et savant écrivain, pressé probablement par la cruelle maladie qui nous l'a enlevé. Est-il besoin de signaler une légère erreur? A la page 49, M. Fournier dit qu'il n'est pas sûr que le garde-du-corps Pâris, assassin de Lepelletier de Saint-Fargeau, ait jamais été atteint; or, des recherches dues à M. Le Blant, membre de l'Institut[1],

1. *Lepelletier de Saint-Fargeau et son meurtrier,* documents inédits publiés par Edmond Le Blant, de l'Institut, extrait du *Correspondant*, broch. in-8°, 1874, Donniol.

ont prouvé à l'évidence l'arrestation et le suicide de Pâris à Forges-les-Eaux.

Comme toujours les planches de M. Hoffbauer constituent d'irréprochables restitutions archéologiques, et nous ne saurions y critiquer que la largeur un peu excessive qui nous semble donnée au jardin du Palais-Royal au détriment de son enfoncement, qui n'est pas assez marqué; la forme parallélogrammatique en devrait être, ce nous semble, plus allongée. De plus, ce qui fut le Palais-Brion est un peu trop caché; nous eussions préféré le point de vue des estampes de Pérelle, que l'ingénieux dessinateur n'a point, d'ailleurs, suivi exactement quant aux petits détails. Les reproductions d'anciennes gravures qui sont intercalées dans le texte sont du choix le plus heureux, et d'une extrême fidélité.

J. R. B.

58. Schmidt (Adolphe). — Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police secrète (1789-1800), traduction française accompagnée d'une préface par Paul Viollet. T. I, affaires politiques. Paris, Champion, 1880. In-8°.

Le curieux ouvrage de M. Schmidt a été déjà l'objet d'un compte-rendu détaillé, lors de l'apparition de l'édition allemande (voir le *Bull.* de 1876, p. 158). L'auteur de ce compte-rendu, frappé de l'intérêt de premier ordre que présentait ce travail composé d'après des documents d'archives que personne n'avait employés jusque-là, résolut de le mettre à portée du public français par une traduction. Nous ne saurions trop louer M. Viollet de cette heureuse pensée. A quelque opinion que l'on appartienne, que l'on soit porté à juger sévèrement ou favorablement les hommes et les idées de la Révolution, que l'on accepte ou que l'on conteste les conclusions auxquelles est arrivé l'auteur allemand, on ne peut méconnaître la vérité de la plupart des faits qu'il allègue, l'importance des documents qu'il a employés, la profonde connaissance de l'époque révolutionnaire qu'il montre à chaque page. L'ouvrage de M. Schmidt emprunte ses principaux éléments de nouveauté aux rapports de la police secrète. Il en résulte qu'il n'envisage guère le Paris révolutionnaire que sous certains aspects un peu étroits. Ce sont surtout les troubles de la rue, les menées ourdies dans l'ombre contre les maîtres du moment, les oscillations de l'opinion publique, autant que d'obscurs policiers peuvent la connaître et la juger, que M. Schmidt a retracés en grand détail. Ce ne sont pas là les beaux côtés de la Révolution, et l'auteur allemand qui n'a grande tendresse ni pour la Révolution, ni pour la France, y a trouvé ample matière à manifester ses sentiments anti-français. M. Viollet a cru devoir retrancher dans sa traduction la plupart des passages auxquels je fais allusion. Il a eu raison. Ce qui constitue l'intérêt du livre de M. Schmidt, ce ne sont pas les jugements de l'auteur, c'est cette enquête minutieuse qu'il a faite sur une foule de faits de détail, de causes secondaires, qui par leur réunion ont eu une importance capitale sur la marche de la Révolution.

R. L.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 juillet 1880.

Présidence de M. EGGER, Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— A la suite de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Romain Boulenger, revenant sur la question de la tour du Conservatoire des Arts-et-Métiers, maintient qu'on la pourrait parfaitement épargner, et qu'en tout cas aucun intérêt ne saurait prévaloir contre la conservation de cette tour si artistique de l'ancien prieuré de Saint-Martin.

— M. R. de Lasteyrie s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. Siméon Luce annonce la mort de M. Belfond, membre de la Société, dont la perte sera vivement ressentie par tous les membres du Conseil.

Communications.

— M. Longnon donne lecture d'une lettre de M. Gustave Leclerc, membre de la Société, sur le château de Villepreux. Cette note rectifie sur quelques points le travail de M. Bonnardot [1], et conclut que la reine Marguerite paraît n'avoir jamais résidé à Issy.

M. l'abbé Valentin Dufour répond que la plupart des documents publiés à ce sujet par M. Bonnardot ont été fournis par lui, d'après

1. *Bulletin*, 1879, p. 167.

les titres de propriété des Sulpiciens, et qu'il est incontestable que la reine Marguerite a habité le château qui porte son nom.

M. le Président demande à M. l'abbé Dufour de vouloir bien remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Siméon Luce donne lecture d'un mémoire sur l'administration intérieure de l'Hôtel-Dieu en 1368-1369. Ce travail est également renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

CÉRÉMONIES FAITES A COMPIÈGNE

POUR LA CÉLÉBRATION DE TRAITÉS DE PAIX.

1544-1698.

Les documents qui nous permettent de reconstituer l'aspect d'une ville, à un moment donné, et nous font assister en quelque sorte à une fête ou à une cérémonie, offrent toujours un intérêt particulier, et c'est ce qui nous a porté à recueillir, pour Compiègne, tout ce que les archives municipales ont pu nous fournir sur les entrées royales et princières [1], les fêtes [2], processions et cérémonies diverses [3]. Aujourd'hui, nous réunissons les détails qui concernent les cérémonies usitées lors de la célébration des traités de paix, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au traité de 1698 [4].

---

1. Nous avons donné à la Société historique de Compiègne lecture des documents relatifs à ces entrées depuis Louis XII jusqu'à Louis XVI, et M. du Lac a rédigé aussi une notice sur l'entrée d'Henri II.

2. M. le comte d'Yanville a publié (*Soc. hist. de Compiègne*, II, 376) le récit des fêtes faites pour le rétablissement de la santé de Louis XV en 1745.

3. M. de L'Épinois, dans son travail sur les Archives de Compiègne, a donné la liste des principaux mystères joués à Compiègne. M. Sorel a complété ce travail (*Soc. hist. de Compiègne*, II, 35) et a publié aussi le récit de la célébration de la fête de l'Être Suprême en 1794 (*Ibid.*, I, p. 331).

4. Je laisse de côté les détails concernant les traités politiques signés à Compiègne, tels que le traité de 1625, celui de 1635 (voir ma notice : *Oxenstierna et Richelieu*), et celui de 1769 où fut consentie la cession de la Corse à la France. En 1529, les habitants étaient intervenus d'une manière active dans les formalités du traité et plusieurs d'entre eux avaient été appelés à Senlis, devant le lieutenant du bailli, « pour jurer, affirmer et promettre de

Les premières mentions sont très sommaires et ne nous donnent qu'en quelques lignes l'indication des fêtes, ainsi[1] :

1544.

Du xviii[e] jour de septembre m vc xliiii.

Monseigneur le cardinal de Bourbon, estant en ceste ville, a mandé messieurs les lieutenants, gens du roy et gouverneurs de la ville, leur a dit qu'il a receu lettres du roy comment la paix est faicte avec l'empereur et partant leur a commendé qu'ilz en fassent faire les processions et sollempnitez. Ce qui a esté faict du lendemain vendredi xix[e] septembre[2].

1598.

Lors de la paix de Vervins, il avait été décidé primitivement que la conclusion en aurait lieu à Compiègne, et de nombreuses lettres conservées dans les archives nous montrent les préparatifs qui avaient été faits pour la réalisation de ce projet auquel on ne renonça que « parce que la ville n'estoit commode pour y loger sy grand nombre de princes estrangers qui s'y debvoient trouver. »

Les ambassadeurs y séjournèrent à leur passage, en allant à Paris, et furent logés chez les principaux habitants où ils reçurent les cadeaux de vin que la ville avait l'habitude de faire aux personnes notables qui se trouvaient dans ses murs.

La paix fut publiée le jeudi 18 juin 1598, au devant de l'hôtel de ville, « en la présence de M. le lieutenant Loisel, de M[e] Pierre Coffin,

---

tenir les articles de la paix. » Laurent Thibault, avocat de la ville, qui avait passé trois jours à remplir cette mission, reçut six livres tournois, tant pour le voyage que pour ses écritures (*Archives de Compiègne*, BB 18, fol. 21).

1. Chaque fois qu'une victoire importante était remportée, on chantait un *Te Deum* et la ville se livrait à des réjouissances. M. de L'Épinois en a indiqué un certain nombre d'exemples (*ouvr. cit.*) ; j'y joins la mention détaillée de la fête faite pour la prise du duc d'Orléans en 1488 :

« Du samedy, second jour du moys d'aoust 1488.

« Nouvelles vindrent en cest ville de Compiengne que monseigneur d'Orléans, le prince d'Orange et aultres seigneurs tenans le party contraire au roy notre seigneur, avoient et ont esté prins en Brethaingne par les bons, vraiz et loyaulx cappitaines du roy notredit seigneur et grand nombre de Bretons tuez sur le champ, comme de moyns de six mil Bretons, pour l'onneur desquelles bonnes et louables nouvelles a esté ordonné, par monseigneur le bailly de Senlis, sonner par toutes les églises de ladite ville les cloches, chanter le *Te Deum laudamus* et faire les feuz en soy resjoissant. Et aussy faire pourcession, comme le jour du Saint-Sacrement et lendemain ensuivant, et à icelle pourcession porter le benoit saint suaire de notre sauveur et redempteur Jeshus Crist, en louant Dieu d'icelles nouvelles et luy requérant garder le roy notredit seigneur et ses bons, vraiz et loyaux subgetz. » (BB 12, fol. 21.)

2. *Arch. de Compiègne*, BB 20, fol. 27 v°.

prévost de la ville, Me Jehan Seroulx, advocat du roy, Guillaume le Feron, procureur, Me Laurens le Caron, advocat, Claude Carrière, notaire, et Guy de Billy, marchant, attournez et gouverneurs de la ditte ville, Me Jehan Coffin, advocat, Jehan Charmolue, receveur, Raoult Vyvenel, controlleur, Martin Lévesque, greffier et autres, » ainsi qu'il s'ensuit :

De par le Roy.

On faict assavoir à tous que bonne, ferme, stable et perpétuelle paix, amitié et reconciliation estre faite et accordée entre très hault et très excellent et très puissant prince Henry, par la grace de Dieu, roy très chrestien de France et de Navarre, nostre souverain seigneur, et très hault, très excellent et très puissant prince Philippe, roy catholique des Espagnes, et très excellent prince Charles-Emmanuel, duc de Savoye, leurs vassaulx, subgectz et serviteurs, etc.[1].

Le lendemain vendredi, « a esté fait le disné et bancquet en la grande salle de l'hostel de ville, pour la récréation et grande joye de la paix où estoient tous les officiers du roy, gouverneurs et autres dessuz nommez. »

Le dîner dut être assez court, car à deux heures tout le monde s'était transporté à l'auditoire du roi pour assister à une adjudication.

Les pauvres n'avaient pas été oubliés, car on payait 21 liv. 10 sols 8 deniers à plusieurs boulangers pour avoir fourni le pain qui leur avait été distribué et pour avoir cuit le muid de blé pris dans les greniers de la ville et destiné au même usage.

Des gratifications étaient données aussi aux quatre violons de la ville, « pour avoir sonné et joué de leurs hautbois, cornetz et bouquins, tant à l'hostel de ville que aux églises, pour la recréation de la paix, » ainsi qu'au serviteur de l'église Saint-Jacques, « pour avoir carillonné les cloches par deux jours[2]. »

1660.

Lors de la paix des Pyrénées, des réjouissances furent faites à Compiègne les 27, 28, 29 février et jours suivants, et Jean Charpentier, greffier de la ville, avait relevé les dépenses faites à cette occasion, « en un cahier de fraiz, dont coppie est demeurée aux liasses de la ville ; » mais le cahier ne s'est pas retrouvé, et nous n'avons à relever dans le registre des Mandements de 1656-1660 que deux men-

---

1. Je crois inutile de donner le texte complet de cette proclamation qui figure dans les *Mémoires de Bellièvre et de Silleri* (La Haye, 1696, p. 379). Je ferai remarquer seulement que, tandis que dans cet ouvrage on lui donne pour date « Paris, le 12 juin », dans l'exemplaire lu et publié à Compiègne, il y avait « Saint-Germain-en-Laye, le 10 juin ».

2. *Arch. de Compiègne*, BB 24, fol. 37 et suivants.

tions, l'une d'un paiement de 1230 liv. 4 s. à Jean Charpentier pour tout ce qui était « au long contenu dans le cahier », et l'autre de 100 livres tournois à Mre Claude Loisel, capitaine de la communauté des Arquebusiers, somme « dont messieurs les gouverneurs attournez ont advisé de gratiffier la ditte communauté pour estre la ditte somme employée à la décoration des bastimens du jardin d'icelle communauté [1], et ce, en considération de la despence et fraiz faictz par la ditte compagnie pour le service de la ditte ville en plusieurs occasions, signamment les 28 et 29 febvrier dernier que la ditte compagnie se mit sous les armes pour accompagner mesdicts sieurs et la cavalcate qui se fit par les rues du dict Compiègne pour la publication de la paix d'entre les couronnes de France et d'Espagne [2], comme aussy à la procession généralle et à la marche depuis l'hostel de la ditte ville jusques en l'église de Saint-Corneille, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grace de la ditte paix, et encor pour s'estre la ditte compagnie mise souz les armes le sixiesme du présent mois de juillet au subget d'une procession généralle et du *Te Deum* chanté en l'église Saint-Anthoine de Compiègne, pour remercier Dieu du mariage du roy avec la sérénissime infante d'Espagne Marie-Thérèse, à présent royne de France. »

1697-1698.

C'est ici que nous trouvons les deux récits les plus complets des cérémonies dont Compiègne a été le théâtre pour la célébration de traités de paix, et nous préférons, malgré leur étendue, céder la place aux procès-verbaux officiels dressés par le corps municipal tout entier.

Nous, maire de la ville de Compiègne, gouverneurs attournés, procureur du roy, assesseurs, receveur, controleur et autres officiers de la dite ville, certiffions que pour l'exécution des ordres du roy à nous adressés par monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la province, pour la publication de la paix entre la France et l'Angleterre, nous avons fait faire ladite publication ce jourd'huy neufvieme novembre XVIc quatre vingt dix sept, en la forme et manière quy suit.

Premier, nous avons fait assembler en l'hostel de ville, sur la requeste du procureur du roy, les capitaine et officiers de l'arquebuse et tous les chevaliers de leur compagnie.

1. Voy. *Notice sur l'arquebuse de Compiègne*, par A. Legrand. Compiègne, 1846, in-8°.

2. M. Georges Lecocq a donné, il y a quelques années, une relation des fêtes qui eurent lieu alors à Saint-Quentin, sous ce titre : *Célébration de la Paix des Pyrénées à Saint-Quentin (février 1660)*, publiée d'après les archives municipales avec une préface et des notes. Saint-Quentin, Triquenaux, 1872, in-16.

Le lieutenant de courte robbe avec les archers de sa compagnie.

Le prévost des maréchaux avec ses archers.

Plus, tous les officiers et principaux habitans de la ville.

Et avons choisy et nommé pour héraut d'armes le sieur Thibault de Chambaudon, pour faire la dite publication de la paix.

Et estans tous assemblés audit hostel.

Les dits sieur lieutenant de courte robe et prévot des maréchaux avec leurs archers estans à la porte de l'hostel de ville, tous bien montés à cheval et bien esquipés, ont marché à la teste de la cérémonie.

Après eux, les sept valets et archers de la ville, avec leurs hallebardes, ornés de leurs casaques et livrées de la ville.

Ensuitte, les quatre gardes de monseigneur le duc de Humières, gouverneur de la ville, ornés de leurs bandouilleres et livrées de mondit seigneur, armés de leurs mousquetons et à cheval.

Après eux, les quatre huissiers de la dite ville aussy à cheval bien montés.

Ensuitte les six violons de la ville.

Le greffier de la ville aussy à cheval.

Après, ledit sieur Thibault de Chambaudon, héraut, fils du sieur capitaine de la compagnie des arquebusiers, avec sa cotte d'armes et bâton royal.

Et après luy, les capitaine, lieutenant, enseigne, cornette et chevaliers de l'arquebuse, au nombre de soixante, tous bien montés à cheval et bien esquipés, quy avoient tous les tambours et trompettes de la ville à leur teste.

La première publication a esté faitte à la porte dudit hostel de ville par ledit héraut d'armes, en présence de nous maire, gouverneurs attournés, procureur du roy, assesseurs, receveur, controleur et autres officiers et principaux habitans de ladite ville, après avoir crié : *Vive le Roy!*

Ensuitte, les autres publications ont esté faittes dans tous les carefours de la ville et la dernière à la porte dudit hostel de ville par une répétition de ladite publication en la manière accoutumée.

Après quoy, l'on a fait, en la grande salle dudit hostel de ville, une collation générale à tous les assistans à ladite publication et à tous les habitans de la ville.

Après ladite collation, nous, maire de la ville de Compiègne, accompagnez des gouverneurs attournez, procureur du roy, assesseurs, receveur, controleur et autres officiers de ladite ville, avons allumé le feu de joye que nous avons fait faire à la porte dudit hostel de ville, aussy en la manière accoutumée, après avoir crié : *Vive le Roy!* avec acclamation publique et la descharge des mousquets quy estoit continuellement faitte par les chevaliers de l'arquebuse quy estoient autour du feu, au son de la cloche du beffroy de la ville et au bruit des canons.

Et, en faveur de la réjouissance de la paix, nous, maire et gouverneurs attournez et procureur du roy, avons fait donner un prix pour tirer par lesdits sieurs officiers et chevaliers de l'arquebuse.

Signé : Esmangart de Beauval, — R. Levesque, — Coustant, — A. Boitel, — Esmangart [1].

---

1. *Registre des délibérations, 1697*, fol. 67 et suiv. Ce registre, retrouvé postérieurement au classement de M. de L'Épinois, ne figure pas dans l'inventaire qu'il a dressé.

Dix jours après, le 19 novembre, la ville fait proclamer dans les mêmes formes la paix entre la France et l'Espagne. Les termes du procès-verbal sont identiques, seulement, en l'absence du maire, c'est Raoul Levesque, président en l'élection et premier des gouverneurs attournés, qui préside aux diverses cérémonies, et son fils, le sieur Levesque, qui est nommé pour remplir les fonctions de héraut.

Ces proclamations officielles ne tardèrent pas à être suivies de fêtes et réjouissances plus considérables, et nous ne pouvons mieux faire que de céder de nouveau la plume au rédacteur du procès-verbal :

Nous, maire et gouverneurs attournés de la ville de Compiègne, en présence du procureur du roy de ladite ville, en exécution de l'ordre du roy et de monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la province, datté du neuf du présent mois de janvier (1698), avons, ce jourd'huy vingt six janvier mil six cens quatre vingt dix huit, fait publier l'ordonnance dont la teneur ensuit :

De par le Roy,

Et monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la province,

Et nous, maire et gouverneurs attournés de cette ville de Compiègne.

Il est ordonné à tous les habitans de ladite ville, de telle condition et qualité qu'ils soient, de se trouver en l'hostel de ville pour y prendre chacun leur rang, suivant leur condition et qualité, et d'assister au *Te Deum* quy se doit chanter ce jourd'huy vingt six janvier XVIc quatre vingt dix huit, trois heures après midy, dans l'église de Saint-Corneil, en action de grâce de la paix entre la France, l'Empire et les princes de l'Empire.

Il est aussy ordonné à tous lesdits habitans de faire faire des feux de joye chacun à leur porte, sy tôt après que le feu aura esté allumé à la porte de l'hostel de ville, et de faire tout ce quy est accoutumé d'estre fait en semblables occasions pour tesmoigner la réjouissance de ladite paix, à peine de désobéissance contre les contrevenans et d'y estre contrains par emprisonnement de leurs personnes.

Et ledit jour, sur les deux heures après midy, nous nous sommes assemblez en l'hostel commun de ladite ville, avec les officiers du corps d'icelle, où se sont aussy trouvez, sur les ordres par nous donnés, les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, avec les capitaines de quartier et tous les bourgeois et habitans sous les armes, après avoir fait sonner la cloche du beffroy de la ville pour marquer notre marche, et sommes sorty dudit hostel de ville pour aller et assister au *Te Deum* quy se devoit chanter dans ladite église de Saint-Corneil en action de grâce de ladite paix en l'ordre et cérémonie quy suit.

Les capitaines des bourgeois et habitans sous les armes estoient en haye depuis ledit hostel de ville jusqu'en ladite église de Saint-Corneil, et les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse au nombre de quatre-vingt des principaux officiers, nobles et bourgeois de la ville, aussy sous les armes, savoir [1]. . . . .

---

1. Leurs noms sont restés en blanc. On avait réservé une dizaine de lignes dans le procès-verbal préparé d'avance.

tous ornés de cocardes de plusieurs livrées, quy leur avoient esté données par lesdits sieurs officiers, marchoient en teste de la cérémonie, quy avoient trompettes, tambours et haut-bois en leur compagnie.

Après ladite compagnie des arquebusiers, marchoient les six violons de la ville, aussy ornés de cocardes et livrées de la ville.

Ensuitte, marchoient les sept valets archers de ladite ville avec chacun leur casaque et livrée de ladite ville, armés chacun de leur hallebarde et espée ordinaire, aussy ornés de cocardes et livrées de ladite ville.

Après eux, les quatre gardes du gouvernement ornés de leurs bandouillères et livrées de monseigneur le duc de Humières, gouverneur de ladite ville, armés chacun de leur mousqueton sur l'espaule, et avoient aussy chacun une cocarde et livrée de la ville.

Après eux, marchoient quatre huissiers de la ville et, immédiatement devant nous, les deux trompettes et timballes du roy de la garnizon de la ville, leurs trompettes et timballes aussy ornées des cocardes et livrées de ladite ville.

Et nous, maire, à la teste des gouverneurs attournez, procureur du roy, assesseurs, substitut du procureur du roy, receveur et controleur de ladite ville, anciens gouverneurs attournés, administrateurs de l'hospital-général et autres officiers de ladite ville, nous sommes transportés en ladite église de Saint-Corneil, toujours marchant dans les rangs de ladite bourgeoisie sous les armes.

Et les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse estant aussy en haye dans ladite église depuis la nef jusqu'au chœur.

Les violons, trompettes et timballes marchant à notre teste dans le chœur jusqu'aux degrés d'icelluy, nous sommes monté dans les stalles et aurions pris nos places ordinaires à la teste desdites stalles.

Et aussytôt, les canonniers, suivant les ordres à eux par nous donnés, auroient fait tirer leurs canons sur les ramparts et les boëttes quy estoient autour de ladite église.

Après quoy lesdits chevaliers de l'arquebuse auroient aussy fait la descharge de tous leurs mousquets en la nef de l'église avec tout l'ordre qu'on pouvoit désirer en semblables occasions. Et après que le *Te Deum* auroit esté chanté par le R. P. prieur dudit Saint-Corneil avec tous les autres officiers et relligieux ses assistans, au son des orgues de ladite église.

Et pendant tout le temps que l'on a chanté le *Te Deum*, lesdits sieurs chevaliers de l'arquebuse faisant le tour du cloistre du couvent dudit Saint-Corneil ont fait de continuelles descharges de leurs mousquets à la porte quy donne du costé de ladite église.

Et, après le *Te Deum* chanté, serions sorty de ladite église dans l'ordre quy suit :

Les capitaines des bourgeois, à la teste chacun de leurs compagnies des habitans, estans encore en haye depuis le grand portail de ladite église de Saint-Corneil jusqu'audit hostel de ville par la tour du Change.

Lesdits capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, reprenans leurs rangs à la teste, accompagnez desdits trompettes, tambours et hautbois, et ensuitte lesdits violons, valets, archers de ville, gardes du gouvernement, huissiers de la ville, trompettes et timballes du roy, nous sommes sorty de ladite église, et estans parvenus au bout de la place quy est vis à vis ladite

église nommée Pannetière [1], où il y avoit une grande foule de peuples, nous aurions fait faire par lesdits huissiers de la ville une distribution publique de deniers que nous aurions fait jeter à tous les présents.

Et ayant continué notre marche entre les rangs desdits bourgeois en haye et estans parvenus à la porte dudit hostel de ville, lesdits sieurs chevaliers de l'arquebuse s'estans mis en double haye à la porte dudit hostel auroient fait à notre arrivée encore une descharge généralle de leurs mousquets.

A laquelle porte dudit hostel de ville, toute la populace estant assemblée, nous aurions encore fait faire une grande distribution de deniers par les quatre huissiers de la ville à ceux quy estoient présents.

Après quoy, sommes entré dans la grande salle de l'hostel de ville, avec les gouverneurs attournés de la ville, les officiers du corps d'icelle, les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines, lieutenants et autres officiers des bourgeois et tous les principaux habitans de ladite ville, que nous aurions convié au repas général que nous avions fait préparer.

Et nous, estant assis aux tables qui estoient préparées avec lesdits sieurs gouverneurs attournez de ladite ville, tous les officiers du corps d'icelle, les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines, lieutenans et autres officiers des bourgeois et de tous les principaux habitans de ladite ville, nous aurions, au son des trompettes et timballes du roy, violons, hautbois, fifres et tambours, le chapeau bas et le verre à la main et debout, bu à la santé du roy en criant : *Vive le Roy!* à quoy tous ceux quy composoient l'assemblée auroient répondu avec une acclamation généralle et répétition de *Vive le Roy!*

Et après, dans le même ordre que cy-dessus, au son desdits trompettes, etc., nous aurions bu à la santé de monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la province, avec acclamation aussy généralle.

Ensuitte, au son des trompettes, etc., aurions bu à la santé de monseigneur le duc de Humières, gouverneur de la ville et château dudit Compiègne, avec semblable acclamation généralle.

Après, en la même cérémonie, aurions bu à la santé de madame la mareschalle duchesse de Humières, au son des trompettes.

Et ensuite, avec la même manière, au son des trompettes, etc., nous aurions bu à la santé de monseigneur Phelipeaux, conseiller d'Estat, intendant de la générallité de Paris, avec acclamation et répétition généralle de ceux quy composoient ladite assemblée.

Après ledit repas fait à la satisfaction de tous ceux quy y assistoient, nous aurions esté en la mesme forme et ordre que nous avions esté en l'église de Saint-Corneil pour assister au *Te Deum*, allumer le feu de joye quy estoit extraordinairement fait à la porte dudit hostel de ville.

Les capitaines et officiers des bourgeois et habitans estans encore sous les armes, sur la place, vis à vis ledit hostel, faisant plusieurs grands cercles autour du feu.

Les chevaliers de l'arquebuse, à la teste de la cérémonie, avec leurs tambours, fifres et trompettes, ont marché et fait le tour du feu avec leurs mousquets et se sont mis en petit cercle.

---

1. Ou la Pantière.

Après eux, lesdits violons et hautbois.

Les valets et archers de ladite ville avec leurs hallebardes, portant chacun un flambeau de cire blanche.

Ensuitte les quatre gardes du gouvernement avec leurs mousquetons.

Les quatre huissiers de la ville.

Et après, lesdits trompettes et timballes du roy.

Nous, maire, assisté desdits gouverneurs attournés, du procureur du roy, etc. (même énumération que plus haut), au son de la cloche du beffroy de la ville, au bruit des canons et des boëttes quy estoient autour de la place, nous aurions allumé ledit feu de joye en criant : *Vive le Roy!* ce qui auroit esté repetté par tous lesdits gouverneurs attournez, procureur du roy, etc., et par tous lesdits habitans avec un cry publique, accompagné de la descharge entière et généralle de tous les mousquets desdits sieurs chevaliers de l'arquebuse et de tous les habitans quy estoient sous les armes, qu'ils ont réitérée à plusieurs fois tant que le feu a duré.

Et après le feu finy, nous sommes rentré en la grande salle avec lesdits gouverneurs attournés, procureur du roy et tous les autres officiers de la ville, de l'arquebuse et de la bourgeoisie avec les principaux habitans, où l'on auroit donné encore la collation généralle et donné du vin à tous ceux qui ont assisté à ladite cérémonie.

Et ensuitte, fait distribuer du vin à tous les habitans quy auroient esté sous les armes, pour aller boire chacun aux feux particuliers que nous leur avons ordonné de faire chacun devant leur maison.

La collation faitte, nous aurions esté en la même marche que cy-devant, accompagné desdits gouverneurs attournez, etc., préceddez des officiers et chevaliers de l'arquebuse, et avec tous lesdits instruments et plusieurs flambeaux quy estoient portés par les valets de ville, par tous les tours[1] de ladite ville, pour animer et exciter les habitans à la joye publique et connoistre s'ils s'estoient rendus à leur devoir en faisant des feux de joye en exécution de l'ordre du roy, de monseigneur le duc d'Estrées et ceux que nous leur avons donné et fait publier, et dans la tournée nous aurions veu des feux à toutes les portes desdits habitans, lesquels s'excitoient à la joye en buvant et dansant autour de leurs feux et criant : *Vive le Roy!*

Et estans retourné audit hostel de ville, nous aurions trouvé en la salle d'icelle toutes les dames, damoiselles et principalles bourgeoises de laditte ville que nous avions convié au bal général quy a esté fait et où l'on a dansé jusqu'à deux heures après minuit, pendant tout lequel temps nous aurions fait donner du vin et des gâteaux à tous ceux et celles quy estoient présents.

Et tout ce que dessus s'est passé avec tout l'ordre et la subordination qu'on pouvoit désirer en semblable occasion.

Et le vingt sept janvier mil six cent quatre vingt dix huit, nous, maire, estant en notre hostel, y seroient venus plusieurs officiers de bourgeoisie avec les habitans sous les armes, même ceux des faubourgs de Saint-Germain et Royallieu, faire des descharges de leurs mousquets, auxquels nous aurions encore fait distribuer du vin à tous pour les exciter à continuer leur joye et rejouissances.

---

1. Ou îlots de maisons. M. Aubrelicque en a donné la liste dans ses *Rues, places et hôtels de Compiègne.*

Et aurions aussi fait distribuer du vin aux pauvres de l'hospital général, pour les faire ressentir de la joye publique, dont et de tout ce que dessus avons ordonné le présent enregistrement, pour rendre compte à la cour de notre conduitte et du zèle de tous nos habitans pour l'exécution des ordres du roy et témoignage de leur joye pour la paix généralle. En foy de quoy avons signé ledit jour et an.

Signé : Esmangart de Beauval, — R. Levesque, — Coustant, — Esmangart, — A. Boitel [1].

Comte DE MARSY.

PRIX DU BLÉ A PARIS

DU XIVe AU XVIIIe SIÈCLE

d'après les registres du chapitre de Notre-Dame.

Un chanoine de Paris du siècle dernier, Sarrasin, entreprit le dépouillement des registres de délibérations du chapitre de Notre-Dame. Il classa sous différents titres les documents qui lui semblèrent les plus importants et fit ainsi une collection d'extraits par ordre alphabétique des matières[2]. Au mot blé[3], Sarrasin réunit tous les renseignements relatifs au prix de cette denrée qui se trouvent épars dans les registres capitulaires[4] et forma un tableau, incomplet sans doute, mais, tel qu'il est, fort curieux, des variations qu'a subies la valeur des grains depuis le XIVe s. jusqu'au XVIIIe s. dans l'Ile-de-France[5].

L'exactitude et le caractère officiel des textes que nous publions ne peuvent être mis en doute. Ce ne sont point des indications recueillies un peu au hasard, comme en donne quelquefois un chroniqueur. La plupart du temps ce sont des rapports faits officiellement au chapitre par des chanoines chargés d'apprécier la valeur du blé de telle ferme, ou des procès-verbaux d'achats ou de ventes consignés par le notaire dans le registre officiel des délibérations. Ces documents méritent autant de confiance que ceux que l'on trouve dans les cartulaires.

---

1. Archives de Compiègne, *Registre des Délibérations*, *1698*, non inventorié.

2. Cette collection comprend les registres conservés aux Archives nationales sous les numéros LL 336-421.

3. LL 343, f° 34.

4. On y trouve également quelques indications sur le prix de l'avoine et du méteil.

5. Le premier texte est de 1346, le dernier de 1725.

On a fait jusqu'à présent peu de travaux de ce genre. M. L. Delisle a publié un tableau du prix des denrées en Normandie, jusqu'à la fin du xve siècle[1]. M. l'abbé Hanauer a dressé une statistique analogue pour l'Alsace[2]. Pour l'Ile-de-France, M. Leber, dans son ouvrage sur *La fortune privée au moyen-âge*, a réuni de nombreuses indications sur le prix des objets de première nécessité : blé, vin, bois, etc. Il a puisé ses renseignements un peu partout, même dans les registres du chapitre de Notre-Dame, mais il n'a pas connu le recueil de Sarrasin. Enfin, M. Levasseur a publié, à la suite de son livre sur l'*Histoire des classes industrielles depuis César jusqu'à la Révolution française*, le prix du blé à Paris au xvie s., d'après les mercuriales des halles de Paris conservées aux Archives nationales[3].

La collection d'extraits que nous publions a l'avantage d'embrasser une période beaucoup plus étendue, les renseignements qu'ils contiennent sont nouveaux pour la plupart, et pour le xvie siècle, bien que l'on possède déjà le travail de M. Levasseur, ils n'en sont pas moins utiles. Il est bon, en effet, de connaître un certain nombre de documents de ce genre pour les comparer entre eux et les contrôler les uns par les autres. Il arrive presque toujours que la valeur d'une denrée varie d'une région à une autre, et le prix exact ne peut s'obtenir qu'en prenant la moyenne des cours de plusieurs marchés. Nous avons comparé les mercuriales des halles de Paris et celles qui sont indiquées dans les registres du chapitre et nous avons constaté qu'en effet le prix du blé est toujours quelque peu différent, mais l'augmentation ou la diminution se produisent d'une façon constante dans les deux cours.

Pour montrer rapidement les variations de la valeur des grains et par conséquent les variations du taux de l'argent du xive au xviiie s. à Paris, nous avons dressé un tableau résumé du travail de Sarrasin ; nous avons converti les muids et les setiers en hectolitres et les livres et les sous en francs et centimes d'après les calculs de M. N. de Wailly[4].

En 1346	l'hectol. vaut	8 fr.	88		En 1452	l'hectol. vaut	3 fr.	15
1357	—	4	90		1463	—	1	57
1419	—	9	70		1474	—	2	35
1431	—	14	30		1500	—	4	80
1435	—	7	60		1524	—	8	49

1. *Études sur la condition des classes agricoles et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*. Evreux, 1851, p. 588 et suiv.

2. *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*. Paris, 1878, t. II, p. 78 et suiv.

3. KK 1339.

4. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, p. 398.

En 1525 l'hectol. vaut	3 fr.	20		En 1617 l'hectol. vaut	10 fr.	80
1535	—	5	70	1622	—	13	45
1543	—	8	35	1627	—	16	65
1545	—	8	35	1632	—	21	15
1546	—	8	30	1643	—	23	70
1566	—	23	» »	1651	—	26	35
1570	—	9	60	1656	—	13	45
1579	—	12	20	1661	—	31	40
1581	—	9	60	1679	—	31	40
1583	—	14	10	1691	—	9	60
1584	—	21	15	1693	—	21	15
1589	—	14	10	1709	—	46	75
1590	—	21	15	1712	—	12	50
1601	—	12	20	1722	—	8	35
1603	—	14	75	1725	—	15	35

Le blé avait augmenté dans de fortes proportions pendant la guerre de Cent Ans, c'était la conséquence nécessaire du ravage des champs et du manque de bras pour cultiver la terre. Mais dès que Charles VII eut réussi à chasser les Anglais de France et à rétablir la paix dans son royaume, le blé se mit à baisser. En effet le pays se trouvait dans une extrême misère, « et à mesure que le commerce et l'industrie renaissant eurent besoin d'une quantité plus grande de numéraire, la disette s'en fit sentir. L'argent vivement recherché devint cher et sa cherté produisit vers la fin du xve siècle une diminution sensible dans le prix des marchandises[1]. »

Cette diminution se continua jusque vers 1535; à ce moment un revirement se produisit et les objets de consommation ne cessèrent plus de renchérir jusqu'au xviiie s. De 1535 au commencement du siècle dernier, l'hectolitre de blé monta de 5 fr. 70 à 31 fr. 40, la disette de 1709 le fit aller jusqu'à 46 fr.

C'est qu'en effet l'Amérique venait d'être découverte et les mines d'or des colonies espagnoles et portugaises firent affluer le numéraire en grande quantité, l'argent devint très commun ; pendant ce temps les guerres continuaient, guerres de religion, puis guerres de Louis XIII et de Louis XIV, qui enlevaient à l'agriculture de nombreux travailleurs. Qu'on ajoute à cela des mauvaises saisons et l'on comprendra facilement cette hausse continue des marchandises.

Il serait intéressant de savoir dans quelles proportions augmentèrent pendant ce temps les salaires. Jusqu'ici on n'a réussi qu'à fixer la valeur intrinsèque de l'argent; ce n'est qu'en comparant ce prix des objets de consommation au prix des salaires que l'on parviendra à déterminer d'une façon à peu près certaine la valeur de l'argent au moyen âge.

G. Grassoreille.

---

1. Levasseur, *Classes ouvrières*, t. I, p. 562.

PRIX DU BLÉ A PARIS

DU XIVe AU XVIIIe SIÈCLE.

1346. — Dominus parisiensis tenetur pro quatuor modiis et uno sextario frumenti eidem vendito, quolibet sextario xij s. (*Reg.* 1, p. 171.)

1357. — Sextarium frumenti valet xiiij s. (*Reg.* 2, p. 83.)

1360. — Sextarium bladi valet unum mutonem. (*Ibid.*, p. 257.)

1419, 20 *septembre.* — Bladum de Mory appretiaverunt domini et juraverunt quod sextarium non valebat ipsa die, ultra ljv s. p. (*Reg.* 8, p. 246.)

1431, 14 *novembre.* — Magister P. de Ordeimonte retulit quod domini habebunt de blado de Mytriaco, et voluerint exponere xij francos pro modio quod faciet afferri per mulieres quæ lucrabuntur ipsos xij francos et conclusum est quod fiat et poterit valere Parisius xxiv fr. (*Reg.* 9, p. 265.)

1435, 19 *octobre.* — Appretiatum est bladum ad xxij s. pro quolibet sextario. (*Reg.* 10, p. 177.)

1435 (1436), 24 *février.* — Tradat magister P. d'Orgemont de bladis capituli existentibus in horreis capituli dominis Egidio Guerard, Guillelmo Coquillart et Stephano Michel, pro missis per ipsos ad altare pigrorum celebratis, de ipsis bladis, precio xx s. p. pro sextario, ad quod sibi debetur ad relacionem domini cantoris. (*Ibid.*, p. 200.)

1452, 4 *octobre.* — Loquantur domini cum mercatoribus pro emendo bladum pro faciendo panem capituli, qui offerunt tradere sextarium pro ix s. p. (*Reg.* 12, p. 260.)

1463, 23 *septembre.* — Quia se obtulerunt vendere capitulo quadraginta modia[1] bladi sub pretio vij s. viij d. pro quolibet sextario de meliori et deliberare in domo boulengarii, conclusum est quod emantur. (*Reg.* 15, p. 534.)

1464, 26 *juin.* — Distribuantur blada officii anniversariorum cuilibet dominorum pro rata, quolibet sextario sub pretio iv s. paris. (*Ibid.*, p. 614.)

1465, 10 *juillet.* — Officiarius horarum tradat blada propicia ad faciendum panem capituli officiario panis, sub pretio viij sol. paris. quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 715.)

4 *décembre.* — M. J. du Pleys exponat venditioni blada de Corberosa[2] videlicet octo modia, quolibet modio pro xl sol. paris. (*Reg.* 16, p. 30.)

1470, 10 *avril.* — Placet vendicio facta per dominum J. Lebloier de decem et octo sextariis bladi de Sarcellis[3] quolibet sextario pro v s. viij den. paris. (*Ibid.*, p. 521.)

1474, 25 *mai.* — Firmarii decimarum de Sarcellis habeant bladum pro xij s. pro quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 785.)

1477, 26 *juin.* — Officiarii ecclesie exponant vendicioni blada officiorum suorum quolibet modio pro xj francis si totidem possint habere, sin autem, pro x francis cum dimidio. (*Reg.* 17, p. 194.)

1481 (1482), 18 *janvier.* — Camerarius clericus retulit quod bladum de Soignolles[4] apprætiaverat ad xx s. paris. pro sextario, quod placuit dominis. (*Reg.* 18, p. 55.)

---

1. Le muid valait 12 setiers.
2. Corbreuse, cant. de Dourdan, arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise).
3. Sarcelles, cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise).
4. Soignolles, cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun (Seine-et-Marne).

2 *février*. — Vendantur Johanni de la Noe firmario de Rungiaco[1] decem sextarios bladi mistioli quæ debet de resta firmæ ad precium xxvj s. paris. pro sextario, attento quod vult ea vendere et deliberare pauperis habitantibus dicti loci. (*Ibid.*, p. 57.)

1482, 11 *décembre*. — Tradat camerarius bladum pro pane capituli ad pretium duorum francorum pro quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 147.)

23 *décembre*. — Bladum de Gyencourt vendatur ad pretium xxxij s. p. pro sextario pro utilitate ecclesie. (*Ibid.*, p. 150.)

1482 (1483), 25 *février*. — Capiatur bladum in horreo capituli et tradatur boulengario[2] pro faciendo panem capituli, sub estimacione duorum francorum quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 173.)

1485, 19 *décembre*. — Placet quod blada quæ sunt apud Rosay[3] vendantur pro xiv vel xiij s. quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 466.)

1486, 27 *septembre*. — M. J. de Louviers retulit vendidisse blada de Villaroche[4] de anno 1485 ad pretium xxvj s. iv den. p. quolibet sextario, quod placuit. (*Ibid.*, p. 538.)

1487, 7 *mai*. — M. J. de Louviers retulit quod blada de Corbreuse de anno 1486, fuerunt vendita pretio xvj s. p. quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 589.)

1489 (1490), 13 *janvier*. — Habeat firmarius de Dampmart[5] sexdecim sextarios bladi pro xij s. pro sextario. (*Reg.* 19, p. 17.)

5 *février*. — Georgius Girart de Villiers le Sec[6] habeat bladum per eum debitum pro anno presenti, videlicet frumentum ad pretium xij s. paris. (*Ibid.*, p. 22.)

1492 (1493), 20 *janvier*. — Vendatur bladum de Rosoy ad xij s. paris. quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 229.)

1495, 11 *mai*. — Placet quod blada de Rosay et Pecy[7] vendantur precio v francorum cum dimidio pro quolibet modio. (*Reg.* 20, p. 248.)

1500 (1501), 18 *janvier*. — Placuit appretiare bladum per prebendarios Sancti Maturini officio horarum debitum ad viij s. paris., quolibet sextario ad mensuram dicti loci, et bladum debitum officio matutinarum, ad causam firme du Mont de dicto loco, ad x s. paris. pro sextario. (*Reg.* 21, p. 93.)

12 *février*. — Tradantur pecuniæ boulengario capituli pro solvendo decem et octo modia bladi frumenti ad pretium xviij francorum pro modio. (*Ibid.*, p. 104.)

1501, 10 *mai*. — Placuit dominis appretiare bladum per Sim. de Saleu

---

1. Rungis, cant. de Villejuif, arr. de Sceaux (Seine).
2. Le chapitre n'avait pas de four à lui. « Il mettait à l'adjudication la fourniture du pain destiné aux distributions capitulaires. Le boulanger pouvait céder à prix d'argent son marché, mais son successeur devait avoir l'agrément du chapitre. Lorsque le pain était mal fait, le chapitre obtenait une réduction de prix ou même la résiliation du marché. » Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris*, p. 166.
3. Rosay, cant. d'Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry (Marne).
4. Villaroche, com. de Reau, cant. de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
5. Dampmart, cant. de Lagny, arr. de Meaux (Seine-et-Marne).
6. Villiers-le-Sec, cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise.
7. Pecy, cant. de Maugis, arr. de Provins (Seine-et-Marne).

firmarium decimarum de Gyencourt[1] (debitum) videlicet sextarium ad xxiiij s. paris. et quodlibet sextarium avene ad xiv s. paris. (*Ibid.*, p. 139.)

1508, 15 *mai.* — Domini estimaverunt grana officiorum horarum et anniversariorum pro anno 1509 videlicet frumentum de Viercy[2] et d'Eve[3] ad xx sol. par. et aliud frumentum ad xviij s. par., mistolium ad xiv s. par. et avenam ad x sol. par. pro sextario. (*Reg.* 23, p. 325.)

13 *décembre.* — Habeat firmarius Montis Sancti Maturini de Liricantu bladum seu granum frumenti per eum debitum pro anno finito, festo Sancti Martini ultime lapso, ad pretium xxij s. p. pro sextario ad mensuram parisiensem. (*Ibid.*, p. 430.)

1509, 4 *mai.* — Camerarius vendat granum sibi debitum apud Lay xij s. p. pro sextario.

7 *mai.* — Officiarius matutinarum vendat grana sui officii in granariis capituli existentia ad pretium xvij s. iv d. paris. pro sextario. (*Ibid.*, p. 496.)

18 *juin.* — Placuit dominis quod Johannes Chabousse de Rosayo habeat blada dicti loci ad pretium xij s. p. et advenam pro viij s. pro sextario ad mensuram dicti loci. (*Ibid.*, p. 621.)

25 *août.* — Placuit dominis quod grana cameræ anniversariorum et horarum in granariis capituli existentia exponantur venditioni, frumentum scilicet ad x francos pro modio et mistolium pro ix francis. (*Ibid.*)

1512, 17 *novembre.* — Audita relatione dominorum commissariorum ad faciendam tabulam distributionis granorum de anno presenti, facta est appretiatio dictorum granorum in hunc modum, videlicet de frumento Franciæ ad xj s. p., de frumento Bryæ ad ix s. p. de mistolio vero et avena ad viij s. p. pro sextario. (*Reg.* 24, p. 612.)

1519, 10 *juin.* — Domini ratam habuerunt vendicionem per dominum Basin factam de septem modiis frumenti in granariis capituli existentibus ad xviij s. pro sextario et mistioli ad xiij s. p. (*Reg.* 26, p. 38.)

1520, 13 *avril.* — De granis apud Rosayum ad pretium ix franc. tur. pro modio ad mensuram parisiensem et apud curiam de Pecy ad x francos pro modio ad mensuram predictam, pro anno incepto festo Omnium Sanctorum ultime preterito. (*Ibid.*, p. 242.)

1520 (1521), 18 *janvier.* — Habeat firmarius de Villaroche granum per cameram debitum pro anno presenti ad xxviij s. p. pro sextario. (*Ibid.*, p. 447.)

1521 (1522), 21 *février.* — Habeat bolengarius capituli sex modia frumenti de granis in granariis capituli existentibus ad pretium nunc currens, nota quod habuit octo modia ad pretium l fr. tur. pro modio, nota quod adhuc vigebat inopia frumenti. (*Ibid.*, p. 706.)

1522, 26 *mai.* — Solvant firmarii de Succiaco in Brya[4] granum per eos debitum termino Sancti Martini ultime lapso, in grano, sin autem, pro quolibet sextario lx s. (*Reg.* 27, p. 21.)

1524, 12 *août.* — Firmarius de Goussainville[5] habeat bladum frumenti

1. Guyencourt (?), cant. et arr. de Versailles (Seine-et-Oise).
2. Vierzy, cant. d'Ouletz, arr. de Soissons (Aisne).
3. Eve, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis (Oise).
4. Sucy-en-Brie, cant. de Boissy-St-Léger, arr. de Corbeil (Seine-et-Oise).
5. Goussainville, cant. de Gonesse, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise).

per eum debitum officio camere pro anno presenti ad precium iij francorum pro sextario, attento sterilitate anni preteriti. (*Ibid.*, p. 583.)

1525 (1526), 16 *février*. — De granis in horreis capituli habeant domini ad precium, videlicet frumentum et avenam xij francorum pro modio et mistolium ad ix francos. (*Reg.* 28, p. 207.)

1526, 7 *décembre*. — Datum est pretium granis capituli, videlicet frumento Franciæ ad xj francos pro modio, frumento Bryæ ad x francos; mistolio ad ix francos, et avene ad xij francos. (*Ibid.*, p. 387.)

1529, 30 *octobre*. — Appretiatum est granum minotorum de Villarucha ad xxxvj francos pro modio, pro anno ultime lapso. (*Reg.* 29, p. 142.)

13 *décembre*. — Domini ratam habuerunt appretiationem factam per dom. decanum de tribus modiis grani per Challopin de Rosayo debitis pro anno presenti ad precium xxiv fr. p. pro modio ad mensuram loci. (*Ibid.*, p. 169.)

1529 (1530), 28 *janvier*. — Appretiatum est granum matutinarum apud Mory pro anno preterito ad xxiij francos pro modio. (*Ibid.*, p. 193.)

1533, 5 *mai*. — Granum de Moriaco conductum ad mercatum fuit venditum xxij fr. cum dimidio, pro modio. (*Reg.* 30, p. 16.)

17 *septembre*. — Granum d'Aubervilliers apud Corberosam appretiatum est, videlicet modium frumenti ad xxj francos ad mensuram loci et avenam ad xiij francos. (*Ibid.*, p. 107.)

1534, 18 *mai*. — De blado de decimis de Goussainvilla misso ad mercatum et vendito ad pretium xv francorum tur. pro modio et pro modio mistioli viij fr. viij s. tur. (*Ibid.*, p. 272.)

1534 (1535), 13 *janvier*. — Grana officii matutinarum distributa dominis et vicariis pro anno presenti appretiata sunt ad xij fr. par. pro modio frumenti. (*Ibid.*, p. 444.)

1535 (1536), 17 *janvier*. — Domini laudaverunt appretiationem granorum avisatam per dominos decanum et Malabry, videl. frumentum debitum officio matutinarum et redditum Parisius, ad mensuram par. ad xl s. t. pro sextario, hoc est pro modio xxiv fr. t., frumentum debitum officio cameræ ad dictum pretium, mistolium vero ad xxxij s. vj d. t. pro sextario, hoc est pro modio xix lib. xx s. t. (*Ibid.*, p. 682.)

1538 (1539), 5 *janvier*. — Granum hujus anni appretiatum est dominis videlicet modium frumenti ad xxx l. t., modium mistolii ad xxij l. et avene ad xviij l. (*Reg.* 31, p. 404.)

1540, 7 *juin*. — Domini decanus etc. retulerunt appretiasse firmariis de Rosayo, Boisvalloys etc. frumentum ad xxij l., modium mistioli ad xvj l. et avenam ad xij l., quod placuit dominis. (*Reg.* 32, p. 47.)

1543 (1544), 8 *février*. — Appretiaverunt domini decanus etc. Gontier firmario de Pecy modium bladi frumenti redditum Parisius et mensuræ paris. ad xxxv fr. t. (*Reg.* 33, p. 539.)

Item firmario de Boisvalloys modium frumenti ad mensuram de Rosayo ad xxvj fr. t. et avenæ ad xvj fr. t. (*Ibid.*)

1545, 12 *décembre*. — Appretiatum est firmario ecclesie in firma de Plesseio domini Henrici granum per eum debitum ad rationem xl fr. t. pro quolibet modio, consideratis malitia temporis et gentibus armorum illuc transeuntibus. (*Reg.* 34, p. 437.)

1546 (1547), 7 *janvier*. — Appretiatum est Johanni Laurens firmario de Viercy modium ad xxxvj fr. t. (*Ibid.*, p. 730.)

1547, 21 *juin*. — Obtulit firmarius xxiv fr. pro quolibet modio totius grani Montis Sancti Maturini ecclesie debiti, quod placuit dominis. (*Ibid.*, p. 857.)

1548 (1549), 18 *février*. — Placet appretiatio facta per dominos de camera, firmario decimarum de Villari Sicco ad xxv fr. t. pro quolibet modio, firmario de Lupera ad xxx fr. t., firmario de Pecy ad xxxij, firmariis minotorum de Corberosa ad xx scuta pro minotis. (*Reg.* 35, p. 613.)

1554, 13 *juillet*. — Appretiatum est firmario Montis Sancti Maturini ad xl fr. t. pro quolibet modio. (*Reg.* 36, p. 843.)

1555 (1556), 13 *janvier*. — Item firmariis de Bregy ad xlix fr. pro quolibet modio. (*Reg.* 37, p. 148.)

1558 (1559), 4 *février*. — Appretiatum est firmario Montis de Liricantu granum per eum debitum pro anno 1557 ad xl fr. t. quolibet modio. (*Ibid.*, p. 654.)

1559, 4 *août*. — Expediatur seu vendatur granum officii matutinarum ecclesie in horreis existens pro pretio xl fr. quodlibet modium. (*Ibid.*, p. 739.)

1560, 31 *juillet*. — Placuit dominis venditio granorum in horreis capituli existentium ad rationem xlv fr. t. pro quolibet modio. (*Reg.* 38, p. 88.)

1561, 24 *novembre*. — Placet appræciacio facta in camera firmario de Moryaco, videlicet quodlibet modium grani ad l libras t. (*Ibid.*, p. 346.)

1562, 3 *juin*. — Vendantur grana horreorum capituli ad lx l. pro modio frumenti, xlij l. pro modio mixtioli, et xxiv l. pro modio avene. (*Ibid.*, p. 441.)

1564, 20 *octobre*. — Placet vendicio facta per dominum camerarium clericum de grano officii camere anni 1563 novissimis mensibus Julii, Augusti anni presentis, videlicet pro modio frumenti xl l. t., mixtioli xxix l. t. et avene xxx l. t. (*Ibid.*, p. 955.)

1565, 2 *juin*. — Appretiata sunt firmario de Mory duo modia bladi pro officio matutinarum ad lx fr. t. quodlibet modium. (*Reg.* 39, p. 29.)

27 *juin*. — Placuit vendicio facta per dominos de camera grani de Villaroche in horreis capituli existentis ad lxvj fr. pro quolibet modio et grani mixtioli de Rungy ad xlij fr. pro modio. (*Ibid.*, p. 45.)

1566, 18 *novembre*. — Appretiatum est bladum de Villaroche anno preterito debitum ad cxv fr. pro quolibet modio. (*Ibid.*, p. 360.)

1570, 16 *janvier*. — Appretiata sunt firmario de Mory tria modia frumenti anni 1569 ad iv fr. xx s. pro quolibet sextario et avena ad lxv s. (*Reg.* 40, p. 284.)

1571, 6 *février*. — Appretiatum est firmario montis de Liricantu granum per eum debitum officio matutinarum ad cursum mercati nunc currens in halis urbis, videlicet vj fr. pro quolibet sextario. (*Ibid.*, p. 452.)

1577, 2 *janvier*. — Dominus camerarius tradet avenam camere dominis eam accipere volentibus ad lxx s. t. pro sextario. (*Reg.* 42, p. 1.)

1579, 26 *août*. — Placet dominis vendi grana anniversariorum et horarum ratione xxj aureorum pro modio tritici et xiij aureorum pro modio mixtioli. (*Ibid.*, p. 156.)

1581, 6 *mars*. — Placuit appreciacio tritici per firmarium de Larchant

debiti pro anno novissime preterito, ratione xxij aureorum pro modio. (*Ibid.*, p. 400.)

1583, 2 *avril.* — Placuit appreciacio tritici du Mont Larchant ex residuo anni 1581 debiti camere, ratione xxiv aureorum pro quolibet modio. (*Reg.* 43, p. 38.)

1584, 11 *mai.* — Placuit appreciacio tritici per firmarium de Louvres debiti pro novissimo anno, ratione xxxvj aureorum pro quolibet modio. (*Ibid.*, p. 269.)

1589, 10 *avril.* — Petro Fremyn de Mesnillo appretiata sunt iiij^{or} modia tritici racione xxv aureorum. (*Reg.* 44, p. 351.)

1590, 7 *mai.* — Visum fuit appreciari Nicolao et Petro Fremin firmariis de Mesnillo ac Nicolao Fremyn de Mory et de Campraas firmario triticum et granum per eos respective debitum racione xxxvj aureorum pro quolibet modio. (*Ibid.*, p. 609.)

1601, 23 *février.* — Modium frumenti de Bregyaco appreciatum est pro anno 1600 racione xx aureorum. (*Reg.* 47, p. 18.)

1602, 14 *mars.* — Frumentum debitum pro anno elapso in festo Sancti Martini hyemalis per firmarium apud Bregyacum appretiatum est ratione xx aureorum. (*Ibid.*, p. 119.)

15 *avril.* — Ratione xxvj aureorum. (*Ibid.*, p. 130.)

17 *mai.* — Item quodlibet modium frumenti de Mitry ad xxij aureos, mixtioli ad xvj aureos. (*Ibid.*, p. 142.)

1603, 5 *février.* — Quodlibet modium grani de Goussainville appreciatum est ratione xxvj aureorum. (*Ibid.*, p. 232.)

1605, 2 *avril.* — Item quodlibet sextarium frumenti appretiatum est ad vij fr. t., mistioli ad v fr. t. et avene ad iv fr. t. (*Ibid.*, p. 496.)

13 *décembre.* — Modium frumenti de Bregyaco appretiatum est ad lxvj fr. pro anno 1604. (*Ibid.*, p. 457.)

1607, 3 *février.* — Modius frumenti debiti racione c fr., mixtioli, lxxvj fr., avene xl fr. t. (*Ibid.*, p. 587.)

1610, 8 *février.* — Firmariis d'Epies appretiatum est quodlibet modium ad xc fr. t. (*Reg.* 48, p. 268.)

1617, 19 *mai.* — Item Prevost firmario de Mitryaco appretiatum est quodlibet modium frumenti ad c fr., item firmario de Bregy ad cv fr. (*Reg.* 50, p. 79.)

1618, 6 *février.* — Quantitas quinque modiorum cum dimidio frumenti debita per firmarium decimarum de Goussainvilla, in consideracionem sterilitatis granorum anni novissime lapsi, festo Sancti Martini hiemalis appretiata est eidem ratione cxx fr. pro quolibet modio solvendo in promptu. (*Ibid.*, p. 231.)

1622, 17 *mars.* — Item firmario d'Epies de annis preteritis racione cx fr. pro quolibet modio. (*Reg.* 51, p. 555.)

1625, 22 *janvier.* — Item firmario de Bregy appretiata est quantitas septem modiorum bladi pro anno novissimo ad summam vij^{c} fr., racione c fr. pro quolibet modio. (*Reg.* 52, p. 495.)

1627, 1er *février.* — Quantitas bladi mixtioli debita dominis per firmarium decimarum de Bonneuil et Gonesse pro anno elapso festo Sancti Martini hyemalis appretiata est racione cxxxv fr. t. (*Reg.* 53, p. 300.)

1628, 23 *août*. — Domini etc. rogati sunt vendere xv modios frumenti matutinarum racione cxxxv fr. pro quolibet modio. (*Ibid.*, p. 763.)

1631, 30 *mai*. — Domini laudaverunt vendicionem tritici Sancti Maturini de Liricantu factam a dominis ad ccxix libras tur. pro quolibet modio. (*Reg*. 54, p. 437.)

1632, 11 *mars*. — Domini approbaverunt venditionem decem modiorum tritici factam per receptorem matutinarum racione ij^c fr. pro quolibet modio. (*Reg*. 55, p. 47.)

1643, 6 *juillet*. — Domini approbaverunt venditionem tritici matutinarum factam racione et mediante summa ij^c xxx fr. pro quolibet modio. (*Reg*. 59, p. 437.)

1644, 22 *avril*. — Dominus Thevenyn exposuit venundari triticum optimo precio in foris Sancti Maturini et locis vicinis, offerique summam ccxl fr. pro quolibet modio seu cado tritici. (*Reg*. 60, p. 132.)

1651, 4 *mars*. — Domini ratam habuerunt venditionem sex modiorum tritici de recepta matutinarum factam racione xxij fr. pro quolibet sextario. (*Reg*. 63, p. 389.)

1656, 3 *février*. — Appretiatum est villicis de Mesnil triticum, per eos de residuo anni 1654 debitum, racione xij fr. pro quolibet sextario. (*Reg*. 65, p. 303.)

1661, 5 *août*. — Allocetur magistro Ludovico Desmoulins receptori capituli summa mviij fr. per eum soluta pro tribus modiis tritici ad confectionem panis capituli racione xxviij fr. pro quolibet sextario. (*Reg*. 67, p. 445.)

12 *septembre*. — Solvat magister Desmoulins receptor capituli mercatori triticorum summam ij^m clv fr. pro modio tritici per eum capitulo venditi ad confectionem panis capituli. (*Ibid.*, p. 466.)

12 *octobre*. — Allocetur receptori capituli summa cccxxiv fr. per eum soluta pro modio tritici. (*Ibid.*, p. 483.)

1663, 26 *janvier*. — Domini ratam habuerunt appretiationem factam cum conductore decimarum de Bonneuil triticorum per eum de anno precedenti debitorum ad summam xxv fr. pro quolibet sextario. (*Reg*. 68, p. 21.)

1679, 2 *octobre*. — Domini approbaverunt vendicionem decem modiorum tritici in horreis capituli existentium racione xxviij fr. pro singulo sextario. (*Reg*. 74, p. 752.)

1691, 28 *mai*. — Vendantur tritica officii matutinarum in horreis capituli, racione x fr. pro sextario. (*Reg*. 80, p. 85.)

1693 (?). — Appreciati sunt firmario Gaullier et firmario Montis Liricantus x modii tritici per ipsum de residuo debiti ad summam xx fr. pro sextario, modo id fiat presenti pecunia. (*Ibid.*, p. 540.)

1709, 30 *août*. — Venditionem quatuor et triginta sextariorum bladi per magistrum Desmoulins, duodecima hujus mensis in vico de Gonesse, factam racione lij fr. pro sextario, item et septemdecim sextariorum bladi per dominum camerarium vicesima prima hujus mensis, racione lix fr. pro sextario factam domini approbaverunt. (*Reg*. 90, p. 266.)

1712, 20 *juin*. — Item venditionem bladorum officii matutinarum factam racione xv fr. pro sextario. (*Reg*. 93, p. 137.)

1721, 6 *mars*. — Facta est potestas domino camerario sexdecim modios frumenti de Louvres divendendi firmario Lupare, racione viij fr. pro quolibet sextario. (*Reg*. 101, p. 52.)

1722, 16 *février*. — Domini appreciaverunt bladum frumenti anni 1721 apud Luparam racione x fr. v s. pro quolibet sextario. (*Reg*. 102, p. 46.)

1724, 11 *juillet*. — Apprecié le bled froment de Mory de l'année cheüe à la Saint-Martin d'hyver 1722 à raison de xxiij fr. le septier, et celui du Tramblay à raison de xxj fr. le septier. (*Reg*. 103, p. 476.)

1725, 16 *février*. — Le setier de bled froment de Louvres de 1724 apprecié xx fr. (*Reg*. 104, p. 38.)

L'ATLAS DES ANCIENS PLANS DE PARIS

ET LES NOTICES DE M. FRANKLIN.

L'atlas des plans de Paris, dont le Conseil municipal a entrepris la publication il y a plus de deux ans, vient de paraître à la fin de mai. Cette belle publication, dont nous avons parlé ici plusieurs fois, est l'œuvre d'une sous-commission qui a pu achever en un temps relativement restreint les reproductions de ces curieux documents, dont il ne subsiste aujourd'hui que bien peu d'exemplaires. J'ai donné ici même[1] les noms des membres de cette sous-commission ; je rappellerai toutefois les noms des plus actifs d'entre eux ; M. Cousin, qui a dirigé avec le plus grand zèle la sous-commission dans les choix des documents à reproduire ; M. Tisserand, qui a rédigé les notices que nous regrettons de ne pas trouver plus longues ; et enfin M. Fauve, l'infatigable géomètre en chef de la ville, qui a surveillé ligne par ligne et trait par trait l'exécution de ces 33 plans, dont la plupart, formés de plusieurs feuilles, ne se raccordaient pas toujours très bien. L'exécution de la photographie avait été confiée à M. Marville ; cet habile photographe est mort avant d'avoir pu achever son œuvre, qu'a heureusement mise à terme le graveur-héliographe, M. Dujardin. M. Chardon, imprimeur en taille-douce, a parfaitement réussi le tirage.

La commission a divisé les plans en deux grandes divisions : plans rétrospectifs (avant 1530), et plans contemporains (1530-1789). La première série se compose de 6 plans. Du premier, le plan de la Cité gauloise, qui n'est qu'un fac-similé du premier des plans du Traité de la police, nous n'avons rien à dire, et il est regrettable qu'on n'ait pu le remplacer par un travail plus complet et mis au courant de la science ; notre collègue, M. Vacquer, aurait pu réunir dans ce but tous les documents qu'il possède et nous donner une idée à peu près exacte de la vieille cité. Le deuxième plan, le plan de Lutèce, dû à M. Albert Lenoir, est bien supérieur au premier. Le troisième, Paris

---

1. *Bulletin*, 1879, tome VI, page 44.

sous Philippe-Auguste, n'est qu'une reproduction d'un petit plan de Dulaure. Le quatrième, Paris sous Philippe le Bel, est la reproduction du plan dû également à M. Albert Lenoir et qui accompagne l'ouvrage de M. Géraud sur le règne de Philippe le Bel. Le cinquième, Paris en 1380, est la belle restitution de M. Legrand, publiée par la ville il y a douze ans environ. Les planches VI et VI bis, les plans archéologiques de Berty, complètent la première partie de l'ouvrage.

La deuxième partie, plans contemporains, se divise en deux séries : plans cavaliers (1530-1649), et plans géométraux (1649-1789). La première série comprend 13 plans ; le premier d'entre eux est l'image grossière de la Cosmographie de Munster. Puis vient le plan de Braun, ou plan à trois personnages. Cette image de Paris est, comme on le sait, la première qui offre quelque intérêt ; bien que publiée en 1572, elle nous donne l'état de Paris vers 1530 ; c'est le seul plan qui donne en entier l'enceinte de Philippe-Auguste sur la rive droite. Il n'est pas d'une extrême rareté, mais les amateurs parisiens devenant de plus en plus nombreux, il ne pouvait être reproduit à un trop grand nombre d'exemplaires.

Le troisième et le quatrième plan avaient pour but de combler une lacune bien autrement importante : le plan de tapisserie perdu depuis près d'un siècle, et dont il ne restait jusqu'à ces derniers temps que deux copies : la grande gouache, incendiée à l'hôtel de ville en 1871, et le dessin de Gaignières, qui se trouve encore à la Bibliothèque nationale. Non seulement ce dernier a été reproduit, mais on a pu donner la gouache elle-même, grâce aux excellentes photographies que le service historique de la ville en avait fait prendre deux ans avant l'incendie. Les deux pièces sont donc maintenant tout à fait à l'abri, et elles se complètent l'une par l'autre ; car si la gouache est plus grande, le dessin de Gaignières est beaucoup plus exact et reproduit fidèlement, bien que dans des proportions restreintes, l'état de l'ancienne tapisserie.

Nous n'avons rien à dire ici du plan de Truschet et G. Hoyau, reproduit sur l'excellent fac-similé qui est entre les mains de tous les membres de la Société de l'histoire de Paris, et je n'ai qu'à renvoyer à l'excellente notice de M. Cousin[1].

Le rarissime plan attribué à Du Cerceau vient ensuite, et les amateurs ne seront plus obligés, pour avoir une idée de ce curieux document, d'avoir recours à la mauvaise copie de Dheulland, que les marchands d'estampes s'obstinent à vendre hors de prix aux étrangers comme une pièce des plus rares, et comme une reproduction de l'ancienne tapisserie; espérons que la reproduction, l'une des meilleures de tout l'atlas, viendra mettre un terme à cette odieuse exploitation.

---

1. *Mémoires*, tome I, page 44.

Le plan suivant, extrait de la Cosmographie de Belleforest, est beaucoup moins rare que les deux précédents, mais il n'en est pas moins curieux, car, comme les deux autres, il a pour base le plan officiel, probablement manuscrit, levé par ordre de Henri II[1]; il est plus rajeuni, ayant été publié vingt-cinq ans plus tard.

Les événements politiques n'ont pas permis de publier de nouveaux plans pendant les vingt-cinq années qui suivirent, et à part de mauvaises estampes publiées pour l'intelligence du siège de Paris, ce n'est que le plan de François Quesnel, publié en 1609, que la commission a pu faire reproduire. Ce plan à grande échelle, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, a été considérablement réduit.

Le plan de Vassalieu, publié à la même époque, est presque aussi rare; mais il est beaucoup moins intéressant que son contemporain, et c'est plutôt à titre de curiosité qu'il figure dans l'atlas.

Le plan suivant, celui de Mérian, est extrêmement précieux ; beaucoup plus exact que ses devanciers, il nous donne le dessin d'une foule de monuments aujourd'hui détruits ; comme le dit si justement M. Bonnardot, c'est le plus intéressant des plans publiés dans la première moitié du XVIIe siècle, et je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'étude détaillée qu'il en a faite[2].

Le plan de Melchior Tavernier, la copie rajeunie de celui de Mérian, donne un aperçu des changements qui se sont produits entre 1615 et 1630, et bien que ces plans se ressemblent beaucoup, la commission a sagement fait de les publier tous deux. Je lui reprocherai de ne pas avoir fait toujours de même et d'avoir quelquefois regardé à publier deux états du même plan.

La série des plans cavaliers se termine par les deux plans de Boisseau, le premier, celui dit des Colonelles, et le second, extrêmement rare, publié en 1654[3], et dont il ne reste plus aujourd'hui que l'exemplaire du dépôt de la guerre.

La série des plans géométraux commence, et ne saurait mieux débuter, par le célèbre plan de Gomboust. On sait qu'aujourd'hui il ne subsiste plus qu'une dizaine d'exemplaires de ce plan. Les amateurs en ont, il est vrai, un excellent fac-similé, publié par la Société des bibliophiles. La reproduction a été faite ici sur l'original, ce qui assure à jamais la conservation de ce précieux document.

Au plan de Gomboust succèdent ceux de Bullet et Blondel, et celui

---

1. *Mémoires,* tome I, page 47.

2. *Anciens plans de Paris,* pages 87 et suiv.

3. Je fais mes réserves en ce qui concerne cette date, donnée par Jaillot, et je crois pouvoir affirmer ici, comme l'avait supposé, du reste, M. Bonnardot, que ce plan est antérieur au plan de Gomboust. En effet, les critiques adressées par Gomboust à ses devanciers s'appliquent, cela est incontestable, à Boisseau lui-même.

de Jouvin de Rochefort, plans qui ont évidemment pour base le levé manuscrit fait par Bullet en 1665, que l'on peut voir aujourd'hui aux Archives. Il est regrettable que la commission n'ait pas cru devoir reproduire la deuxième édition du plan de Jouvin de Rochefort, ainsi que j'en avais émis le vœu l'année dernière[1]. Elle a préféré reproduire le petit plan du même auteur, qui n'est qu'une réduction du grand, à deux ans de distance, et n'offre par conséquent aucun intérêt. Entre 1672 et 1690, des changements considérables s'étaient produits dans l'état de Paris, et la comparaison des deux plans eût été extrêmement intéressante. Il est vrai qu'on peut suppléer à cette lacune par le plan suivant, celui de De Fer, qui n'est qu'une réduction du plan de Jouvin de Rochefort ; mais j'aurais bien préféré à ces deux réductions la reproduction du grand plan de 1690, qui est aussi rare que l'édition de 1672.

Je ferai la même observation pour le plan de Bernard Jaillot (1713), et je demande pourquoi la commission n'a pas préféré reproduire l'édition de 1707 ou de 1710 du grand plan de Bullet, édition rajeunie et complètement mise à jour, plutôt que d'en donner la réduction de Jaillot. Je ne dis pas que cette réduction ne soit pas faite avec le plus grand soin, mais il aurait été bien plus intéressant de comparer les deux états du plan original, qui sont du reste très rares.

Les planches suivantes sont d'excellentes reproductions de l'atlas de La Caille (1714), auxquelles ont été jointes les légendes extrêmement précieuses qui l'accompagnent. Puis vient le plan de Delagrive (1728), l'un des plus intéressants et des plus rares du commencement du XVIIIe siècle ; le plan de Roussel (1731), le premier qui nous donne à une grande échelle la banlieue de Paris.

Le beau plan de Bretez (1739) vient ensuite ; ce plan, dont les planches subsistent encore à la Chalcographie, a été réduit au quart ; ainsi réduit, il n'en est pas moins lisible et n'en est que plus facile à consulter.

Les plans suivants sont celui de Vaugondy (1760), de Deharme (1763) ; ils étaient, comme on le sait, réunis en atlas, et c'est sur l'assemblage des différentes planches qu'ont été faites les deux reproductions. Ce n'était pas un mince travail, les planches ne se raccordant pas toujours très bien.

Les raccords ont été bien plus difficiles encore quand il s'est agi d'assembler les plans des quartiers de Jaillot ; M. Fauve, qui avait la direction du travail, n'y est arrivé qu'avec des difficultés inouïes ; néanmoins, c'est à peine si on peut trouver l'endroit où se sont faits les raccords.

L'atlas se termine par le plan de Verniquet, réduit en six feuilles,

---

1. *Bulletin*, 1879, tome VI, page 50.

et à l'échelle du 1/5000. C'est la même échelle que les grands plans édités par la ville, et on pourra ainsi superposer le Paris actuel au Paris de 1789.

En résumé, cette publication est une des plus importantes qui aient trait à l'histoire de Paris, et on ne peut que féliciter le Conseil municipal de l'avoir entreprise. On pouvait ne regretter qu'une chose, c'est qu'au milieu de ces plans si curieux, on n'eût aucun guide, aucune nomenclature pour retrouver les édifices disparus aujourd'hui. Quand je dis aucun, je me trompe, nous avions l'excellent ouvrage de M. Bonnardot, qui a examiné chaque plan avec le plus grand soin et s'est efforcé d'en faire ressortir les points les plus curieux. Malheureusement il n'y avait pas dans son travail cet élément qui facilite les recherches : la nomenclature alphabétique. C'est cette lacune que M. Franklin a voulu combler en publiant un nouveau travail sur les anciens plans. Dans sa pensée, chaque plan important devait avoir sa nomenclature, et il s'est arrêté aux choix suivants : plans de Munster, de Braun, de tapisserie, de Truschet et Hoyau, de Du Cerceau, de Belleforest, de Quesnel, de Vassalieu, de Mérian, de Gomboust, de Berey, de Jouvin de Rochefort, de Bullet et Blondel, de Bernard Jaillot, de La Caille, de Bretez, de Deharme et de Verniquet.

Pour la plupart de ces plans, M. Franklin donne d'excellentes nomenclatures, et ce n'est que sur le choix que je me permettrai de faire quelques observations. Pourquoi s'être arrêté si longuement au plan de Berey, qui n'est après tout qu'une mauvaise imitation du plan de Boisseau, dont il ne souffle mot? Le plan de Boisseau est certes bien inférieur au plan de Gomboust, mais on y trouve beaucoup de documents intéressants, et mieux valait, en tout cas, nous faire connaître l'original que la copie. Du reste, l'auteur semble avoir préféré les copies aux originaux et les dernières éditions aux premières. Ainsi, pour le plan de Jouvin de Rochefort, pour celui de Bullet et Blondel, M. Franklin donne la nomenclature, pour le premier, de la deuxième édition (1690), et pour le second, de la quatrième édition (1710). Il est vrai que pour cette dernière, l'auteur promet de signaler en note toutes les modifications faites sur les planches entre le premier et le dernier tirage ; ce travail aurait été en effet des plus intéressants s'il avait été fait scrupuleusement ; malheureusement, j'ai remarqué des différences qui ne sont pas signalées ; ainsi il ne nous parle pas du couvent des Carmélites, qui est rue de Grenelle en 1710, et qui n'est pas indiqué sur l'édition de 1676, car à cette époque les Carmélites étaient encore rue du Bouloi. A propos de ce plan de Bullet et Blondel, M. Franklin aurait dû signaler le levé manuscrit qui est aux Archives et qui est la base du plan, il n'en fait même pas mention. Quant au plan de Jouvin de Rochefort, on ne peut reprocher à M. Franklin de ne pas avoir signalé l'édition de 1672, car il ne semble

pas la connaître, puisque nous trouvons dans sa notice cette phrase singulière : « En 1676, Albert Jouvin de Rochefort, trésorier de France, publia un plan de Paris, d'une seule feuille de soixante-dix centimètres sur cinquante-cinq, et dédié à Arnauld de Pomponne. Le succès qu'obtint sans doute ce petit dessin, relativement exact et gravé avec soin, le décida à l'augmenter, et, vers 1690, parut le grand plan dont nous donnons la nomenclature. » C'est au contraire sur l'édition de 1672 qu'a été réduit le petit plan de 1676, ainsi que le dit lui-même Jouvin sur son plan.

Quant aux plans du XVIIIe siècle, M. Franklin, pour ne pas grossir démesurément son livre, s'est borné à donner la nomenclature d'un seul plan et à signaler les différences que l'on remarque sur les suivants. Ainsi pour les plans de Bretez (l'auteur passe sous silence le plan si curieux de Delagrive), pour celui de Deharme et celui de Verniquet, il ne nous donne pas de nomenclature, et c'est dans les notes du plan de La Caille qu'il faut aller chercher les légendes des trois autres. On voit ainsi l'inconvénient que présente ce système ; tandis que les plans du XVIIe siècle avaient leur nomenclature complète, on est obligé ici d'errer à l'aventure dans la nomenclature du plan de La Caille pour trouver une rue ou un hôtel. Il est vrai qu'on a la table générale pour se retrouver dans le dédale ; mais non seulement il y a des lacunes dans cette table, mais on ne peut y saisir avec ensemble le détail de chaque plan.

Quant aux fac-similés qui accompagnent ses notices sur chaque plan, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, car les reproductions de la ville donnent sur ce point tout ce qu'on peut désirer, puisque ce sont les photographies mêmes des originaux. Je ne dirai rien non plus du fac-similé du plan italien qui est en tête du premier volume, plan qui n'est pas rare, et qui n'est, après tout, qu'une copie du plan de Munster.

Néanmoins, il y a dans l'ouvrage de M. Franklin un complément fort utile à l'atlas des plans, et tel qu'il est, il pourra rendre de grands services aux chercheurs, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent à l'histoire de Paris.

Edgar MAREUSE.

III.

CHRONIQUE.

Le nouveau marché de la rue du Château-d'Eau, élevé sur l'emplacement de celui qui s'est écroulé sous la neige le 8 décembre dernier, a été ouvert le 15 août. L'architecte, M. Dubois, n'a pu commencer

les travaux qu'en mars ; il a fallu près de trois mois pour procéder au déblaiement qui offrait des dangers. Le nouvel édifice, tout en fer et pierre de taille, mesure 75 m. de long sur 35 de large et 20 de haut. Les formes architecturales n'ont pas été modifiées.

— On reconstruit en ce moment la partie de la façade du ministère des travaux publics qui avait disparu à la suite de l'ouverture du boulevard Saint-Germain. Bâti en 1726, par Lassurance, en faux équerre sur la rue Saint-Dominique, l'ancien hôtel de Roquelaure avait sa grande porte tournée de côté, comme si l'on eût prévu le coude que le boulevard devait faire à cette même place cent cinquante ans plus tard. Une partie peu importante de l'aile droite du palais avait été, avec le petit hôtel de Roquelaure, complètement supprimée par le boulevard Saint-Germain, ce qui mettait à l'étroit les services du ministère; c'est sur cet emplacement que l'on construit un bâtiment qu'il sera facile de raccorder avec les anciens ; le fait est assez rare pour que nous nous en réjouissions. Après les Roquelaure, la famille Molé, l'archichancelier Cambacérès, le maréchal Kellermann, duc de Valmy, et le Conseil d'État, y avaient précédé le ministère des travaux publics, installé aujourd'hui dans cette belle demeure.

— Dans les fouilles faites en ce moment au Pont-au-Double, on a découvert, dit un journal, une tête coloriée et des fragments de statue qui doivent être déposés au musée Carnavalet.

— Une admirable restauration vient d'être opérée par les soins de M. Sandoz, fabricant de bronzes d'art, dans les anciens bâtiments de la chancellerie d'Orléans, rue de Valois. Bâti par Boffrand pour Voyer d'Argenson, devenu domaine national en 1792, cet édifice, qui donnait jadis directement sur le jardin, ce qui explique le vaste perron qu'on y voit, avait été, depuis, occupé par le fameux restaurateur Méot sous le Consulat et l'Empire, puis par le facteur de pianos Pape, et enfin par les bureaux du journal *le Constitutionnel.* On ne se fait pas une idée de la ridicule façon dont ces divers locataires, et surtout le dernier, avaient traité ce magnifique local, coupé par des refends, déshonoré et encombré de toutes les façons. Aujourd'hui les murs et les plafonds ont été nettoyés, les dorures ravivées et les détériorations nombreuses réparées avec un remarquable goût. Nous ne craignons pas de dire que le magnifique plafond de la pièce centrale, peint par Noël Coypel en 1718, que celui de la chambre à coucher, dû à Durameau, élève de Boucher, et celui de la salle à manger, qui est de Lagrenée, sont peut-être ce que nous possédons à Paris de plus beau en ce genre. Cette résurrection de l'ancien hôtel de Mélusine fait le plus grand honneur à celui qui l'a entreprise, et qui doit en écrire, nous a-t-il dit, l'intéressante et curieuse histoire.

— Le Crédit Lyonnais, qui ne se contente pas de l'immense et massif palais que l'architecte Bouwens lui a élevé il y a deux ans sur le boulevard des Italiens, au coin de la rue de Choiseul, fait en ce moment démolir tout le pâté de maisons qui le sépare de la rue de Grammont. Bâties au commencement du siècle sur l'emplacement des jardins de l'hôtel Grammont, dont l'entrée était rue Neuve-Saint-Augustin, ces maisons ne méritent pas de regrets, et les constructions que cette société financière va faire élever sur leur emplacement n'auront point de peine à les faire oublier. Souhaitons seulement que l'architecture soit un peu moins lourde que celle de l'édifice voisin.

— Le dernier rapport du budget des beaux-arts pour 1881, dû à M. Lockroy, député, donne les renseignements suivants sur les travaux d'art qui s'exécutent en ce moment au compte du gouvernement pour la décoration de la ville de Paris :

A l'Opéra, bustes de Pierre Perrin par Renaudot, de Vestris par Mme la comtesse de Beaumont-Castries, de Sophie Arnould par Mme Léon Bertaux, de la Saint-Huberty par Sanson, de la Camargo par Bayard de la Vingtrie, de Bérain par Barthélemy, de la Guimard par Cambos, et de Nourrit par Schrœder ;

A la Bibliothèque nationale, bustes de Charles V par Fremiet, de François Ier par Cavelier, du comte de Caylus par Iselin, de Van Praet par Jujalbert, de J.-A. de Thou par Marqueste ;

Au Collège-de-France, statue de Guillaume Budé par Max. Bourgeois ; buste de Quinet par Cougny ;

Statues équestres de Kléber et de Marceau confiées à Clésinger ;

Pour le ministère de la guerre, statue de Carnot par Cougny ;

En projet, douze portraits d'astronomes pour le petit musée de l'Observatoire ;

Enfin la décoration du Panthéon s'achève dans des données moins spécialement religieuses qu'à l'origine. Des tableaux allégoriques tels que ceux confiés à M. Humbert, « la Civilisation, le Patriotisme », sont en cours d'exécution ; d'autres, tels que « les Citoyens partant pour la guerre à l'appel de la patrie », viendront y prendre place à côté de la « Vie de sainte Geneviève » et de la « Prédication de saint Denis ». M. Lockroy en conclut malicieusement que « si dans l'avenir on veut changer quelque chose à la décoration du Panthéon, on ne risquera pas d'en troubler l'harmonie. »

D'un autre côté le rapporteur propose :

L'agrandissement de l'École des beaux-arts ;

La création d'une caisse des musées, permanente, et dotée au moyen de l'aliénation d'une partie des diamants de la couronne ;

Une plus grande activité donnée à l'atelier des moulages au musée du Louvre ;

La réunion au ministère des beaux-arts de la section des bâtiments civils qui ressortit de celui des travaux publics ;

Enfin le budget attribue pour 1881 : à la cathédrale de Saint-Denis 102,930 fr.; à la chapelle du château de Vincennes 30,000 fr.; à la Sainte-Chapelle du Palais-de-Justice 42,774 fr.; au musée de Cluny, pour travaux 15,000 fr., pour acquisitions 60,000 fr.; à la chapelle du château de Saint-Germain 25,000 fr.; à l'église Saint-Sulpice de Favières (Seine-et-Oise) 20,000 fr.; au château de Pierrefonds 41,800 fr.; à l'hôtel de ville de Compiègne 8,902 fr.; enfin diverses sommes à Chambly, Champlieu, Saint-Leu d'Esserent, Montataire et Clermont (Oise). Le musée de sculpture comparée du Trocadéro, une création nouvelle, reçoit 80,000 fr.; et en Seine-et-Oise les églises de Thiverval, de Montmorency, de Montfort-l'Amaury, ainsi que le château de Chauvigny, reçoivent des subsides divers. Il n'est pas jusqu'aux monuments mégalithiques qui, sur la proposition de M. Henri Martin, ne se trouvent désormais efficacement protégés.

M. Turquet, sous-secrétaire d'État aux beaux-arts, propose aussi de reconstruire les Gobelins avec le produit de la vente d'une partie des terrains de cet établissement.

— La petite salle du Jeu-de-Paume à Versailles, si étonnamment conservée, reçoit sa part des largesses du budget de 1881. Une statue de Bailly, commandée à René de Saint-Marceaux, viendra y rappeler le souvenir d'un homme de bien et d'un patriote.

J. Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

59. Boulan (A.). — Les Eaux et égouts de Paris, par A. Boulan, chef de bureau au ministère de l'intérieur. In-8°, 32 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault.

Extrait de la *Revue générale d'administration*.

60. Catalogue descriptif des tapisseries exposées au Musée des arts décoratifs en 1880. In-18 jésus, 33 p. Paris, imp. Mouillot.

61. Champier (Victor). — Beaux-arts (les) en France et à l'étranger; l'année artistique; l'administration, les musées, les écoles, le salon annuel, chronique des expositions, les ventes de l'hôtel Drouot, etc., par Victor Champier, secrétaire du Musée des arts décoratifs. Deuxième année. 1879. In-8°, LXXXIII-652 p. Paris, Quantin.

62. Collin. — L'unification de l'heure à Paris et dans toute la France; par Collin, horloger-mécanicien. In-8°, 22 p. Paris, impr. Chaix.

63. Coppée (F.). — La Nymphe de Ville-d'Avray au monument de Corot. In-12, 4 p. Paris, impr. Unsinger.

Strophes dites par M[lle] Blanche Baretta, de la Comédie-Française, à l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Camille Corot, le 27 mai 1880.

64. Delpech. — Premiers symptômes des maladies contagieuses qui peuvent atteindre les jeunes enfants des salles d'asile et écoles primaires, instruction demandée par M. le préfet de la Seine au Conseil d'hygiène publique et de salubrité, rédigée par M. le docteur Delpech, conseiller municipal de Paris. In-18 jésus, 36 p. Paris, J.-B. Baillière.

65. Dumas (F.-G.). — Catalogue illustré du Salon, contenant deux cents reproductions d'après les dessins originaux des artistes (section de peinture et de sculpture), publié sous la direction de F.-G. Dumas. Deuxième année. 1re série, 1re *édition*. In-8°, viii-93 p. et 200 grav. Paris, Baschet.

66. Dumas (F.-G.). — Catalogue illustré du Salon, contenant 160 reproductions d'après les dessins originaux des artistes (section de peinture et de sculpture). Publié sous la direction de G. Dumas. 2e série. In-8°, xiv-94 p. et 160 grav. Paris, Baschet.

67. Étienne-Gallois. — Passim V; le collège Sainte-Barbe-Rollin Vachon. In-8°, 107 p. et 2 grav. à l'eau-forte. Paris, Quantin.

Tiré à 300 exemplaires numérotés, dont 1 sur peau vélin; 2 à 16 sur papier Whatman; 17 à 31 sur papier de Chine; 32 à 300 sur papier de Hollande.

68. Exposition (l'), bulletin officiel de l'exposition artistique, industrielle et commerciale de Melun. N° 1. 25 février 1880. In-4° à 3 col., 4 p. Melun, impr. Charriou.

69. Fort. — Rapport à M. le recteur sur l'exercice de l'enseignement libre de l'anatomie et de la médecine opératoire à l'école pratique de la faculté de médecine de Paris; par le docteur Fort, professeur libre d'anatomie à l'école pratique. In-8°, 18 pages. Paris, impr. Parent.

70. Guiffrey (J.-J.). — Les orfèvres de Paris en 1700. Procès-verbaux de visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700. Paris, Detaille, Baur.

Extrait du *Bulletin de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie*, 1878.

71. Gourdon de Genouillac (H.). — Paris à travers les siècles, histoire nationale de Paris et des Parisiens depuis la fondation de Lutèce jusqu'à nos jours. Livraisons 88 à 123 (fin du vol. II), p. 225 à 504, avec grav. Paris, Roy.

72. Macé (René). — Voyage de Charles-Quint par la France, poème historique de René Macé, publié avec introduction, notes et variantes par Gaston Raynaud. In-8°, xxxvi-93 p. Paris, Picard, 1879.

Personne aujourd'hui ne connaît le nom de René Macé, ce fut cependant un poète célèbre en son temps, l'historiographe de François Ier, et c'est à ce titre qu'il a composé le *Voyage de Charles-Quint par la France*, dont M. R. vient de nous donner une excellente édition. A vrai dire il s'agit plutôt dans ce poème de l'entrée de Charles-Quint à Paris que du voyage par la France, et le but principal de l'auteur a été de raconter les fêtes données par François Ier en l'honneur de son ancien rival. René Macé, en chroniqueur officiel, nous décrit longuement les arcs de triomphe avec leurs devises, le cortège des princes du sang et du légat, le défilé du Parlement et de l'Université, les costumes des « mignards de Paris », etc. Il nous fait suivre l'itinéraire de Charles-Quint depuis le parc de Vincennes et l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs jusqu'au Louvre, en passant par le palais des Tournelles, l'apport Baudoyer ou porte Baudet, les rues de la Coutellerie et de la Vannerie, la planche Mibray, le Palais-de-Justice, la Sainte-Chapelle, etc.; le poème, on le voit, ne manque point d'intérêt pour l'histoire du vieux Paris. A la suite de son Introduction, où se trouvent réunis le peu de renseignements que l'on possède sur la personne de René Macé, M. R. nous a également donné une très intéressante bibliographie des Entrées, Relations, Chansons, etc., qui parurent au xvie siècle à l'occasion du voyage de Charles-Quint (1539-1540). Enfin l'édition se termine par un glossaire et un bon index des noms de personnes et de lieux. (Une légère erreur s'y est glissée à l'art. *Saint-Christophe*, au lieu de v. 1635, lisez 735.)

H. O.

73. Parisian review (the) of facetious litterature. First series. In-32, 80 p. Paris, les principaux libraires.

74. Ravaisson (F.). — Archives de la Bastille, documents inédits, recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. T. II. Règne de Louis XIV (1702 à 1710). In-8°, 566 p. Paris, Pedone-Lauriel.

75. Robaut (A.). — Peintures décoratives par Eugène Delacroix. Le salon du roi au Palais législatif, texte et dessins par Alfred Robaut, In-12, 25 p. Paris, impr. A. Lévy.

Papier vélin teinté.

76. Rod (Édouard). — Les Allemands à Paris. 2e *édition*. In-18 jésus, 260 p. Paris, Derveaux.

77. Salon (le), journal de l'Exposition (Annales des beaux-arts). 1re année. N° 1. In-4° à 3 col., 16 p. avec grav. Paris, impr. Lafont.

78. Salon comique de 1880, illustré par Nidrac. Paris, Ch. Delagrave.

79. Tallendeau (A.). — La Seine de Paris à Rouen ; canalisation par barrages, déversoirs fixes, voie maritime navigable, avec un tirant d'eau minimum de quatre mètres ; les eaux du fleuve maîtrisées au profit de la navigation, de l'industrie et de l'agriculture. In-8°, viii-165 p. et 3 planches. Paris, Ghio.

80. Tasson (L.). — Le Guet de Paris, par L. Tasson, lieutenant d'infanterie de la garde républicaine. In-8°, 83 p. Paris, impr. et lib. Léautey.

81. Tivoli-programme, publication illustrée du Gros-Caillou. N° 1. 15 mai 1880. In-4° à 2 col., 4 p. Paris, impr. Clerc.

82. Turgotin (le), organe des élèves de l'école Turgot. 1re année. N° 1. 29 avril 1880. In-4° à 2 col., 8 p. Paris, lith. Costelle.

83. Vallery-Radot (R.). — L'étudiant d'aujourd'hui. In-18 jésus, 263 p. Paris, Hetzel.

84. Vast-Ricouard et Gros-Kost. — Le salon réaliste; par Wast-Ricouard et Gros-Kost. N° 1. In-16, 64 p. Paris, Ollendorff.

85. Vitet (L.). — L'Académie royale de peinture et de sculpture, étude historique; par L. Vitet, de l'Académie française. *Nouvelle édition.* In-18 jésus, vi-414 p. Paris, Lévy.

CARTES, PLANS, VUES.

86. Département de l'Aisne. Atlas cantonal : canton de Laon, grav. par A. Simon. Paris, Becquet.

87. Forêt de Chantilly ; carte, 2 feuilles. Paris, Lemercier.

88. Nouveau plan complet illustré de la ville de Paris en 1880. Dressé par A. Vuillemin, gravé par Ch. Dyonnet. Paris, Bès et Dubreuil.

89. Plan-bijou de Paris, par Agnus aîné. Paris, chromolithographie A. Michels.

90. Paris. Palais du Luxembourg ; vue. Paris, Leclerc et Meron.

91. Grand orgue de Saint-Eustache, à Paris, reconstruit par M. J. Merklin (5 planches). Paris, impr. lith. Eudes.

92. Environs de Paris, par Alexandre de Bar. Paris, Monrocq.

93. Palais de cristal français ; esquisse de l'avant-projet ; parc réservé de Saint-Cloud. Vue à vol d'oiseau, par Deroy fils. Paris, Lemercier.

94. Plan des forêts de Saint-Germain, Marly et des environs, par D. Recopé, sous-inspecteur des forêts. Paris, chromolith. Lemercier.

95. Carte du département de Seine-et-Oise par communes, par J. Brochet. Versailles, Cerf.

96. Plan général de la ville de Versailles dressé sous la direction de MM. Rameau, maire, Minguet et Fontaine, adjoints, par le service municipal de la voirie urbaine, sous la direction de M. Ruelle, ingénieur de la ville, gravé par L. Sonnet. Paris, Monrocq.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 octobre 1880.

Présidence de M. Léopold Delisle, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 1880 est lu et adopté.

— M. Robert de Lasteyrie s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. Louis Thomas et de M. le docteur Laloy. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

639. M. J. Ménard, présenté par MM. Paul Lacombe et l'abbé Valentin Dufour.

640. M. Édouard Drumont.

641. M. Gustave Sandoz.

642. M. Lucien Paté, présentés par MM. Jules Cousin et J.-Romain Boulenger.

643. M. Francis Martin, présenté par MM. Dufour et Champion.

644. M. Louzier (Sainte-Anne), présenté par MM. Corroyer et Naples.

Communications.

— M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le secrétaire de la Commission des monuments historiques au sujet de la conservation du clocher de l'église d'Auteuil. Tout en

regrettant que ce monument soit destiné à disparaître, la Commission a estimé qu'il ne présentait pas un intérêt suffisant pour motiver son intervention et entraîner un remaniement complet du projet de reconstruction de l'édifice.

— M. A. de Boislisle signale l'existence au musée de Bagnols (Gard) de deux pierres tombales d'abbesses de Chaillot. M. le Président demande à M. de Boislisle de vouloir bien remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Romain Boulenger donne quelques détails relatifs à la restauration par M. Sandoz des anciens bâtiments de la Chancellerie d'Orléans, au Palais-Royal, et fait remarquer que la maison, si curieuse à bien des titres, du *Bœuf à la Mode*, serait, d'après M. Hoffbauer, un dernier reste de l'ancien Palais-Cardinal.

— M. R. Boulenger présente également la photographie d'une statue qui se trouvait dans les jardins du château de Rueil. Cette statue porte des inscriptions dont le style paraît remonter à la première moitié du XVIIe siècle, elle serait ainsi contemporaine de la création des jardins de Rueil. La note que M. Romain Boulenger rédigera à ce sujet est renvoyée au Comité de publication.

— M. Léopold Delisle rend compte de l'intéressante découverte qu'il a faite dans un *Album amicorum*, conservé dans la bibliothèque de Copenhague, de trois vues datées de l'ancien Paris. L'une de ces vues est un petit plan cavalier de Paris en 1640, une autre représente la Seine gelée à Paris en 1646, la troisième est une vue intérieure du temple de Charenton.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

DEUX ACTES DU XVe SIÈCLE,

RELATIFS A LA JUSTICE DE SAINT-MAGLOIRE DANS PARIS.

Saint Magloire est un saint de Bretagne qui a été le deuxième évêque de Dol et qui mourut, à ce que l'on croit, le 24 octobre 585. Sous le règne du roi Lothaire, à l'occasion des guerres entre Richard, duc de Normandie, et Thibaut, comte de Chartres, son corps fut apporté à Paris par Salvator, dixième évêque d'Aleth, aujourd'hui Saint-Mâlo, vers l'an 965. Il fut reçu par le comte Hugues [1] qui le déposa dans l'église de Saint-Barthélemy, en

1. C'est Hugues le Grand, duc de France, père de Hugues Capet.

face du Palais, et à cette occasion la rebâtit et l'érigea en abbaye sous le nom de Saint-Barthélemy et Saint-Magloire.

Dom Félibien, dans son *Histoire de Paris*, a publié un diplôme des rois Lothaire et Louis qui confirme cette fondation. Il est sans date, mais dom Félibien le place vers l'an 980[1]. Il faut en convenir, cette abbaye de Saint-Magloire fut un peu nomade. Car, fondée dans la Cité vers la fin du xe siècle, dès l'an 1138 elle alla s'établir grande rue Saint-Denis, dans un lieu où se trouvait une chapelle Saint-Georges située hors les murs de Paris. Puis, en 1572, elle dut faire place aux Filles-Repenties que la reine Catherine de Médicis avait fondées, et ses religieux furent transférés au faubourg Saint-Jacques dans l'hôpital de Saint-Jacques-du-Hault-Pas. Enfin, en 1620, le cardinal de Retz, évêque de Paris, en fit un séminaire, dont il donna la direction à Pierre de Bérulle, général de la congrégation de l'Oratoire.

L'abbaye de Saint-Magloire avait justice et censive dans Paris. En 1129, Louis le Gros lui avait donné le droit de pêche dans la rivière de Seine, *a superiore capite insulæ Sanctæ Mariæ usque ad magnum Parisiorum pontem*[2], c'est-à-dire depuis les Célestins jusqu'au Pont-au-Change. Dans sa censive étaient comprises treize maisons du pont Notre-Dame[3].

La première des deux pièces que nous publions ici est un jugement de la cour de justice de l'abbaye de Saint-Magloire, au sujet du cadavre d'un noyé trouvé dans la rivière, près la Grève, dans la justice de l'abbaye. Elle est sur papier et c'est une minute, comme le prouvent plusieurs ratures et additions. Ces sortes d'actes sont d'une rédaction généralement peu claire et l'orthographe en est plus mauvaise qu'ailleurs. Dans celui-ci, par exemple, on lit *scien* pour *sien*, *Andexel* pour *Andreselles*, *loy* pour *lui*, etc. Voici le fait : Le 8 août 1421, un nommé « Jehan de Woallecourt », maréchal-ferrant, demeurant aux Halles à Paris, se trouvait dans un bateau sur la Seine avec plusieurs passagers et marchands se rendant à Troyes. Arrivés à la hauteur de Vernou, village situé sur les bords de la Seine, en face de Moret, ils aperçurent trois hommes au coin d'un bois, qu'ils prirent pour des gens d'armes ou brigans. Alors ledit Wallecourt, qui était hardi et entreprenant et, comme dit le texte, « pour ce qu'il estoit grant compaignon », monta sur le bord du bateau pour mieux voir les hommes signalés, mais le pied lui manqua et il tomba à l'eau à la renverse et se noya. Sur ce, un nommé Girardin, qui accompagnait ledit Jean de Wallecourt, appela des voituriers par eau et des pêcheurs qui se trouvaient là, et fit marché avec eux pour repêcher le corps et le ramener à Paris. Ils demandèrent douze francs « sans le peschaige » et l'amenèrent jusqu'en Grève, non sans être détroussés par la garnison de Palaiseau, entre Soisy-sous-Étiolles et le pont

---

1. Félibien, *Hist. de Paris*, Preuves, t. Ier, p. 39. En 978, le roi Lothaire avait fait couronner son fils Louis, alors âgé de 10 ans. C'est Louis V, dit le Fainéant, en qui finit la race carolingienne. Ce diplôme de Lothaire se trouve dans un cartulaire de Saint-Magloire, conservé aux Archives nationales sous la cote LL 171, fol. 1 v°. Mais c'est une copie moderne.

2. Archives nationales, Cartulaire de Saint-Magloire, LL 171, fol. 17. Copie moderne.

3. Cart. de Saint-Magloire, LL 170, fol. 17.

d'Ablon [1]. C'est sur ces faits que la justice de Saint-Magloire instruisit et reçut les dépositions des témoins [2]. A cette pièce est joint un rapport du chirurgien juré de Saint-Magloire, qui déclara n'avoir trouvé sur le corps ni plaie ni fracture qui dût occasionner la mort, « mais à cause de trop grant habondance d'eaue, oppillant et suffocant les conduiz vitaulz et naturelz, mort s'est ensuye en sa personne. » Comme ces sortes de rapports sont curieux et que d'ailleurs ils ne sont pas communs, nous en signalerons un autre qui est de l'an 1440. C'est un rapport du chirurgien de Saint-Magloire sur la mort d'une femme, morte de faim. « Mais est vray, porte-t-il, que à cause d'une fièvre et spasme d'inanicion mort est ensuie en sa personne [3]. »

Notre seconde pièce est une sentence des présidents du Parlement, rendue contre Robert de Léglise, artilleur, qui avait, avec deux valets ses complices, assommé sa mère à coups de pilon de fer. La sentence porte que comme parricide il sera traîné sur une claye depuis la Conciergerie jusques sur le pont Notre-Dame, devant la maison où demeurait sa mère, et que là il aura le poing dextre coupé à l'aide du pilon dont il avait tué sa mère; que son poing et ce pilon seront « penduz à la principale goutière de lad. maison ». En outre condamnent lesdits Robert et Dorange [4] comme meurtriers à être menez en un tombereau au gibet de Paris, « et illecq penduz et estranglez. » Le second valet fut acquitté. La sentence est du 8 octobre 1498.

L. Douet d'Arcq.

I.

Levée du cadavre d'un noyé en Grève et sa déposition dans les prisons de Saint-Magloire.

Du samedi IXe jour d'aoust (1421).

Jehan de Woallecourt, mareschal, demourant ès halles de Paris près .....[5] roze qui a esté trouvé mort en la rivière de Saine près des vielz moulins du Temple, en la justice des religieux abbé et couvent de l'église Saint-Magloire à Paris, en une nasselle en laquelle il a esté prins sur ladite eaue, par Guillaume de Coffrit, comme procureur de la dicte eglise, et par ladicte justice, et admené prisonnier ès prisons de ladicte eglise, pour y procéder par justice ainsi qu'il appartiendroit par raison. Et lequel Woalecourt a esté admené par Pierre Noël, pescheur, et Jehan Rochon aussi pescheur, demourans en la ville de Monstereul-ou-Fault-Yonne, à eulx baillé par Jehan d'Oizemont,

1. Il paraît par là qu'il y avait un pont au village d'Ablon. Sur la carte de Cassini, il n'est question que d'un bac.

2. Cette pièce n'est rien moins que claire, car on ne s'explique pas que l'homme tombé à l'eau n'ait pas trouvé, parmi tant de gens qui l'entouraient, quelqu'un qui lui portât secours.

3. Arch. nat., carton L 610, pièce 34 *bis*.

4. C'était l'un de ses deux valets.

5. Ici le papier est déchiré.

marchant, demourant en la rue du Temple devant la barre près du Plat d'estain. Iceulx pescheurs demourant près de l'église de Vertnou[1], entre la Grant Paroisse[2] et Saint-Mesmer[3]. Lequel Wallecourt, comme ilz dient, s'est noyé en lad. rivière le jour d'yer[4] environ une heure après midi, ainsi que lui et ung nommé frère Jaques hospitailler, curé de Sissy en Osserrois et demourant audit lieu de Sissy, Marion, femme feu Clarin Danye, et ung scien gendre, demourant près de l'Eschelle du Temple, Girardin de Bouteverart, marchant demourant aux Trois-Visaiges en la rue de la Cossonnerie à Paris et plusieurs autres marchans de Troyes, et escolliers demourans à Rouen. Lesquelz marchans disoient aler à Troyes en marchandise aveeques les dessus diz et autres, où estoient ledit Woalecourt. Et vit ledit jour d'yer, à ladicte heure après midi, que ainsi que [ilz] arrivoient près d'un bois, qui est sur ladicte rivyere près de Vernou, visdrent trois compaignons qu'ilz vindrent au coing d'un bois, doubtant que se ne feussent les annemis et gens d'armes qui leur voulsissent faire mal. Et alors ledit Woallecourt, pour ce qu'il estoit grant compaignon, se mist sur le bort dudit bastel où il estoit en sa compaignie pour cuidier veoir ceulx qui l'avoient veu. Et en ce faisant le pié lui fouy de dessus le bort dudit bastel, et cheut à la renverse en ladite eaue. Et de laquelle cheute il s'est noyé. Comme les dessus diz l'ont juré et affermé par leur serment.

Item. Et depuis ce, ledit Girardin, qui estoit compaignon dudit Walecourt, pria audit Jehan d'Oizemont, que il le voulsit conduire et admener à Paris. Et marchanda ledit Girardin audit voisturier, de loy (*sic*) admener à Paris à la somme de douze frans, sans ce que le corps cousta à pescher.

Item. Requis quelz biens et argent avoit ledit Woalecourt, dit par serement que il n'avoit que ung gros et ung denier en sa manche, sa hueque, ung hauberjon de fer, une aulmusse et ung chapperon noir, une sainture d'argent sur ung tissu noir, unes heures à ung fermoer d'argent. Lesquelles heures ledit d'Oizemont a en sa possession. Et le demourant leur a esté osté par la garnison de Paloyseau entre Soisy et le pont d'Ablon. Et ont eu ledit hauberjon, l'aumusse et chapperon, ladicte sainture, ung solliers tout neuf, et ung escu d'or quil ont osté aud. d'Oisemont XXII gros qui estoient sciens, et une sainture à messire Guillaume Bressault, curé d'Enderel en Brye[5] et chappellain de Champeaulx. Et sy ont prinses une chemise et deux broyes qui estoient toutes neufves, à eulx appartenans.

---

1. Vernou en Brie (Seine-et-Marne, canton de Moret).
2. La Grande-Paroisse (Seine-et-Marne, canton de Montereau).
3. Saint-Mamert (Seine-et-Marne, canton de Moret).
4. Le 8 août.
5. Andreselles (Seine-et-Marne).

Item. Dit oultre que quand il fut arrivé à Meleun il a prins messire Guillaume Bouton de l'ordre d'Armières[1] qui estoit alé audit lieu de Meleun pour un bénéfice qu'il a en lad. ville, et ledit messire Guillaume Bressault qui s'en venoit et avoit vouloir de soy en venir à Paris et à tenir compaignie aud. messire Guillaume Bouton, à dire trois saultiers et ses heures, sans avoir marchandé à eulx ne autre sallere avoir.

Ledit Perrin Noël et Jehan Rochon, voituriers et pescheurs dessus nommez, ont affermé par serement que le jour d'yer, environ midi, ilz furent appellez sur la rivière près de Vertnou par plusieurs marchans qui estoient en ung bastel qui se tiroit à deux chevaulx qui montoient à mont l'eaue. Et lors ilz vindrent à eulx et leur prièrent que ilz peschassent en lad. rivière ledit Woallecourt qui s'estoit noyé et cheut de dessus le bort dudit batel en lad. rivière, ainsi qu'il regardoit des brigans ou autres ennemis qui estoient en ung bouquet de bois prêt de lad. rivière de Vernou et cheut en ladicte rivière, comme lesdis marchans et autres marchandes leur affermèrent. Et alors ils le tirèrent, et marchandèrent pour loy admener à Paris dont ilz devoient avoir douse frans sans le peschaige. Et fist le marchié ledit Girardin, qui se disoit son compaignon. Et l'ont admené jusques en Grève en lad. rivière sur l'eaue, où il a esté prins et admené es dictes prisons.

Item. Ont affermé oultre, que sur ladicte eaue par la garnison de Paloiseau[2] ilz ont esté destroussez, et prins le hauberjon dudit mort, son aulmusse, son chapperon, ses robes linges, ses solliers, sa sainture d'argent. Et si ostèrent audit d'Oizemont un escu d'or en sa bourse. Sans ce qu'ilz visdrent prendre point d'argent sur ledit mort.

Messire Guillaume et Bouton de l'ordre d'Armières demourant pour le présent en la ville de Meleun en la rue Neufve.

Messire Guillaume Brissault, demourant à Prouvins, curé d'Andexel[3] près Champeaulx et chappellain de ladicte église de Champeaulx.

Remon Guillou, frère dudict deffunct à cause de sa femme, demourant en la Haumerie au Faulcon, Andriet le Fèvre, parastre et qui a espousée la mère de la femme dud. Woalecourt.

Sont venus requérir que par la justice de ladicte église en leur voulsit donner congié de lever led. de Woallecourt qui estoit en une nasselle sur lad. rivière de lad. église. Présens Jehan Woallet, Perrin le Bour-

---

1. Le scribe a-t-il voulu désigner par là l'abbaye d'Hermières (Seine-et-Oise)?

2. Palaiseau (Seine-et-Oise, arr. de Versailles). On voit ici que la diphtongue *oi* se prononçait *ai*.

3. Andexel, pour Andreselles (Seine-et-Marne, arr. de Melun, près de Champeaux en Brie).

guignon, sergens de lad. église, Jehan de Santueil, sergent de la douzaine et gardien de lad. église, Adenet de Fresnes, Michel Jehan, Jehan le maçon, demourans en la Channoirrye à Paris, Perrin Lizet, demourant en la rue Saint-Honnoré, Guillaume de Coffrit, comme procureur de lad. église et plusieurs autres. Et fut prins en lad. rivière présens les dessus diz, et admené ès dictes prisons de Saint-Magloire, pour y procéder par justice comme il appartendra par raison.

Ce fait, veue la confession dud. d'Oisemont et desdiz bastelliers, led. d'Oizemont a esté eslargi à demain à heure de sept heures, qui a ladicte heure a promis retourner et à toutes ses journées qui pour ceste cause lui seront assignées; présens ad ce lesd. Andriet et Remon Guillou, parens et amis dud. trespassé, qui ce ont consenti et ne ont point voulu empescher sa délivrance ne lui riens demander à cause d'icellui mort.

Lesdis Perrin Noël et Jehan Rochon eslargis pareillement à demain à lad. heure du consentement que dessus.

Le dimenche x^e^ jour d'aoust ensuivant, je, Guillaume de Coffrit dessus nommé, me suys transporté par devers Jehannecte, femme dudit Woallecourt, pour savoir se elle vouloit point mectre d'empeschement ès personne dudit Jehan d'Oizement et desdis Perrin Noël et Jehan Rochon qui l'ont conduit et amené à Paris. Laquelle a déclaré que riens ne leur demande; présens Pierre Lizet, Jehan de Santueil, Woallet le clerc, Jehannecte, femme Jehan le Mires, orfèvre, demourant en la rue de la Courroyrie à Paris, et la femme de Andryet le Fèvre et plusieurs autres.

Veu le rapport du mire juré de lad. église cy-après transcript, et la depposition desdis d'Oizemont, Noël et Rochon et autres tesmoings oïs audit procès, qui est par escript devers la court; et que ladicte veufve a déclairé que riens ne leur veult demander, ilz seront délivrés et deschargez en tant que touce (*sic*) la mort dudit Waillencourt.

Et veu le rapport dudit mire juré cy attaché et transcript, comme dit est.

Ce fait, ledit corps dudit Woallecourt a esté baillé et délivré à sa femme, parens et amis d'icelly deffunt pour icellui mectre en terre sainte où ailleurs où bon leur semblera, paiant les fraiz de justice.

Ce fut fait en jugement audit lieu de Saint-Magloire le dimenche x^e^ jour d'aoust, IIII^c^ et XXI dessus diz.

Item sensuit la teneur du rapport du mire juré cirurgien, etc.

Rapporté par Jehan de Soubz le four, substitut de honorable homme et saige maistre Gilles de Soubz le four, cirurgien juré etc. Que l'an mil IIII^c^ et XXI, le xe jour d'aoust, ay veu et diligemment visité ou plédouer de Saint-Magloire[1] le corps d'un homme mort appellé en

1. Le corps avait été trouvé dans la Seine, entre la pointe de l'île Notre-

son vivant Jehan de Woallecourt, aagé de xxx ans ou environ, sur lequel corps je n'ay trouvé playe, fracture, brissure, dislocacion ne mutacion de cuir quelzconques pour quoy mort ou mehaing se deust ou peust ensuir, mais à cause de trop grant habondance d'eaue oppillant et suffocant les conduis vitaulz et naturelz, mort s'est ensuye en sa personne. Tesmoing mon saing manuel mis à ce présent rapport. Fait l'an et jour dessus diz. Ainsi signé

J. DE SOUBZ LE FOUR.

(Orig. papier. Arch. nat., carton L 611, pièce 8.)

II.

Exécution d'un parricide.

Extrait des registres du Parlement.

Veu par les Présidens de Parlement, icelluy vacant, le procès fait par le prévost de Paris ou son lieutenant criminel, à l'encontre de Robert de Léglise, artiler, prisonnier en la Consiergerie du palais à Paris, appellant de la sentence interlocutoire contre luy donnée par led. prévost ou sond. lieutenant par laquelle il avoit été dit que non obstant la cléricature par luy alléguée, il seroit mis en torture et question extraordinaire, pour savoir par sa bouche la vérité du meurtre et homicide, que l'on dit avoir esté commis par luy et ses complices en la personne de feue Jehanne de Léglise, dit Henneguine, sa mère. Veues aussy les lettres royaulx obtenues par les advocatz du Roy, l'office de Procureur général vacant, par lesquelles est mandé ausd. Présidens que, appellez avecques eulx aucuns conseillers de ladicte cour en nombre compectant, ils jugent et déterminent desd. procès et cause d'appel. Et, oy et interrogué par iceulx Présidens led. appellant seur sadicte cause d'appel, par laquelle il s'est advoué clerc, et a persisté en ses dénégacions; affirmant qu'il ne savoit riens de la mort de sad. feue mère, qu'il n'en estoit coulpable ne consentant[1]? Oyz aus aussy Jehan de Renge[2] et Estienne Boutin, varlez dud. Robert qui ont perseveré. Par lesquelles et confessions par eulx faictes par devant led. prévost ou sond. lieutenant, ainsy qu'elles sont contenues oudict procès, par lesquelles ilz ont déclairé bien au long la forme et manière de la mort et occision de lad. défuncte et comment elle fust portée et mise ou fyeus[3], ou quel elle a esté trouvée par justice. Et après que lesd. Robert Dorenge et Estienne ont confessé avoir veu ou Chastellet de Paris les habits et vestement dont estoit vestue la femme

---

Dame et le Grand-Pont, portion qui était de la justice de Saint-Magloire.

1. La lecture du mot est douteuse.

2. Plus bas, ce nom est écrit : Dorenge.

3. *Ou fyens,* sur le fumier.

trouvée sur lesd. fiyeus à eulx illec monstrez, que c'estoient les habits et vestemens de lad. défuncte. Veue aussy certaine requeste baillée ausd. Présidens par les religieux abbé et couvent de Sainct-Magloire, requérans lesd. prisonniers leur estre renduz comme leurs hostes, subgiects et justiciables. Et tout considéré.

Dit a esté que lesd. Présidens, par main souveraine et sans préjudice des droiz et justice prétendus par lesd. religieux abbé et couvent de Sainct-Magloire, ont mis et mectent lad. appellacion et ce dont a esté appellé au néant, sans amende, et pour cause; et que led. Robert de Léglise ne joyra aucunement du privilège de clerc; et au surplus ont déclairé et déclairent lesd. Robert et Dorenge, chascun en son regard, estre actainctz et convaincus desd. meurtre et occision commis en la personne de lad. feue Hannequine, mère d'icelluy Robert. Et comme tels les ont condannez et condannent : C'est assavoir led. Robert, comme parricide, à estre trayné sur une claye depuis les prisons de lad. Conciergerie jusques sur le pont Nostre-Dame, devant la maison en laquelle demouroit sad. feue mère, et illec avoir le poing dextre coupé à l'aide du pétail[1] duquel il avoit assommé sad. mère. Et seront lesd. poing et pétail penduz à la principale goutière de lad. maison. Et oultre ont condanné et condannent lesd. Robert et Dorenge comme meurtriers et au moyen du cruel et inhumain homicide par eulx commis de guet apensé et propos délibéré en la personne de lad. défuncte, à estre menez en ung tumbereau jusques au gibet de Paris et illecq penduz et estranglez; et déclairent tous leurs biens acquis et confisquez à qui il appartiendra. Sur laquelle confiscacion et avant toutes choses sera prinse la somme de cent livres parisis pour estre employée en messes, services et autres suffrages pour l'âme de lad. défuncte. Et au regart dud. Boutin lesd. Présidens l'ont mis et mectent à pleine délivrance. Fait et exécuté le VIIIe jour d'octobre, l'an mil IIIIc IIIIxx dix huit.

Collacion est faicte.

(Arch. nat., carton L 611, pièce 11. Original parchemin.)

L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE L'HOTEL-DIEU DE PARIS EN 1368 ET 1369.

Vers le milieu de 1368, un différend assez grave éclata entre Étienne Fouchier, alors maître de l'Hôtel-Dieu, et sœur Philippe du Bois, prieure ou supérieure des religieuses attachées à cet établissement. La prieure prétendait avoir seule le droit d'accorder des permissions de sortie aux sœurs

---

1. Pétail, pilon.

placées sous ses ordres. L'une de celles-ci, nommée Eustachie de Provins, dont les demandes de sortie avaient été repoussées plusieurs fois, s'en plaignit au maître de l'Hôtel-Dieu. Étienne Fouchier prit parti pour Eustachie contre sa supérieure. Appuyée par le chancelier de l'église de Paris, Philippe du Bois tint bon et déclara que l'intervention du maître était irrégulière de tout point par cette raison que les sœurs ne relevaient que d'elle seule. L'affaire fut portée devant le chapitre de Notre-Dame, investi de temps immémorial d'une sorte de protectorat ainsi que du droit de haute surveillance sur l'Hôtel-Dieu. Deux chanoines, maîtres Regnault de Noyon et Thomas le Tourneur, furent délégués par leurs collègues en qualité de commissaires spéciaux et chargés de procéder à une enquête au sujet du conflit qui avait surgi entre le maître et la prieure[1]. Le document dont on trouvera ci-après le texte est le mémoire composé par sœur Philippe du Bois, ou du moins sous sa dictée, à l'appui de ses prétentions. Ce mémoire est selon toute apparence l'œuvre d'un conseiller au Parlement, nommé maître Pierre Courrat, qui fut choisi à diverses reprises par la prieure de l'Hôtel-Dieu pour faire valoir ses droits et présenter ses réclamations devant le chapitre[2]. Quoi qu'il en soit, on sera frappé, en lisant la requête présentée le 13 décembre 1368 par sœur Philippe du Bois au chapitre de l'église de Paris, des renseignements curieux que l'on y trouve, non seulement sur l'administration intérieure de l'Hôtel-Dieu, mais encore sur le renchérissement de la toile et des tissus en général, sur le mouvement de la mortalité, sur les développements considérables qu'avait déjà pris l'assistance publique à Paris, vers le milieu du règne de Charles V. La prieure de l'Hôtel-Dieu avait dans ses attributions tout ce qui concernait la garde des malades, les soins à donner aux femmes en couche, l'achat et l'entretien du linge, la lavanderie et la lessiverie. La consommation journalière de l'Hôtel-Dieu en draps ou autres pièces de toile s'élevait au chiffre de 3,500, et ce détail permet d'apprécier l'importance de l'office du linge. Ces draps servaient à garnir les lits des malades et aussi à ensevelir les morts; et la mortalité devait atteindre alors des proportions énormes puisque la prieure assure qu'en trois ans elle n'a pas enseveli moins de 22,500 défunts. C'est dans cette même année 1368, depuis le 1er août jusqu'au 25 juillet de l'année suivante, qu'un autre hôpital de Paris, celui de Saint-Jacques, avait donné asile, ainsi que l'a constaté M. Bordier[3], à 16,690 pèlerins allant au Mont-Saint-Michel ou à d'autres sanctuaires et en revenant. De tels chiffres nous font mesurer toute l'étendue de l'action exercée par les associations charitables dans la société parisienne pendant la seconde moitié du XIVe siècle.

Pour faire face à toutes ces charges, la prieure, dont le budget était entièrement distinct de celui du maître de l'Hôtel-Dieu, n'avait que quatre cents livres de rente. Sur ces quatre cents livres, vingt livres étaient imputées sur le trésor royal qui n'en avait rien payé depuis neuf ans. Le receveur de Paris, qui contribuait aussi à alimenter le budget de la prieure, devait trois cents livres d'arrérages. Tandis que les ressources avaient diminué par suite de ce défaut de payement, le renchérissement du prix de toutes choses avait

---

1. Arch. nat., sect. hist., LL 210, f°s 143, 144, 152 à 154.
2. *Ibid.*, f° 248.
3. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, I, 223.

augmenté les charges dans une proportion notable. En 1368, l'aune de toile, que l'on avait auparavant pour dix deniers, coûtait quarante deniers environ. Chaque lit de malade était pourvu de six couvertures. Or, l'étoffe de bureau, qui servait à faire ces couvertures et que l'on payait autrefois dix-sept sous la pièce, valait maintenant huit francs. Le mémoire de sœur Philippe du Bois signale ensuite les inconvénients qui pourraient résulter, au point de vue de la moralité, de la dépendance étroite où se trouveraient les religieuses de l'Hôtel-Dieu vis-à-vis du maître, le jour où celui-ci aurait la haute main sur elles à l'exclusion de la prieure. On rappelle à cette occasion le scandale causé naguères par un maître qui, ayant pris une sœur comme garde-malade, l'avait engrossée. Beaucoup de religieuses, en effet, à l'époque où notre mémoire a été rédigé, étaient loin de mener une vie exemplaire. Le 23 avril 1369, on rendit la liberté à une sœur, nommée Marguerite de Chelles, condamnée à dix ans de détention pour avoir commis un infanticide de complicité avec l'un des frères de l'Hôtel-Dieu[1].

Il n'en pouvait guère être autrement dans un temps où plusieurs des chanoines qui habitaient le cloître Notre-Dame donnaient aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, placées sous leur surveillance et dans leur voisinage, l'exemple des mœurs les plus dissolues[2].

Les démêlés continuels du maître et de la prieure de l'Hôtel-Dieu attirèrent bientôt l'attention vigilante du prévôt de Paris qui évoqua l'affaire devant son tribunal du Châtelet. Le chapitre de Notre-Dame ne fut pas plus tôt informé de cette instance qu'il se plaignit vivement au roi de ce qu'il considérait comme une atteinte portée à sa juridiction. Charles V fit droit aux réclamations des chanoines et enjoignit à Hugues Aubriot, par un mandement en date du 13 novembre 1369[3], de se dessaisir du procès que les examinateurs au Châtelet avaient commencé à instruire. Le chapitre confia alors à une commission spéciale le soin de procéder à une enquête approfondie sur les personnes et les choses de l'Hôtel-Dieu. Cette commission était composée de cinq chanoines, Jean le Coq, Louis Ysard, Nicolas de Veres, Bertrand de Chanac et Pierre de Pacy[4]. Elle fit son rapport le 9 janvier 1370; les avis furent partagés sur les mesures qu'il convenait de prendre. Toutefois, la révocation du maître et de la prieure, dont l'animosité mutuelle avait provoqué tous ces troubles, finit par être décidée à la majorité des voix[5].

Nous publions à la suite de la requête présentée par la prieure de l'Hôtel-Dieu au chapitre de Notre-Dame deux procès-verbaux, l'un de réparations de maçonnerie, l'autre de coups et blessures. Ces procès-verbaux sont à peu près de même date et sont extraits du même registre capitulaire que le mémoire de sœur Philippe du Bois. Le procès-verbal de coups et blessures

---

1. LL 210, f° 298.
2. *Ibid.*, f°s 9 v°, 13 v°, 33, 154, 182.
3. *Ibid.*, f° 360. Marguerite la Pinelle, auparavant prieure de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, fut instituée prieure de l'Hôtel-Dieu de Paris en remplacement de Philippe du Bois (Ibid., f° 407). Frère Jean Charron succéda à Étienne Fouchier (Ibid., f° 407).
4. *Ibid.*, f°s 360 et 361.
5. *Ibid.*, f°s 395 et 396.

est un document précieux pour l'histoire de la chirurgie parisienne, et le procès-verbal de réparations a pour auteur le maçon juré de l'église de Paris, qui n'était autre que Raymond du Temple, l'illustre constructeur du Louvre de Charles V.

Siméon Luce.

1368, *mercredi* 13 *décembre.*

Requête présentée par sœur Philippe du Bois, prieure de l'Hôtel-Dieu de Paris, aux doyen et chapitre de Notre-Dame, tendant à ce que, contrairement aux prétentions d'Étienne Fouchier, maître dudit Hôtel-Dieu, appuyées par maîtres Regnault de Noyon et Thomas le Tourneur, chanoines et commissaires délégués par ledit chapitre, tendant à ce qu'elle seule, à l'exclusion dudit Étienne Fouchier, puisse accorder des permissions de sortie aux sœurs dudit Hôtel-Dieu.

A mes reverens seigneurs le doyen et le chapitre de Nostre-Dame de Paris

Expose humblement suer Philippe du Boys, humble prieuse de la maison Dieu de Paris, que, comme certains commissaires aient esté ordenés par vous, mes dessus diz seigneurs, pour veoir et savoir l'estat du dit hostel, c'est assavoir maistre Regnault de Noyon et maistre Thomas le Tourneur, et monseigneur Estienne Fouchier, maistre de la dite maison, ait donné à entendre aus diz commissaires que le povoir de donner les congiés et licences aus suers du dit hostel de aler hors et issir du dit hostel li appartient et sans le congié de la dite prieuse et se efforce et de fait que les diz commissaires ostent à la dite prieuse la puissance de donner les diz congiez aus dites suers et de là appliquer son office, combien que la dite complaignant, qui est le chief des dites seurs soubz vous, mes dessus diz seigneurs, et ses predecesseurs, prieuses du dit hostel, aient tous jours esté en possession en ansi et acoustumé de donner les diz congiés et licences aus dites seurs comme chief d'eulx, et est un des drois de son dit office l'obeissance que li font les dites seurs en iceulx congiés et licences prandre d'aler hors, et est assez raisonnable, car elle qui congnoist les dites seurs et la conversacion d'eulx et qui à cause de son dit office a conversacion avecques eulx et la cure des malades et de la chambre du linge et des autres offices du dit hostel, c'est asavoir de la lavenderie, de la leciverie, des acouchiées, des grief malades et de tous les autres malades du dit hostel, scet, doit et puet miex savoir les causes que les dites seurs ont à demander licence et congié d'aler hors du dit hostel pour la necessité des malades que le dit maistre ne fait, lequel n'a ne ne doit avoir telle conversacion avec eulx et lequel n'a pas telle cure d'eulx ne des malades ne du fait du dit linge ne des autres offices devant dites, comme a la dite prieuse. Et yceulx commissaires, non advertans et non informez deuement de ces choses,

veulent oster à la dite complaignant, à la requeste du dit maistre, le dit povoir ou grant prejudice de l'office de la dite prieuse et aussi ou grant peril du gouvernement du dit hostel et des offices dessus dites, de l'ame de elle et ou grant esclandre de la religion et hostel, se sur ce n'est par vous, mes dis seigneurs, pourveu de remede convenable. Item, comme l'office de la dite prieuse soit distinguée, segregée et separée de l'office du dit mestre et de sa mestrie, tant de rentes, receptes, mises et de toutes autres choses, et ait la dite prieuse ses seaulz, aussi comme le dit maistre, appart pour donner quittances et toutes autres lettres qu'il appartient à faire à cause de l'office de la dite prieuse; et à cause duquel office n'ait que IIII^{c} livres de rente ou environ pour querir III^{m} et V^{c} dras linges que elle a en despense tous les jours tant pour les sains comme pour les malades, et sanz compter le linge que elle quiert tous les jours ou dit hostel pour les frères et suers et pucelles et vallés servans ou dit hostel et pour les XVIII clers, de quoy chascun lit des malades a VI couvertures, et de quoy les bureaux que on souloit avoir pour XVII sous la piece coustent maintenant VIII francs, et sans compter le linge à ensevelir les cors chascun jour des quiex la dite prieuse a fait ensevelir XXII^{m} et V^{c} en trois ans, et l'aune de toille que ses predecesseurs prieuses souloient avoir pour X deniers couste maintenant XL deniers ou environ. Et aussi des dites IIII^{c} livres de rentes elle emprent sur le tresor du roy XX livres tournois, tout on lui doit de IX ans. Et aussi le receveur de Paris et ses predecesseurs receveurs, sur qui elle prent, li doivent d'arreraiges III^{c} livres ou environ. Et se on fait aucunes oumosnes ou lais au dit hostel Dieu, elle n'i prent rienz pour son dit office, se exprès n'estoit dit. Et la dite prieuse ait gouverné le dit office bien et deuement, si comme il peut apparoir par ses comptes, et senz reprise. Et auquel office on souloit laissier les dras couvertoirs, tant de la dite ville de Paris comme de plat pais, dont il n'est mez riens, ou aussi comme pou. Le dit maistre voult, et les dis commissaires à l'instigacion du dit maistre, que la dite prieuse soit contrainte, à cause du dit office de prieuse, faire aide au dit maistre et à son dit office, ce qui onques ne fu fait ne veu ne acoustumé ou dit hostel. Si seroit le dit office perdu et les pouvres ne pourroient estre ordenés ne receuz ne gouvernés, qui osteroit rienz du dit office, car il n'y a riens qui n'y soit necessaires et encore plus, et seroit contre la fundation de l'office de la dite prieuse, et aussi seroit contre l'entencion des fundeurs et de ceulz qui donnent ou laissent pour son dit office distinctement. Et supposé qu'il y eust aucuns biens qui de present ne fussent necessaires au dit office de la prieuse, sy n'en doit l'en despouillier le dit office, car, se mortalité venoit ou autre charge de malades, l'ospitalité cesseroit qui fu le fondement du dit hostel, consideré que au jour d'ui petites aumosnes sont faites, avecques les autres raisons que vostre

bonne discrecion supleera, et aussi la dite prieuse n'est pas acoustumé. Et en puet venir grande esclande et inconvenient comme aucune foys est devenu d'une suer qui garda jadis un maistre, laquelle fu grosse. Sy vous supplie humblement la dite prieuse, mes très chiers seigneurs, que sur les choses dessus dites et, consideré la povreté et necessité de son dit office, vous veilliés pourveoir de remède convenable et li garder les drois du dit office et que ses predecesseurs prieuses ont eu, et que esclandre n'en nesse par dissencion ou dit hostel ne l'ospitalité des povres destruite, car autrement elle le seroit : se seroit grant pechié.

(Arch. nat., sect. hist., *Registre du chapitre de Notre-Dame*, coté LL 210, f°s 243 et 244.)

1369 (*n. st.*), 11 *février*.

Procès-verbal des réparations à faire à la maison qu'occupe dans le cloître Notre-Dame maître Alphonse Chevrier, évêque de Lisieux, dressé par Raymond du Temple, maçon juré de l'église de Paris.

Du commandement du doyen et du chappitre de l'esglise Nostre Dame de Paris, je Remon du Temple, masson juré de la dite esglise, avecques lui appellé maistre Jehan le Pelletier, charpentier, en l'encloistre Nostre Dame, en une maison où demeure à present maistre Effons Chevriel[1], evesque de Lisieux, pour veoir les deffautes et repparacions qui sont à faire de necessité et les prisier et sommer, si comme il est acoustumé en chappitre. Premierement, entre le buchier et l'estable, faut estouper une huisserie et rappareillier la cloison, et en la dite estable faut hachier et refourmer et enduire le teau des aisences des trois costés et refaire la jambe de l'uisserie des aisences environ une toise de mur et querir une piece de sabliere d'environ quatre toises et demie de lonc et deux corbiaux pour la porter au lonc des aisences pour soutenir les soulives. Et en la cuisine faut jointier les crevasses de la voulte et hachier et refourmer le pignon entre la cuisine et la court, depuis terre jusques au descy de la fenestre de la chambre. Et ou mur d'emprès faut estouper plusieurs trous et crevasses. Et es deus cours pavées et en la cuisine faut desseoir et rasseoir le pavement et querir deux toises avecques celui qui est et resimenter les jointes, et ou celier hachier et enduire le teau des

---

1. Ce procès-verbal fut dressé à l'occasion de la promotion d'Alphonse Chevrier, auparavant chanoine de Paris et conseiller du roi, à l'évêché de Lisieux. A la date où Raymond du Temple rédigeait et certifiait ce procès-verbal, Alphonse Chevrier n'était encore qu'évêque élu; il ne devint évêque confirmé que le 22 juillet suivant (*Gall. Christ.*, XI, 788). Mort le 26 juillet 1377, Alphonse Chevrier eut pour successeur sur le siège de Lisieux le célèbre Nicole Oresme.

aisences et, pour les crevasses, de partout l'ostel, restouper et refourmer murs, degrez et cheminées, cloisons, entreboulz et pavemens, attres et enchattres rappareillier par tout l'ostel, où mestier sera, à tout querir painne et matere pour les euvres dessus dites : xx livres x sous parisis. Item, entre les estables et la maison qui fu feu maistre Jacques d'Arainnes, faut abattre et refaire une espoulletée de mur sur environ deux toises et demie de lonc et sur deux toises de haut et rappareillier tout ce que l'en despecera; pour painne et pour matère : vi livres. A la part de la maison du dit feu maistre Jacques : lx sous. Item, faut ou dit hostel vii huis neufs et viii fenestres neuves et rappareillier, entre huis et fenestres et voirieres, trillis, où mestier sera, et querir environ ii^c de lembrois; à tout querir painne et matere : xv livres. Item, pour resarcher la couverture d'esieanne, rapporté par Jehan Hebert, couvreux de maisons; à tout querir painne et matere : iiii livres. Item, les chambres aisées et l'esvier vidier et massonner où mestier sera, rapporté par Perrin le Flament, maistre de la basse euvre; à tout querir painne et matere : xviii livres. Somme des repparacions dessus dites : lx livres, x sous. Et tout ce rapporte le juré dessus dit que bien et loyalement l'a fait à son povoir. En tesmoin, soubz mon seel. Ce fu fait le xie jour de fevrier ccclxviii. Et le xiie jour du dit mois fu prisée la dite maison en estat par le juré dessus dit, à la charge où elle est à present, à c et x livres.

(Arch. nat., LL 210, f°s 271 et 272.)

1369, 25 *mai.*

Procès-verbal de coups et blessures dressé par maître Raymond du Nocle, chirurgien juré du chapitre de Notre-Dame de Paris, assisté de Robert de Langres, de Pierre de Pise et de Geffroi du Costil, maîtres licenciés en l'art de chirurgie.

A honorables et discretes personnes mes très chiers seigneurs mes seigneurs doyen et chapitre de Nostre Dame de Paris, je Raymon du Nocle, vostre surgien, jure honneur et reverence oveeques toutes obeissances. Mes très chiers seigneurs, plaise vous assavoir que, du commandement de honorable homme et discret monseigneur le chantre, je me sui transporté en la ville de Saint Marcel en l'ostel et domicile de Piere Cooste, appellez avecques moy honourable homme et sage Robert de Lengres, Piere de Pise et Gieffroy du Costil, tous maistres licenciés en l'art de surgie. Et là avons veu et visité diligemment, touz ensemble et chascun par soy, le dit Piere Cooste d'une navreure qu'il a sur le costé, sur la partie senestre, sur un ost que on appelle en l'art de surgie couronnal. Item, d'une autre navreure qu'il a sur la premiere jointe du doit d'emprès le petit doit de la main

destre, que on appelle en l'art de surgie medicus[1]. Item, d'un coup orbe qu'il a sur la hanche senestre. Item, nous dessus diz avons veu et diligemment visité touz ensemble Jehenne, femme du dit Piere Cooste, d'un coup orbe que elle a sur la claie de la main senestre, et en celle main mesme d'une navreure sur le doit que on appelle en l'art de surgie medicus, sur la tierce jointure d'emprès la claie de la main pardehors. Item, avons veu tous ensemble et ou domicille dessus dit Pierre Lambert, varlet et nepveu du dit Pierre Cooste, d'une navreure qu'il a sur le pouce de la main destre, environ la tierce jointure du dit pouce, par devers la jointure de la dite main. Item, d'une autre navreure qu'il a ou bras senestre, au dessus de la jointure du coute, sur la partie de hors. Item, d'un coup orbe sur les coostes, sur la partie derriere, au dessoubz de l'espaule, entre les espoudillez du dos et la poittrine. Lesquelles navrées et coups orbes dessus dis, nos très chiers seigneurs, nous vous rapportons tous ensemble et chascun par soy que ilz sont curables et sanables selonc l'art et science de cirurgie, mais sera bien un long temps avant qu'il soient en aussi bonne vertu comme il estoient paravant. Et pour ce, nos très chiers seigneurs, nous dessus diz, tous ensemble et chascun par soy, vous en rapportons le peril hors de mort et de mehaing, prisonnier pour la ponpeçon des navrées et coups orbres dessus diz en vos prisons de chapitre Guillaume Guerart, cler, vostre franc sergent. Et ce vous certiffions nous tous ensemble, nos très chiers seigneurs, avoir fait et le tesmoignons souz nos seaulz dont nous usons en nos offices. Ce fu fait le xxve jour de may l'an mil CCCLX et neuf.

(Arch. nat., LL 210, f° 309.)

LE SÉMINAIRE D'ISSY,

ANCIEN CHATEAU DE LA REINE MARGUERITE DE VALOIS,

DIT LE *PETIT-OLYMPE*.

« La peste au logis de la roine Marguerite (dont deux ou trois de ses officiers meurent, et entre autres un, misérablement dans une pauvre masure près les *Fratti Ignoranti*) fait retirer ladite dame, le mardi 6e du présent mois (septembre 1606), à Issy, au logis de La Haye, se voiant, à raison de cette maladie, abandonnée de ses officiers et gentilshommes[2]. »

---

1. « Au doigt *medical* d'icelle eut ung anneau. » Rabelais, l. I, chap. 8.

2. Var. *Ms. de Troyes :* « Non tant pour la crainte qu'elle eut de cette maladie que pour l'appréhension d'être abandonnée de ses officiers, domes-

Avant de rédiger cette note, j'ai voulu revoir cette maison où j'ai passé très agréablement deux années de ma vie, m'occupant beaucoup plus, dans mes loisirs, d'histoire de Paris que de philosophie et de mathématiques. Depuis 1848, j'ai trouvé de grands changements, mais pas essentiels en ce qui fait l'objet de ce travail, que je n'ai pas voulu écrire d'après des souvenirs qui étaient cependant exacts.

Pour m'aider, j'ai sous les yeux le calque d'un dessin fait il y a longtemps d'après une gravure de la *Vie de M. Olier*[1]. Je n'ai pu me renseigner sur son origine ; est-ce une copie ou une restitution d'après un plan ancien? Je pencherais pour le premier sentiment ; elle est intitulée : « Maison de campagne de la reine Marguerite de Valois à Issy (1608-18). »

Cette propriété, qui forme un carré long, a sa façade en bordure sur la grande rue d'Issy. En arrivant de Paris, on trouve, au carrefour de la Fontaine, la rue de Vanves qui forme, à la rencontre de la grande rue, un de ses petits côtés, et la rue de la Glaisière qui la coupe en diagonale, sur un plan incliné qui va en montant jusqu'à l'église ; le côté parallèle est formé par des propriétés mitoyennes ; le quatrième est moins régulier et confine à des clos ou jardins entourés de murs.

En 1556, Michel Marteau, maître changeur à Paris, possédait cette maison; après lui, Jean de la Haie, orfèvre du roi, en devint possesseur; il bâtit, avec l'autorisation des religieux de Saint-Germain-des-Prés, la voûte sous la rue de la Glaisière qui faisait communiquer le *parterre* avec le parc. Nous y reviendrons. Le 25 novembre 1506, Marguerite de Valois la lui acheta 33,000 livres et y attira des gens de lettres. Daniel Périer, en 1614, célébra en vers latins ce séjour et les pièces d'eau qui y étaient, dans son *Encomium Isiaci pagi*, comme Michel Bouteroue l'avait fait avant lui (1609) dans le *Petit-Olympe d'Issy*, dont voici un extrait :

Par un double escallier de pierre
On descend dans un lieu vouté,
Qui traverse par dessous terre,
Au verger de l'autre costé ;
Sortant de ceste grote ronde
Par un degré plus spacieux,
On pense voir un nouveau monde,
D'autres terres et d'autres cieux.

C'est très poétiquement décrire une voûte de cave, alors peut-être décorée de peintures. Sur la grande rue du village, la clôture de la

---

tiques et gentilshommes. » — *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile*, Paris, Jouaust, 1880, tome VIII, p. 240.

1. Ouvrage publié par M. Faillon, 1873, 3 vol. in-8°.

maison était formée d'un mur plein, sans autres ouvertures qu'une porte cochère à fronton décoré, accostée à l'intérieur de deux petits pavillons dont le toit seul dépassait la crête de la muraille : on se sent au lendemain des guerres civiles ; le maître veut être en sûreté chez lui ; il craint les larrons. Ces pavillons, qui correspondent aux angles de la maison, ne prennent pas jour à l'extérieur ; plus loin, une porte charretière donne accès dans la cour des communs.

On entre dans la cour d'honneur, car, comme toute maison qui se respecte, la maison d'Issy était placée entre cour et jardin, — le parterre, comme on disait plus tard. Quatre carrés gazonnés l'égaient, et une allée d'arbres qui les encadre de chaque côté donne accès à la maison ; un emmarchement de plusieurs degrés conduisait à gauche à la cour des communs et à droite au potager : de ce côté, le bâtiment est isolé ; on peut directement se rendre au parc en traversant le parterre où nous allons revenir après avoir visité la maison.

L'aspect en est simple et sans prétention : un rez-de-chaussée, un premier étage, des combles avec fenêtres faisant saillie sur le toit, postérieurement remaniés et transformés en mansardes ; un pavillon central, composé d'un ordre de quatre colonnes, encastrant une fausse baie au milieu et deux portes bâtardes. Un second ordre plus élevé surmonte le premier et soutient un fronton semi-circulaire dans lequel est enchâssée l'horloge, à la hauteur du premier ; il est surmonté d'un campanile où se trouve le carillon de l'horloge. Le cadran à jour, desservi par une seule aiguille, a été depuis quelques années remplacé par un cadran émaillé, avec aiguilles mobiles, c'est plus commode, mais assurément moins pittoresque. Le rez-de-chaussée présente deux portes desservant deux escaliers d'angles ; quatre fenêtres éclairent le corridor qui règne sur la façade ; comme aux deux autres étages, les pièces ayant vue sur le parterre sont éclairées de ce seul côté. Salle d'attente, salle à manger, telle était probablement la destination des deux grandes pièces du rez-de-chaussée. Sous l'horloge existait un passage qui conduisait de plain-pied sur la façade donnant sur le parterre, isolé de la maison et bâti en terrasse : depuis longtemps, on a comblé ce fossé, ce qui rend sombres et humides les pièces du rez-de-chaussée et a forcé de prendre sur le passage intérieur l'escalier qui y conduit.

D'après l'ancienne disposition, sous le vestibule on se trouvait au pied de l'escalier principal qui desservait tout le bâtiment. A gauche, au premier, on trouvait une grande pièce, salon de réception, communiquant à l'intérieur, à droite, avec une seconde pièce par une porte à deux battants, aujourd'hui remplacée par une autre en chêne, avec deux médaillons carrés sculptés représentant des sujets religieux. Par cette porte on entrait dans la chambre à coucher, alcôve ou ruelle de la reine Margot. Une petite porte sur le corridor facilitait

le service sans passer par la grande salle : aujourd'hui à destination de chapelle, cette ruelle n'a conservé aucun de ses ornements. Il n'en est pas ainsi de la salle d'attente qui a encore les poutres en saillie, peintes et ornées de décorations. Le second étage paraît avoir servi de logement aux familiers de la reine : quelques portes ont conservé traces de peintures décoratives. L'escalier est remarquable surtout, sinon pour la conservation, au moins pour les restes de peinture qu'il offre. Les sujets ne sont pas faciles à reconnaître : on peut y voir des pastorales, des métamorphoses plutôt que des légendes de saints ; on a par ci par là mis une draperie à des personnages trop *naturalistes*, des ailes à des anges bouffis ; on y trouve un chiffre souvent répété dans les caissons du plafond de cet escalier : ce sont les majuscules S et M entrelacées ou les lettres A. P. L. groupées. On a, mais à tort, interprété les premières par Sainte Marguerite. Ces chiffres sont ceux de Michel Sarrus, conseiller au Parlement, qui acquit en août 1618 la propriété de la reine, et d'Antoinette Le Prêtre, sa femme. Le buste de ce personnage, coiffé d'une toque, se voyait encore au bas de l'escalier il y a quelques années. Michel Sarrus acheta le Petit-Olympe 13,600 livres le 31 août 1618. Sa femme en hérita et le vendit le 19 novembre 1640 à Antoine de Sèves, abbé de Notre-Dame de l'Ile-en-Barrois. En 1655, M. de Bretonvilliers acheta cette maison de M. de Sèves à bon marché, le propriétaire voulant qu'elle devînt la propriété du séminaire de Saint-Sulpice. M. Tronson, neveu de M. de Sèves, fit bâtir dans le parc une chapelle sur le modèle de celle de Lorette en Italie[1]. Depuis ce temps jusqu'à la Révolution elle demeura la propriété de Messieurs de Saint-Sulpice ; vendue comme bien national, elle fit retour à la Compagnie au commencement du siècle.

Le Cabinet des estampes possède une eau-forte gravée vers 1645, signée Albert Flaman, et qui a pour titre : *Vue du parterre de la maison de M. de Sève*. M. Bonnardot l'a très bien décrite. Je ferai remarquer de plus, en face du spectateur et en retour d'équerre des bâtiments, une espèce de portique qui laisse voir des jardins aujourd'hui encore dépendants de la maison et loués à des particuliers ; une aile de bâtiments neufs s'élève sur l'emplacement de ce portique en attendant qu'on fasse tomber le vieux château qui a abrité Marguerite de Valois. La demeure n'est pas belle ; elle est loin d'être commode ; un bourgeois retiré n'en voudrait pas faire sa demeure ; pas une petite dame n'y voudrait passer une saison ; mais elle est remplie de souvenirs et admirablement placée, non loin de la Seine, comme un nid

1. Coger, professeur d'éloquence au collège Mazarin, recteur de l'Université en 1772, a donné une description de la maison du séminaire, en vers latins. Voyez *Mercure* d'avril 1742.

dans la verdure. Au temps de la reine Marguerite, même à celui où Bossuet et Fénelon y traitaient de controverse, elle n'était pas à dédaigner avec ses sombres allées de buis, sa *quarantaine*, ses grottes, ses bosquets, sa terrasse et ses pièces d'eau, qui disparaissent chaque jour.

M. Bonnardot a eu en sa possession des comptes originaux qu'il a cités, mais je crois qu'il se trompe dans l'interprétation qu'il en fait, sinon quant à la *fosse du vivier* qu'il croit reconnaître dans une vignette de la *Géométrie pratique* de Mannesson Mallet, t. III, p. 97 (et non 37), au moins pour le principal des acquisitions et des bâtiments que la reine possédait au même Issy. Le *Petit-Olympe* fut certainement sa résidence favorite ; elle chercha à l'embellir et y fit beaucoup de dépenses pour y amener les eaux. Il n'y avait aucun intérêt à s'étendre dans les prairies vers la Seine, sinon peut-être à y établir un déversoir pour le trop-plein des eaux du parc ; si elle a dû s'étendre, c'est du côté de la colline, vers l'église, et le plateau qui la domine : ce qui le prouverait, c'est que le domaine de Messieurs de Saint-Sulpice s'étend assez haut sur la colline dans le pays et que leur noviciat, dit la *Solitude*, est au haut de la rue de la Glaisière, proche l'église. Le simple bon sens indiquait de s'étendre de ce côté ; en faisant acquisition du plateau, la reine devenait propriétaire des sources et par conséquent maîtresse d'en disposer et de les diriger à son gré pour embellir sa propriété ; ainsi fit-elle, et si, à cet endroit, ce qui n'est pas douteux, elle fit élever des constructions, elles furent relativement de peu d'importance. A cette maison ou pavillon a succédé le magnifique château, embelli par Le Nostre pour le prince de Conti, et qui avait appartenu auparavant à Bazin de la Bazinière et à Omer Talon. Mme Tallien a habité la maison voisine de la *Solitude*, noviciat actuel des Picpuciens.

Dans l'axe de la porte d'entrée du séminaire, se trouve une ruelle, dite *Réginale* autrefois, aujourd'hui rue de la Reine, en l'honneur de la première femme d'Henri IV ; il est à peu près certain que cette partie de la commune d'Issy lui appartenait. Dans l'établissement de Saint-Nicolas, dépendance de l'ancien château, étaient les logements de ses officiers. La ruelle la séparait d'une autre propriété ayant entrée sur la grand'rue ; là, se trouvait une autre portion des dépendances du *Petit-Olympe* où M. Bonnardot croit avoir retrouvé la *fosse du vivier*. Une gravure du XVIIe siècle, signée Guéroult (s. d.), nous représente une vue des jardins en terrasse du côté de la rivière, avec des pièces d'eau en cascade et de magnifiques ombrages qui subsistent encore en partie[1]. Sous Louis-Philippe, c'était la résidence

1. Au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale (topographie de la France, Seine, Issy), on rencontre deux vues d'Issy : celle du château de

du maréchal Mortier et, en 1849, la maison de campagne de M. Varin, maire du IVe arrondissement, depuis membre du Conseil municipal.

M. Gustave Leclerc, dans son intéressante communication [1], paraît un peu en contradiction avec lui-même, si j'ai bien compris, quand il dit, en parlant du *Petit-Olympe* : « Cette propriété de la reine Marguerite ne semble pas avoir été sa principale résidence, bien qu'elle ait été le plus vaste des deux « hôtels » qu'elle possédait à Issy. *La plus importante au point de vue du luxe de son installation intérieure fut celle où mourut le cardinal de Fleury.* » Et à la page suivante [2] : « Il (Fleury) témoigna le désir d'y fixer sa résidence : « Monseigneur fera donc bâtir, lui dit le supérieur (M. Couturier), car nous n'avons pas de place pour loger une Seigneurie comme la sienne. » *Le cardinal comprit et fit bâtir.* » Marguerite ne pouvait habiter un bâtiment qui fut construit longtemps après elle. Néanmoins merci à M. Leclerc pour m'avoir remémoré cette anecdote sur Fleury, que j'avais entendu raconter à l'époque où nous étions avec l'auteur, mon condisciple à Issy, qu'il cite, et qui est mort, et j'en profiterai pour le renvoyer à ce même auteur qui dit positivement [3] : « Des deux jardins choisis pour sujet de ses chants par le poète (Bouteroue), le premier, acheté par Mme la princesse de Conti qui y donna des fêtes magnifiques, appartient aujourd'hui (1853) à M. le vicomte de l'Épine. » C'est mon avis pour les raisons énoncées plus haut.

Au fond du parc, dans l'endroit le plus élevé, se trouve une allée de tilleuls, formée de quarante arbres de chaque côté ; on y jouit d'une magnifique vue vers la Seine, des Invalides au mont Valérien. Là se promenaient Bossuet et Fénelon pendant les célèbres *Confé-*

---

la princesse de Conti, dont nous n'avons pas à nous occuper, et celle du château habité par le maréchal Mortier (voir plus haut). Le titre en est : *Sic illic Issy.* Guéroult a signé son œuvre et s'est représenté à l'angle gauche appuyé contre la terrasse et dessinant. On voit très bien, sur le second plan, le bâtiment des officiers de la reine (établissement Saint-Nicolas actuel), le séminaire Saint-Sulpice, l'église et, avec un peu de bonne volonté, le château, dit de *Childebert.* La vue principale représente un château, dont le propriétaire n'est pas désigné, qui paraît offrir un plus grand développement que l'habitation actuelle. Quatre carrés de verdure aboutissent à une pièce d'eau en forme de carré long d'où s'échappe un jet d'eau, la *fosse du vivier* peut-être, qui termine le jardin ; deux autres jets d'eau forment triangle, entre les talles de gazon, avec celui du grand bassin. Dans le même portefeuille, se trouvent des vues du château de la princesse de Conti et de ses jardins, dessinées par Lenostre et gravées par Mariette.

1. *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris, VI, p. 175.

2. *Ibid.*, p. 176.

3. *Le Séminaire d'Issy*, par Charles Grandier, p. 11.

rences d'Issy sur la grâce, quand le temps le permettait ; sinon, ils se retiraient dans une grotte en rocailles au milieu du potager, au chevet de la chapelle actuelle : l'allée de la *quarantaine* doit son nom au nombre d'arbres qu'on y compte.

Ainsi la tradition, les titres de propriété, une possession non interrompue, les monuments littéraires contemporains aussi bien que ceux de l'art, dont quelques-uns, les vasques, bassins et fontaines établis par la reine Marguerite et qui ont disparu ces derniers temps, permettent d'affirmer que les bâtiments du séminaire de Saint-Sulpice à Issy, autrefois le *Petit-Olympe*, furent la résidence principale de cette princesse à Issy.

Valentin Dufour.

Dans une communication faite à la réunion de la Société de l'Histoire de Paris le 13 juillet 1880, M. Gustave Leclerc a présenté quelques observations au sujet d'une note de M. Bonnardot sur le *Petit-Olympe* de la reine Marguerite. Le *Petit-Olympe* fut bien la résidence de la reine, c'est indéniable; mais des plans et des pièces authentiques conservés aux Archives nationales[1] permettent d'établir que cette résidence fut, non pas la propriété actuellement possédée par MM. de Saint-Sulpice, mais celle qui passa entre les mains du prince de Conti et qui fut détruite en 1871. Une vieille maison seigneuriale, le Château-Villepreux, successivement agrandie, fut l'origine de cette maison historique.

Gustave Leclerc.

L'HOTEL MÉLUSINE.

Une note sur la restauration des appartements de la Chancellerie d'Orléans, située rue de Valois (Palais-Royal), n° 10, et rue des Bons-Enfants, n° 19, insérée au Bulletin de juillet-août 1880, p. 129, identifie cette demeure avec l'ancien hôtel de Mélusine et avec le restaurant Méot, qui fut célèbre sous le Directoire. C'est une double erreur, mise en circulation, de très bonne foi, par M. Charles Lefeuve (*Anciennes maisons de Paris*, t. II, p. 16), mais qu'il importe de rectifier sans retard dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris.

L'hôtel de la Chancellerie n'est pas l'hôtel de Mélusine, et le restaurateur Méot ne l'a jamais occupé. La méprise de M. Lefeuve s'explique et s'atténue toutefois par ce fait que M. Marc-René de Voyer

---

1. Arch. nat., LL 1050.

de Paulmy d'Argenson, dit le marquis de Voyer, posséda passagèrement (de 1758 à 1761) l'ancienne maison de Mélusine, devenue, depuis plus d'un demi-siècle, l'hôtel du Plessis-Châtillon, dans le même temps que l'hôtel de la Chancellerie appartenait à son père M. le comte d'Argenson. La confusion vient certainement de cette possession simultanée, par MM. d'Argenson père et fils, des deux hôtels voisins.

Le véritable hôtel de Mélusine, ou l'hôtel reconstruit sur l'emplacement de cette vieille demeure, fut rasé à l'époque où l'architecte Louis sépara le Palais-Royal de la Cour-des-Fontaines, en faisant passer la rue de Valois entre deux, c'est-à-dire vers 1784. Sur une partie de l'emplacement on construisit la maison qui porte le n° 8 sur la rue de Valois et le n° 17 sur la rue des Bons-Enfans. C'est la maison aux consoles amorties en mufles de lion, que tout Paris désigne par l'enseigne du *Bœuf à la Mode.*

Il n'y a pas à s'y tromper : les plans du XVIIIe siècle marquent, à côté et à gauche de la Chancellerie, entre celle-ci, très reconnaissable à son perron, et les bâtiments du Palais-Royal, l'hôtel de Mélusine ou du Plessis-Châtillon, le désignant tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ces deux noms. Cette identification se trouve de plus établie par des textes authentiques qui trouveront place dans le travail dont j'ai réuni les matériaux, sur les origines du Palais-Royal. Dans l'un, qui date de 1713, l'hôtel du Plessis-Châtillon, dit de Mélusine, est décrit comme « aboutissant par derrière au jardin du Palais-Royal, « d'autre part à madame la princesse de Montauban ». Or, madame la princesse de Montauban possédait, tout le monde le sait, l'hôtel de la Chancellerie. Dans deux autres actes, datés de 1768 et de 1761, l'hôtel du Plessis-Châtillon ou de Mélusine est décrit comme tenant « d'une part aux bâtiments du Palais-Royal, de l'autre à Monseigneur « le comte d'Argenson ». Or, M. le comte d'Argenson, c'est encore un propriétaire incontesté de l'hôtel de la Chancellerie.

Rien de plus positif, et j'ajoute que l'hôtel de la Chancellerie fut construit tout à neuf dans les premières années du XVIIIe siècle, non pas sur les ruines de la Mélusine, mais au lieu et place du petit hôtel de la Roche-Guyon.

Le fait intéressant pour l'histoire du quartier du Palais-Royal étant établi, et la situation de la Mélusine, ce vénérable berceau de l'Académie française, se trouvant restitué, la question du restaurateur Méot peut paraître secondaire. Mais elle est trop facile à résoudre pour que je la néglige ici.

Le plan manuscrit de Vasserot et Bellanger, que j'ai pu consulter à l'hôtel Carnavalet, sur l'indication de notre savant collègue M. Cousin, indique, à la date approximative de 1830, M. Méot comme propriétaire de la maison de la rue de Valois (Palais-Royal) n° 8, portant le n° 17 sur la rue des Bons-Enfans, en même temps que M. Pape, le

facteur de pianos, est propriétaire de la maison n° 10 rue de Valois et n° 19 rue des Bons-Enfans, c'est-à-dire de la Chancellerie. J'ajoute que, depuis l'an VI (1797-98) jusqu'à l'année 1847, Méot occupa sans aucun déplacement la maison nos 8-17, qu'il exploita d'abord comme restaurateur, ensuite comme hôtel garni, sous le nom d'hôtel de Châtillon, ainsi qu'on s'en assure en compulsant les almanachs de commerce de La Tynna et de Bottin, depuis 1797 jusqu'à 1847.

Le nom de Châtillon donné par Méot à son hôtel garni (inscrit à l'almanach de l'an XIII avec le n° sectionnaire 1336 sur la rue des Bons-Enfans et à l'almanach de l'an XIV avec le n° 8 sur la rue du Lycée) prouve que Méot connaissait l'origine et le nom historique de sa propriété.

Auguste Vitu.

III.

CHRONIQUE.

Nous avons entretenu à plusieurs reprises la Société de l'Histoire de Paris de la fontaine du Vertbois, à laquelle sert de château-d'eau une tour fort connue, relique de l'enceinte du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, qui date du xiie siècle. Une autre tourelle en échauguette fort curieuse également subsiste le long de la muraille mitoyenne de la rue du Vertbois. Ces intéressants débris qui vont peut-être disparaître, quoique de grands efforts soient tentés en ce moment pour les sauver, et que Victor Hugo lui-même soit descendu dans la lice et ait écrit une lettre pressante, ne sont pas les seuls qui subsistent de cette enceinte fortifiée. A l'angle opposé, au n° 7 de la rue Bailly, une autre tour, différente d'aspect et de style, sert de cage d'escalier, et se trouve malheureusement noyée presque entièrement dans les constructions modernes qui l'enserrent de toutes parts. Elle est plus haute que la tour du Vertbois, ne possède pas et n'a jamais possédé de machicoulis, qui défendaient vraisemblablement l'autre plus directement exposée. Elle est encore décorée extérieurement à sa corniche supérieure d'une moulure ornementale sculptée en feuillages. Malheureusement elle a perdu son toit et toutes ses dispositions intérieures, et n'offre plus, contrairement à sa compagne, d'autre intérêt que son antiquité.

— Dans sa séance du 8 juin, le Conseil municipal a rejeté une proposition faite par M. Léon Landau, de vendre à la ville une collection d'antiquités provenant des fouilles opérées rue Nicole, cette acquisi-

tion ne devant point introduire de pièces nouvelles dans les collections d'antiquités de la ville, qui ayant percé une rue dans ce même terrain a déjà fait une ample récolte de pièces similaires. En revanche, on nous annonce — et nous nous en réjouissons fort — l'achat, pour le musée Carnavalet, des célèbres collections Baur et Forgeais, que suivra peut-être la collection Liesville, d'objets révolutionnaires et parisiens. Espérons que ces trésors trouveront bientôt place dans les nouvelles salles, auxquelles on travaille, de notre musée municipal; ils ne manqueront point de solliciter la visite et l'étude de tout bon Parisien de Paris.

— Un vœu a été récemment déposé au Conseil général de la Seine tendant à ce que la devise républicaine « *Liberté, Égalité, Fraternité* », inscrite jusqu'à ce jour sur les édifices départementaux au moyen de la peinture, soit désormais gravée en creux à la place la plus convenable et la plus apparente de ces monuments. Ce vœu a déjà eu de divers côtés un commencement de réalisation. Il nous a semblé curieux de signaler à ce sujet le fronton de l'École de droit, place du Panthéon, où la devise républicaine, formidablement accentuée par nos pères, a été peinte en 1793, et, quoiqu'ayant été effacée, permet cependant à une bonne vue de lire avec netteté ces mots qui n'en manquent pas : « *Unité, indivisibilité de la République, Liberté,* « *Égalité, ou la Mort.* »

— La place de la Concorde, si modifiée pourtant, et si passagère, possède elle aussi deux souvenirs du passé assez ignorés. Le mur d'enceinte du jardin des Tuileries, décoré de ce lourd cordon de pierre, que coudoient maintenant les passants, mais qui jadis, quand le mur avait le double de hauteur et descendait jusqu'au fond du fossé, avait sa justification et sa raison d'être; ce mur, disons-nous, est sur une partie de son étendue (très facilement reconnaissable à l'appareil de la maçonnerie) le mur même de l'ancien rempart qui passait juste en cette place; l'architecte de la clôture du jardin n'a cru pouvoir mieux faire que de l'utiliser ainsi que son fossé, tout en prolongeant l'un et l'autre suivant un plan nouveau. D'autre part, en regardant avec attention le fronton de gauche du ministère de la marine, on peut encore distinguer sur l'écu ovale que tient une figure allégorique le profil de Louis XV, lequel, tout gratté qu'il a été, se trouve encore parfaitement reconnaissable.

— Des légendaires fontaines du Château-d'Eau, la première, érigée en 1811, décore maintenant la grande cour d'entrée des abattoirs à la Villette. La seconde, que l'on disait avoir été vendue à un riche Américain, M. H. Dugdote, au prix de quinze cent mille francs, ne quittera pas notre sol. C'est au rond-point de Saint-Mandé que va être reconstruit ce monument d'un goût douteux dont les membres

épars, et les bons lions qui se regardent, gisent aujourd'hui dans un terrain vague à Bercy.

— Le prolongement de la rue aux Ours va emporter la maison sise rue Montorgueil, n° 29, laquelle, érigée sur le passage du rempart de Philippe-Auguste, avait inscrit sur sa façade cette archéologique mention :

ICY EST
L'ANCIEN MUR
DE LA
VILLE DE PARIS.

En même temps des travaux d'égout pratiqués rue Dauphine ont mis à découvert les fondations de la porte Dauphine, rappelée également sur la maison qui lui fait face, au n° 50, par une inscription de quelques lignes, et également ancienne (1672). Cet excellent exemple aurait dû être suivi plus souvent ; Paris, si bouleversé, connaîtrait mieux, s'il en était ainsi, sa propre histoire.

— Les démolitions de l'hôtel des postes vont, pensons-nous, respecter le vieil hôtel Bullion, devenu si célèbre au commencement de notre siècle pour avoir été le siège des ventes publiques, ainsi que la maison où est le café qui porte le nom de Jean-Jacques Rousseau, et qui, dit une tradition que confirme le buste érigé au-dessus et à l'encoignure, l'a parfois hébergé lui-même. Quant à l'hôtel Bullion, il avait été bâti en 1630 par Levau, pour le surintendant des finances Bullion, qui l'avait fait décorer de deux galeries, où Philippe de Champagne, Simon Vouet et Sarazin avaient prodigué leur talent. Vers 1780, on changea une grande partie des dispositions de cet hôtel qui fut consacré aux ventes publiques ; les galeries, dont on avait conservé avec soin les peintures, furent converties un moment en une loge maçonnique, dite du *Contrat social.* Aujourd'hui presque tout cela a disparu, et la vaste demeure s'est prosaïsée de plus en plus.

— Nous avons enfin à signaler de nouveaux noms de rues proposés dans la séance du Conseil municipal du 14 octobre dernier à l'agrément du préfet de la Seine. Cette liste, trop exclusivement politique, comprend les changements certainement peu indispensables qui suivent :

Noms actuels.	*Noms nouveaux.*
Rues Thérèse et du Hasard	Rue Thérèse.
Rue aux Ours, du boulevard Sébastopol à la place des Victoires.	Rue Étienne-Marcel.
Rue Portalès.	Rue du Gymnase.
Rue Bonaparte.	Rue de la Révolution.
Avenue Constantine.	Avenue de Lutèce.

Rue Saint-Hilaire.
Rue Dupin.
Rue Sainte-Catherine-d'Enfer.
Rue des Missions.
Rue du Frère-Philippe.
Boulevard Haussmann.
Rue d'Iéna.
Avenue Portalis.
Place Voltaire.
Rue Darboy.
Rue Deguerry.
Avenue de la Roquette.
Rue de la Voûte-au-Cours.
Rue Dareau.
Rue Carnot.
Rue Saint-Paul.
Rue Zangiacomi.
Rue Lourmel.
Place Pereire.
Rue de Villiers.
Avenue Mac-Mahon.
Boulevard Ornano.
Rue Henri Chevreau.
Rue de Puebla.
Rue le long de l'hôtel des postes.
Rue Victor Delanneau.
Rue Dupont de l'Eure.
Rue Romain-Legoff.
Rue de l'Abbé-Grégoire.
Rue Traverse.
Boulevard Carnot.
Rue de Constantine.
Rue Eugène-Sue.
Place Ledru-Rollin.
Rue Pache.
Rue Bouchotte.
Rue Godefroy-Cavaignac.
Rue de la Véga.
Rue Joseph-Barra.
Rue Hegésippe-Moreau.
Rue Cauchy.
Rue Labrouste.
Rue du Général Malet.
Place de Courcelles.
Rue George Sand.
Avenue Danton.
Avenue Barbès.
Rue Flocon.
Rue de Bolivar.
Rue Gutemberg.

J. Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

97. Agenda-éphémérides administratif, à l'usage spécial du département de la Seine. 1re année. In-8°, 198 p. Paris, de Mourgues.

98. Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Oise pour 1879. In-16, 120 p. avec vignettes. Paris, Noblet. 60 cent.

99. Almanach illustré de la Gazette de Paris, 1881. In-8° carré, 64 p. avec vign. Paris, Plon. 30 cent.

100. Barré (L. N.). — Flavacourt, notice historique et archéologique. In-8°, 76 p. et pl. Beauvais, impr. Pere.
Extrait du *Bulletin de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.*

101. Bataille (Alexandre) et Eugène de Barins. — Nouveau mémorial français, historique et complet de la guerre 1870-1871, des deux sièges de Paris et de la Commune. Grand in-8° à 2 col., 640 p. avec vign. *Édition* illustrée. Paris, lib. nationale.

102. Becker (Bernhard). — Geschichte und Theorie der Pariser revolutionaeren Kommune des Jahres 1871. In-8°, vii-412 p. Leipzig, Otto Wigand, 1879. Mk. 7,50.

103. Boquet-Liancourt (E.). — La place Henri IV et le Palais de justice. In-12, 19 p. Meaux, impr. Destouches.

104. Campardon (Émile). — Les comédiens du roi de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles; documents inédits, recueillis aux Archives nationales. T. II (et dernier). In-8°, xlviii-387 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault, fr. 20.

Tiré à 335 exemplaires numérotés, dont 10 sur papier de Chine, à fr. 80; 25 sur papier Whatman, à fr. 80, et 300 sur papier de Hollande, à fr. 40. Titre rouge et noir.

105. Cartulaire (le) du prieuré de Notre-Dame de Longpont de l'ordre de Cluny au diocèse de Paris, publié pour la première fois avec une introduction et des notes. xie-xiie siècle. Lyon, Alf.-Louis Perrin. mdccclxxix. In-8°, 371 p., 3 pl.

106. Cercle de la librairie. Catalogue de la première exposition (juin 1880). In-8°, 200 p. avec encadrements et titres en couleur, chromotypographies, vignettes, etc. Paris et Corbeil, impr. Quantin et Cie, Chamerot, Pillet et Dumoulin, Martinet, Motteroz, Laloux fils et Guillot, et J. Crété; au Cercle de la librairie, 117, boulevard Saint-Germain.

107. Chronique (la) parisienne, modes, littérature, industrie, finances, arts. N° 1. 15 juin 1880. Grand in-4° à 3 col., 8 p. avec illustrations. Paris, Tolmer.

108. Clément de Ris (L.). — Chefs-d'œuvre des maîtres du xve s. en France. Rétable du palais de justice. Notice par L. Clément de Ris, conservateur du musée de Versailles. In-8°, 16 p. et grav. Paris, Engelmann.

Papier vergé.

109. Conrad (G.). — Parisiana. Plaudereien über die neueste Literatur und Kunst der Franzosen. (Mit dem Portrait Emile Zola's in Radirung.) Breslau und Leipzig, S. Schottlaender. In-8°, ix-356 p. Mk. 4.

110. Constant (Ch.). — Un tapage épouvantable parmi les avocats au parlement de Paris (1730-1731). In-8°, 4 p. Fontainebleau, impr. Bourges.

Extrait de la *France judiciaire*, n° du 1er avril 1880.

111. Corlieu (Dr A.). — Jacques Mentel, docteur régent et profes-

seur à la Faculté de médecine de Paris (1599-1670). In-8°, 14 pages. Paris, Delahaye.

Extrait de la *France médicale*, nos 44 et suivants, 1880.

Notre confrère M. le docteur Corlieu vient de publier une très intéressante biographie de Jacques Mentel qui fut à Paris, au XVIIe siècle, l'un des praticiens les plus célèbres et en même temps un savant et un érudit. Une étude complète des doctrines médicales de Mentel et des perfectionnements qu'il a apportés à son art, une bonne bibliographie de ses œuvres en même temps que quelques détails inédits sur sa vie et sur sa famille (originaire de Schelestadt et non de Château-Thierry), tels sont les mérites du travail de M. C. Espérons que notre savant collègue utilisera les *Adversaria de medicis Parisiensibus* de Mentel, conservés à la bibliothèque de la Faculté de médecine, et que ce ms. lui fournira la matière de nouvelles et aussi intéressantes notices. H. O.

112. Du Seigneur (Maurice). — L'Art et les Artistes au Salon de 1880, avec une introduction sur les Salons depuis leur origine. In-18 jésus, XLVI-214 p. avec vign. Paris, Ollendorff. Fr. 3,50.

Papier vélin.

113. Écho (l') parisien, actualités, beaux-arts, finances, industrie, littérature. 1re année. N° 1. 14 août 1880. In-4° à 3 col., 4 p. Bois-Colombes (Seine), impr. Marliot. Paris, 8, place de la Bourse. Abonnement : Paris et départements, un an, 3 fr. Un numéro, 5 cent.

Paraît tous les samedis.

114. Événement (l') parisien illustré. 1re année. N° 1. Du 6 au 13 juin 1880. Petit in-folio à 4 col., avec fig. Paris, impr. Schieber.

Paraît chaque semaine.

115. Gay (Victor) et Dupont-Auberville. — Catalogue descriptif des tissus et broderies exposés au musée des arts décoratifs en 1880. In-12, III-48 p. Paris, impr. Mouillot. Fr. 1.

116. Indicateur des rues, places, cités, galeries, promenades, boulevards, théâtres et concerts de Paris, avec l'itinéraire des omnibus, etc. 1880. 22e année. Nouvelle édition, constamment tenue au courant des dénominations nouvelles. In-8°, 72 p. Paris, Noblet.

117. Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine, dressé par le service des beaux-arts. T. I. Arrondissement de Saint-Denis. In-4°, 444 p. Paris, impr. Chaix. (1879.)

118. Inventaire général des richesses d'art de la France ; Paris, monuments civils, tome Ier. In-4°, 485 p. Paris, Plon.

Le second volume, consacré à Paris, de cette utile publication a paru récemment, et il n'est personne à qui les substantielles notices et les listes si complètes qu'il renferme n'aient appris quelque chose, et donné envie de connaître davantage des monuments qu'on s'imaginait pourtant savoir par cœur. Le premier volume avait décrit les églises et poursuivi jusque dans les sacristies et les presbytères les œuvres d'art qui y sont quelquefois bien ignorées ; un second volume sera encore consacré aux monuments religieux. En attendant, le volume

dont nous parlons ici nous décrit par le menu l'Institut, les Archives, le nouvel Opéra, le Palais-Royal et le Théâtre-Français, l'Arc-de-l'Étoile, 77 fontaines, l'arc du Carrousel, les théâtres de la Gaîté, du Vaudeville, Lyrique et du Châtelet, la tour Saint-Jacques, le campanile de Saint-Germain-l'Auxerrois, la bibliothèque Mazarine, les colonnes de Juillet et de la Grande-Armée : enfin une table analytique des plus minutieuses vous facilite le travail et les recherches. Même à titre de simple lecture, cet ouvrage est des plus intéressants et nous sommes persuadé que tout amant de Paris voudra se procurer un guide si complet et un si complaisant vade-mecum.

J. R. B.

119. Joanne (A.). — Géographie du département de l'Oise. 2e *édition*. In-12, 62 pages avec 10 vignettes et carte. Paris, Hachette.

120. Journée (la) du 14 juillet 1789. Prise de la Bastille. (Documents historiques.) In-8°, 8 p. Paris, impr. Pillet et Dumoulin.

121. Lamoureux (C.). — Mémoire relatif à la reconstitution du Théâtre lyrique, présenté à M. le sous-secrétaire d'État au département des beaux-arts, par Charles Lamoureux, ex-chef d'orchestre de l'Académie nationale de musique, le 12 mai 1880. In-8°, 16 p. Paris, impr. Chaix.

122. Lutèce (poème). In-8°, 19 p. Paris, impr. Reverchon et Vollet.

123. Martin (F.). — Notice historique et archéologique sur le village de Vigneux. In-8°, 31 p. Corbeil, impr. Crété.

124. Meerheimb (F. von). — Geschichte der Pariser Commune vom Jahre 1871. Mit einem farbigem Plan von Paris. In-8°, XI-172 p., 1 plan. Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, 1880. Mk. 1.

125. Melun et sa transformation depuis 1830 ; par un de ses enfants. In-8°, 20 p. Melun, impr. Michelin. Fr. 1.

126. Morillot (André). — De l'éloquence judiciaire en France au XVIe siècle, d'après les réquisitoires et les œuvres des avocats généraux au parlement de Paris. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Douai, du 4 novembre 1879. In-8°, 67 p. Douai, impr. Duramou.

127. Mornai (Romain). — Musées et Bibliothèques de Paris. Idées et réformes par Romain Mornai. In-8°, 88 p. Impr. Guérin.

Un de nos collègues et collaborateurs les plus dévoués, bien connu des lecteurs du *Bulletin*, vient de publier, sous le pseudonyme de Romain Mornai, tout un projet de réorganisation des musées et bibliothèques de Paris. C'est là une très grosse question déjà plusieurs fois agitée, mais sans résultat. M. R. M. la reprend aujourd'hui ; sera-t-il plus heureux que ses devanciers ? Il n'ose lui-même l'espérer. L'entreprise aussi, il faut le reconnaître, est fort vaste et bien capable d'effrayer les plus hardis, qui consisterait à établir un classement méthodique unique dans les collections de livres, tableaux, statues, objets d'art de tous les musées et bibliothèques de Paris, en attribuant une spécialité à chacun de ces établissements. Outre ce qu'un tel arrangement présenterait dans la pratique de difficultés presque insurmontables, il

aurait pour premier effet de retarder encore la confection des inventaires de ces collections, les uns en partie terminés, les autres au moins commencés. Ne vaudrait-il point mieux dans ce cas terminer ces inventaires qui font réellement besoin et sont vivement attendus et laisser les collections telles quelles? La distance n'est point si grande à Paris qu'on ne puisse facilement se rendre d'un musée à l'autre, quand il s'en trouvera deux présentant des collections d'objets similaires, pourvu toutefois que l'existence de ces collections se complétant l'une l'autre soit connue. A côté de cette refonte générale de nos collections publiques qui serait, je crois, difficile, il est toute une série de réformes présentées par M. R. M. dont la réalisation serait facile et bien désirable. Je ne parle point du classement, autant que possible méthodique, des tableaux dans les musées, lequel n'existe pas toujours et dont personne ne songe, j'en suis sûr, à nier l'excellence; je laisse aussi de côté l'ouverture de salles plus spacieuses, qui serait la conséquence de ce classement méthodique, et mieux éclairées : ce sont là pour l'administration deux réformes tout à fait secondaires, bien qu'elles ne manquent point d'importance à un autre point de vue, et qui seront faites dès qu'on l'aura voulu. Il en est d'autres plus difficiles ; de ce nombre est celle qui consisterait à compléter les collections de tel établissement aux dépens de celles d'un établissement voisin. C'est toujours là une réforme délicate et qui ne saurait se faire sans trop de ménagements ; cependant elle est évidemment possible et doit même être faite dans le cas où un établissement ne contient qu'un nombre restreint d'objets analogues à ceux qui font la spécialité d'un musée voisin. Outre ce plan de réformes dont une partie peut certainement être réalisée, M. R. M. propose à très juste titre la réunion dans un même monument des éléments aujourd'hui un peu disséminés de certaines collections, celle de numismatique, par exemple, et la création de nouveaux musées des copies et moulages, de céramique, des voitures, de musées astronomique et pédagogique. Quelques-uns de ces musées nous ont déjà été promis; il est bon de rappeler l'intérêt qu'on attache à leur création, et ç'aura été l'un des mérites du livre de M. R. M. de venir présenter les desiderata des érudits, des amateurs et de tous ceux qui s'intéressent aux choses de la littérature et des arts.

H. O.

128. Mortier (A.). — Les soirées parisiennes de 1879; par un Monsieur de l'orchestre (Arnold Mortier). In-18 jésus, XII-488 p. Paris, Dentu. 3 fr. 50.

129. Noel (Édouard). — La Comédie française en 1879. In-8°, 110 p. Paris, Charpentier.

Extrait du cinquième volume des *Annales du théâtre et de la musique*. Tiré à 60 exemplaires numérotés, sur papier vergé.

130. Nomenclature des rues du nouveau plan de Paris. Itinéraire des omnibus et tramways. In-12, 56 p. Paris, Lanée.

131. Paris-Bourse, journal politique et financier, publiant les dernières nouvelles politiques, financières et commerciales. N° 1. 15 juin 1880. In-4° à 2 col., 4 p. Paris, Schiller.

132. Paris-Rome, journal du monde élégant, littérature, beaux-arts, sport, industrie, modes, finances, high-life, théâtres. 1re année. N° 1.

19 avril 1880. Grand in-4° à 2 col., 12 p. Paris, impr. et papeterie ouvrières, 26, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

133. Paris Salon (the). 1880. In-8°, 110 p. et 23 photolithographies. Paris, Bernard.

134. Pelletan (Camille). — La Semaine de mai. In-18 jésus, VIII-412 p. Paris, Dreyfous. Fr. 3,50.

135. Pinaud (L.). — L'Académie d'armes de la rue Saint-Honoré en 1876, portraits, esquisses; par Lucien Pinaud. In-8°, 142 pages. Paris, P. Dupont.

136. Portalis (R.). — La collection Walferdin et ses Fragonard, par le baron Roger Portalis. Grand in-8°, 31 pages avec vignettes. Paris, Quantin.

137. Projets (les) financiers du conseil municipal de Paris. Le Dégrèvement du droit d'octroi sur les vins et l'impôt progressif sur les loyers; lettre d'un contribuable à M. Paul Leroy-Beaulieu, rédacteur en chef de l'Économiste français. In-8°, 12 p. Paris, impr. Chaix.

Extrait de l'*Économiste français* du 22 mai 1880.

138. Quicherat (Jules). — Jean de Meung et sa maison à Paris. In-8°, 7 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Extrait du t. XLI de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

139. Rénier. — Guide Rénier. Itinéraire des omnibus et tramways de Paris. In-32, 116 p. Paris, impr. Tolmer. 20 cent.

140. Revue des arts décoratifs, bulletin de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie et du Musée des arts décoratifs. 1re année. N° 1. Grand in-4° à 2 col., 32 p. et grav. Paris, Quantin. Abonnement : Paris et départements. Fr. 20.

Cette revue paraîtra régulièrement le 20 de chaque mois et elle comprendra de 32 à 80 pages de grand format avec des gravures dans le texte. Chaque numéro contiendra, en plus, de 3 à 6 planches hors texte.

141. Véron (P.). — Paris vicieux (côté du cœur). *Édition* illustrée de 400 dessins de A. Grévin. 2e *édition.* In-18 jésus, 282 p. Paris, Dentu.

GRAVURES, LITHOGRAPHIES.

142. Bastille (la), prison démolie le 14 juillet 1789. Paris, impr. lith. A. Perroux.

143. Monument érigé à la gloire de la République française, inauguré sur la place de la République le 14 juillet 1880. Souvenir de la fête nationale. Paris, impr. lith. Lefebvre.

144. Rétable (le) du palais de justice. Paris, chromolithographie R. Engelmann.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 novembre 1880.

Présidence de M. Léopold Delisle, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 1880 est lu et adopté.

Communications.

— M. Robert de Lasteyrie annonce au Conseil que la tour du Vertbois, dont la démolition paraissait imminente, sera décidément conservée, grâce aux réclamations de la Commission des Monuments historiques, de la Société des Antiquaires de France, et aux actives démarches de notre confrère M. Romain Boulenger. L'architecte du Conservatoire des Arts et métiers a modifié son projet primitif de façon à permettre de conserver ce débris du vieux Paris, et il y a tout lieu d'espérer que la Commission des Bâtiments civils reviendra sur sa première décision.

— M. A. de Boislisle signale la disparition, rue des Billettes, en face du cloître, d'un tympan, en bois sculpté, de l'époque de Louis XIV, qui décorait une porte cochère. Il regrette que ce bas-relief, aliéné par son propriétaire, n'ait pu être acquis pour les collections municipales.

— MM. Romain Boulenger, de Boislisle, Vacquer, de Marsy et Cousin échangent différentes observations au sujet de chapiteaux, consoles, têtes sculptées, etc., qui proviennent de la démolition de l'ancien hôtel des Postes. Ces débris ne présentaient pas un caractère

artistique suffisant pour qu'on les réservât; mais on a conservé avec soin deux rampes d'escalier en fer forgé, des peintures et des panneaux sculptés qui pourront être utilisés dans la reconstruction du nouvel hôtel des Postes.

— M. Paul Viollet lit une note relative aux Établissements de saint Louis dans le Beauvaisis. Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. Jules Cousin signale, d'après un manuscrit récemment acquis pour la bibliothèque de la ville de Paris, la fondation par Richelieu d'une *Académie,* rue Vieille-du-Temple; le plan de Boisseau indique cette Académie à l'emplacement de l'hôtel d'O. Cela reporterait à Richelieu la création des écoles militaires.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 décembre 1880.

Présidence de M. Léopold Delisle, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté, après un échange d'observations entre MM. de Marsy, A. de Boislisle et Jules Cousin, à propos de l'*Académie* fondée par Richelieu. M. J. Cousin remettra une note à ce sujet au Comité de publication.

— M. le Président annonce la mort de Mme Thiers et de M. Rousset. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

645. M. Léon du Plantadis, présenté par MM. Monnier et Champion.

646. M. le docteur Rémilly, présenté par MM. Dufour (de Corbeil), et J. Romain Boulenger.

Communications.

— M. Romain Boulenger annonce que le tympan de porte de la rue des Billettes, signalé par M. de Boislisle à la dernière séance, est devenu la propriété de M. le comte de Puygiron, qui doit l'employer à la décoration de l'hôtel qu'il se fait construire actuellement sur l'avenue Hoche.

— M. A. de Boislisle révèle l'existence au musée de Bagnols (Gard) d'une troisième inscription parisienne, qui donne la date exacte de la fondation de l'ancien couvent des filles du Saint-Sacrement.

— M. de Marsy donne lecture, d'après un ancien manuscrit de la bibliothèque de Compiègne, de plusieurs inscriptions de cadrans solaires qui se trouvaient autrefois sur différents édifices de Paris et des environs.

— M. J. Cousin annonce que l'hôtel Carnavalet, qui était menacé par l'alignement, est maintenant hors de danger. Le Préfet de la Seine a demandé au Conseil d'État la rectification de l'alignement qui vient d'être obtenue.

— M. J. Cousin signale aussi le don à la ville de Paris, par M. de Liesville, de sa riche collection d'objets révolutionnaires, qui trouvera place à l'hôtel Carnavalet.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

INSCRIPTIONS PARISIENNES DU XVe SIÈCLE.

Il y a quelques années, j'ai copié quatre épitaphes du xve siècle, qui se trouvent au commencement et à la fin d'un manuscrit de la bibliothèque de Tours, jadis de Saint-Martin de Tours, renfermant la somme de Geoffroi de Trani (n° 570 du catalogue de M. Dorange).

Ces épitaphes, en caractères du xve siècle, ont peut-être été copiées par Martin Chabot, écolâtre de Saint-Martin de Tours. Elles se rapportent, la première, à Jean de Blaru, secrétaire du frère de Louis XI, Charles, duc de Berry ; la seconde à maître Arnoul, astrologue de Charles VI, décédé le 6 septembre 1466 ; la troisième, à maître Eudes de Creil, docteur en médecine ; et la quatrième à Pierre de Brezé, tué à la bataille de Montlhéry en 1465. La première de ces épitaphes était gravée dans l'église de Saint-Paul à Paris. Toutes m'ont paru de nature à être relevées dans le Bulletin de nôtre Société.

I.

Hec exortacio ponitur Parisius in basilica Beati Pauli, super tumulo Johannis de Blaru, quondam juvenis formosissimi ac virtuosi, domini Karolli ducis Biturie notarii.

O juvenes, longe quos expectacio vite
Roborat, elusos vos mea forma probet.
Sperans morte sequi primos habiturus honores,
Junior ante senes cum nece sumo viam.

Et quoniam me mors sub fortibus obruit annis,
Jam vitulum veteri pre bove nosco mori.

II.

Epitaphium magistri Arnuldi quondam regis Karolli sexti peritissimi astrologi.

Providus vates dubiis in astris,
Doctor Arnuldus, speculatus olim
Sideris fixi fluidique leges,
Hic jacet, clero lacrimandus omni.
Aureos solis radios relinquens,
Fronte curvata, penitus deorsum
Perdidit lucem, patiens eclipsim
Quam pati solem tociens videbat.
Sexta Septembris dedit hunc sepulcro,
M quater centum numerando LVXI.
Qui Dei dono pedibus sub altis
Trans caput visos videat planetas.

III.

Epitaphium magistri Odonis de Credulio, quondam medicine doctoris expertissimi.

Mortali nodo qui corda dolentia solvi,
Nunc artis sine vi coruo doctor Odo.
Ars, vis, vita perit. Sed cum sim vermibus esus,
Sit medicina Jesus qui scelus omne terit.

IV.

Defleat armigera te gens hoc ferre sepulcrum,
O flos eloquii, flos o virtutis, et audax
Milicie exemplar, quondam tibi, Francia, lucrum
In veteres hostes quos attulit Anglia mordax.
Nobis pax et spes. Tu desperatio certe
Vnus eras hosti. Te exhorruit Anglia quine
Seu tu bella dares, seu esses orator amate
Pacis. Marte tuo est Normania reddita digne.
Et jam exanguis ades, et nos tua vulnera mordent
Tristia. Sed quoniam lacrimis precibusve nec armis
Restitui possunt vires que funere sordent,
Vivus eris saltem hoc titulo, qui in pulvere dormis.
Stat Petrus hac petra, gestis et sanguine fulgens,
Dudum Francorum sub rege senescallus altus,
Et come ille Mali leporarii, et horrida frangens

Bella. Bonus miles jam frangitur, atque secutus
Rumorem Hericii Montis, cum sanguine vitam
Exuit, hac luce qua mons fuit ille cruentus
Sanguine multorum (?). Cujus trans astra beatam
Efficiat Dominus animam purgando reatus.

L. Delisle.

POÈME DE TÉULFE

SUR LES MOINES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.

Le ms. 12277 du fonds latin de la Bibliothèque nationale contient quelques vers qu'un moine de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, Téulfe, a consacrés à l'éloge d'un certain nombre de ses confrères; malheureusement le commencement de ce petit poème est aujourd'hui perdu. Tel que nous l'avons, il commence par l'éloge assez long du moine *Godefroi* (v. 1-23); les premiers vers manquent. Godefroi est un jeune noble, certainement l'un des personnages les plus importants du monastère ; les muses, l'une après l'autre, viennent, en se répétant quelquefois, célébrer en un vers la beauté, la noblesse, qui ne le rend point fier, et les talents musicaux de Godefroi. Au dire de Téulfe, les chants du rossignol et du cygne ne sont rien auprès de la voix éclatante de ce descendant d'Orphée. Une seule des muses, Euterpe, est rebelle à l'appel de Téulfe ; le poète nous en dira plus loin la cause dans le portrait qu'il a laissé de lui ; les sons rauques et discordants de sa voix l'auront mise en fuite. Un dernier détail sur Godefroi, qui, pas plus que les précédents, ne nous donne de renseignements biographiques précis : il souffrait assez souvent, paraît-il, de maux de dents et de tête.

Immédiatement après le noble Godefroi, Téulfe nous entretient de son ami préféré, *Haimeri* (v. 24-31), son compatriote, un Breton ; et Téulfe a gardé un vif amour de son pays natal.

Tebald, *Guilfred* et *Hugues* (v. 32-35) sont des vieillards, dont le dernier est accablé d'infirmités ; ce seraient de bien vieux écoliers, si l'on devait admettre l'opinion de Mabillon, d'après lequel ces vers seraient une suite d'éloges des écoliers de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés[1].

Arnulf et *Robert* (v. 36-47) sont au contraire tout jeunes et notre poète les met en garde contre les tentations charnelles et les embûches du malin.

---

1. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 580. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 248, et t. VII, p. 494.

Eudes (v. 48-59), un peu plus âgé, n'est encore cependant qu'un adolescent ; sa voix mue.

Ansold et le chantre *Richard* sont aussi de jeunes gens; un second *Arnulf* et *Raoul*, des enfants encore à l'école (v. 60-81) ; il leur fait un long éloge tout monastique de la continence et leur recommande en terminant de suivre la bonne voie[1].

Téulfe prend enfin congé de ses lecteurs en leur laissant son propre portrait (v. 82-97), qui n'est certes point flatté. A l'en croire c'était un avorton, plus laid qu'un singe, la bouche fendue jusqu'aux deux oreilles, le corps tout contrefait, bossu, boiteux, affligé d'un organe des plus désagréables, en un mot un véritable rustaud. Et encore ne sont-ce là que quelques-uns de ses défauts, la place lui manque pour énumérer le reste. Un envoi à ses confrères, les moines de Saint-Maur-des-Fossés, termine le tout.

Au point de vue historique, ce poème ne nous fournit rien ou presque rien ; on ne doit assurément y voir qu'un de ces exercices littéraires chers aux moines du moyen âge, et la liste que nous y trouvons des moines des Fossés est sans doute bien incomplète ; Téulfe ne cite que treize moines, lui compris. Les détails qu'il donne d'ailleurs sur chacun d'eux sont trop généraux pour permettre une identification quelque peu certaine, quand bien même cette identification serait possible. Mabillon, il est vrai, et après lui les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*[2] ont cru voir dans le jeune Eudes le moine qui a écrit au milieu du XIe siècle la vie du comte de Melun Burchard († 999), et se sont basés sur cette conjecture pour fixer à une date antérieure la composition du poème de Téulfe. C'est là une supposition qui, sans être invraisemblable, peut cependant paraître hasardée ; nous voyons en effet cités dans ces vers deux moines du nom d'Arnulf, à une même époque, parmi les moines de Saint-Maur-des-Fossés ; Eudes a été pour le moins un nom aussi commun au moyen âge, et rien ne nous dit que c'est de l'historien du comte Burchard dont il est ici question.

Le seul ms. qui nous ait conservé et le nom et le poème incomplet de Téulfe paraît dater du commencement du XIIIe siècle, et n'être point autographe ; cependant ce ms. provient de l'abbaye où écrivait Téulfe, de Saint-Maur-des-Fossés[3]. Le poème occupe le dernier

1. Le moyen âge s'est plu à voir dans la lettre Y, dont les branches figuraient la bonne et la mauvaise voie qui s'ouvrent devant l'homme, l'image de la vie humaine. C'était une tradition qui lui venait de l'antiquité et dont on faisait remonter l'origine à Pythagore ; nous la trouvons dans Virgile (*Epigramme*), dans Perse (*Sat.* III, 56), dans Lactance (*Instit. divin.* VI, 3), etc. Cf. aussi Matthieu, VII, 13-14.

2. Mabillon, *loc. cit. Hist. litt.*, t. VII, p. 494.

3. Il y était conservé sous le n° 79 ; en 1716, il passa dans la bibliothèque

feuillet de ce ms. dont tout le reste, contenant différents ouvrages des Pères, a du être écrit un siècle auparavant. Ce feuillet (172) est le second d'un duernion dont le premier a disparu, les vers y sont disposés sur deux colonnes, les trois derniers formant envoi sont écrits en caractères plus gros, ce sont les seuls qu'ait reproduits Mabillon[1]. Au-dessous ont dû se trouver quatre vers, maintenant disparus; ils n'avaient sans doute aucun rapport avec le poème de Téulfe, dont le texte lui-même a été assez maltraité à la fin[2].

H. Omont.

VERSUS TEULFI

FOSSATENSIS.

[GODEFRIDO.]

. . . .

Hunc efferte stilo celebri versuque polito,
Istius in laudes totas expendite vires :
Deprecor ut versum componat quæque vel unum.

Thalia.

Tinnula vox illi resonat modulamine dulci.

Clio.

Organa luscinii præcellit vox Godefridi.

*Erato.**

Cantat olor rauce Godefridi voce sonante.

Terpsichore.

Raucior est voce *Godefridi* vox philomelæ.

Polymnia.

Orpheus hunc genuit quod vox Orpheia prodit.

Calliope.

Hic non est formæ deformis sed speciosæ.

Melpomene.

Iste parentelæ spectabilis et generosæ.

Urania.

Nunquam reddit eum generosa propago superbum.
Nos octo musæ de te, Godefride, locutæ
Reddimus ingentes, adolescens optime, grates
Quod socium nostrum dignaris amare Teulfum.

---

de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui avait acquis les mss. de Saint-Maur-des-Fossés après que cette abbaye, devenue collégiale, eut été sécularisée, et il y porta successivement les nos 1101 et 815. Cf. D. Tassin, *Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur*, préf. p. 11.

1. Mabillon, *Annales*, etc., p. 581.

2. Une note au bas de la col. 2 du fol. 172 et les quinze premiers vers du verso ont presque entièrement disparu par suite du frottement; un clou de l'ancienne reliure, remplacée au xviiie siècle, a fait une déchirure dans le parchemin aux vers 50-52 et 91-93.

Ms. 4 resonans — 5 ruscinii — * Eratho — 12 tecum, *corr.* de te

Quæ nunc octo sumus sæpe novem fuimus,
Sed nonam penitus nequiit reperire Teulfus,
Quamvis per septas, per vicos, perque plateas,
Quamvis per campos, per colles atque per agros,
Ac totum per adam quærens quæsiverit ipsam.
O quibus et quantis te nonæ lingua sororis
Laudibus efferret, si præsens ipsa fuisset.
Omnicreator herus, vera de virgine natus,
Dentibus et capiti juvenis medeatur amandi.

HAIMERICO.

Est Haimericus noster nisi fallor amicus,
Cujus amicitiæ sunt mihi perplacitæ.
Qui nescis disce cur illum cogor amare :
Est Haimericus compatriota meus,
Non ergo mirum si diligo britto britannum,
Patrem scito meum brittone patre satum,
Brittonnes extollo natus de brittone britto,
Ut consanguineos diligo semper eos.

TEBALDO, [GUILFREDO et HUGONI.]

Comptum cygneo caput est candore Tebaldo,
Guilfredus senior candidus est ut olor :
Hugo meus recipe quod in aure susurro tuapte,
Quæ tibi clementer deus infert, fer patienter.

[ARNULFO et ROBERTO.]

Sit deus Arnulfo tutor pius atque Roberto,
Ut fortes facti confringant mente virili
Illecebrosorum pedicas desideriorum.
Felix est et erit qui devitare valebit.
Hostis tendiculas feralis perniciosas.
Cur homines tecum detrudere quæris in orcum ? [v°.]
O truculente draco, trux lupe, sæve leo,
Exsortes vitæ, quos illicis, efficis esse
Consortes pœnæ, quos illicis, efficis esse.
Quod dixi repeto culpæ nihil inrepetendo,
Sit deus Arnulfo tutor pius atque Roberto
Ut fortes facti mundi moriantur amori.

ODONI.

Cum jam plus puero videatur junior *Odo*
In numero juvenum numerabitur an puerorum ?

---

15 octo *add.* musæ — 16 Teulfus *add. marg.* Teulfus non poterat invenire Euterpe — 17 scriptas — 19 a.d.a.m. — 20 sororis *add.* Euterpe — 26 Quo modo *corr.* Qui — 32 cigneo — 43 Exortes — 45 nichil

Non est, ut credo, pueris impubibus Odo
Intermiscen[dus, sed] sit jam puber homullus.
Quanquam cum pueris jamjam non annumereris
Non tamen in numero juvenum numeraberis Odo,
Quid facies ergo discretus ab omnibus Odo ?
Æquum credo fore ponaris ut inter utrosque,
Jamjam non puer es, quia voce cares puerili,
Sed necdum juvenis quia voce cares juvenili :
Tempore jam nullo rediet tibi vox puerilis,
Tempore post pauco veniet tibi vox juvenilis.

[ANSOLDO, RICHARDO, ARNULFO et RADULFO.]

Impiger Ansoldus, alacer psalmista Richardus,
Parvulus Arnulfus, simplexque Radulfus ut agnus
Corpore crescendo crescant simul in sapiendo,
Ut facti juvenes fiant simul et sapientes.
O pueri, pueri, juvenes quan[do]que futuri
Si vos sciretis quam nobile sit quod habetis,
Quam speciale decus, quæ gloria, quis chrysoprasus,
Omnimodis ipsum custodiretis in ævum.
Omne decus cœli debetur virginitati,
Candida virginitas auro pretiosior extas,
Florida virginitas Phœbo speciosior extas,
Tu regem nobis genuisti virginitatis
Ut semel emissum volat irrevocabile verbum,
Sic semel amissa nunquam reparaberis ultra :
Eheu post casum nunquam reparabile damnum.
O pueri, pueri, penetrent vos verba Teulfi,
Auribus excipite sapientis verba poetæ :
Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu, vos testa recens, vos vasa serena :
O nequeat vitium vas incrustare serenum.
Vos pueros iterum precor atque suadeo ramum
Y bifidi lævum vitate, capessite dextrum.

[TEULFO.]

Sicut abortivum jam nunc in calce Teulfum
Censeo ponendum, qualisque sit hinc reserendum :
Turpior est enim quam verbis edere possum,
Ipse quidem simiæ faciei noscitur esse :
Is titubans ut anus recurvus it ut veteranus,
In dorso camuri fert gibbum more cameli ;

---

66 crisoprasus — 74 Ehu — 76 poetæ *add.* Oratii. Horace, *Epist.* I, II, v. 69-70 — 81 Y *add.* Gui, *et marg. inf.* Pitagoras Y descripsit ad similitudinem humanæ vitæ [cujus] prior pars infantia : transacta infantia, vel dextram sequitur homo, id est virtutes, vel sinistram, [id est vitia.] — 85 simæ — 86 Id- — incurvus

Ipsius arteriæ discordes raucisonæque
Ridiculo ruditu strident quassoque tonitru.
In terram fixos habet idem semper ocellos
Non per simplicitatem, sed per rusticitatem.
Uno quam magnum tractu bibit [po]culamentum.
Ipsius certe, sicut visamus aperte,
Rusticitas omnes transcendit rusticitates.
Pœne nihil dixi de rusticitate Teulfi,
Sed nisi deficeret membrana nihil remaneret
Cum pergameno jam sepia deficit ἐν ῷ.

O Fossatenses sint vobis mille salutes,
Hos vobis versus ego vester mitto Teulfus,
Hos mitto vobis in veri fœdus amoris.

LE CHATEAU DE VILLEPREUX

A ISSY.

Le *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris de novembre-décembre 1879 contient à l'article Variétés une intéressante note sur le « *Petit-Olympe d'Issy* », par M. Alfred Bonnardot. Quelques inexactitudes semblent s'être glissées dans cette étude, malgré le soin qu'y a apporté le savant historiographe des enceintes de Paris.

La première, qui a quelque gravité, est la confusion faite entre deux propriétés très distinctes. L'hôtel de Mre Jehan de la Haye, seigneur de Vaudétard, le séminaire d'Issy, n'a jamais fait partie du « Petit-Olympe ». Ce dernier, agrégat de vieilles maisons féodales, successivement acquises, puis fondues en un nouveau tout, pour former une résidence plus vaste, remonte jusque vers le milieu du XIIe siècle, sans que l'on perde, en quelque sorte, la trace de ses propriétaires successifs. Les terriers, aveux, actes de transmission, conservés aux Archives nationales, permettent de suivre pas à pas ces modifications souvent très importantes. Les états de dépense, cités par M. Alfred Bonnardot, fournissent un élément de contrôle fort intéressant.

Le « Petit-Olympe d'Issy » était situé, non dans la grand'rue, mais à l'extrémité sud-ouest du village, presque sur l'emplacement du château [1], aujourd'hui en ruines, du prince de Conty [2]. Plusieurs plans

---

93 visamur — 97 ΕΝΩ.

1 Rue Château-Villepreux, aujourd'hui du Château.

2. Arch. nat., LL 1050.

manuscrits, d'autres gravés, celui de Bordes[1], par exemple, permettent de reconstituer presque intégralement les propriétés de la reine, et même de retrouver les vestiges de la grande allée, se terminant aux vignes des Chartreux (clos des Moulineaux), que l'on appela, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, « l'Allée de la reine Marguerite ».

Il résulte de cette confusion que presque toute la description de la propriété de MM. de Saint-Sulpice, donnée par M. Bonnardot, doit être reportée au château d'Issy. En effet, la disposition topographique des lieux décrits par M. Bonnardot est en contradiction, presque sur tous les points, avec le texte qu'il fournit à l'appui. L'espace qu'occupe aujourd'hui la communauté de Saint-Sulpice est, à une très légère différence près, le même qu'occupait la demeure de la reine Marguerite. Si l'on en excepte les deux propriétaires successifs du château, vendu lors de la liquidation des dettes de la reine, ce sont les Sulpiciens qui ont joui en quelque sorte sans interruption, depuis près de deux siècles et demi, de cette vaste propriété. Les communautés sont, en ce qui regarde l'économie générale des enclos qu'elles occupent, d'humeur peu changeante : de vastes propriétés, à Issy et aux alentours, permettent de retrouver presque intacts les jardins et les parcs du XVIIIe siècle. Quant au séminaire, on y chercherait en vain, au passage voûté près[2], qui ne paraît pas cependant être celui qu'a chanté Bouteroue, « les jardins en pente douce où descendent de beaux ruisseaux » et les « six-vingt mille pieds d'arbres » qui se seraient trouvés bien à l'étroit dans l'enclos de 23 arpents de la grand'rue et qui se trouvaient à l'aise dans les 100 arpents de parc du « Petit-Olympe »[3]. L'auteur de la notice sur « Le château seigneurial d'Issy », M. de Brières, est plus exactement renseigné : seulement, le titre de cette notice recèle une erreur. Le château seigneurial d'Issy était situé sur les hauteurs du village, vis-à-vis de l'église paroissiale ; c'était le siège de la « Châtellenie » où se trouvaient l' « Auditoire et la Geôle », le lieu où se faisait, en baisant le marteau de la grande porte[4], « la foy et hommage » à MM. les abbé, prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, seigneurs hauts, moyens et bas justiciers d'Issy. La « maison seigneuriale » du fief de Saint-Magloire, que possédait Jean de la Haye, seigneur de Vaudétard, était située d'abord rue Bourtibourg ou Bourg-Thibault, aujourd'hui « de

---

1. *Plan topographique et réarpentage de la seigneurie d'Issy*. Paris, Bordes, 1742.

2. Un passage voûté, d'aspect monumental, avec balustrades et degrés de pierre, existait au château de Conty. Arch. nat., LL 1050, *passim*.

3. Arch. nat., S 2911, déclaration du 18 décembre 1739. — Ibid., S 3078, sans date. Séminaire, 23 ar. 6 p. 2/3. Prince de Conti : 82 ar. 39 p. 1/3, plus les prairies, 59 ar. 74 p.

4. Arch. nat., S 2909. Juillet 1578.

la Fontaine ». Les propriétés acquises par la reine étaient des biens propres à MM. de la Haye, indépendants du fief seigneurial[1]. On voit encore, dans le parc morcelé, une vaste pièce d'eau, « le vivier ». Les belles bordures de pierres qui l'entourent et le fond de terre franche et de glaise « bien courroyée »[2] par les « cent bœufs » l'ont conservé étanche jusqu'aujourd'hui. C'est le vivier qu'indiquent les intéressants comptes possédés par M. Bonnardot. Il en existait deux autres de moindre étendue[3]. Celui qu'indique le plan de Roussel, et qui a donné son nom à un canton ainsi qu'à une belle propriété, sise devant l'entrée de la maison de retraite des vieillards, est tout autre. Cette pièce d'eau était alimentée par le ru de Clamart dont les eaux étaient souillées par les lavoirs et les blanchisseries. L'infection de ces eaux stagnantes provoqua la construction d'un égoût[4] et la suppression du vivier, vers 1831. Les nombreuses acquisitions de terrains faites par la reine Marguerite, de 1607 à 1612, étaient destinées à accroître le parc du « Petit-Olympe ». La rue qui séparait ces terrains n'était pas la rue de la Glisière (la glaisière) qui conduit à l'église paroissiale, mais la rue de Saint-Vincent, qui conduisait à une église[5], aussi dite Chapelle, détruite aujourd'hui, et dont le terrain est enclos dans le parc. Les comptes de maçonnerie, la longueur et la nature du travail exécuté : « Six-vingt et deux toises de murailles à chaux et à sable, ayant trois pieds d'espoisseur par bas, etc. », peuvent se vérifier encore, par les restes de cette terrasse, rue du Château. Cette muraille a été conduite beaucoup plus loin par les soins du prince de Conty. Le « Petit-Olympe, » ai-je dit plus haut, était dû à la réunion de plusieurs fiefs; il s'était constitué par l'acquisition : 1° du fief de « monseigneur Gracé de Morainvilliers, » lequel, sous ce même nom, passe de mains en mains depuis 1325[6] jusqu'en 1446. Une renonciation fait tomber alors de Guillaume Potier aux mains des religieux de Saint-Germain-des-Prés : « la maison jadis appelée l'hôtel de Morainvilliers »; vendue par ceux-ci, qui gardèrent 1 l. 12 s. 6 d. de cens et rente sur cette propriété.

2° « L'ostel monseigneur Charles d'Artois, comte d'Eu, connétable « de France, qui fait le bout de la ville d'Issy devers Meudon; cour, « jardin, appartenances et dépendances », tenant à plusieurs, dont Jehan de Vaudétard d'un bout (fief de Saint-Magloire), d'autre bout le fief

---

1. Arch. nat., S 2909. Aveux et dénombrements.

2. *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris,* novembre-décembre 1879, p. 173, note.

3. Arch. nat., S 2909. Transaction de 1632. — Ibid., LL 1050.

4. Arch. municip. d'Issy.

5. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris.* Issy, t. VII.

6. Arch. nat., LL 1049.

de Morainvilliers; aboutissant par bas « à la grand'rue en la ville d'Issy où il y a une porte à l'entrée »[1], de 1395 à 1475.

3° Les parties du fief de Saint-Magloire échangées en 1410, par Pierre de Vaudétard, puis par François de Vaudétard, en novembre 1607.

4° Le « vieil chastel de Villepreux ». Il faut remonter à une époque bien reculée de l'histoire d'Issy pour retrouver l'origine de ce vieux manoir. Le château seigneurial de l'abbaye, châtellenie monacale, avait pour voisine cette châtellenie militaire d'où sont sortis les seigneurs d'Issy; les noms et les gestes de plusieurs membres de cette famille d'Issy ont échappé à l'oubli et ont été recueillis par l'abbé Lebeuf[2]. Nous les retrouvons, propriétaires ou habitants, au vieux château de Villepreux.

1180. — Il est entre les mains de Ferry d'Issy « armiger » qui assista en 1218 au siège de Toulouse[3].

1226, mai. — « Almericus de Issiaco, miles, et Adelina uxor; Guillelmus de Issiaco et Gilla uxor » font foy et hommage pour le fief qu'ils reprennent « defuncti Ferrici de Issiaco militis, quondam avi sui. » Amaury d'Issy était aussi seigneur de Meudon.

1247. — Jean d'Issy, frère de Guillaume, reconnaît avoir donné, sur son fief d'Issy et sur ses biens, « in perpetuam eleemosynam ecclesiæ Vallis-Profundæ » (le Val-de-Grâce) une rente payée jusqu'à la suppression de cette abbaye.

1269, août. — « Jean de Paris », archidiacre de l'église de Soissons, achète de vénérable et discrète personne, messire Guillaume d'Issy, chanoine d'Orléans (plus tard évêque d'Arras en 1283), les manoir, pourpris, terres et vignes », in feodo Roberti de Villapereux »[4].

1291, 31 octobre. — Lettre de vidimus, concernant le fief de l'église de Saint-Germain-des-Prés, venant de la succession de feu messire Jean d'Issy, tenu en fief par Jean de Villepreux, chevalier[5].

1318. — Aveu au nom de monseigneur Raimond, vicomte de Tremblay, « fils de feu monseigneur le vicomte de la Tremblaie (*sic*) et de madame Constance, sa femme, pour l'hostel que l'on dit Villepreux ».

1330. — Messire Guy de Villepreux, « en son propre et privé nom,

1. Arch. nat., plan N[2] 160 (Seine).
2. *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII. Issy, p. 1 à 10.
3. Arch. nat., LL 1071; ibid., LL 1050.
4. Arch. nat., S 2910, *passim*. — Ibid., LL 1070.
5. Jean de Villepreux était fils de Robert, qui figure au précédent article. On peut consulter sur ces deux personnages l'*Histoire du diocèse de Paris*, de Lebeuf, t. VII, p. 295.

confessa et advoua pourchacier tout ce que Thomas de Victry, l'anglois, possédait et mouvait en fief d'iceluy Guy ».

1384, 18 août. — Foy et hommage de Raoul d'Auxchamps, « lequel, depuis qu'il a baillé son adveu, a fait grands édifices au dict châtel de Villepreux »[1].

1418. — Aveu de Jean « de Victry, l'anglois », pour le fief de Villepreux.

1423, janvier. — Girard d'Auxcamps tient à foy et hommage le châtel à lui advenu par succession de messire Raoul, son ayeul.

1424. — Étienne Fillon tient à foy et hommage les biens de Girard d'Auxchamps « qui furent Jehan de Bussy, de jadis le châtel de Villepreux ou fief Fillon ».

1444, janvier. — Dénombrement du fief de Villepreux, par Marie, « veuve feu Etienne Fillon, et Thomas du Troncq, pour Ysabeau, sa femme ».

1455, février. — Reprise du fief du châtel Villepreux, qui doit pour cens et rentes, « un septier d'avoine, deux chapons, une géline ».

1473. — Étienne du Troncq, bourgeois de Paris, fait l'aveu du château de Villepreux[2].

1503. — Pierre de Croissy[3], curé de Saint-Jean-le-Rond, Pierre de Croissy, vicaire de Saint-Aignan, Étienne, Jean et Louis de Saint-Leu, neveux de feu Étienne du Troncq, vendent le château Villepreux à messire Guillaume Aymeret, seigneur de Veluyre et de Gazeau.

1518, août. — Reprise du fief par messire Raoul Aymeret, conseiller du roy, par succession de feu messire Guillaume Aymeret, son père.

1535. — Souffrance est accordée aux enfants Jean et François, « mineurs d'ans, sous la garde noble de noble dame Marie l'Huillier, veuve de feu noble homme messire Raoul Aymeret ».

1567. — Reprise du fief de Villepreux, par noble homme messire Jean Aymeret, conseiller du roy et maître ordinaire en sa Chambre des comptes.

1574. — Bornage des seigneuries d'Issy et du fief de Villepreux, par accord entre les religieux de Saint-Germain-des-Prés et messire Jean Aymeret, seigneur de Veluyre, Gazeau et Villepreux.

1579. — Le même Jean Aymeret obtient par ordonnance[4] de clore une ruelle (les Étroites-Ruelles) qui borde son châtel de Villepreux, ayant acquis les maisons et jardins de la présidente de Nicolay, de messire Mazurier, d'Hilaire Voisin et des religieuses de Sainte Croix de Paris, qui avaient droit d'entrée par ladite ruelle.

1. Arch. nat., LL 1050, *passim*. — Ibid., LL 1070.

2. Arch. nat., LL 1050, *passim*.

3. La maison de Hugues de Croissy ou Crussy, premier président au parlement de Paris, était à Issy, 1348. Sauval, t. III, preuves, p. 4.

4. Arch. nat., S 1911. Dénombrement, 1578.

1639. — Reprise du fief de Villepreux, par Marie Prévôt, veuve de Le Camus, conseiller du roy, secrétaire des commandements de madame sœur de Sa Majesté, par son acquisition de dame Catherine Aymeret, femme de messire François de Machault, conseiller du roy.

1660, may. — Échange du châtel de Villepreux entre messire Lainé, seigneur de la Marguerie et de Villepreux, et M. de la Bazinière, moyennant 1,500 l. de rente, rachetable de 27,000 l. M. de la Marguerie tenait ce château de M. le président Jacques de Thou, qui l'avait acquis en 1657. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis que « en sa personne haut et puissant seigneur, messire Macé Berthrand, chevalier, seigneur de la Bazinière, baron de Vouvant, Menars, Mouilleron et du Grand-Pressigny, conseiller du roy, trésorier de son épargne, demeurant faubourg Saint-Germain, rue du Bacq, advoue et fait foy et hommage d'une grande maison, etc., etc.», appelée le « Petit-Olympe », y compris les héritages qui dépendaient cy-devant du fief de Saint-Magloire ; y compris la maison et dépendances de messire de la Marguerie, seigneur de Villepreux, le tout acquis de M. de Choisy. C'est entre les mains de celui-ci que, pour la dernière fois, le « Petit-Olympe » porte ce nom.

Messire Jean de Choisy, seigneur de Basleroy et Beaumont, contrôleur et secrétaire du roy, conseiller, garde des sceaux de monseigneur le duc d'Orléans, avait en effet acheté, à la criée des biens de la feue reine Marguerite, le « Petit-Olympe ».

Il est peut-être intéressant de jeter un dernier coup d'œil sur l'ensemble de cette propriété qui fut le rendez-vous de toute une cour de poètes et de gentilshommes. Cette description est longuement détaillée dans l'acte de transmission de M. de Choisy à M. de la Bazinière[1].

« Une maison cour et jardin, à Issy, appelée le Petit-Olympe, « contenant : une grande, cour sur le devant d'un carrefour, à l'un « des côtés [à gauche] un corps de logis de quatre travées de long, « couvert en thuiles[2], en comble, appliqué peu plus haut que le rez- « de-chaussée à un vestibule ayant vue sur le jardin, salle ensuite et « chapelle au bout. Un étage dessus, appliqué à deux chambres, une « garde-robe et un grenier par en haut. Un autre logis, en retour sur « le jardin, contenant deux travées de long, couvert de thuiles, « en comble, appliqué au rez-de-chaussée à une galerie du côté du « jardin, chambre, garde-robe et cabinet..... de l'autre côté de la « grande cour [à droite], un corps de logis de six travées de long, « couvert en tuiles..... »

Le scribe décrit les communs, les étables, écuries, deux remises

---

1. Arch. nat., LL 1050, p. 312 et suiv.
2. Il existe encore en partie.

de carrosses, les cascades, fontaines d'eaux vives et jaillissantes, ruisseaux courants.....

« Jardin clos de murs, en forme de hache, et grand clos au derrière « de tous les susdits lieux; longue allée, de toute la longueur plantée « d'ormes et palissades de charmilles, et aux côtés d'icelles, sont bois de « haulte futaye et taillis, huit allées de traverse, escalier de pierres de « tailles.....

« Trois viviers vers le grand chemin, un pavillon couvert d'ardoises, « à l'angle d'un des viviers, lequel sert de pavillon de repos, au bord « du chemin[1]. »

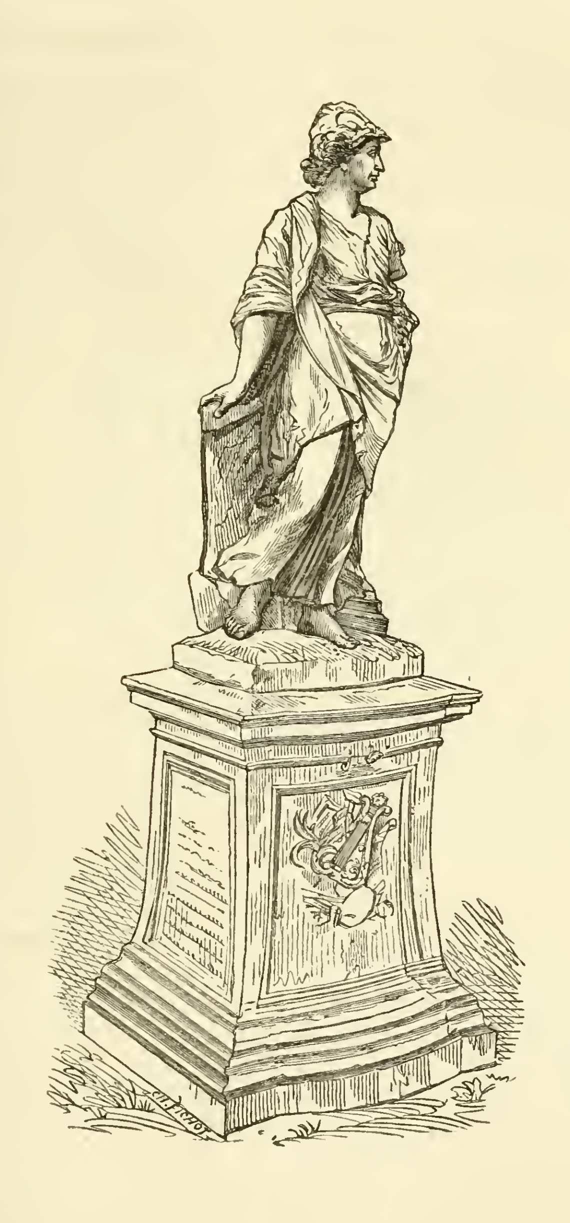
Ces biens sont vendus moyennant 8333 l. de rente annuelle, rachetable de 150,000 l. Le fils de M. de Choisy vend cette propriété à M. de la Bazinière. Ce dernier l'agrandit encore. A la mort de Françoise de Barbezieux, sa mère, Louis Bertrand de la Bazinière, marquis de Pressigny, vend le tout « y compris le commencement d'un grand édifice de pierres de tailles, ensemble les matériaux et dépendances » (le château moderne) à messire Denis Talon, avocat général, le 5 septembre 1680. Omer Talon, son fils, mineur, est représenté pour la reprise du fief, le 31 janvier 1699. Le château passe enfin dans les mains du prince de Conty[2], sur le désir du roy, « qui aime que les princes aient des maisons de campagne ». Je m'arrête à dessein à ce possesseur, bien que d'autres noms célèbres lui aient succédé; mais c'est à ce prince qu'est due la forme définitive de cette belle habitation. Sous ce dernier propriétaire ont disparu les vestiges de ce « vieil chastel de Villepreux », dont les origines se retrouvent au delà du XIIe siècle. Le parc, si vaste, acheté par une compagnie de spéculateurs, a été morcelé par la pioche, ses arbres déchiquetés par la mitraille en 1871. Le château, effondré et brûlé par les obus dans les derniers jours de l'insurrection communaliste, n'offre plus que le squelette de ses ruines lamentables. Ainsi a disparu en quelques années l'œuvre artistique[3] d'une suite ininterrompue d'hommes de goût qui avaient mis sept siècles à la parachever.

Gustave Leclerc.

LA STATUE DE Mlle DE GUISE A RUEIL.

On voit à Rueil, boulevard de Saint-Cloud, n° 36, dans une petite propriété appartenant à M. Bouchez, boucher dans cette ville, une

1. Il existe encore, quoique fort délabré.
2. *Mémoires de Dangeau*, éd. Didot, t. VI, p. 482.
3. Le château et le parc d'Issy, plusieurs fois gravés, étaient réputés des plus beaux dans les environs de Paris.



assez belle statue en pierre, dont, sauf un bras mutilé, l'état de conservation est satisfaisant. Cette statue représente une jeune femme en Minerve, debout, coiffée d'un petit casque et drapée avec beaucoup d'art; elle tient à la main un rouleau déployé sur lequel se voit un plan qui semble celui d'un temple[1]; à ses pieds se voient à droite une mappemonde et quelques livres, à gauche la chouette traditionnelle. Le piédestal, d'une forme très gracieuse, est décoré par devant d'attributs de musique et par derrière d'une corne d'abondance. A droite et à gauche de ce piédestal, on peut lire les inscriptions suivantes gravées sur marbre :

A gauche : *La Sagesse autrefois sous le nom de Sophie,*
Avoit été des Grecs & des Romains servie ;
Mais bientost les Mortels formerent d'autres Vœux
& livrés au plaisirs la banirent d'entr'Eux.
Le Ciel nous a rendu cette aimable Déesse
Et veut bien par Pitié por l'humaine foiblesse
Prêter à la Vertu les Grâces de l'Amour.

A droite : *Les Cœurs et les Esprits de ses Traits sont émus*
L'Amour respectueux la craint et la caresse ;
Préparez votre Encens : c'est Guise ou Venus
Sous les Habits de la Sagesse.

Sans nul doute cette remarquable statue, que nous avons fait reproduire par la gravure, venait des fameux jardins du cardinal de Richelieu à Rueil, disparus aujourd'hui. Mais qui représentait-elle? Tout d'abord nous avions pensé que c'était quelque contemporaine du galant cardinal. Les deux noms de Sophie et de Guise, qu'on peut lire dans chacune des deux inscriptions, nous indiquaient qu'il fallait la chercher dans la famille de Guise.

Or cette famille, depuis le Balafré et sa triste mort à Blois, tombe dans une assez grande obscurité. Henri Ier de Lorraine, 3e duc de Guise (1550-1588), dit le Balafré, eut pourtant de Catherine de Clèves, son épouse (1570-1633), quatorze enfants, dont sept fils, parmi lesquels on distingue Charles, 4e duc de Guise, Louis, cardinal, Claude, duc de Chevreuse, et François, dit le chevalier de Guise, né posthume, et qui laissa la réputation d'une assez mauvaise tête. L'une de ses filles (les autres moururent jeunes ou furent abbesses), Louise-Marguerite (1577-1631) devint en 1605 l'épouse de Fr. de Bourbon-Conti. Or Richelieu n'ayant acquis le domaine de Rueil qu'en 1633, en admettant même, ce qui est improbable, qu'il l'eût fait pourtraire de suite, elle n'était plus alors la jeune femme que représente notre

1. Nous n'avons pu en deviner la signification.

statue ; en outre, depuis 1605, elle s'appelait pour tous Conti, et enfin elle ne se nommait pas Sophie.

Nous passâmes alors à la génération suivante. Charles de Lorraine, 4e duc de Guise (1571-1656), eut de Henriette de Joyeuse (1585-1656) dix enfants, dont sept fils, entre autres Henri II, 5e duc de Guise (1614-1664), mort sans postérité, Roger, chevalier de Malte, Louis, duc de Joyeuse. Parmi les filles, nous citerons Fr.-Renée, abbesse de Montmartre, et Marie de Lorraine, qui devint duchesse de Guise après la mort de son petit-neveu, aussi décédé sans postérité. Celle-ci, qui fut avec Mlle de Montpensier, dont elle était l'amie, une des héroïnes de la Fronde, vécut de 1615 à 1688, et mourut sans avoir été mariée. Elle pouvait à la rigueur avoir été le modèle cherché de notre statue, et quoique le prénom ne se rapportât point, nous nous serions peut-être arrêtés à cette hypothèse comme à la plus probable, si des recherches plus approfondies ne nous avaient mis sur une meilleure voie.

Nous croyons maintenant pouvoir proposer avec certitude la solution de cette petite énigme. En cherchant les noms des propriétaires successifs du domaine de Rueil, nous arrivâmes à celui du fameux maréchal duc de Richelieu qui vécut de 1696 à 1788, et nous constatâmes qu'il avait épousé : en 1711 Anne-Catherine de Noailles, morte sans enfants en novembre 1716, et en 1734 Élisabeth *Sophie* de Lorraine, née en 1713, fille puînée d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, de Clermont, etc. Celui-ci était né le 30 avril 1679 ; il acheta des terres en Lorraine, auxquelles le duc de Lorraine en ajouta d'autres, puis érigea le tout en comté sous le nom de Guise-sur-Moselle ; il en prit le nom fameux de prince de Guise récemment tombé en déshérence, et sous lequel il est généralement connu. Il mourut à Paris le 29 avril 1739, âgé de 60 ans. Il avait épousé, le 2 juillet 1705, Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille, fille d'un conseiller au Parlement de Metz, laquelle mourut en 1736, âgée de 56 ans. Leur fille, notre héroïne, fut mariée le 7 avril 1734 au château de Montjeu en Bourgogne avec Louis-François-Armand de Wignerod du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, marquis de Pontcourlay, etc., reçu en 1720 l'un des Quarante de l'Académie française, maréchal de camp en 1738, gouverneur du Languedoc en 1740, premier gentilhomme de la chambre du roi en 1744, lieutenant-général la même année, noble génois en 1748, vainqueur à Port-Mahon en 1756, etc.

Il eut de cette princesse deux enfants : 1° Louis-Antoine-Sophie, né en 1736, maréchal de camp en 1762, gentilhomme de la chambre du roi en survivance de son père, père lui-même du futur ministre de Louis XVIII, et 2° Jeanne-Sophie-Élisabeth-Armande-Louise-Septimanie, née à Montpellier en 1740, le 1er mars, morte en 1773, mariée

en 1756 à Casimir, comte d'Egmont-Pignatelli, grand d'Espagne, lieutenant-général des armées du roi de France.

C'était donc évidemment la duchesse de Richelieu, Sophie de Guise, que désignait notre statue. Nous nous enquîmes alors de ce que disaient d'elle les historiens et les contemporains, et voici ce que nous avons recueilli.

En 1734, Richelieu était veuf de sa première femme depuis 1716. Ce fut alors qu'il épousa Mlle de Guise, princesse de Lorraine. L'amour qu'elle lui inspira et l'ambition de s'allier au sang impérial d'Autriche lui firent vivement désirer cette union qui pour le présent n'ajouta rien à sa fortune, car elle était sans dot. « Elle lui procura d'abord « un bonheur pur, car pendant six mois il aima sans partage une « épouse digne de toute estime, et qui même dans la suite conserva sur « lui l'ascendant d'un caractère ferme[1]. » — « C'était une femme « accomplie. Elle eût même été belle pour tout autre que son mari. « Elle l'aimait passionnément et mourut dans ses bras sans jamais « s'être vengée, comme sa première femme, de ses nombreuses infi- « délités autrement que par d'ingénieuses plaisanteries[2]. »

Faur, dans sa Vie du maréchal de Richelieu parue en 1791, dit :

« De retour à la cour Richelieu reprit le même train de vie, mais « peu de temps après l'amour lui fit subir pour la seconde fois le joug « de l'hymen. Il avait vu Mlle de Guise chez son père qui demeurait « dans le Temple. Le voisinage, puisque le duc avait alors son hôtel « à la place Royale, multiplia les visites. La jeune femme était grande, « avait de beaux yeux, le haut du visage charmant, mais une grande « bouche mal meublée. Son port, son air était doux et majestueux ; « elle plut à Richelieu, qui d'ailleurs était enchanté de s'allier à une « maison qui tenait le sceptre de l'Empire. Si la naissance de Mlle de « Guise était illustre, sa fortune était bien médiocre. Elle avait un « frère héritier des substitutions de la famille, et il ne restait qu'un « nom aux filles ; Richelieu s'en contenta. Tourmenté du désir d'avoir « des héritiers, il crut ne pouvoir faire un meilleur choix. Il eut pour « sa femme toutes les attentions et les prévenances imaginables. « Jamais mari ne montra plus d'attachement pendant les premiers « six mois ; mais ce fut là le terme. » La belle La Martelière, fille d'un financier, lui mit martel en tête... « Cependant il prit avec elle « des ménagements auxquels il n'avait pas l'habitude de s'assujétir, et « elle fut assez heureuse pour n'avoir jamais que des soupçons de ses « infidélités. Elle conserva toujours avec lui un ton de dignité qui « imposait. En 1740 elle accoucha d'une fille qui fut Mme d'Egmont, « mais les suites des couches ne furent pas heureuses. Mme de Riche-

---

1. *Biographie Michaud*, article Richelieu, signé Durozoir.
2. *Biographie Didot*, id., signé Lescure.

« lieu, dont la poitrine était déjà affectée, croyant que l'air de Mont-
« pellier lui était contraire, désira revenir à Paris. Son hôtel étant
« loué, elle alla demeurer au Temple dans la maison de son père ;
« mais le mal augmenta, et elle mourut dans les bras de son mari
« fort chagrin qui passa un mois à Richelieu, en Poitou, à la pleurer. »

De son côté Barbier, dans son *Journal* (tome II, p. 462), raconte :
« Le 2 juin 1734, le prince de Lixin (Henri-Jacques de Lorraine, né
« en 1698), brigadier de cavalerie, a été tué devant Philippsbourg. Il
« s'est battu en duel avec Richelieu, lequel avait épousé peu de jours
« avant son départ pour l'armée la fille du prince de Guise, qui n'a
« rien donné en mariage à sa fille. M. le duc de Richelieu est un
« puissant seigneur et a de grands titres. Il a été ambassadeur à
« Vienne, il est cordon-bleu, et a beaucoup d'esprit. C'étoient des
« raisons pour faire l'alliance de la maison de Lorraine avec une
« princesse qui n'a point de bien. Mais le prince de Lixin et le prince
« de Pons, son frère, n'ont point pensé de même. Comme il s'appelle
« de son nom Vignerod, et que les gens de condition disent que
« cela ne fait pas seulement un gentilhomme, ils ont cru que le prince
« de Guise leur faisait déshonneur, et ils n'ont pas voulu signer au
« contrat de mariage. Cela a causé entre gens de cette sorte une
« indisposition mutuelle. Ils se sont trouvés au même camp ; il y
« aura eu peut-être quelque hauteur de part ou d'autre, ce qui a été
« terminé par un duel. Le prince de Lixin est sûrement tué, le duc
« de Richelieu a été blessé de façon qu'on le croit mort aussi. Il n'a
« habité que huit jours avec sa femme depuis son mariage. Les
« mariages se font pour perpétuer les maisons, et celui-là sera cause
« que la branche aînée de la maison de Richelieu sera éteinte et que
« tous les duchés substitués de la maison de Richelieu passeront à
« M. le marquis de Richelieu, à présent duc d'Aiguillon. » — Quelques lignes plus loin : « Le duc de Richelieu est guéri de ses blessures. »

Le propos qui avait été cause du duel était le suivant. Un soir, après avoir commandé un détachement, Richelieu revenait accablé de fatigue et couvert de sueur dîner chez le prince de Conty. Le prince de Lixen, irrité de quelques épigrammes du duc, lui dit de s'essuyer et ajouta qu'il était étonné qu'il ne fût pas encore décrassé après l'avoir été en entrant dans sa famille. C'est ce mot, assez méchant du reste, qui coûta la vie à ce prince.

Le duc d'Aiguillon, dont il est question un peu plus haut, avait maintenu dans la famille la terre de Rueil, voici comment. En 1720, les dettes qu'avaient imposées à sa succession les libéralités testamentaires excessives du cardinal, n'étaient pas encore toutes payées, il s'en fallait. On résolut de vendre à cet effet le domaine de Rueil, fort négligé depuis la mort du cardinal et de sa nièce. Le 25 sep-

tembre 1719, acte fut passé entre le duc et un sieur Mauduyt contenant vente dudit château moyennant le paiement de 116,000 l. à remettre aux mains du financier Crozat, fondé de pouvoirs des créanciers de la succession du cardinal. Le sieur Mauduyt s'étant mis à bouleverser le parc et à faire argent de tout, le duc d'Aiguillon, cousin de Richelieu, alors appelé le duc d'Agenois, exerça le retrait lignager, remboursa Mauduyt à l'aide d'un emprunt qu'il réalisa, et remit dans la famille ce domaine fameux. En 1734, il avait 51 ans, était marié depuis 1718, et fort lié avec son cousin; suivant alors devant le Parlement contre l'opposition de vingt-deux ducs et pairs sa demande en reconnaissance de pairie au titre du duché d'Aiguillon, il se peut qu'il ait voulu favoriser le mariage brillant, au point de vue nobiliaire, de ce dernier, en offrant à sa future, dans le domaine patrimonial de la famille, la flatterie délicate de la statue et de ses inscriptions.

Quoi qu'il en soit, voici, pour terminer, le portrait, peut-être de fantaisie, que trace de Sophie de Guise M. de Lescure dans ses *Nouveaux mémoires du maréchal de Richelieu*, qui, eux, sont sûrement de fantaisie. « Pour le vulgaire, c'est une personne d'assez belle « taille, plutôt maigre que grasse, le teint brun, les yeux noirs, d'un « enjouement sérieux et d'une grâce sévère qui inspirait plus de res- « pect que d'attraits. Ce qui était le plus frappant en elle, c'était ses « yeux qui étaient les plus beaux du monde. Madame la duchesse « d'Aumont les comparait à deux as noirs ; ils éclairaient la chambre « où elle entrait. Au demeurant, de l'avis du monde, elle était laide. « Ses parents, M. et Mme de Guise, avaient un étrange intérieur tou- « jours troublé par des querelles de ménage. »

Il fut donc facile au séduisant Richelieu de lui plaire et d'en être aimé. Notre statue en a porté à travers les âges le témoignage, et pour comble d'authenticité, elle ressemble point pour point aux portraits que le lecteur vient d'en lire. Les yeux superbes, le haut du visage charmant, « la grande bouche mal meublée, » l'air doux et majestueux, tout cela s'y voit. Ajoutons pour terminer que, s'il est vrai qu'il eut le chagrin de la perdre au bout de dix ans, quelque temps après, son beau-frère, le prince de Guise, étant mort d'accident à Naples, et le père étant décédé en 1739, le duc de Richelieu recueillit dans la succession de celle qu'il avait épousée sans dot plus de 60,000 livres de rente qui réparèrent utilement les brèches qu'il avait faites à sa fortune.

J. Romain Boulenger.

III.

CHRONIQUE.

Les démolitions de l'hôtel des Postes ont emporté dans la rue Coq-Héron un édifice intéressant et qui n'avait pas encore été suffisamment désigné à l'attention des archéologues; la démolition seule a mis au jour toutes ses richesses décoratives; c'était la maison n° 17, portant le nom d'hôtel des Gaules et d'Orient. D'abord hôtel patrimonial des Phélypeaux, dont on connaît l'éclatante fortune sous les noms divers de Pontchartrain, de la Vrillière, de Saint-Florentin et de Maurepas, nous le trouvons désigné sous ce nom dans les plans de B. Jaillot (1713), de La Caille (1714) et de La Grive (1728). C'est probablement en effet Phélypeaux de Pontchartrain (1643-1727), qui fut chancelier de 1699 à 1714, qui le fonda. De belles pierres sculptées, entre autres un superbe soleil de l'époque de Louis XIV, que l'on peut voir en ce moment près du bureau des démolitions, au coin des rues Coq-Héron et Coquillière, attestent sa splendeur passée, ainsi que de très nombreuses et très curieuses plaques de cheminée représentant soit des fables de La Fontaine, soit simplement des fleurs de lys. L'une d'elles, nous dit-on, a été achetée par le musée Carnavalet. Après les Phélypeaux et avant l'hôtel meublé, M. Lefeuve y fait demeurer les Choiseul-Gouffier et le banquier Watin. La porte monumentale en chêne a été achetée par un particulier. On en a retrouvé sous une enseigne le beau tympan sculpté.

A côté, l'hôtel Thoynard, où est installée la Caisse d'épargne, semble perdre une partie de ses avant-corps; mais les pierres ont été numérotées, et la superbe porte sera reconstruite à l'alignement de la rue nouvelle. L'aspect n'en sera donc pas sensiblement modifié.

Enfin l'hôtel que la Du Barry avait fait construire au n° 16 de la rue de la Jussienne, et où elle avait logé son protégé le financier Perruchot, receveur général des armées, et, dit-on, caissier du pacte de famine, cet hôtel, dont les sculptures extérieures sont vraiment délicieuses, n'est pas touché, au moins pour le moment. Il abrite maintenant une école municipale de filles, et la maison de bienfaisance de l'arrondissement. Toutefois, il paraît difficile de pouvoir construire sur la rue nouvelle sans entamer ses derrières. Espérons qu'il nous sera conservé tel qu'il est.

J. Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

145. Actes inédits de saint Lucien, premier évêque de Beauvais, publiés par M. Charles Salmon. In-8°, 16 p. Amiens, Douillet.

Extrait du t. XXVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*

146. Almanach des Parisiennes; par A. Grévin et A. Huart. 1881. 12e année. In-8°, 64 p. Paris, Plon. 50 cent.

147. Almanach parisien. 1881. 20e année. In-16, 114 p. avec vign. Paris, Plon. 50 cent.

148. Andrieu (Jules). — Expulsion des jésuites. Un incident de la rue de Sèvres; Lettre de M. Jules Andrieu, de Londres, à M. le vicomte Henri de Mayol de Lupé, rédacteur en chef de l'Union. In-8°, 4 p. Paris, libr. du Louvre. 50 cent.

149. Auzias-Turenne (Charles). — L'université de Paris au XIIIe s. Organisation; études; vie des escholiers. Lecture faite le 5 mars 1880 à la conférence des avocats stagiaires. In-8°, 60 p. Paris, Oudin.

150. Beaujoint (Jules). — Histoire des Tuileries depuis leur origine jusqu'à nos jours, drames politiques, vie privée des souverains, révélations, etc. Édition illustrée. Grand in-8°. Paris, Fayard.

L'ouvrage sera complet en 50 livraisons.

151. Beaulieu (Mme Caroline de). — Salon de 1880, publié dans la Mode actuelle. In-8°, 14 p. Versailles, impr. Cerf.

152. Biollay (Léon). — Origines et transformations du factorat dans les marchés de Paris. In-8°, 34 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault.

Extrait de la *Revue générale d'administration,* livraison de juin 1880.

153. Blanc (L.). — 91e anniversaire de la prise de la Bastille. In-f°, 1 p. avec grav. Lyon, imp. Gros. 10 cent.

154. Brunfaut (Jules). — Les odeurs de Paris; Assainissement. In-12, 165 p. Paris, Baudry.

155. Catalogue de livres, pièces historiques et documents manuscrits relatifs à Paris et aux provinces, dont la vente aura lieu le 27 novembre 1880. In-8°, 38 p. Paris, Voisin.

156. Chaigneau (F.). — Projet de réorganisation des expositions annuelles des beaux-arts. In-8°, 14 p. Paris, impr. Ve Renou, Maulde et Cock.

157. Chennevières (Mis de). — Les dessins de maîtres anciens exposés à l'École des beaux-arts en 1879. Gr. in-8°, 162 p. avec 18 planches et grav. Paris, impr. Quantin.

158. Comédie (la) française, journal théâtral et littéraire. 1re année. N° 1. 9 octobre 1880. Gr. in-4° à 3 col., 4 p. Paris, impr. de la Comédie française, 16, passage de l'Opéra.

Paraît le samedi.

159. Compiégnois (le), almanach de Compiègne et du département de l'Oise. 1881. 9e année. In-16, 127 p. Compiègne, Lefebvre.

160. Cripps (Wilfred-Joseph). — Old french plate : with tables of the Paris date-letters, and fac-similes of other marks. A handbook for the collector. With illustrations. In-8°, IX-101 p. London, Murray, 1880. 8 s. 6 d.

161. Depoin (J.). — Saint Louis et l'Hôtel-Dieu de Pontoise. In-8°, 23 p. Pontoise, impr. Paris.

Extrait des *Mémoires de la Société historique du Vexin*, tome II.

162. Galignani. — Galignani's illustrated Paris guide for 1880, revised and verified by personal inspection. In-12, xx-306 p. avec vues et plans. Paris, impr. Brière.

163. Gatineau. — Différentes causeries sur les besoins de la ville de Versailles. In-8°, 40 p. et plans. Versailles, impr. Cerf et fils.

164. Gazette (la) des Batignolles, revue hebdomadaire, littéraire, anecdotique, humoristique, fantaisiste et réaliste. In-4°, 8 p. Paris, impr. Duval, 26, rue d'Arcet. Un numéro, 10 cent.

165. Gourdon de Genouillac (H.). — Histoire nationale de la Bastille (1370-1789), récit authentique et vrai. Édition illustrée. Gr. in-4° à 2 col., 56 p. Paris, lib. Roy. 50 cent.

166. Indicateur instantané des rues de Paris. Système Acklin. In-12, 38 p. Paris, impr. Roussel.

167. Jeanne d'Arc. — La statue de Jeanne d'Arc à Compiègne. Compiègne, imp. Mennecier, 1880. In-8°, 16 p.

Renferme quelques détails sur le projet d'érection de la statue, une notice et une cantate de Pierre Dupont.

168. — Ville de Compiègne. Notice historique sur Jeanne d'Arc. Programme officiel de la fête du 10 octobre 1880. Compiègne, impr. Lefebvre, 1880. In-12, 16 p.

169. — Panégyrique de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Lécot. Noyon, imp. Andrieux, 1880. In-8°.

Prononcé le 10 octobre 1880 dans l'église de Saint-Jacques de Compiègne.

170. — Jeanne d'Arc et Guillaume de Flavy, par Jules Troubat.

Article dans la *Nouvelle Revue*, 1er novembre 1880.

171. Journal du Palais-Royal, organe de la Société des concerts de Paris. N° 1. 25 juillet 1880. In-12, 8 p. avec vign. Paris, impr. Boyer.

172. Journée (la) du 14 juillet 1789. Prise de la Bastille. (Documents historiques.) In-4° à 2 col., 4 p. avec vign. Paris, imprimerie Pillet et Dumoulin.

173. Journée (la) du 30 juin. Expulsion des jésuites à Paris et dans les départements. In-18, 64 p. Paris, Tardieu.

174. Le Charpentier (Henri). — Les Jésuites à Pontoise; Recherches sur leur établissement, leur résidence et leur expulsion de cette ville (1593-1762). In-8°, 76 p. avec une eau-forte et planches. Pontoise, Seyès.

Extrait du t. II des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, 1880. Tiré à 125 exemplaires sur papier vélin.

175. Leynadier (Camille). — Histoire de la Bastille. Édition illustrée. Gr. in-4° à 2 col., 112 p. avec vign. Paris, impr. Noblet. 1 fr. 50.

176. Maizeroy (René). — Souvenirs d'un Saint-Cyrien. In-18 jésus, xvi-176 pages avec vign. Paris, impr. Motteroz; lib. Havard. 3 fr. 50.

177. Mariotti (L.). — Notice historique sur l'école normale primaire de Versailles. Deuxième partie. In-8°, 26 p. Versailles, impr. Cerf.

178. Marsy (de). — La collection de décorations militaires françaises du Musée d'artillerie. In-8°, 210 p. Paris, J.-B. Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique, nobiliaire et biographique* (1877 à 1879).

179. Marsy (de). — Le musée Vivenel à Compiègne. In-8°, 8 p. Paris, Dumoulin.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*

180. Mérat (Albert). — Poèmes de Paris. (Parisiennes, tableaux et paysages parisiens.) In-12, 133 p. Paris, Lemerre. 3 fr.

181. Molière. — L'Impromptu de Versailles, comédie en un acte; par Molière. In-18 jésus, 36 p. Paris, Tresse. 1 fr.

Première représentation à Versailles, le 14 octobre 1663, et à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 4 novembre de la même année. Reprise à la Comédie-Française, le 10 mai 1838, à la représentation donnée au bénéfice du monument de Molière, et le 21 octobre 1880, à l'occasion du deux-centième anniversaire de la fondation du Théâtre-Français.

182. Morin (Jean). — La vérité sur la Bastille. In-4° à 2 col., 4 p. Paris, impr. Sichler.

183. Nordau (Max). — Paris unter der dritten Republik. Neue Bilder aus dem wahren Milliardenlande. Zweite Auflage. In-8°, vii-377 p. Leipzig, B. Schlicke (B. Eliscker), 1881. 6 mark.

184. Paris-Magazine. 1re année. N° 1. 16 septembre 1880. Gr. in-4° à 3 col., 32 p. Un numéro, 30 cent.

Paraît tous les jeudis.

185. — Persécution (la) de l'Eglise à Paris en l'an m.d.lix. Genève, impr. J.-G. Fick, 1880. Gr. in-4°, 287 p.

Extrait de l'*Histoire des Martyrs* de Jean Crespin, Genève, Pierre Aubert, 1619. Réimprimé pour M. Gustave Revilliod.

186. POTIQUET (Alfred). — Conspiration royaliste à Magny-en-Vexin (1795). In-8°, 32 p. Magny-en-Vexin, Bourgeois.

187. Proscrits (les) du 30 juin à la rue de Sèvres. In-12, 16 p. Paris, impr. Mersch.

188. Quatorze (le) juillet en 1789 et en 1880. La prise de la Bastille. In-8°, 8 p. Chartres, Colas.

189. RASPAIL (Émile). — Des odeurs de Paris. 2e édition. In-8°, 46 p. Paris, 14, rue du Temple. 60 centimes.

190. RICHARD-DESAIX (Ulric). — La Relique de Molière du cabinet du baron Vivant Denon. In-8°, 44 p., avec le portrait du baron Vivant Denon, dessiné et gravé à l'eau-forte par lui-même. Châteauroux, Paris, Vignères. 5 fr.

191. ROBINET (G.). — Sur les prétendus dangers présentés par les cimetières en général et par les cimetières de Paris en particulier. In-4°, 123 p. Paris, Doin.

192. SCHNEIDER (Joh. Phil.). — Die Pariser Münz-Conferenzen von 1878. In-8°, 92 p. Bremen, G. Rauchfuss, 1879. Mk. 1,60.

193. SOISY (Adrien). — Histoire de la Commune. In-32, 127 p. Paris, lib. Tardieu.

Bibliothèque à 25 cent.

194. STÜBBEN (G.). — Paris in Bezug auf Strassenbau und Stadterweiterung Reisebericht, mit 3 Figurentafeln. (Aus der Zeitschrift f. Bauwesen, 1879.) In-fol. 17 p. Berlin, Ernst u. Korn. 1879. Mk. 3.

195. Tableau itinéraire de Paris. In-f°, 4 p. Paris, impr. Tolmer.

196. Tableaux de l'ordre des avocats au conseil d'État et à la cour de cassation depuis le 10 septembre 1817, précédés d'une introduction historique contenant l'indication des noms des membres des compagnies antérieures depuis l'édit de 1738 (20 juin 1880). 2e *édition*. In-4°, 225 p. Versailles, impr. Cerf.

Publié par le conseil de l'ordre.

197. Tout-Paris, hebdomadaire illustré (Ancien Hydropathe). 1880. In-4° à 2 col., 8 p. avec grav. Sceaux, Charaire.

Paraît chaque semaine.

198. VALLIEZ (Ferdinand). — L'invasion allemande en France, ou Vingt et un jours de captivité à Chantilly. In-32, 12 p. Compiègne, impr. Mennecier.

199. VIDIEU (l'abbé). — Histoire de la Commune de Paris en 1871. 2e *édition*. 2 vol. In-12, VIII-736 p. Paris, Dentu. 7 fr.

200. VINDEX. — Histoire complète de l'expulsion des jésuites en juin 1880. In-12, 72 p. Paris, Palmé.

MONUMENTS ET VUES.

201. Autel (l') privilégié de Notre-Dame-des-Victoires à Paris. Paris, chromolith. Th. Dupuy.

202. Bastille (la) avant 1789. Paris, photog. Charles.

203. Bastille, 1789, 14 juillet 1880. Reproduction d'un modèle taillé en 1789 dans une pierre provenant de la Bastille elle-même. Paris, photog. A. Bisson et Cie; G. Bloch, éditeur.

204. Fontaine de Médicis; par Delauney. Paris, Goupil.

205. Paris nouveau : Hôtel des Invalides, vue prise de la Seine. Paris, L. Turgis jeune.

206. Vue des Buttes-Chaumont, par L. Isoré. Paris, imp. lith. Lequesne.

207. Plan de la Bastille, telle qu'elle existait en 1789. Fac-similé d'un dessin du temps. Paris, imprim. lith. Vanhommeslagher.

208. Porte (la) Saint-Antoine. Paris, photog. Charles.

209. Vitrail de Saint-Martin, par Dambourgez. Paris, chromolith. Lemercier et Ce.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

AISNE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON, tome XXIII (année 1877-1878). Laon, 1879, in-8°, 13-XXIV et 442 pages.

DESMAZES. — Le testament de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour († 1764), pp. 1-11.

Publication d'après un ms. de la Bibliothèque nationale de ce testament daté de Paris, 15 septembre 1757, qui donne quelques détails sur les bijoux et objets les plus précieux légués à différentes personnes par la marquise de Pompadour.

COMBIER. — Les plumitifs du grand bailli de Vermandois (1451-1452-1461-1466), pp. 12-74.

Étude consciencieuse et détaillée de deux *plumitifs* conservés aux archives de l'Aisne. Le plus ancien est consacré aux affaires sommaires au criminel comme au civil, à celles qui nécessitaient des avant faire droit, et à l'enregistrement des lettres royales. L'autre, incomplet, composé de feuilles séparées réunies après coup, contient le rôle des grandes assises de Vermandois. Les sentences prononcées dans ces assises étaient consignées sur un registre spécial et ne se trouvent pas dans ce plumitif. Il résulte de ces documents qu'il y avait à Laon des plaids ordinaires, ou petites assises, tenues chaque semaine par le lieutenant du grand bailli, et des grandes assises, ou simplement des assises, tenues par le grand bailli, suppléé quelquefois par son lieutenant, à des époques diverses qui ne paraissent point avoir été périodiques.

TAIÉE. — L'enseignement secondaire à Laon, pp. 76-295.

Travail prolixe composé à l'aide d'ouvrages de seconde main. Les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont seuls été traités d'une façon plus originale, ainsi que la période révolutionnaire.

Florival (A. de). — Les vitraux de la cathédrale de Laon, pp. 296-339.

Bonne description des vitraux de la cathédrale de Laon. Le présent article est une suite; il sera continué.

Matton (A.) — Aulnois (Aisne, arr. et cant. de Laon).

Parmentier et Berhaut. — Faucoucourt (Aisne, arr. de Laon, cant. de Anizy-le-Château), pp. 340-364, 365-416.

Bonnes monographies, complètes et intéressantes.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. IX (2e série). Soissons, 1878, in-8°, 175 et 118 pages.

Marsy (de). — Refus par la ville de Compiègne de contribuer aux dépenses des fortifications de Soissons (1580), pp. 17-24.

Publication de quatre pièces inédites tirées des archives municipales de Compiègne.

Piette. — Établissement des Lombards à Laon, pp. 29-35.

Intéressant pour l'histoire de la banque aux xive et xve siècles.

Collet. — L'abbé Houllier devant le Concordat, pp. 39-55.

Bonne notice sur l'auteur de l'*État du diocèse de Soissons* accusé d'opinions et de propagande anticoncordataires.

Michaux. — Adra (ou Arda), pp. 63-72.

Note sur le chef gaulois Adra, qui commanda en chef pendant un certain temps l'armée confédérée contre César, à propos d'une monnaie portant son nom, trouvée sur l'emplacement de l'ancien camp de Pasly. Après M. de Saulcy, M. Michaux vient confirmer l'existence d'Adra, qui a gouverné l'un des peuples de la Gaule Belgique et dont le nom est cité par Dion Cassius.

Choron. — Recherches historiques sur l'enseignement primaire dans le Soissonnais (xiie-xvie siècle), pp. 76-144.

Ces *Recherches* forment le troisième chapitre d'un travail de M. Choron sur l'instruction primaire dans le Soissonnais et contiennent des détails intéressants sur les écoles de Braine, les écoles monastiques et épiscopales, l'hôpital des pauvres clercs écoliers, les collèges de Banton et de Sainte-Catherine, l'école de Saint-Pierre-le-Vieil de Soissons. L'article se termine par une note sur les écoles de Compiègne.

Michaux. — Essai sur la numismatique soissonnaise, pp. 1-118 et 4 *planches* de médailles.

Excellente notice des monnaies et médailles du Soissonnais aux époques gauloise, romaine, mérovingienne et carolingienne, terminée par la description des monnaies des évêques de Soissons, des comtes et de l'abbaye de Saint-Médard. Il serait à souhaiter que ce travail servît de modèle aux archéologues des départements et trouvât de nombreux imitateurs.

Somme.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. 3e série, t. VI. Amiens, 1880, in-8°, 558 pages.

Salmon (Charles). — Actes inédits de saint Lucien, premier évêque de Beauvais.

On ne connaissait jusqu'ici que deux textes de la vie de saint Lucien, l'un dû à saint Odon, évêque de Beauvais, l'autre ayant pour auteur un

moine anonyme, et publiés tous deux dans les *Bollandistes* (tome I, p. 461-468); le savant président de la Société des Antiquaires de Picardie en a découvert un troisième, inconnu jusqu'ici, à la Bibliothèque nationale dans le ms. latin 12598 (fol. 40 v°) du VIIIe siècle. C'est un texte assez court qui, sans avoir toute l'importance que son antiquité pourrait lui faire attribuer, n'en est pas moins fort intéressant et méritait d'être publié avec tout le soin que l'éditeur y a apporté.

Oise.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires. 2e série, t. IV, année 1878. Senlis, 1879, in-8°, XXXI-LXVIII et 259 p.

Caudel (L.). — Première campagne de César dans la Gaule Belgique (an de Rome 697), pp. 1-40. *Carte et plan.*

Récit de l'expédition de César sur les bords de l'Aisne, son itinéraire dans la campagne contre les Bellovaques, *Bratuspontium* identifié avec Grattepanse-les-Ferrières, près Montdidier; ancien camp romain, connu sous le nom de *Fort-Philippe,* sur le territoire de Montigny-les-Maignelay. Campagne de César contre les Nerviens, bataille à Catillon-sur-Sambre.

Vattier. (A.). — Dispenses de mariage *propter angustum locum*, pp. 41-48.

Très curieuse « *Enqueste faite par l'official de Senlis pour sçavoir si Senlis doit passer* pro angusto loco, *tendante à faciliter les dispenses de mariages.* » (1620.) Senlis pouvait passer à bon droit pour un lieu étroit, sa superficie, mesurée par « Gilles Topinard, géomètre royal, catholique », étant de soixante-cinq hectares cinq perches, dont le quart à peine habitable par les gens mariés ou à marier, si l'on défalquait les églises, couvents, cimetières, places, rues et jardins de la ville.

Muller (E.). — Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis, pp. 49-192.

Notices historiques intéressantes sur les rues, monuments, etc. de Senlis; nombreuses planches représentant différents monuments antiques, les arènes, le clocher de Saint-Aignan, une niche sculptée près du beffroi, l'ancienne porte Bellon, des consoles sculptées à l'hôtel des Rasse de Saint-Simon, l'enseigne des Singes, une cave du XIVe siècle, l'hôtel des Trois-Pots, le Castrum, la tour du château, une statue de saint Louis à la cathédrale, le mur et une tour, une ancienne porte de la cité, enfin une porte sculptée du couvent des Cordeliers.

Vattier (Am.). — Compte-rendu du congrès archéologique tenu à Senlis en 1877, pp. 193-212.

Afforty. — Tableau chronologique des maires de la commune de Senlis depuis son établissement (publié par *Am. Margry*), pp. 213-253. (*Portrait.*)

Histoire de la commune de Senlis, fondée en 1173, et liste de ses maires depuis Arnoul (1184-1186) jusqu'en 1777. La commune fut abolie en 1320; un édit de Louis XIV du mois d'août 1692 créa à Senlis une mairie héréditaire, supprimée en 1717 et rétablie en 1733. L'auteur de ces notes historiques, Ch. Fr. Afforty, était doyen de Saint-Rieul de Senlis.

H. O.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1880.

COMMUNICATIONS.

VARIÉTÉS.

TABLE MÉTHODIQUE

DE LA

BIBLIOGRAPHIE.

PARIS.

ILE-DE-FRANCE.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

8E ANNÉE — 1881



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1881

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déductions faites des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1881.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

Abadie (Paul), [286], architecte, membre de l'Institut; rue de Berlin, 36.

Alberti (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel (Paul), [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de la Boétie, 49.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

Aubry-Vitet (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; avenue Marceau, 58.

Aumale (duc d'), [199], membre de l'Académie française; château de Chantilly (Oise).

Aunay (Alfred d'), [334]; cité Gaillard, 3.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], auditeur au Conseil d'État; boulevard Malesherbes, 62.

Baillière (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Bapst (Germain), [619]; avenue de l'Opéra, 43.

Barbier d'Aucourt (comte), [434];

aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barthélemy (Anatole de), [3], secrétaire de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de Saint-Germain; rue d'Anjou-St-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre du Comité des Travaux historiques; rue de Las Cases, 22.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Baudouin (Henri), [379]; boulevard Haussmann, 86.

Baumgart (Émile), [142], chef du bureau des Musées, à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 3.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhic (Armand), [227]; rue de Poitiers, 12.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie, à Berlin.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Berger (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes; rue Caumartin, 2.

Bernard (l'abbé Eugène), [614], vice-doyen de Sainte-Geneviève; rue Gay-Lussac, 5.

Bertin (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Arsenal, [597]; rue de Sully, 1.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Conseil Municipal de Paris, [638]; au Louvre, pavillon de Flore.

Bibliothèque du Couvent des Frères de l'ordre de Saint-Dominique, [418]; rue Jean-de-Beauvais, 7.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au Ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 13.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de l'Arcade, 36.

Biollay (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-référendaire à la Cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Boeswillwald (Emile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 43.

Bonnardot (François), [314], attaché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue Périer, 5, parc de Montrouge, à Montrouge (Seine).

Bonnardot (Hippolyte), [626], avenue de la Grande-Armée, 72.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue de Solferino, 8.

Bonnefons (Georges), [461], directeur général de la compagnie l'*Urbaine;* rue Le Peletier, 8.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (J.-Romain), [471]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Lavoisier, 22.

Bourge (Gaston de), [200], passage de la Visitation, 11 bis.

Bournon (Fernand), [476]; archiviste du département de Loir-et-Cher; à Blois.

Boursier (le docteur), [604]; à Creil (Oise).

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle; rue du Regard, 3.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; boulevard St-Michel, 85.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard St-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue de la Psalette, 1, à Tours (Indre-et-Loire).

Bray (Gabriel de), [565], receveur des finances; rue d'Anjou, 48.

Bréard, [621]; à Louvres-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Broglie (duc de), [124], membre de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; rue Volney, 6.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; château d'Ognon, par Senlis (Oise).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de cassation ; rue Bellechasse, 11.

Cercle Artistique, [634] ; place Vendôme, 18.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant ; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances ; boulevard Haussmann, 144.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137] ; avenue Montaigne, 30.

Chalamel (A.), [560] ; rue de la Mairie, 7, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

Chalamel (Paul), [561], administrateur du palais du Luxembourg; boulevard St-Michel, 64.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champeaux (de), [598], sous-chef du bureau des Beaux-Arts de la ville de Paris ; rue de Verneuil, 31.

Champion (Honoré), [523], libraire ; quai Malaquais, 15.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine ; rue Castiglione, 10.

Charavay (Étienne), [250], archiviste-paléographe ; rue de Seine, 51.

Chardin (Paul), [183] ; rue des Pyramides, 2.

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados ; à Caen.

Chaulnes (Paul d'Albert, duc de), [557] ; rue de Varennes, 63.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318]; rue de la Barouillère, 1.

Chazal (Léon), [550], caissier-payeur central du Trésor ; rue de Châteaudun, 25.

Chéron (Paul), [255], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Chevalier (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Mende (Lozère).

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution ; rue du Cardinal-Lemoine, 65.

Choppin (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire ; quai Voltaire, 3.

Cocheris (Hippolyte), [16], inspecteur-général de l'Instruction publique, conservateur honoraire à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise ; rue du Four-Saint-Germain, 40.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514] ; rue Chauchat, 22.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine ; rue des Petits-Champs, 53.

Cormenin (vicomte de), [123] ; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques ; rue de Courcelles, 14.

Cortambert (Eugène), [430], bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale ; rue Nicolo, 26.

Courajod (Louis), [18], conser-

vateur adjoint au Musée du Louvre ; boulevard Saint-Germain, 232.

Courbet (Ernest), [170], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Lille, 30.

Courcel (Georges de), [617] ; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397] ; boulevard Saint-Germain, 132.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris ; rue de Sévigné, 12.

Cramail (Alfred), [628] ; rue de Courcelles, 39.

Cretté, [566], libraire ; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres ; à Niort.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins ; à la manufacture des Gobelins.

Davanne (Maurice), [618], attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; rue des Petits-Champs, 82.

Davillier (baron), [468] ; rue Pigalle, 18.

Defert (Henri), [465], avocat ; rue de Médicis, 5.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste aux Archives nationales ; quai Conti, 25, à l'Institut.

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire ; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales ; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Émile), [292], conservateur de la Bibliothèque de Versailles ; à Versailles.

Delesse (Mme), [569] ; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438] ; rue Raynouard, 19, à Passy-Paris.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Delpit (Jules), [236] ; rue du Pont-de-la-Mousque, 32, à Bordeaux (Gironde).

Delteil (Émile), [593], bibliothécaire du XXe arrondissement; rue Fessart, 31, à Paris-Belleville.

Delzant (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris; avenue Duquesne, 30.

Demay (Germain), [23], sous-chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France ; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe de la Chambre des Députés; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes ; rue Béranger, 12.

Descors (François), [383], propriétaire ; rue de Gaillon, 10.

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale; rue Duban, 14.

Desjardins (Gustave), [24], chef du bureau des Archives dépar-

tementales au ministère de l'intérieur; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Museum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

*Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers, juge au Tribunal de commerce; rue de Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dolbet (François), [234], archiviste du département de la Manche; à Saint-Lô.

Douët d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales; quai de Béthune, 32.

Drouard, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte; à Issy (Seine).

Drumont (Édouard), [640], publiciste; rue de l'Université, 157 bis.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132], de l'Académie Française; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], directeur des archives de Genève; Grande-Rue, 25, à Genève (Suisse).

Dufour (l'abbé Valentin), [30]; rue du Perche 13.

Dufourmantelle (Charles), [524], archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], secrétaire d'ambassade; rue Dauphine, 30.

Du Mesnil (Armand), [31], ancien directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique; rue Saint-Georges, 28.

Duplessis (Georges), [32], conservateur sous-directeur adjoint au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue de Madame, 31.

Duplomb (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au Ministère de la marine et des colonies; rue de Rennes, 87.

Dupont (Adrien), [603], à l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon (Seine-et-Marne).

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy (Ch.), [567], architecte de la Banque de France; rue Visconti, 20.

Duruflé (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleux, [495], chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise; rue Bonaventure, 3 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine; rue de Beaune, 1.

Duvau (Albert), [439], rédacteur à la préfecture de la Seine; boulevard Saint-Michel, 76.

Egger (Émile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 68.

Eichtal (Eugène d'), [36]; rue Mogador, 6.

Engel-Dollfus (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue de Marignan, 29.

Espéronnier (R.), [502], contrôleur central des finances de la ville de Paris; avenue de Marigny, 29.

Fabre (Marc), [575], notaire honoraire; rue Thévenot, 14.

Fagniez (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.

Fagniez (Gustave), [37]; à Meudon (Seine-et-Oise).

Fanjoux (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; rue de Copenhague, 4.

Fauvage (Eugène), [214], négociant; avenue du Maine, 19.

Fichot (Charles), [635], dessinateur; rue de Sèvres, 39.

Flach (Jacques), [631], professeur suppléant au Collège de France; rue d'Enghien, 27.

Flamare (Henri de), [131], archiviste des Alpes-Maritimes; à Nice (Alpes-Maritimes).

Flammermont (Jules), [145], archiviste de Senlis; Grande-Rue, 28, à Chantilly (Oise).

Flaxland (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

Fovard (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

Franklin (Alfred), [107], conservateur à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

Frémy (Louis), [422]; rue de Provence, 124.

Fréville (Marcel de), [306], auditeur à la Cour des comptes; boulevard Saint-Germain, 214.

Fuchs (comte Adalbert de), [533]; à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, rue de Las Cases, 7 et 9.

Fustier (Gustave), [623], secrétaire du cabinet du Préfet de police; rue Bonaparte, 72 bis.

Galard (marquis de), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

Gardissal (Félix), [512], avocat; rue Rossini, 15.

Garnier (Édouard), [164]; rue de Brancas, 4, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Gatteaux (Édouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

Gaulle (Jules de), [40]; rue de Vaugirard, 73.

Gauthier (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Gautier (Joseph), [277]; à la Banque de France.

Gautier (Léon), [41], professeur à l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

Gazier (Augustin), [611], professeur au collège Rollin; avenue Trudaine, 12.

Geffroy (Auguste), [203], professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École française d'archéologie; au palais Farnèse, à Rome.

GENESTE (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

GÉRARD (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

GERMAIN (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

GEROLD, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

GIRAUD (Charles), [106], membre de l'Institut, inspecteur-général des Ecoles de droit; à l'Ecole de droit.

GIRAUDEAU, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

GIRY (Arthur), [42], secrétaire de l'Ecole des chartes; rue Monge, 23.

GODART (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

GOEPP (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

GOUDCHAUX (Edouard), [463], rue Duret, 27.

GOUGET (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

GOUGET (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

GOUJON (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

GRANZUX (abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

GRASSOREILLE (Georges), [638], archiviste de l'Allier; à Moulins (Allier).

GRAUX (Charles), [43], répétiteur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; rue Monge, 26.

GRAVIER (Léopold), [573], avocat à la Cour d'appel, sous-préfet de Toulon; à Toulon (Var).

GROUCHY (vicomte DE), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

GROUX (l'abbé), [357], curé de Deuil; à Deuil (Seine-et-Oise).

GUÉRIN (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

GUÉROULT (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

GUIFFREY (Georges), [446], sénateur; rue des Mathurins, 86.

GUIFFREY (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales; rue d'Hauteville, 1.

GUILLARD (Léon), [267], libraire; rue Saint-André-des-Arts, 47.

GUILLAUME (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 238.

GUILMOTO (Gustave), [47], docteur en droit, attaché au bureau des Archives départementales; rue de Chabrol, 34.

HAHN (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

HALPHEN (Eugène), [151]; avenue du Trocadéro, 111.

HARTMANN (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

HAURÉAU (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

HAVET (Julien), [226], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; quai Bourbon, 19.

HEINE (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

HEISS (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut ; à Sceaux (Seine).
HÉLIUS (Emile), [607] ; boulevard du Temple, 10.
HELLOT (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulev. Malesherbes, 62.
HENNECART (Jules), [521], ancien député ; rue des Mathurins, 5.
HENROTTE (François), [388] ; rue de Clichy, 12.
HÉRARD, [455], architecte ; rue d'Assas, 6.
HEREDIA (Severiano DE), [516], conseiller municipal de Paris ; boulevard Pereire, 147.
HÉRICAULT (Charles D'), [450] ; rue de Rennes, 155.
HEROLD (Ferdinand), [209], sénateur, préfet de la Seine ; au Louvre, pavillon de Flore.
HIMLY (Auguste), [189], professeur à la Faculté des lettres de Paris ; rue d'Assas, 90.
HOFFBAUER (Frédéric), [348], architecte ; chemin de la Station, 14, à Meudon (Seine-et-Oise).
HUET (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France ; rue de Madame, 25.
HUGO (comte Léopold), [421], chef de bureau au Ministère des Travaux publics ; rue des Saints-Pères, 14.
HUMBERT (Jules), [333], bureau du secrétariat général au Ministère des Finances ; rue de Rivoli.

IMARD, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique ; avenue Victoria, 3.
IMBAULT, [295], notable commerçant, adjoint au maire du IVe arrondissement ; quai du Marché-Neuf, 4.
IMÉCOURT (Ferdinand DE VASSIGNAC, marquis D'), [585]; avenue Marceau, 58.
IMÉCOURT (Stanislas DE VASSIGNAC, comte D'), [454], avenue des Champs-Élysées, 121.

JACOB, [299], archiviste adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).
JACOB (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.
JACOB (Emile), [49], architecte ; boulevard Voltaire, 48.
JACQMIN, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.
JACQUEMIN (Eugène), [402], négociant; place Voltaire, 8.
JAGNAUX (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 112.
JAMAIN (Joseph), [166], ancien secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.
JAMET (Alphonse), [458] ; rue St-Denis, 255.
*JOLIBOIS (Paul), [228] ; rue de Madrid, 20.
JORAND (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.
JOUËT (Lucien), [579]; rue Saint-Lazare, 94.
JOURDAIN (Charles), [50], membre de l'Institut ; rue Cambon, 21.

KERMAINGANT (DE), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

LABITTE (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 4.
LABORDE (marquis DE), [52], ar-

chiviste aux Archives nationales; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Gustave), [498], chef du secrétariat du chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18.

Lacombe (Paul), [553]; rue Laffitte, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], inspecteur des Beaux-Arts; rue Jacob, 23.

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne; rue d'Amsterdam, 31.

La Guère (comte Alphonse de), [616]; au château d'Annet, par Claye (Seine-et-Marne).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la Ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné, [408], architecte du gouvernement; rue de Rennes, 61.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge suppléant au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], rédacteur au journal *le Monde;* rue des Beaux-Arts, 5.

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la préfecture de la Seine; pavillon de Flore, au Louvre.

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

Lapeyrie (de), [301], chez M. Privat, substitut; au Mans (Sarthe).

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Robert de), [57], professeur à l'École des chartes; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294]; rue de l'Université, 78.

Launay (F. de), [589]; rue Jean-Bart, 4.

Lauras (l'abbé M.-J.-G.), [343], à l'école Sainte-Geneviève; rue Lhomond, 18.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609]; rue d'Offémont, 5.

Lebel (Gustave), [608]; boulevard Haussmann, 34.

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque Nationale; boulevard Pereire, 127.

Le Charpentier (H.), [488]; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Le Clerc (Félix), [602] ; rue de l'Odéon, 19.

Le Clerc (Gustave), [583], adjoint au maire d'Issy; Grande-Rue, 66, à Issy (Seine).

Lecocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens; à Amiens (Somme).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

Leduc (Edouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.

Lefranc (Emile), [492], directeur du *Journal des Arts;* rue Bonaparte, 28.

Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste-paléographe; rue des Jardins, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

Lemaire (Arthur), [520] ; rue St-Georges, 5.

Lemercier, [494], associé de la maison Dolfus; rue de Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lemonnier (Eugène), [601] ; rue Martel, 11.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lépine (Hudes), [503]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le Prieur de Blainvilliers (baron), [371], conseiller référendaire à la Cour des comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle-Saint-Germain, 111).

Le Roux (H.), [442], chef de division à la préfecture de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Souef (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général honoraire du Crédit foncier; place Pereire, 5.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue Cassette, 17.

Lhôtellier (l'abbé), [588], curé du Perray; au Perray (Seine-et-Oise).

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue de Berlin, 10.

Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études, membre de la Commission de géographie historique de l'ancienne France; rue Jacob, 46.

Longpérier (Adrien de), [64], membre de l'Institut ; rue Scheffer, 47.

Lorain (Paul-Jean-Baptiste), [612], architecte, rue d'Enghien, 24.

†Lot (Henri), [65].

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

Louzier (Sainte-Anne), [644], architecte ; rue Nollet, 10.

Lucas (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

Lucas (Charles), [144], architecte

attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

Luce (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; boulevard Saint-Michel, 95.

Lyon-Caen, [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

Lyon-Caen, [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

Magimel (René), [594]; villa Ste-Cécile, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Magnienville (Roger de), [624], secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise).

Mallevoue (Fernand de), [647]; rue Singer, 30.

Malte-Brun (V.-A.), [511], secrétaire-général de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

Marcel, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

Mareuse (Edgar), [384]; boulevard Haussmann, 81.

Margry (A.), [605]; à Senlis (Oise).

Marion (Jules), [69]; place de la Madeleine, 17.

Marsy (comte de), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Martin (Francis), [643], adjoint au maire; à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Martin (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

Martin (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

Martin (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

Marty (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Lemercier, 77.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; boulevard St-Michel, 105.

Mas Latrie (comte de), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

Masson (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

Masson (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

Mauban (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 bis.

Maury (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

Maxe-Werly (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

Mellet (comte de), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Ménard (J.), [639]; rue de Vaugirard, 64.

Ménier (Emile-Justin), [315], député de Seine-et-Marne; rue d'Enghien, 6.

Ménorval (E. de), [440], adjoint au maire du IVe arrondissement, conseiller municipal; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

Meyer (Paul), [305], professeur au Collège de France et à l'École des chartes; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

Michaux (Lucien), [202], chef de

la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy-Paris.

Mignet, [156], de l'Académie française; rue d'Aumale, 14.

Millet (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

Minoret (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

Mirabaud (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

Mirabaud (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

Molinier (Auguste), [75], employé à la bibliothèque Mazarine; quai Saint-Michel, 21.

Monnier, [490]; boulevard Pereire, 48.

Monod (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale; rue d'Assas, 76.

Montaiglon (Anatole de), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

Montebello (Adrien Lannes, comte de), [188]; consul à Rotterdam (Hollande).

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

Moranvillé (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

Moreau (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

Morel (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

Morel-Fatio (Alfred), [78], archiviste-paléographe, directeur de l'École supérieure des lettres, à Alger.

Morel-Fatio (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Honoré, 366.

Morillon (Louis-Adolphe-Philéas), [395]; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Moura (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

Moynier, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

Müntz (Eugène), [338], conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

Nadaillac (marquise de), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 12.

Naples (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

Neuflize (baronne de), [178]; rue Caumartin, 22.

Neuville (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue des Pyramides, 8.

Neymark (Alfred), [580], banquier; rue Saint-Augustin, 31.

Nicard (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

Nicolay (marquis de), [460]; rue de Las-Cases, 30.

Normand (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

Nuitter (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

Odiot (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

Omont (Henry), [633], archiviste-paléographe; rue Monge, 72.

Oudin (Alfred), [562]; rue Saint-Georges, 5.

Pajot (Léon), [80], archiviste-paléographe; rue de l'Estrapade, 15.

Pallière (Léon), [432]; rue des Martyrs, 58.

Pange (comte Maurice de), [381]; rue de l'Université, 98.

† Pannier (Léopold), [81].

Paradis (Mme veuve), [478]; rue Taitbout, 89.

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue du Regard, 7.

Paris (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

Paté (Lucien), [642], sous-chef de bureau au Ministère des beaux-arts; rue de Rennes, 66.

Patinot, [424], préfet du département de Seine-et-Marne.

Paty de Clam (général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Paultre de Lamotte (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

Pauly (Alphonse), [414], conservateur à la Bibliothèque nationale; rue Bréa, 22.

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pelliot (Charles), [505], négociant; rue du Roi-de-Sicile, 26.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue de la Ville-l'Évêque, 32.

Périn, [409], juge honoraire; à Soissons (Aisne).

Périn (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Perrin du Lac (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110, aux Batignolles-Paris.

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur, 85.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], membre de l'Institut, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la justice; rue Pigalle, 54.

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Pinet (l'abbé Paul), [595]; rue de Vaugirard, 391.

Pinson (Paul), [632], commissaire de police, à Lisieux (Calvados).

Plantadis (Léon du), [645]; rue Blanche, 8.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Popelin (Claudius), [606]; rue de Téhéran, 7.

Portalis (baron Roger), [449] ; boulevard Haussmann, 144.

Potier [491], ancien libraire; rue de l'Abbaye, 4.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue Miromesnil, 14.

Pozzo di Borgo (comte), [613] ; rue de l'Université, 51.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Quantin (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

Rath (François), [417], employé au Museum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur honoraire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale ; rue de Crussol, 5.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; rue de Constantinople, 28.

Reiset (F.), [547], inspecteur des succursales de la Banque de France; rue de la Tour, 22, à Passy-Paris.

Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, à Versailles (Seine-et-Oise).

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collège de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; avenue Gabriel, 42.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120], membre de l'Institut; boulevard de Courcelles, 51.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste-paléographe ; rue du Lycée, 24, à Laval (Mayenne).

Ricourt (Adolphe), [563]; rue du Mont-Thabor, 12.

Rivière (Émile), [599] ; rue du Bac, 93.

Robert (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rothschild (b[on] James-Édouard de), [537]; avenue de Friedland, 38.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études; rue de Madame, 81.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des Archives départementales ; rue Lincoln, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue Cambon, 43.

Ruelle (Charles-Émile), [401], bibliothécaire à la bibliothèque Ste-Geneviève ; rue de Lille, 1.

Rupricht-Robert (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

Sabine (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

Sainte-Marie (de) [517], vice-consul de France à Raguse (Dalmatie).

Saint-Joanny (Gustave), [261], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

Sajou (Ernest), [290], rue d'Enfer, 40.

Salin (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'Etat; avenue de Neuilly, 17, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandoz (Gustave), [641], joaillier; Palais-Royal, 147.

Sandret (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* rue du Pré-aux-Clercs, 12.

Sardou (Victorien), [407], de l'Académie française; rue de Clichy, 77.

Schefer (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; avenue Ingres, 6.

Schlumberger (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

Ségur (comte Louis de), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue Lincoln, 14.

Sénart (Émile), [96]; rue Bayard, 16.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

Servois (Gustave), [309], inspecteur général des Archives départementales; rue de la Boétie, 85.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Simonet, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

Sorel (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard.

Talhouet (marquis de), [245], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.

Tambour, [501]; boulevard Haussmann, 41.

Tamizey de Larroque (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire; place Dauphine, 23.

Tardieu (Ambroise), [578]; à Herment (Puy-de-Dôme).

Tardif (Jules), [97], chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

Techener (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

Terrasse (Maurice), [484]; au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19.

Teulet (Raymond), [630], archiviste aux Archives nationales, rue de Condé, 5.

Thibaudeau (A.), [426]; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. E.; à Londres (Angleterre).

Thibault (Alexandre), [555]; rue des Feuillantines, 77.

Thierry (Édouard),[126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thirion-Montauban, [410], député de la Dordogne; rue Christophe-Colomb, 9.

Thorel, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

Thurot (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale; rue Gay-Lussac, 5.

Tisserand (L.-M.), [99], inspecteur principal du service historique de la ville de Paris; avenue Victoria, 1.

Tourtoulon (baron Charles de), [240]; rue Caumartin, 11.

Tranchant (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris; rue Barbet de Jouy, 28.

Tréfous (Édouard), [298], sous-chef à la Banque de France; à la Banque de France.

Trémoille (duc de la), [391]; avenue Gabriel, 4.

Tuetey (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; place de Wagram, 4.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé par la ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions; rue Boutarel, 2.

Vaney (Auguste - Emmanuel), [196], conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

Vercken (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

Vermeil (Léon), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

Vidal (Antoine),[482]; boulevard Malesherbes, 94.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue de Grenelle, 80.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue Saint-Front, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141]; boulevard Saint-Germain, 149.

Viollet (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

Viollet (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit, rue des Lions-Saint-Paul, 7.

Vitu (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

Vuitry (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

Wailly (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

Wallon (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

Watteville (Paul-Oscar, baron de), [184], ancien directeur des sciences et lettres au Ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

Zœgger (F.), [637], architecte; boulevard Rochechouart, 86.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(34 exemplaires.)

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.

LISTE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1881.

BARTHÉLEMY (Anatole DE).
CHEVALIER (Aristide).
COURAJOD (Louis).
DESJARDINS (Gustave).
DESNOYERS (Jules).
DUFOUR (l'abbé Valentin).
DURUY (Victor).
GUIFFREY (Jules).
GUILLAUME.
LAIR (Jules).
LONGNON (Auguste).
WATTEVILLE (baron DE).

1882.

ANDRÉ (Alfred).
BOULAY DE LA MEURTHE (c^te^ A.).
BOULENGER (J. Romain).
COCHERIS (Hippolyte).
COUSIN (Jules).
DEMAY (Germain).
HÉROLD (Ferdinand).
JOURDAIN (Charles).
LASTEYRIE (Robert DE).
MARSY (comte DE).
MAURY (Alfred).
ROZIÈRE (Eugène DE).

1883.

BONNARDOT (Alfred).
DELISLE (Léopold).
DOUET-D'ARCQ (Louis).
EGGER (Émile).
FAGNIEZ (Gustave).
GIRY (Arthur).
LAVERNE (Albert).
LUCE (Siméon).
MONOD (Gabriel).
MONTAIGLON (Anatole DE).
TISSERAND (L.-M.).
VACQUER (Th.).

1884.

BOISLISLE (Arthur DE).
FRANKLIN (Alfred).
LABORDE (marquis DE).
LEGUAY (Louis).
LONGPÉRIER (Adrien DE).
MAREUSE (Edgar).
PARIS (Paulin).
PICHON (baron Jérôme).
PICOT (Georges).
VIOLLET (Paul).
VUITRY (Adolphe).
. . . .

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . EGGER (Émile).
Vice-Président . . . . DELISLE (Léopold).
Trésorier-Bibliothécaire . . . LABORDE (marquis DE).
Secrétaire-Archiviste . . . . VIOLLET (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . MAREUSE (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (c^{te} A.).
Pichon (baron Jérôme).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Demay (Germain).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Longpérier (Adrien de).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1881.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

11 Janvier.
8 Février.
15 Mars.
12 Avril.
10 Mai.
14 Juin.
12 Juillet.
11 Octobre.
15 Novembre.
13 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Robert de Lasteyrie, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 janvier 1881.

Présidence de M. Léopold DELISLE, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1880 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

647. M. LEFEBVRE, présenté par MM. Lyon-Caen et Viollet.

648. M. Fernand DE MALLEVOUE, présenté par MM. Peise et Champion.

Communications.

— M. le Président signale la découverte par M. Loyseau de Grandmaison de plusieurs fragments de chartes des xe et xie siècles dans les reliures des actes de l'état civil de différentes communes du département d'Indre-et-Loire. L'une de ces chartes, déjà publiée d'ailleurs, offre un intérêt parisien, c'est un diplôme du roi Robert, de l'an 998, concernant Saint-Magloire. Cette abbaye dépendait de Marmoutiers, c'est ce qui explique la présence de ce fragment à Tours.

— M. Leguay a signalé à la dernière séance la récente acquisition par le musée de Périgueux d'un sceau du prieuré des bénédictins d'Argenteuil. Nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Ferdinand Villepelet, archiviste de la Dordogne, l'envoi d'une empreinte de ce sceau du xviiie siècle, qui représente saint Benoît, debout, à droite, tenant la crosse, et autour la légende : « SIGIL. PRIORIS B. MARIE DE ARGENTOLIO. » — « S. BENEDICTVS. »

— M. de Marsy présente une bague en or trouvée près de Compiègne et appartenant au docteur Lesguillons ; sur le chaton de cette bague est gravée une sorte d'autruche et autour la légende : LEODENAᔕ AIAVDO, qui doit se lire : *Leodenus vivat Deo.*

— M. l'abbé Valentin Dufour dit que d'après des notes de M. Gilbert, conservateur de Notre-Dame, extraites d'un registre brûlé lors du sac de l'archevêché, Boileau serait mort dans la maison de l'abbé Chapelain. Cette maison se trouvait sur l'emplacement de la fontaine

élevée aujourd'hui derrière le chœur de Notre-Dame. M. l'abbé Dufour remettra à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) lit l'introduction de l'*Histoire du siège de Paris en 1590* dont il a préparé l'édition pour les *Mémoires* de la Société.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 février 1881.

Présidence de M. Léopold DELISLE, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1881 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Berger, président à la Cour des comptes. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

649. M. J. RIVIÈRE, présenté par MM. Bertin et Edgar Mareuse.

650. M. MOUNIER, présenté par MM. Jules Cousin et R. de Lasteyrie.

— Sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil fixe à 10 fr. le prix auquel sera mis en vente pour les personnes étrangères à la Société le *Journal parisien des règnes de Charles VI et Charles VII*, publié par M. Tuetey.

Communications.

— M. le Président lit une note de M. le comte Léopold Hugo sur le célèbre traitant Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy.

— M. Dufour (de Corbeil) présente une charte de Guillaume de Donjon, archevêque de Bourges, relative à l'abbaye de Barbeaux, et signale l'existence aux archives de Corbeil d'un certain nombre d'autres chartes concernant la même abbaye.

— M. L. Delisle lit une note sur le jeu de mots Paris et Paradis (*Parisius*, *Paradisus*), dont on trouve d'assez nombreux exemples au moyen âge.

— M. Romain Boulenger présente différentes vues du temple de Charenton et promet une étude bibliographique sur les différentes estampes représentant le temple de Charenton.

— M. H. Omont signale au Conseil la découverte qu'il vient de

faire à la Bibliothèque nationale d'un recueil de spécimens des caractères gravés par le célèbre Guillaume Lebé. Ces spécimens de caractères sont accompagnés de notes manuscrites dans lesquelles il indique la date et l'objet de leur gravure.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

INSCRIPTIONS DE CADRANS SOLAIRES

RELEVÉES EN 1787 A PARIS ET AUX ENVIRONS.

J.-A.-F. Léré, qui a laissé de nombreuses notes conservées aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Compiègne, a consigné sur un mémorial, tenu en 1787, époque où il remplissait à Paris un poste à la recette générale de Lorraine, un certain nombre d'inscriptions peintes ou gravées dans les rues, principalement au-dessus de cadrans solaires. Comme je n'en retrouve qu'un très petit nombre dans le travail du baron de Rivières : *Inscriptions et devises horaires*[1] et que j'ignore si elles ont été conservées dans un recueil spécial, j'ai pensé qu'elles pourraient trouver place dans le *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris.

I. Au Belvédère du jardin du Roy.

Dum lumine et calore sol mundum vivificat : Ludovicus XVI, sapientia et justicia, humanitate et munificentia, undique redit.

II. Au cadran solaire du jardin du Roy.

Horas non numero, nisi serenas[2].

III. A la méridienne du collège de Navarre.

Nulla fluat cujus non meminisse juvet.

IV. A un cadran solaire, sur le quai des Théatins.

Utere non reditura[3].

V. A celui de Saint-Eustache, vis-à-vis la rue du Roule.

Properate fugit[4].

---

1. *Bulletin monumental.* T. XLIII et XLIV, 1877-78.

2. Rivières, *op. cit.*, n° 433, donne le texte de cette inscription avec les deux traductions suivantes : « *Je ne marque que les heures où le soleil brille* », ou : « *Je ne marque que les heures heureuses* ».

3. *Utere, non redit hora.* Rivières, n° 208, sans provenance.

4. Rivières, n° 161.

VI. A celui du Palais-Royal.

Lex mea lux.

VII. A celui des Thuilleries, dans la cour, près le cul-de-sac Dauphin.

Splendor et ordo.

VIII. A la Bastille.

Vos umbra regit, sol me.

IX. Sur le boulevard du Temple.

Signat et monet.

X. Au-dessus de Rigal, orfèvre, près la place Dauphine.

Ultima latet.

XI. A Montmorency, près l'église.

Hora est de somno surgere.

XII. Près le Cheval-Blanc[1].

Aspice me.

XIII. A l'inscription d'un bureau public, cour de la Sorbonne.

Verba volant, dicas pennis instructa per auras,
Ipsius hic pennis munere scripta manent.

Comte DE MARSY.

INSCRIPTIONS PARISIENNES INÉDITES.

Dans l'une des dernières séances du Conseil d'administration, notre confrère M. de Boislisle a signalé l'existence, au musée de Bagnols (Gard), de trois inscriptions parisiennes jusqu'ici inédites.

La première, gravée sur une plaque de plomb de 38 sur 29 cent., donne la date de la fondation du couvent des Filles du Saint-Sacrement, rue Cassette. Ces religieuses avaient d'abord été établies dans une maison de la rue Férou, près de Saint-Sulpice, et Anne d'Autriche avait posé la première pierre de la chapelle qui y fut construite en 1654. Les Filles du Saint-Sacrement vinrent habiter leur nouvelle maison en 1669[2]; la reine Anne d'Autriche ne vit pas ce changement, elle était morte le 20 janvier 1666, deux mois à peine avant la pose de la première pierre du nouveau monastère. Marguerite de Lorraine, qui

---

1. Je suppose que cette inscription était aussi à Montmorency et non à Paris.

2. Voy. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, édit. de 1742, t. VI, p. 349, ss.

remplaça la reine, était fille de François de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Catherine de Salms; née en 1613, mariée le 31 janvier 1632 à Gaston de France, frère du roi Louis XIII, elle devint veuve le 2 février 1660 et mourut le 3 avril 1672[1].

Les deux autres inscriptions sur marbre proviennent de l'abbaye de Sainte-Perrine de Chaillot. L'une est l'épitaphe de Charlotte de Harlay, d'abord bénédictine à Gercy, puis en 1616 abbesse de Sainte-Perrine[2]. Cette abbaye était située dans les environs de Compiègne. Charlotte de Harlay la réforma et la transféra à Compiègne même en 1626. Quelques années après les religieuses, se trouvant trop à l'étroit dans leur maison de Compiègne, achetèrent une maison au faubourg de la Villette et y furent installées solennellement par l'archevêque de Paris en 1646. Enfin, en 1733, l'abbaye de Sainte-Perrine fut réunie, non sans opposition de la part des religieuses, à celle de Sainte-Geneviève de Chaillot.

Charlotte de Harlay était fille de Jean de Harlay-Césy et tante de Lucrèce et d'Élisabeth de Courtenay, mentionnées dans la seconde épitaphe. Ces dernières étaient filles de Louis de Courtenay, comte de Césy, etc., et de Lucrèce-Chrétienne de Harlay, fille de Philippe, comte de Césy, l'une était née en 1643, l'autre en 1647.

Nous devons à M. Allègre, conservateur du musée de Bagnols, la communication du texte de ces inscriptions.

I.

LE·XXVII·MARS·DE·LANNEE·1666·
TRES·HAVTE·TRES·PVISSANTE·ET·TRES
EXELENTE·PRINCESSE·MADAME·MARGVE
RITE·DE·LORAINNE·DVCHESSE·DOVAIRIERE
D'ORLEANS·VEVVE·DE·TRES·HAVT·TRES
PVISSANT·ET·EXELENT·PRINCE·MON
SEIGNEVR·GASTON·FILS·DE·FRANCE·
ONCLE·DV·ROY·DVC·DORLEANS·DE
VALOIS·DE·CHARTRES·D'ALENÇON
COMTE·DE·BLOIS·&c
PAR·VN·EFFET·SINGVLIER·DE·SA·HAVTE·PIETE
A·FAIT·LHONNEVR·ET·LA·GRACE·AVX·RELIGIE
VSES·BENEDICTINES·NOMMEE·LES·FILLES·DE
LADORATION·PERPETVELLE·DV·TRES·St·SACREt
DE·L'AVTEL·DE·POSER·AVEC·LES·CEREMONIE·ACCOV·
TVMEE·DE·LEGLISE·LA·PREMIERE·PIERRE·AV·BASTIMENT
DE·LEVR·CLOESTRE·ET·MONASTERE·ETABLY·AV·FAVXB·

1. Moréri, *Dictionnaire historique.*
2. *Gallia Christiana*, t. VII, p. 870.

ST·GERMAIN·LEZ·PARIS·RVE·CASSETTE·A·LA·PLVS·GRANDE GLOIRE·DE·DIEV·DE·SON·FILS·IESVS·CHRIST·N·S· AV·TRES·S·SACREMENT·DE·LAVTEL·ET·DE·LA·TRES IMMACVLEE·VIERGE·MARIE·SA·TRES·SAINTE·MERE ET·DV·GLORIEVX·PATRIARCHE·S·BENOIST·

II.

ICY REPOSE LE CORPS DE TRES NOBLE ET
VERTVEVSE DAME MADAME CHARLOTTE
DE HARLAY XXV ABBESSE DE CE ROYAL
MONASTERE ET LA PREMIERE DE LA REF
ORME QVELLE A ESTABLI PAR SON ZELE
ET CES SOINS EN L'ANNÉE MDCXXVI
ELLE A GOVVERNÉ CETTE STE MAISON
XXXXVI ANS ET EST DECEDÉE LE XIIII
AOVST MDCLXII AGÉE DE LXXII ANS.
PRIES DIEV POVR ELLE.

III.

CY GISSENT TRES ILLVSTRES PRINCESSES
DV SANG ROYAL LVCRESSE DE COVRTENAY
RELIGIEVSE PROFESSE DE L'ABBAYE DE
NOSTRE DAME DE SENS ORDRE DE ST BENOI
ST DECEDÉE DANS CETTE ROYALLE ABBAYE
LE XXVI FEVRIER MDCLXIV ET ELISABET
DE COVRTENAY SA SOEVR QVI MOVRVT
LE XXXI IVILLET MDCLXVII TOVTES
DEVX AAGÉES DE XXVII ANS.
PRIES POVR ELLES.

R. L.

PARIS ET PARADIS

AU MOYEN AGE.

Au moyen âge, les hommes d'esprit aimaient à rapprocher les noms de PARIS et de PARADIS (PARISIUS, PARADISUS). Plusieurs exemples en ont été rapportés dans le volume publié en 1867 par MM. Leroux de Lincy et Tisserand, sous le titre de *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*. Le plus ancien qu'ils aient cité (p. 440) paraît être un passage du chirurgien Lanfranc :

« O *Parisius*, propter regiæ majestatis sedem, propter curialis speciei excellentiam, propter honoris habundantiam, propter philosophorum intelligentiam, merito *Paradisus* nuncupari potes ! »

Ce bel éloge, qu'on a rapporté à l'année 1434, date en réalité de la fin du XIIIe siècle. Ce fut, en effet, dans le cours de l'année 1295 que Lanfranc vint à Paris, et ce fut l'année suivante qu'il y composa sa *Pratique de chirurgie*[1]. La date 1434, qui se lit dans le ms. français 629 de la Bibliothèque nationale, se rapporte à la copie et non pas à la rédaction de l'ouvrage.

Un exemple beaucoup plus ancien du même jeu de mots se trouve dans un texte fort curieux que M. Liebermann a récemment publié à Strasbourg dans son recueil intitulé : *Ungedruckte Anglo-normannische Geschichtsquellen*[2]. Il s'agit d'une relation des miracles de saint Edmond, écrite à la fin du XIe siècle et conservée au Musée britannique (ms. Cottonien, Tiberius, B. II). L'auteur, faisant allusion au siège de Paris par les Normands, s'exprime en ces termes (p. 231) :

« Torva gens appetiit fines Franciæ gloriosæ, perveniens *Parisius*, « qui locus vernat ut Domini *Paradysus* in omni re... »

Tombé de la plume d'un clerc anglo-normand de la fin du XIe siècle, cet éloge m'a paru digne d'être enregistré dans le Bulletin de notre Société, et puisque j'ai eu l'occasion de citer le recueil de Liebermann, je crois devoir le recommander à l'attention de nos compatriotes, qui y trouveront plus d'un curieux renseignement sur des localités et des personnages de notre pays. J'en citerai encore un passage qui concerne une abbaye bien voisine du territoire dont la Société de l'Histoire de Paris doit particulièrement s'occuper.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*[3] mentionnent un Garnier, abbé de Rebais, auteur d'un poème sur saint Vincent, dont le texte encore inédit (je crois) pourrait bien se retrouver dans un des mss. de Gemblours déposés à la Bibliothèque royale de Bruxelles. L'histoire des miracles de saint Edmond nous a transmis (p. 259 et 260) de précieux renseignements sur les talents poétiques et musicaux de ce Garnier, qui alla en Angleterre du temps de Guillaume le Conquérant, qui en rapporta des reliques de saint Edmond et qui, au retour, fut détroussé par des voleurs non loin de l'abbaye de Saint-Riquier :

« Temporibus regis Willelmi prioris, venit ad abbatiam pretiosi « martyris [Eadmundi] Warnerius, francigena quidam, abbas Resba- « censis, homo quidem religiosorum morum, sed et pollens dignitate « litterarum, cum dulci modulatione neumarum[4]. Is denique sus- « ceptus illuc officiosissime (ut moris est fratrum inibi cohabitantium « sepissime, viget enim virtus caritatis inter eos intime) composita

---

1. *Hist. litt. de la France*, XXV, 284 et 285.
2. Strasbourg, 1879. In-8° de VIII et 360 pages.
3. Nouvelle édition, XI, 95.
4. Il faut peut-être lire *neumatum*.

« quattuor antiphonarum cantilena suavi ad honorem sancti, sic de die « in diem ad ipsius amorem cepit accendi, ut promereretur a Baldwino[1] « patre de pignoribus sancti, quibus martyr in exteras regiones « posset venerari, veneratus etiam circumquaque virtutibus notificari. « His ergo susceptis venerabiliter reliquiis, et auspice sancto, cursu « transito maris, Pontivum ingrediens pagum, versus Sanctum Richa- « rium vertit itineris gressum. Sed antequam illud perveniat, malorum « hominum, videlicet raptorum, patitur impulsum ; depredatur enim « ab eis ab omni sua suppellectili, vix cum viæ complicibus eques « viam evadit periculi. Ita perturbatus abbatiam intrat Christi con- « fessoris Richarii. Illic tunc preerat domnus abbas Gerwinus, vita « sanctitatis orbi famosus, ideoque per cuncta timendus et amabilis « hominibus. Qui depredati fratris intelligens angustiam, predonum « quoque signis quibusdam agnoscens essentiam, post ipsos impiger « equitat, inventisque requirit, minis cum precibus mixtis, quæ « rapuerant. Quæ suscepta caritative, quia condignæ venerationis erat « in ea regione, redit domum, fratrem solatur desolatum, reddit quæ « perdita receperat ; sed de pignoribus martyris [Eadmundi] nullus « in amissione sermo fuerat... »

L. Delisle.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Oise.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires. Deuxième série, tome V, année 1879. Senlis, 1880, in-8°, *xxxj*, xxxix et 456 pages.

Marsy (A. de). — Les droits de l'abbaye de Chaalis dans la ville de Compiègne, p. 13-16. (*Plan de Compiègne en* 1770.)

Manuel (A.). — Étude sur le savant Bourdelin de Senlis, p. 33-38.

Bourdelin, né à Senlis en 1668, est mort en 1717 vétéran de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Margry (A.). — Notice sur le portrait d'Afforty et sur la maison canoniale qu'il habitait, p. 39-50. (*Plan.*)

M. Margry continue la série de ses intéressantes études sur le célèbre doyen de Saint-Rieul, Afforty, dont il nous promet une biographie complète comprenant : 1° Une étude générale sur ses œuvres. 2° La

---

1. Baudouin, abbé de Saint-Edmond.

présente notice sur son portrait et sa demeure. 3° L'inventaire après décès du doyen de Saint-Rieul. 4° La série de ses catalogues historiques.

— Inventaire après le décès de M. Afforty, doyen de Saint-Rieul, des 9 et 10 juin 1786, p. 51-82.

Très curieux inventaire dans lequel se trouve notamment un catalogue de la bibliothèque d'Afforty avec estimation de chacun des livres qui la composaient.

— Tableau chronologique des échevins de Senlis depuis l'établissement de la commune (jusqu'en 1778, d'après le catalogue d'Afforty), p. 83-172.

Vattier (A.). — Les sires de Vieuxpont, p. 189-198.

Notices sur le ligueur Jean de Vieupont et quelques-uns de ses descendants.

— Compte-rendu des travaux du congrès archéologique tenu à Senlis en 1877 (suite), p. 199-236.

Evangélisation du *Pagus Silvanectensis*. — Statistique des églises de l'ancien diocèse de Senlis. — Note sur les bibliothèques de Senlis. — Histoire des compagnies d'archers et d'arquebusiers de Senlis. — Notes sur le séjour de Grotius à Balagny et à Senlis, et sur dom Pierre Coustant et Guillaume d'Ercuis.

Müller (Eugène). — Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis (suite), p. 249-440. (*Figures.*)

M. Müller continue sa très intéressante nomenclature historique des rues de Senlis, et nous trouvons dans cette nouvelle série des vues de l'évêché et de la chapelle du chancelier Guérin, de la fontaine de Sainte-Prothaise à Villevert, des ruines de l'ancien Hôtel-Dieu, un plan cavalier du vieux Senlis, etc.

Millescamps (Gustave). — Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne.

Fouilles de M. l'abbé Hamard à Hermes (Oise).

— Fouille d'une sépulture franque au mont de Hermes (Oise).

H. O.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 15 mars 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, Vice-Président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 8 février 1881 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de MM. Ménier, député, Paulin Paris, membre de l'Institut et membre du Conseil de la Société, Gatteaux, membre de l'Institut, Eugène Cortambert, bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale, Potier, ancien libraire, et L. Tripier. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

651. M. Auguste Pralon, présenté par MM. Müntz et Champion.

652. M. de Liesville, présenté par MM. Cousin et Mareuse.

653. M. Frappart, présenté par MM. Millet et Champion.

654. M. Adolphe Moreau, présenté par MM. Hélius et Malte-Brun.

655. M. Émile Husson, présenté par MM. Maxime Du Camp et Minoret.

656. M. Georges Brœlemann, présenté par MM. de Laborde et Champion.

657. M. Chévrier, présenté par MM. Jules Guiffrey et de Laborde.

658. M. Paul Ribot, présenté par MM. Patinot et Champion.

659. M. Émile Chareau, présenté par MM. Romain Boulenger et Lucien Paté.

— M. le baron Jérôme Pichon, membre du Comité des fonds, donne lecture de l'état de la caisse au 28 février 1881.

Communications.

— M. Dufour (de Corbeil) communique une lettre d'indulgence de l'Hôtel-Dieu de Paris, et différentes chartes de l'abbaye de Barbeaux relatives à Corbeil. M. Dufour remettra à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Omont présente une édition de la *Syntaxe* du grammairien grec Apollonius Dyscole publiée « *Dionysiæ apud Hieronymum Gormontium, 1535.* » M. Omont remettra une note au Comité de publication sur cette édition qui paraît sortie d'une imprimerie particulière que l'abbaye de Saint-Denis aurait possédée à Paris au XVIe siècle.

— M. le docteur Rémilly commence la lecture d'un travail sur *Les origines du parc de Versailles et ses transformations.* Après avoir rappelé les acquisitions faites à Versailles par Louis XIII en 1624, 1627 et 1632, M. Rémilly arrive à Louis XIV et aux premiers travaux qu'il y entreprend en 1663 et 1664. Il se propose ensuite d'étudier les causes du développement du parc de Versailles, puis l'ordre de création des divers bosquets, et les transformations importantes que ceux-ci ont subies sous Louis XIV et ses successeurs.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 avril 1881.

Présidence de M. Jourdain, en l'absence de M. le Président et de M. le Vice-Président, empêchés.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 15 mars 1881 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

660. M. de Reims, présenté par MM. Lemaire et Champion.

661. M. Waskiewicz, présenté par MM. Lemaire et Champion.

— M. Jourdain donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui invite les membres de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France à prendre part à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Les membres de la Société qui se proposeraient d'assister à cette réunion donneront leurs noms au secrétaire qui demandera au Ministère de l'Instruction publique les cartes d'entrée nécessaires.

— M. Jourdain dit que les douze membres du Conseil sortant en 1881 sont MM. A. de Barthélemy, Ar. Chevalier, Louis Courajod, G. Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, Victor Duruy, Jules Guiffrey, Guillaume, J. Lair, A. Longnon, baron de Watteville. Il ajoute qu'il y aura lieu de pourvoir au remplacement de MM. Laloy, Paulin Paris décédés, Vuitry qui a donné sa démission de membre du Conseil. MM. Laloy, Paulin Paris et Vuitry devaient sortir en 1884.

— M. L. Delisle veut bien mettre à la disposition de la Société pour l'assemblée générale annuelle la salle du Cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale. Le Conseil fixe le jour de l'assemblée au 10 mai prochain.

— Dans cette réunion, M. Tisserand donnera lecture d'un essai intitulé *Fortification connue sous le nom de tranchée du faubourg Saint-Germain* (xvi[e] siècle).

Communications.

— M. A. de Boislisle met sous les yeux du Conseil deux photographies de dimensions différentes représentant le château de Bercy et ses alentours. Ces photographies ont été faites d'après un tableau récemment découvert par M. le marquis de Nicolay, qui veut bien mettre les clichés à la disposition de la Société. L'une de ces photographies accompagnerait très heureusement la notice historique sur Bercy éditée pour la Société par les soins de M. de Boislisle.

Le Conseil adresse ses remerciements à M. le marquis de Nicolay et renvoie l'examen de cette question aux Comités de publication et des fonds, en ratifiant à l'avance la décision qui sera prise.

— M. Tisserand apprend au Conseil que des fouilles intéressantes se font en ce moment rue de l'Abbaye, n° 10 (emplacement du Parloir, de la salle de récréation et de la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés). M. Tisserand regrette que M. Vacquer, empêché d'assister à la séance, ne puisse fournir au Conseil des détails sur ces fouilles : un pavement en mosaïque a été mis à découvert. M. Tisserand espère pouvoir présenter bientôt au Conseil les épreuves du plan des lieux dressé par M. Bienvenu.

— M. l'abbé Valentin Dufour donne lecture d'une note intitulée *Les Architectes conservateurs depuis 1793.*

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA BORNE MILLIAIRE DE PARIS[1].

On se rappelle sans doute qu'au mois d'avril 1877 une borne milliaire romaine, convertie en sarcophage à l'époque mérovingienne, fut découverte à Paris dans l'ancien cimetière de Saint-Marcel. Elle est aujourd'hui conservée au musée Carnavalet. Cette borne, naturellement défigurée par la seconde destination qu'elle reçut jadis lorsqu'on la creusa d'un côté en forme de tombe, ne porte plus que la fin de l'inscription qui y avait été gravée.

Ce fragment d'inscription a été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. de Longpérier, à la séance du 27 avril de la même année[2]. Il a été publié ainsi[3] :

////////////////V////////N/////
////N GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
RO///////
I

.... [*D*(*omino*)] *n*(*ostro*) *Gal*(*erio*) *Val*(*erio*) *Maximino nobil*(*issimo*) *Caes*(*ari*). *A civ*(*itate*) *Par*(*isiorum*) *Ro*[*tom*(*agum*)], (*milliarium*) *primum*.

Ce serait donc, d'après cette lecture, le premier milliaire de la route conduisant de Paris à Rouen, et il aurait été érigé à l'époque où Maximin Daza faisait partie, en qualité de César, de la tétrarchie qui gouvernait l'empire. En tout cas, il est bien évident que la date de

---

1. L'article que nous insérons ici est le résumé d'un mémoire lu par M. Desjardins à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au mois d'octobre 1879 et publié dans la *Revue archéologique* de mai 1880. Des circonstances imprévues nous ont empêché de le faire paraître plus tôt quoique il fût composé depuis plusieurs mois. [Note du Comité de Publication.]

2. *Journal officiel*, 1er mai 1877, p. 3168; *le Temps* du 8 mai; *les Débats* du 29 avril.

3. Voy. les *Comptes-rendus des séances de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres* de 1877, 4e série, t. V, p. 129-130.

cette inscription est comprise entre le mois de mai de l'année 305 de notre ère et la fin de l'an 307, car c'est pendant cette période seulement que Maximin Daza porta le titre de *Nobilissimus Caesar*.

Après avoir étudié nous-même ce monument, d'abord sur l'original, puis sur la photographie et sur le moulage, enfin sur l'estampage, — que M. Théodore Vacquer, chargé de la conservation des antiques du musée Carnavalet, a bien voulu faire exécuter pour nous, — nous avons acquis la certitude qu'au commencement de l'avant-dernière ligne on doit lire RC et non RO[1], et que les caractères qui suivent ces deux lettres RC, — peu lisibles, il est vrai, sur la borne milliaire, mais beaucoup plus distincts sur l'estampage et sur la photographie, — ont été OS; soit RCOS; mais dans l'O est inscrit un V.

Or, en examinant avec attention l'original, on ne tarde pas à se convaincre que les lettres COS ont appartenu à une inscription antérieure et que la première, C, qui en avait également fait partie et qui semble avoir été approfondie intentionnellement, a dû être utilisée pour la seconde. Mais il nous a paru évident que la borne milliaire en question avait porté d'autres inscriptions encore.

Ainsi, à la cinquième ligne, dans les lettres A CIV PAR se trouve enchevêtrée la sigle MP, certainement une fois, probablement deux et même trois fois ;

A la sixième ligne, on peut retrouver le nombre CXX ou peut-être CXXV ;

A la septième, a dû figurer un autre nombre encore, et, de plus, la sigle MP, appartenant à une écriture plus ancienne que le IVe siècle.

Cette borne a donc dû servir trois fois au moins et probablement quatre fois.

Préalablement à tout essai de restitution, il importe d'établir nettement un fait que nous considérons comme indubitable : c'est que les anciens employaient le procédé du *rebouchage* pour remplir les creux des inscriptions qu'on voulait faire disparaître ; or on avait soin, dans cette opération, d'épargner les lettres qui pouvaient être employées dans l'inscription nouvelle. Le même monument servait ainsi plusieurs fois, sans que la lecture du dernier texte présentât la moindre confusion avec ceux qui y avaient été précédemment gravés. Les *rebouchages* sont tombés avec le temps : de là la confusion des lettres.

Pour en revenir à notre inscription, nous avons reconnu qu'on voyait, et qu'on voit encore très distinctement aujourd'hui, entre la cinquième et la sixième ligne, une barre horizontale au-dessus des deux lettres, ou plutôt des deux chiffres romains CV (le V inscrit dans l'O). Le C de l'ancien mot COS a donc été conservé et utilisé pour la

1. Il y a bien un O, mais il est après le C.

dernière inscription, et, joint au V, il a produit le nombre CV, *centum et quinque ;* cette barre horizontale indique clairement en effet qu'il s'agit ici d'un nombre. On remarquera de plus qu'elle ne dépasse pas le V à droite ni le C à gauche ; de sorte qu'on a, pour la sixième ligne :

R$\overline{\text{CV}}$

Il faut donc renoncer à la lecture RO ou ROT et il ne peut être ici question de *Rot(omagus)*, Rouen[1]. D'ailleurs la borne a été trouvée au sud-est de Paris et il est difficile d'admettre, *a priori*, qu'elle ait été transportée en ce lieu depuis le premier mille de la route qui conduisait à Rouen. La barre horizontale, ne s'appliquant qu'aux deux chiffres romains CV, nous a fait penser qu'il ne devait être tenu aucun compte des autres, XXV, lesquels avaient dû disparaître de la dernière inscription gravée, ayant certainement été annulés à l'aide d'un rebouchage.

A la première ligne, on distingue nettement un V au-dessus du G de GAL*erio*. Ce V paraît avoir été précédé d'un A dont la partie supérieure est seule visible ; il était suivi sans doute de deux GG dont le second seulement est apparent ; on reconnaît enfin, terminant la ligne, les vestiges de deux lettres qui semblent avoir formé le mot ET.

A la dernière ligne, c'est-à-dire à ce qui serait la septième de l'inscription mutilée qui nous est parvenue, on voit, sur la droite, le second jambage d'un M qui semble avoir été lié avec un P de manière à former la sigle MP, *millia passuum*. Il est vrai que ces lettres sont d'une forme un peu différente de celle qui était en usage au IV[e] siècle.

On remarquera du reste que la barre horizontale suffit à la rigueur pour marquer que les chiffres CV sont des milles ; $\overline{\text{CV}}$ peut donc se lire « CV *millia* », sous-entendu *passuum ;* il n'est pas nécessaire, en conséquence, de tenir compte de la septième ligne. La sigle MP de cette ligne est d'ailleurs douteuse ; il est probable qu'elle appartenait à une inscription antérieure, ainsi que le mot COS de la sixième ligne ; peut-être les aura-t-on laissés subsister comme complétant le texte final indiquant la distance, quoique la sigle MP se place, d'ordinaire, avant le nombre des milles ou des lieues. Il est possible enfin de reconnaître, comme nous l'avons dit plus haut, la même sigle MP mal effacée et figurant deux fois avant la sixième ligne, mais enchevêtrée dans les lettres A CIV PAR et appartenant par conséquent à des inscriptions plus anciennes.

Nous lisons donc ainsi, avec certitude, sur la pierre, à l'exclusion

---

1. C'est cette barre horizontale qui aura été prise pour la barre d'un T, d'où la fausse lecture ROT.

de toutes les autres lettres, qui avaient dû disparaître dans le rebouchage exécuté en 307, toute la partie de l'inscription qui nous a été conservée :

AVGG · ET
D · N · GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
R · $\overline{\text{CV}}$

Il est bon de remarquer que l'estampage révèle d'autres traces d'inscriptions antérieures, dans les quatre premières lignes.

Occupons-nous d'abord de la première partie de ce texte épigraphique, celle qui devait mentionner les empereurs régnants reconnus en Gaule au moment où elle a été gravée. C'est ce qu'on peut appeler la partie historique de notre borne milliaire. Nous étudierons ensuite les trois dernières lignes, qui constituent la partie géographique de ce monument.

I.

PARTIE HISTORIQUE.

Les lignes 2, 3 et 4 de cette inscription, — dont le commencement nous manque, — nous font connaître les noms et le titre de Maximin Daza ; or il est impossible que cet empereur, qui n'était encore que César, et qui, en cette qualité, administrait l'extrême Orient romain, figurât seul sur un monument élevé dans le nord de la Gaule ; il y avait donc nécessairement d'autres noms d'empereurs avant le sien. On voit en effet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des traces encore reconnaissables à la ligne 1, des mots AVGG ET.

Les seules années pendant lesquelles Maximin Daza ait porté le titre de *Nobilissimus Caesar* sont bien, comme on l'avait établi, les années 305, depuis le 1er mai, puis 306 et 307 entièrement. C'est, en effet, le jour des kalendes de mai 305 qu'eut lieu, à Nicomédie et à Milan, l'abdication de Dioclétien pour l'Orient, de Maximien pour l'Occident, et que les deux Césars furent proclamés Augustes : Galère par Dioclétien, Constance Chlore par Maximien [1]. On sait que Galère avait dicté le choix des deux nouveaux Césars, — Maximin Daza, son neveu, et Sévère, — à Dioclétien, qui céda à ses désirs, malgré la préférence que le vieil empereur avait montrée pour Constantin, fils de Constance Chlore, et pour Maxence, fils de Maximien et propre gendre de ce même Galère [2].

1. Voy. Tillemont, IV, p. 85, qui cite les sources d'ailleurs bien connues.
2. Lactance, ch. XVIII et XX.

Cet état de choses dura officiellement jusqu'à la mort de Constance Chlore, arrivée à York le 25 juillet 306. Il ne se peut pas que les bornes milliaires de la Gaule aient mentionné, durant cette période de quinze mois, le seul nom de Maximin Daza, relégué au fond de l'Orient, sans placer à côté celui de Sévère pour l'Occident. Or il n'y a qu'un seul *Nobilissimus Caesar* de nommé dans l'inscription, et, lorsqu'on la lisait entière sur la borne de Paris, il n'y en avait qu'un, comme le prouve le mot AVGG de la première ligne : elle est donc postérieure au 25 juillet 306[1].

Constantin, après la mort de son père, se contenta du titre de César et le garda jusqu'au 31 mars 307[2]. Mais le 28 octobre 306, Maxence, qui se plaignait d'un partage fait à son détriment, partage contraire même aux volontés de Dioclétien et de son propre père Maximien, se fit proclamer Auguste, à Rome, sans se soumettre à cette sorte de stage impérial qui est exprimé par le titre de *Nobilissimus Caesar*.

Si notre borne milliaire eût été gravée dans les trois mois pendant lesquels l'autorité des quatre empereurs, Sévère, Galérius, Constantin et Maximin Daza, paraît avoir été reconnue dans la Gaule, Constantin y aurait certainement figuré avec le titre de *Nobilissimus Caesar*, qu'il ne quitta officiellement que l'année suivante ; son nom aurait donc précédé ou suivi celui de Maximin Daza et, s'il l'eût précédé, il eût été placé après ceux des deux Augustes, Galérius et Sévère. Or, 1° Maximin Daza est le seul *Nobilissimus Caesar* nommé sur la borne de Paris ; 2° son nom était précédé de ceux de deux Augustes.

Lorsque Maxence se fit proclamer empereur à Rome avec le titre d'Auguste, le 28 octobre 306, et que Maximien, son père, reprit la pourpre avec ce même titre vers la fin de cette année, la tétrarchie se trouva, par le fait, désorganisée, de sorte qu'au commencement de 307 il y eut, non plus quatre, mais six empereurs, dont quatre Augustes : Maximien, Sévère, Maxence, en Occident, et Galérius, en Orient, — et deux Césars : Constantin et Maximin Daza.

Constantin est donc encore *Nobilissimus Caesar* au commencement de 307 et il n'a pu figurer, en cette qualité, sur notre inscription, puisque Maximin Daza est le seul César qui y soit mentionné avec ce titre : ce monument, ou du moins le texte qu'il porte, est donc postérieur au 1er janvier 307.

Sévère ayant été tué, aux *Tres Tabernae*, par ordre de Maximien, au commencement de 307 (février ou mars), Constantin fut proclamé Auguste le 31 mars de cette même année.

---

1. Eutrope, X, 1 ; S. Jérôme, *Chron.*; Eusèbe, *Chron.*; Aur. Vict., *Caes.*, XL, 3, etc. ; cf. Tillemont, IV, p. 91.

2. On sait qu'il avait été salué Auguste par les armées de la Bretagne, mais il se tint pour satisfait du titre de César, le seul que Galerius consentit à lui laisser. Voy. Tillemont, IV, p. 92-93, avec renvoi aux sources.

Enfin au commencement de 308 Maximin Daza se proclama lui-même Auguste à Antioche[1] ; c'est donc certainement avant le 1er janvier 308 que la borne de Paris reçut l'inscription qui nous occupe.

Est-ce antérieurement au 31 mars 307 ? C'est impossible, puisque, avant cette date, Constantin ne prit officiellement que le titre de *Nobilissimus Caesar*. Or nous avons vu qu'il n'y avait qu'un seul *Nobilissimus Caesar* de mentionné sur le monument et que ce seul César était Maximin Daza ; c'est donc certainement entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308 que notre inscription a été gravée.

Il faut remarquer en outre que, pendant cette année 307, Maximin dut être reconnu dans tout l'empire en qualité de César, car il était alors consul. Les *Fastes* portent en effet, pour l'an 307 :

« Imp. Caes. M. Aurelius Valerius Maximianius Aug. VIIII.

Galerius Valerius Maximinus Nob. Caes. »

Il est vrai que Constantin figure aussi sur les Fastes consulaires pour cette année, mais avec le titre de *Nobilissimus Caesar* qu'il perdit le 31 mars ; il n'est donc pas probable que son consulat se soit prolongé au-delà de cette date ; il est certain, en tout cas, que Maximin fut consul en même temps que lui, et il est très probable qu'il conserva, lui du moins, les faisceaux toute l'année.

Pendant cette période de neuf mois, comprise entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308, quels sont les deux Augustes dont les noms ont dû précéder celui de Maximin sur la borne milliaire de Paris ?

1° Pour Constantin, il y figurait certainement ; cela est hors de doute : nous sommes en Gaule, et il était reconnu d'ailleurs dans tout l'Occident.

2° Quant à Galerius, on sait qu'il ne voulut pas avouer Constantin pour Auguste et que c'est même en partie pour cela qu'il donna la pourpre, avec ce même titre, à Licinius, le 11 novembre 307. La lutte, qui commencera violemment l'année suivante, s'annonce déjà par de graves désaccords, qui en étaient venus même à l'état de crise aiguë, et nous pensons que les noms de Galerius, martelés sur les monuments publics des années précédentes en Italie, ont dû l'être dans tout l'Occident à partir de cette époque[2], et à plus forte raison croyons-nous que son nom dut être omis sur ceux qui furent gravés pendant cette période. Aucune des bornes milliaires relevées jusqu'à ce jour en Gaule pour ces trois années ne porte son nom.

3° Licinius, dont l'élévation à l'empire était l'œuvre de Galère et a le caractère d'une protestation contre l'érection de Constantin au

---

1. Eusèbe, *Chron.*; Lactance, *De mortib. persec.*, ch. XXIX, XXXII.

2. Voyez, entre autres, l'inscription d'une borne milliaire d'Italie. Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, n. 6288.

titre d'Auguste, ne pouvait figurer sur la borne de Paris. Il faut songer en outre que, la nomination de Licinius ayant eu lieu le 11 novembre, nous n'avons que cinquante-trois jours entre cette date et la déclaration de Maximin Daza comme Auguste, et ce délai semble bien court, vu surtout la grande distance qui sépare *Carnuntum* de la Gaule, pour que cet avènement fût consacré sur les monuments publics de ce pays avant que le nouveau titre de Maximin y fût connu. Pour ces raisons, Galerius et Licinius nous paraissent avoir dû être exclus du texte de notre monument.

4° Maximien, au contraire, qui venait de donner sa fille à Constantin et qui l'avait salué Auguste, y figurait certainement. D'autres inscriptions prouvent même que son nom et son titre d'Auguste ont été ajoutés après coup, à la suite même de ceux des Césars, et ils n'ont dû l'être que pendant cette courte période. La seule difficulté est de savoir dans quel rang il figurait sur la borne de Paris.

5° Pour Maxence, la question peut présenter quelque doute. Il n'était pas encore en dissentiment déclaré avec son père ; on sait que dans la lutte engagée, dès la fin de 306, contre Sévère, et, par suite, contre Galerius, Maxence avait fait cause commune avec Maximien : leurs intérêts étaient les mêmes en Italie ; mais, son nom étant omis sur toutes les bornes milliaires de la Gaule élevées pendant ces trois années, nous ne voyons aucun motif pour l'admettre. D'ailleurs, puisqu'il n'y avait vraisemblablement que deux Augustes mentionnés, si notre lecture de la première ligne est bonne, il ne pouvait certainement pas avoir été préféré à Maximien et à Constantin.

Ayant procédé, comme on vient de le voir, par élimination, sur la liste des six empereurs qui avaient régné en 307, pendant la période de neuf mois qui s'étend du 31 mars au 1er janvier, nous en avons retranché les deux Augustes d'Orient, et, des trois Augustes d'Occident, nous avons exclu Maxence et conservé Constantin et Maximien. On remarquera que l'exclusion des Augustes Galerius et Licinius explique d'ailleurs assez bien la mention du César Maximin sur les bornes milliaires de la Gaule, car il était seul pour y représenter l'Orient.

Maintenant il s'agit de déterminer l'ordre dans lequel devaient être inscrits, sur la borne de Paris, les deux Augustes d'Occident, Maximien et Constantin.

Nous croyons que le premier rang appartenait à Maximien, non pas à cause de la priorité de son titre, car l'abdication de l'an 305 semble lui avoir fait perdre les droits que cette ancienneté de possession lui aurait assurés ; mais, par suite de sa situation vis-à-vis de son gendre, et si c'est lui en effet, comme le rapportent les auteurs contemporains [1], qui l'a proclamé Auguste, il paraîtra naturel d'assi-

1. Voy. Tillemont et le Panégyrique anonyme cité par lui.

gner la primauté à celui qui confère le titre sur celui qui le reçoit.

Nous croyons donc pouvoir restituer ainsi la première partie de l'inscription qui devait se lire sur la borne milliaire de Paris :

[DD·NN·M·AVR
MAXIMIANO
ET·FL·VAL
CONSTANTINO]
AVGG ET
D·N·GAL·VAL
MAXIMINO
NOBIL·CAES
etc.

II.

PARTIE GÉOGRAPHIQUE.

Pour les trois dernières lignes de notre inscription, nous lisons d'abord, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un R au commencement de la 7e ; et cet R est suivi, non pas d'un O, comme on l'avait cru, mais certainement du nombre $\overline{CV}$ exprimant des milles et non des lieues gauloises. Il est permis de ne tenir aucun compte de la sigle MP, d'ailleurs peu visible et gravée en caractères différents, la barre horizontale au-dessus des deux chiffres $\overline{CV}$ suffisant pour exprimer des milles ; par conséquent nous aurions : $\overline{CV}$, c'est-à-dire *centum et quinque millia (passuum).*

Après les mots : A CIV·PAR, *a civitate Parisiorum*, dont la lecture est indubitable, figurait évidemment le nom de la localité située à cent cinq milles de Paris et dont le nom, commençant par un R, est à chercher.

Il faut remarquer d'abord que cette localité devait être une grande ville, car il n'y avait qu'une grande ville qui pût, à une telle distance, être désignée, d'une façon suffisamment claire pour tous, par la seule lettre initiale de son nom.

Rappelons d'abord que cette borne milliaire, plus tard convertie en sarcophage, a été trouvée au cimetière Saint-Marcel, où elle avait été déposée parmi d'autres tombes, et que, si elle eût été apportée d'une certaine distance pour subir cette transformation, il n'est pas probable qu'elle l'eût été de bien loin, les chrétiens ayant dû trouver, pour ainsi dire sous la main, un grand nombre de monuments païens sur la rive gauche de la Seine. Ce qui paraît vraisemblable, c'est qu'elle avait été trouvée en place, par ceux qui en ont fait un sarcophage, sans doute à une des portes de Paris du côté de l'est ou du sud-est, c'est-à-dire dans le quartier Saint-Victor (vers l'entrepôt des vins

d'aujourd'hui). Paris n'avait pas reçu encore, au commencement du v[e] siècle, les accroissements qui en firent, sous l'empereur Julien seulement, une ville de quelque importance. Jusqu'à cette époque, le chef-lieu de la *Civitas Parisiorum* n'était guère qu'une bourgade, ou plutôt elle ne se composait que de deux bourgades, ainsi que nous l'avons dit ailleurs [1]. D'après le texte de Strabon, il semble bien, en effet, qu'il y eût : 1° l'île, que nous appelons aujourd'hui la *Cité*, la *Lutetia* de César [2], et 2° une localité nommée *Lucotocia* [3], dont les maisons étaient groupées autour de la montagne Sainte-Geneviève : l'empereur Julien, plus tard, les réunit et en forma une ville ayant pour centre son palais et ses thermes (présentement l'hôtel Cluny et ses dépendances).

C'est à M. Robert Mowat que revient l'honneur de cette intéressante découverte touchant les noms et la topographie de notre ancien Paris. Nous n'avions fait que signaler l'existence présumée de deux bourgades distinctes au temps de Strabon; mais, depuis lors, M. Mowat, dans un article intitulé *Découverte d'une inscription gauloise à Paris*, *étymologie du nom de Lutèce* [4], a établi : 1° d'après un diplôme de Childebert I[er] daté de 558, que l'église Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés) avait été construite dans un lieu appelé *Locoticiae*, — et 2°, d'après le *Compendium de Origine et Gestis Francorum* [5], que, Clovis ayant élevé précédemment, aux apôtres Pierre et Paul, une autre église « in colle *Leucoticio*, qui nunc *Genovefe* appellatur », ce dernier lieu correspond à la montagne Sainte-Geneviève. MM. d'Arbois de Jubainville et Robert de Lasteyrie me font observer que le diplôme de Childebert est faux, mais que le lieu de *Locoticia* est mentionné dans la vie de saint Droctovée par Gislemar, auteur qui mourut en 886 (*AA. SS. Bolland.* 10 mars, II, 37-40; — Mabillon, *Acta Sanctor. ordinis S. Benedicti*, I, 252-267; — Dom Bouquet, III, 436 438) : « Parisius in Suburbii loco qui olim nuncupabatur Lucotitius in honore Beati Vincentii ecclesiam acceleravit construere propensius. » Ainsi la bourgade ou la ville dite *Lucotocia*, *Lucoticia*, *Leucoticius locus*, — distincte, pendant les trois

1. *Géographie hist. et admin. de la Gaule rom.*, II, p. 474.

2. César, *De bell. Gall.* VII, 57 : « (*Lutetia*), id est oppidum Parisiorum quod positum est in insula fluminis Sequanae. »

3. Strab. IV, III, 5 : Περὶ δὲ τὸν Σηκοάναν ποταμόν εἰσι καὶ οἱ Παρίσιοι νῆσον ἔχοντες ἐν τῷ ποταμῷ καὶ πόλιν Λουκοτοκίαν. Il semble bien que ce soient deux localités distinctes : 1° l'île, 2° la ville de *Lucotocia*. C'est l'île seule qui aurait été appelée *Lutetia*. Et ce nom, à partir de Julien, aurait été étendu à toute la ville, agrandie par les fondations de cet empereur : c'est lui qui aurait relié *Lucotocia* à *Lutetia*.

4. *Rev. archéol.* de février 1878, p. 102, note 2 (t. XXXV de la 2[e] série).

5. Robert Gaguin, 149, fol. 2, v°.

premiers siècles de notre ère, de *Lutetia* (l'île), se serait étendue sur tout le quartier moderne compris entre la rue de Bucy, Saint-Germain-des-Prés, au nord et à l'ouest; — la rue Nicole, où les travaux de terrassement entrepris pour la construction du marché de Port-Royal et de la rue ont fait découvrir un cimetière du Ier et du IIe siècle de notre ère [1], au sud ; — et l'entrepôt des vins, à l'est.

Il faut remarquer en outre que la ville de *Lutetia* (dans l'île), ayant été détruite par Camulogène en 52 avant notre ère, fut reconstruite, assez lentement sans doute ; c'est ce qui expliquerait qu'elle ne fût mentionnée dans Strabon que par le mot νῆσος, et, comme il ajoute καί πόλιν Λουκοτοκίαν, il se pourrait que cette dernière eût été, de 52 av. J.-C. à 350 de notre ère, le chef-lieu des *Parisii;* et ce qui paraît confirmer cette opinion, c'est que Ptolémée, au milieu du second siècle, leur donne pour πόλις *Lucotecia*, Λουκοτεκία, d'après les manuscrits (variantes Λουκοτέκτα, Λουκοδέκτα ou, en abrégé, Λουκ.) [2], ce qui ne saurait, en aucun cas, être confondu avec la lecture *Lutetia.*

Les humbles commencements de Paris [3] ne permettent guère qu'on lise, sur les bornes milliaires datant des premières années du IVe siècle et provenant de la ville même ou de ses environs : *milliarium primum a civitate Parisiorum.* C'était là le mode usité surtout dans les capitales de province d'où l'on comptait les milles ou les lieues ; mais la station de Paris, bien que se trouvant à l'extrémité de la province de Belgique Seconde, devait alors faire partie d'un parcours qui se poursuivait au delà et dont l'origine était évidemment dans un centre administratif assez important pour qu'il ne fût pas nécessaire de le désigner, dans tout le réseau provincial, autrement que par la lettre initiale de son nom, R, R(*emi*), Reims.

On pourrait trouver étrange, il est vrai, qu'à Paris même, dans le chef-lieu de la cité des *Parisii*, on eût élevé une borne milliaire, marquant la distance qui séparait cette ville de Reims, capitale de la province de Belgique Seconde, en indiquant la première de ces deux localités à l'ablatif avec l'abréviation la moins laconique des deux, A CIV·PAR, et la seconde, c'est-à-dire celle qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours, à l'accusatif par sa seule initiale R. Ce serait, au sentiment de quelques-uns, une formule faite au rebours de ce qu'elle aurait dû être et il leur semble qu'à Paris, sur la frontière des provinces de Lyonnaise Première et de Belgique Seconde, on aurait dû s'exprimer ainsi : *A Remis civitatem Parisiorum*, ou, avec le

---

1. Landau, *Un coin de Paris. Le cimetière gallo-romain de la rue Nicole*, brochure in-8°, 1878, et *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1878, p. 100 et ss.
2. Édit. Wilberg, p. 138.
3. L'expression πολίχνη de Julien ne laisse aucun doute à cet égard.

nominatif : *A Remis civitas Parisiorum*. Il leur paraissait dès lors tout naturel de lire : *A civitate Parisiorum*, *Rotomagum*. *Milliarium primum;* mais on a vu qu'il y avait sur la pierre R CV et non ROT.

Quant à la lecture : *A civitate Parisiorum*, personne ne songe à la contester.

Si l'on passe en revue la plupart des bornes milliaires de l'*Orbis romanus*, il sera facile de tirer de cet examen comparatif une observation nouvelle, qui nous semble donner un relief singulier au monument de Paris, et avoir quelque intérêt peut-être pour la géographie ancienne.

D'autres avant nous se sont aperçus, sans aucun doute, qu'il existait plusieurs sortes de bornes milliaires. Il nous paraît nécessaire de les distinguer nettement en les groupant dans les quatre catégories suivantes :

1° Celles qu'on peut appeler les bornes ordinaires, jalonnant les routes, en marquant les distances d'un parcours à partir d'une localité, qui, le plus souvent, n'est pas nommée, et qui, lorsqu'elle l'est, figure soit à l'ablatif avec *ab* : *Ab Aq*(*uinco*), *A Breget*(*ione*), etc., *m*(*illia*) *p*(*assuum*), — soit à l'accusatif pour indiquer le but vers lequel on marche ;

2° Celles qui ne mentionnent que les noms des empereurs, sans indication de localités et sans distances exprimées, mais qui ont plutôt le caractère de monuments élevés en leur honneur, rappelant d'une manière générale ou même sous-entendant les travaux et les réparations faites à la route, et n'ont pour ainsi dire des bornes milliaires que la forme, comme celle de Lescorno, en Bretagne, et tant d'autres dans tous les pays de l'*Orbis romanus ;*

3° Celles qui rappellent les travaux de construction ou de réparation accomplis par tel ou tel empereur, tel ou tel personnage, telle province ou telle cité, et sur lesquelles on trouve souvent les distances indiquées, mais ordinairement sans qu'aucun nom de localité y figure : telles sont, par exemple, celles de Récessan, dans le Gard, de Fontanes dans la Haute-Loire, tels les milliaires de la voie de *Lambaese* à *Diana*, en Afrique;

4° Enfin les bornes que nous appellerions, si l'on veut nous le permettre, les *bornes milliaires récapitulatives*, qui ne sont plus de simples jalons posés sur les routes, mais qui offrent, en bloc, la somme des milles ou des lieues, d'une extrémité à l'autre d'un parcours donné. Elles devaient se trouver à la frontière d'une province et parfois marquaient la distance entre deux chefs-lieux de cités importantes.

De ces quatre groupes que nous venons d'énumérer, nous nous arrêtons seulement au dernier. On comprendra sans peine que ces sortes de poteaux ou bornes récapitulatives soient beaucoup plus

rares que les bornes qui jalonnaient les routes de mille en mille, puisqu'il ne devait y en avoir tout au plus que deux pour tout un parcours : une à chacune des extrémités.

Cependant, si petit que soit le nombre des bornes récapitulatives que le temps a épargnées, il nous a été possible d'en découvrir qui sont conçues exactement dans les mêmes termes que le milliaire de Paris tel que nous l'expliquons, c'est-à-dire exprimant, à l'ablatif avec *ab*, le lieu où elles avaient été élevées, et, à l'accusatif, la localité qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours. C'est à ce groupe de bornes récapitulatives qu'appartient, par exemple, celle qui indique la somme des milles entre *Bracara Augusta* (Braga, en Portugal) et *Asturica* (*Astorga*[1]) :

A BRACARAVG
ASTVRICAM[2]
M · P · CCXV[3]

Cette borne provient de Braga même, comme l'atteste M. Hübner. Mais nous avons un autre témoignage que celui qu'on vient de lire touchant la provenance de cette borne récapitulative : c'est l'Itinéraire d'Antonin. Le nombre de 215 milles entre *Bracara* et *Asturica* est identiquement le même entre ces deux villes dans l'Itinéraire d'Antonin, et, qu'on le remarque, ce document est conçu exactement dans les mêmes termes. Le parcours commence à Braga; c'est à Braga qu'a été trouvée la borne; c'est de Braga que sont comptés les milles de l'Itinéraire :

A Bracara Asturecam mpm CCXV[4].

D'ailleurs vingt passages de l'Itinéraire d'Antonin nous offrent la même formule :

P. 456. *Ab Aquis Terebellicis Burdigalam* (de Dax à Bordeaux) *mpm LXIIII*. Suit le détail, du 1er mille au 64e.
P. 457. *Ab Aquis Terebellicis Tolosam mpm CXXX*.
P. 462. *Ab Aginno Lugdunum mpm LXV*.
P. 384. *A Rotomago Luticiam usque mpm LXXVII*.

Nous ne pouvons nous empêcher de mettre en regard de ces textes de l'Itinéraire celui de la borne de Paris, telle que nous la lisons :

A CIV*itate* PAR*isiorum*
R*emos* $\overline{\text{CV}}$

1. *Corp. Inscr. lat.*, t. II, n° 4747.
2. M. Hübner rectifie avec toute raison la leçon vicieuse de Pighi et de Ramberti qui portait ASTVRICAE.
3. Malheureusement l'inscription n'est pas bien conservée dans sa partie inférieure, mais la dernière ligne avait été copiée par Ramberti, d'où Muratori l'a tirée (p. 452, n° 3), et Righi l'a lue de même (*Cod.* de Berlin, f. 210).
4. Wesseling, p. 427.

et nous demandons où est la différence? La similitude est telle que nous sommes presque tenté de considérer ces récapitulations, — en quelque sorte préventives, — des voies de l'Itinéraire comme la fidèle reproduction de ces bornes milliaires que nous avons appelées récapitulatives et qui devaient se trouver au départ et à l'arrivée des grands parcours des voies de la Gaule, au IVe siècle.

De tout temps, d'ailleurs, ce genre de poteaux indicateurs de la distance totale à parcourir a été en usage.

En Italie, au temps des Gracques, nous en avons un exemple bien connu : c'est celui de la borne de Polla dans le Val di Diano[1]. On remarquera sur ce monument, tant de fois publié, que le mot HINCE, qui désigne le point d'où l'on part, d'où l'on compte les milles et où se trouvait le poteau, joue le rôle d'un véritable ablatif, et que, malgré le verbe *sunt*, les destinations diverses sont à l'accusatif.

HINCE SVNT || NOVCERIAM · MEILIA LI · CAPVAM XXCIII, etc.

Le milliaire de Paris nous offrirait donc, — et cela en augmente beaucoup l'intérêt et la valeur, — un nouveau spécimen de ces bornes récapitulatives, dont nous retrouvons la teneur exacte dans les en-tête des parcours de l'Itinéraire d'Antonin.

La lecture qu'on avait proposée d'abord pour la borne de Paris : *A civitate Parisiorum Rotomagum milliarium primum*, n'est cependant pas sans analogue. On trouve le point de départ et le point d'arrivée mentionnés à la fois sur les bornes ordinaires qui jalonnaient certaines routes; mais les exemples en sont d'une extrême rareté. Nous en trouvons un dans les bornes de la *via Augusta*, partant des environs de *Castulon* (Cazlona) et se rendant à *Gades* (Cadiz)[2].

Mais cet exemple de la *via Augusta*, en Bétique, offrant, pour chaque mille, l'indication du lieu de départ et du lieu d'arrivée, est non seulement fort rare, nous le croyons unique. En supposant toutefois qu'on s'autorise de cette singulière exception, il resterait à accorder la lecture de la borne de Paris avec une semblable donnée. Or, nous le répétons : 1° il y a un C et non un O après l'R de la sixième ligne; 2° le C et le V qui le suit sont surmontés d'une barre horizontale; 3° à la dernière ligne, il n'y a pas I, mais le second jambage d'un M appartenant à une inscription antérieure.

D'autre part, si Paris n'est plus désigné, déjà au commencement du IVe siècle, par son ancien nom gaulois de *Lutetia* ou de *Lucotocia*, mais sous le nom de *Civitas Parisiorum*[3], il ne faut pas chercher non

---

1. *Corp. Inscr. lat.*, t. I, n° 551, p. 154.
2. *Ibid.*, t. II, nos 4701, 4703, 4712, 4715, 4721.
3. M. Héron de Villefosse a fait, sur notre demande, une recherche des plus instructives touchant l'époque où s'est accomplie en Gaule la substitution des

plus le nom de l'autre ville, commençant par un R, dans la toponymie gauloise, mais bien parmi les noms des peuples indigènes, noms qui sont devenus, à partir d'Auguste, les appellations officielles des cités, et qui ont été appliqués, pendant les trois premiers siècles, aux territoires, pour être transférés ensuite, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe s., aux chefs-lieux de ces mêmes cités.

La ville mentionnée sur notre milliaire était donc désignée déjà par le nom qu'elle a gardé depuis : c'est celui de l'ancien peuple, appliqué d'abord officiellement au territoire de la cité pendant la période qui sépare Auguste de Dioclétien, pour passer ensuite, et définitivement, au chef-lieu. C'est ainsi qu'*Ambiani*, *Redones*, *Bituriges*, ne désignent plus seulement le territoire de ces peuples et des cités romaines qui ont été formées dans leurs limites, mais les villes mêmes d'Amiens, de Rennes, de Bourges[1]; et que les noms gaulois qui désignaient les chefs-lieux, *Samarabriva*, *Condate*, *Avaricum*, etc., — noms subsistant encore au temps de Ptolémée[2], conservés même dans les Itinéraires, pour lesquels nous avons montré d'ailleurs que la nomenclature était antérieure au IVe siècle[3], — ont disparu pour toujours. Ce n'est pas un des moindres intérêts de notre monument de nous prouver que, dès l'année 307, cette substitution des anciens noms de peuples, c'est-à-dire de cités, à ceux des villes gauloises, était déjà presque entièrement accomplie dans le nord de la Gaule[4]. Ces exemples sont fréquents, car le changement, nous le répétons, date du IIIe siècle. Cela nous confirme dans l'opinion que cette transformation des noms des chefs-lieux de cités, qui dut commencer vers l'époque de Valérien et Gallien, se généralisa, comme tant d'autres, au temps des grandes réformes de Dioclétien. C'est sur les bornes milliaires que cette substitution des

---

noms officiels des cités romaines, c'est-à-dire des anciens territoires de peuples, aux noms, gaulois pour la plupart, des *oppida* qui étaient les chefs-lieux de ces mêmes cités : il a trouvé que les plus anciennes bornes milliaires où figurent les noms des cités, comme *Pictones* désignant la ville de Poitiers et non plus *Limonum*, étaient du milieu du IIIe siècle.

1. Voyez Ammien Marcellin, dont l'ouvrage a été composé vers 383; livre XV, XI, *passim*.

2. Ptolémée, livre II, ch. VI, VII, VIII, IX et X.

3. *Opera et loc. cit.*, Introduction, *passim*, et édition in-folio, p. 68 et suivantes.

4. Nous voyons que la borne milliaire d'Amiens, qui est de la même date que celle de Paris, désigne encore la ville sous son ancien nom de *Samarabriva*. Elle porte en effet :

CIV AMB
A · S · L · I

Civitas Ambianorum (sous-entendu *fecit*); puis : *A Samarabriva leuca prima*. Mais c'est la Cité tout entière qui a fait les frais du monument.

noms de villes est surtout significative, car les noms des localités mentionnés sur ces monuments doivent avoir eu nécessairement un degré d'exactitude tel qu'il ne pût donner lieu, dans la pratique, à aucune hésitation. Il est clair que si les mots *Civitas Parisiorum* n'avaient pas désigné une localité, c'est-à-dire un point du parcours parfaitement déterminé, s'ils avaient pu s'entendre encore, comme aux trois premiers siècles de l'Empire, du territoire de la cité des *Parisii* et non de leur chef-lieu, les mesures de distance marquées sur les bornes itinéraires n'auraient eu aucune précision. Nous croyons donc que si, dans les documents du IVe siècle (*Itinéraire d'Antonin* et *Table de Peutinger*), les anciens noms gaulois subsistent encore pour désigner les chefs-lieux de cités, c'est que la toponymie de ces itinéraires reproduisait des listes plus anciennes, et surtout que ces noms étaient inscrits sur un grand nombre de bornes milliaires de l'époque précédente, lesquelles jalonnaient toutes les routes de la Gaule. Mais sur celle de Paris, élevée, ou du moins gravée, l'an 307 de notre ère, on avait, au contraire, employé déjà la nouvelle nomenclature géographique devenue officielle. Sur celle d'Amiens, ces deux noms appartiennent au contraire à l'ancien système, *Civitas Ambianorum*, désignant la cité administrative, et non la ville qui est appelée de son nom gaulois de *Samarabriva*.

La ville désignée sur la borne milliaire de Paris par la seule initiale R est donc Reims, *Remi*.

L'ancien nom gaulois du chef-lieu de la cité des Rémois, *Durocortorum*, était devenu *Remi* ou *civitas Remorum*, comme celui de *Lucotocia* ou de *Lutetia* s'était déjà transformé en *civitas Parisiorum*. Le terme *civitas* lui-même prend une acception nouvelle et s'applique désormais non plus seulement au territoire, mais à la localité qui n'avait longtemps été que le chef-lieu de ce territoire.

Reims était la capitale de la province de Belgique Seconde qui figure sur la liste de Vérone de 297[1]. C'était un centre d'où rayonnaient les voies de la Gaule septentrionale, et d'où l'on comptait les distances[2].

On connaît sept routes au départ[3] :

Dans l'*Itinéraire d'Antonin*, nous en avons quatre, partant de Reims :

1° Sur *Tarvenna* (Thérouanne), par *Aug. Suessionum* (Soissons), et, de Soissons sur *Samarabriva* (Amiens), par *Augustomagus* (Senlis)[4];

---

1. La Belgique y figure sous la forme fautive *Betica Ia*, *Betica IIa*, pour *Belgica Ia*, *Belgica IIa* : voyez Mommsen, *Verzeichniss der rœmisch. Provinzen, aufgesetzt um* 297 (Mémoires de l'Académie de Berlin, 1862, p. 492), et la traduction de ce Mémoire par Émile Picot, *Revue archéologique* (nouv. série), t. XIV, déc. 1866, p. 371 et 389.

2. Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*, l. IV, ch. 39.

3. *Reims pendant la domination romaine*, par Ch. Loriquet; 1860, p. 200.

4. Page 379 et 380.

2° Sur *Bagacum Nerviorum* (Bavai)[1] ;
3° Sur *Lugdunum* (Lyon)[2];
4° Et sur *Divodurum* (Metz)[3].

La *Table de Peutinger* nous montre six routes rayonnant de Reims :

1° Sur *Andomatunum* (Langres) et *Vesontio* (Besançon);
2° Sur *Tullum* (Toul), Metz et le Rhin;
3° Sur *Colonia* (Cologne);
4° Sur *Bononia* (Boulogne), par Bavai ;
5° Sur *Samarabriva* (Amiens), par *Augusta Suessionum* (Soissons);
6° Enfin sur *Genabum* (Orléans), par *Augustobona* (Troyes)[4].

Ainsi la route de Reims à Soissons figure dans les deux itinéraires et celle de Soissons à Senlis dans le seul Itinéraire d'Antonin, mais aucune de ces routes ne met en communication directe Reims et Paris; il en existait assurément une indirecte, partant de Paris et gagnant la voie de Soissons à Reims, comme aujourd'hui le chemin de fer; la distance exprimée sur la borne de Paris ne nous révélerait-elle pas l'existence d'une autre route plus courte que le chemin de fer et allant aussi de Paris à Soissons, sans passer par Senlis, et de Soissons à Reims?

Les CV milles indiqués sur notre borne milliaire valent cent cinquante-cinq kilomètres. Le chemin de fer en donne cent soixante; mais le chemin de fer n'a jamais un tracé bien direct : différence 5 kilomètres.

Le point de départ précis, le parcours et les vestiges de cette voie étaient donc à étudier.

M. Longnon nous écrivait, à la date du 29 octobre 1879 :

« La route [romaine] directe de Paris à Reims par le Multien, route sur laquelle j'ai les renseignements les plus circonstanciés, ne mesure que 95 milles romains (140 kilomètres) en partant de l'île de la Cité.

« Je viens de mesurer également la voie de Paris à Reims par Senlis et Soissons; cette voie, qui n'est pas [non plus] mentionnée par les documents itinéraires, pour sa première section [du moins], entre Paris et Senlis, devait se chiffrer par 108 milles romains (160 kil.), à partir de l'île de la Cité. »

1° Route directe : 95 milles romains, = 140 kil. 595 m.

Borne de Paris : 105 milles romains, = 155 kil.; écart : 10 milles en plus, c'est-à-dire 14 kil. 881 m.

1. Pages 380-381.
2. Pages 358-362.
3. Pages 364-365.
4. Voy. notre édition in-folio de la *Table de Peutinger*, segment I et II. On remarquera que plusieurs voies font double emploi ici, étant nommées dans les deux documents.

2° Par Soissons : 108 milles romains, = 159 kil. 948 m.

Borne de Paris : 105 milles romains; écart : 3 milles = 4 kil. 1/2 en moins.

Par le chemin de fer passant par Soissons, il y a 160 kilomètres, la même distance que par la voie romaine qui passait par Senlis et Soissons.

A vol d'oiseau, il y a entre Paris et Reims 130 kilomètres.

Par la route nationale, 156 kilomètres.

La route indiquée sur le milliaire de Paris devait donc être plutôt celle qui passait par Soissons, mais le parcours de cette voie entre cette ville et Paris était à chercher. M. Auguste Longnon l'a trouvée. (Voyez plus bas.)

Nous croyons que toute l'inscription de la borne trouvée au cimetière Saint-Marcel peut se restituer et doit se lire ainsi :

[DD · NN · M · AVR
MAXIMIANO
ET · FL · VAL
CONSTANTINO]
AVGG ET
D · N · GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
R $\overline{\text{CV}}$

[*D(ominis) n(ostris) duobus, M. Aur(elio) Maximiano et Fl(avio) Val(erio) Constantino*], *Aug(ustis) duobus, et D(omino) n(ostro) Gal(erio) Val(erio) Maximino, Nobil(issimo) Caes(ari).*

A Civ(itate) Par(isiorum)

R(emos), centum et quinque millia (passuum).

NOTE SUR LES VOIES ROMAINES DE PARIS A REIMS.

L'étude attentive de la borne milliaire du cimetière Saint-Marcel a donné à M. Desjardins l'idée de rechercher une voie reliant Paris à Reims et mesurant 105 milles.

1° Cette route ne saurait être reconnue dans la voie qui, de Reims, va à Soissons (*Itin. Ant.* 379) et à Senlis (*Table de Peut.*), bien qu'il soit possible de reconnaître dans la route actuelle de Senlis à Paris le tracé d'une voie antique complétant les deux tronçons précédents. En effet, la voie de Paris à Reims par Senlis et Soissons aurait mesuré, dans cette hypothèse, au moins 108 milles : 3 de plus que la somme indiquée sur la « borne récapitulative » de Paris.

2° Elle ne peut non plus être assimilée à une ancienne route de Paris à Reims, par Claye, Lizy-sur-Ourcq, Gandelu, etc.; cette seconde voie est en effet plus courte que la distance marquée sur le milliaire de Saint-Marcel, puisqu'elle ne mesure que 95 milles.

3° Il y a donc lieu de chercher, entre les deux voies précitées, la route mesurant 105 milles romains ; or, après un mûr examen, on est naturellement amené à constater qu'elle devait passer par Nanteuil-le-Haudouin. Villers-Cotterets et Soissons. Le dernier tiers de cette voie, de Soissons à Reims, décrit par l'Itinéraire d'Antonin, est parfaitement reconnu sur le terrain ; on n'a donc à examiner ici que sa partie antérieure, entre Paris et Soissons.

La route de Flandre (aujourd'hui de Lille par Senlis) emprunte jusqu'à Roissy, sur une longueur de 15 kilomètres, le tracé de l'ancienne voie romaine de Paris à Soissons, qui passait ensuite à Chenevières, Moussy-le-Neuf, Ver et Montagny-Sainte-Félicité, pour arriver à Nanteuil-le-Haudouin. De Nanteuil, la voie gagnait Soissons par Peroy-lès-Gombries, Levignen, Gondreville, Vaumoise, Pisseleux, Villers-Cotterets et la forêt de Retz, suivant ainsi un tracé adopté presque constamment par la grande route moderne de Paris à Reims.

L'existence et la direction de cette ancienne voie ont été constatées par les archéologues soissonnais, qui en retrouvent un tronçon à 4 kilomètres aux abords de Soissons[1], mais nous cessons d'être d'accord avec M. Amédée Piette pour la partie de la route comprise entre Villers-Cotterets et Nanteuil-le-Haudouin. M. Piette, se fondant sur une assertion de Carlier, qui publia en 1764 une Histoire du duché de Valois, prétend que la chaussée, au sortir de Villers-Cotterets, ne se dirigeait pas, comme la route moderne, par Vaumoise, Gondreville et Levignen[2], et qu'elle formait une courbe prononcée

---

1. Cette voie, dit M. Piette (*Itin. gal.-rom. du département de l'Aisne*, p. 199), « se détachait de la voie de Reims à Amiens, à peu de distance à l'ouest de Soissons, non loin de l'ancien cimetière; elle gagnait Maupas, ancienne commanderie de Malte, et de là s'engageait dans les gorges de Chaudières, à l'extrémité desquelles on la voit se frayer un passage dans le roc; au delà, sur le plateau, c'est encore une chaussée verte, élevée de 1 m. 50 au-dessus du sol; elle continue ainsi pendant 4 kilomètres jusqu'à sa jonction avec la route actuelle de Paris, qu'elle côtoie sur la droite jusqu'à la Croix-de-Fer. Plus loin, la superposition est complète, car on n'aperçoit plus traces de cette chaussée, reconnaissable jusque-là par sa forme bombée et surtout crayeuse, quoique dégradée par les sillons de la charrue. » (Cf. Mém. de M. Clouet, dans le *Bulletin de la Société archéol. de Soissons*, t. I, p. 138.) Il n'est pas hors de propos de remarquer que le nom même de *Maupas* fait allusion à un passage (*passus*), évidemment dangereux, de cette ancienne voie.

2. *Itinéraire gall.-rom. du département de l'Aisne*, p. 201. Voici, d'ailleurs, les paroles mêmes de Carlier (*Hist. du duché de Valois*, t. I, p. 247), qui

pour passer par Crépy ; c'est là une erreur évidente que prouvent deux textes itinéraires remontant, l'un au XIVe [1], l'autre au milieu du XVIe siècle, qui assignent, pour le moyen âge, à la route de Nanteuil à Villers-Cotterets [2] un tracé presque identique à celui de la route actuelle. Quant à ce qui est de la portion de l'ancienne voie de Nanteuil à la route de Flandre qui, de bonne heure, a été remplacée par une route reliant Dammartin à Paris d'une part, à Nanteuil de l'autre, il ne serait peut-être pas impossible d'en retrouver les vestiges auprès de Ver, le *palatium Vernum* des rois francs, où Louis le Bègue, venant du nord de la France par Quierzy et Compiègne, passa, en suivant évidemment la route qui nous occupe, pour se rendre à Saint-Denis [3].

Il y a donc lieu de croire que la route romaine mentionnée par le milliaire de Saint-Marcel passait par Nanteuil, Villers-Cotterets et Soissons ; ajoutons que ce tracé est aussi direct que possible et que l'ensemble de la route, — de Paris à Reims, — mesure effectivement les 105 milles romains mentionnés sur ce précieux monument.

L'antiquité du premier tronçon de la voie (de Paris à Reims mesurant 105 milles romains), c'est-à-dire la portion comprise entre Paris et Louvres, est prouvée par deux textes. L'un est une Vie de saint Rieul, citée par l'abbé Lebeuf, et selon laquelle ce bienheureux évêque du IIIe siècle, allant de Paris à Senlis, s'arrêta à Louvres [4].

---

attribue au redressement de la route de Nanteuil la ruine du marché de Crépy : « Le chemin de Nanteuil à Villers-Cotterets passoit autrefois à Crépy. On l'a détourné par Gondreville afin de suivre une ligne plus droite et pour épargner une demi-lieue... Les voitures publiques qui arrivent présentement à Nanteuil, passoient outre autrefois, surtout pendant l'été, et venoient coucher à Crépy. Ce changement a occasionné la chute du marché au bled de cette dernière ville, dont tout le commerce est passé à Nanteuil. » — Il est évident que si Crépy a été desservi au moyen âge par une route reliant Nanteuil à Villers-Cotterets, cette route fut établie pendant la période féodale, durant laquelle Crépy devint le chef-lieu du Valois, dont dépendaient ces deux localités.

1. « Aliter per Suessionem de Remis indirecte : Jonceri sur Veile, Fine, Greyne, Soysson, forest de Reth [Retz], Pistelen [Pisseleux], Lisengaen [Levignen], Dammartin, Bourget, Paris. » (Itinéraire brugeois de la fin du XIVe s., publié par J. Lelewel dans l'Épilogue de sa *Géographie du moyen âge.*)

2. *Le guide des chemins de France*, dont la seconde édition parut en 1552, décrit ainsi cette route : « Nanteuil-le-Hauldoyn, Perray, Levignen, Vaulnoise, Valsienne, Villiers-Coste-Rez. »

3. *Ann. Bertin.* ad ann. 877 : « Et iter agens per Carisiacum et Compendium usque ad Vernum palatium, quatenus ad sepulturam patris sui (ut putabat), apud monasterium sancti Dionysii, perveniret). »

4. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, tome V, p. 468-469.

L'autre est le prétendu diplôme par lequel Dagobert I[er] aurait accordé le droit d'asile à l'abbaye de Saint-Denis et qui, ayant été rédigé certainement, tout faux qu'il est, au VIII[e] siècle[1], parle également d'une « voie publique » conduisant du palais royal [de Paris] à ce même lieu de Louvres[2].

Aug. LONGNON.

EPISODE DE LA VIE D'UN ÉTUDIANT

AU XVII[e] SIÈCLE.

Il y a eu de tout temps, en 1684 comme de nos jours, des jeunes gens studieux et des élèves dévoyés. Le chevalier François de La Coquerie appartenait à cette dernière catégorie. Envoyé à Paris pour y apprendre le droit et se faire recevoir avocat, il s'était abandonné sans doute à des spéculations étrangères à l'objet de ses études et peu conformes aux vœux de sa famille, lorsque son père, président au parlement de Bretagne, jugea nécessaire de venir examiner par lui-même comment le chevalier avait employé son temps. Surpris par cette visite inattendue, messire François de La Coquerie ne trouve rien de mieux que d'annoncer à son père qu'il avait obtenu ses lettres de licences de l'université d'Orléans. Cette première faute, était-ce bien la première? en amena une seconde. Un magistrat ne se contente pas d'affirmations sans preuves, le père désire voir le diplôme. Que fait notre écolier? Il court chez un de ses camarades, lui emprunte ses licences et se rend aussitôt chez un maître graveur pour en obtenir un cachet pareil à l'empreinte qui se trouvait au bas des lettres de son ami. Il voulait tout simplement revêtir d'un faux sceau un faux diplôme destiné à passer sous les yeux paternels. Surpris par l'ancien de la communauté, pendant qu'il débattait avec l'artiste le prix du faux cachet, le chevalier est conduit chez le commissaire et remis entre les mains d'un sergent à verge pour y rester à la disposition de la justice.

Les pièces que nous donnons ci-dessous ne s'expliquent pas sur les suites de cette affaire. Mais elles nous font connaître deux noms de maîtres graveurs : l'un, Claude Girardot, ancien de sa communauté et juré en charge à cette époque, l'autre, Jean de Bey, tous deux ayant leur boutique

1. C'est ce qui résulte, en premier lieu, de ce fait que Doublet, le premier éditeur de ce texte (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 657), nous apprend que le prétendu original était écrit « sur écorce d'arbre » c'est-à-dire sur papyrus ; en second lieu, de la substitution si fréquente de l'*e* à l'*i* dans l'orthographe de beaucoup de mots du texte et qui reporte certainement la rédaction de ce texte à l'époque mérovingienne.

2. « Id est, quisquis fugitevorum pro quolibet scelere ad proefatam baselicam beatorum marterum fugiens, Tricenam pontem advenerit, vel ex parte Parisius veniens, Montem Marterum praeterierit, sive de palacio nostro egrediens *publicam viam quae pergit ad Luveram* transierit... »

dans la cour du Palais. Elles nous offrent encore la description complète du sceau de François Mareau, chancelier de l'université d'Orléans. La couleur de la cire, son genre d'attache, les armes de l'écu surmonté d'un bâton de chantre, embrassé par des palmes, la légende qui l'entoure, rien n'y manque.

Nous devons la communication du dossier à M. Campardon, notre collègue, dont la Société de l'histoire de Paris a pu maintes fois apprécier le mérite et l'utile concours.

G. Demay.

Du mercredi vingt sixiesme juillet mil six cens quatre vingt quatre, neuf heures de relevée, est comparu en l'hôtel et par devant nous Charles Bourdon, commissaire au Châtelet de Paris, Claude Girardot, maître graveur à Paris et antien de sa communauté et de présent juré en charge, demeurant rue Saint-Louis, parroisse Saint-Barthélemy ; lequel nous a dit que ce jourd'huy sur les huit heures du soir seroit venu en sa boutique, dans la court du Palais, deux particuliers à lui inconnus, qui auroient demandé à la femme de lui comparant de vouloir graver un sceau, qui étoit attaché au bas d'un morceau de parchemin et enfermé dans une boëtte de fer blanc ; le comparant étant arrivé auroit vu les dits deux particuliers qui étoient à la boutique de Jean de Bey maitre graveur, demeurant susdite court, auquel ils faisoient la même proposition de graver un pareil cachet sur la dite empreinte étant dans la dite boëtte de fer blanc attachée au bas du dit morceau de parchemin ; laquelle boëtte et cachet le comparant auroit pris des mains du dit de Bey et veu que c'étoit une cire rouge imprimée où est chargé dans l'écusson trois treffles et un soleil en chef et au dessus du dit écusson un baston de chantre, accompagné de deux palmes pour ornement et une légende tournant autour, où sont escripts ces mots : *Franciscus de Mareau cancella... Universita... Aurelianensis ;* enfermé dans une petite boëtte de fer blanc attachée d'un ruban couleur de feu, étant à un parchemin, qui sont des lettres de bachelier de l'université d'Orléans, par lesquelles Jacques Rocher est reçu licentié en l'Université d'Orléans. Et d'autant que le comparant est obligé pour le deub de sa charge d'empescher les abus qui se peuvent commettre en contrefaisant des cachets et faux sceaux, s'est retiré par devers nous pour nous faire déclaration.

Signé : C. Girardot.

Et à l'instant est comparu messire François de La Coquerie, chevalier, demeurant rue Daufine en la maison où est pour enseigne *La Tabatière royalle*, chez François Rigalle, parfumeur ; lequel nous a dit et déclaré que monsieur de La Coquerie, président au Parlement de Bretagne, étant venu en cette ville depuis peu de jours et aiant demandé à lui sieur comparant, son fils, qui étudie en droit pour se faire recevoir advocat, s'il avoit ses licences d'Orléans pour cela,

lequel sieur comparant, qui ne les avoit pas, n'auroit laissé de lui dire qu'il les avoit, et, pour lui certiffier ce qu'il lui disoit, auroit prié le sieur Rocher de lui prester ses licences, sans lui dire pourquoi ; et pour faire voir au dit sieur son père des licences et qu'il n'avoit pas perdu son temps, il auroit été chez un graveur afin de lui faire graver un pareil cachet, que celui qui est au bas des lettres du dit sieur Rocher, afin de pouvoir faire transcrire une pareille lettre seulement pour la satisfaction de monsieur son père, étant besoin quand on a des licences qu'il y ait deux seaux. Le sieur comparant aiant cru que mon dit sieur son père n'y prendroit pas garde et voulant seulement lui faire croire que le sieur comparant avoit employé son temps, n'aiant pas voulu se servir de la dite licence à autre dessein. Et a signé : François de La Coquerie.

Sur quoi, nous conseiller et commissaire susdit, avons aus dits Girardot et sieur de La Coquerie donné acte de leur déclaration et en conséquence sommes à l'instant transporté en l'hôtel de M. le lieutenant criminel, auquel aiant fait raport de ce que dessus en présence du sieur de La Coquerie, qui a été sur ce ouy, a ordonné qu'il sera par nous informé du contenu cy dessus à la requeste de monsieur le procureur du Roi et ce pendant que le dit sieur de La Coquerie demeurera en la garde de Jean Le Camus, sergent à verge au Châtelet, et que les lettres de licence dont est fait mention cy dessus, demeureront en nos mains pour être jointes à l'information, et sera la présente ordonnance exécutée nonobstant et sans préjudice de l'appel.

Et à l'instant, en conséquence de l'ordonnance cy dessus le dit sieur de La Coquerie a été laissé en la garde et possession dudit Jean Le Camus, sergent à verge, demeurant rue du Marché Neuf, où il a esleu son domicile, lequel s'est chargé du dit sieur de La Coquerie, qui a promis de se présenter à toutes assignations.

Et le lendemain jeudi vingt septiesme des dits mois et an, deux heures de relevée, en conséquence de l'ordonnance de monsieur le lieutenant criminel du jour d'hier, avons informé à la requête de monsieur le procureur du Roi du contenu en la déclaration du dit Girardot ainsi qu'il ensuit :

Claude Girardot, maître graveur à Paris, antien de sa communauté et juré de présent en charge, âgé de cinquante trois ans, demeurant rue Saint-Louis, parroisse Saint-Barthélemy etc., dépose que le jour d'hier environ les huit heures du soir, revenant de ville en sa boutique, court du Palais, la femme de lui déposant lui auroit dit que deux particuliers à elle incogneus avoient passé un moment auparavant par la boutique du déposant et lui auroient demandé si elle vouloit leur faire graver par le déposant son mari un seau de cuivre pour imiter et contrefaire un seau qu'ils avoient de cire rouge dans une

boëtte de fer blanc attachée à un parchemin ; lequel seau elle vit ès mains de l'un desdits particuliers auquel elle dit que cela ne se faisoit pas. Et à l'instant montra au déposant son mari les dits deux particuliers, qui étoient à la boutique de Jean de Bey aussi maître graveur, ce qui obligea le déposant pour le deub de la charge d'aller au plus tost dans la boutique du dit de Bey, où il se saisit du dit seau de cire rouge, enveloppé d'une boëtte de fer blanc, attachée avec un petit ruban couleur de feu au bas d'un parchemin où sont escriptes des lettres de licence; le déposant aiant veu que le dit seau étoit de cire rouge imprimée, où est chargé dans l'escusson trois treffles et un soleil en chef et au-dessus du dit escusson un baston de chantre, accompagné de deux palmes pour ornement et une légende régnant autour, où sont escripts ces mots : *Franciscus de Mareau cancella*[*rius*] *Universita*[*tis*] *Aurelianensis;* lequel seau le déposant apporta aussy tost à nous commissaire pour nous faire déclaration de ce qu'il avoit veu.

Nicolas de Beaulieu, estudiant en droit, demeurant rue Saint-André-des-Arcs, à l'hotel de Chasteauvieux, parroisse Saint-André, âgé de vingt ans six mois etc.; dépose que le jour d'hier sur les deux heures de relevée le sieur de La Coquerie étant venu chez le déposant lui avoit dit que le sieur son père étoit en cette ville, et que lui aiant parlé sur ses études de droit, il lui avoit dit qu'il avoit ses licences de droit d'Orléans pour être reçu advocat, et comme il n'avoit pu encore avoir de licences il étoit bien de faire croire au dit sieur son père qu'il en avoit, et pour cela qu'il avoit prié un de ses amis de lui prester des licences afin d'avoir coppie d'un des seaux, qui pend aus dites licences, pour les faire voir au dit sieur son père, comme si c'etoient de véritables licences. Et pour cela, auroit prié le sieur déposant d'aller avecq lui chez un graveur pour tirer coppie d'un des dits seaux, ce qu'il fit. Et aiant été chez deux graveurs, ne s'étant point acomodé de prix chez le premier, auroient fait marché avecq le second graveur à trois escus pour lui donner une seule empreinte pareille à celle qui étoit à des licences qu'avoit le dit sieur Coquerie. Dans lequel temps un particulier incogneu au déposant se seroit saisi des dictes licences qu'il auroit apportées à nous commissaire, le dit sieur de La Coquerie l'y accompagnant pour les ravoir.

Jean de Bey, maître graveur à Paris, y demeurant rue de la Barillerie, parroisse Saint-Barthélemy, âgé de trente sept ans etc., dépose que le jour d'hier environ les huit heures et demie de relevée, vinrent en sa boutique court du Palais, deux particuliers à lui inconnus qui lui montrèrent un cachet empreint sur de la cire rouge, enveloppé d'une boëtte de fer blanc, attaché avec un ruban rouge à un parchemin, lesquels lui aiant demandé s'il pouvoit leur en graver un pareil, sans s'expliquer de quelle manière, il leur en demanda six écus et

qu'ils lui en promirent trois. Et n'étant pas demeuré d'accord du prix, et le déposant allumant de la chandelle pour veoir ce que c'étoit que ledit ouvrage, fut surpris de veoir dans ce temps le dit Girardot, tesmoin précédent, entrer dans la boutique de lui déposant, qui se saisit dudit cachet. Les dits particuliers demandèrent pour quoi et de quelle part il s'emparoit ainsi du dit cachet; lequel Girardot fit réponse que c'etoit de la sienne; après quoi les dits deux particuliers demandèrent un commissaire, le dit Girardot leur aiant dit dans le temps qu'il les y alloit mener et de fait vint avec eux en notre hôtel

Signé : Bourdon.

(Archives nationales, Y, 10723.)

LA MAISON OU MOURUT BOILEAU DESPRÉAUX.

Dans le chapitre de *Paris démoli* consacré aux *Demeures de Boileau à Paris*, Edouard Fournier rappelle que le poète, en quittant la maison d'Auteuil qu'il venait de vendre, s'établit chez l'abbé Lenoir, son confesseur, dans le cloître Notre-Dame qui avait remplacé dans ses préférences casanières sa chère cour du palais. Il ajoute en note : « M. Gilbert dit que la maison du cloître, où habita et mourut Boileau, appartenait à l'abbé Chastelain, chanoine de l'église de Paris, auteur du *Martyrologe universel*. Il ne parle pas de l'abbé Lenoir. » (*Revue archéologique*, t. IV, p. 171.) Enfin après avoir remarqué qu'on l'avait abattue avec une partie de la rue du Cloître, il ajoute : « Le souvenir qu'y avaient laissé tant d'hommes illustres n'a pas été respecté. C'est en vain que nous y chercherions la trace de la dernière maison habitée par Boileau. Pour savoir ce qu'était cette demeure canoniale, où le vieux poète voulut mourir, nous sommes forcés de nous en tenir à la description prosaïque et succincte que le notaire en a dressée dans les premières lignes du testament de Boileau. Or, la prose du tabellion nous apprend que la chambre du vieux poète était au premier étage et avait vue sur une terrasse donnant sur l'eau. Trop laconique cette fois, le scribe n'en dit pas davantage. » Dans un acte de vente passé le 7 décembre 1688, Nicolas Boileau déclare demeurer à Paris « cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond ». Depuis 1685, Boileau, après le mariage de la fille de Dangois, son neveu, avec M. Gilbert de Voisins, vint une première fois habiter au cloître, chez un vieillard de la famille, l'abbé Emery Dreux, sous-chantre et chanoine de la métropole, mais il n'y resta pas longtemps.

On peut se demander dans quelle partie du cloître était située cette maison de l'abbé Chastelain où mourut le prince des poètes satiriques, comme l'appelle emphatiquement Gilbert, dans une note ajoutée au *Diaire de l'abbé Chastelain*, « la maison de M. Chastelain était la

dernière du cloître dans la rue de l'Abreuvoir, dont elle formait l'angle ». Cette indication est plus précise, car le cloître était assez vaste. Jaillot nous apprend que « la rue de l'Abreuvoir va du cloistre Notre-Dame à la rivière. Lorsque l'endroit vulgairement appelé *le Terrein* fut environné de murs, on laissa à un de ses côtés un passage pour conduire les chevaux à la rivière, qui lui a fait donner le nom de *rue de l'Abreuvoir.* » A l'article Terrain il complète ses renseignements qui vont nous permettre de fixer positivement l'emplacement du logis de Boileau. « Le sieur Marie, qui avoit fait un traité pour la construction des maisons de l'Isle Notre-Dame, fut obligé par arrêts du conseil du 6 octobre 1616 et 30 août 1618, de faire revêtir le Terrein d'un mur de pierre de taille ; la même condition fut imposée aux habitants de l'Isle, qui furent subrogés au sieur Marie en 1643. Comme cet ouvrage éprouvoit des difficultés et des lenteurs, le roi nomma des commissaires du conseil, qui, par leur jugement du dernier août 1647, réglèrent la forme de ce revêtement ; et, en conséquence d'un procès-verbal du 15 juillet 1651, il fut décidé que des 39 toises de distance qu'il y avoit entre le passage, qui va du cloître à la rivière, et la pointe du Terrein, on en retrancheroit 7 toises, et qu'on feroit un avant-bec pour rompre le fil de l'eau (*Traité de la Police*, I, 82). La ville rendit, le 27 du même mois, une ordonnance pour l'exécution de ce plan ; et le chapitre de Notre-Dame, qui dès 1643, avoit accepté l'offre de 50,000 livres que lui avoient fait les habitants de l'Isle, employa cette somme à ce revêtement. On a planté dans l'intérieur un jardin destiné pour les chanoines et les hommes seulement qu'ils veulent bien y admettre. » Le plan de Jaillot permet de constater la présence de l'avant-bec, et l'existence d'une promenade ornée d'arbres plantés en quinconce ; le plan de La Caille ne diffère de celui de Jaillot que par quelques détails, un parterre est dessiné à la pointe, mais il donne la vue de la porte du cloître, dans la rue de l'Abreuvoir, la maison contiguë à cette porte est donc celle de l'abbé Chastelain, elle présente une certaine étendue qui lui permettait d'avoir des locataires et ceux-ci des sous-locataires. Sa vue ne pouvait pas s'étendre, comme on l'avait supposé d'abord, sur la rivière jusqu'à Charenton et sur les coteaux d'Ivry, comme celle de l'hôtel Lambert. La chambre de Boileau était en face du jardin du Terrein, ce que le notaire qui a libellé son testament appelle une terrasse, au-delà il pouvait voir couler la Seine dans le petit bras qui baigne l'Hôtel-Dieu. En prenant le calque du plan de Verniquet, et en le reportant sur un plan moderne ayant la même échelle, on trouve que la maison de l'abbé Chastelain était placée dans le jardin actuel de l'archevêché, à peu près à l'endroit où se trouve la fontaine qui orne ce square ; c'est à tort que nous l'avions supposée voisine de l'emplacement de la morgue actuelle.

Une plaque commémorative pourrait rappeler le fait de la mort de Boileau Despréaux dans une maison démolie depuis le commencement du siècle, comme aussi celle du propriétaire l'abbé Chastelain, un Parisien aussi, moins connu, mais non sans mérite, qui mourut quelques jours après lui, le 3 avril 1711. Dans le *Diaire de Chastelain* dont il a été fait des extraits par Gilbert, on trouve annoncée en ces termes la mort du poète : « Le vendredi 13 mars 1711, M. Boileau Despréaux, qui demeuroit alors dans le cloistre de Notre-Dame, maison de M. l'abbé Chastelain, mourut à 10 heures du soir après avoir fait beaucoup d'aumosnes. Il étoit le prince des poètes satiriques. Le dimanche 15 au soir il fut porté à Saint-Jean-le-Rond, sa paroisse et de là à la basse Sainte-Chapelle. Le lundi 16, on chanta la messe *De Requiem* dans la chapelle basse où se trouva le premier président, le parlement ayant cessé (vaqué) pour cela. La messe finie, le corps de Boileau fut inhumé dans la Sainte-Chapelle basse. » Édouard Fournier se crée, on ne sait pourquoi, une difficulté, au sujet de cette inhumation, qu'il se hâte d'expliquer lui-même. « On l'enterra, non point à Saint-Jean-le-Rond ou à Notre-Dame, comme la position de son dernier logis semblait le demander, mais à la Sainte-Chapelle. Il l'avait voulu ainsi dans son testament. » La volonté du défunt nettement exprimée avait force de loi. N'étant pas chanoine, il ne pouvait être enterré à Notre-Dame, qui n'était pas une paroisse; restait Saint-Jean-le-Rond, qui aurait pu le revendiquer comme paroissien, mais ne pouvait s'opposer à sa volonté formellement énoncée. Jal va, sans les contredire, compléter ces détails. Voici l'acte mortuaire rédigé par M. de La Janire, curé de Saint-Jean-le-Rond : « Le dimanche 15 mars 1711, Nicolas Boileau, escuyer, S[r] Despréaux, l'un des quarante de l'Académie françoise, décédé cloistre Nostre-Dame le 13 du présent mois, âgé de soixante treize ans quatre mois, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, a été apporté en cette église de Saint-Jean-le-Rond sa paroisse, d'où apprès les vespres des morts, et autres prières chantées solennellement, il a été transporté en clergé dans l'église de la basse Sainte-Chapelle du palais, en présence de messire Jacques Boileau, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de la Sainte-Chapelle royale du palais de Paris, son frère, de messire Pierre Gilbert de Voisin, président en la deuxième chambre des enquestes du Parlement, petit neveu du défunt, à cause de dame Geneviève Françoise Dongois, son espouse, lesquels ont signé : Boileau, Gilbert de Voisins, de La Janire, curé. » Est-il besoin, pour expliquer la volonté du défunt, de rappeler que Boileau avait été baptisé dans cette église le 2 novembre 1636, lendemain de sa naissance, que cette église était pleine pour lui de souvenirs de famille, et que son père Gilles Boileau y était enterré? Dans la déclaration du décès au curé de Saint-Jean-le-Rond, le mandataire, Jean Benoît, le

Maître Jacques de Boileau, par erreur ou ignorance, dit approximativement l'âge de son maître et se trompe de deux ans. Né le 1er novembre 1636, Nicolas Boileau Despréaux mourut le 13 mars 1711, à l'âge de soixante-quinze ans et quatre mois.

L'abbé Valentin DUFOUR.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Almanach des spectacles, publié par A. Soubies, continuant l'ancien Almanach des spectacles (1752 à 1815). T. 6 (54e de la collection). Année 1879. Un portrait à l'eau-forte par Lalauze. In-32, 107 pages. Paris, librairie des Bibliophiles.

2. Almanach historique et anecdotique du département de l'Aisne pour 1881. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

3. Almanach historique et anecdotique du département de l'Oise pour 1881. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

4. Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Marne pour 1881. In-16, 128 p. avec vign. Paris, Noblet.

5. Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Oise pour 1881. In-16, 128 p. Paris, Noblet.

6. BERTRANDY-LACABANE. — Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. Les Seigneurs et le Marquisat de Blaru. In-8°, 308 p. Versailles, Cerf.

7. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. (Publications du 1er janvier au 31 décembre 1879.) In-8°, 142 p. Meaux, impr. Cochet.

8. Bulletin de la Société clinique de Paris, rédigé par les docteurs Cuffer et G. Marchand, secrétaires des séances. 1879. In-8°, VIII-271 p. Paris, Delahaye.

9. CHEVALIER (C.). — Guide topographique des paroisses de Paris. 3e édition, revue et mise à jour par Adolphe Gervoise, chef de bureau. In-8°, 181 p. Paris, impr. Maréchal.

10. DELAFORGE (E.). — Chapelles du château de Blandy (Seine-et-Marne). In-12, 13 pages. Melun, impr. Drosne.

11. Paris artistique et monumental en 1750. Lettres du Dr MAIHOWS traduites de l'anglais par Ph.-H. de Puisieux, réimprimées pour la première fois avec préface, sommaire et notes par Hippolyte Bonnardot. In-16 de 239 p. Paris, Didot.

Sous ce titre factice, M. Hippolyte Bonnardot réédite une description de

Paris au XVIIIe siècle, dans laquelle se trouvent quelques renseignements inédits et intéressants, notamment sur le premier Palais-Royal, et sur beaucoup de tombeaux disparus à la Révolution. Cet ouvrage prendra sa place parmi ceux que l'abbé Valentin Dufour nous donne, — à intervalles un peu longs, — chez l'éditeur Quantin. De semblables publications sont fort utiles pour l'archéologie parisienne; nous reprocherons seulement à M. H. B. deux choses : la première, c'est d'avoir gardé pour la médiocre traduction qu'il réédite un respect, j'allais dire un fétichisme qui va jusqu'à conserver non seulement la vieille orthographe (avoit, sçavoit, etc.), mais encore des fautes d'orthographe (*Jean Goujeau* pour *Goujon*, *Chaillot* pour *Chabot*, etc.) qu'il rectifie à la vérité dans ses notes, mais qu'il eût été bien plus simple de rectifier dans le texte même, ce qui faciliterait la lecture. Ce n'est point là en effet un texte original qu'on doive respecter, mais une simple traduction, dont le seul mérite est l'exactitude matérielle. La seconde critique qu'on peut adresser à l'éditeur, est d'avoir donné certaines notes au moins inutiles à l'intelligence du texte; je citerai par exemple les notes 1, p. 58, 183, 190, 192, 209, 229, etc. En revanche, M. H. B. nous donne p. 73, 123, 130, 147, 166, 216, etc., d'intéressants et curieux détails, mais il est fâcheux qu'il omette souvent de nous apprendre le sort actuel des objets décrits. Ce sont de semblables notes qu'on demande le plus aux commentateurs. Quant à ce qui est de Maihows, pour quelques faits intéressants qu'on peut glaner dans ses lettres, il y a bien du fatras; et l'on souhaiterait souvent un peu moins de dissertations — et encore M. B., de son aveu, en a-t-il retranché — et un peu plus de descriptions. Somme toute, l'œuvre et son commentaire valent l'attention de tous les érudits qui s'intéressent au Paris du dernier siècle.

J. Romain BOULENGER.

12. Paris à travers les âges, aspects successifs des principales vues et perspectives des monuments et quartiers de Paris depuis le XIIIe s. jusqu'à nos jours, fidèlement restitués d'après les documents authentiques par M. F. Hoffbauer, architecte. Livraison IIe. Texte par M. Ch. Jourdain. In-fol., 59 p. et 5 pl. Paris, Didot.

Le texte de cette nouvelle livraison est dû à notre collègue M. Ch. Jourdain. C'est l'histoire si peu connue encore des nombreux collèges et couvents du pays latin, autrefois l'*Université*. Il y a dans ces monographies nombre de faits intéressants et instructifs. Nous reprocherons seulement au savant écrivain de n'avoir pas insisté suffisamment sur l'histoire du Petit-Châtelet, et aussi de manquer quelquefois de précision dans la désignation des rues actuelles où quelques restes de ces antiques édifices peuvent encore se voir. Ainsi, par exemple, page 40, l'auteur parlant du collège de Prémontré se contente de dire qu'il n'existe plus, et omet d'ajouter que les bâtiments subsistent encore tout entiers, y compris la chapelle dont l'abside a été durant de longues années un café, et sert aujourd'hui de salle de laboratoire à l'Ecole de médecine : il est vrai que la disparition de ces bâtiments est imminente s'il est exact qu'ils soient compris dans les démolitions encore à faire pour l'extension des bâtiments de l'Ecole. Sauf ces légères critiques, nous n'avons que des éloges à adresser à l'historiographe de l'Université, et aux substantielles notices qu'il a consacrées à chacun de ces vieux établissements, dont plusieurs avant la Révolution étaient déjà en pleine décadence.

Comme toujours, les planches de M. Hoffbauer sont de la plus merveilleuse netteté; et c'est une véritable résurrection que ces vues du même lieu, à des époques si diverses, toutes prises, suivant son heureux système, du même point. Le plan surtout si ingénieusement juxtaposé est d'un grand intérêt, car ce quartier a été l'un des moins bouleversés de Paris, et on peut y retrouver beaucoup de restes anciens. Nous ferons toutefois au remarquable dessinateur le même reproche qu'à l'éminent écrivain; c'est de ne pas toujours indiquer avec une suffisante netteté les sources et les ouvrages d'où sont tirées ses gravures.

J. Romain Boulenger.

13. Tuetey (Alexandre). — Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI. In-4°, 460 p. Paris, imp. nat. (Extr. des *Documents inédits publiés par le ministère de l'Instruction publique.*)

Nous sommes heureux de pouvoir appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin* sur le curieux recueil de testaments publié par M. Tuetey. Rien ne peut mieux nous initier aux détails de la vie intime des gens du moyen âge que ces documents émanés des personnages les plus divers, des bourgeois comme des nobles, des petits marchands comme des plus riches seigneurs. C'est dans la seconde moitié du xive siècle que le Parlement s'attribua le droit exclusif de connaître des testaments dont les auteurs auraient manifesté catégoriquement la volonté de s'en remettre au roi pour l'exécution de leurs dispositions dernières. Par les soins du greffier Nicolas de Baye, un registre spécial fut consacré à partir de l'an 1400 à l'enregistrement des testaments présentés au Parlement. Ce curieux registre nous est parvenu en partie à l'état d'original, en partie dans une copie conservée à la Bibliothèque nationale. Il contient 236 testaments compris entre les dates de 1375 et 1421 ; d'autres registres du même genre devaient continuer cette importante collection, ils sont malheureusement perdus. Les 48 testaments publiés in extenso par M. Tuetey doivent faire regretter la perte des registres manquants. Ces documents offrent un intérêt général pour l'histoire des mœurs et du droit sous le règne de Charles VI. Mais ils offrent un intérêt spécial au point de vue parisien, car les trois quarts des testateurs appartiennent à notre cité par leur naissance, ou s'y rattachent par les fonctions qu'ils y ont remplies. Obligé de restreindre sa publication à un petit nombre de types, M. Tuetey a dû faire un choix, il l'a fait avec goût en s'attachant surtout à nous présenter des actes émanés de personnes placées à tous les degrés de l'échelle sociale. Son livre s'adresse ainsi aux économistes autant qu'aux historiens. Un excellent index permet au lecteur de retrouver les nombreux personnages mentionnés dans le recueil comme testateurs, comme légataires ou comme exécuteurs testamentaires, et tous les détails curieux relatifs aux usages et aux mœurs du temps qui méritaient d'être mis en relief. En tête de chaque pièce M. Tuetey a placé une courte notice biographique sur les personnages dont les testaments émanent. Ces notices, presque toutes composées d'après des documents inédits, ne sont pas un des moindres attraits du volume.

R. L.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 10 mai 1881.

Présidence de M. Egger.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Vous connaissez tous, et quelques-uns de vous connaissent par expérience, l'embarras d'un étudiant appelé à subir quelque examen devant un professeur, dont il a eu le malheur ou le tort de ne pas suivre les cours. Tel est à peu près, aujourd'hui, l'embarras du président que l'affectueuse obstination de vos suffrages appelle à l'honneur d'ouvrir cette séance. Ses nombreux devoirs professionnels et plus encore l'infirmité, qui l'envahit chaque jour davantage, l'ont laissé bien peu libre d'assister aux séances de votre Conseil où il trouvait cependant autant de profit que de plaisir ; il n'a même pu suivre, comme il l'aurait voulu, le progrès de vos études dans les diverses publications dont vous enrichissez l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France : il n'a pu visiter ce beau musée Carnavalet et la bibliothèque municipale reconstituée et sans cesse augmentée par son généreux et savant conservateur, M. Cousin. Tout cela lui cause une sorte de confusion dont il vous doit l'aveu. Vous l'excuserez sans doute s'il ne résume pas devant vous les travaux de votre Société d'une manière qui réponde à vos laborieux efforts.

« Aussi bien, Messieurs, et pour de plus compétents que je ne le suis dans les matières d'histoire et d'antiquités nationales, Paris et l'Ile-de-France sont un vaste sujet de recherches et de méditations. Il ne suffit pas, pour s'y intéresser, d'être un bon Parisien ; il faut des loisirs que n'a pas, d'ordinaire, un professeur voué à l'enseignement des littératures anciennes.

« Le nombre est vraiment petit de ceux qui même nés et élevés dans notre capitale l'ont explorée dans toute son étendue, en connaissent les principaux monuments avec les souvenirs qui s'y rattachent. Je me trouvais un jour dans une réunion où l'Université coudoyait des membres du clergé libéral parmi lesquels l'éloquent Lacordaire ; l'entretien y roulait depuis quelques minutes sur les fortes vertus qu'entretient la vie dans la campagne, sur la mollesse et l'étiolement des âmes dans l'atmosphère des grandes villes ; on opposait le Parisien au laboureur de la Beauce, au vigneron de la Bourgogne. Tout d'un coup le P. Lacordaire, de sa voix vibrante, jeta parmi nous ces paroles : « Le Parisien, voulez-vous que je vous dise ce que c'est que le Pari- « sien ? C'est un homme qui depuis trois cents ans ne fait que passer « son baccalauréat. » Hélas ! Messieurs, je voudrais bien que, depuis trois cents ans, tous les enfants de Paris eussent fait leurs études et les eussent poursuivies jusqu'au baccalauréat ! Ils connaîtraient mieux leur ville natale, ils en apprécieraient mieux les richesses et la gloire; on est vraiment effrayé en songeant à l'étendue de cette ville immense, au chiffre de sa population, égale à celle de plus d'un royaume, en songeant à l'ignorance où vit encore la plus grande partie de cette population, malgré les écoles qui se multiplient dans nos vingt arrondissements dont chacun est presque une ville.

« Ici encore pardonnez-moi un souvenir de mes études classiques. Cicéron loue quelque part son ami Térentius Varron pour les services qu'il avait rendus à l'histoire de Rome : « Nous étions, lui « dit-il, comme des étrangers dans notre patrie, tu nous y promènes « pour nous en apprendre les origines et pour nous en expliquer « les antiquités. » Or, qu'était-ce auprès de Paris que cette ville de Rome qui n'eut jamais plus de 4 à 500,000 habitants ? et j'ajouterai : qu'était-ce que cette petite et merveilleuse Athènes, où l'on ne pouvait, comme dit Cicéron, faire un pas sans mettre le pied sur quelque mémorable souvenir ? Athènes et tout son territoire n'ont jamais nourri plus de 600,000 âmes, c'est-à-dire plus du tiers de notre population parisienne. Sans sortir de notre enceinte, que de monuments à visiter, que d'archives, que de ruines à interroger ! Je lisais naguère dans l'une de vos publications qu'une chronique du moyen âge place en 817 ou 819 avant notre ère la fondation de Paris. Écartons ces témoignages d'une crédulité naïve et ne commençons les annales de notre ville qu'avec les Commentaires de

César ; ce sont déjà près de vingt siècles durant lesquels on la voit grandir, se transformer, se mêler à tous les événements de la vie nationale, en diriger les évolutions et les progrès, si bien que son histoire est comme un résumé de l'histoire de France tout entière.

« Or, s'il est une chose essentielle pour l'éducation d'un bon citoyen français, c'est de connaître d'où viennent les institutions qui nous ont régis ou qui nous régissent, la langue que nous parlons, la prospérité matérielle, les gloires littéraires et scientifiques dont nous sommes fiers. Que d'efforts doivent se réunir et s'accorder pour répandre ces notions salutaires jusque dans les plus humbles régions de la société parisienne ! Que de temps il nous faudra pour faire comprendre à tous que le respect du passé, que la conservation des monuments du passé ne sont pas seulement des garanties d'ordre social, mais des gages de sécurité, des moyens d'améliorer la condition de tous ! Les ruines lamentables dont Paris se couvrait il y a dix ans nous montrent ce que coûtent à un peuple l'ignorance et le mépris de ses monuments et de ses traditions historiques. Nous autres, vieux Parisiens, n'avons-nous pas vu plus d'une fois, avant 1871, des machines, des presses à vapeur brisées par l'aveuglement de travailleurs qui s'imaginaient assurer ainsi plus de travail à leurs bras, plus de profit à leurs familles ; comme si les merveilleuses inventions qui épargnent la fatigue aux bras de l'homme n'avaient pas pour effet dernier d'augmenter son bien-être en multipliant les produits utiles ! Naguère encore on me rapportait un de ces traits de la grossièreté populaire qui, dans les temps de révolution, dégénère en passion subversive. Non loin de Paris, des ouvriers travaillaient à l'achèvement d'un château somptueux, et l'un d'eux disait à ses camarades : « Eh bien, quand tout cela sera fini, nous le détruirons un jour, il faudra le reconstruire et cela fournira de l'occupation aux travailleurs. » Je ne sonde pas sans effroi la profondeur de misères morales que révèlent ces sinistres paroles.

« Vous n'êtes pas appelés, Messieurs, à faire ou à refaire directement l'éducation de ces malheureux déshérités ; mais nous sommes tous appelés à une œuvre commune d'instruction populaire. Depuis les plus hauts degrés de la science historique jusqu'aux plus humbles, l'explication des vieux monuments est, parmi les travaux qui vous occupent, la plus instructive peut-être et la plus efficace pour toutes les classes laborieuses. Dans le perfectionnement de notre architecture municipale, dans l'assainissement progressif de nos maisons, de nos voies de communication, de nos égouts, dans l'amélioration de nos moyens d'éclairage depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, il y a comme une expression vive et saisissante du progrès même de notre vie : c'est là un enseignement qui parle aux yeux et qui entre tous est fait pour assagir les esprits. Nous y devons tous contribuer

dans la mesure de nos forces, tous, depuis les membres des sociétés savantes jusqu'aux instituteurs primaires. Paris est plein, Dieu merci! de sociétés vouées aux recherches sur notre vieille histoire, chacune d'elles voit s'étendre sans cesse l'heureuse influence de ses études et la plupart, ce dont il faut les féliciter, se soutiennent, sans le secours de l'État, par le zèle de collaborateurs et de souscripteurs volontaires.

« A l'égard des souscriptions, on ne saurait trop recommander l'exemple, plus rare en France qu'en Angleterre, d'encourager par ces sortes de contributions annuelles les publications mêmes dont on ne pourra pas personnellement profiter. Il faut que les lecteurs de livres savants n'en soient pas les seuls acheteurs. C'est une bonne œuvre pour le rentier, pour le commerçant, fussent-ils même peu lettrés, que de soutenir, par un versement annuel, les publications comme celles que multiplient chez nous la *Société des Antiquaires*, l'*École des chartes*, la *Société des anciens textes*, votre Société, Messieurs, et permettez-moi d'ajouter celle qui, depuis quatorze ans, prospère sous le titre d'*Association pour l'encouragement des études grecques*. Je ne saurais vous dire tout ce que cette dernière doit au zèle désintéressé de maint souscripteur qui n'a jamais lu et ne lira peut-être jamais une ligne de grec, mais qui a la noble ambition de soutenir et d'encourager de telles études. Sur la liste de cette dernière association j'aime à vous signaler un exemple bien touchant de ces dévouements qui contribuent sans bruit et sans ambition personnelle au succès d'une œuvre utile. Un de nos premiers souscripteurs était simple répétiteur dans une petite ville de province. Il est mort depuis quelques années ; mais sa veuve, qui vit elle-même du produit de leçons particulières, a voulu que son nom continuât de figurer parmi les nôtres; chaque année elle nous envoie fidèlement sa pieuse offrande ; c'est comme la couronne qu'elle va déposer sur la tombe du regretté défunt. Souhaitons, Messieurs, que de tels dévouements se multiplient dans tous les ordres d'associations formées en vue de la science et de l'instruction nationale !

« Mais il est temps, Messieurs, que je songe à remplir, en votre nom, un dernier devoir. Depuis notre réunion générale de 1880, seize de nos associés nous ont été enlevés par la mort. Voilà une liste bien longue que ma faible vue ne me permet pas de vous lire et, pour suppléer à mon infirmité, je n'ai pas l'admirable mémoire du président qui occupait l'an dernier ce fauteuil, mon cher confrère et ami, Alfred Maury. Parmi nos morts, il y en a d'illustres et de célèbres à divers titres : M. Paulin Paris, M. Gatteaux, M. Cortambert, Mme Thiers ; d'autres sont de modestes amateurs dont le concours et la sympathie nous étaient précieux. Ne pouvant suffire à les apprécier tous, permettez que je m'autorise d'un vieil usage athénien. Au temps de Périclès, le citoyen qui prononçait l'oraison funèbre des soldats

morts pour la patrie enveloppait dans un commun éloge tous ces hommes de cœur sans distinction de fortune ou de grade ; il ne prononçait aucun nom propre : les noms étaient inscrits plus tard sur la stèle ou plaque de marbre qui recouvrait la tombe érigée aux frais de l'État. L'inscription d'alors, c'est aujourd'hui l'impression, en tête de votre Bulletin, de la liste funèbre qui signale à la reconnaissance publique les bienfaiteurs de votre œuvre. Quant à moi, je me contente de leur adresser ici à tous le pieux hommage qui leur est dû. »

Membres de la Société de l'Histoire de Paris décédés en 1880-1881.

M. Adrien Rousset, numismate, 11 février 1879, † mars 1880[1].

M. l'abbé Michel Houssaye, vicaire à la Madeleine, membre fondateur, † mai 1880.

M. Belfond, 14 octobre 1879, † juin 1880.

M. le docteur L.-H. Laloy, membre du Conseil de la Société, novembre 1874, † juin 1880.

Mme veuve Paradis, 13 octobre 1875, † juin 1880.

M. Léon Tripier, 13 avril 1875, † 1880.

M. Louis Thomas, 10 octobre 1876, † août 1880.

M. Jules-Edouard Poisson-Séguin, membre fondateur, † déc. 1880.

Mme Thiers, 21 mai 1878, † décembre 1880.

M. Amédée Berger, président à la cour des comptes, nov. 1874, † janvier 1881.

M. E. Gatteaux, membre de l'Institut, membre fondateur, † février 1881.

M. Émile-Justin Ménier, député de Seine-et-Marne, août 1874, † février 1881.

M. Paulin Paris, membre de l'Institut et du Conseil de la Société, membre fondateur, † février 1881.

M. Pottier, ancien libraire, 14 décembre 1875, † février 1881.

M. Eugène Cortambert, bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale, 21 avril 1875, † mars 1881.

M. Paul Chéron, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, membre fondateur, † mai 1881.

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière assemblée générale, nos publications ont suivi leur marche régulière.

---

1. M. Rousset était mort avant l'assemblée générale de 1880 ; mais, son décès n'ayant pas été notifié en temps utile, le président n'a pu le mentionner dans son discours du 11 mai 1880. (Note de la Rédaction.)

« Vous avez reçu le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié par M. Tuetey.

« Le 7[e] vol. de *Mémoires* est achevé d'imprimer et vous sera incessamment distribué. J'en ai ici un exemplaire que j'ai déposé sur le bureau.

« Le *Bulletin* est au courant. Le second numéro de 1881 est déposé chez le libraire et sera distribué dans quelques jours.

« Enfin des planches dont l'intérêt topographique et même artistique n'a pu vous échapper sont entre vos mains depuis cinq ou six mois. Je veux parler du plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois et du plan de l'abbaye de Saint-Antoine. Ces deux planches ont été, comme vous savez, affectées à l'exercice 1879.

« Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* forme le 3[e] vol. de notre série de documents.

« Nous attendions avec quelque curiosité cette édition du *Journal* commencée depuis longtemps par M. Tuetey; mais nous comprenons maintenant, en ouvrant ces pages substantielles où l'éditeur suit pas à pas son auteur et ne cesse pas un moment d'illustrer ce texte déjà si piquant à l'aide des documents contemporains les plus abondants et les mieux choisis, nous comprenons qu'une pareille entreprise ait demandé beaucoup de temps et que l'auteur, obligé d'ailleurs par une maladie assez longue d'interrompre ses travaux, n'ait pu conduire cette publication avec toute la célérité qu'eût souhaitée notre impatience. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que ce prétendu bourgeois est définitivement un clerc ; mais nous avons maintenu le titre consacré, afin de ne pas dérouter les travailleurs.

« Le 7[e] vol. de nos *Mémoires* vous paraîtra, je l'espère, digne des précédents.

« L'histoire municipale, que nous n'avions pas encore abordée de front, y occupe, avec le Mémoire de M. Lecaron, une place importante. Vous lirez cette étude consacrée à l'origine du Parloir aux Bourgeois, de l'administration et de la juridiction urbaines.

« L'histoire de l'administration centrale est représentée par une étude sur les intendants de la généralité de Paris que nous devons à M. A. de Boislisle. M. de Boislisle a fait, pour ainsi dire, de l'histoire des intendants son fief; mais il n'est point esclave, et nous nous en félicitons, d'une vieille règle féodale qui interdisait rigoureusement la moindre aliénation, le moindre abrégement de fief. Il a donc bien voulu détacher d'un travail plus considérable cette page exclusivement parisienne.

« M. Dufour, qui publiait dans nos *Mémoires*, en 1876, la traduction du récit du siège de Paris, par Pigafetta, nous donne aujourd'hui une seconde relation inédite du même siège, relation récemment

découverte par M. L. Delisle. Cet épisode émouvant de notre histoire sera désormais connu jusque dans ses moindres détails : le nouveau narrateur nous a conservé trois documents très précieux, deux proclamations inédites et parfaitement authentiques d'Henri IV, un acte apocryphe et non moins intéressant, non moins précieux pour l'histoire, je veux parler d'un prétendu pacte entre Henri IV et son armée, pacte odieux qui est destiné à montrer aux Parisiens l'assiégeant sous les couleurs les plus noires. Il s'agissait, comme dit le narrateur, « d'encourager les habitants de la ville ». Et cela, en effet, y servit grandement. Le document est de premier ordre.

« L'histoire de la captivité de l'abbé de Roquette à la Bastille est remarquablement écrite, très simple, d'une évidente sincérité. Le prisonnier fut, somme toute, traité très humainement. Nous connaissons par lui l'un des régimes auquel pouvait être soumis un prisonnier à la Bastille, probablement le plus doux. Cette relation curieuse a été découverte et publiée par M. Gazier.

« L'inventaire du mobilier de Me Pierre Cardonnel, publié par M. Douët d'Arcq, nous fait pénétrer dans la maison d'un chanoine de Notre-Dame au xve s., et cette visite est fort intéressante pour l'archéologue ou l'érudit. Pierre Cardonnel s'occupait évidemment de médecine : sa bibliothèque se compose en bonne partie d'ouvrages médicaux.

« M. Courajod, dans une courte et sobre étude sur la cheminée de la salle des Caryatides au musée du Louvre, nous achemine pas à pas vers cette conclusion qui s'impose : les deux belles statues qui forment le sujet principal de décoration de cette cheminée ne peuvent être que de Jean Goujon.

« Au cours de cette grave promenade où l'amour de l'histoire et le culte de l'art nous ont conduits, du Parloir aux Bourgeois jusqu'à la Bastille et de la Bastille jusqu'au Louvre, l'un de nous a rencontré dans la rue le grand ou le gros Thomas, le célèbre marchand d'orviétan debout sur son char, la tête empanachée de plumes de paon, au côté son sabre gigantesque. Il arrache les dents sans douleur et vend six sous la fiole le plus merveilleux des baumes. Au moment de la naissance du dauphin, père de Louis XVI, le grand Thomas a ressenti un immense enthousiasme patriotique ; aussi s'est-il fait faire un bonnet phénoménal, un bonnet homérique ; il a couronné de fleurs de lis une dent monumentale ; trois jours de suite il a illuminé son char ; et pendant quinze jours il arrachera les dents *gratis*. Bien mieux : il invite solennellement le peuple à un banquet public que lui, le grand Thomas, offrira aux Parisiens ; il tiendra table ouverte sur le Pont-Neuf. Il a acheté un bœuf, plusieurs moutons, du vin en abondance, six cents cervelas ; il donnera pour le dessert une petite réjouissance d'artifice.

« Après le brillant boniment du grand Thomas, j'ai été déconcerté presque autant qu'un invité en apprenant que M. le lieutenant de police avait interdit le festin. L'historien du grand Thomas, M. Ar. Chevalier, partage ma tristesse ; mais son article est fait pour consoler et même pour réjouir les hommes graves qui ne pensent pas déroger en écoutant quelquefois dans la rue le charlatan qui parle et le peuple qui lui répond.

« L'article de M. Courajod et celui de M. Ar. Chevalier ont été l'occasion d'illustrations qui m'ont paru réussies. En tout cas, elles sont variées et ne répondent pas précisément à un seul et même sentiment artistique.

« Notre *Bulletin* a été consacré, comme d'habitude, aux communications peu étendues, à ces indications précieuses que chacun de nous recueille sur sa route et qui ne doivent point être perdues.

« MM. Omont, Bruel, Pierre Bonnassieux, comte de Marsy, Léopold Delisle, Grassoreille, Edgard Mareuse, Douët d'Arcq, Siméon Luce, l'abbé Valentin Dufour, Auguste Vitu, Gustave Leclerc, Romain Boulenger nous ont fourni des notes précieuses qui intéressent l'histoire économique, l'histoire de l'art et la topographie.

« Vous n'ignorez point, Messieurs, que les publications dont je vous entretiens sont, en ce moment, dirigées par M. Robert de Lasteyrie, secrétaire du Comité de publication, à qui nous devons tous une singulière reconnaissance. Il a été secondé avec un zèle assidu et constant par un de nos confrères, M. Omont, que nous sommes heureux, M. de Lasteyrie et moi, de remercier ici sincèrement.

« Un mot maintenant de nos entreprises nouvelles et de nos projets :

« Le prochain volume de *Documents* est sous presse. Il est consacré au *Journal de Dubuisson-Aubenay*, publié par M. Gustave Saige.

« Le 8e vol. des *Mémoires* (année 1881) s'imprime aussi. Voici l'indication des travaux qui nous sont livrés en manuscrit ou qui nous sont promis :

« 1° Histoire du fief de Bercy, par Malon, seigneur de Bercy, publiée par M. de Boislisle. Ce premier article est entièrement composé.

« 2° Les origines de la municipalité parisienne, seconde partie, par M. Lecaron.

« 3° Les Établissements de saint Louis en Beauvoisis, par M. Paul Viollet.

« 4° La chapelle des ducs d'Orléans aux Célestins, par M. Molinier.

« 5° L'auteur du Grand Coutumier, par M. Léopold Delisle.

« 6° Les Constitutions du Châtelet, par M. Mortet.

« 7° Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la guerre de Cent ans, par M. Grassoreille.

« J'ai terminé, Messieurs, mon rapide exposé des travaux de la Société. »

— M. de Laborde, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société par recettes et dépenses jusqu'au 30 avril 1881. — Nous donnons ici le résumé de son rapport :

5e Exercice (1878).

Recettes	11,270 70
Dépenses	9,547 75
Le 5e Exercice (1878) s'était clos par un excédent de.	1,722 95

6e Exercice (1879).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de.		11,975 95
Excédent du 5e Exercice (1878)	1,722 95	
Cotisations.	7,564 »»	
Encouragement ministériel	500 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	1,485 10	
Intérêts des sommes capitalisées	193 90	
Total	11,975 95	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		8,005 75
Correspondance et administration	587 65	
Frais d'impression.	5,351 35	
Honoraires des auteurs	1,248 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction.	600 »»	
Sommes capitalisées	218 75	
Total	8,005 75	
Le 6e Exercice (1879) se clôt par un excédent de		3,970 20

7e Exercice (1880).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1881).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de.		13,063 50
Excédent du 6e Exercice (1879)	3,970 20	
Cotisations.	7,005 30	
Encouragement ministériel.	500 »»	
Souscription ministérielle.	510 »»	
Ventes par le libraire.	834 »»	
Intérêts des sommes capitalisées	244 »»	
Total	13,063 50	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.	498 30

Cotisations	498 30	
Total	498 30	
Total des recettes		13,561 80
Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1881).		
Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		5,045 25
Correspondance et administration.	648 35	
Frais d'impression.	3,796 90	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Total	5,045 25	
Dépenses prévues.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		5,016 55
Correspondance et administration	86 »»	
Frais d'impression.	4,230 55	
Honoraires des auteurs	700 »»	
Total	5,016 55	
Total des dépenses. . . .		10,061 80
Recettes.		13,561 80
Dépenses		10,061 80
Le 7e Exercice (1880) se clora par un excédent de. . .		3,500 »»

8e Exercice (1881).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1881).		
Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		558 40
Cotisations	497 40	
Intérêts des sommes capitalisées	61 »»	
Total	558 40	
Recettes prévues.		
Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		12,241 60
Excédent prévu du 7e Exercice (1880). . .	3,500 »»	
Cotisations	7,142 10	
Encouragement ministériel	300 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	595 25	
Intérêts des sommes capitalisées.	194 25	
Total. . . .	12,241 60	
Total des recettes		12,800 »»
Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1881).		
Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		533 75

Correspondance et administration	171 65	
Sommes capitalisées	362 10	
Total	533 75	
DÉPENSES PRÉVUES.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		9,266 25
Correspondance et administration.	566 25	
Frais d'impression.	7,000 »»	
Honoraires des auteurs	1,100 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. . .	600 »»	
Total	9,266 25	
Total des dépenses . . .		9,800 »»
RECETTES		12,800 »»
DÉPENSES		9,800 »»
Le 8e Exercice (1881) se clora par un excédent de . .		3,000 »»

RECETTES	depuis l'origine de la Société jusqu'au 30 avril 1881	67,067 20
DÉPENSES		59,024 30
RESTE EN CAISSE au 30 avril 1881		8,042 90

— L'Assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. A. de Barthélemy, Ar. Chevalier, Louis Courajod, G. Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, V. Duruy, J. Guiffrey, Guillaume, J. Lair, A. Longnon, baron de Watteville, sortant en 1881. Sont élus : MM. A. de Barthélemy, Louis Courajod, G. Desjardins, Jules Desnoyers, l'abbé Valentin Dufour, V. Duruy, J. Guiffrey, Guillaume, J. Lair, A. Longnon, Tuetey, baron de Watteville.

L'Assemblée procède à l'élection de trois membres du Conseil à la place de MM. le docteur Laloy et Paulin Paris, décédés, Ad. Vuitry, démissionnaire, sortant en 1884. Sont élus : MM. Dufour (de Corbeil), de Liesville, H. Omont.

Communications.

M. Tisserand donne lecture d'un essai intitulé : *Fortification connue sous le nom de Tranchée du faubourg Saint-Germain*, dont le Comité de publication a décidé l'impression dans le volume de *Mémoires* de 1881.

La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 17 mai 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Adolphe Vuitry, qui remercie la Société d'avoir pourvu sur sa demande à son remplacement comme membre du Conseil.

— M. le Président annonce au Conseil les démissions de MM. Henri Defert, Eugène d'Eichtal et Alphonse Jamet.

— Le Conseil prononce l'admission de :

662. M. le comte Bertrand de Nadaillac, présenté par Mme la marquise de Nadaillac et M. le marquis de Laborde.

663. M. Eugène Miotat, présenté par MM. R. de Lasteyrie et Champion.

664. M. Louis Nicolas, présenté par MM. Bouvrain et Champion.

665. M. le comte de L'Espine, présenté par MM. Léopold Delisle et R. de Lasteyrie.

— Le Conseil décide, sur la demande qui lui est adressée par le président de la Commission d'organisation de l'exposition de Versailles, qu'un exemplaire des collections de la Société sera envoyé à cette exposition. MM. Dufour (de Corbeil) et Mareuse veulent bien se charger d'assurer cet envoi.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1881-1882. Il ajoute qu'aux termes du règlement le président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : Président, M. Léopold Delisle ; vice-président, M. Jules Cousin ; trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde ; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet ; secrétaire-adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. Boulay de la Meurthe, baron Jérôme Pichon, Tisserand, baron de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, G. Demay, R. de Lasteyrie, A. Longnon, A. de Longpérier, H. Omont.

Communications.

— M. l'abbé Thédenat lit une note sur des antiquités romaines trouvées aux Lilas-Romainville. Sur la demande de M. le Président, M. l'abbé Thédenat veut bien remettre ce travail au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) communique au Conseil différentes chartes de Saint-Spire de Corbeil des XIIe et XIIIe siècles.

— M. Jules Cousin apprend au Conseil que la nouvelle section du musée Carnavalet, qui comprend la collection d'objets de l'époque révolutionnaire offerte par M. de Liesville à la ville de Paris, vient d'être inaugurée et ouverte au public.

— M. Vacquer donne quelques détails sur les fouilles opérées à l'emplacement de l'ancien parloir de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Des chapiteaux et bases de colonnes, trouvés en cet endroit, ont été offerts par leur propriétaire, M. Charton, au musée de la ville de Paris.

D'autres fouilles exécutées rue des Sept-Voies n'ont pas eu les résultats qu'on en aurait pu attendre. On n'y a trouvé qu'un fragment de pilastre, orné d'une feuille d'acanthe, sur laquelle reposent deux pieds d'enfant. M. le Président demande à M. Vacquer de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 juin 1881.

Présidence de M. Demay, en l'absence du président et du vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 mai 1881 est lu et adopté.

— A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Edgar Mareuse donne quelques détails sur la part prise par la Société à l'exposition rétrospective de Versailles. M. le Président remercie MM. Mareuse et Dufour (de Corbeil) d'avoir bien voulu représenter la Société à cette occasion.

— M. Franklin s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

666. M. l'abbé Auguste Doby, vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin, présenté par MM. de Villefosse et Champion.

667. Madame veuve Laloy, présentée par MM. Goupil et G. Marty.

668. M. Eugène Rebouleau, présenté par MM. Lemaire et Champion.

— Le Conseil est vivement touché de la démarche de Madame veuve Laloy, qui a désiré remplacer parmi les membres de la Société notre regretté confrère le docteur Laloy.

— M. le Président donne lecture d'une lettre du journal *La Ville de Paris* qui demande à la Société de vouloir bien lui adresser les comptes-rendus analytiques des séances.

— M. le Président donne également lecture de deux lettres de M. le comte Léopold Hugo, qui offre à la Société une collection d'estampes des XVIIe et XVIIIe siècles. M. le Secrétaire transmettra à M. le comte Hugo les remercîments du Conseil pour le don qu'il vient de faire à la Société.

Communications.

— M. Vacquer donne de nouveaux détails sur les fouilles opérées en ce moment sur une partie de l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et signale la découverte qu'on vient de faire de restes du carrelage émaillé de la salle capitulaire de cette abbaye.

— M. le Président donne lecture d'une note de M. le comte Léopold Hugo *Sur quelques particularités des expositions de l'ancienne Académie royale de peinture, sculpture et gravure.* M. le comte Hugo, commentant le Livret du salon de 1704, entre dans quelques détails sur l'organisation de l'exposition de l'Académie au Louvre et donne la liste des académiciens exposants en 1704.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES COLLECTIONS RÉVOLUTIONNAIRES

OFFERTES PAR M. DE LIESVILLE A LA VILLE DE PARIS ET INSTALLÉES A L'HÔTEL CARNAVALET.

Tous nos lecteurs savent que la belle collection de livres, médailles, estampes et autres objets de toute nature relatifs à l'histoire de la Révolution française, formée par M. de Liesville, au prix de longues recherches, a été offerte récemment par son généreux propriétaire à la ville de Paris.

En l'acceptant, le Conseil municipal décida que ce petit musée, unique en son genre, serait installé dans les dépendances de l'hôtel Carnavalet et placé sous la direction du savant bibliothécaire de la ville, M. Jules Cousin. M. de Liesville était nommé en même temps conservateur, à titre officiel, de sa collection. Nul n'était plus capable que celui qui les avait réunies pièce à pièce de classer ces importantes séries et aussi de les augmenter quand une occasion favorable viendrait à se présenter. Une fois ces résolutions adoptées, le nouveau conservateur se mit à l'œuvre. Ce n'était pas une petite besogne de transporter des milliers de volumes, d'estampes, de médailles, de faïences, d'objets fragiles et délicats dans un local où rien n'était disposé pour une pareille installation.

Au commencement de l'hiver, la bibliothèque de la ville quittait les anciennes salles où elle se trouvait trop à l'étroit et laissait ainsi une place libre qui fut bien vite remplie par les livres et les estampes de la nouvelle collection. Grâce à la diligence et à l'activité déployées par M. Cousin, admirablement secondé par son nouveau collaborateur, il suffit de trois mois pour aménager, disposer, décorer les salles réservées aux meubles, armes, drapeaux, faïences, décorations, médailles, monnaies, à toutes ces choses qui forment pour le public la partie la plus attrayante des collections de M. de Liesville. Tout était prêt pour le dimanche 1er mai, et le préfet de la Seine est venu avec les conseillers municipaux de Paris inaugurer officiellement le nouveau musée. L'impression a été des plus satisfaisantes. On pouvait s'étonner à juste titre que les deux conservateurs fussent parvenus, presque seuls, avec les modestes ressources dont ils disposent, à un pareil résultat, quand on voit dans d'autres cas et pour d'autres objets dépenser tant de temps et d'argent presque en pure perte.

Dès le jour de l'inauguration, un catalogue sommaire, mais suffisant pour mettre le visiteur au courant de l'idée qui a présidé à la formation et au classement des collections, était mis entre les mains des invités. C'est là une excellente innovation. Trop souvent les catalogues, traités avec un étalage d'érudition parfaitement superflu, ne sont faits que pour les savants qui les consultent dans le cabinet et non pour les curieux, beaucoup plus nombreux, qui ne disposent que d'une heure ou deux. La description actuelle des collections révolutionnaires est rédigée pour ces derniers. Le catalogue complet et détaillé viendra dans la suite; il est déjà en voie de rédaction. Celui qui existe et que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs suffit aux premières nécessités.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le musée est public deux jours par semaine, les dimanches et jeudis, de midi à quatre heures. Sans doute, il n'est pas absolument clos les autres jours, surtout pour les travailleurs sérieux. Tous ceux qui ont eu recours à l'obligeance

et à l'érudition du conservateur des collections de la ville de Paris savent avec quelle engageante affabilité les demandes sont toujours accueillies à l'hôtel Carnavalet.

Le rez-de-chaussée des bâtiments est réservé aux collections épigraphiques et archéologiques de la ville, qui proviennent, soit de dons, soit de fouilles, soit d'acquisitions. Cette série que le public est admis à visiter depuis quelque temps déjà, permission dont il n'abuse pas d'ailleurs et dont les étrangers, suivant l'habitude constante, profitent plus que les Parisiens, cette série, dis-je, renferme des pièces du plus haut intérêt. Là est déposée la borne milliaire dont l'inscription assez fruste a exercé la sagacité ses savants géographes de l'Institut. On n'a pas oublié la dissertation de M. E. Desjardins, dont le *Bulletin* a donné récemment une analyse étendue.

A ces collections appartiennent encore deux figures monumentales, dernier reste des décorations de la porte Saint-Antoine, et les douze apôtres d'Anet qui prouvent à quel degré de mauvais goût l'influence corruptrice de l'Italie avait réduit en moins d'un demi-siècle l'art robuste et naïf de nos vieux tailleurs de pierre.

Mais ne nous attardons pas au rez-de-chaussée; bien des objets méritent mieux qu'une description écourtée de quelques lignes. Il faudra y revenir plus tard quand le catalogue que prépare M. Vacquer aura paru.

La collection de M. de Liesville placée au premier rang, à la suite de la bibliothèque, ou du moins les objets qu'on a pu montrer au public occupent la cage d'un escalier, deux salles et deux longues galeries séparées par un petit salon central. On ne pouvait s'astreindre rigoureusement à l'ordre chronologique. Il fallait tirer le meilleur parti possible de la place dont on disposait. C'est ainsi que dans l'escalier s'étalent de grands panneaux, toiles ou papiers peints, qui n'ont pas besoin d'être vus de près; la première pièce a reçu les tableaux et estampes. Dans la grande salle sont disposés avec beaucoup de goût les meubles, étendards, armes et objets de toute nature de plus petit format, tels que montres, tabatières, éventails, bijoux, etc. Bien entendu tout ce qui est ici porte le cachet de l'époque révolutionnaire. Les faïences à emblèmes patriotiques garnissent la muraille des deux galeries; dans les vitrines est classée la suite des décorations et insignes et celle des médailles et monnaies. Enfin le petit salon du milieu, décoré de boiseries et d'un plafond sauvés des démolitions de Paris, est réservé à l'œuvre du célèbre graveur Dupré, dont M. de Liesville a eu la bonne fortune de recueillir de nombreux dessins et des coins du plus rare mérite.

Après ces préliminaires topographiques, nous laissons la parole au catalogue sommaire qui résume à merveille l'intérêt de cette collection en signalant les pièces dignes d'attirer particulièrement l'attention du visiteur :

Dans l'escalier. — Trois grands panneaux de tenture, toile peinte grossièrement, témoignage de l'enthousiasme inspiré par la Fédération. (Trois autres panneaux complétant la décoration de la même pièce se voient plus loin dans la grande salle.) — Glorification de Louis XVI, père des Français et roi d'un peuple libre. — Heureux présages résultant des réformes et de l'union des trois ordres : la prospérité publique et l'abondance succédant aux orages et à la disette. — Serment du roi, de la reine et de la garde nationale à la Patrie. — Portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, images populaires fort rares. — Fête sur les ruines de la Bastille, le 18 juillet 1790. Grande esquisse au trait. — Ferrures et fragment de la porte des cachots de la Conciergerie où furent enfermés Mme Roland, Robespierre, etc.

Petite salle d'entrée. — Tableau de la première organisation et uniformes de la garde nationale de Paris de 1790 à 1852. — Inhumation des victimes de Juillet devant la colonnade du Louvre. — Transport des victimes de Juillet de la Morgue aux lieux d'inhumation. — Épisodes de la Révolution de 1830. — Proclamation de la République et pompe funèbre des victimes de Juin 1848. — *Vitrines :* Objets divers relatifs aux révolutions de 1830 et de 1848. Petite vitrine d'objets anciens : Bourses de jetons des prévôts des marchands, etc. Le plafond décoré de cette salle est un plafond d'alcôve du XVIIe siècle, rapporté de l'hôtel d'Ormesson, actuellement caserne des pompiers, rue Sévigné.

Grande salle. — *Au milieu :* Modèle de la Bastille taillé dans une pierre de la forteresse lors de sa démolition par le patriote Palloy. — *Au plafond :* Drapeau blanc de l'émigration aux armes unies de France, de Condé, de Prusse, d'Angleterre, d'Autriche et de Russie; inscription : Vivent notre roi, nos princes, nos alliés! Au revers, l'hydre révolutionnaire : Qu'il périsse le monstre! etc.

Côté de l'entrée. — Portières en vieille tapisserie. — Une bannière de la Fédération de 1790. — Cartes à jouer républicaines, bois gravé et épreuve. — Papier de tenture à emblèmes révolutionnaires pour les salles officielles. — Tableau de la déclaration des Droits de l'homme, soutenu par la France, et un génie ailé (peinture de 1791). — Vitrine d'éventails à emblèmes révolutionnaires. — Tenture de fenêtre en toile peinte du temps, représentant la pacification de la Vendée, la campagne d'Italie et la campagne d'Égypte. — Petit modèle de la Bastille, moulé en matériaux agglomérés provenant de la démolition de la Bastille avec ferrures de même provenance. — Modèle de drapeaux républicains (aquarelles). — Projet d'achèvement du Louvre pour un palais national (dessin). — Unité, indivisibilité, tableau pour salle de réunion publique.

Côté de la cheminée. — Grande panoplie d'armes républicaines :

sabres d'honneur et de vainqueur de la Bastille, piques de sectionnaires, glaives des élèves de l'École de Mars, épée officielle des consuls, baudrier de général en chef, bonnets de Liberté plantés sur des piques, l'un surmontant un pavillon d'édifice public, l'autre servant d'étendard aux bataillons de sectionnaires, etc., etc. De chaque côté, petits trophées d'instruments de supplice, chaînes, masques, ceintures, carcans, entraves, menottes, poucettes, clefs et serrures de prisons, etc. — *A gauche :* Coffre et cadrans d'horloge à emblèmes républicains. — Drapeau du 3e bataillon de la 19e demi-brigade. — Dernière palette de David[1]. — *A droite :* Drapeau de volontaires, surmonté d'un clairon des funérailles de Napoléon Ier. — Calendrier républicain de l'an II, entre les portraits de Marat et de Lepelletier, gravures populaires de toute rareté. — Prise et démolition de la Bastille, tableaux du temps. — Dessins originaux : le Jacobin, le Muscadin, l'Incroyable. — Vitrines de boîtes et tabatières peintes et sculptées, à portraits et emblèmes révolutionnaires. Cette vitrine est posée sur un vieux coffre du XIIIe siècle, ferré dans le style des portes de Notre-Dame.

Côté des fenêtres. — Grand tableau de la constitution de 1793 exécuté en papier peint, qui figurait dans la salle de la Convention aux Tuileries. — Calendrier historié de l'an III. — Tableau des *Droits de l'homme* à l'usage des salles de réunion publique. — Arrestation du roi à Varennes, image populaire, bois gravé et épreuve. — Portraits de Marat et de Charlotte Corday ; peintures du temps, mais peu fidèles.

Vitrine. — Objets de toilette et bijoux : bonnets de jacobins, bonnet phrygien, montres, breloque-décorations du bonnet rouge, garnitures de boutons, motifs d'éventails, broderies de gilets, brassards et écharpes des représentants aux armées, brassard et cocarde de l'armée de Condé, bagues à emblèmes et portraits de Marat et de Lepelletier, boucles de ceinture, projet d'assignat, tissé en étoffe, bâton et sifflet d'officier de paix, etc., etc.

Côté de l'armoire. — Grande armoire de mariage en bois sculpté à sujets patriotiques : panneau de droite : pacte fédératif; panneau de gauche : prise de la Bastille ; sur le montant du milieu, emblèmes des trois ordres : la crosse (clergé), la bêche et le bonnet (tiers-état), l'épée (noblesse) ; sur le fronton, l'aigle symbolisant l'empire, c'est-à-dire l'État français. — De chaque côté, faisceau de piques de sectionnaires et la pique de citoyenne. — Au-dessus : tambours de l'armée républicaine et de la milice de Paris. — Drapeau du pont d'Arcole

---

1. Cette palette a été offerte au musée Carnavalet il y a déjà quelques années.

(12e demi-brigade), copie exécutée d'après l'original pour le musée napoléonien du prince Demidoff, acquis à la vente des collections de San-Donato. — Sur la frise : armes de Paris en fer repoussé (XVIIIe siècle). De chaque côté, suite des tapisseries en toile peinte exposées dans l'escalier : prise de la Bastille; messe de la Fédération; serment des trois ordres à la Patrie devant les portraits de Necker et de Louis XVI. — Au-dessous, à gauche : jardin du Palais-Royal en 1792, gravure en couleur de Debucourt, épreuve toute marge avant la lettre. — Tableau à l'huile : Mort de M. de Flesselles, prévôt des marchands, tué sur le perron de l'Hôtel de Ville (14 juillet 1789). Quatre petites aquarelles : Fêtes accessoires de la Fédération, à l'Hôtel de Ville, à la Bastille, aux Champs-Élysées, au Pont-Neuf. *Vitrine :* Cartes à jouer révolutionnaires, reliures et emblèmes, cartes de clubs, etc. — *A droite :* Tableaux affichés dans les écoles et servant d'exercice de lecture : *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême.* — Aquarelle représentant une fête républicaine en province entre deux images populaires, bois gravé et épreuve; première expérience de la Montgolfière et Liberté des cultes.

Vitrines : Médaillons, miniatures, bois sculptés à emblèmes révolutionnaires, objets divers. Cuillères et soupière d'étain à inscriptions patriotiques. — Cachets des vainqueurs de la Bastille. — Portraits tissés de la famille royale.

Galeries. — Les objets exposés dans les deux petites galeries se divisent en trois séries : les faïences, sur le mur; les insignes et décorations dans les vitrines du même côté; la numismatique dans les vitrines du côté des fenêtres.

1. — La série des faïences à emblèmes patriotiques et révolutionnaires est à peu près complète et classée par ordre chronologique, de 1785 à 1870. Elle comprend la série sur les aérostats, une suite relative à l'Empire, à la Restauration, à la Révolution de 1830, l'assiette de Bracquemont contre le second Empire et celle d'Étienne Arago, maire de Paris en 1870. Les deux petites vitrines centrales contiennent les pièces de Sèvres, la célèbre tasse à la guillotine, de *fabrication prussienne*, et quelques autres pièces exceptionnelles. On ne trouvera pas ici les fausses assiettes modernes à la guillotine, au confessionnal, etc.

2. — Les insignes des représentants, magistrats, fonctionnaires et officiers publics, ainsi que les décorations des vainqueurs de la Bastille et autres, garnissent les quatre vitrines du même côté. Deux vitrines plus petites sont consacrées, l'une aux porcelaines, étoffes, boîtes et médailles *au ballon*, l'autre à un curieux service à thé de 1802 décoré de vues de Paris.

3. — La série numismatique complète comprend, classés par années, toutes les médailles, médaillons et estampes relatifs aux

hommes et aux événements, suivis de la série des monnaies frappées au millésime de 1789 à 1805. Viennent ensuite une série sur 1814-1815, le concours monétaire complet de 1848, toute la frappe relative à l'exposition de 1878 et un échantillon de médailles et insignes populaires frappés à l'occasion de la fête du 14 juillet 1880. La numismatique complète de 1848, types et personnages du temps, de 1870-71, etc., est restée dans les médaillers.

Aux murs sont exposés des modèles divers ainsi que les dessins originaux du graveur monétaire Dupré, dont l'œuvre spécial figure dans la vitrine d'honneur du salon central.

On remarquera dans ce même salon le fauteuil mortuaire de Voltaire avec double pupitre à lire et à écrire, provenant de l'hôtel de Villette, où il mourut en 1778, et le fauteuil mortuaire de Béranger donné par Mme Perrotin, ainsi que les masques mortuaires de Béranger et de Sainte-Beuve. Ce dernier donné par M. Troubat.

La boiserie de ce salon provient de l'hôtel dit des Stuarts, rue Saint-Hyacinthe, et le plafond d'un petit hôtel de la rue Blanche, ci-devant nº 8, sur l'emplacement de la Trinité.

Sur la cheminée, belle pendule républicaine à décade et cadran décimal; flambeaux avec médaillons de Louis XVI, Bailly et La Fayette.

Dans la première galerie, buste de Bailly, donné par sa fille, et dans la seconde l'un des bustes officiels de Marat érigés dans les salles des sections de Paris et dans les théâtres après son assassinat.

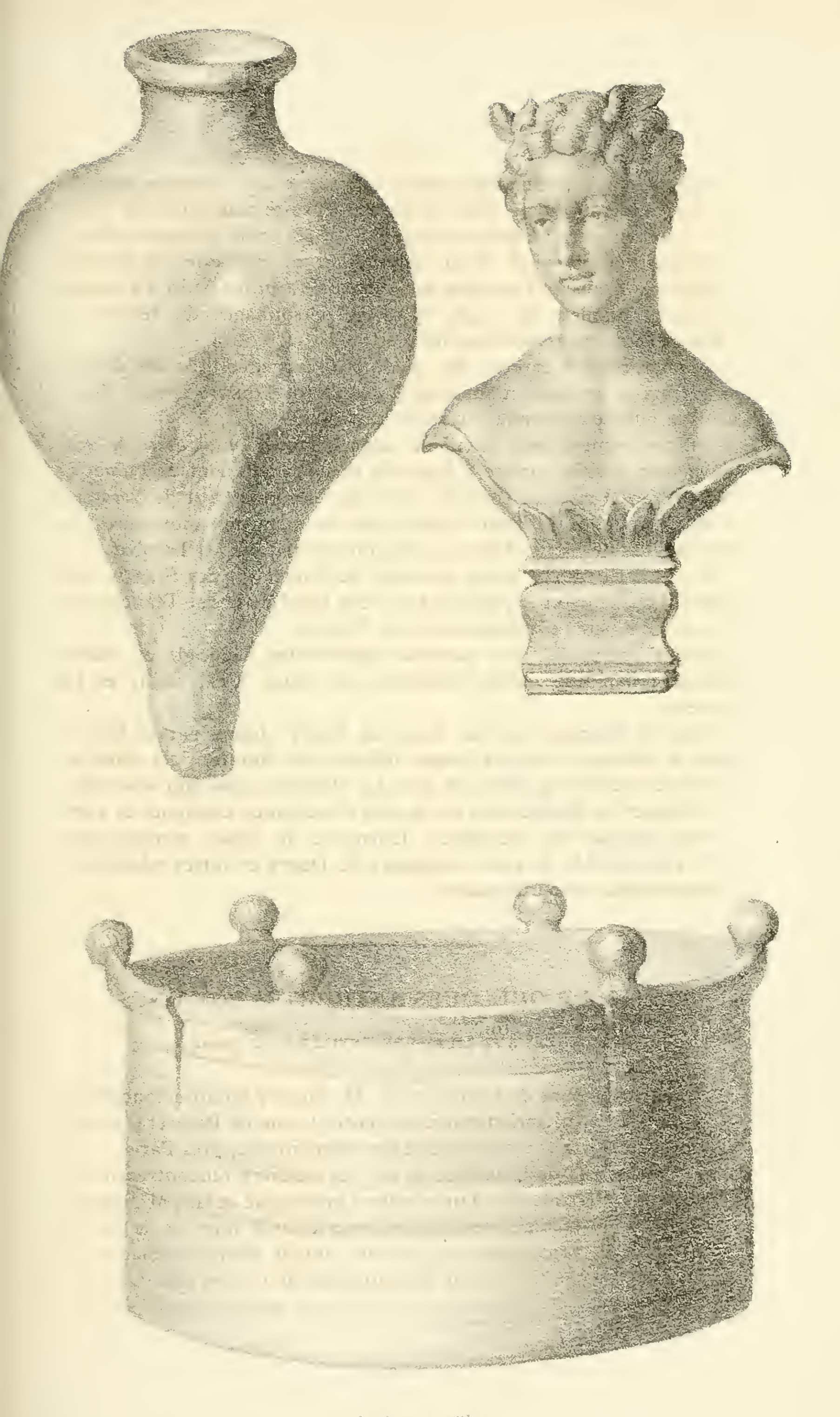
L'escalier de dégagement est décoré d'anciennes enseignes et d'anciennes plaques de cheminées. L'armoire du palier contient une suite considérable de coins originaux de Dupré et autres relatifs à la numismatique révolutionnaire.

NOTE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS ROMAINES

TROUVÉES AUX LILAS-ROMAINVILLE PRÈS PARIS.

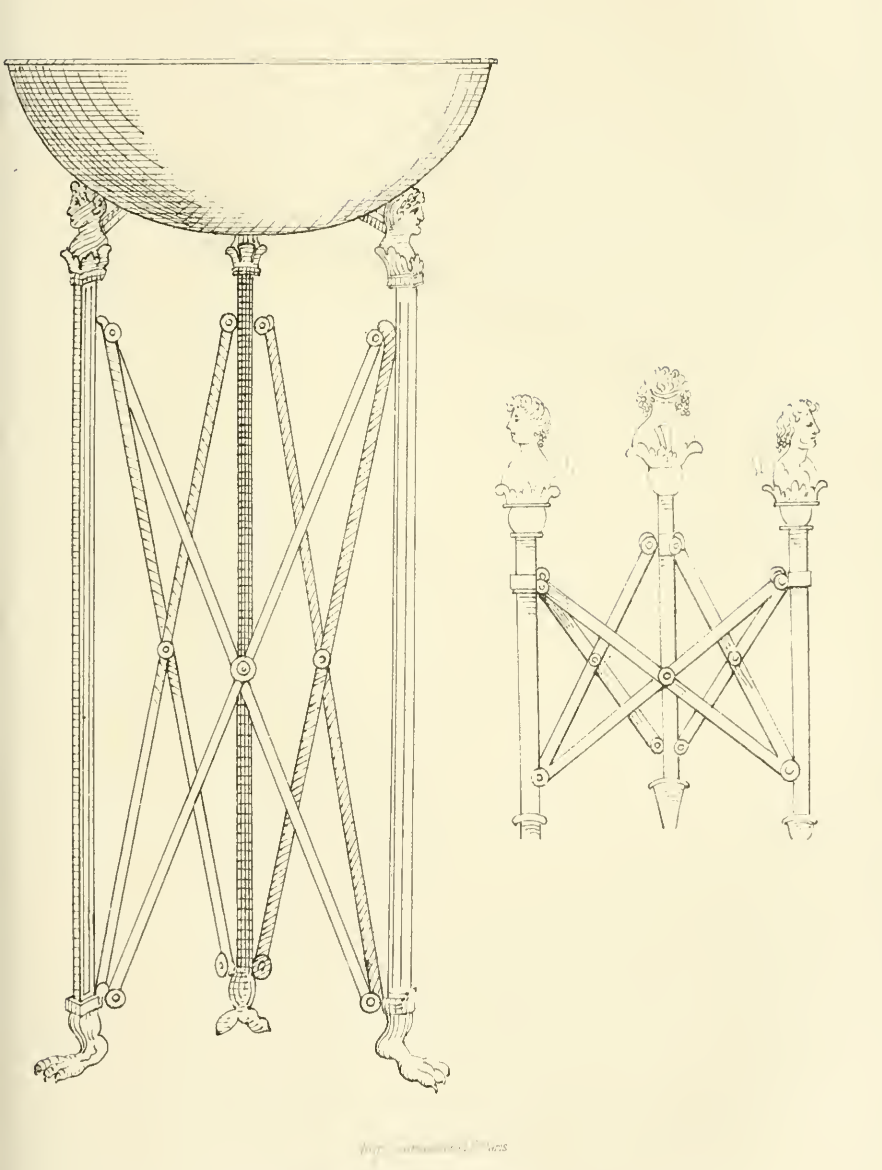
Vers le 15 octobre de l'année 1878, M. Rozière faisait défoncer une pièce de terre à lui appartenant, sise entre la rue de Paris et la rue de Bagnolet, dans la commune des Lilas-Romainville, près Paris.

A 0m60 environ de la surface du sol, les ouvriers rencontrèrent un mur et la première marche d'un escalier; informé de ce fait, M. Rozière fit déblayer entièrement l'espace circonscrit par le mur, et, le travail terminé, on se trouva dans un caveau auquel donnaient accès six marches en pierre; la hauteur des murs était de 1m50 et leur épaisseur de 0m40; la maçonnerie consistait en pierres assez grosses, du grès



Imp. Lemercier et Cie Paris

OBJETS TROUVÉS À ROMAINVILLE



Imp. [illegible] Paris

TREPIEDS ANTIQUES

surtout, noyées dans un ciment très dur ; les dimensions de la pièce mise au jour étaient, en longueur de 2 m., et, en largeur, de $1^{m}80$; le sol était un mortier très consistant, formant une couche d'environ $0^{m}20$ d'épaisseur. On ne trouva, soit au fond du caveau, soit sur le terrain environnant, aucun débris de la toiture ni de la partie supérieure des murs, ce qui donnerait à penser, ou que le monument avait déjà été fouillé, ou qu'il avait été rasé à la surface du sol et les décombres emportés. A une trentaine de mètres plus loin, on rencontre un second mur d'une épaisseur de $1^{m}20$; en avant de ce mur se trouvait une grande quantité de terre dont la couleur tranchait avec le sable qui forme le sol environnant ; M. Rozière pense que peut-être il y avait eu, en cet endroit, un fossé comblé, à une époque postérieure, avec des terres rapportées.

Revenons au caveau au fond duquel on trouva différents objets :

1° Plusieurs morceaux de fer, trop déformés par l'oxydation pour qu'il ait été possible d'en déterminer la nature ;

2° Une petite amphore sans anses, en terre grossière, haute de $0^{m}106$; l'orifice a $0^{m}02$ 1/2 de diamètre, et la panse, à sa partie la plus ventrue, environ $0^{m}06$;

3° Un buste en bronze haut de $0^{m}12$ 1/2, y compris le piédestal qui mesure $0^{m}02$; c'est un buste de Mercure. La tête du dieu, surmontée de deux ailes, est nue ; ses cheveux frisés forment un triple rang de boucles dont les deux premiers, cessant au sommet des oreilles, ne couronnent que le front, tandis que le troisième entoure complètement la tête ; le front est bombé, les yeux, percés de trous, ont dû être autrefois incrustés d'argent ; l'expression de la figure, le modelé du cou et des épaules ont une grâce féminine. La partie inférieure du buste est encadrée dans un ornement dont le motif semble avoir été emprunté à un feuillage aquatique ; à droite et à gauche, l'extrémité de la feuille supérieure se replie en dehors, sous l'épaule, à la naissance du bras. Le piédestal carré se compose d'une dépression que surmonte un renflement ; il est, à la partie inférieure et à la partie supérieure, terminé par une moulure ; sa forme est élégante.

On connaît un certain nombre de trépieds dont les tiges sont surmontées de bustes analogues au nôtre. Spon [1] a publié le dessin d'un de ces trépieds, conservé à Rome, au moins de son temps ; Montfaucon [2] en représente un autre, plus complet que celui de Spon, parce qu'il est surmonté de son bassin ; on peut en voir un troi-

---

1. Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, sectio III, *dissertatio de tripodibus*, pl. et p. 118, II ; la même planche a été reproduite par Montfaucon, *Antiquité expliquée et représentée en figures*, t. II, pl. LIII, en regard de la p. 138.

2. Montfaucon, *ibid.*, pl. LII, 3.

sième au musée du Louvre, dans la salle des bronzes[1]; il en existe également à Londres, au British Museum. Les neuf bustes qui surmontent les tiges de ces trois trépieds reposent sur des piédestaux et sont engagés dans un feuillage semblable à ceux du buste trouvé aux Lilas ; une tige formant support et destinée à soutenir le bassin est fixée dans le dos de chacun de ces bustes ; or on voit encore, derrière notre Mercure, à la naissance du cou, l'amorce de ce support aujourd'hui brisé, et, engagée dans le piédestal, l'extrémité de la tige du trépied que le buste surmontait.

Il est à remarquer que les trépieds sur lesquels se rencontrent ces bustes se ressemblent ; ils sont articulés de telle sorte que leurs trois tiges peuvent, à volonté, s'écarter ou se rapprocher, soit pour les rendre d'un transport plus facile, soit pour permettre d'y adapter des bassins de dimensions différentes. On les croirait sortis d'une même fabrique ; ils sont au moins faits sur un même modèle. Je ne voudrais pas cependant trop généraliser cette observation ; mon but a été de déterminer la nature de notre petite statuette, et ayant rencontré, dans les ouvrages que j'avais sous la main, un nombre d'exemples suffisants, je n'ai pas poussé plus loin mes recherches ; je n'ai eu aucunement l'intention de faire une étude sur les trépieds en bronze.

4° Une petite ciste en bronze, très oxydée et brisée en plusieurs morceaux ; j'ai pu cependant, en rapprochant les fragments, la reconstituer presque en entier. Elle est de forme cylindrique, ayant 0m05 de hauteur, sur 0m09 1/2 de diamètre. Son ornementation se compose uniquement de quatre cercles formant un bourrelet très peu saillant ainsi disposés : deux au centre, un à chaque extrémité. La partie supérieure se termine par un rebord en saillie surmonté de six boules inégalement espacées.

Avant de réunir les fragments, j'avais pensé que ce bassin, trouvé à côté du buste, avait pu appartenir au trépied ; mais ses petites dimensions ne permettent pas de s'arrêter à cette supposition. C'est, je crois, un petit meuble de luxe, quelque chose de semblable à ce que, en style moderne, nous appellerions un vide-poche.

Le principal mérite de ces objets est de nous avoir révélé l'existence d'un établissement romain aux portes de Paris, à un endroit où on n'en avait guère trouvé jusqu'à ce jour ; c'est surtout à ce point de vue qu'il m'a paru utile d'en conserver le souvenir.

Je dois ajouter que, grâce à la libéralité de M. Rozière, ces antiquités font aujourd'hui partie de ma très modeste collection.

H. Thédenat.

---

1. Il a été trouvé à Lyand, près Thonon (Suisse).

UNE LETTRE DE PARIS

AU TEMPS DE LA RÉFORME.

L'*Athenæum* publiait récemment [1] le texte anglais d'une lettre, écrite de Paris à la fin de janvier 1535, dans laquelle on trouve le récit détaillé de la procession ordonnée par le roi François Ier pour arrêter les progrès de la Réforme à Paris. On possédait déjà un certain nombre de renseignements sur cette cérémonie, le *Journal d'un bourgeois de Paris* en dit quelques mots et Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* en présente un récit bien plus circonstancié. Cette lettre d'un témoin oculaire, dont nous donnons la traduction, vient préciser un certain nombre de faits et méritait à ce titre d'être publiée. Le seul texte qu'on en connaisse est une transcription non signée sur le registre de l'évêque John Longland, qui a occupé le siège de Lincoln du 20 mars 1521 au 7 mai 1547.

H. O.

Je vous rapporterai comme nouvelles de Paris un fait intéressant qui vient de se passer tout récemment au milieu de nous. Malgré la sévère justice qui a été faite de ces Ante-Christ, qui non seulement professaient des opinions erronées, mais attaquaient avec la plus grande impiété le très saint sacrement de l'autel, on avait répandu ces jours derniers par les rues de Paris de mauvais livres intitulés *Parantiphrasis* ou Traité très profitable concernant le sacrement de l'autel, dans lesquels il y avait, dit-on, plus de blasphêmes que de phrases. Le roi en fut très offensé. Ayant mis précédemment tout en œuvre pour faire disparaître cette hérésie, et n'ayant point réussi, il crut qu'il n'y avait plus d'autre recours qu'en Dieu que cette affaire intéressait principalement. C'est alors que le 21 janvier il commanda de faire une procession générale par toute la ville et l'Université de Paris dans l'ordre qui suit. En tête, le prévôt de Sainte-Geneviève, ce qui n'a lieu que dans les cas urgents et majeurs, accompagné des autres paroisses avec leurs reliques portées par vingt-et-un porteurs en chemise et pieds nus à l'église cathédrale de Notre-Dame. L'abbé et les moines suivaient pieds nus, priant et chantant dévotement, avec eux venaient les Jacobins se rendant à la cathédrale, où étaient réunis les trois autres ordres, ainsi que d'autres maisons religieuses et les curés des diverses paroisses, attendant leur arrivée, avec les reliques qu'ils possédaient. Tous ensemble, accompagnés des chanoines et du chœur de la cathédrale avec d'autres reliques des saints Jacques, Philippe, Marcel, Barbe, Geneviève, vinrent ensuite à Saint-Germain, près le palais du roi, qu'on appelle Louvre ; là, se trouvaient les reliques de

1. N° 2761, 25 sept. 1880.

la chapelle du roi, en particulier la vraie croix et la couronne d'épines[1]. Le roi, la reine, le dauphin, avec les autres fils et filles de France, les princes et nobles de la cour vinrent du Louvre à cette église et tous en ordre retournèrent à Notre-Dame. En tête marchaient les Cordeliers au nombre d'environ cinq cents, derrière eux la reine à cheval accompagnée de deux des filles du roi et d'une soixantaine de dames magnifiquement parées à la mode française. Elles s'arrêtèrent devant l'église où la reine mit pied à terre et attendit l'arrivée du roi dans une maison préparée à cet effet. Après les Cordeliers venaient les Jacobins en aussi grand nombre, ensuite les Augustins, les Carmes, les religieux, les curés de paroisses, les licenciés et docteurs ; je ne parle point des autres, car le nombre en était infini, chaque homme portant un cierge à la main et les plus insignes reliques qu'ils possédaient.

Les moines de Sainte-Geneviève venaient ensuite d'un côté de la rue, et de l'autre ceux de Saint-Marcel, derrière eux les prévôts de ces deux saints, marchant l'un à côté de l'autre. Après eux venaient les chanoines et le chœur de la chapelle royale et de l'église cathédrale, suivis des suisses, chacun avec sa hallebarde en main. Puis les gentilshommes de la cour derrière lesquels marchaient cinq ou six évêques, quatre cardinaux avec d'autres grands dignitaires ecclésiastiques de la cour portant aussi des reliques. Trois fils du roi venaient ensuite ayant avec eux quatre personnes portant le dais au-dessus du saint sacrement que tenait l'évêque de Paris. Le roi suivait à pied, tête nue, avec une torche à la main ; ayant à sa gauche, le cardinal de Lorraine, derrière lequel s'avançaient côte à côte les princes et autres nobles de la cour ; à sa droite, le premier président du parlement suivi des conseillers et des juges des autres cours de justice, tous vêtus d'écarlate, et entre eux, marchaient juste derrière le roi, une soixantaine de gentilshommes portant comme lui des torches. Le roi avait mis le parlement à cette place pour montrer qu'il voulait mettre la justice au-dessus de toute créature si noble qu'elle fût ou si aimée de lui. Venaient ensuite le maire de la ville avec ses officiers et ses échevins, et après eux les gardes du roi et ceux de la ville avec hallebardes et bâtons en mains, enfin la foule des assistants qui était innombrable. Lorsque le roi fut arrivé devant l'église, la reine, dans sa chaise à quatre porteurs, et les filles du roi le suivirent dans l'église où l'on a chanté une messe solennelle, comme au jour du *Corpus Christi*. Il était impossible d'entrer pour voir cette grande solennité,

---

1. Jean Bouchet (*Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1644, fol., p. 479-480) donne l'énumération bien plus détaillée de toutes les reliques portées à cette procession.

et le roi étant passé devant la maison dans laquelle je me tenais, le peuple, qui stationnait en foule dans la rue, félicitant le roi comme il le méritait si bien pour ce noble acte, lui cria : « Sire, faites bonne justice ». Lui, d'un air aimable, fit un signe comme pour faire entendre qu'ils n'avaient rien à craindre à cet égard. Et il ordonna qu'immédiatement après dîner on fît sortir du Châtelet, sa prison, six condamnés : le receveur du Mans, grand personnage, riche de plus de quarante couronnes, le fils d'un conseiller de Rouen et quatre autres, qui furent brûlés, trois aux Halles, et trois à la Croix-du-Tirouer ; et avec ce receveur furent brûlés trois grands sacs de livres d'hérésie trouvés dans sa maison [1]. Tout ceci vous pouvez l'affirmer hardiment, car il n'y a rien que de vrai et bien d'autres choses que je ne rapporte point faute de loisir. Ensuite après le dîner qui eut lieu dans la demeure de l'évêque de Paris, le roi proclama dans un discours à ses gentilshommes et à ses conseillers sa foi en Dieu, rappelant les bienfaits du Seigneur, qui avait maintenu son royaume dans la vraie doctrine du Christ, pendant une longue suite d'années, ajoutant que ses prédécesseurs ayant été à juste titre appelés princes très chrétiens, il ferait ses efforts afin que ce nom ne pût être perdu ou diminué par lui. Il exhorta instamment les clercs et les laïques à agir ainsi, chacun pour sa part, ajoutant que si quelqu'un était convaincu d'hésitation il lui serait appliqué un châtiment rigoureux, suivant le texte : « *Si oculus tuus scandalizat te erue et proice eum abs te* [2] ».

Depuis, une femme fut brûlée et plusieurs personnes emprisonnées, d'autres sont condamnées ou doivent l'être bientôt, et aujourd'hui même plus de soixante sont bannies de France comme suspectes d'hérésie et tous leurs biens confisqués au profit du roi. Veuillez me pardonner si cette lettre n'est pas mieux écrite, le porteur était tellement pressé que je n'ai pu l'écrire à mon aise, etc.

---

1. Voici à ce sujet le récit du *Journal d'un bourgeois de Paris* (édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* 1854, p. 447), qui diffère en quelques points : « Dans l'après-disnée furent bruslez trois luthériens à la Croix-du-Tirouer, rue Sainct-Honnoré. desquelz l'un estoit le recepveur de Nantes, nommé Valeton, avec lequel furent bruslez ses livres, qui avoient esté trouvez en sa maison près la dicte Croix-du-Trayoir, et un autre nommé maistre Nicole, clerc du greffier du Chastelet. »

2. Matthieu, XVIII, 9. — Ce discours de François Ier est rapporté tout au long par Jean Bouchet, *ouvr. cité,* p. 480-482.

FORMULE DE CERTIFICAT

D'ÉTUDIANT EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU XVe SIÈCLE.

« Le certificat d'étudiant, différent du certificat d'études, était l'attestation délivrée par l'autorité universitaire à ceux qui avaient été admis, après les formalités d'usage, à suivre les cours de l'une quelconque des facultés. Cette pièce était, si l'on peut ainsi dire, la carte civique de l'étudiant ; elle lui servait de passeport, et lui garantissait, partout où il se rendait, la jouissance des privilèges octroyés à l'Université et à ses suppôts. » Le savant directeur de l'École des chartes, M. J. Quicherat, donnait cette définition en publiant un de ces certificats délivré en 1429 par le recteur Jean de Gomont à un curé de Basse-Normandie [1]. Depuis j'ai retrouvé dans la bibliothèque de l'Université de France (*Manuscrits*, t. IV, 62), une formule de certificat semblable (*littera testimonialis*) [2] copiée à la fin d'une compilation de droit, écrite en 1460 par Jean Girot, dont la bibliothèque de l'Université possède plusieurs autres manuscrits autographes. Le texte de cette formule qui suit est semblable sauf quelques légères différences de détail à celui du certificat de 1429.

H. O.

LITTERA TESTIMONIALIS.

Universis presentes litteras inspecturis Jo. N., rector Universitatis magistrorum et scolarium Parisius studentium, salutem in domino sempiternam. Ut ait Seneca : « *Non amicicie reddas testimonium sed veritati,* » et huic consonat verbum Philosophi primo Ethicorum dicentis quod « *ambobus existentibus amicis sanctum est prehonorare veritatem :* » hinc est quod nos, non solum amicicia moti, sed etiam veritate, verum testimonium perhibemus quod dilectus noster vir N., magister in artibus talis dyocesis, fuit, prout adhuc est de presenti ac esse intendit, verus et continuus scolaris Parisius studens in facultate Decretorum sub venerabili et circumspecto viro magistro N., actu Parisius in dicta facultate regente, prout nobis extitit legitime facta fides. Et hec omnibus et singulis quorum interest aut interesse potest seu poterit quomodolibet in futurum tenore presentium certificamus. Quare nos dictum scolarem ac omnia bona sua quecumque et ubi-

---

1. *Cabinet historique*, t. XXVI, 1880, p. 20-22.

2. Je viens de rencontrer, il y a quelques jours, dans un manuscrit de la bibliothèque de Vendôme (*cod. Trinitatis Vindocin.* 207), parmi différentes lettres de Charles VI, copiées pour servir de formules en tête d'une compilation de droit, un certificat analogue. Cette *littera testimonialis*, datée du 7 octobre 1398, est relative à un étudiant en théologie de l'Université de Paris, Jean Roger, curé de Duranville (Eure, arrondissement de Bernay, canton de Thiberville).

cumque sint sub nostra et dicte Universitatis protectione, tuitione, tutela, custodia ac salvagardia ponimus per presentes, ipsumque scolarem ejusque procuratores, nuncios et familiares occasione ipsius privilegiis, franchisiis et libertatibus dicte Universitatis uti et gaudere volumus ac defendi. In cujus rei testimonium sigillum rectorie Universitatis prefate litteris presentibus duximus apponendum. Datum Parisius, anno domini M^o $CCCC^o$ LX° die prima talis mensis.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

14. Agenda à l'usage des commissaires-priseurs à Paris pour 1881. In-18, 108 p. et tableau. Paris, impr. V^{es} Renou, Maulde et Cock.

15. Agenda des huissiers du département de la Seine. Année 1881. In-32, 286 p. Paris, imp. V^{es} Renou, Maulde et Cock.

16. Agenda du palais, avec la liste de MM. les magistrats et officiers ministériels près la cour de cassation, la cour des comptes, la cour d'appel de Paris, etc. 81e année. In-32, 176 p. et tableau. Paris, Thibault.

17. Almanach-annuaire de la ville, de l'arrondissement de Saint-Quentin et du département de l'Aisne pour 1881. In-16, 304 p. Saint-Quentin, Meurisse-Hourdequin.

18. Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1878. Grand in-8°, VII-146 p. et 2 planches. Château-Thierry, imp. Moulin.

19. Aunay (A. d'). — Le Louvre, grand hôtel et grands magasins; texte par Alfred d'Aunay. Dessins de Janet, Pauquet, Morin, de Montaut, Vierge, Fichot, etc.; gravures de Maurand, Pannemaker, Huyot, etc. In-folio, 81 p. avec 25 grav. et 1 plan de Paris. Paris, Didot.
Peau de vélin.

20. Barrili (Anton-Giulio). — Lutezia. In-16, 208 p. Milano, Trèves, 1879.

21. Beaujoint (Jules). — Histoire du Palais-Royal et de ses galeries. Edition illustrée. Livraison 1. Grand in-8°, 8 p. Paris, Fayard.

22. Block (Maurice). — Entretiens familiers sur l'administration de notre pays. Paris, institutions administratives. Grand in-16, 128 p. Paris, Hetzel.

23. Briard (le), almanach républicain, contenant tous les renseignements administratifs, politiques et commerciaux les plus nouveaux concernant le département de Seine-et-Marne. 1881. 5e année. In-16, 210 p. avec gravures. Coulommiers, imp. Brodard.

24. Calendrier historique du cercle catholique d'ouvriers de Montparnasse. In-12, 59 p. Paris, imp. Mersch.

25. Catalogue de l'exposition de la Société des amis des arts de Saint-Quentin et du département de l'Aisne, du 23 septembre au 1er novembre 1880. In-18 jésus, 96 pages. Saint-Quentin, imp. Poette. 1 fr.

26. Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque des avocats à la cour d'appel de Paris. T. 1. Théologie et jurisprudence. In-8°, 490 p. Paris, Pedone-Lauriel.

27. Catalogue des livres, des manuscrits et des autographes composant la bibliothèque de feu M. Edouard Fournier, homme de lettres; précédé d'une notice par M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris ; dont la vente aura lieu du 17 janvier au 3 février 1881. In-8°, xiv-303 p. Paris, Labitte.

2,710 numéros.

28. Catalogue de portraits anciens et estampes, plans et vues de Paris et de France ; belle réunion d'eaux-fortes par Ch. Meyron, provenant du cabinet de feu M. Viollet-Leduc, dont la vente aura lieu le 2 février 1881. In-8°, 20 p. Paris, Clément.

215 numéros.

29. Catalogue-tarif à prix forts et nets des journaux, revues et publications périodiques parus à Paris jusqu'en décembre 1880, contenant les titres complets par ordre alphabétique, le nom des rédacteurs, le format, la tomaison, la date d'origine, le mode de publication, le nombre de pages, planches ou feuilles de chaque numéro, etc., suivi d'une table systématique et du tarif postal pour la France et l'étranger. In-8°, 187 p. Paris, Le Soudier. 5 fr.

30. Charavay (Étienne). — Revue des Documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites publiées avec des notes et des commentaires. Septième année. 1880. In-8°, 204 p. Paris, Charavay.

La *Revue des Documents historiques*, par la variété et le nombre des pièces qu'elle contient, échappe à toute espèce d'analyse. Aussi ne ferons-nous que signaler sommairement aux lecteurs du *Bulletin* les pièces relatives à l'histoire de Paris qui se trouvent publiées dans l'intéressant recueil de M. Charavay.

P. 1. Curieux interrogatoire de La Harpe, accusé d'avoir composé des couplets satyriques contre des professeurs du collège d'Harcourt (1760).

P. 10. Fac-similé d'un diplôme de la Communauté des marchands de vin, taverniers, cabaretiers et hôteliers de la ville de Paris (1752).

P. 16. Fac-similé d'un en-tête de facture de Michault, coutelier du roi, à Paris, sous Louis XV.

P. 23. Lettre de l'abbé Colbert relative à la bibliothèque des frères Dupuy (1657).
P. 35. Lettre d'Haüy au ministre de la police relativement au culte des Théophilanthropes à Montreuil.
P. 38. Frais du convoi du maréchal d'Estrées à Saint-Sulpice en 1707.
P. 40. Fac-similé d'un placard annoncant aux fidèles la gravité de la maladie du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en 1727, et prescrivant les prières de quarante heures.
P. 58. Curieuse correspondance relative à la statue de Voltaire de Houdon, donnée à la Comédie Française par M[me] Duvivier (M[me] Denis) et réclamée par l'État en 1796.
P. 76. Lettre de l'archevêque de Paris J.-B. Debelloy, relative à la célébration du mariage civil (1802).
P. 94. Permis d'inhumer « le cadavre de La Baumelle sans bruit, scandale ni appareil dans le chantier du nommé Apoigny, au Port-au-Plâtre » (1773).
P. 180. Fac-similés des factures illustrées de Jacques Songy, maître coutelier, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, à l'enseigne du Grand-Cerf, au coin de la rue du Pélican, et de Buffault, marchand de toutes espèces d'étoffe de soie et de mercerie, à l'enseigne du Grand-Turc, rue Saint-Honoré, au coin de celle des Frondeurs, vis-à-vis la rue de l'Échelle.
P. 185. Pièces relatives au décès de Vauvenargues, mort à Paris en 1747, à l'hôtel de Tours, rue du Paon, dans le faubourg Saint-Germain.

31. Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, publiés par M. Jules Guiffrey, archiviste aux Archives nationales. T. 1. Colbert (1664-1680). In-4° à 2 col., LXXIV-1533 p. Paris, imprim. nationale.

Papier vergé. — Collection de *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. 3[e] série. Archéologie.

32. Constant (R. P.). — Ave Cæsar, ou le Salut de ceux qui vont mourir ; les Deux derniers discours de la chapelle Jean-de-Beauvais, prononcés par le R. P. Constant les 17 et 24 octobre 1880. In-8°, 20 p. Paris, imp. Donnaud.

33. Contesse (Georges). — Remonte d'un yacht à grand tirant d'eau du Havre à Argenteuil. Conférence faite au cercle de la Voile, le 14 décembre 1880. In-8°, 32 p. Argenteuil, impr. Worms. 1 fr.

34. Cote (la) libre de Paris, spéciale aux valeurs en banque et non cotées. 1[re] année. N° 1. 3 janvier 1881. Petit in-f° à 4 col., 4 p. Paris, imp. Bertrand. Un numéro, 10 c.

Paraît le lundi.

35. Courajod (Louis). — Chandeliers de la chapelle du château d'Écouen, au musée du Louvre. Dessins par Corroyer. Paris. 16 p. avec figures.

Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, tome XL.

36. Descouverture (la) du style impudique des courtisannes de Normandie à celles de Paris, envoyée pour estrennes de l'invention d'une

courtisanne angloise. In-8°, IV-32 p. avec vignettes. Rouen, Lemonnyer.

Curiosités bibliographiques. Copie d'un ouvrage publié à Paris, chez Nic. Alexandre, 1618.

37. Dialogue entre un américain et un parisien sur l'expulsion des religieux, suivi de la Protestation des mères chrétiennes contre la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles de France; par un catholique. In-8°, 27 p. Paris, imp. De Soye.

38. Dupont (Léonce). — Souvenirs de Versailles pendant la Commune. In-18 jésus, xxx-292 p. Paris, Dentu.

39. Duret (Théodore). — Histoire de quatre ans (1870-1873). T. III. La Commune. In-18 jésus, 318 p. Paris, Charpentier. 3 fr. 50.

40. Du Tralage (Jean-Nicolas). Notes et documents sur l'histoire des théâtres de Paris au XVIIe siècle. Extraits mis en ordre et publiés d'après le manuscrit original par le bibliophile Jacob [Paul Lacroix], avec une notice sur le recueil du sieur du Tralage. In-18, VIII-13 p. Paris, librairie des bibliophiles. 5 fr.

41. Expulsion des RR. PP. capucins à Versailles, en novembre 1880. In-18, 95 p. Versailles, Ronce.

Papier vélin teinté.

42. Fitan (Alfred). — Les eaux de Trie-Château (Oise); ouvrage précédé d'un avant-propos, d'une notice biographique sur M. Pellevilain, accompagné de notes, d'une pièce justificative, et orné du plan de concession des eaux en 1778. Grand in-8°, 36 pages et fac-similé. Paris, Morel.

43. Jullien (Adolphe). — L'Opéra secret au XVIIIe siècle (1770-1790), aventures et intrigues secrètes racontées d'après les papiers inédits conservés aux archives de l'État et de l'Opéra. In-8°, 268 p. avec frontispice gravé, etc., par Marval. Paris, Rouveyre.

44. Kalisch (Ludwig). — Pariser Leben Bilder und Skizzen. In-8°, VII-342 p. Mainz, Victor v. Zabern, 1880. Mk. 4.

45. Labitte (A.). — Scandaleux bénéfices des boulangers de Paris, ou la question du pain. In-f° à 2 col., 1 p. Paris, imp. Reverchon. 5 cent.

46. Lacroix (Sigismond). — Rapport présenté au conseil municipal de Paris sur l'organisation municipale de ladite ville. In-12, 119 p. Paris, Messageries des journaux et publications populaires.

47. Lazare (Louis et Félix). — Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris. Livraison 1. Grand in-4° à 2 col., 16 p. Paris, imp. Morris.

48. Liste des pages du roi de la petite et de la grande écurie (1680-1765), suivie de la liste des pages des ducs d'Orléans (1721-1729),

publiées d'après les pièces originales du Cabinet des titres par le comte David de Riocourt. In-8°, 67 p. Paris, Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique et nobiliaire.*

49. Marsy (de). — Bibliographie picarde. 2. Sigillographie. In-8°, 23 p. Amiens, imp. Delattre-Lenoël.

Extrait de *la Picardie*, revue historique, etc., nouvelle série, t. 3, 1880.

50. Martinet (Emile). — L'imprimerie et la librairie à l'exposition universelle internationale de 1878 à Paris. In-8°, 119 p. Paris, imp. nationale.

51. Mémoire sur l'enseignement secondaire à Paris en 1880, présenté au conseil académique dans la séance du 6 juillet 1880, par M. Gréard, de l'Institut, vice-recteur de l'académie de Paris. 2e édition. In-4°, 57 pages. Paris, imp. Delalain.

52. Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise. 2e série. T. XIII (1879). In-8°, 258 p. Versailles, imp. Aubert.

53. Metzke (Ernst). — Der Dialect von Ile-de-France im xiii. und xiv. Jahrhundert. I Theil : Vocalismus (1. Vocale). Inaugural-Dissertation. In-8°, 35 p. Breslau (1880).

54. Molinari (Pierre). — Prise de la Bastille ; distribution des drapeaux, poésie. In-4° à 2 col., 1 p. Marseille, imp. Lopez.

Papier rose.

55. M. le préfet de la Seine et la propagande anti-cléricale. In-12, 71 p. Paris, imp. Levé. 15 centimes.

56. Mornay (de). — L'Industrie chevaline dans l'Oise. In-8°, 7 p. Méru, imp. Cauchois.

57. Napias (Maxime). — La question des odeurs de Paris. Législation et procédure des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. In-12, 112 p. Paris, Rousseau. 2 fr.

58. Nivelet (F.). — Molière et Gui Patin. In-12, 146 p. Paris, Berger-Levrault. 2 fr. 50.

59. Paris littéraire, humoristique, satirique et financier. N° 1. 21 novembre 1880. Petit in-f° à 3 col., 8 p. Paris, imp. Richard. Un numéro, 10 cent.

60. Paris mondain, journal hebdomadaire illustré. 1re année. N° 1. 25 novembre 1880. In-4° à 2 col., 12 p. Paris, imp. du Paris mondain ; 13, rue Drouot. Un numéro, 30 c.

61. Paris (Colonel). — Le feu à Paris et en Amérique. Avec 4 cartes représentant les plans de défense de Paris contre les incendies. In-18 jésus, vii-220 p. Paris, Germer Baillière.

62. Passy-Paris, bulletin du 16e arrondissement, administratif,

commercial, artistique et littéraire. 1re année. N° 1. 5 décembre 1880. Gr. in-4° à 3 col., 8 p. Paris, imp. Kugelmann. Un numéro, 15 cent.

63. Pécheur (l'abbé L. V.). — Annales du diocèse de Soissons. T. 4. In-8°, vii-682 p. Soissons, Fèvre-Darcy.

64. Petit annuaire de la cour d'appel de Paris et des tribunaux de son ressort. 59e année (1881). In-18, 152 p. Paris, Marchal.

65. Programme des spectacles et guide de Paris en quatre langues : français, english, español, deutsch. N° 1. 16 janvier 1881. In-4°, 20 p. avec plans des théâtres de Paris. Paris-Batignolles, 22, cité des Fleurs.

Paraît tous les dimanches. Se distribue gratis.

66. Protois (l'abbé Félix). — Pierre Lombard, évêque de Paris, dit le maître des sentences ; son époque, sa vie, ses écrits, son influence. In-8°, 202 p. Paris, Palmé.

67. Saint-Mars (Henri de). — Guide de Beauvais, notice historique, description des monuments, rues, places, etc. In-18, 71 p. Beauvais, Dupont-Clément. 50 cent.

68. Sala (George Augustus). — Paris herself again in 1878-79. With four hundred illustrations by Bertall, Cham, Pelcoq, Grévin, Gill, Marie, Morin, Deroy, Lalanne, Benoist, Lafosse, Mars, etc. Fifth edition. 2 vol. in-8°, xx-329, vii-360 p. London, Remington.

CARTES, PLANS, VUES.

69. Carte du département de Seine-et-Marne, par V. A. Malte-Brun. (Atlas de la France illustrée.) Paris, J. Rouff.

70. Carte du département de Seine-et-Oise, dressée par A. Vuillemin. (La France.) Paris, imp.-lithogr. Migeon.

71. Château de Pierrefonds, dessiné d'après nature et lithographié par Bachelier. In-16 obl., 13 p. et 15 pl. Paris, imp. Lemercier.

72. Etudes de paysage, par Alexandre de Bar. — A Mortefontaine (Oise) ; — Près de Plailly (Oise) ; — Plailly (Oise). — Paris, J. Monrocq.

73. Hôtel de M. le comte Potocki, avenue Friedland, 35. J. Reboil, architecte. Paris, imp. Lemercier.

74. Plan du cimetière de l'Est ou du Père-Lachaise, avec l'indication de tous les monuments remarquables. Paris, imp.-lith. G. Fauchet.

75. Porte des Dominicains, rue Jean-de-Beauvais. Paris, photog. Jouanni.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales, le 12 juillet 1881.

Présidence de M. le baron Jérôme Pichon, en l'absence du président et du vice-président empêchés.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 juin 1881 est lu et adopté.

— A l'occasion de la lecture du procès-verbal M. Edgar Mareuse exprime le regret que le *Plan de Paris* de Truschet et Hoyau, envoyé par la Société à l'exposition rétrospective de Versailles, n'y ait point figuré. Le Conseil est unanime à s'associer aux regrets de M. Mareuse.

— M. le Président annonce au Conseil la démission de M. Ch. Émile Ruelle.

— Le Conseil prononce l'admission de :

669. M. Paton, présenté par MM. Monnier et Champion.

Communications.

— M. le Président fait remarquer, au sujet de la *Description sommaire des collections révolutionnaires de l'hôtel Carnavalet*, que le plafond, dont il est parlé à la page 84 du dernier *Bulletin* de la Société, ne provient pas de la maison, rue Blanche, n° 8, mais de celle portant le n° 5. Ce plafond était celui du boudoir de l'appartement du premier étage ; il avait été fait pour M. Vassal de Saint-Hubert,

qui avait acheté cette maison en 1775. M. le baron Jerôme Pichon ajoute que cet hôtel, auquel attenait un très grand jardin, avait été bâti sur l'emplacement de plusieurs immeubles dont l'un appartenait au duc de La Trémoille, mort en 1741. On y voyait encore, en 1824, une salle de bains revêtue de très beaux carreaux de faïence, dont quelques-uns sont aujourd'hui conservés au musée céramique de Sèvres.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

TRAVAUX DU LOUVRE SOUS LOUIS XIV

D'APRÈS LES COMPTES DES BATIMENTS DU ROI[1].

A côté d'une immense quantité de renseignements de toute nature sur les châteaux royaux, leur construction, les artistes qui ont travaillé à leur décoration, les jardiniers qui les ont entourés de bosquets et de parterres dessinés avec un goût exquis, le volume que vient de publier notre savant confrère, M. Jules Guiffrey, renferme beaucoup de détails relatifs à la ville de Paris et aux nombreux monuments qu'elle doit au règne de Louis XIV. Il est peu de textes publiés dans la grande collection du ministère de l'instruction publique qui offrent une masse aussi considérable de documents sur les sujets les plus variés. Grâce à une table très développée, où rien n'est oublié, où les matières ont trouvé place à côté des noms propres, le chercheur est assuré de découvrir rapidement le passage qui l'intéresse, le détail dont il a besoin.

Nous ne nous proposons point d'entreprendre l'examen ou l'analyse de cet ouvrage, véritable monument de patience et de persévérance ; nous nous contenterons d'emprunter à la substantielle introduction placée en tête du volume quelques passages relatifs aux travaux du Louvre et des Tuileries. Cette citation donnera, mieux que toute analyse, une idée de cette publication et des renseignements nombreux qu'elle apporte à l'histoire des plus beaux châteaux et autres édifices de Paris et des environs.

Jusqu'en 1680, les Comptes des Bâtiments débutent invariablement par le château du Louvre et des Tuileries. Bien que Colbert

---

1. *Les comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par M. Jules Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, tome Ier : Colbert, 1664-1680. Paris, Imprimerie nationale, 1881, in-4°. (Publié dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France.*)

ait dû renoncer de bonne heure à l'espoir de mettre à exécution les grands projets qu'il avait conçus pour l'achèvement du Louvre et l'embellissement de Paris, ce ne fut guère qu'en 1681 que le nouveau favori, je parle de Versailles, supplanta définitivement le Louvre. Jusque-là la vieille résidence royale ne fut pas entièrement délaissée. Après la construction de la colonnade, il est vrai, les travaux se ralentissent chaque jour. Encore le Louvre occupe-t-il en 1680 la première place sur le compte. Nous le verrons, en 1681, relégué au dernier rang. Certes Colbert n'avait rien négligé pour lutter contre cette tendance; ni les conseils, ni les reproches, ceux du moins qu'il pouvait se permettre, ne furent épargnés. En dépit de tous ses efforts, dès 1665, il ne savait que trop à quoi s'en tenir sur les intentions du roi. En effet, le 28 septembre 1665, il écrivait au roi cette lettre admirable déjà publiée par M. P. Clément[1], mais qui doit trouver place ici :

« Vostre Majesté retourne de Versailles. Je la supplie de me permettre de luy dire sur ce sujet deux mots de réflexion que je fais souvent et qu'elle pardonnera, s'il luy plaist, à mon zèle.

« Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Vostre Majesté que sa gloire...

« Cependant si Vostre Majesté veut bien chercher dans Versailles où sont plus de 500,000 écus qui y ont esté dépensés depuis deux ans[2], elle aura assurément peine à les trouver. Si elle veut faire réflexion que l'on verra à jamais dans les Comptes des trésoriers de ses bastimens, que, pendant le temps qu'elle a dépensé de si grandes sommes en cette maison, elle a négligé le Louvre qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ayt au monde et le plus digne de la grandeur de Vostre Majesté, etc.

« Vostre Majesté sçait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes que les bastimens ; et toute la postérité les mesure à l'aune de ces superbes maisons qu'ils ont élevées pendant leur vie. O quelle pitié que le plus grand roy et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les plus grands princes, fust mesuré à l'aune de Versailles ! Et toutefois il a lieu de craindre ce malheur.

« Pour moy, j'avoue à Vostre Majesté, que nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans, si j'avois pu prévoir que cette dépense eust été si grande, j'aurois esté d'avis de l'employer en

---

1. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. V, p. XXXVII et 268.

2. Les comptes de 1663 nous manquent, celui de 1664 porte la dépense totale pour Versailles à 780,000 livres en chiffres ronds. En supposant une somme égale pour 1663, on voit que Colbert ne se trompait guère dans ses évaluations.

des ordonnances de comptant afin d'en oster la connoissance[1]. Pour concilier toutes choses, c'est-à-dire pour donner à la gloire de Vostre Majesté ce qui doit lui appartenir, et à ses divertissemens de mesme, elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes de Versailles, fixer une somme pour y employer tous les ans; peut-estre mesme seroit-il bon de la séparer entièrement des autres fonds des bastimens, et ensuite s'appliquer tout de bon à achever le Louvre ; et si la paix dure encore longtemps, élever des monuments publics qui portent la gloire et la grandeur de Vostre Majesté plus loin que ceux que les Romains ont autrefois élevés. »

Cet honnête langage ne laissa pas que de produire quelque effet. Bien que le roi préférât le palais qu'il avait en quelque sorte créé au séjour de Paris, les conseils de Colbert contre-balancèrent pour un temps la prédilection ruineuse dont Versailles était l'objet; le Louvre ne tomba pas de suite en disgrâce. C'était précisément en 1665 qu'on appelait à Paris le plus fameux des architectes italiens et qu'on lui demandait des plans pour le palais du Louvre. On connaît les détails de cette curieuse comédie. Le Bernin, accueilli comme un prince, fut bientôt obligé de reprendre le chemin de l'Italie, comblé de caresses et d'honneurs, sans avoir fait triompher aucune de ses idées. Les Comptes des Bâtiments viennent apporter leur contingent de renseignements positifs sur cette aventure, et donner le bilan des sommes énormes qu'elle coûta. D'ailleurs nous avons le témoignage direct des principaux intéressés. Les mémoires de Perrault, d'une part, et ceux de l'homme distingué qui avait été attaché à la personne de l'artiste italien et qui ne le quitta pas durant tout son séjour, ont fait connaître par le menu toutes les circonstances de cette affaire. La correspondance de Colbert complète le tableau. De toutes ces dépositions des témoins les plus autorisés, il résulte que si le Bernin n'avait pas apporté dans la mission qu'il avait acceptée un caractère bien souple, ni bien conciliant, on ne négligea rien à Paris pour lui échauffer la bile et le contraindre à une retraite volontaire. Le champ resta donc libre aux architectes français, c'est-à-dire à Claude Perrault, admirablement secondé en cette circonstance par l'influence que son frère exerçait, en raison de ses fonctions, sur l'esprit de Colbert. Le plan de cet architecte improvisé présentait d'ailleurs des qualités bien propres à séduire l'esprit d'un roi jeune, cherchant toutes les occasions de frapper l'imagination de ses contemporains et de laisser une grande idée de son règne à la postérité.

L'origine et la paternité du plan de Perrault ont été examinées

---

1. N'est-il pas singulier de voir dans la bouche de Colbert cette étrange proposition ? N'y aurait-il pas quelque rapport entre cette idée du grand ministre et la fameuse légende sur la destruction des comptes de Versailles ?

avec toute compétence dans le *Dictionnaire des architectes français* de Lance. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de cette délicate question ; d'ailleurs les Comptes des Bâtiments ne fourniraient aucun argument nouveau pour sa solution. Ils permettent seulement de suivre, année par année, l'état des travaux.

Durant les premières années de la période qui nous occupe, les sommes dépensées au Louvre et aux Tuileries sont sensiblement supérieures à celles des travaux de Versailles. Vers 1671, le Louvre commence à être délaissé; à partir de 1673, les dépenses tombent à moins de 50,000 livres pour ne plus guère se relever les années suivantes. Cependant, les sommes consacrées à Versailles augmentent sans cesse. De 1672 à 1677, la guerre de Hollande cause un certain ralentissement dans les travaux, mais dès 1678 ils reprennent un essor qui va toujours en croissant. En 1685, les dépenses atteignent leur apogée. La période de plus grande activité se place entre 1678 et 1687.

Il n'en est pas de même du Louvre. C'est sur les six ou huit premières années des Comptes que portent les grands travaux de ce palais.

Si nous arrivons maintenant à l'examen détaillé du compte de chaque année, on remarquera d'abord que les dépenses, pour le Louvre, comme pour toutes les autres maisons de quelque importance, sont classées suivant une méthode inflexible et rigoureusement rationnelle, ayant pour base la nature des travaux. On suit la marche logique de la construction. En effet, tout bâtiment commence par la maçonnerie; les murs une fois debout, surviennent les charpentiers, puis les couvreurs, après eux les plombiers, et le gros œuvre est terminé. Alors apparaissent les corps de métiers chargés des aménagements intérieurs, les menuisiers, les serruriers, les vitriers, et le bâtiment se trouve désormais clos, couvert et divisé en appartements. Mais un palais royal ne saurait se passer de riches décorations; on fait alors appel aux peintres, aux doreurs, aux sculpteurs, aux marbriers, aux fondeurs qui, pendant de longues années, trouveront dans les embellissements du Louvre, de Versailles et des autres châteaux, l'emploi de leurs talents. Il reste encore quelques articles spéciaux qui ne sauraient trouver place dans les chapitres précédents, tandis que leur importance empêche de les reléguer dans cette classe indéterminée qu'on désigne sous le nom de *parties extraordinaires*. Tels sont, pour presque tous les châteaux, les ouvrages de pavé, les travaux de plantation et d'entretien des jardins qui prennent chaque année une plus grande importance, les fouilles de terre, et, à Versailles en particulier, les vaisseaux du grand canal, les conduites des fontaines, etc. Enfin, dans un dernier chapitre, celui des *parties extraordinaires*, se confondent tous les articles que leur objet spécial

ne permettait pas de répartir entre les divisions précédentes. Telle est, en peu de mots, l'économie générale des comptes, non seulement jusqu'en 1680, mais pendant un siècle. On peut, grâce à cette classification, connaître la somme affectée à chaque nature de travaux. Naturellement, le chapitre de la maçonnerie l'emporte toujours sur les autres.

C'est entre 1667 et 1671 que se placent les grands travaux de la façade et de la colonnade du Louvre. Les entrepreneurs Mazière et Bergeron reçoivent, en 1697, 250,000 livres environ de ce chef; l'année suivante, il ne leur est pas alloué moins de 477,000 livres. En 1669, on leur remet, en dix payements, plus de 600,000 livres; les sommes consacrées à cet objet s'élèvent encore à 550,000 livres en 1670, et à plus de 500,000 livres en 1671. A partir de cette date, les travaux languissent; on les abandonne peu à peu. L'édifice, il est vrai, a reçu son couronnement; les deux énormes pierres dont Perrault a voulu faire l'amortissement du fronton, afin de se donner la satisfaction et l'honneur de résoudre, à grands frais, un difficile problème de mécanique, sont désormais en place. Toutefois, si le gros œuvre a presque atteint son achèvement, il reste encore beaucoup à faire. Les nouvelles constructions n'ont pas de toit et, pendant plus d'un siècle encore, les vastes bâtiments du Louvre garderont cet aspect d'édifice inachevé ou de ruine anticipée qu'on leur voit sur les anciennes estampes et jusque sur les planches du grand ouvrage de Baltard. C'est miracle si dans de pareilles conditions il n'a pas péri depuis longtemps. On sait, d'ailleurs, qu'il s'en fallut de peu, au siècle dernier, que le ministère économe du cardinal de Fleury fît disparaître à jamais le témoignage importun de la prodigalité et de l'inconstance royales.

Quand on veut étudier dans leurs détails les édifices élevés sous les règnes de Louis XIV et de son successeur, il faut tenir un grand compte de deux sources d'informations dont il est temps de dire quelques mots : nous voulons parler des descriptions contemporaines et des planches gravées qui représentent les monuments à différents états d'achèvement.

Ainsi, sur la difficile opération de la fouille, du transport, de l'érection et de la mise en place des deux grandes pierres du fronton du Louvre, nous possédons un document d'un grand intérêt. Sébastien Leclerc s'est chargé de représenter, dans une gravure bien connue, une des phases de ce pénible travail[1]. Nos registres viennent apporter

---

1. L'estampe porte la date de 1677, quoique l'opération fût antérieure de plusieurs années. La planche gravée existe encore; elle est conservée à la chalcographie du Louvre. Voyez n° 2484 du catalogue.

leur contingent de détails curieux et précis sur le fait mémorable célébré par l'habile graveur.

Voici ce qu'ils nous apprennent : les deux pierres sont tirées de la carrière de Meudon par Michel Rigalleau, dit La Chapelle, et Simon du Costé[1], dont les noms reviennent fréquemment sur les registres. Le transport présenta d'immenses difficultés qui servirent à exercer le génie inventif de Perrault. Il fallut construire un équipage spécial pour voiturer ces masses énormes. Et quand les carriers Mouton, Potery, de Baure et consorts eurent dégrossi ces blocs gigantesques, surgit une nouvelle difficulté : on ne parvint à les élever à leur place définitive qu'au prix des plus grands efforts. Cliquin, le grand entrepreneur de charpenterie à cette époque, fut chargé de l'exécution des machines; nous savons même que les câbles furent pris chez la veuve Fleury.

Tous ces payements datent de la fin de 1672 ou du commencement de l'année suivante, nouvelle preuve de l'achèvement des grands travaux du Louvre en 1671. Le fronton seul restait à terminer; peut-être même, comme cela arrive souvent, les travaux étaient-ils achevés depuis un an et plus quand les entrepreneurs reçurent le prix de leurs peines.

Sans entrer dans l'examen de tous les manuscrits se rapportant directement au sujet que nous étudions, la tâche serait immense et excéderait les limites dans lesquelles nous sommes tenu de nous renfermer, il convient de dire quelques mots de certains registres spéciaux fort utiles à consulter sur l'histoire spéciale du Louvre.

Il existe à la Bibliothèque nationale une suite de cahiers[2] provenant des papiers de Colbert, et contenant le toisé des ouvrages de maçonnerie faits soit au Louvre, soit aux Tuileries, de 1664 à 1670. Ces registres nous donnent le prix de la toise carrée de maçonnerie, suivant le marché passé avec les entrepreneurs : ce prix est de 65 livres. Toutefois ces documents présentent un intérêt plus général. Grâce aux divisions adoptées, nous suivons, dans le palais des Tuileries, la suite des appartements d'une extrémité à l'autre du bâtiment. Du salon du gros pavillon du bout vers la rivière (Ier chapitre) nous passons au corps de logis en suite du gros pavillon (IIe chapitre), puis au grand escalier de la reine (IIIe chapitre), au pavillon double en suite dudit logis double (IVe chapitre), au corps de logis en face de la terrasse du côté du jardin (Ve chapitre), au grand dôme du milieu (VIe chapitre), et ainsi de suite. D'autres cahiers se rapportent spécia-

---

1. Voy. col. 546.

2. Cabinet des manuscrits : *Mélanges de Colbert*. L'année 1666 est cotée sous le n° 314 ; les deux années suivantes sous le n° 316; enfin 1669 et 1670 sous le n° 317, qui comprend aussi les toisés du Louvre en 1664.

lement aux travaux du Louvre. Tel est le « toisé des ouvrages faits au château du Louvre et lieux en dépendans par Mazière et Bergeron, entrepreneurs des bâtiments du Louvre en 1664 ». Ces pièces peuvent venir à point pour compléter les détails fournis par nos Comptes, et contribuer à déterminer exactement la date de la construction des différentes parties du palais ainsi que l'ordre des appartements.

Les noms qui reviennent le plus fréquemment dans le chapitre de la maçonnerie, aussi bien à Paris qu'à Versailles, sont ceux d'André Mazière et d'Antoine Bergeron. A eux appartient la part principale dans les agrandissements du Louvre et du palais de Versailles. Parmi les charpentiers figurent fréquemment ce Poncelet Cliquin, dont nous avons parlé plus haut, Paul Charpentier et Pierre Le Bastard ou Bastard. Une famille, celle des Yvon, fut pendant longtemps chargée de l'entretien des ouvertures des différents châteaux royaux. Si Charles et Étienne Yvon ne sont pas seuls cités dans les Comptes à partir de 1664, c'est à eux qu'on a le plus souvent recours; c'est eux enfin qui paraissent au premier rang comme couvreurs, sur l'état des « officiers ayant gages pour servir généralement dans toutes les Maisons Royales ». Gilles Le Roy et, un peu plus tard, Jean Allain s'occupent de la plomberie. Parmi les serruriers, on remarque Étienne Doyart et Denis Duchesne. Parmi les paveurs, nous nous bornerons à signaler Léonard Aubry, dont le nom a été sauvé de l'oubli par de modestes travaux pour l'illustre théâtre de Molière. Entre les vitriers les plus employés, nous citerons Pierre Viarey, Pierre Lorget, Charles Jacquet. Quand ces entrepreneurs viennent à mourir, la veuve, en vertu des droits qu'elle tient des statuts de la corporation, continue l'entreprise; aussi voyons-nous, longtemps après la mort de leur mari, les veuves Viarey et Lorget paraître dans les chapitres de dépenses et même sur les états de pages.

La menuiserie confine presque à l'art. A côté des simples entrepreneurs, tels que Pierre Dionis, Jean Danglebert, Pierre Chevalier, Guillaume Barbier, occupés, les uns aux appartements, les autres aux écuries et ailleurs, certains artisans, auxquels on donne simplement la qualité de menuisiers, appartiennent évidemment à une condition un peu supérieure. Nous nous contenterons de citer cet Antoine Saint-Yves, chargé d'exécuter le « modèle du bâtiment entier du Louvre ». A cette classe d'ouvriers artistes se rattachent les ébénistes. Leur talent s'applique surtout à l'exécution des parquets; mais ces parquets constituent de véritables œuvres d'art; ils sont formés en effet, de pièces de marqueterie de bois relevées d'incrustations en métal. Ceux qui exécutent de pareils ouvrages ne se rapprochent-ils pas plus de l'artiste que de l'ouvrier?

Dans cette catégorie apparaît un homme qui a obtenu une célé-

brité bien supérieure à celle de beaucoup de ses rivaux : nous voulons parler d'André-Charles Boulle. Or, d'après nos Comptes, Boulle est occupé tantôt à l'exécution d'une estrade et d'un cabinet d'orgues en marqueterie, ou, comme on dit à cette époque, « en bois de rapport », tantôt à la réparation d'un parquet. Les autres ébénistes dont les noms reviennent le plus habituellement sur les états ne se livrent pas à une besogne différente, et cependant Pierre Golle, Jean Macé, Combord, Jean Armand, Philippe Poitou ou Jacques Sommer, n'ont laissé aucune réputation, tandis que le nom de Boulle a usurpé toute la gloire qui devrait être également répartie entre ces obscurs artistes.

Comme les fabricants de parquets à compartiment ou de meubles en bois de rapport, les marbriers touchent à l'art par certains côtés. Il ne faudrait pas toutefois pousser trop loin l'assimilation et ranger parmi les statuaires les Mesnard, les Misson, les Pasquier, les Derbais, les Hanuches ou autres marbriers. Ce serait leur faire trop d'honneur. On trouve même classés parmi les sculpteurs beaucoup de tailleurs de marbre méritant à peine le nom d'artiste.

Avec les peintres, dessinateurs, sculpteurs, graveurs, architectes et quelques autres artistes d'un ordre différent, comme les brodeurs, les armuriers, les orfèvres, les ouvriers en pierres fines ou lapidaires, les relieurs, les stucateurs et les tapissiers, nous arrivons au principal intérêt de cette publication. Rarement, nous semble-t-il, un livre a fourni une masse aussi considérable de matériaux positifs sur l'art et les artistes de notre pays. C'est en ce point surtout que les *Comptes des Bâtiments* complèteront, sans faire double emploi, le grand ouvrage de M. P. Clément sur Colbert. Si les *Lettres* et *Instructions* du grand ministre montrent son infatigable activité, sa sollicitude pour toutes les branches de l'administration, sa surveillance incessante s'étendant à toutes les dépenses, les Comptes des Bâtiments nous rendent sensibles les résultats; nous voyons le nouveau palais du Louvre sortir de terre, puis atteindre en quelques années son couronnement; les constructions de Versailles viennent envelopper successivement toutes les faces de l'ancien château de Louis XIII. Cependant le Palais-Royal, le château de Saint-Germain, celui de Fontainebleau ne sont pas entièrement délaissés. Le ministre trouve le temps de songer à tout, de se faire rendre compte des moindres travaux, de descendre aux plus minces détails. Enfin c'est ici, c'est dans les Comptes des Bâtiments qu'on voit à l'œuvre cette pléiade d'artistes en tous genres qui imprime à toutes les résidences royales cette majesté solennelle avec un certain mélange de froideur, caractère distinctif des constructions du siècle de Louis XIV.

Dès 1664, nous voyons employés, soit au dehors, soit au dedans du Louvre, la plupart des maîtres qui travaillèrent aux embellissements de Versailles : les deux de Marsy, Girardon, Thomas Regnaudin,

Thibaut Poissant, Philippe Buyster, Alexandre Grenoble et quantité d'autres sculpteurs dont les œuvres, aujourd'hui oubliées, ont cependant contribué à la prospérité et au renom de l'art national. A côté d'eux paraissent les peintres Francesco Borzone, Louis Le Hongre, Pierre Mignard, Noël Coypel, les Beaubrun, Nocret, Yvart, Cruchet, Benoist, secondés par les doreurs Dufaux, La Baronnière. Puis toute une série d'artistes qui ne peuvent se classer dans une catégorie déterminée parce qu'ils tiennent à la fois de l'artiste en sculptant tour à tour le bois et la pierre, et de l'artisan en ciselant les serrures des portes, les fermetures des croisées, les chapiteaux en bronze doré. Certes ce sont d'habiles gens que Dominique Cucci, qui travaille pendant plusieurs années aux cabinets d'Apollon et de Diane, Jean-Baptiste Tubi, souvent désigné sous son prénom de Baptiste, qui a laissé une si remarquable preuve de son talent dans le tombeau de la mère de Le Brun, Philippe Caffieri occupé tour à tour aux chambranles et aux contre-cœurs des cheminées, aux bases et chapiteaux de la grande galerie de Versailles et aux délicates sculptures de la flottille du grand canal, et aussi les Legeret, les Lespagnandel et tant d'autres, dont les noms, à peine connus aujourd'hui, mériteraient de figurer sur la liste des plus habiles décorateurs du XVIIe siècle. C'est évidemment l'intérêt capital de ces Comptes que d'apporter sur les artistes contemporains et leurs œuvres un ensemble de renseignements précis qu'on chercherait vainement ailleurs.

Nous n'insisterons pas sur une subdivision qui pourrait donner lieu à plus d'une remarque : les *parties extraordinaires*. Là sont enregistrées pêle-mêle les dépenses que leur objet ne permet pas de classer dans un chapitre spécial ; gratifications, secours aux blessés ou aux familles des ouvriers tués s'y rencontrent à côté des fournitures de fumier, de lanternes et autres articles de toute nature.

Un chapitre, qui précède toujours les parties extraordinaires, mérite une attention particulière. Nous voulons parler des jardinages. Grâce à la passion du roi pour les fleurs et les parfums, l'art de l'horticulture et des jardins fait sous Louis XIV de notables progrès et atteint un degré de perfection qu'il ne connaissait pas auparavant. A la fin du siècle précédent et sous le règne de Henri IV, on avait fait venir d'Italie d'habiles ingénieurs pour la distribution et l'élévation des eaux ; c'est vers cette époque que la famille des Francini, qui se perpétua jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, s'établit en France. On s'était épris d'une passion voisine du fanatisme pour ces constructions singulières dont la grotte de Versailles reste le type le plus fameux ; mais la distribution des parterres, la culture des fleurs n'avaient encore réalisé que peu de progrès. Le jardin de plantes rares entretenu près du château de Blois par le frère de Louis XIII mit à la

mode la recherche et l'acclimatation des arbustes ou des plantes odorantes réservées jusque-là aux pays chauds. Tandis que les jardins des Tuileries, plantés, taillés et entretenus avec un soin particulier, offraient des palissades de grenadiers et de jasmins, des allées de mûriers blancs, de marronniers d'Inde ou d'épicéas, arbres encore fort rares, des parterres en broderie, c'est-à-dire décorés de dessins en buis taillé, à côté des parterres à fleurs, les parcs de Versailles et de Trianon renferment des massifs de tubéreuses, de jacinthes et de jasmins fleuris en toute saison. On va même jusqu'à planter des orangers en pleine terre après avoir imaginé, pour les garantir du froid, de les couvrir pendant l'hiver d'un vitrage mobile qui permet aux arbres, comme aux promeneurs, de trouver constamment sous son abri la température des pays chauds. A côté d'André Le Nôtre, le grand architecte des jardins royaux, dessinateur de tous les parterres à fleurs comme de tous les parcs, sont nommés de modestes jardiniers ayant chacun leur département bien déterminé. Tels sont les Mollet, qui se succèdent de père en fils au Louvre et aux Tuileries, Bouticourt, le jardinier portier du Palais-Royal, les La Lande, si nombreux à Saint-Germain qu'on a peine à distinguer les différents membres de la famille; enfin, à Fontainebleau, les Desbouts, les Nivelon, les Dorchemer, etc., chargés, les uns des parterres à fleurs, les autres des allées ou palissades, d'autres enfin de l'orangerie et des arbres fruitiers. Quand on entreprendra d'écrire l'histoire de la culture des jardins de France, on devra consulter surtout les Comptes des Bâtiments; on y trouvera de nombreux détails jusqu'ici ignorés et sur lesquels nous n'avons pas le loisir de nous étendre davantage. Ce travail de dépouillement a été commencé par l'ancien conservateur de la bibliothèque de Versailles, M. A. Le Roi; mais il a restreint le champ de ses investigations au potager royal et aux faits qui concernent spécialement La Quintinie.

Pour de pareilles études les gravures contemporaines sont d'un précieux secours. On y voit ces parterres, ces massifs du jardin des Tuileries divisé entre tant de jardiniers. On reconnaît les dessins réguliers du parterre en broderie, les palissades de jasmins ou de mûriers exposées au midi et abritées du nord par la terrasse qui longe aujourd'hui la rue de Rivoli. On aperçoit dans le lointain la longue avenue tracée par Le Nôtre, allant jusqu'à l'Étoile et faisant face au palais; enfin, sur le côté, la promenade du Cours-la-Reine avec ses arbres nouvellement plantés.

En effet, si le ministre prend un soin extrême de l'embellissement et de l'entretien des palais royaux et de leurs jardins, il n'attache pas moins d'importance à donner à ces nouvelles créations un cadre en rapport avec leur somptuosité. Ainsi partout, à Paris comme à Ver-

sailles, sont créées des avenues tracées sur une échelle qui de nos jours paraît encore gigantesque[1]. Colbert songea même un instant, lui qui voulait appliquer presque toutes les ressources de la monarchie à l'embellissement de la capitale et à l'achèvement du Louvre, à isoler le vieux palais des constructions parasites qui l'enserrent et l'étouffent à cette époque. Au moins, durant les premières années de son administration jusqu'en 1670 environ, de nombreuses acquisitions d'hôtels ou de maisons particulières ne sauraient avoir d'autre but que la continuation et le dégagement du Louvre.

Toutefois, malgré les sages et hardis conseils de Colbert, la vieille résidence des rois fut bientôt délaissée pour un rival préféré. Sur les huit millions consacrés en dix-sept années au Louvre, près de sept avaient été dépensés avant 1671 ; à partir de cette date, le budget du château diminue à chaque exercice et tombe, en 1680 ou 1681, à vingt ou trente mille livres.

L'IMPRIMERIE DE SAINT-DENIS A PARIS.

JÉRÔME ET BENOÎT DE GOURMONT.

1535.

L'abbaye de Saint-Denis eut-elle au XVI[e] siècle une imprimerie particulière, et cette imprimerie était-elle établie à Paris ? C'est là une double question qu'il semble difficile de résoudre, au moins tant que l'on n'aura pas de documents plus nombreux et plus précis que ceux que nous possédons jusqu'ici.

Il ne paraît en effet exister que deux ouvrages que l'on puisse certainement rapporter à cette imprimerie, et ce ne sont point, comme on aurait pu s'y attendre, des livres liturgiques[2]. Il est également difficile de s'expliquer leur rareté, qui fait qu'on ne connaît guère de deux éditions, portant la même date, du plus ancien de ces ouvrages,

---

1. L'avenue de Paris, en face du château de Versailles, n'a pas moins de cent mètres de largeur.

2. Le *Bréviaire* de Saint-Denis ne date que de 1550; en voici le titre : « *Breviarium juxta ritum regalis cenobii Christi martyris Ariopagite Dionysii, nunc primum accuratissime Parisiis excussum*, 1550,... (à la fin) : *Impensis dicti cenobii in edibus Joannis Amazeur typographi...* » Il paraît après cela difficile d'admettre l'existence d'une imprimerie particulière à l'abbaye de Saint-Denis, au moins en 1550 ; c'est en effet un détail qu'on n'aurait pas manqué de consigner dans la souscription de ce Bréviaire.

le premier livre de la Syntaxe d'Apollonius Dyscole, que cinq exemplaires. Quant à l'autre ouvrage, je n'en connais que le titre.

Le premier livre de la Syntaxe du grammairien grec Apollonius Dyscole forme un volume in-8° de 104 pages non numérotées, le dernier feuillet porte la signature G iiij, — voici le titre et la description détaillée de cette édition :

ΑΠΟΛ=
ΛΩΝΙΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΣ
ΠΕΡΙ ΣΥΝΤΑΞΕΩΣ.



DIONYSIAE.
Apud Hieronymū Gormontium.
1535.

Au verso du titre se trouve une dédicace de Jean Chéradame[1] à l'évêque de Metz, Nicolas de Lorraine[2] : « Ἐπιφανεστάτῳ ἀρχῷ τε καὶ ἐπισκόπῳ Μηταίων Νικόλεῳ ἀπὸ Λοθοριγγίας Ἰωάννης Χεραδάμος... » Le folio suivant, recto et verso, est occupé par une vie en grec d'Apollonius,

1. Jean Chéradame est le premier professeur de grec au Collège de France.

2. Nicolas de Lorraine, fils d'Antoine, duc de Lorraine, et de Renée de Bourbon, était né en 1524, et avait onze ans à l'époque où Chéradame lui dédia cette édition d'Apollonius. D'après le *Gallia Christiana* (XIII, 793), il aurait été désigné comme coadjuteur de son oncle, Jean de Lorraine, évêque de Metz, dès 1529, mais n'aurait pris lui-même le titre d'évêque de Metz qu'à l'âge de vingt ans. En 1548, avant la mort de son oncle, il résigna sa charge de coadjuteur et épousa, sous le nom de comte de Vaudémont et duc de Mercœur, Marguerite d'Egmond.

réimprimée d'après l'édition princeps de ce grammairien par Alde Manuce (Venise, 1494, in-f°), reproduite elle-même par Junte (Florence, 1515, in-8°). Le premier livre, le seul que donne notre édition, commence au folio 3 (sign. Aiij), sans être précédé, comme dans les deux éditions antérieures, de la table des quarante chapitres qu'il contient[1].

Les caractères grecs employés dans cette édition sont les mêmes que ceux qui se voient dans les impressions de Gilles de Gourmont et de quelques autres imprimeurs parisiens du commencement du XVIe s. Au point de vue philologique, le texte d'Apollonius n'offre guère d'intérêt ; c'est une réimpression pure et simple, — si l'on en excepte la dédicace, — de l'édition de Junte, comme l'avait déjà fait remarquer notre savant président, M. Egger, dans son étude sur Apollonius Dyscole.

La même année 1535, le même livre paraissait avec un simple changement de nom de libraire sur le titre ; sauf cette légère différence, les deux éditions sont absolument identiques[2]. Au lieu du nom de Jérôme de Gourmont, on y trouve celui de Benoît de Gourmont :

DIONYSIAE.
❦ Apud Benedictum Gormontium.
1535.

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de ces deux éditions (X, *Falconet*, 9493, et X, 401, A ; réserve). L'exemplaire de la seconde édition est incomplet du dernier feuillet et paraît unique[3].

En 1536, l'imprimerie de Jérôme de Gourmont était située rue Saint-Jacques ; elle s'y trouvait encore en 1543, alors qu'il était asso-

---

1. J'ai vérifié avec soin, dans l'édition de Junte et dans celle des Gourmont, la division des chapitres. Elle ne m'a point paru présenter les quelques différences que signale M. Egger (*Apollonius Dyscole*, p. 4-5, note).

2. La marque qui figure au titre est celle de Jérôme de Gourmont, qu'on voit sur l'autre exemplaire. Cette marque, copiée avec quelques modifications sur celle de Gilles de Gourmont (Silvestre, *Marques typographiques*, n° 98), représente la Renommée aux cent bouches, avec la devise : « Ecquis incumbere famae » ; au bas, dans un petit cartouche, on lit les lettres H. D. G. (= *Hierosme de Gourmont*). Elle a été gravée par Geoffroy Tory.

3. Ce volume a appartenu à l'un des fils d'Adrien Turnèbe, Odet Turnèbe (1553-1581), avocat au Parlement de Paris. On lit sur le titre sa signature autographe : « Odo Turnebus ». Brunet attribue à tort à Benoît de Gourmont l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine (n° 20061) qui a été imprimé par Jérôme de Gourmont. Un quatrième exemplaire est cité, sans nom d'éditeur, dans le *Catalogue Askew* (Londres, 1775, in-8°); enfin le cinquième exemplaire que je connaisse et qui figurait sous le n° 84 dans le *Catalogue Didot* (1881), vient d'être vendu le 9 juin dernier.

cié avec Guillaume Rolant[1]; quelques années auparavant, en 1529, on le rencontre tenant boutique à l'enseigne des Trois-Couronnes[2]. Quant à Benoît de Gourmont, il n'est fait nulle part mention de la rue qu'il habitait. Peut-être imprimait-il dans la même maison que son frère, rue Saint-Jacques ? Ce que l'on sait du reste sur ces deux imprimeurs se réduit à fort peu de chose. Maittaire (*Annales typographici*, II, 727, 813 et 842) signale seulement trois ouvrages imprimés par Jérôme de Gourmont, et ni Maittaire, ni Panzer (*Annales typographici*) ne paraissent avoir connu Benoît de Gourmont. La Caille, dans son *Histoire de l'imprimerie* (p. 117 et 142), ne cite qu'un ou deux ouvrages sortis de leurs presses et attribue par erreur à Benoît de Gourmont un livre qui ne paraît pas avoir été imprimé par lui[3]. Le *Catalogue chronologique des libraires*, de Lottin, reproduit par les bibliographes postérieurs, donne pour Jérôme de Gourmont les dates de 1524 et 1553, et pour Benoît celle de 1559. Aucun de ces auteurs ne parle de leur parenté avec Gilles de Gourmont. Auguste Bernard, dans son étude sur *Les Estienne et les types grecs de François Ier* (p. 63, note), les suppose fils de Robert de Gourmont, frère aîné de Gilles, qui était venu du Cotentin s'établir à Paris avec ses frères vers la fin du xve siècle[4], et mentionne le baptême d'un fils de Benoît et de Catherine Goulard, sous le nom de Gilles, à l'église Sainte-Croix-en-la-Cité, le 9 octobre 1540.

L'imprimerie de l'abbaye de Saint-Denis existait encore à Paris à la fin du xvie siècle, si l'on en croit M. Deschamps, qui signale, dans son *Dictionnaire géographique, supplément au Manuel du libraire*, l'existence de cette imprimerie, en 1571, rue des Amandiers, près de Saint-Étienne-du-Mont, d'après le titre d'un livre que je n'ai pu me procurer : « Carmen de arte rhetorica a Francisco Picard. — *Paris, typ. monasterii S. Dionysii a Prato, via Amygdalina ad veritatis insigne.* » Enfin, en 1593, le nom de Saint-Denis paraît encore sur

---

1. Voyez « M. T. Ciceronis oratio pro rege Dejotaro... — *Parisiis, apud Hieronymum Gormontium, in via Jacobæa,* 1536, » in-8°, et le *Lexicopator etymon* de Jean Chéradame, « Parisiis, apud Guilelmum Rolant et Hieronymum Gormontium, via ad D. Jacobum, 1543, » in-folio.

2. D'après le titre d'une grammaire hébraïque de Nicolas Clenard, « Vænit Hieronymo Gormontio sub intersignio trium coronarum » (1529), in-8°.

3. C'est le « Chant pastoral sur les nopces de Philibert Emanuel duc de Savoie..., par François de Belleforest. *Paris, par Armet Briere,* 1559, » in-4°.

4. On trouve, en 1530, « François de Gourmont, lieutenant des esleulx en dyocese de Coustance. » Les armes des Gourmont, qui ont figuré sur leurs marques typographiques, sont : « d'argent au croissant de sable, au chef d'azur, chargé de trois roses d'or. » (Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, Gourmont.)

quelques petits factums politiques imprimés à Paris, chez P. L'huillier :

1° « Epistre envoyée par M. Claude de Morenne, curé de S. Mederic, aux catholiques de la ville de Paris, » in-8°, 24 p.

2° « Advertissement en forme d'epistre consolatoire..., par R. Benoist, curé (de Saint-Eustache), » in-8°, 24 p.

3° « Articles accordez pour la trefve generalle, » in-8°, 16 p. Ces trois volumes sont imprimés : « A S. Denis en France, chez P. L'huillier, libraire ordinaire du Roy. »

H. O.

INVENTAIRE DES *GRECS DU ROI* EN 1556.

On sait que c'est Claude Garamond « tailleur et fondeur de lettres » qui grava pour Robert Estienne et sur l'ordre de François Ier les admirables caractères grecs connus sous le nom de *Grecs du roi*. Garamond grava les poinçons de trois corps de caractères : un caractère de moyenne grosseur, autrement dit *gros romain*, qui fut le premier terminé, c'est le caractère de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, in-folio, achevée d'imprimer le 31 juin 1544. Deux ans après Robert Estienne publia le *Nouveau Testament*, in-16, avec le petit caractère, autrement dit *cicero;* enfin, en 1550, parut imprimé avec le gros caractère, autrement dit *gros-parangon*, un *Nouveau Testament*, in-folio [1].

Cette même année 1550 Robert Estienne, redoutant les suites de ses querelles avec les théologiens de Sorbonne au sujet de ses Bibles latines et grecques, quittait Paris avec sa nombreuse famille pour se fixer à Genève. Son frère Charles Estienne le remplaça dans la direction de l'imprimerie de la rue Jean-de-Beauvais afin que les fils de Robert ne fussent pas dépouillés de la fortune de leur père; aux termes de la loi, en effet, le fugitif était frappé de mort civile et tous ses biens dévolus au trésor. Mais il ne reçut point le titre d'imprimeur royal, bien qu'il continuât d'imprimer avec les types royaux ; Henri II donna ce titre au savant Adrien Turnèbe.

Turnèbe, on le verra plus loin, était déjà imprimeur du roi avant le 17 août 1551, date à laquelle Charles Estienne lui avait fait remise d'une partie des matrices et caractères grecs du roi ; il reçut le reste le 22 septembre suivant et non en l'année 1555, comme on l'a cru jusqu'ici sur la foi d'Antoine Vitré [2]. En 1555 Turnèbe, ayant été nommé professeur de philo-

---

1. On peut voir ces trois caractères réunis dans l'*Alphabetum græcum Regiis trium generum characteribus postremo excusum*. Lutetiæ, 1550, in-8°. — Voyez Bernard (Aug.) *Les Estienne et les types grecs de François Ier*, p. 20-21.

2. « Mémoire qu'Antoine Vitré a donné à Messeigneurs les commissaires nommés par l'assemblée générale [du clergé] pour avoir soin des impressions des Pères grecs qui doivent être imprimés par l'ordre du clergé. » — In-4° de 7 pages (*s. l. n. d.*), mais imprimé chez Antoine Vitré, entre les années 1654 et 1656.

sophie grecque et latine, abandonna tout à fait l'imprimerie, et fit nommer imprimeur royal à sa place Guillaume Morel, qu'il s'était associé depuis 1552[1]. La même année, au mois de juillet, il lui remettait les grecs du roi[2]; l'acte par lequel Turnèbe céda à son ancien associé les matrices et les types du roi nous a été conservé, on en trouvera plus bas le texte, qui contient des détails intéressants sur le nombre des grecs du roi et leur valeur[3]. Il n'y est point fait mention des poinçons; c'est que, si les grecs du roi étaient confiés aux imprimeurs à la seule condition de rappeler sur le titre du livre qu'il était exécuté avec les types royaux (*typis regiis*), les poinçons étaient précieusement gardés à la Chambre des comptes. H. O.

Cession des Grecs du roi *par Adrien Turnèbe à Guillaume Morel.*
10 avril 1556.

Honnorable homme maistre Guillaume Morel, imprimeur du Roy nostre sire de letres grecques en l'Université de Paris, confesse que noble homme maistre Adrian Tournebus, imprimeur dudict seigneur, à ce present luy auroit et a baillé et delivré et de luy avoir eu et receu des le moys de juillet dernier passé toutes et chacunes les letres grecques, casses, matrices, moulles, letres grises[4], chappiteaulx et alpha-

1. Le dernier ouvrage qu'ils publièrent ensemble est *Aristotelis de moribus libri X*, in-folio, 1555 (1er mars). — Turnèbe mourut en 1565 ; sa veuve, Madeleine Clément, continua à habiter Paris ; elle vivait encore en 1584 comme le montre la quittance suivante :

« Noble femme Magdeleine Clement, vefve de deffunct no[b]le homme Me Adrian de Tournebu, luy vivant lecteur ordinaire du roy, elle demeurant à Paris, rue de la Potterye, parroisse sainct Merry, confesse avoir eu et receu de noble homme Me François de Vigny, recepveur de la ville de Paris, un escu, deux tiers d'escu, unze solz, deux deniers pour un quartier escheu le dernier jour de décembre mil cinq cens quatre vingt deux, deduction faicte de treize solz, dix deniers pour les dix jours ordonnez par le Roy estre retranchez dudict mois de decembre a cause de huict escuz et un tiers d'escu soleil de rente a elle venduz et constituez par messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, le dix neufiesme jour de novembre mil cinq cens soixante et douze...

« Faict et passé en la maison de la dicte ville, le vingt huictiesme jour de janvier, l'an mil cinq cens quatre vingtz quatre, après midi.

« Magdeleine Clement. »

(Bibl. nat., Cabinet des titres, *Pièces originales :* Tournebus.)

2. La remise intégrale paraît n'avoir eu lieu que vers le mois d'avril 1556.

3. Cet acte, dont je dois la connaissance à mon collègue et ami M. Ulysse Robert, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Cabinet des titres, *Pièces originales*, 46, 681, n° 32 ; vol. 2047.)

4. On appelait ainsi les lettres entourées d'ornements gravés en bois ou en taille-douce, que l'on plaçait autrefois au commencement des différents chapitres d'un livre.

toute l'exactitude et même avec toute la soumission dans le cas d'ordres supérieurs, quand on leur a fait l'honneur de leur en présenter, et de plusieurs ouvrages qu'ils ont fait cesser. Et l'on peut ajouter qu'ils n'est guère arrivé de trouble dans ledit Enclos que par le propre fait desdits exempts et huissiers, qui affectent toujours de prendre de mauvaises mesures quand ils ont quelque expédition à y faire, et de n'en prévenir personne, dans la seule vue d'exciter du bruit qu'ils puissent qualifier de rébellion, afin d'avoir occasion de porter de mauvaises plaintes contre ledit Enclos, de manière que de semblables rapports de leur part méritent constamment peu de foi. Mais ils en méritent encore infiniment moins en ce qu'ils ne se trouvent pas seuls excités à les faire, et qu'il est très certain qu'ils sont en cela encore poussés et induits par les commissaires du Châtelet et par quelques maîtres-ouvriers de Paris, qui, tous ensemble, affectent de répandre ces mauvais discours dans le public et d'en faire même de continuels rapports à MM. les magistrats, parce que, n'ayant tous qu'un même intérêt de se procurer une entrée libre dans ledit Enclos, plutôt par rapport à la rétribution de quelques fonctions, de quelques captures et enfin de leurs intérêts particuliers, qu'à aucune véritable utilité, ils n'aspirent conjointement qu'à en détruire, s'ils pouvoient, la franchise et l'immunité.

C'est par un effet de cette animosité invétérée que, de la part desdits commissaires, ils font de continuels efforts pour y venir apposer leurs scellés et faire leurs autres fonctions, pendant qu'ils n'y ont aucun droit ; que cette justice a toujours été un corps séparé, comme un enclos autrefois fort éloigné de Paris et dont les officiers ne se sont trouvés travailler concurremment avec ceux du Châtelet, sur le territoire du Temple, au-delà des murs, avant la suppression des justices subalternes de Paris, que par un avantage surabondant accordé auxdits officiers du Châtelet d'y pouvoir accroître leurs fonctions à mesure que la ville s'est accrue sur ce même territoire, mais lequel privilége n'a jamais eu son étendue au-dedans desdits murs, où la justice dudit Enclos, au contraire, a été postérieurement rétablie par lettres patentes, avec ses anciennes attributions, honneurs et droits, comme appartenant à un ordre qui a l'honneur d'être sous la protection de S. M. D'où s'induit visiblement l'exclusion des commissaires du Châtelet d'y pouvoir entrer, qui doit être d'autant plus positive qu'ils se doivent bien contenter de ce que, par la suppression desdites justices, ceux du Temple se trouvent entièrement exclus de tous lesdits dehors, sans qu'il y ait néanmoins encore été pourvu à leur indemnité insérée dans ladite suppression, laquelle même ils ne se sont pas mis en devoir de demander, parce qu'ils sont moins intéressés que lesdits commissaires, et que, de la part desdits maîtres-ouvriers de Paris, ils s'attachent de persécuter lesdits ouvriers et artisans du Temple, et de faire continuellement saisir leurs ouvrages, nonobstant qu'ils soient en état de jouir d'une entière franchise et qu'ils ne

fassent rien de condamnable, ce qui n'a d'autre fondement qu'une entreprise des plus injustes.

Il est vrai que, pour s'appuyer de quelque prétexte, ils paroissent encore vouloir les uns et les autres insinuer que les priviléges dudit Enclos sont imaginaires et que l'objection qu'on en fait est une illusion ; et c'est apparemment sur le fondement d'une telle prétention, qu'ils entreprennent si facilement d'en violer les droits et que lesdits exempts et archers ne font plus de difficulté d'y venir journellement à main armée, sans en avoir aucun ordre supérieur. Mais il est encore fort aisé à établir que leurs dites prétention et entreprises sont également injustes et à réprimer, puisqu'il est certain que rien ne se trouve mieux établi que lesdits priviléges du Temple, lesquels sont non seulement fondés sur une lettre qu'il a plu à S. M. d'écrire à feu M. de Bussy-Rabutin, grand prieur de France, en 1645, par laquelle elle lui marque qu'elle n'entend point qu'on viole lesdits priviléges du Temple pour aucune affaire particulière, tant qu'il ne s'agit pas de ses intérêts propres, et elle lui en donne des assurances positives, mais sur des lettres patentes de S. M. qu'elle auroit ensuite accordées en l'année 1651, en pleine connoissance de cause, portant confirmation des susdits priviléges du Temple, où lesdits droits d'asile, de franchise et d'immunité se trouvent expressément portés ; lesquelles lettres se trouvent registrées au Parlement, à la Chambre des comptes et à la Cour des aides ; les copies en vont être ci-jointes. Après quoi, l'on ne voit pas sur quelle bonne raison l'on peut appuyer le trouble qu'on y apporte ; mais l'on peut dire davantage. Ce n'est pas sans un juste sujet qu'il a plu au Roi de confirmer ainsi lesdits priviléges et que S. M. a encore la bonté de les maintenir par l'honneur de sa protection, parce qu'il est notoire à un chacun, et tout ce qu'il y a de fameux marchands et négociants dans Paris sont en état de l'attester, que, si ledit Enclos n'étoit point un asile et une retraite libre à différents marchands et autres gens qu'un malheur inopiné dans les affaires que toute la prudence ne peut prévenir fait tomber dans la disgrâce, il y auroit une infinité de marchands et négociants de Paris, et même du dehors, qui se trouveroient forcés de passer dans les pays étrangers et d'y emporter leurs effets, parce qu'il n'y a que ce lieu dans Paris qu'on regarde pour asile établi, ce qui seroit d'une conséquence plus dangereuse qu'on ne peut l'exprimer ; et c'est apparemment sur quoi tous lesdits officiers, qui ne regardent que leurs propres intérêts, se sont peu mis en peine jusqu'à présent de faire réflexion.

Copie de la lettre écrite par S. M. à feu M. de Bussy-Rabutin, grand prieur de France, en 1645.

Monsieur de Bussy-Rabutin, j'ai ci-devant commandé d'arrêter prisonniers quelques personnes qui s'étoient retirées dans l'enceinte des

murailles du Temple, et, pour ce que vous pourriez croire que j'aurois eu intention de faire quelque préjudice à vos libertés, j'ai bien voulu vous en éclaircir et vous dire par l'avis de la reine régente madame ma mère, que si cette affaire n'eût regardé mon intérêt propre, contre lequel il n'y a point de priviléges, je n'eusse rien fait au préjudice des franchises de l'ordre et que je n'entends pas les violer par aucun intérêt particulier, dont je vous donne les assurances par celle-ci. Je prierai Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bussy-Rabutin, en sa sainte garde. Écrit à Paris, le 2e jour de mars 1645.

Signé : Louis, et plus bas : *de Loménie*, avec paraphe, et à côté est un cachet des armes de France.

Et au dos est écrit : à Monsieur de Bussy-Rabutin, commandeur de l'ordre de Malte et grand prieur de France.

Extrait des lettres patentes accordées par S. M. en 1651, *portant confirmation des priviléges du Temple.*

Louis, etc. Nous, à ces causes, vu les chartes de nosdits prédécesseurs ci-attachées sous le contre-scel, désirant plutôt augmenter lesdits priviléges, exemptions et autres concessions que les retrancher ni diminuer, etc., de notre grâce spéciale, puissance et autorité royale, avons à notredit cousin le grand-maître, baillis, prieurs, commandeurs, chevaliers, frères, religieux et officiers dudit ordre, continué et confirmé, continuons et confirmons par ces présentes signées de notre main tous et chacuns lesdits priviléges, immunités, honneurs, droits, exemptions, franchises, libertés et autres concessions à ceux dudit ordre octroyées par nos prédécesseurs, etc. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris au mois de septembre, l'an de grâce 1651, et de notre règne le neuvième.

Signé : Louis, et sur le repli : par le Roi, *de Guénégaud ;* visa : Molé, et scellé du grand sceau de cire verte.

Lesdites lettres registrées au Parlement, à la Chambre des comptes et à la Cour des aides.

FUSILS PRÊTÉS PAR LE MONT-DE-PIÉTÉ

POUR LA PRISE DE LA BASTILLE.

Quelques jours avant le 14 juillet 1789, toutes les armes déposées au Mont-de-Piété furent réquisitionnées pour armer le district des Blancs-Manteaux et marcher contre la Bastille. Nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Émile Delteil, la communication d'une requête (autographe) présentée au district des Blancs-Manteaux par le comte Joseph de Montaignac, qui récla-

mait en vain, depuis plus de six mois, trois fusils déposés au Mont-de-Piété, à son départ de Paris, par un de ses amis le chevalier de La Chaise[1].

M. le chr de La Chaise ayant été dans le cas de partire de Paris, laissait au Mont de Piété plusieurs éfets; et charja M. le cte de Montaignac son ami du soin de vouloire bien les retirer. Dans le nombre desquelles éfets il y avait trois très beaux fusils a deux coups de Le Claire et de la plus grande bonté. Un seul valait pour M. le chr de La Chaise le prix des deux autres.

Le cte de Montaignac anvoyat retirer les éfets dont on lui avait confié les reconnaissances. Les éfets furent remis au porteur, au trois fusils pret, et l'on fi prier (pour cette article) le cte de Montaignac de ce donner la paine de passer au Mont de Pieté lui-même : et i passa peut de jours après, et l'on lui répondit que les fusils qu'il réclamait n'estaient plus au Mont de Pieté, qu'ils avoient été confié au district des Blang Manteaux pour la prise de la Bastille. L'on le mit an note sur la reconnaissance, et l'on lui ajouta qu'il falait qu'il passa a ce district pour an faire la recherche, et que si il lui éstait possible de les retrouver, qu'il les marquerait de son cachait, que le Mont de Pieté les révandiqueret ensuite, et les lui remétrait.

Le cte de Montaignac eu l'honneur de se presanter au district des Blang Manteaux, il eu celui d'i voire l'un de ces MM. qui presidoit alors, qui répondit qu'il éstait de toutes impossibillité de représanter les armes que l'on réclamait, que lon pouvait les regarder comme perduë, ayant été confiée pour la prise de la Bastille a une populace que lon ne connaissait point, et qu'il estait moralement et fisiquement impossible de les retrouver; que ces fusils avoient été délivré par un ordre du comité de la ville ; qu'il falait faire somer le Mont de Pieté, an lui fesant ofre réelle, que c'estait, en perdant les armes, le seul moyen de n'an pas perdre la valeur..

Le cte de Montaignac a fait sommer le Mont de Pieté, M. Franboisiers de Beaunay a repondu : « Que les fusils an question avait été « livré par lui au district des Blang Manteaux dans le moi de juillet, « en execution des ordres qui lui ont été donné de la part de MM. les « presidens du comité permanent de la ville, qu'estant impossible de « represanter ces fusils que même il ne pouvait non plus se flater de « decouvrire entre les mains de qui ils était passé ; que sur ce rapport « lui Directeur general a conseillié à M. de Montaignac de se pour- « voire auprès de MM. les represantans de la Comune de Paris. »

Signié : Franboisiers de Beaunay.

---

1. On lit en marge de la requête : « Presanté au district des Blang Manteaux le 25 février 1790 par le cte Joseph de Montaignac, logé rue Grange-aux-Belles, n° 3. »

M. le c^te de Montaignac a passé ché M. Bailly ; il a eu l'honneur de l'instruire de cette affaire, qui a eu l'aire d'étoner M. Bailly, et il a repondu qu'il ce ferait représanter l'ordre du comité permanent de la ville ; ayant l'aire de santire que puisseque l'on ne pouvait remetre les fusils, il falait an remetre la valeur.

Après mintes démarches tante auprès de M. Bailly, que dans ces bureaux, le c^te de Montaignac a été ranvoyé près de M. des Faucherets, M. des Faucherets a égalemant eu l'aire de santire la nécessité de ramplacer les fusils par leurs valeurs en arjeant ; il a montré et lu à M. de Montaignac l'ordre du comité permanant de la ville; a ansuite cherché à déprésier la valeur des armes qu'il ne connaît pas et cherchait a marchander avec M. de Montaignac d'une maniere de laquelle il a été forte étoné. Pourtan M. des Faucherets assura M. de Montaignac qu'il s'ocuperet avec M. Bailly des moyens de terminer prontemant cette affaire la.

Le c^te de Montaignac laissa ecoulair un lapsse de temps assé considerable, n'antandant parler de rien ecrivit à M. Bailly le 22 décembre ce qui lui valut une réponce le 9 janvier de M. de La Marche premier commis du département (Municipalité de Paris, établissement public) par laquelle il angage M. de Montaignac de passer sur de nouveaux frais au Mont de Pieté. Le c^te de Montaignac an santait l'inutilité, et comanssait à ce fatiguer de toute les démarches qu'il fesait depuis 5 a 6 mois. Pourtant, il retourna au Mont de Pieté. Plusieurs de MM. les commis lui dirent que la paine qu'il alais prandre estoit inutille, qui ne leurs etoient point rantré d'armes du district des Blang Manteaux, et qu'ils estoient même convincu qu'il ne leurs an rantrerais point, malgré cela la recherche fu faite et les fusils ne ce trouvere point.

M. de Montaignac an écrivis sur de nouveaux frais le 13 février à M. Bailly qui lui répon :

« On fais la recherche des fusils, cette recherche demande du temps,
« au reste, M., l'action du proprietaire est ancore toute entière, il est
« bien le maitre de prendre à l'egard du Mont de Pieté toutes les
« voies de droit qui lui conviendrons. »

Signyé : BAILLY.

Depuis six mois M. de Montaignac valte pour cette affaire la ; M. Bailly lui mande que l'on fais la recherche des fusils dans les districts ; le district des Blang Manteaux, dans lequel les armes que je reclame ont été porté, assure l'impossibillité dans laquelle il est de les represanter. Quand même elle se retrouverais ; dans quelles état cerait-elle ? serait-elle resevable ? Mais il est de faite que l'on ne peut les represanter, que depuis six mois M. de Montaignac les réclame, et il a l'honneur de prier instamant MM. du district des Blang Manteaux ; de vouloire atester l'impossibilité ou ils se trouvent

de remetre les armes reclamé par le c^te Joseph de Montaignac et de vouloire bien prandre des mesures pour que la valeur lui an soi remis comme une chose duë qui n'aurait pas du eprouver autan de longueure.

Le c^te de Montaignac a également l'honneur de prier ces MM. de santire que la proposition que M. Bailly fait d'actionner le Mont de Pieté n'est pas acceptable, et qu'il est évidant que le plaigniant est excessivement baloté.

LETTRE DE JACQUES FAYE

A MONSEIGNEUR DE BELLIÈVRE, CONSEILLER DU ROY EN SON PRIVÉ CONSEIL.

Notre confrère M. Eugène Halphen, qui publie en ce moment les *Lettres inédites de Jacques* et *Charles Faye*[1], veut bien nous communiquer une lettre de Jacques Faye adressée à M. de Bellièvre, et qui intéresse la topographie de l'ancien Paris. C'est une description minutieuse de l'hôtel de la maréchalle de Cossé-Brissac, rue Croix-des-Petits-Champs, que Jacques Faye engage M. de Bellièvre à acquérir au prix de neuf mille francs.

Monseigneur, je n'ay voulu perdre ceste commodité de vous escrire afin de vous advertir que ces jours passez nous avons visité une mayson à vendre, qui vous seroyt assez commode : c'est celle où logeoyt feu madame la maréchalle de Cossé, assise en une des rues des Petitz-Champs[2], vis a vis du moulin à vent qui est sur les rempars par la porte St Honoré. Celluy qui la veult vendre est riche et la fait neuf mil frans. On y entre par une petite porte où le coche ne peult entrer,

---

1. Paris, Champion, éditeur.

2. Cette rue des Petits-Champs est la rue Croix-des-Petits-Champs actuelle. Elle s'arrêtait aux remparts qui, partant de la rue Montmartre, suivaient le tracé de la rue nommée il y a peu de temps des Fossés-Montmartre, actuellement rue d'Aboukir, traversaient en écharpe les terrains sur lesquels se trouvent la place des Victoires, la Banque, le jardin du Palais-Royal, et aboutissaient à la porte Saint-Honoré, où sont maintenant les bâtiments du Palais-Royal. Le moulin dont parle Faye était sur la butte des Moulins, qui s'amortissait à l'emplacement actuel de la rue Richelieu. Les maisons près des remparts, sur l'emplacement de la Banque et du jardin du Palais-Royal, voyaient donc ces moulins, les rues Richelieu, Traversière et autres n'étant pas construites. De la porte Montmartre à la porte Saint-Honoré, les remparts n'offraient pas d'issue; pour aller aux moulins (à peu près sur le parcours de l'avenue de l'Opéra), le plus court était de passer par la porte Saint-Honoré. Nous apprenons par Faye que les voies entre la rue Croix-des-Petits-Champs et le rempart s'appelaient aussi rues des Petits-Champs.

mays seulement la litière. Estant entré, on trouve une court carrée assez petite, environnée de deulx corps de logis, l'un regardant sur la rue et sur la court; l'autre sur la court et sur le jardin qui est derrière, grand une foys et demy comme celui de Monsr Granger. A costé du dit jardin on entre dans une grande et longue court ayant yssue sur une aultre rue, dans laquelle court on peult fayre une fort belle escuyrie à quinze ou vint chevaulx. Et oultre ladicte escuyrie demeureroyt une bien grand espace pour retirer coches, charettes et aultres empeschemens.

Le corps de logis qui est dessus la rue contient premièrement une fort belle et grande cave sur laquelle y a d'un costé de la porte une grande cuisine, de laquelle madame la Maréchalle de Cossé avait fait fayre une estable à dix chevaux. Et de l'aultre costé de la porte y a une petite sallette qui serviroyt à ung besoing de salle de commun. Sur ladicte sallette et cuisine y a deulx fort belles chambres, sans garderobes, mais l'une peult servir de fort belle garderobe pour l'aultre. Sur les dictes deulx chambres y a deulx belles aultres chambres en galetas, accompaignées chacune d'un petit cabinet. Et sur lesdites chambres en galetas y a des greniers. Pour monter aux dites chambres, sans assubjettir les galleries, il y a un escalier estant au coing de la principalle desdictes chambres. Quant au corps de logis qui est sur la cour et sur le jardin, il contient premièrement : une belle cave et bien voustée sur laquelle il y a d'un costé une tonnellerie, et d'aultre costé une belle gallerie qui regarde sur le jardin, lequel est beaucoup plus bas que la cour et le reste du logis. Sur la somellerie est assise la cuisine qui est assez petite, et me semble que, par succession de temps, ayant fait une escuyrie en l'arrière court, il seroyt meilleur de fayre la cuisine au lieu où elle estoyt anciennement. Sur la gallerie du jardin y a la salle du logis, belle et bien aérée, grande comme celle du logis de mon père, ou environ. Entre ladite cuisine et la salle y a une allée pour traverser de la cour au jardin. Sur la salle y a une fort belle chambre accompagnée d'un petit cabinet, et à costé y a une gallerie large qui peult servir d'une garderobe. Sur la cuisine y a une petite chambre accompagnée de l'aultre gallerie qui la vouldroyt faire servir de garderobe, ensemble accompagnée d'un cabinet fort plaisant qui a sa veue sur le jardin. Sur lesdites chambres y a deux beaux galatas. Au demeurant, tout le bastiment est de fort bonne estofe et presque neuf, bien composé et embelly de paintures et lambrissements tant aux cheminées qu'ailleurs. Il y a un beau puis près de la grande cuisine, ayant près de soy un bassin de plomb qui respond dans une fonteyne plaisante et artificielle qui est au milieu du jardin. Toute l'incommodité qu'on peult remarquer au logis est la petitesse de la cour et de l'entrée principalle du logis; car, au reste, je le trouve extrêmement commode. Voilà ce que je vous en

puis escrire, remettant le surplus au premier voyage que vous ferez de par deçà, et ne voulant autrement juger si vous la devez avoyr ou non, car la chose merite bien *ut tu subjicias rem oculis*, ce que j'espère que vous pourrez fayre si le bruit qui court communément en ceste ville est vray, que le Roy se vienne tenir à Saint-Germain, dans cinq ou six jours; qui est cause, en partie, que je ne vous envoye point par ce voyage le livre que je vous avoys promis, tant pour ne charger trop ce porteur, qu'aussi pour l'espérance que j'ay de vous voyr, ou icy ou à Saint-Germain. On ne dict aultres nouvelles de par deçà sinon de la mort du cardinal de Ferare[1], encore n'est elle guieres bien asseurée. On a parlé du Pape, mays cella s'est trouvé faulx. J'espère vous escrire plus amplement par les premiers, et cependant, je mettray fin à la présente par mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu,

Monseigneur, qu'il vous donne en santé très longue et très heureuse vie.

Vostre très humble et très affectionné serviteur et parent,

Ce XI juing.

FAYE.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

76. AGNUS aîné. — Plan de Paris, beaux-arts, industrie; par Agnus aîné. Gr. in-4°, 142 p. avec annonces illustrées. Paris, Agnus aîné.

77. Almanach de Montfort-l'Amaury. Année 1881. In-18, 125 p. Bar-le-Duc, impr. Philipona.

78. Almanach du Journal de l'Oise pour l'année 1881. (26e année.) In-8°, 335 p. Beauvais, imprimerie Pere.

79. Annuaire de l'Institut catholique de Paris (1880-81). In-18, 44 p. Paris, Gaume.

80. Annuaire de MM. les pâtissiers et boulangers-pâtissiers de Paris et banlieue de Paris, 1881. In-18, 43 p. Paris, impr. Morris.

---

1. Hippolyte d'Este, archevêque de Milan, d'Arles, de Lyon, fils d'Alphonse Ier, duc de Ferrare et de Modène, et de Lucrèce Borgia, né le 24 août 1509, cardinal le 5 mars 1538, mort à Rome le 2 décembre 1572.

81. Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1881. In-8°, 564 pl. et carte. Paris, Cerf. 5 fr.

82. Annuaire du Progrès de l'Oise pour l'arrondissement de Compiègne. Année 1881. In-16, 255 p. Compiègne, impr. Mennecier.

83. Arbellot. — Étude sur les origines chrétiennes de la Gaule. Première partie : Saint Denys de Paris. In-8°, 116 p. Paris, Haton.

84. Bégis (Alfred). — Le registre d'écrou de la Bastille de 1782 à 1789. In-8°, 20 p. Paris, Chamerot.

Extrait de la *Nouvelle Revue* du 1er décembre 1880.

Un document nouveau relatif au château de la Bastille et à ses prisonniers est toujours intéressant à signaler. Notre confrère M. Alfred Bégis vient de publier dans la *Nouvelle Revue* des extraits d'un registre d'écrou de la Bastille qui était jusqu'ici tout à fait inconnu. Ce registre forme un volume in-folio de 183 feuillets et est intitulé : « *Répertoire journalier du château de la Bastille* »; commencé le 15 mai 1782, il se termine par un article du 12 juillet 1789. C'est un journal détaillé, tenu sans doute par le major-adjoint de la Bastille, M. de Losme-Salbray, et qui constate jour par jour l'entrée et la sortie des prisonniers, la date de leurs interrogatoires, l'entrée des commissaires et des agents chargés de classer les archives de la Bastille et de surveiller la destruction des ouvrages mis au pilon, etc., enfin la relation des troubles qui se sont produits autour de la Bastille avant le 14 juillet et des précautions qui avaient été prises à cette occasion dans le château.

H. O.

85. Bourse (la) des marchandises, organe des intérêts du commerce de province sur la place de Paris, farines, blés, grains, huiles, alcools, sucres. 1re année. N° 1. 3 mars 1881. In-f° à 5 col., 4 p. Paris, impr. Masquin.

Paraît tous les jeudis.

86. Boysse (E.). — Les Abonnés de l'Opéra (1783-1786) ; par Ernest Boysse. In-8°, x-361 p. avec un frontispice et 4 portraits à l'eau-forte. Paris, Quantin. 20 fr.

87. Bulletin de la Ligue de l'enseignement. N° 1. In-8°, 252 p. Paris, 175, rue Saint-Honoré.

Paraît tous les deux mois.

88. Bulletin hebdomadaire de statistique démographique de la ville de Paris, présentant les résultats du premier dépouillement des rapports reçus au bureau central. N° 1. (Naissances et décès notifiés au bureau du jeudi 1er au jeudi 8 janvier 1880.) In-4°, 4 p. Paris, impr. C. De Mourgues.

89. Catalogue de planches gravées composant le fonds de la chalcographie du musée national du Louvre et dont les épreuves se vendent au musée. In-8°, xxii-427 p. Paris, impr. nationale.

90. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance exposés au musée des Thermes et de

l'hôtel de Cluny; par E. du Sommerard, directeur du musée. In-8°, XLIV-690 p. Paris, impr. Chaix.

91. Catalogue illustré du Salon de 1881 (3e année), contenant environ 380 reproductions d'après les dessins originaux des artistes, publié sous la direction de F. G. Dumas. In-8°, LXVIII-347 p. Paris, Baschet. 3 fr. 50.

92. CHAMPAGNY (F. DE). — Le Conseil municipal de Paris de 1356 à 1880. In-8°, 35 p. Paris, Gervais.

Extrait du *Correspondant.*

93. CLAUDE. — Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second empire. T. I. In-18 jésus, 370 p. et autographe. Paris, Rouff, 3 fr. 50.

94. COCHIN (C. N.). — Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin, sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe, avec introduction, notes et appendice, par M. Charles Henry. In-8°, 198 p. Paris, Baur.

Publié par la *Société de l'histoire de l'Art français.*

95. Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, commencée sous les auspices de M. Michel Moring, continuée par M. Ch. Quantin, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, publiée par M. Brièle, archiviste de l'administration. T. I. Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu. In-4° à 2 col., VIII p. et p. 1 à 200. Paris, impr. nationale; lib. Picard.

Cette collection comprendra : 1° les Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu; 2° les Comptes de l'Hôtel-Dieu ; 3° le Corpus des privilèges de l'Hôtel-Dieu ; 4° les chartes qui n'auront pas été publiées dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu; 5° un choix de pièces relatives à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, à l'Hôpital général, aux Enfants-Trouvés, aux Enfants-Rouges, à l'hôpital du Saint-Esprit, en Grève.

96. DAGNAN (H.). — Mémoire sur les incommodités, les abus, les embarras de Paris. In-8°, 31 p. Paris, impr. Blot.

97. DARCEL. — Les Tapisseries décoratives du Garde-meuble (mobilier national), choix des plus beaux motifs; par Ed. Guichard, architecte-décorateur. Texte par Alfred Darcel, administrateur de la manufacture des Gobelins. In-f°. Paris, Baudry. L'ouvrage complet, 200 fr.

Cet ouvrage comprendra 100 pl., qui seront publiées par livraisons de 10 pl. chacune. Un texte accompagne chaque feuille; une introduction paraîtra dans les dernières livraisons.

98. DELAFORGE (E.). — Chapelles du château de Blandy (Seine-et-Marne). In-12, 13 p. Melun, imp. Drosne.

99. DEPASSE (H.). — Paris, son maire et sa police. In-18 jésus, 150 p. Paris, Marpon.

100. Épargne (l') des Batignolles, organe spécial de la Banque des

Batignolles, défenseur des intérêts des capitalistes de la région du nord-ouest de Paris; étude des questions financières du jour, etc., etc. 1re année. N° 1. 10 avril 1881. Grand in-folio à 6 col., 4 p. Paris, 4, rue des Dames. Un numéro, 10 centimes.

Paraît le dimanche.

101. Épargne (l') publique, propriété de la Banque syndicale de Paris. 1re année. N° 1. 7 avril 1881. Grand in-fol. à 6 col., 4 p. Paris, 5, rue Feydeau.

Paraît tous les jeudis.

102. — Garnier (Charles). — Le nouvel Opéra de Paris. Texte. Volume I : 3e, 4e, 5e et 6e fascicules. Grand in-8°, 431 p. (1881). Paris, Ducher.

Les fascicules 1 et 2 ont paru en 1876 et 1877. Cet ouvrage est destiné à être joint à 2 volumes de planches descriptives grand in-f° au nombre de 100, dont 20, comptant pour 40, en chromolithographie. 350 fr.; le texte se vend séparément 20 fr.

103. Kohler (Charles). — Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie. In-8°, cix-90 p. Paris, Vieweg.

Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques, 48e fascicule.

L'*Étude critique sur la vie de sainte Geneviève*, que nous devons à M. Kohler, n'est point une biographie de la patronne de Paris, c'est, comme l'indique le titre, la critique des deux vies latines de sainte Geneviève depuis longtemps publiées par les Bollandistes, ou plutôt de la première de ces deux vies, dont la seconde n'est guère qu'un abrégé. Laissant de côté tout essai biographique, M. Kohler s'est appliqué exclusivement à établir un texte critique, d'après vingt-neuf manuscrits, de la vie de sainte Geneviève, à discuter les sources et l'authenticité des récits qu'elle contient, et à fixer la date de sa rédaction, peu postérieure à la mort de la sainte. L'auteur de cette vie paraît être un clerc de Paris; il a fait pour la composer de nombreux emprunts aux vies de saints antérieures, et en particulier à celle de saint Martin de Sulpice-Sévère. Il y a, dans cette partie de l'introduction de M. Kohler, de très curieux rapprochements, qui permettent de prendre sur le vif les procédés des hagiographes; on pourrait même croire que l'auteur de la vie de sainte Geneviève l'aurait composée dans le but d'attirer quelques-uns des nombreux pèlerins de Saint-Martin de Tours dans la basilique des Saints Apôtres, récemment construite par Clovis et Clotilde, et où les restes de sainte Geneviève avaient été déposés. Quant à la valeur des documents qu'apporte pour l'histoire du ve siècle la vie de sainte Geneviève, on ne peut qu'adopter les conclusions de l'Étude de M. Kohler et constater que « s'il est des points où la vie de sainte Geneviève est en désaccord avec d'autres récits, il ne faudra jamais la leur préférer de prime abord, ces récits fussent-ils même d'un temps moins rapproché des événements. » En résumé, nous ne craignons pas de dire que le livre de M. Kohler peut être proposé comme un modèle de discussion sérieuse et solide d'un texte hagiographique, et qu'il sera lu avec intérêt et profit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris. H. O.

104. La Gournerie (Eugène de). — Histoire de Paris et de ses monuments. 5e édition, comprenant les derniers événements et les monuments nouveaux. In-4°, 400 p. et gravure. Tours, Mame.

105. Le Paire (Jacques-Amédée). — Annales du pays de Lagny, depuis les temps les plus reculés jusqu'au 20 septembre 1792. In-8° divisé en deux tomes, x-900 p. Lagny, Paquier. 15 fr. (1880.)

106. Lauwereyns de Roosendaele (L. de). Le procès des jésuites au xviiie siècle à Saint-Omer (1761-1773). In-12, 232 p. Saint-Omer, imp. Fleury-Lemaire.

107. Lavigne (Hubert). — État civil d'artistes français, billets d'enterrement ou de décès depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne. In-8°, vi-216 p. Paris, Baur.

Publications de la *Société de l'Art français.*

108. Lecour (C.-J.). — La campagne contre la Préfecture de police, envisagée surtout au point de vue du service des mœurs. In-18, viii-503 p. Paris, Asselin.

Ce nouveau livre de notre confrère, M. Lecour, est le complément de celui qu'il a publié en 1877 sur la prostitution à Paris et à Londres. Comme son titre l'indique, il a surtout été rédigé pour répondre aux articles publiés par le journal *la Lanterne* contre la Préfecture de police et le service des mœurs. Mais, tout en laissant de côté le point de vue politique auquel s'est placé l'auteur, on trouve dans son livre d'abondants et précieux renseignements sur l'organisation, les attributions et le fonctionnement des différents services, si peu connus encore, de la Préfecture de police. Enfin, les nombreux documents reproduits dans ce volume contribuent à le rendre des plus intéressants pour l'histoire contemporaine de Paris.

109. Lhuillier (T.). — Le Mariage de Louis XV à Fontainebleau, notice historique, suivie d'une relation manuscrite du temps. In-12, 47 p. Fontainebleau, impr. Bourges. 75 cent.

110. Mason (R. H.). — The Paris-Salon (1881), with notes on the most important works and illustrated with twenty five phototype copies of pictures. In-8°, 76 p. Paris, Bernard.

111. Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1880. 2e série. T. XIV. In-8°, 228 pages. Versailles, impr. Aubert.

112. Mémoires des intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. T. I : Mémoire de la généralité de Paris, publié par M. A. de Boislisle, du Comité des travaux historiques. In-4° à 2 col., xcvi-858 p. Paris, Imprimerie nationale.

Collection de *Documents inédits sur l'histoire de France* publiée par les soins du ministre de l'instruction publique.

113. Michaux (Alexandre). — Éphémérides du département de l'Aisne. In-12, 164 p. Soissons, impr. du *Progrès de l'Aisne.*

114. PLANCHON (G.). — Notes sur les premières années de la Société de pharmacie de Paris. In-8°, 16 p. Paris, impr. Arnous de Rivière.

115. Revue industrielle et commerciale du Paris-Annuaire encyclopédique. N° 1. 5 mars 1881. In-4° à 2 col., 16 p. Paris, impr. A. Lévy. Un numéro, 30 cent.

Bi-mensuelle.

116. SCHWALBACH (Theodor). — Das Civilprocess des Pariser Parlaments nach dem « Stilus » Du Brueils. In-8°, VII-160 p. Freiburg i. B. und Tübingen, Mohr. 4 Mk.

117. Série de prix applicable aux travaux des parcs et jardins, établie par la chambre syndicale des architectes paysagistes, entrepreneurs de jardins et horticulteurs de France (département de la Seine). In-4°, 64 p. Paris, Goin. 5 fr.

118. SIMON (Jules). — L'Exposition universelle internationale de 1878 à Paris. Rapports du jury international. Introduction. In-8°, 581 p. Paris, imp. Nationale.

119. Spécial-programme littéraire, financier, des théâtres, cirques et concerts. 1re année. N° 1. 13 janvier 1881. Petit in-f° à 3 col., 4 p. Paris, imp. Rousseau. Un numéro, 20 c.

120. STEHLICH (F.). — Les Moines, comédie satirique écrite par les PP. jésuites du collège de Clermont, dit de Louis le Grand, à la fin du XVIIIe siècle. Publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Petit in-8°, XXI-60 p. et grav. Rouen, Lemonnyer.

121. Tout Paris, le théâtre et la ville. 1re année. N° 1. Du 15 au 31 janvier 1881. In-f°, 4 pages avec fig. Paris, imp. Morris. Un numéro, 20 cent.

122. TALLEYRAND. — Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne, publiée sur les manuscrits conservés au dépôt des affaires étrangères, avec préface, éclaircissements et notes par M. G. Pallain. In-8°, XXVIII-532 p. Paris, Plon.

123. THIERRY (Édouard). — Archives de la Comédie-Française. Document sur le Malade imaginaire : Estat de la recette et despense faite par ordre de la compagnie. Avec une introduction et des notes. In-8°, V-393 p. Paris, Berger-Levrault.

124. VERSNAEYEN (K.). — L'art ancien au Trocadéro (Exposition universelle de Paris, 1878). Illustrations photographiques par E. Letellier. In-8°, 59 p. Le Havre, impr. Lepelletier.

Extrait de la *Revue photographique*.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 octobre 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 juillet 1881 est lu et adopté.

— M. J. Cousin s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

670. M. Maurice Tourneux, présenté par MM. le baron Jérôme Pichon et J. Cousin.

671. M. Jean Kaulek, présenté par MM. Léopold Delisle et H. Omont.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de M. Charles Giraud, membre de l'Institut, et celle de M. J. Romain Boulenger. M. J. Romain Boulenger était un des membres les plus jeunes et les plus actifs de notre Société et sa perte est vivement ressentie par tous les membres du Conseil.

— M. Dufour (de Corbeil) donne lecture d'une note de M. l'abbé Gallet, chanoine de Versailles, relative à l'emplacement de la *villa Iticinoscoa* (Ecouen ou Ezanville ?), donnée en 632 par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denys. Le mémoire de M. l'abbé Gallet est renvoyé au Comité de publication.

— M. le Président communique au Conseil un très curieux prospectus de la première moitié du XVIe siècle. C'est une réclame d'« *ung maistre barbier et sirurgien* », qui demeurait près de Saint-Germain-des-Prés. Cette petite pièce, trouvée par M. L. Delisle dans une reliure, est malheureusement incomplète de la dernière ligne, où devait se trouver le nom de celui qui la faisait distribuer.

— Au sujet de l'article qu'il a publié dans le dernier *Bulletin* sur l'Imprimerie de Saint-Denys à Paris, M. Omont signale un second volume sorti des presses de Benoît de Gourmont, qui lui a été indiqué par M. L. Delisle. Ce volume conservé à la Bibliothèque nationale (F. Réserve, n° 2085) nous donne en même temps l'adresse exacte de Benoît de Gourmont; en voici le titre :

« *Sentence donnée* || *par le Roy contre maistre Pierre* || *Ramus et les livres composez* || *contre Aristote* || *Pronuncée à Paris le* || *XXVI de mars* || *1543*, || *avant Pasques.* ||

On les vend à Paris en la rue Sainct || *Jacques. Par Benoist de Gourmont, à l'enseigne des trois brochetz.* » (In 8° de 4 feuillets.)[1]

— M. H. Omont communique au Conseil un manuscrit latin de la Bibliothèque nationale (n° 8494. B) intitulé : « *Vers latins sur les tableaux qui sont en la gallerie du Palais de la Royne Mère du Roy, par M. D. S. G. L'an 1626.* » C'est un curieux livret de la célèbre suite de tableaux terminée en 1625 par Rubens et représentant les principaux événements de la vie de Marie de Médicis.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

RÉCLAME
D'UN CHIRURGIEN PARISIEN
DU XVIe SIÈCLE.

M. Léopold Delisle a bien voulu nous transmettre la copie de cette réclame d' « *ung maistre barbier et sirurgien* », demeurant près de Saint-Germain-des-Prés, qu'il a communiquée à la dernière séance de notre Société. Grâce

---

1. M. L. Delisle nous signale un sixième exemplaire d'Appollonius Dyscole, le second connu qui soit sorti des presses de Benoît de Gourmont en 1535, n° 403 du catalogue de vente de la *Bibliotheca Sunderlandiana* (déc. 1881). Voy. *Bulletin*, p. 110, note 3.

Plaise vous scavoir quil ya aux faulxbourcz saict Germain des prez ung mai
stre barbier et sirurgien qui est bien expert et bien experimente & qui a faict plu
sieurs belles cures et beaux experimens en la ville de Paris & ailleurs qui
avec laide de dieu garist de toutes malladies procedentes de la grosse verol
le curable sans grever nature ne faire violence aux patiens. Et aussy garist
e de plusieurs aultres malladies segrettes et aultres qui ne sont pas icy declarez
re garist par bruuaiges sans frotter doignemens et sans suer : et sy ledit maistre
n aussy par suer et par frotter doignemens qui vouldra. Et aussy qui vouldra estre
ur faire la diete ledit maistre la fera faire honnestement. Et premierement garist la
stre de gouttes nouees ou a nouer/ de nerfz retraictz/ et de vieilles ulceres/ dartres
ir ou en aultre lieu: chancre en la gorge ou en la bouche/ ou au palais / avecques les
tillages alterez. Ou sil ya quelque personnaige qui ait trou au palais & que a rai
trou le personnaige parle du nez/ vienne par devers ledit maistre & avec laide d
ra bien parler. Ledit maistre demeure aux faulxbourcz sainct Germain des
[illegible] patissier Et entre

RÉCLAME D'UN CHIRURGIEN PARISIEN.

Commencement du XVIe siècle.

à l'obligeance de notre savant président, nous pouvons dès aujourd'hui présenter à nos lecteurs un fac-similé de cette très curieuse pièce, offerte à la Bibliothèque nationale par M. E. Deseille de Boulogne-sur-Mer, et dont voici la transcription :

« Plaise vous sçavoir quil y a aux faulxbourcz sainct Germain des prez ung mai | stre barbier et sirurgien qui est bien expert et bien experimenté et qui a faict plu | sieurs belles cures et beaux experimens en la ville de Paris et ailleurs, qui | avec l'aide de Dieu garist de toutes malladies procedentes de la grosse verol | le curable, sans grever nature ne faire violence aux patiens. Et aussy garist | [le dit maistr]e de plusieurs aultres malladies segrettes et aultres qui ne sont pas icy declarez. | [Et le dit maist]re garist par bruvaiges, sans frotter d'oignemens et sans suer. Et sy le dit maistre | [garist bie]n aussy par suer et par frotter d'oignemens qui vouldra. Et aussy qui vouldra estre | [traicté pou]r faire la diete, le dit maistre la fera faire honnestement. Et premierement garist le | [dit mai]stre de gouttes nouées ou à nouer, de nerfs retraictz et de vieilles ulceres, dartres | [à la ma]in ou en aultre lieu, chancre en la gorge ou en la bouche ou au palais, avecques les | ... [car]tillages alterez. Ou s'il y a quelque personnaige qui ait trou au palais, et que à rai | [son du dit] trou le personnaige parle du nez, vienne par devers le dit maistre, et avec l'aide de | [Dieu il pour]ra bien parler. Le dit maistre demeure aux faulxbourcz Sainct Germain des [Prez]. . . . . vis à vis (?) d'ung patissier, et entre. . . . . »

DOCUMENTS

RELATIFS A LA VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DU CARDINAL DE MAZARIN PENDANT LA FRONDE.

JANVIER-FÉVRIER 1652.

Les documents qù'on va lire sont tous conservés au Dépôt des Archives du Ministère des Affaires étrangères. Leur lecture nous fait assister jour par jour, presque heure par heure, à la dispersion de la première bibliothèque de Mazarin. On y trouvera en outre plus d'un trait de mœurs intéressant.

Telle que nous la donnons aujourd'hui, cette correspondance est loin d'être complète. Entre le 12 janvier et le 17 février 1652, Naudé écrivit certainement une et peut-être plusieurs lettres à Mazarin. Ces conseils dont il est parlé dès la première ligne et que Mazarin reconnaît avoir eu tort de ne pas suivre ont dû laisser des traces dans la correspondance de Naudé. Il y a lieu de croire aussi que la lettre du 18 janvier ne fut pas la seule où le cardinal parla de sa bibliothèque. Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir publier

dès maintenant les documents que nous connaissions[1]. Ils forment un tout suffisamment compact. Plus tard, s'il y a lieu, la série sera complétée.

Est-il besoin d'ajouter que toute communication relative aux pièces qui ont jusqu'ici échappé à nos recherches serait reçue avec reconnaissance ?

Jean KAULEK.

9 janvier 1652. — Naudé à Mazarin.

Monseigneur,

Sy j'avois eu le don d'estre cru, comme j'ay eu celuy de prévoir beaucoup de choses qui sont arrivées à vostre Emin., il n'auroit tenu qu'à elle d'y apporter les remèdes nécessaires, et pour ne parler maintenant que de vostre bibliothecque, sy vostre Emin. eut voulu déférer quelque chose aux persuasions que je lui ay si souventefois faites depuis le siège de Paris, de la donner au Roy, ou d'en disposer en quelque autre manière, vostre dite bibliothecque ne seroit pas maintenant l'objet de la fureur de Messrs du parlement, ny la matière d'un brigandage publique. Je crois que beaucoup d'autres en auront desja escri à vostre Emin. ce qui estoit de leur connoissance. Et pour moy je vous diray aussi maintenant ce qui a esté de la mienne.

Après l'arrest donné par lequel il fut dit qu'elle seroit vendue, soit en gros ou en destail, M. le président de Bailleul avoit fait espérer qu'il nommeroit deux commissaires qui auroient soin de faire faire la vente avec toute sorte de retenue et de modération. Mais néantmoins M. Portail s'estant intrus de soy mesme, on luy donna pour compagnon M. Doujat, et ces deux la nommèrent pour adjoints Messrs Baron, Pithou et Petau, qui furent recongnoistre les lieux et poser le sel à toutes les chambres, suivant les formalitez ordinaires ; ensuite de quoy l'on afficha par les carrefours que ladite bibliothecque se vendroit ès jours suivants, soit en gros ou en détail ; et jusque là je n'avois point veu lesdits commissaires, avec lesquels je sçavois fort bien de ne pouvoir rien gaigner. C'et pourquoy j'allois plutost veoir Messrs Talon, Bugnion, Massacq, l'advocat B[luet] et autres que je jugeois plus à propos ; mais toutefois sans rien conclure à cause des difficultez qui se rencontroient de tous costez ; joinct que l'on attendoit de jour, voire d'heure en heure, une lettre de cachet pour faire surseoir cette exécution. Enfin dimanche dernier sur les huit heures, Binot, huissier de la cour, m'envoya dire que je me trouvasse sur les dix heures au palais de vostre Emin. où ces mess^rs les commissaires me vouloient parler. Lorque j'y arrivé, trois d'iceux, sçavoir Messrs Portail, Pithou et Petau estoient dans la chambre de Médecine d'où, après avoir veu

---

1. Nous avons toutefois réservé systématiquement tous les documents antérieurs à la date du premier jour de la vente.

ce qui y estoit, ils passèrent en celle des Bibles et de la aux Manuscripts et puis à la grande bibliothecque, en tous lesquels lieus ils ne me dirent aucune chose de substance ny de considération, et suis encore à deviner pourquoy ils m'avoient envoier querir. M. Portail, entre autres discours, me fit de grandes plaintes de ce que vostre Emin. n'avoit point fait la paix, et de ce qu'elle avoit assiégée Paris et Bordeaux. A quoi je luy respondis, ce me semble, assez raisonnablement mais sans effet. Ils me dirent qu'ils commenceroient à vendre le lendemain au matin, et qu'ils vouloient commencer par les Bibles parce que c'estoit le meilleur, a quoy je leur respondis qu'ils obligeroient beaucoup le public et vostre Emin. s'ils vouloient vendre auparavant beaucoup de livres en blanc que je leurs monstré et qui estoient ceux que Monsieur d'Infreville avoit envoié à vostre Emin. parce que c'estoient livres de prix aussi bien que les autres, et lesquels pour estre doubles on pouvoit vendre sans aucun préjudice de la bibliothecque. Ils partirent néantmoins sans rien conclure, et M. Pithou m'ayant pris dans son carrosse pour me ramener jusqu'au bout du Pont-neuf, il me parla de beaucoup d'avis qu'il avoit donné à vostre Eminence sans aucun effet, et me dit qu'il n'y avoit aucun remède imaginable pour sauver la bibliothecque qu'une lettre de la cour qui deffendît de passer outre. L'ayant quitté, je vins chez M. Doujat, et le priay plus que Dieu de vouloir assister à tout ce qui se feroit en ladite bibliothecque, pour temperer l'humeur boüillante de M. Portail, et surtout d'y venir le lundy matin pour faire commencer la vente comme j'avois destiné; de quoy il ne me voulut donner aucune asseurance.

Après disner, je fus chez l'advocat B[luet], et ne l'ayant point trouvé, je le fus chercher chez la tante de M[enardeau?] où il fut resolu qu'on trouvroit un homme qui offriroit jusqu'à cinquante mil livres de ladite bibliothecque; de quoy puisque ledit advocat B[luet] aura informé pleinement vostre Emin. je ne diray rien icy davantage.

Hier sur les huict heures je me rendis au palais de vostre Emin. où je trouvé Mess[rs] Pithou et Petau dans la chambre des Bibles, qui commençoient à les inventorier. Je les priay de vouloir commencer par ceux que je leur avois proposé le jour auparavant, et après les avoir asseurez que M. Portail en estoit demeuré d'accord, nous fusmes dans la grande bibliothecque avec trois libraires, sç[avoir] : Guillemot, sindic de la compagnie, Quinel de la rüe Saint-Jacques et Villerie de la rüe de la Bouclerie, ausquels je fis faire des pacquets de tous ces livres de M. d'Infreville, et de quelques autres que je pouvois rachepter chez les libraires du soir au lendemain; ce qui dura jusqu'à onze heures, et nous avions faits plus de pacquets qu'on n'en pouvoit vendre en un jour. Mais M. Portail estant survenu, il fit tout quiter, cria et bravast d'importance, dit qu'il estoit le maistre,

et parlant à moy, qu'il ne prenoit conseil de personne, que plus je luy en dirois moins il en feroit, et que ce seroit tout le contraire, qu'il vouloit commencer par les Bibles et vendre la moitié de la bibliothecque auparavant qu'il fut soir; ensuite de quoy il alla veoir le lieu destiné pour la vente, qui est la grande sale, où l'on vendit les meubles, et mena tous les libraires dans la chambre des Bibles où avec M. Doujat qui estoit venu après luy et qui ne dit jamais mot, soit pour retarder ou pour faire vendre lesdits livres doubles, on commença à inventorier lesdites bibles et à les porter ensuite au lieu de la vente, et midy et demi estant sonné, chacun se retira.

J'oubliois à dire à vostre Emin. que sur les dix heures l'homme qu'avoit trouvé l'avocat B[luet] pour faire les offres en gros se présenta devant Messrs Pithou et Petau, les deux autres n'estans encore venus, et offrit de donner trente mil livres de ladite bibliothecque en gros. A quoy ces Messrs respondirent que cette offre n'estoit point raisonnable, et de plus que ce n'estoit point à eux à la recevoir; mais qu'il vînt précisément à deux heures. M. Doujat m'ayant fait le bien de me ramener, je le priay à l'ordinaire de se trouver à l'ouverture de la vente, afin de faire recevoir les offres ou de la faire commencer par ces livres doubles, ce qu'il me refusa disant de ne vouloir point se commettre avec M. Portail qui estoit trop facheux et estravagant. L'ayant quité je fus parler à l'advocat B[luet] et tous deux ensembles parlammes à Massacq, qui firent en sorte que sur les deux heures et lorsque l'on vouloit commencer la vente, un nommé Le Blanc, procureur des créanciers de vostre Emin. fit offre de prendre la bibliothecque en gros pour quarante mil livres, et sur ce qu'on luy dit que cest offre n'estoit point raisonnable, il en offrit cinquante. De quoy M. Portail se moqua disant que le temps de la vendre en gros estoit passé et qu'il la vouloit vendre en destail, ne se souciant point aussi des instances que faisoit M. Baron, l'un des adjoincts, affin que des offres si raisonnables fussent receus, et ainsi l'on commença la vente par la grande bible de M. Le Gay qui fut délivrée en un instant à trois cens soixante et cincq livres. Après quoy suivit celle d'Anvers, en huict vol. qui fut donnée pour trois cens livres. Puis celle de Complute en 6 vol. pour cent francs, et de là on passa à toutes les autres bibles hébraïques, puis aux grecques et latines et ainsy conséqutivement à toutes les autres. Et est à noter que, pendant que M. Portail assistoit à la vente où il se facha de me veoir, et commanda mesme à l'exempt de ne me plus laisser entrer, il y avoit d'autres de ces Messrs les adjoints qui faisoient inventorier et préparer des livres dans les autres chambres pour la vente d'aujourd'hui matin, et de fois à autres M. Portail menoit dans la grande bibliothecque et ès autres chambres toutes les compagnies qui désiroient y aller, les uns pour voir, les autres pour mettre des livres à part et plusieurs pour en

desrober. Et il estoit mesme fort tard qu'il y avoit, au dire d'Annet, plus de cent personnes qui couroient et rodoient dans la grande bibliothecque, et au sortir M. Portail invita l'assemblée de se trouver aujourd'huy à sept heures du matin, et en effet on a commencé à vendre sur les huict et on a continué jusqu'à dix et demie que M. Doujat a apporté un arrest de la grande chambre par lequel la vente en destail estoit sursie jusqu'à vendredi matin affin que l'on eust loisir de recevoir les offres de ceux qui la voudroient achepter en gros[1]. Le motif de cest arrest estoit fondé sur la requeste présentée par celuy qui avoit fait hier les offres de trente mil livres, et sur la plainte de ce qu'on ne l'avoit pas voulu escouter et aussy des grands désordres qui se commettoient en la distraction de ladite bibliothecque. Tant y a que M. Portail qui avoit donné charge à M. Pithou de faire vendre en son absence, estant survenu au palais sur les onze heures, et comme la vente en vertu dudit arrest estoit cessée il en a esté tellement en cholère qu'à peine pouvoit-il parler et après avoir dit beaucoup de choses trop longues à rapporter, il asseuré le monde que nonobstant cest arrest l'on vendroit à deux heures, et s'en est allé disner chez M. d'Emmery. Retournant à deux heures comme il avoit promis, où après avoir encore crié et menassé que les Enquestes iroient demain prendre leurs places pour faire rompre cest arrest, et que M. le Duc d'Orléans seroit prié de s'y trouver, il a rompu les seaux et mené tous ceux qui estoient là dans la bibliothecque, où chacun a mis à part tout ce qu'il a voulu, faisant aussy travailler trois libraires à faire des pacquets de tous les in-fol. affin de les avoir plutost vendu, et lorsque je me suis retiré dudit palais ou des environs, il y estoit encore. Au reste, estant allé voir ce matin M. de Coutance, nous avons esté luy et moy apprendre ce

---

1. 8 janvier 1652.

. . . .

Veu par la Court la requeste présentée par Gilbert Vialet, conseiller du Roy et trésorier général de France en la généralité de Moullens (?) à ce que pour la cause y contenue l'enchère de trente mille livres par luy faicte sur la bibliotecque du cardinal Mazarin feut receue et ladicte vante publique sur icelle enchère, sauf a auguemanter conclusion du proqureur général du Roy sont consideray.

Ladicte court ayant esgart à ladicte requeste et aux conclusions dudict proqureur général a ordonné et ordonne que ladicte enchère de trente mille livres sera receue et sur icelles qui cera publié incessament procédé par devant les commissaires de ladite cour commis à la vante en gros d'ycelle bibliotecque, lesquelles publications et vante seront faictes dans trois jours pour tout dilay et faute de ce sera procédé à la vante en destail.

Arresté que sy auqun livres ont esté vandu en destail il ceront raportés. (Arch. des affaires étr., France, 881, f° 34.)

qu'il se passoit en ladite bibliothecque où j'ay tousjours fait tenir mon homme depuis le matin jusques au soir, et ayant sceu que l'arrest avoit esté signifié, mais que M. Portail n'y vouloit aucunement acquiescer, disant que c'estoit un arrest de deux pistolles, nous avons esté chez M. Doujat le prier de tenir la main à l'exécution dudit arrest, soit par sa présence ou autrement, mais auparavant nous avions esté chez M. Tubeuf sans le pouvoir trouver, affin qu'il parlast à ce M. Portail, et chez M. le mareschal de L'Hospitail, qui nous dit de ne pouvoir absolument rien faire en cette occasion, et qu'il falloit aller chez M. le procureur général où nous avons esté après disné. Et après luy avoir remonstré ces désordres il nous promit d'en parler demain à l'assemblée, et nous dit qu'il falloit trouver le moyen de faire des offres en gros, sur quoy je luy ay dit qu'il seroit dorennavant bien difficile à cause de la grande quantité de livres que l'on tiroit à touttes heures de ladite bibliothecque. Nous avons aussy esté chez M. le président de Bailleul, mais sans le pouvoir trouver. Demain nous verrons si les Enquestes s'assembleront pour conclurre à l'entière dissipation de cette bibliothecque, à laquelle je puis dire que M. Tubeuf n'a pas peu contribué en ne voulant executer aucun des expédiens qu'on luy a présenté, ce qu'il a fait comme je crois, ou crainte de desplaire à M. le duc d'Orléans, ou par le conseil de M. l'advocat Tubeuf son parent. Il est aussy arrivé très-mal à propos que Mess[rs] Colbert ny Joubart n'estoient point icy et que personne n'a eu charge de vostre Emin. pour remédier à ces désordres. Tous les curieux vont ou envoient choisir tout ce qu'il leur faut, et qui ne le veut ou ose faire de soy mesme y envoye des personnes interposées. Les libraires y font aussy d'estranges grivelées affin d'avoir les livres pour rien. M. le Chanchelier en fait achepter sous main par Mess[rs] Salmon et Petau, et ledit Petau fait ses pratiques pour avoir les manuscripts. M. de Harlé courtise tous les statues et loix municipales; d'autres buttent à l'histoire, et ainsy personne n'y va ou envoie sans dessein et s'il faut que demain l'arrest de suspension soit quassé, il n'y aura plus de livres quatre ou cinq jours après, ce qui sera une desolation la plus estrange et la plus horrible que l'[on] ayt jamais veu, et de laquelle on parlera esternellement dans les histoires, veu que jamais les Gots et Vandales n'ont rien fait de si noir, de si cruel, ni de si estravagant. Mais crainte d'affliger vostre Emin. je ne l'y en diray point dava[n]tage pour le present. La petite lettre dont il a plu à vostre Emin. [m'honorer ?] m'ayant esté rendu par l'advocat B[luet] je n'ay manqué de l'assister de tout mon pouvoir en ce qu'il a désiré de moy, à tel point que j'avois trouvé les moyens d'agir promptement selon le desir de vostre dite Emin., mais un autre s'estant chargée de ce qu'elle ny [voulait?] ledit advocat ny moy n'y avons pu apporter la diligence que nous eussions bien désiré.

Les lettres venues de Sedan ayant esté loüées et approuvées de tout le monde qui les a pu veoir, cela doit obliger vostre Emin. à continuer de nous en envoier d'autres ou semblables pièces le plus souvent qu'il luy sera possible, et plust à Dieu qu'elle n'eust pas tant tardée puis que c'estoit le seul et unique moyen de remédier à cette notoriété sur laquelle le parlement fonde maintenant touttes ses violences.

Hyer au soir il arriva icy un courrier de M. le prince qui porte offre à M. le duc d'Orléans d'amitié plus estroite qu'auparavant, d'assistance, d'obeissance et de joindre les troupes aux siennes où et quant il voudra. Plusieurs croient qu'il viendra à Paris pour y establir le centre du party et de la faction. Ce soir la nouvelle estoit que M. de Beaufort devoit partir pour surprendre ou couper le chemin à votre Emin. C'et pourquoy je prie Dieu qu'il la conserve en sa sainte garde, et demeure à jamais, Monseigneur, vostre très humble, très obeissant, très obligé serviteur.

Ce 9 janvier 1652.

(Arch. des affaires étr., France, 881, f° 39 et suiv.)

18 janvier. — Mazarin à Naudé.

De Gien le 18 janvier 1652.

Au sieur Naudé,

J'ay receu vostre lettre du 9e. Vous avez raison de dire que si j'eusse deferé à vos sentimens j'aurois evité le prejudice et le desplaisir que je reçois a présent par la vente de ma Biblioteque. Mais je vous advoüe que je n'aurois pas crû les Gots, les Vandales et des nations encore plus barbares capables d'un procedé pareil à celuy que le parlement de Paris tint en cette rencontre. Cependant, puisque le mal est fait, il ne faut que songer aux remèdes. C'est pourquoy je vous prie d'en conférer avec l'advocat B[luet][1] et celuy qui vous rendra cette lettre et de voir ensemble s'il y auroit moyen d'obliger ceux qui ont acheté des livres à les raporter et quels ordres il faudroit faire envoyer de la cour pour cet effet. Vous aurez veu la lettre que j'escris à tous Messrs les Prélats, qu'il sera bon de rendre publique.

Je vous prie de me donner souvent de vos nouvelles et d'estre de plus en plus persuadé de mon estime et de mon affection.

(Arch. des affaires étr., France, 268, f° 477.)

12 janvier. — Naudé à Mazarin.

Paris, 12 janvier 1652.

Monseigneur,

Ayant rendu conte à vostre Emin. par celle que je lui escrivis mardy dernier, du commencement de la vente de sa bibliothecque et

---

1. Le nom est écrit en toutes lettres dans la marge.

de ce qui estoit survenu à l'occasion d'icelle, j'ay maintenant à luy dire que M. Tubeuf m'ayant envoyé quérir mercredi au matin, il me dit au retour de la Chambre des Contes qu'il falloit que je demeurasse en la bibliothecque pour veoir ce qui s'i passeroit, empêcher le désordre, et faire monter les livres le plus haut qu'il seroit possible. A quoy luy ayant respondu que si la bibliothecque avoit à se perdre, j'aymerois mieux que ce fut en y mettant le feu et en la détruisant totalement qu'en la faisant vendre, puisque l'argent qui en pourroit provenir devoit estre emploié à faire assassiner votre Emin. Il me respondit que je le prenois mal et que si cest argent la ne suffisoit, on voudroit trouver le reste sur tous les autres meubles, qui seroit encore plus de perte pour vostre Emin. La conclusion fut qu'arrest ayant esté donné le matin, les chambres assemblées en la façon tumultuaire que vostre Emin. aura desja sceu, il avoit esté dit que trois conseilliers de la Grand Chambre, sçavoir les deux nommez et M. Prevost avec les trois ja nommez des Enquestes s'assembleroient en ladite bibliothecque, pour délibérer de ce qu'il seroit à propos de faire, sçavoir de vendre en gros ou en destail ; il falloit que je m'y trouvasse à deux heures et qu'il s'y trouveroit aussy pour parler ausdits conseilliers, ce qu'il ne fit pas pourtant, parce que, suivant que m'a dit son commis, lesdits conseillier vinrent trop tard, et en effet il estoit bien quatre heures lorsque Messrs Doujat et Baron, Prévost n'ayant voulu venir, se trouvèrent avec Messrs Portail et Petau qui se transportèrent au lieu de la ventent, et comme ils parloient entre eux si haut que tous les assistans les pouvoient entendre, de vendre la bibliothecque en gros ou en destail, lesdits assistans crièrent tout haut à plussieurs fois et reprises qu'il la falloit vendre en destail, et comme ils demandoient plutost en riant que sérieusement qui estoit celuy qu'on leur avoit dit qu'il la vouloit achepter en gros, le sieur Vialet se présenta qui en offrit trente mil livres, de quoy Messrs les commissaires se rebutèrent, disant que l'offre estoit trop basse. C'et pourquoy il augmenta de dix mil, pourveu qu'on obligea tous ceux qui avoient desja acheplé les deux jours précédens, de rapporter, ce qui luy ayant esté absolument desnié, il dit qu'il en bailleroit quarante cincq mil comme elle estoit et que c'estoient les dernieres offres. Mais pendant cela ceux qui vouloient achepter en destail craignant que Vialet ne la prît en gros commencèrent de tumultuer, l'appelant Mazarin, criant à la perruque parce qu'il en avoit une, le pressant et pinçant de telle sorte que M. Parmentier, substitu, eut assez de peine à le faire passer du costé des commissaires et à le faire évader sourdement. Cela fait on commença à délibérer si l'on vendroit à l'heure ou si l'on attendroit jusqu'au lendemain que rapport eut esté fait à la compagnie, comme estoient d'avis Messrs Doujat et Baron qui se retirèrent parce que les autres vouloient vendre, ce qu'ils ne firent pas toutefois sans m'avoir

demandé de quelle nature estoient les livres que j'avois fait empaqueter le lundi au matin et si on les vendroit plutost que d'autres. A quoy je leur respondis que s'ils estoient résolus de vendre, qu'il valloit mieux que ce fut ces pacquets que d'autres livres. Ensuite de quoy ils commencèrent à les vendre, quoy qu'il n'y eust pas une demie heure de jour.

Jeudi les chambres n'estant sortis qu'à trois heures, la vente ne commença aussy qu'à cette heure là, car les commissaires n'eurent point esgard à l'arrest du mesme jour qui portoit qu'à moins d'avoir pour tout, ledit jour, une offre de trente mil escus en gros on continueroit le destail, et ainsy l'on commença après la chambre des Bibles a entamer la grande galerie de laquelle on a tiré tout aujourd'huy la rangée entière d'embas où estoit universelle toutte l'impression du Louvre, beaucoup de coustumiers et quantité d'autres livres que l'on a pris çà et là. La méthode de vendre est que les libraires font des pacquets de sept ou huict in-fol. que l'on délivre a vil prix et après les avoir crié deux ou trois fois, ce qui fait que le nombre de ceux qui veulent achepter est si grand qu'il faut venir de bonne heure pour en aprocher. Cependant beaucoup d'autres particuliers, amys des commissaires ou des officiers, se promènent dans ladite galerie avec toute liberté et mettent à part tout ce que bon leur semble, ce que ne pouvant empêcher ni veoir qu'avec un regret extrême je ne m'i suis point trouvé ces deux derniers jours, m'estant contenté d'y envoier mon homme auquel un des commissaires a dit ce soir qu'il feroit mieux de n'y pas venir. Si l'on continue encore huict ou dix jours, je crois qu'il n'y restera plus rien que les tablettes, et qu'après avoir vendu ce qu'il y a de meilleur en pacquets, ils vendront le reste à la toise ou en chartées, et n'oubliront pas d'en faire bon marché affin d'avoir plutost fait.

J'avois fait imprimer un petit avis que tous mes amy m'ont déconseillez de faire courir à cause de la prise de ces deux Conseillers qui ont bien aigri icy les affaires. Si le Roy eut envoié de bonne heure sa déclaration pour le retour de vostre Emin. et une lettre de cachet pour conserver la bibliothecque, cela auroit remédié à beaucoup d'inconveniens, et en cas que l'on n'y eut pas eu d'esgard, le mal ne pouvoit pas estre plus grand qu'il est à present.

Le bruict court que l'on a arresté ce matin Madame la contesse d'Harcourt et l'on m'a dit pour asseuré que le fils de M. de Hoquincourt, qui estudioit à Navare, l'a aussy esté. Le remède à tout cela seroit de faire retourner le Roy en ces quartiers le plus tost et le plus fort qu'il sera possible, la conjoncture estant bonne puisque les peuples ne disent mot et qu'il n'y a que le seul Parlement qui fasse du bruict, lequel seroit facilement [calmé ?] par la presence ou le voisinage de Sa Majesté.

Hier on proposa de faire deffence à tous imprimeurs et libraires de rien revendre qui vienne de vostre part. Sur quoy rien ne fut resolue, touttes choses estant remises à aujourd'huy matin; il y avoit un homme qui se faisoit fort de trouver les trente mil escus pour la bibliothecque, mais la grande distraction qui s'en fait d'heure en heure ne donne loisir à personne de se reconnoistre.

Je prie Dieu qu'il conserve vostre Emin. à laquelle je suis, Monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

De Paris ce 12 janvier 1652.

(Arch. des affaires étr., France, 881, f° 79 et 80.)

17 février. — Naudé à Mazarin.

Monseigneur,

Aujourd'huy 17me de febvrier, l'on a achevé de vendre entièrement la bibliothecque de vostre Eminence par l'adjudication qui a esté faicte de tous les Manuscripts, qui estoient dans l'un des entre solles à un nommé Chevalier relieur, et personne interposée, pour le prix et somme de six mil livres, en présence et par ordre de Messrs Portail, Pithou et Petau, commissaires, et de M. Parmentier, substitut. Samedy dernier, de deux mil livres, qui fut la première criée, je les porté à quatre mil six cens, et sans les dernières lettres que vostre Emin. à escrit a Messrs l'abbé Fouquet et Bluet, je ne les aurois pas abandonné à six mil, quoy qu'ils ne vaillent guères davantage. Mais ny eux ny moy n'avons pas jugé a propos, veu le refroidissement tesmoigné par vostre Emin. de nous y eschauffer plus fort [1]; joint que la bibliothecque dont vostre Emin. veut faire présent au publicq peut estre assez considérable à cause des livres imprimez, quand mesme il n'y en auroit aucun escrit à la main. Mais à propos de ce refroidissement, je dois dire à vostre Emin. qu'elle ne doit pas à mon advis persister davantage en iceluy, puis qu'elle doit songer au rétablissement de ladite bibliothecque, quand ce ne seroit que pour faire depit au Parlement, pour ne pas frustrer le peuple d'un thrésor si prétieux et à la

---

1. De Poitiers ce 31 janvier 1652.

... Je suis marry des peines que vous et M. Menardeau prenez touchant ma bibliothèque. C'est une affaire faicte, Naudé me mandant qu'il ne restoit plus que les livres de Médecine et de Droit. Comme le plus beau s'est perdu j'ay aussy perdu toute l'amour que j'avois pour une chose qui m'avoit cousté tant d'argent et de soins à assembler. Je vous suis pourtant très-obligé à tous deux des bontez que vous avez pour moy en cette affaire...

(Arch. des affaires étrang., France, 269, f° 23.)

Nous n'avons pu jusqu'ici retrouver la lettre de Naudé à laquelle Mazarin fait ici allusion. La lettre de Mazarin à M. Bluet a également échappé à nos recherches.

destruction duquel il n'a du tout rien contribué, et d'autant aussy qu'à moins d'avoir cette volonté et bonté, je ne sçay pas ce qu'elle pourra faire dorennavant de la bibliothecque neuve et de cette belle menuiserie qui ne peut servir à autre chose qu'à mettre des livres. Et pour moy je puis asseurer vostre Emin. que si elle estoit aujourd'huy en estat de pouvoir demeurer paisible en cette ville, je commencerois dès demain à faire renaistre et à restablir cette merveille quand je n'en aurois point d'autre commencement que celuy des livres que j'ay sauvé d'un si grand nauffrage. Or, Monseigneur, si vostre Emin. persiste, comme elle doit faire en ce bon dessein de faire et establir, malgré la violence et barbarie du Parlement, une bibliothecque publique en cette ville elle doit estre entièrement satisfaite de la bonne volonté que ses amys ont tesmoigné en ce rencontre et des soins pareillement que j'ay apporté à l'exécution des conseils qu'ils m'ont donné pour sauver comme j'ay fait plus de quatre cent vol. in-fol. tant allemans, flamans qu'anglois, plus d'une centaine de différentes matières, qui ont passé sous pareille tiltre, plus de cent cinquante autre acheptez dans divers pacquets, plus de cincq cent compris dans la faculté de Médecine, laquelle j'ay eu tout entière, c'est à dire avec les in-8° et in-4°, comme aussi tous les Protestans de pareils volumes et plusieurs autres qui peuvent, ce me semble, arriver au nombre de trois mil ou environ, et ce pour le prix et somme de quatre cent louys d'or, trente deux pistolles et quatre-vingt escus d'or que j'ay touchez à diverses fois par les mains de M. l'abbé F[ouquet] et aussy du surplus que j'y ay adjouté de ma petite bource, de quoy j'envoyeray la somme calculée et arresté par le premier ordinaire à vostre Emin.

J'ay aussy sauvé si peu qui restoit de livres doubles, lesquels ne doivent plus maintenant passer pour tels, puisqu'ils doivent remplacer ceux qui ont esté vendus. Cependant je puis dire en gros à vostre Emin. que tous les dits livres ont esté racheptez avec conduite et quasy avec asseurance qu'ils ne se rencontreront point dans la bibliothecque soit de M. de Rheims, du président de Mesme, ou autre que vostre Emin. pourra achepter pour servire de baze et de fondement à cette bibliothecque future, comme celle de M. Des Cordes avoit fait à celle qui est destruite et j'ose quasi asseurer vostre Emin. qu'auparavant qu'on ait emploié en détail pour restablir une nouvelle bibliothecque la somme qu'elle offroit de donner pour conserver la vieille, il n'y aura peut estre guères de différence entre l'une et l'autre, et ce principalement si elle se veut servir de beaucoup d'autres moyens qu'elle avoit pratiqué assez heureusement pour l'avantage et la décoration de la première.

Je ne dois pas pareillement obmettre que Annet a fort bien servi vostre Emin. en cette occasion, et de plus beaucoup de personnes m'ont offert de me rendre leur marché pour le prix qu'ils en ont

donné, et peut estre les aurois-je desjà pris au mot si le prix de leurs pacquets ne m'eust semblé beaucoup extraordinaire. Mais il y a un inconvénient auquel il est besoin que vostre Emin. remédie en faisant sa debte propre de ce que M. l'abbé F[ouquet] ou M. M[enardeau?] ont avancé pour le payement de tous ces livres, et ce le plus tost que faire se pourra. Car autrement et lesdits sieurs demeurant en deffiance que vostre Emin. ne vueille faire sa debte propre de ce qu'ils ont avancé, ils voudront se saisir des livres et les faire vendre plutost que plus tard, ce qui seroit peu honneste pour vostre Emin. et encore moins advantageux pour lesdits sieurs cy dessus nommez que vostre Emin. peut facilement tirer de peine en priant M. M[enardeau?] de rendre le billet à M. F[ouquet] afin que vostre Emin. n'aist à faire qu'au premier, lequel comme je crois a desjà fait et pourra faire à l'advenir d'autres avances pour elle.

Quand à ce qui est de la suite qu'a eu la vente de toutte la bibliothecque, je ne puis qu'adjouter à mes dernières, sinon qu'après le marché conclu de tous les livres in-4° et 8° avec les librairies on procéda à la vente du Droict en détail et par pacquets. Les offres que j'avois fait de les achepter en gros n'ayant esté ny escoustées ni receues.

L'on vendit en suite tout ce qu'il y avoit de Langues orientales, de quoi les libraires se rendirent adjudicataires pour la somme de 1200 [livres?]. Le R. Pere Morin et M. Codure, que j'avois prié d'enchérir pour vostre Emin. ne m'ayant pas persuadé qu'il en fallut donner davantage pour plusieurs raisons qu'il seroit difficil d'expliquer à present.

Je ne sçai si j'ai escrit à vostre Emin. que tous les Hérétiques in-fol. au nombre de 200 vol. avoient esté donné pour cinquante sols pièce en mon absence aux libraires, et que le lendemain je leur en voulu donner douze louys d'or de gain, ce qu'ils refusèrent, estant desjà comme engagez avec un nommé M. Karre, confesseur des religieuses angloises, qui en doit prendre 100 volumes pour envoyer en Angleterre.

Après cela on vendit la Médecine, de laquelle, comme j'ay desjà dit, je me rendis adjudicataire, et ensuite on vendit quelque reste de Bibles, et toute la Théologie positive par pacquets, et ne restant plus rien que les Manuscrits, on les publia de la façon que j'ay desjà dit.

Il y a de l'apparence que tous frais payez l'on n'aura tiré de cette vente que quarante mil livres, desquelles l'on croit que M. le duc d'Orléans se veut saisir, et cela fait juger combien le Parlement et ledit s^r Duc sont peu obligez à la conduite et à la précipitation des commissaires, puisque s'ils eussent voulu accepter les offres du sieur Viallet, qui estoient de quarante cincq mil livres, et ceux du procureur Le Blanc qui arrivoient à cinquante, il y a bien de l'apparence que

lesdites offres auroient monté jusques a trente mil escus, et si le blasme ne leur seroit point demeuré d'avoir destruit une pièce si rare, mais seulement de l'avoir fait changer de main.

L'on me donne tous les jours quelques vers latins ou françois sur cette perte de laquelle tous les gens de bien et d'honneur ne se peuvent consoler. Quand il y en aura assez pour faire une fueille, je les mettré sous la presse comme j'ay fait aujourd'huy l'Advis à Messieurs [du Parlement], duquel l'on me demande plus de coppie que l'on n'a jamais fait auparavant, et je puis asseurer vostre Emin. que cette petite pièce n'a pas peu servie à rendre cette action criminelle et à concilier la hayne d'une infinité de personnes à ceux qui en ont esté la cause.

Messieurs l'abbé F[ouquet] et advocat B[luet] n'ont jamais entendu parler de cette donation dont vostre Emin. fait mention en la dernière qu'il luy a plu m'escrire[1] et je m'estonne bien de ce qu'elle se plaint que mes soins a conserver sa bibliothecque n'ont pas esté si heureux qu'elle s'estoit persuadée, quoy que l'argent ne me manqua point, puisque tous ceux qui sçavent fort bien de quelle façon j'ay agi ne peuvent pas aussy ignorer qu'il m'estoit impossible de faire davantage, et que l'on ne me peut accuser d'une chose en laquelle beaucoup de personnes plus authorisées que moy et qui n'avoient pas moins de zel n'ont pourtant pas mieux réussi. C'et pourquoy il en faut attribuer toutte la faute à Messrs du Parlement, qui n'ont jamais voulu entendre à aucune proposition de touttes celle qu'on leurs a fait pour la conservation de ladite bibliothecque soit toute entière, ou en ses principales parties. Mais pour en parler encore plus véritablement à vostre Emin. il faut qu'elle sçache que si Messrs Tubeuf et Doujat eussent voulu agir en cette occasion, comme ils pouvoient et devoient, le pire qui pouvoit arriver à ladite bibliothecque eust esté de changer de maistre pour quelque temps[2], et je puis encore adjou-

---

1. 17 février ... J'ay veu la lettre que Vostre Éminence a escripte sur ce subject à M. Naudé, par laquelle elle luy mande que l'on a envoyé à Paris la donation en forme qu'elle avoit faict de sa bibliothèque il y a longtemps à Sa Majesté. Néantmoins elle n'a point paru et je ne sçais pas qui en est le dépositaire. Mais je sçais bien que sy elle eust paru, jamais la bibliothèque n'eust esté vendue. Et mesme si on y eust apporté le moindre des remèdes dont j'avois escript. C'est un grand malheur que Vostre Eminence ait esté sy mal servie et de ceux qui avoient le plus d'obligation de ne luy pas manquer. Je veux croire pour ma consolation que ce sont des coups de fatalité ausquels l'on ne pense aux remèdes que quand ils ne sont plus de saison.

(Arch. des affaires étrang., France, 881, f° 297.)

2. Dès le 6 janvier on se plaignait du mauvais vouloir de M. Tubeuf:

... Naudé est revenu qui m'a dit que l'on se disposoit à faire la vente demain mattin à huict heures et demie, et a commencer par les Bibles. Il m'a dit qu'il avoit esté voir M. de Moissac qui certainement fait tout ce qu'il

ter que vostre Emin. n'a pas pris à mon advis, toutes les précautions qu'elle pouvoit, tant pour légitimer son retour par une bonne déclaration qui cassa toutes les précédentes, que par l'envoy d'un exempt ou de quelque autre officier, qui auroient pu conserver la maison et tout ce qui estoit dedans au nom du Roy, contre la violence du Parlement. Faute de quoy j'appréhende que l'on ne fasse bientost des platfonds et des statues comme on a fait des livres, que je puis dire avoir veu vendre et dissiper pacquet à pacquet, et durant six semaines, sans que du costé de la Cour l'on y ait apporté aucun remède ; et le pire est que ceux qui ont causé ces désordres se vantent publiquement d'avoir bien fait et d'avoir agi conformément aux déclarations de Sa Majesté, suivant lesquelles ils se vantent de pouvoir faire encore beaucoup d'autre choses et d'agir ainsi violement et impunément jusqu'à ce qu'elles soient plus solemnellement révoquées que par de simples lettres de cachet, ausquelles on est en possession de ne rien deferer, ou par des arrests d'en haut, que l'on n'oseroit signiffier au Parlement. J'ay desjà dit à vostre Emin. que touttes ces voyes de douceur ne servent qu'à accroistre l'audace de ses ennemis, et qu'à moins de porter les choses avec plus de rigueur, elle ne les remettra jamais en l'estat où elles doivent estre, et elle ne se délivrera jamais de touttes les cabales et intrigues qu'ils ont desjà mises une fois hors de cour. Je ne sçai aussy, puisque vostre Emin. y est rentrée, pourquoy l'on met maintenant en compromis la demeure qu'elle y doit faire, et pourquoy l'on fait tant de belles offres à M. le duc d'Orléans affin qu'il consente que vostre Emin. ne s'en esloigne pas une autre fois. C'est, à mon advis, une chose laquelle il ne faudroit point révoquer en doute, et il vaudroit mieux employer l'argent que l'on veut donner aux mutins pour les appaiser, à restablir l'authorité royalle par force, que non pas d'ouvrir le chemin aux autres qui voudront faire du bruict, d'espérer des semblables recompenses, et se rendre ainsy tout le monde ennemi.

L'on dit encore icy que vostre Emin. a repris ses premiers errements, c'est-à-dire qu'elle est accablée d'affaires, à cause qu'elle se charge de tout et qu'elle n'est assisté de personne, et non pas mesme des secrétaires d'Estat, si ce n'est par aventure de M. Le Thelier. Il faudroit qu'elle eust une demie douzaine de personnes affidées et qui fussent actives et sedentaires, afin de pouvoir executer promptement touttes les commissions qu'elle leurs donneroit, et de suppléer à

---

peult et croyoit que par le moien d'une opposition des créantiers il pourroit gaigner quelque temps. Mais Mons[r] Tubeuf non seullement ne s'est pas voulu opposer le scindicq, appellé Lecomte, qui est à sa dévotion, mais il a dit qu'il empescheroit que les autres creantiers ne s'opposassent...

(Arch. des affaires étrang., France, 881, f° 17.)

touttes les audiences qu'elle ne voudroit ou pourroit pas donner elle mesme. Car, à moins d'un expédient semblable, vostre Emin. trouvra tousjours des nouvelles difficultez et ne sera jamais sans ennemis.

Je conclu cette longue lettre en l'exhortant de nouveau à tesmoignier autant de courage et de résolution pour faire valoir la majorité du Roy qu'elle a tesmoignée de soupplesse pour le faire sortir de sa minorité. C'est ainsi que chaque chose a son temps :

Data tempore prosunt,
Et data non apto tempore multa nocent.

Je suis, Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

De Paris, ce 17 febr 1652.

Le retour du Roy à Paris ou aux environs est si nécessaire qu'il n'y a maintenant rien, à mon advis, dans les affaires qui presse davantage. Mrs de Soissons et Montmorency ayant esté deffaits par des lieutenans du Roy, je ne sçay pourquoy on ne pourroit point maintenant espérer le semblable, et ramener le Roy en cette ville qui ne cessera jamais de tout brouillier pendant son absence.

(Archives des affaires étr., France 881, f° 301 et suiv.)

PRIX DES VIVRES

DURANT LE SIÈGE DE PARIS

EN 1590.

Aux nombreux ouvrages relatifs au siège de Paris par Henri IV, que M. A. Dufour a cités en tête de sa traduction de Pigafetta[1] et dont il vient d'augmenter la liste par la publication d'une nouvelle *Histoire du siège de Paris*[2], il faut ajouter la mention d'un manuscrit italien de la Bibliothèque nationale de Paris (fonds italien, n° 401, anc. ms. du roi 9770⁶), sorte de journal de ce qui s'est passé d'intéressant en France du 1er août 1587 au 24 septembre 1590. Ces mémoires, écrits presque au jour le jour par un italien ligueur, venu à Paris au commencement d'août 1587, donnent surtout des détails, — peu nouveaux du reste, — sur le siège de 1590. De même que les écrivains contemporains, Cornejo, Pigafetta et autres, l'auteur, témoin

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. II (1876), p. 1-8.
2. *Ibidem*, t. VII (1880), p. 175-270.

oculaire, a insisté sur le renchérissement des vivres durant le siège de Paris ; mais il a fait plus que les autres : il nous a laissé à la fin de son journal (fol. 43 et dernier du ms.) un tableau comparatif des prix des vivres *avant* le siège et *à la fin* du siège.

Ce tableau, qui offre des renseignements beaucoup plus complets que les autres relations, nous a paru utile à publier ; ce que nous faisons en y joignant une traduction. L'auteur était vénitien ; nous trouvons des preuves de son dialecte dans les formes *staro*, *paro*, au lieu de *stajo*, *pajo*, *Parisi* au lieu de *Parigi*, et dans les mots *vacha* (*vacca*), *capone* (*cappone*), *botiro* (*butirro*), *bocale* (*boccale*), *quatrino* (*quattrino*), etc., où la consonne n'est pas redoublée.

Le copiste qui a transcrit le ms. savait mal l'italien ; aussi, à côté des formes d'une orthographe hésitante que nous avons respectées, avons-nous dû parfois corriger des fautes évidentes.

PREZZO DI VIVERI IN PARISI NANSI L'ASSEDIO ET NEL FIN DE L'ASSEDO.	PRIX DES VIVRES A PARIS AVANT LE SIÈGE ET A LA FIN DU SIÈGE.
Nansi l'assedio.	*Avant le siège.*
Il grano, V^{ti} 5 il staro di lb. 300.	Le grain, 5 écus le setier de 300 livres.
L'avena, V^{ti} 2 il staro.	L'avoine, 2 écus le setier.
Una vacha, V^{ti} 8 in circa.	Une vache, 8 écus environ.
Un montone, V^{ti} 1 1/2 in circa.	Un mouton, un écu et demi environ.
Un vitello, V^{ti} 2 in circa.	Un veau, 2 écus environ.
Un capone, 4 julli [1] et mezo.	Un poulet, 4 jules et demi.
Botiro, un jullio la lb.	Le beurre, un jules la livre.
Lardo, un giuglio la lb.	Le lard, un jules la livre.
Olio, 2 giugli la lb.	L'huile, 2 jules la livre.
Ova, un quatrino l'uno.	Les œufs, un quatrin la pièce.
Succaro, 4 giugli la lb.	Le sucre, 4 jules la livre.
Latto, mezzo giulio la pinta.	Le lait, un demi-jules la pinte.
Mele, mezzo giuglio la lb.	Le miel, un demi-jules la livre.
Riso, mezzo giuglio la lb.	Le riz, un demi-jules la livre.
Herbaglie, salate et altre, per 2 quatrini quanto se ne voleva.	Salades et autres herbes potagères, autant qu'on en voulait pour 2 quatrins.
Frutti, come perseche, brugnie, al più et di più belli, 3 quatrini l'una.	Les fruits, comme pêches, prunes, 3 quatrins la pièce au plus, et des plus belles.
Cerase et altri frutti, a bonissimo mercato.	Les cerises et autres fruits, à très bon marché.

1. *Ms.* jullio.

Al fin dell' assedio.

Il grano, V^{ti} 10 il *boseo*, et 12 *boseo* fanno il staro.

L'avena, V^{ti} 36 il staro; di questo come[1] del grano non se ne trova che per gran amicitia.

Il fieno, un cavallo non ne magniava meno in un giorno, dandogline[2] a suo bisogno, che giugli 8. Una barca valeva sin a V^{ti} 100 et 120.

Un montone, V^{ti} 40 et 45, et gli piedi un V^{to}.

Un vitello, V^{ti} 50, la testa giugli 16.

Un capone, V^{ti} 4 et 5; la polanca V^{ti} 2; piggioni tutto bianco 1 V^{to} il paro.

Botiro, V^{ti}.... lb.

Lardo, 1 V^{to} la lb.

Olio, 2 V^{ti} et mezzo, et mancò presto.

Ove, 2 et 3 giugli l'uno.

Succaro, giugli 16 la lb.

Latte, giugli 5 il bocale come quello[3] di Roma.

Mele, mezzo V^{to} la lb.

Riso, 9 giugli; alla fin manca.

Semola, 12 V^{ti} il staro.

Herbe come salate et altre, per mezzo giuglio a pena se ne trova.

Frutti, come brugne, persegue, 2 giugli al meno l'una, le più belle; 1 giuglio l'ordinarie.

Cerasa et altri[4] frutti, non se ne visero durante l'assedo.

A la fin du siège.

Le grain, 10 écus le boisseau (12 boisseaux font un setier).

L'avoine, 36 écus le setier; comme pour le grain on n'en trouve que par grande faveur.

Le foin, un cheval, en lui en donnant à sa suffisance, n'en mangeait pas moins de 8 jules par jour. La barque valait jusqu'à 100 et 120 écus.

Un mouton, 40 et 45 écus, et les pieds, un écu.

Un veau, 50 écus; la tête 16 jules.

Un poulet, 4 et 5 écus; le dindonneau, 2 écus; les pigeons tout blancs, un écu la paire.

Le beurre, ... écus la livre.

Le lard, un écu la livre.

L'huile, 2 écus et demi; et elle manqua bientôt.

L'œuf, 2 et 3 jules la pièce.

Le sucre, 16 jules la livre.

Le lait, 5 jules le bocal, mesure de Rome.

Le miel, un demi-écu la livre.

Le riz, 9 jules; manque à la fin.

Le son, 12 écus le setier.

Les herbes, comme les salades et autres, on en trouvait à peine pour un demi-jules.

Les fruits, comme prunes, pêches, 2 jules au moins la pièce, des plus belles; un jules les ordinaires.

La cerise et autres fruits, on n'en vit pas durant le siège.

La plupart des *monnaies* et des *mesures de poids et de capacité* qui figurent dans ce tableau ont déjà été l'objet de notes de la part de M. A. Dufour, qui

---

1. *Ms.* cone. — 2. *Ms.* dodogline. — 3. *Ms.* qullo. — 4. *Ms.* alti.

a rencontré dans Pigafetta, italien comme notre auteur, les mêmes expressions. C'est ainsi que nous savons que l'*écu pontifical*, le seul dont il soit ici question, vaut 5 fr. 50 de notre monnaie, et le *jules*, qui en est la vingtième partie, 27 centimes et demi[1]. Nous savons aussi que la *livre* italienne de cette époque est de douze onces et que le *staro* (*stajo*, fr. *setier*) équivaut à peu près à 150 litres[2]. Nous avons de cette façon la valeur du *boisseau*, mesure française, que l'auteur a tant bien que mal transcrit sous la forme *boseo*; ce boisseau, douzième partie du *setier* italien, vaut donc 12 litres et demi.

La *pinte*, mesure française, a pour équivalent le *boccale* italien, soit un peu moins d'un litre. Quant à la *barque*, c'est la mesure réelle du chargement d'une barque; le mot *barca*, dont le sens s'est généralisé, s'applique aujourd'hui, en italien, à tout monceau de foin, d'herbe, de paille, etc.

Le *quatrin*, soixantième partie de la livre (*monnaie*), comprenait 4 deniers.

Gaston Raynaud.

VERS LATINS

SUR LES TABLEAUX DE LA GALERIE DE MÉDICIS AU LUXEMBOURG.

1626.

Vers la fin de l'année 1620, Marie de Médicis, après avoir fait la paix à Brissac avec son fils Louis XIII, revint à Paris et voulut faire décorer la grande galerie du palais du Luxembourg qu'elle venait de faire bâtir. Sur l'avis du baron de Vicq, ambassadeur de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, elle s'adressa à Rubens et le chargea de retracer les principaux événements de sa vie. Rubens vint en France en 1621, peignit les esquisses à Paris, et de retour à Anvers exécuta les tableaux, au nombre de vingt-un, avec l'aide de ses plus habiles élèves. Revenu à Paris au mois de février 1625, il mit la dernière main à cette magnifique galerie et compléta son œuvre par trois portraits : celui de Marie de Médicis en Bellone et ceux de son père François de Médicis et de sa mère Jeanne d'Autriche. Ces tableaux furent placés dans une galerie attenante à la chambre de la reine, galerie percée de neuf fenêtres sur la cour et de neuf fenêtres sur le jardin[3]. *La conception de Sa Majesté* occupait l'espace entre la porte et la première fenêtre du côté du jardin, les autres compositions couvraient les entre-deux de fenêtres suivant l'ordre chronologique; le *Couronnement de Sa Majesté* se trouvait après la neuvième fenêtre, la *Mort du roy Henry le grand* et la *Régence de Sa Majesté* remplissaient la largeur de l'extrémité

---

1. *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. II, p. 81 (note 1).
2. *Ibidem*, t. II, p. 15 (notes 5 et 6).
3. Cette galerie a été détruite pour faire place au grand escalier d'honneur du palais du Sénat.

de la galerie ; puis en retour, et entre les croisées, se déroulait le reste de l'histoire de Marie de Médicis terminée par la *Parfaite union entre le Roy et Sa Majesté.* Enfin au-dessus de la cheminée construite entre les deux portes, conduisant dans les appartements de la reine, on voyait son portrait en Bellone et de chaque côté les portraits de son père et de sa mère[1].

En 1626, un anonyme, qui ne nous a laissé que les initiales de son nom, M. *D. S. G.*, composa des *Vers latins sur les tableaux qui sont en la gallerie du Palais de la Royne Mère du Roy.* C'est un véritable livret de la galerie de Médicis. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire calligraphié, venu de Baluze, sous le n° 4894 B du fonds latin[2]. La description de chacun des vingt-un tableaux de Rubens occupe un feuillet du manuscrit et une double notice est consacrée au onzième tableau. On remarquera que, si l'on doit s'en rapporter à ce livret, les compositions de Rubens n'ont point été exactement disposées au musée du Louvre suivant la place qu'elles occupaient dans la galerie du Luxembourg, la *Félicité de la Régence* (n° 448) y devait précéder les *Mariages de France et d'Espagne* (n° 447).

H. O.

VERS LATINS SUR LES TABLEAUX QUI SONT EN LA GALLERIE DU PALAIS DE LA ROYNE MÈRE DU ROY. PAR M. D. S. G.

L'AN 1626.

1. *La Conception de sa Majesté* (434)[3].

Jupiter et Junon s'embrassent dans le ciel, les trois Parques au dessoubz filent la vie sa Majesté.

Fortia, longa mihi duxerunt stamina Parcæ
Austrica Tyrrheno de Jove Juno parit.

2. *Naissance de sa Majesté* (435).

Les Génies versent à pleines mains des fleurs, la rivière d'Arne fleurit.

Florida florenti floret florentia flore,
Spargite de cœlo lilia mixta rosis.

3. *Education de sa Majesté* (436).

Les Graces forment le corps de sa Majesté. Minerve instruit son esprit.

Cui Charites corpus formant, mentemque Minerva
Naturæ dubium majus an artis opus.

---

1. Ces détails sont empruntés à la *Notice des tableaux du musée du Louvre,* par M. Fréd. Villot, p. 223 et 231.
2. Volume oblong de 24 feuillets en parchemin, 78 sur 115 millimètres.
3. Les numéros entre parenthèses se rapportent à la *Notice des tableaux du musée du Louvre.*

4. *Henry le Grand désire d'avoir en mariage sa Majesté* (437).

L'Amour présente le portrait de sa Majesté au Roy Henry le Grand. La Renommée luy fait congnoistre son mérite. Le Roy en est espris.

Cerne triumphatum miro certamine Martem
Fama hunc virtutis formaque picta domam.

5. *Mariage de sa Majesté* (438).

Sa Majesté est espousée à Florence par le grand Duc, son oncle, au nom du Roy Henri le Grand. M. le Grand ayant presenté la procuration.

Dux magnus magno pro rege est pronubus, adstat
Legatus magnus, magna fit inde salus.

6. *Sa Majesté arrive par mer à Marseille* (439).

Les Nereides, Tritons, et poissons de la mer de France se resjouissent.

Nympha maris Thusci dum Francas appulit horas
Flent Thusci, at Franci numina læta maris.

7. *Consommation du mariage* (440).

Jupiter vainqueur ayant posé les armes prend son repos dans le ciel au seing de Junon.

Juppiter in casta viator Junone quiescit
Francorum imperii gignitur inde quies.

8. *Naissance de Monseigneur le Dauphin* (441).

Le visage de sa Majesté paroist merveilleusement gay, lorsqu'elle jette l'œuil sur le premier et le plus beau fruit de son heureux mariage.

Mater amans prolis, regni regina, mariti
Sponsa, o quam partu est exhilarata sacro.

9. *Régence de sa Majesté* (442).

Le Roy Henry le Grand sur son despart remet à sa Majesté l'éducation de Monseigneur le Dauphin et la conduite de ses estats.

Addere servatis Henricus rapta parabat,
Vult servet sponsæ pignora, regna, fides.

10. *Couronnement de sa Majesté* (443).

La représentation de la cérémonie faite à Saint-Denis.

Lætitia merito et pompa majore coronam
Non legis Augustas implicuisse comas.

11. *Mort du Roy Henry le Grand* (444).

Le Roy est emporté dans les cieulx par l'aigle de Jupiter. La France verse des larmes pour cette perte.

Henricus fugit indigna dum morte peremptus
Gallia flet lacrymis dignior ipsa suis.

12. *Régence de sa Majesté* (444, 2).

Sa Majesté grandement affligée est suppliée par les François bien desolez de vouloir prendre la regence de l'estat.

Mœsta tibi mœstæ, viduæ viduata minorem
Et se committit Gallia facta minor.

13. *Sages conseils de sa Majesté* (445).

Sa Majesté estouffe les mauvais desseings des brouillons et escarte sagement les troubles qui pouvoient survenir de la part des anciens de l'estat. Appolon, le plus jeune des Dieux, par l'ordre de Junon, chasse tous les monstres avec sa lumière et les tue avec ses flesches.

Horrida monstra Dii pellunt Junone volente
Hæc juvenis lucem pertimuere Dei.

14. [*Triomphe de sa Majesté*] (446).

Armement pour la conservation du Roy et de l'estat et pour le secours des alliez.

Magna regens prolem regnum sociosque tuetur,
Hæc tria divinam bella merentur opem.

15. [*Félicité de la Régence*] (448).

Sa Majesté gouverne l'estat avec paix et justice. Astrée dans les cieux tient la balance droite.

Sic positis armis Gallos Astræa regebat
Jus cunctis, meritis præmia, pœna malis.

16. [*Mariages de France et d'Espagne*] (447).

Double mariage de France et d'Espagne. Eschange fait à Saint-Jean de Lus.

Itque reditque mihi nata, ut sic fœdera pacis
Dupplice conjugii stem bene nexa jugo.

17. *Majorité du Roy* (449).

Sa Majesté remet au Roy la conduite du vaisseau de l'estat qui est en son entier et voguant heureusement.

Flecte gubernator navim fœlicibus austris,
Fluctibus invitis integra transtra vides.

18. *Sortie de Blois* (450).

Sa Majesté sort de Blois pour chercher les moyens de revoir le Roy et ses autres enfans.

Erupi me carum regem prolemque revisam,
Omnia maternus vincula rumpit amor.

19. *Traitté d'Angoulesme* (451).

Mercure reçoit de la main de sa Majesté le rameau d'olivier.

Interpres divum nec Marte nec arte parentem
Dic victam, matris viscera vicit amor.

20. *Sa Majesté se retire à Angers* (452).

La déesse de Seureté reçoit dans son temple sa Majesté qui est conduitte par Mercure.

Afflictis Dea quæ præstas viduisque levamen
Matribus in te una sit mihi tuta quies.

21. *Retour de sa Majesté auprès du Roy* (453).

Le serpent Pithon, qui représente la Calomnie, est tué par un coup du ciel.

Stare suis dispersa locis miraris, adora
Numen vindice quo bellua dura cadit.

22. *Parfaite union entre le Roy et sa Majesté* (454).

Les deux cœurs réduitz en ung.

Ex uno duo corda Deus formavit in unum,
Efficit ut redeant cor duo corda Deus.

Sa Majesté triomphante des guerres et des calomnies.

Omnia victa jacent, fera bella, calumnia dira,
Implent Europam pignora fama polos.

Autre (457).

Pour le tableau qui est sur la cheminée.

Magna parente, viro major, sum maxima natis,
Magnorum heroum filia, sponsa, parens.

BOILEAU AU CLOITRE NOTRE-DAME

Notre bulletin de mars-avril contient une fort intéressante notice de M. l'abbé V. Dufour sur la maison de l'abbé Chastelain dans le cloître Notre-Dame, où mourut Boileau, le 13 mars 1711. Notre savant confrère rappelle d'abord, d'après Éd. Fournier, que Boileau vint s'établir dans le cloître lorsqu'il eut vendu sa maison d'Auteuil ; puis, il mentionne un acte de 1688 où le poète « déclare demeurer à Paris, cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond » ; enfin il détermine rigoureusement l'emplacement de la maison de l'abbé Chastelain : c'était la dernière du cloître, ayant vue sur le terrain, et au-delà sur le petit bras de la Seine.

Voici un tout petit fait de plus à ajouter à ces curieux renseignements ; je

l'ai trouvé, — et il se trouve, — bien par hasard, dans une étude de Sainte-Beuve sur les cinq derniers mois de la vie de Racine, au tome X des *Nouveaux Lundis.*

L'auteur de *Port-Royal* s'était servi pour ce travail de la correspondance manuscrite d'un certain M. Vuillart, ami de Racine et de tous les jansénistes de l'époque. Il y a puisé des détails souvent inédits, toujours précieux, sur les derniers jours de Racine, où, entre parenthèses, M. l'abbé Dufour trouverait peut-être matière à un pendant de sa notice sur la mort de Boileau; mais là n'est pas la question.

Sainte-Beuve se laisse entraîner par l'intérêt de ces lettres et continue ses extraits sans s'arrêter à la limite de son sujet. C'est ainsi qu'il cite toute une lettre de « son chroniqueur », comme il l'appelle, sur la réception à l'Académie du successeur de Racine, M. de Valincour.

Ce M. de Valincour succédait aussi à Racine comme historiographe du roi, et devenait par suite doublement collègue de Boileau. Or le directeur de l'Académie, M. de La Chapelle, en répondant au discours du récipiendaire, fit le plus grand éloge de Racine et du nouvel élu, mais ne souffla mot de Boileau :

« ... Il a gardé un tel silence au sujet de M. Despréaux qui a demandé lui même à sa Majesté ce nouveau collègue, que ce silence paraît très-affecté : car l'inadvertance en tel cas ne peut aller naturellement si loin. Voilà de quoi produire une nouvelle querelle sur le Parnasse. Despréaux, le cher Despréaux qui est fort naturel et fort sincère, me disait dimanche dernier à une thèse de son petit-neveu, fils du président Gilbert, que La Chapelle.... car ce silence lui paroît très-malhonnête et très-offensant, *et s'il n'étoit aussi occupé qu'il l'est d'un déménagement (car il quitte le logis du cloître Notre-Dame où il étoit près le puits pour un autre qui a vue sur le jardin du Terrain)*, il auroit déjà produit quelque chose de vif... »

Ceci est écrit le 9 juillet 1699. C'est donc à cette date que Boileau vint habiter la maison de l'abbé Chastelain, où il devait mourir douze ans plus tard. On voit en outre qu'il demeurait déjà au cloître, près du Puits ; il n'y a plus qu'une toute petite lacune à combler sur l'époque où Boileau s'était installé dans cette maison près du Puits.

Je ne sais si on me pardonnera cette trop longue note pour un si petit fait : je dirai du moins, pour m'excuser, que « rien n'est indifférent en matière de grands hommes » et que j'ai éprouvé un réel plaisir à confirmer, en les complétant un peu, les judicieuses recherches de M. l'abbé Dufour.

Fernand Bournon.

JULES CÉSAR SUR LES HAUTEURS DE ROMAINVILLE.

Sous ce titre a paru en juin 1869, dans la *Revue militaire française*, un article de M. Maurice La Chesnais, où l'auteur a traité un peu trop poétiquement peut-être cet épisode de la guerre des Gaules ; il

m'est revenu en mémoire à propos de l'intéressante communication de M. l'abbé Thédenat faite à la Société de l'Histoire de Paris dans la séance du 17 mai dernier.

M. La Chesnais se demande si Jules César a résidé dans l'oppidum des Parisiens, et répond négativement en précisant la situation où se trouvait Jules César au commencement de la sixième campagne des Gaules. Pressé de congédier l'assemblée générale réunie à *Samarobriva* (Amiens), car il était inquiet de l'absence des députés de certains peuples, ceux de Trèves, de Chartres et de Sens en particulier, César dissout cette assemblée et indique à bref délai, comme nouveau lieu de réunion, *Lutetia Parisiorum*, où il devait diriger les États, *peregit consilium*, ce qu'on peut appeler les *premiers États de Paris* par analogie avec le combat de Labiénus contre les Parisiens commandés par Camulogène, que M. de Saulcy a appelé la *première bataille* de Paris. Le même jour, César part à marches forcées pour le pays des Sénons, en passant par Compiègne et Meaux. Sa présence ayant conjuré le danger, il revient par la rive droite de la Seine au lieu qu'il a lui-même fixé, pour se préparer à la campagne contre les Trévires révoltés et pour être aussi à proximité des Carnutes qui, eux également, avaient négligé d'envoyer leurs députés à Amiens. César était à la tête de sept légions, 42,000 hommes environ, sans compter les contingents alliés et la cavalerie gauloise auxiliaire qu'il fallait installer non loin de Lutèce. Deux emplacements se présentaient à lui : le plateau recouvert aujourd'hui par la forêt de Montmorency, et celui qui s'étend des Buttes-Chaumont et des hauteurs de Belleville aux forts de Romainville, de Noisy et de Rosny. Le général romain choisit ce dernier. Ce plateau est plus vaste, plus important que le premier; il est plus à portée du fleuve; il commande, par les hauteurs de Chaumont, de Belleville, de Ménilmontant et de Montmartre, qui le prolongent à l'ouest, la vallée de la Seine; enfin, venant de Melun, le consul le rencontrait sur sa route après avoir franchi la Marne à Charenton, et s'y trouvait parfaitement posté. Longtemps on avait placé le camp occupé par les troupes romaines sur la rive gauche de la montagne dite depuis de Sainte-Geneviève. Léon Fallue a le premier émis une autre opinion, en l'appuyant de considérations et de découvertes même qui achèveront de convaincre le lecteur.

« Le conquérant, dit-il, tenait toujours ses légions à une certaine distance de la ville principale des peuples qu'il visitait ; cette remarque nous a fait chercher son campement sur les hauteurs de Belleville et nous ne l'avons pas fait sans fruit. En effet, tout près du fort de Romainville, nous avons trouvé un tronçon de boulevard antique qui borde le sommet de la côte, devant la *plaine des Vertus*, et se voit encore sur une longueur de près de 200 mètres. Il disparaît ensuite

par l'effet des éboulements et des travaux nécessités pour la construction du fort actuel.

« A l'est, les maisons tendant des glacis du fort à la grande route semblent avoir été construites sur une rampe qui n'était autre chose que l'ancien boulevard.

« Le *vallum* qui fermait le camp au midi a dû traverser une longue sablonnière exploitée depuis plus de trente ans. On y a trouvé une vingtaine de bêches en fer qui paraissent avoir été oubliées dans le fossé par les travailleurs romains. De ces vingt bêches, dix-neuf ont disparu. Nous avons été assez heureux pour recueillir la dernière qui est très oxydée, bien qu'ayant été trouvée dans un sable très sec, et qui aurait été réduite en poudre ferrugineuse si elle eut séjourné dans un tout autre terrain.

« S'il est enfin difficile de reconnaître, par suite des travaux modernes, les contours exacts du retranchement, il en reste néanmoins assez de traces pour indiquer l'existence d'un véritable camp romain. Nous avons été accompagné dans nos recherches par M. de Landreville, lieutenant-colonel au 5e de ligne, qui a fait une étude spéciale des camps antiques. Il a dessiné celui de Romainville et nous pouvons affirmer qu'il partage entièrement notre opinion.

« Nous attribuons donc ce camp aux légions de César et nous croyons même que le nom de Romainville (*romana villa*) consigné dans une charte de l'année 1219, citée par l'abbé Lebeuf, pourrait venir de ce camp et du séjour des légionnaires sur ce curieux plateau. » Fallue, *Conquête des Gaules. Analyse raisonnée des Commentaires de César*, p. 191. Paris, Tanera, 1862.

Une fois reconnue avantageuse par les Romains, une position militaire était adoptée par eux en toute circonstance, et on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'année suivante Labiénus occupa le camp de Romainville, ce qui détermina Camulogène à brûler l'oppidum gaulois et à se porter sur la rive gauche du fleuve pour descendre à Metiosedum (Meudon), où se livra, selon l'expression de M. de Saulcy, la première bataille de Paris. Par cette route, le vieux chef gaulois pouvait, selon l'occurrence, se jeter dans la forêt des Carnutes, ou, à l'occasion, traverser la Seine et se joindre aux Belges révoltés.

Revenons à Romainville. Jusqu'au César Julien qui installa une légion sur l'emplacement actuel du palais du Sénat, à proximité de son palais des Thermes, le plateau choisi par César était le casernement ordinaire de la garnison romaine qui surveillait le pays des Parisii : c'était un camp retranché, une de ces stations fixes que les Romains appelaient *stativa,* où hivernaient leurs troupes régulières. Cette position, outre son assiette naturelle qui la mettait à l'abri des surprises et permettait d'y rassembler au besoin toute une armée,

offrait un immense avantage pour toute grande agglomération d'hommes, et pour une armée romaine en particulier, d'être abondamment pourvue d'eau qui sourdait sur le plateau lui-même. Les Romains ne manquèrent pas d'utiliser ces différentes sources, de les réunir dans des bassins, de les canaliser; leurs travaux, négligés et mal entretenus, ont cependant, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV, pourvu plus ou moins imparfaitement à l'alimentation de Paris sous le rapport du service des eaux.

Jaloux des succès du César Julien sur les Allemands, l'empereur Constance, qui méditait son expédition des Perses, demanda les contingents Germains qui, selon les stipulations régulièrement convenues, ne devaient plus quitter la frontière du Rhin. Ammien Marcellin nous apprend que Julien décida ses soldats à obéir à l'empereur et qu'il les fit passer par Lutèce : *placuit per Parisios homines transire, ubi morabatur adhùc Cæsar. Iisque advenientibus in suburbanis Princeps occurrit, ex more*[1]. Ces troupes venaient des bords du Rhin, elles devaient arriver à Paris par le faubourg du nord pour se diriger vers Rome en prenant la route du midi. Le mot *suburbanis* est assez vague, mais ne peut prêter à équivoque ; sur la rive droite, en plat pays, il pouvait y avoir plusieurs faubourgs; il n'y en avait qu'un sur la rive gauche, si l'on veut bien se rappeler que l'*arx* romaine couvrait le plateau du mont de Paris, ou *Leucotitius*, distinct de Lutèce (l'île du Corbeau); que le palais de Julien était à mi-côte; et que ses jardins, bornés par la Seine, s'étendaient du Jardin des Plantes actuel jusqu'auprès de l'Institut. La voie romaine qui traversait Lutèce et gravissait le plateau, était bordée de tombeaux de chaque côté, garnie d'un camp à gauche de l'arx, à droite d'un cirque, le théâtre était en face du palais des Thermes, ne laissant place qu'à quelques habitations, à un seul faubourg. Aussi Ammien Marcellin a-t-il dit au pluriel *suburbanis* parce qu'il y avait place pour eux sur la rive droite. Julien donna à ses soldats à leur arrivée un repas à la suite duquel *in stativa solita recesserunt*, ils se retirèrent dans le campement habituel. On ne peut voir dans le *stativa solita* de l'historien latin que le camp de Romainville. Au chapitre suivant, il raconte que l'avant-garde des troupes se mit en marche, mais que le corps d'armée refusa de partir, envahit tumultueusement le palais pendant la nuit et demandait à voir le César qui lui donna rendez-vous pour le lendemain au Champ-de-Mars, *ut futura luce convenirent in campo*. Ici nous sommes évidemment sur la rive gauche, et l'avant-garde prévenue vint rejoindre au camp le reste de l'armée. Le Champ-de-Mars temporaire, le lieu d'exercice à proximité du palais des Thermes, sur la

---

1. Ammien Marcellin, lib. XX, cap. IV.

rive gauche, que l'on sait avoir été établi où se trouve le Luxembourg, est distingué, dans le texte d'Ammien Marcellin, par le mot *campus*, du camp retranché, *stativa*, établi par César sur la hauteur de Romainville.

Dans un autre passage[1], Ammien Marcellin a encore occasion de parler de Paris, lorsqu'il rappelle que l'empereur Valentinien alla au-devant de Jovin, passant par Paris après avoir défait les Allemands près de Châlons-sur-Marne.

La découverte à Romainville de la statuette de Mercure a été faite à l'intersection, à angle droit, des rues de Paris et de Bagnolet, à proximité du fort actuel (à 1,500 mètres environ) qui occupe une partie de l'ancien camp des légionnaires. Si l'on retrouvait le tracé qu'en a levé M. de Landreville on rencontrerait probablement, dans les rues modernes sus-nommées, une certaine concordance avec les voies principales du campement romain. Il ne serait pas sans intérêt de retrouver, pour la placer au musée parisien de Carnavalet, l'unique spécimen de la pelle trouvée par Fallue dans la sablière de Romainville; cette relique datant de plus de dix-neuf siècles serait pour nous au moins aussi curieuse que la *caliga* retrouvée dans le *vallum* d'Alesia et déposée au musée de Saint-Germain.

Pendant tout le temps de l'occupation romaine le camp fut conservé. L'invasion des Barbares en changea la destination et le fit négliger. Dans sa *Notitia Galliarum*, A. de Valois dit que « le village de Romainville tire son origine de ce qu'il y demeuroit des Gaulois romanisés qu'on appeloit souvent très simplement Romains ». La villa de l'un de ces Gaulois, plus considérable que les autres habitations, aura reçu le nom de *Romana villa* en souvenir du camp de Jules César, et non, comme l'a insinué l'abbé Lebeuf, d'un particulier nommé Romain. Ce domaine devint plus tard un palais mérovingien où l'on battit monnaie, comme l'a prouvé le même abbé Lebeuf dans sa dissertation sur un *ancien chasteau royal proche Paris* qui se nommait Save ou Savies, c'est-à-dire vert, ce canton étant couvert de prairies verdoyantes. Ce domaine passa, par donation des premiers Capétiens, au monastère de Saint-Martin-des-Champs, et au siècle dernier les bâtiments d'habitation et d'exploitation des moines, situés à l'entrée du village de Belleville, l'ancienne *Savies*, du côté de Paris, étaient encore connus sous le nom d'*Hôtel de Savy*, dit l'*Hôtel Saint-Martin*.

L'abbé Valentin DUFOUR.

1. Ibid., lib. XXVII, cap. II.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

137. Annuaire de la boulangerie de Paris, contenant la liste des boulangers du département de la Seine, des départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, etc.; publié par la chambre syndicale de la boulangerie de Paris. In-12, 635 p. et annonces. Paris, à la chambre syndicale, 7, quai d'Anjou.

138. Boulé (Alphonse). — Une cause célèbre du temps de la Terreur : le chevalier Jean-Simon Aved de Loizerolles, ancien avocat au parlement. In-8°, 15 p. Pedone-Lauriel.
Extrait de la *France judiciaire*.

139. Bourneville et P. Regnard. — Iconographie photographique de la Salpêtrière (service de M. Charcot). T. II. In-4°, IV-234 p. et 39 planches. Paris, Delahaye. 30 fr.

140. Claretie (Jules). — La Vie à Paris (1880). Première année. In-18 jésus, x-537 pages. Paris, Havard. 3 fr. 50.

141. Denis (Maxime). — Géographie du canton et de l'arrondissement de Corbeil et du département de Seine-et-Oise. In-16, 34 p. et cartes. Versailles, imp. Cerf.

142. Du Mont-Royal (Antoine). — Les Glorieuses antiquitez de Paris. Avec introduction et notes par l'abbé Valentin Dufour. In-8°, XII-103 p. avec vign. Paris, Quantin (1879). 6 fr.
Anciennes descriptions de Paris, n° 2.

143. Duparc (Henry) et Henry Cochin. — Expulsion des congrégations religieuses, récits et témoignages recueillis par MM. Henry Duparc et Henry Cochin, et précédés d'une préface par M. le duc de Broglie, de l'Académie française. (Paris.) In-18 jésus, XXVII-499 pages. Paris, Dentu. 3 fr. 50.

144. Dupont (Léonce). — Souvenirs de Versailles pendant la Commune. 2e édition. In-18 jésus, xxx-292 p. Paris, Dentu. 3 fr. 50.

145. Enault (Louis). — Guide du Salon de Paris, 1881 (2e année). In-16, 40 p. Paris, au bureau du *Moniteur des arts*, 50 cent.

146. Enault (Louis). — Paris-Salon, 1881. In-8°, 134 p. et 25 gravures en phototypie. Paris, Baschet.

147. Expulsion des Frères mineurs capucins du couvent de Paris par les commissaires Clément et Fehringer, le 5 novembre 1880. In-8°, 125 p. Paris, Poussielgue.

148. Feret (P.). — Un curé de Charenton au XVIIe siècle. In-12, IV-164 p. Paris, Gervais. 1 fr. 50.

149. Flammermont (Jules). — Histoire des institutions municipales de Senlis. In-8°, XVI-311 p., 1 planche. Paris, Vieweg.

Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques, 45e fascicule.

150. Forêt (la) de Bondy, journal financier. 1re année. N° 1. Janvier 1881. In-4°, 8 p. Paris, impr. Wattier.

Paraît le mardi.

151. Fouque (O.). — Histoire du théâtre Ventadour (1829-1879); Opéra-Comique; théâtre de la Renaissance; Théâtre-Italien. In-8°, 167 p. Paris, Fischbacher.

152. Gourdiat (Fernand). — Guillaume de Lamoignon, premier président au parlement de Paris; discours de rentrée prononcé à la séance d'ouverture de la conférence du barreau de Lyon, le 13 décembre 1880. In-8°, 54 p. Lyon, impr. Mougin-Rusand.

153. Guide du Salon de 1881. Exposition des artistes vivants. Peinture, sculpture, gravure sur médailles par numéros d'ordre. 1re édition. In-12, 62 p. Paris, impr. Guérin; 10, rue du Croissant.

154. Haury (Louis). — Série des prix de règlement applicables aux travaux de bâtiment exécutés dans la ville de Versailles et dans la limite de ses octrois, à partir du 1er janvier 1881; série publiée sous le contrôle et avec l'approbation de la Société des architectes de Seine-et-Oise. In-4°, 72 p. Versailles, impr. Manceau, 41, rue d'Angiviller. 8 fr.

155. Hémard. — Les Restes de la guerre d'Estampes, par le sieur Hémard. Précédés d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur, par Paul Pinson. In-12, XXIX-150 p. Dijon, Paris, Willem.

156. Hovelacque (A.). — L'Enseignement primaire à Paris. Laïques et congréganistes. In-8°, 46 p. Paris, Leroux.

157. Joanne (A.). — Géographie du département de Seine-et-Marne. 3e édition. In-12, 66 p. avec vign. et carte. Paris, Hachette. 1 fr.

Nouvelle collection des géographies départementales.

158. Joanne (Adolphe). — Géographie du département de Seine-et-Oise. 3e édition. In-12, 64 p. avec 17 vign. et 1 carte. Paris, Hachette.

159. La Prairie (de). — Les Églises de l'arrondissement de Soissons classées chronologiquement. In-8°, 40 p. Soissons, impr. Michaux. (1880.)

160. Leynadier (Camille). — Le Masque de fer, suivi de l'histoire du donjon de Vincennes. In-4° à 2 col., 80 p. avec vign. Paris, impr. Noblet; 12, rue Visconti. 1 fr. 25.

161. Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et

arts du département de l'Oise. T. XI. (Première partie.) In-8°, 288 p. et planches. Beauvais, impr. Pere.

162. Musées nationaux. Notice des tableaux appartenant à la collection du Louvre exposés dans les salles du palais de Fontainebleau. In-12, 71 p. Paris, impr. de Mourgues, 50 cent.

163. Notice des peintures, sculptures et dessins de l'école moderne exposés dans les galeries du musée national du Luxembourg. In-12, xvx-89 p. Paris, impr. de Mourgues. 75 cent.

164. Nouveau guide pratique dans Paris, à l'usage des étrangers et des habitants. Ministères, ambassades, postes, télégraphes, théâtres, omnibus, tramways, monuments publics, etc.; suivi d'un dictionnaire des rues, quais, places, boulevards, passages, impasses, etc. de Paris, augmenté des dénominations nouvelles. Petit in-16, VIII-236 p. avec 1 fig. Paris, Garnier.

165. PRAROND (Ernest). — Du Louvre au Panthéon (vers). In-18 jésus, VIII-233 p. Paris, Lemerre. 3 fr.

166. Programme du jeu des eaux du parc de Versailles, contenant la description du palais et des jardins, une notice sur les palais de Trianon et les renseignements indispensables au visiteur. In-12, 24 p. avec vign. Paris, l'auteur, 7, rue Guénégaud.

167. Ville (la) de Paris. 1re année. N° 1. 1er décembre 1880. In-4° à 3 col., 16 p. Paris, imp. Chaix. Un numéro, 15 c.

168. Vogue (la) parisienne, passe-temps de l'entr'acte. 1re année. N° 1. 14 février 1881. Petit in-f°, 4 p. Paris, impr. P. Dupont. Un numéro, 5 cent.

169. WALLON (H.). — Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes. T. III et IV. In-8°, 539 et 564 p. Paris, Hachette. 7 fr. 50.

170. WALLON (H.). — La Terreur, études critiques sur l'histoire de la Révolution française. 2e édition. 2 vol. In-18 jésus. T. I, IV-356 p.; t. II, 364 p. Paris, Hachette. 7 fr.

CARTES, PLANS, VUES.

171. Carte du département de la Seine, dressée par A. Vuillemin. (La France.) Paris, Migeon, imprim.-éditeur.

172. Compagnie des chemins de fer de l'Est. Gare de Paris; Plan du rez-de-chaussée. Paris, impr. lith. Becquet.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 15 novembre 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 octobre 1881 est lu et adopté.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de MM. le duc de Chaulnes et le baron James de Rothschild. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

672. M. l'abbé Féret, présenté par MM. Omont et Champion.

— M. Marcuse lit une communication de notre confrère M. Saint-Joanny relative à la naissance du fils de Camille Desmoulins. La note de M. Saint-Joanny est renvoyée au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) présente quelques observations sur l'ancien pont de Villeneuve-Saint-Georges au sujet d'une note de M. Douet d'Arcq insérée au *Bulletin* de septembre-octobre 1880.

— M. Robert de Lasteyrie communique au Conseil le texte d'une inscription commémorative de la pose de la première pierre du cloître de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Cette inscription, frappée au poinçon sur une lame de plomb, a été trouvée par M. Vacquer sur l'emplacement de l'ancien cloître de Saint-Germain-des-Prés.

— M. Vacquer annonce qu'à la suite des récents travaux exécutés au Mont-de-Piété, on a pris soin de reproduire dans le pavage de la cour le tracé du mur de l'enceinte de Philippe-Auguste.

— M. Cousin signale l'acquisition qu'il vient de faire pour la Bibliothèque de la ville de la seconde édition de la relation de Pigafetta. Cette édition présente quelques particularités intéressantes au sujet desquelles M. le Président demande à M. Cousin de bien vouloir remettre une note au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 décembre 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 novembre 1881 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

673. M. Casimir Lefèvre-Pontalis, élève de l'Ecole des chartes, présenté par MM. de Lasteyrie et Omont.

674. Mme J. Romain Boulenger, présentée par MM. Mareuse et Dufour (de Corbeil).

675. M. Jacques Chéron, présenté par MM. de Montaiglon et Omont.

— Le Conseil est vivement touché de la démarche de Mme J. Romain Boulenger et de M. Jacques Chéron qui ont désiré remplacer parmi les membres de la Société deux de nos confrères dont la perte a été unanimement regrettée.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Victor Duruy relative à l'article du dernier *Bulletin* intitulé : *Jules César sur les hauteurs de Romainville*[1] :

« Dans la très intéressante note de M. l'abbé Dufour insérée au dernier *Bulletin*, César est nommé *Consul* au lieu de *Proconsul*, c'est une faute grave puisque tout le débat entre César et le Sénat portait sur cette question : César sera-t-il consul à l'expiration de son commandement en Gaule? J'y vois aussi que la première bataille de Paris fut livrée à Meudon; j'ai combattu dans le troisième volume

---

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, sept.-oct. 1881, p. 153.

(p. 206) de mon *Histoire des Romains* l'opinion qui fait descendre Labiénus à Meudon et M. de Saulcy s'est rendu à mes raisons. Mais j'accepte parfaitement que le camp de Labiénus ait été d'abord assis sur les hauteurs de Romainville, d'où ce général est descendu pour se rapprocher de la Seine au moment de l'opération du passage. Je crois que peu de Parisiens pourront admettre que les Romains aient impunément gravi les hauteurs du Bas-Meudon et livré bataille en des lieux si peu propres à une grande action de guerre. »

— M. de Montaiglon fait remarquer que l'auteur des « *Vers latins sur les tableaux qui sont en la Gallerie du Palais de la Royne Mère du Roy par M. D. S. G. l'an* 1626 », publiés au dernier *Bulletin* [1], pourrait bien être le sieur de Saint-Germain, Mathieu de Mourgues ou de Morgues, aumônier de Marie de Médicis. Plusieurs des factums de ce célèbre pamphlétaire sont en effet signés « Le sieur de Saint-Germain », et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il soit l'auteur de ce petit livret fait en l'honneur de Marie de Médicis, à la personne de laquelle il fut toute sa vie attaché.

— M. Mareuse donne lecture d'une note de notre confrère M. Leclerc sur le *Fief de Vaudetard*, *à Issy* (1117-1790). Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. l'abbé Valentin Dufour présente quelques observations relatives au plus ancien plan de Paris qui ne serait point le plan bien connu de la *Cosmographie* de Munster, mais un plan contemporain, d'origine française, et qui aurait servi plus tard à illustrer la *Cosmographie* de Munster. M. Mareuse fait à ce propos passer sous les yeux du Conseil une série d'anciens plans de Paris tirés de sa collection, et M. le Président demande à M. l'abbé Dufour de bien vouloir remettre une note sur ce sujet au Comité de publication.

II.

VARIÉTÉS.

LES ANCIENS PROPRIÉTAIRES DE L'HOTEL CARNAVALET

1544-1790.

Un de ces hasards heureux qu'on rencontre parfois — même quand on les cherche — m'a fait tomber entre les mains un lot de vieux parchemins lacérés et dépareillés, mais infiniment précieux pour

---

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, sept.-oct. 1881, p. 148.

nous, car ils ne sont autres que les anciens titres de propriété de l'hôtel Carnavalet, que les *curieux* parisiens attendent depuis si longtemps pour éclaircir les points les plus intéressants de l'histoire de ce bel édifice, restés précisément les plus obcurs.

La trouvaille, d'ailleurs, est curieuse autant que précieuse. C'est un marchand de parchemin au poids, à l'usage des relieurs et des cartonniers, qui m'a apporté cette liasse de vieux actes notariés, embrouillés comme s'ils avaient été jetés au panier, lacérés comme s'ils provenaient d'un pillage. Heureusement les morceaux en sont bons; mais beaucoup manquent au récolement, ce qui rendait la reconstitution difficile. — Soit dit pour excuser les fautes du réviseur.

Félibien nous a fait connaître le nom du premier propriétaire et fondateur de l'hôtel Carnavalet, le président Jacques des Ligneris; celui du second propriétaire est resté attaché à la maison; les plans de Jean Marot nous en révèlent un autre, M. d'Argouges, sans fixation de date ni désignation de personne; Mme de Sévigné nomme (à tort) M. d'Agaurry; on rencontre ensuite quelques vagues mentions de Brunet de Rancy, de La Briffe, et c'est tout. Les dates, les successions restent indécises. On ne sait même pas pour qui Mansard a opéré la grande transformation, qu'il a pris soin de signer du millésime 1661 au point culminant de sa façade.

Tout cela est éclairci par les actes que j'ai sous les yeux. Ce second fondateur pour qui l'hôtel Carnavalet a été réédifié, tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui, est un inconnu, un simple *traitant*, Claude Boislève, obscur satellite de Fouquet, victime, comme lui, de la Chambre de Justice de 1661, qui confisqua l'hôtel juste au moment où Mansard venait d'en signer ainsi le bon à saisir.

Après avoir reconstitué l'état civil authentique de l'hôtel Carnavalet et assuré ainsi une base solide à son histoire, je me propose d'en publier une monographie que j'avais esquissée dès 1866 dans un article de revue, tendant à rectifier quelques-unes des erreurs qui distinguent la notice de M. Verdot. Mon ami, M. de Montaiglon, en a donné depuis deux savantes et fines études critiques, au point de vue spécial de l'art, qui me rendront la tâche plus facile, bien que je ne partage pas toutes ses opinions. Pour le moment, je ne veux que prendre date au sujet de la découverte de ces documents nouveaux, que je vais analyser pour que ceux qui parleront de l'hôtel Carnavalet puissent en profiter dès à présent.

— Le 18 mars 1544, Jacques des Ligneris achète le terrain aux chanoines du prieuré de Sainte-Catherine. Le titre de cette acquisition, inscrit sur un rouleau de deux aunes de long, était conservé dans le trésor des chartes du prieuré. Un extrait se trouve au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale dans le dossier *Luillier*. Il m'a été obligeamment communiqué par notre confrère M. Lecaron.

Le président fait bâtir et décorer son hôtel par Pierre Lescot et Jean Goujon. Il meurt le 11 août 1556.

— Ses enfants, Théodore et Jeanne, femme de Claude du Puy, l'occupent d'abord en commun. Il revient à Théodore seul par suite d'un partage opéré le 28 septembre 1565.

— Celui-ci le vend en 1578 à dame Françoise de la Baume, veuve de Fr. de Carnavalet, qui le conserva vingt-quatre ans et lui laissa son nom.

— Elle le revendit en 1602 à Florent d'Argouges, trésorier général des maison et finances de la reine Marie de Médicis. C'est le même Florent d'Argouges, sans doute, qui, le 22 janvier 1611, donne titre nouvel de reconnaissance de lods et ventes aux religieux de Saint-Victor, co-seigneurs du fief, et peut-être aussi qui figure encore comme propriétaire dans l'acte de concession de douze lignes d'eau octroyées par le roi Louis XIII en 1629 pour l'hôtel Carnavalet. Mais il est probable que l'hôtel avait passé à son fils Florent II, sieur de Noyen, quand Jean Marot en publia les plans, coupe et élévation, vers 1640, sous le nom d'hôtel d'Argouges. En tout cas, il ne sortit de la famille qu'en 1654 par la vente que « la dame d'Argouges » en fit à Claude Boislève.

— Ce Claude Boislève, intendant des finances, était intéressé dans les affaires du roi depuis 1651. C'était le troisième fils de Charles Boislève, conseiller au parlement de Bretagne, et le frère de Gabriel Boislève, évêque d'Avranches. Il avait fait, dans les vivres militaires et autres *parties*, une très rapide — trop rapide — fortune évaluée à dix-huit millions. Il possédait, entre autres terres, une notable part du duché de Penthièvre démembré. C'est pour lui que Mansart entreprit la reconstruction de l'hôtel Carnavalet parachevée en 1661. Outre le témoignage des dates, nous voyons ses armes, *d'azur à trois sautoirs d'or alaisés*, figurer dans la grande vue de Blondel, sur l'égide de la Minerve qui surmonte la nouvelle façade. Par égard pour les vieux maîtres, l'ancien portail avait été respecté, y compris les armoiries de Carnavalet peintes ou sculptées dans le charmant écusson de Jean Goujon.

— L'hôtel de Boislève à peine achevé est saisi par arrêt de la Chambre de Justice du 18 juillet 1662. Il fut vendu par décret le 19 novembre 1666 et adjugé au Roi au prix de cent mille livres.

— Le 13 mai 1667, un arrêt du Conseil transporte la propriété de Carnavalet à Gaspard de Gillier, conseiller au Parlement, en compensation de la finance de quarante mille livres d'augmentation de gages qu'il avait acquises en vertu d'un édit royal de 1661 révoqué en 1664.

L'arrêt de transmission fut signifié à Claude Boislève en sa prison du petit Châtelet. Il ne l'accepta pas sans protester et sans tenter une contre-saisie aussi inutile que la distraction de ses meubles qu'il

essaya de dissimuler sous le nom de son frère l'évêque d'Avranches, complaisance qui valut à celui-ci une sévère amende de douze mille livres.

Malgré toutes oppositions et revendications, même de la part de l'abbé d'Argouges, aumônier du roi, frère cadet de Florent Ier, réclamant un reliquat du prix de vente non payé, Gillier fut maintenu en possession jusqu'à l'accommodement conclu le 25 septembre 1677, entre le roi et la veuve de Boislève, qui confirma audit Gaspard de Gillier la pleine et paisible propriété de l'hôtel Carnavalet. Mais il ne l'habita jamais en personne.

« Gillier — dit le mémoire secret des *Portraits du Parlement* — est « de la religion, de nulle capacité, et de nulle suite, engagé dans la « dépense et dans les plaisirs et parmi les dames de l'île (c'est-à-dire « de l'île Saint-Louis), dépendant entièrement de son oncle, maître « d'hôtel du roi. »

Cet oncle s'appelait Melchior de Gillier. Gaspard, Melchior, quand bien même la note ne le dirait pas, ces noms bibliques des rois mages trahissent le religionnaire. Religionnaire peu fervent d'ailleurs, car il fut des premiers à abjurer aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes :

« Le roi — écrit Dangeau à la date de janvier 1686 — a donné une pension de mille écus à Gillier, conseiller au Parlement, nouveau converti. »

Le principal titre de Gaspard de Gillier à notre attention, c'est que c'est lui qui fut le propriétaire de Mme de Sévigné. Elle entra à Carnavalet, succédant à Mme de Lillebonne, en 1677 et ne le quitta qu'en 1696, date de sa mort. Le nom de M. d'Agaurry, cité dans la lettre de 1679, deviendrait dès lors inexplicable — Gillier n'ayant vendu l'hôtel qu'en 1694 — si nous ne trouvions en note de l'article reproduit plus haut : « Il a épousé une d'Agaurry, a des intérêts secrets « dans les affaires du roi avec ses beaux-frères ». Ce serait alors un premier mariage, car sa femme, nommée dans tous les actes de 1667 à 1694, s'appelle Elisabeth Biddé. M. d'Agaurry n'aurait fait acte de propriétaire que comme représentant de Gillier son beau-frère? Ce point reste à enquérir.

— Le 10 août 1694, — avant l'expiration du bail Sévigné qui courait encore en 1697 comme le prouve une lettre de Mme de Coulanges, — Paul-Etienne Brunet de Rancy, receveur général des finances, et Geneviève Colbert, sa femme, se rendent acquéreurs de l'hôtel Carnavalet saisi sur Gaspard de Gillier à la poursuite de dame Elisabeth Biddé, son épouse, séparée de biens. — Il s'agit probablement d'une simple formalité de procédure, comme le décret volontaire, ancienne forme légale de la purge des hypothèques.

Brunet de Rancy habita son hôtel dès qu'il put en disposer « après

l'avoir fort embelli et orné en dedans, » dit Piganiol. C'est sans doute de ces embellissements que date le dernier salon Louis XIV subsistant à l'hôtel Carnavalet et où nous avons — par une fraude pieuse — rétabli dans les écussons martelés les armes du marquis et de la marquise de Sévigné. Un inventaire de 1746 nous apprend que les portraits du Roi, de Colbert et de Turenne figuraient à la place d'honneur au-dessus des cheminées monumentales des grandes chambres de parade.

— Le 28 janvier 1717, Brunet de Rancy et Geneviève Colbert donnent l'hôtel Carnavalet en avancement d'hoirie à leur fille, Françoise-Marguerite, mariée depuis 1703 à Pierre-Arnaud de La Briffe, conseiller d'État, plus tard intendant de Bourgogne.

Obligé de transférer sa résidence à Dijon où il mourut en 1740, M. de La Briffe loua son hôtel en 1736 à M. Paris de La Montagne. Mme de La Briffe y rentra dès qu'il redevint vacant, en 1745, et y mourut le 12 mai 1747.

— Par donation entre vifs, elle en avait transmis la propriété, le 14 septembre 1746, à son fils aîné, Louis Arnaud de La Briffe, intendant de la généralité de Caen, mais en s'en réservant l'usufruit, et à charge de substitution en faveur de l'aîné de la famille.

Après la mort de sa mère, Louis-Arnaud de La Briffe, retenu dans son intendance de Caen, loua l'hôtel Carnavalet, en mai 1748, à Louis Moret de Bournonville, ancien colonel des dragons, qui y demeura jusqu'en 1763.

— Louis-Arnaud de La Briffe meurt en 1752. L'hôtel Carnavalet passe, en vertu de la substitution, sur la tête de son fils aîné, Pierre Arnaud, âgé de 13 ans, qui devint plus tard avocat général et président au Grand Conseil. Un nouveau bail fut passé par lui, en 1766, au président d'Ormesson qui occupa l'hôtel jusqu'en 1776.

— Pierre-Arnaud de La Briffe avait obtenu au mois d'avril 1770 le transfert de la substitution grevant l'hôtel Carnavalet; et il le céda, le 27 avril 1776, en partage de succession, à son frère cadet, Arnaud-Barthélemy, marquis de La Briffe, colonel en second des dragons de la reine, qui se proposait de l'occuper. Mais il mourut prématurément la même année, à l'âge de 32 ans, laissant quatre enfants dont l'aîné n'avait pas cinq ans.

— La licitation paraît avoir été opérée dès l'année suivante. L'hôtel Carnavalet fut acquis par M. Bellanger, conseiller d'État, fils de Paul Bellanger, avocat général à la cour des Aides, qui ne l'habita pas et sur lequel je n'ai recueilli encore aucun renseignement sinon qu'il cesse de figurer dans l'Almanach royal en 1785.

— Il avait donné l'hôtel Carnavalet, de son vivant, à son neveu Antoine-Pierre Dupré de Saint-Maur, conseiller au Parlement, fils de Marie-Madeleine Bellanger, lequel n'y demeura pas non plus,

ayant son hôtel propre un peu plus bas dans la même rue Culture-Sainte-Catherine, au-delà du jardin de l'hôtel Lamoignon.

A dater de 1784 et jusqu'à la Révolution, l'hôtel Carnavalet est occupé par M. Désiné de Chavigny, conseiller au Parlement. Et pourtant je trouve un bail fait par Dupré de Saint-Maur le 28 déc. 1786 qui le loue pour neuf ans, à dater du 1er avril 1787, à M. Harvoin, receveur des finances de la généralité de Tours.

Quel accident a fait résilier cette location? Le fait est que M. Harvoin et son fils, receveur général en survivance, qui demeuraient rue du Hasard et rue Royale-Saint-Honoré, disparaissaient ensemble de l'Almanach royal précisément au cours de cette année 1787, et que M. Désiné de Chavigny continue à demeurer à l'hôtel Carnavalet aussi loin que nous pouvons le suivre.

Telle est la série des mutations de notre hôtel jusqu'à la Révolution. Bien peu de points restent encore à éclaircir, et je les éclaircirai facilement si les minutes des notaires, dont je connais maintenant les noms, sont restées intactes; chose peu probable malheureusement, car les actes si maltraités grâce auxquels j'ai pu opérer cette reconstitution de l'état-civil du vieil hôtel Carnavalet paraissent bien avoir été *empruntés* à leurs dossiers.

Jules Cousin.

INVENTAIRE SOMMAIRE DE LA COLLECTION SARRASIN.

(Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame.)

1326-1766.

Vers 1750, un chanoine de Paris, Sarrasin, archiviste du chapitre de Notre-Dame, entreprit de réunir en un vaste répertoire alphabétique tous les documents historiques confiés à sa garde.

Il ne se contenta point de placer sous chaque mot des indications renvoyant aux registres originaux, il fit de nombreux extraits sur chaque matière, de sorte que son inventaire forme lui-même une collection de près de cent volumes.

Ce n'était pas là un travail superflu, il simplifie singulièrement les recherches, en présentant au travailleur des documents qu'il serait contraint de recueillir dans toute la série des registres originaux; les renseignements de même nature, groupés ensemble, tirent de cette disposition un plus grand intérêt; enfin, certaines parties des registres capitulaires ont été endommagées depuis un siècle et sont devenues illisibles; les copies de Sarrasin ont alors l'importance d'un document original.

Cette collection est aujourd'hui conservée aux Archives nationales sous les nos LL 336-421. Il suffira d'en parcourir l'inventaire sommaire que nous en donnons pour juger de son importance[1].

---

1. Cette collection a été très peu exploitée jusqu'à ce jour. M. Franklin a

A.

LL 336. — De alienationibus, alumnis, altaribus, anniversariis, antecessione, antiphonis, appellationibus, aqua benedicta, archiepiscopo et episcopo, archivis.

B.

337-338. — De beneficiis.
339. — Beneficia S. Aniani et S. Dyonisii de Passu.
340. — Beneficia S. Johannis Rotundi in ecclesia Parisiensi et S. Christophori in Civitate.
341. — De beneficiatis, de vicariis perpetuis ecclesiæ Parisiensis. Factum pour le chapitre de l'église de Paris contre les vicaires (impr.). Arrest du conseil d'Estat du 18 août 1692 pour le chapitre de Paris contre les vicaires perpétuels de Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Martin-des-Champs, etc. Paris, Laurent Rondet, 1692.
342. — Beneficiati in ecclesia Parisiensi : sex vicarii perpetui seu socii chori.
343. — De banno et retrobanno, barra capituli, ecclesia S. Bartholomæi, beguinis, bello, S. Benedicto supra Ligerim, Bernardistis, biblia, blado.

C.

344. — Canonici Parisienses ab anno 1326 ad annum 1500.
345. — Canonici Parisienses ab anno 1500 ad annum 1748.
346. — Canonici Parisienses ab anno 1748 ad annum 1767.
347. — Canonici Parisienses honorarii, 1326-1764.
348. — Capellani in ecclesia Parisiensi, 1326-1744.
349. — Series curatorum et capellanorum S. Christophori, 1326-1747. Capellani Parisienses juxta synodos ab anno 1428 ad 1705.
350. — Capellaniæ ecclesiæ Parisiensis.
351-352. — Capellani communitatis.
353. — De carceribus capituli, f. 1-17; cardinalibus, f. 18; casibus reservatis, f. 31; Castelleto, f. 37; Celestinis, f. 79; censivis, f. 88; de officio dicto « Chasse-Truye », f. 132; de choro, f. 160; clavibus, f. 194; claustro, f. 223; clerico cantoris, f. 253.
354. — Censiva ab anno 1326 ad annum 1680.
355. — Censiva ab anno 1681 ad annum 1766.
356. — Ceremoniale ab anno 1326 ad annum 1570.

---

publié dans son ouvrage sur la bibliothèque de N.-D. de Paris toutes les notes réunies au mot *Libraria*. — Nous avons publié, dans le *Bulletin* de juillet-août 1880, un article sur le prix du blé à Paris du XIVe au XVIIIe siècle, tiré de la collection Sarrasin.

LL 357. — Ceremoniale ab anno 1570 ad annum 1680.
358. — Ceremoniale ab anno 1680 ad annum 1766.
359. — De claustro (1326-1497).
360. — — (1497-1580).
361. — — (1581-1660).
362. — — (1661-1766).
363. — De clericis matutinorum.
364. — De collegiis subditis, f. 1-67. — Collège de Montaigu, f. 68-140. — Collège des Dix-huit Écoliers, f. 161-197.
365. — De collegio Forteti. — Index seu ordo chronologicus omnium quæ pertinent ad collegium domini Forteti canonici S. Aniani in ecclesia Parisiensi (1391-1766).
366. — De comitiis cleri Parisiensis, commissionibus regis, communione, commutationibus, complectorio, compositionibus, compotis, conciliis generalibus, concubinariis, confessoribus, confratriis, etc.

D.

367. — De variis depositis in thesauro, deputatis, deservientibus, capite S. Dionysii, S. Dionysio de Carcere, disciplina ecclesiæ Parisiensis, distributionibus, doctoribus et doctorizandis in decretis.
368. — Dignitates et personatus ecclesiæ Parisiensis ab anno 1326 ad annum 1450.
369. — Dignitates et personatus ab anno 1450 ad annum 1764.
370. — De Domo Dei (1326-1750).
371. — — (1750-1766).
372. — — Table alphabétique.

E.

373. — Ecclesia Parisiensis ab anno 1326 ad annum 1474.
374. — — ab anno 1474 ad annum 1751.
375. — — ab anno 1751 ad annum 1766.
376. — Ecclesiæ Parisiensis officiarii, scilicet matricularii clerici et laïci; franci et parvi servientes.
377. — Ecclesiæ subjectæ : S. Stephanus de Gressibus, ab anno 1450 ad annum 1764.
378. — S. Benedictus (1326-1416).
379. — — (1416-1766).
380. — Episcopale, ab anno 1326 ad annum 1570.
381. — — ab anno 1570 ad annum 1764.
382. — Sanctum Sepulchrum ab anno 1326 ad annum 1450.
383. — — ab anno 1450 ad annum 1766.
384. — Sanctus Medericus ab anno 1326 ad annum 1450.
385. — — ab anno 1450 ad annum 1754.

E et F.

LL 386. — De exequiis ; de facultate decreti, theologiæ; de familiaribus canonicorum.

387. — Feudi ab anno 1326 ad annum 1766.

G et H.

388. — De S. Gengulpho, f. 1 ; S. Genovefa, f. 3 ; S. Georgio, f. 16; S. Germano Autissiodorensi, f. 17; S. Germano de Pratis, f. 99; S. Gervasio, f. 105; Hopital Saint-Gervais, f. 115; Abbaye de Gif, f. 118; Boucherie de Gloriete près le petit Chatelet, f. 119; Graineterie du chapitre, f. 127 ; de habitu ecclesiæ, f. 148; de habitu chori, f. 175 ; halis judæariis, f. 234 ; hebdomadis, f. 235; Abbaye d'Hermières, f. 258 ; Histoires qui doivent être récitées par cœur par les macicots, f. 262 ; de ecclesia S. Honorati, f. 264 ; officio horarum, f. 270 ; horologio ecclesiæ, f. 298 ; hostia, f. 302.

I.

389. — De S. Jacobo de Alto Passu, f. 2 ; imaginibus, f. 3 ; Abbaye de Jersy, f. 4; immunité du cloitre, f. 5-7 ; de impositionibus, f. 8-25 ; incendio, f. 26 ; indulgentiis, f. 27 ; infirmis, f. 30; injuriis, f. 43 ; Ile Notre-Dame, f. 61 ; de inventariis. f. 104; juratis ecclesiæ, f. 131 ; juridictione, f. 138.

390. — Juridictio spiritualis synodorum capituli ab anno 1326 ad annum 1766.

L.

391. — Lagny, f. 1 ; lampes, f. 2; Saint-Lazare, f. 5; de libraria, f. 13 ; de licentiandis in decretis, f. 51 ; litibus, f. 56; litteris, f. 81 ; ludis, f. 194; luminari, f. 197 ; luxuria, f. 209.

M.

392. — De religiosis S. Maglorii, f. 1 ; magno Consilio, f. 7 ; Abbesse de Malenoe, f. 8 ; de mandeto, f. 10 ; S. Marcello, f. 17 ; S. Marina, f. 26; S. Martino de Campis, f. 29; S. Mathurino, f. 57; officio matutinarum, f. 60; S. Mauro de Fossatis, f. 96; medicamentis, f. 104; memoria, f. 105 ; mensuris, f. 109 ; merellis, f. 111 ; magna missa, f. 120 ; missis, f. 134 ; curia Monetarum, f. 149 ; moneta, f. 150 ; monitionibus, f. 177; Monte Desiderio, f. 179 bis ; Monte Falconis, f. 180 ; Monte Martyrum, f. 181 ; muneribus, f. 184 ; musica, f. 185 ; mutationibus, f. 189.

N.

393. — Necrologium ab anno 1326 ad annum 1600.

394. — Necrologium ab anno 1601 ad annum 1749.

395. — Necrologium ab anno 1749 ad annum 1766.

N et O.

LL 396. — De collegio Navarræ, f. 1 ; S. Nicolao de Cardineto, f. 5 bis ; Nostra Domina de Campis, f. 6 ; notariatu seu secretariatu capituli, f. 7 ; notariis regiis, f. 32 ; obedientia, f. 33 ; officialitate capituli, f. 41 et 53 ; officialitate episcopi, f. 46 ; officialitate archidiaconorum, f. 51 ; officiis, f. 54 ; officiariis, f. 57 ; Antiphona de Oo, f. 72 ; de magistro operum ecclesiæ, f. 81 ; oppositionibus, f. 83 ; orationibus seu concionibus, f. 87 ; congregatione Oratorii, f. 88 ; organis, f. 89 ; ornamentis, f. 97 ; O salutaris hostia, f. 104.

397. — De sanctis ordinibus.

P.

398. — De tractatibus pacis, f. 1 ; pane benedicto, f. 7 ; pane capituli, f. 8 ; paneteria, f. 92 ; pannis sericis, f. 96 ; papa, f. 102 ; parlemento Parisiensi, f. 145 ; parvisio beatæ Mariæ, f. 150 ; pastoralibus, f. 196 ; pastu, f. 204 ; Pater noster, f. 205 ; pavimento, S. Paulo, f. 215 ; pauperibus, f. 219 ; peregrinis, f. 120 ; permutationibus, f. 224 ; S. Philippo, f. 229 ; pœnitentiis, f. 232 ; pondere regio, f. 237 ; ponte Domus Dei, f. 247 ; ponte Molitorum, f. 251 ; ponte Mercatorum, f. 257 ; pontibus, f. 263 ; portu S. Landerici, f. 264 ; prebendis, f. 270 ; abbatiis et ordine Premonstratensi, f. 274 ; præposito Parisiensi, f. 274 bis ; præposituris, f. 275 ; pragmatica sanctione, f. 279 ; pressoriis, f. 283 ; principibus, f. 284 ; privilegiis, f. 312 ; procuratore fiscali, f. 339 ; processionibus, f. 340 ; promotore capituli, f. 387 ; psalmis, f. 406 ; psalteriis, f. 408 ; pueris repertis, f. 409 ; Quadragesima, f. 431.

399. — Capituli prebendæ ab anno 1326 ad annum 1764.

400. — Pueri chori ecclesiæ Parisiensis ab anno 1326 ad annum 1751.

401. — Pueri chori ecclesiæ Parisiensis ab anno 1752 ad annum 1765.

R et S.

402. — De rasura, f. 1 ; receptione ad beneficia, f. 4 ; religiosis Recollectis, f. 4 ; Rege, f. 10 ; registris capituli, f. 42 ; reliquiis, f. 70 ; reparationibus, f. 82 ; requestis ad capitulum, f. 87 ; residentia, f. 88 ; responsoriis, f. 92 ; revestitorio, f. 97 ; rotagia, f. 98 ; sacramentis, f. 99 ; sale, f. 110 ; salvaguardia, f. 153 ; Salve regina, f. 155.

S.

403. — De scholis claustri, f. 1 ; scholis villarum capituli, f. 12 ; scrutinio, f. 14 ; S. Sebastiano, f. 17 ; sede vacante, f. 18 ; sedibus chori, f. 38 ; Senonensi archiepiscopo, f. 52 ; sepultura, f. 66 ;

servitio divino, f. 69; sigillis, f. 126; significationibus, f. 127; stagio, f. 128; officio stationum, f. 129; statutis, f. 136; disciplinis scolasticis, f. 158; synodo capituli, f. 159.

LL 404. — Servitium divinum, distributiones ab anno 1326 ad annum 1580.

405. — — — ab anno 1581 ad annum 1766.

406. — Temporalitas ab anno 1326 ad annum 1749.

407. — — ab anno 1750 ad annum 1760.

T et V.

408. — De tabulario seu clerico cantoris, f. 1; tabulariis chori, f. 6; tabula, f. 7; taillia regia, f. 24; Te Deum, f. 30; teloneo, f. 32; temporalitate, f. 34; terrali, f. 51; testamentis, f. 60; executionibus testamenti, f. 64; thure, f. 96; tonsura, f. 97; turno ad conferendum officio, f. 110; tumulis, f. 111; venatione, f. 115; versiculis horarum, f. 115; viaria, f. 116; S. Victore, f. 117; abbatia Victoriæ prope Silvanectas, f. 135; Villeta S. Lazari, f. 136; villis capituli, f. 138; vineis, f. 139; vino, f. 140; visitationibus, f. 158; Universitate, f. 161.

409. — Varia monumenta ab anno 1326 ad annum 1567.

410. — — (1568-1757).

411. — — (1758-1766).

412. — Varia monumenta. Supplementum. Ordo chronologicus, (800-1300).

413. — — (1300-1326).

414. — — (1326-1567).

415. — — (1568-1744).

416. — Varia monumenta. Personatus ecclesiæ Parisiensis, adventus, obitus (ordo chronologicus ab anno 800 ad annum 1749).

417. — Varia. Libri pastorales ab anno 800 ad annum 1200.

418. — Libri pastorales ab anno 1200 ad annum 1250.

419. — — (1250-1300).

420. — — (1300-1498).

421. — Libri pastorales. Alphabeticus ordo.

G. Grassoreille.

INSCRIPTION DU CLOITRE DE S.-GERMAIN-DES-PRÉS.

1736.

Au mois de juillet 1881, on découvrit, en déblayant un terrain de la rue de l'Abbaye, situé sur l'emplacement de l'ancien cloître de Saint-Germain-des-Prés, deux lames de plomb, de 0,33 centimètres de côté, placées

l'une sur l'autre entre deux assises d'une pile du cloître qui était restée engagée dans les constructions modernes. Sur l'une de ces lames avait été grossièrement empreinte, à l'aide de coins frappés au marteau, l'inscription reproduite ci-dessous. Elle nous apprend la date exacte de la reconstruction d'une partie du cloître, le nom de l'architecte qui en fournit les plans et le coût du travail.

ANNO VERTENTE · 1736 · R · P · DOMNO ~
CLAVDIO DVPRE SVPERIORE GENERALI ~
CONGREGATIONIS SANCTI MAVRI · R · R ~
P · P · D · D · RENATO LANEAV ET LVDOVICO ~
LATASTE SENIORIBVS ASSISTENTIBVS ET ~
R · P · D · DVBIEZ HVIVS CŒNOBII PRIORE ~
CŒPTA FVIT HÆC CLAVSTRI PARS QVÆ ~
ECCLESIAM CONTINGIT CVM ÆDIFICIIS SVPRA ~
POSITIS BENEFICIO SVPERIORVM MAJORVM ~
QVI NOMINE CONGREGATIONIS QVADRAGINTA ~
MILLIA LIBRARVM DONO OBTVLERUNT ~
PRIORI ET FRATRIBUS MONASTERII SANCTI ~
GERMANI QVI VIGINTI MILLIA LIBRARUM ~
ABSOLVENDIS ÆDIFICIIS PERSOLVENT ~
TOTVM OPVS A CAROLO BONHOMME ~
ARCHITECTO DELINEATVM ET AB EODEM ~
DIRIGENDVM ET PERFICIENDVM ~

Les Bénédictins nommés dans ce document ne comptent pas parmi les grands écrivains de la congrégation de Saint-Maur. Un seul d'entre eux, dom La Taste, est connu par ses écrits. Il était entré dans l'ordre en 1708. Tour à tour professeur de philosophie à l'abbaye de Saint-Denis et à Saint-Germain-des-Prés, il devint, en 1728, prieur du monastère des Blancs-Manteaux, à Paris. Il fut élu, en 1736, second assistant du général de l'ordre. Il joua un rôle assez marquant dans les discussions religieuses de son temps, et publia une suite de *Lettres théologiques* qui eurent du retentissement. En 1738, par la protection du cardinal de Fleury, il devint évêque de Béthléem, puis peu après supérieur des Carmélites de Saint-Denis, et enfin, en 1727, visiteur général des Carmélites de France. Il mourut le 22 avril 1754 et fut enterré chez les Carmélites de Saint-Denis [1].

Dom Claude Dupré était depuis peu supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. Il avait été élu en 1736 au chapitre de Marmoutier et mourut le 30 décembre de la même année [2].

Ce fut dom René Laneau qui lui succéda. Ce religieux fut pendant longtemps un des premiers dignitaires de son ordre. Il avait été élu, en 1730, assistant du général, il fut maintenu dans ses fonctions aux chapitres géné-

1. *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, page 701 et suivantes.

2. *Gallia Christiana*, t. VII, col. 489.

raux de 1733 et de 1738. Enfin il remplit les fonctions de supérieur général de 1737 à 1753 [1].

L'inscription recueillie par notre confrère M. Vacquer a été déposée par ses soins au musée Carnavalet.

R. de L.

NOTE SUR QUELQUES FEUILLES ORIGINALES DU PLAN DE PARIS DE VERNIQUET.

On sait qu'aux termes de la soumission du 25 octobre 1785, Verniquet, l'un des commissaires généraux de la voirie, chargé du plan de Paris, s'était engagé à fournir trois expéditions du plan général de Paris. Nous avons examiné ce qu'était devenu chacun de ces exemplaires dans un travail qui doit paraître dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. C'est en faisant des recherches à la Bibliothèque de l'Institut pour y retrouver le troisième exemplaire qui y aurait été déposé que nous avons découvert les plans qui font l'objet de cette communication.

Sous le nom de « Plan de Paris en 18 feuilles », le catalogue de la bibliothèque de l'Institut nous a indiqué 18 feuilles de dessins originaux d'une partie d'un plan de Paris; elles sont tracées sur du papier calque, et montées sur des feuilles blanches plus épaisses. Les contours des maisons sont légèrement coloriés, ainsi que le cours de la rivière et les boulevards. Ces planches offrent le même aspect que le plan de Verniquet, sauf que les monuments y sont représentés au trait, en élévation ; les îlots de maisons sont simplement indiqués par des tracés, sans que le détail des maisons ou établissements soit relevé, comme dans le plan gravé. La division des feuilles n'est pas la même; en effet, celle qui comprend les Tuileries se trouve en partie sur les feuilles 28 et 36 du plan gravé; cependant comme les dimensions sont exactement les mêmes, il n'y a pas à douter que ces feuilles soient une partie des dessins originaux du plan de Verniquet, ce qu'il appelait son *Canevas*, levé en vue de la gravure du plan et destiné à être complété. Ce qui montre que ces feuilles ont dû servir pour une reproduction qui ne peut être que celle de l'atlas du plan de Paris, c'est que si on les regarde au jour, on s'aperçoit qu'elles ont été épinglées, afin que l'on pût en prendre le calque.

Ces 18 feuilles ne portent aucune lettre. Toutefois nous avons pu reconnaître dans le nombre celles qui représentent les monuments suivants : les Tuileries et environs avec le cours de la Seine (n° 110);

---

1. *Gallia Christiana*, t. VII, col. 489-490.

l'Ecole militaire (n° 113); Notre-Dame, l'Hôtel-de-Ville, les ponts voisins (n° 115); le Luxembourg, avant la construction du Théâtre-Français, aujourd'hui l'Odéon (n° 118); une partie du cours de la Seine (n° 120); les autres feuilles se rapportent aux boulevards extérieurs et à quelques quartiers dépourvus de monuments faciles à distinguer. Quant à la date de ces plans, elle nous est fournie par la feuille n° 118. La construction du Théâtre-Français sur les terrains de l'ancien hôtel de Condé ayant eu lieu en 1781, ces dessins, qui n'en portent pas trace, sont certainement antérieurs.

Ces plans sont probablement tout ce qui reste aujourd'hui du premier travail de Verniquet sur l'ensemble du plan de Paris; il nous a semblé qu'ils méritaient à ce titre d'être signalés aux membres de notre Société.

A. Bruel.

RÉTRACTATION PAR JEAN LAILLIER

d'erreurs prêchées a Paris en 1486.

En 1486 un long débat s'engagea entre la Sorbonne et l'inquisiteur de la foi en France au sujet de propositions hérétiques prêchées publiquement à Paris par un licencié en théologie, maître Jean Laillier.

Ce n'était pas la première fois que semblable dispute s'élevait entre le recteur et l'inquisiteur, la faculté ne voulant point reconnaître l'autorité de ce dernier en matière de doctrine[1].

Jean Laillier avait émis au cours de ses Vespéries[2] et prêché publiquement les propositions suivantes :

I. « Au regard des commandemens des evesques et aultres commandemens, je ne scay s'il obligent à peché mortel, car tant de commandemens gastent tout ou nous empeschent beaucoup. »

II. « Aucuns ont voulu dire que le patron de leur ordre est ou lieu dont cheit Lucifer, ilz feront tant que, quant la matiere sera bien discutée, comme

---

1. Voyez : *Lettres choisies de M. Simon* (édit. Bruzen La Martiniere, 1730), tome III, p. 131. Richard Simon dans une lettre à l'abbé de Laroque rapporte un débat analogue à la date de 1456, et cite les propres termes de la quatrième proposition de Jean Laillier, qu'on trouvera plus loin. Duboulay, dans son *Historia universitatis Parisiensis* (t. V, p. 771-774), mentionne aussi l'affaire de Jean Laillier et donne tout au long le texte du jugement de la Sorbonne, qui intervint en sa faveur, après sa rétractation.

2. C'était le nom du dernier examen passé par le licencié la veille du jour où l'on devait lui conférer le grade de docteur.

dict Armaconus[1], que on le trouvera au lieu où est de present Lucifer, ou au lieu Pluto, ou Proserpine. »

III. « Saint Pierre et saint Paul ne sont point canonizés, ilz n'avoient point d'argent, ilz se sont canonizés de eulx-mesmes, et se le pape canonize ung sainct en disant une oroison de saint ou de saincte, je ne suis point tenu de croire sur peine de pesché mortel qu'il soit sainct. »

IV. « Si ung prestre s'estoit marié clandestinement et venoit à moi à confesse, je ne lui enjoindroie pas grant penitence. »

V. « Les prestres de l'eglise orientale ne peschent point en estant mariés, et croy aussi que ne ferions se nous l'estions. »

VI. « Gregore VII[e] pape de ce nom en son temps deffendit que les prestres ne fussent mariés, mais le povoit-il faire, c'est une question. »

VII. « Je donneray deux blans à celuy qui me produira aucun pas[2] de l'escripture par lequel serions obligés de jeuner le karesme, o toutes les circunstances sans ce que je sache repliquer. »

VIII. « Depuis le pape Silvestre l'eglise de Romme n'est plus l'eglise de Dieu, maiz de Cesar et d'argent (Wiclef). »

IX. « On doit faire son profit des légendes des saintz comme des croniques de Franche. »

L'inquisiteur et l'évêque de Paris s'émurent de ces propositions[3]; Jean Laillier, sur le conseil des docteurs de la Sorbonne, consentit à les rétracter le 29 juin 1486; c'est l'acte qui fut dressé à cette occasion et qui détaille ces erreurs qu'on trouvera plus loin. Après quoi la faculté l'admit au grade de docteur le 20 novembre, tout en lui interdisant de prêcher pendant une année. L'arrêt porte en outre défense de traduire Jean Laillier devant quelque juge que ce soit, c'est sans doute une allusion aux entreprises nouvelles de l'inquisiteur que la Sorbonne n'entendait point tolérer[4].

Le manuscrit, dans lequel nous a été conservé l'acte de la rétractation de Jean Laillier, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen, sous le n° A. 263. C'est une copie de la troisième partie de la Somme de S. Thomas d'Aquin, exécutée à Paris en 1478 par un moine de Jumiéges, étudiant en Sorbonne, d'après la souscription qui se lit à la fin du manuscrit :

« Finis Parisius, anno 1478, per me Eustachium Le Lacheur, tunc ibidem studentem et religiosum Gemeticensem. »

A la fin du volume, sur quelques feuillets blancs, le copiste a transcrit plusieurs catalogues d'erreurs condamnées à différentes époques par les évêques de Paris :

1° « Incipiunt (xxi) articuli, continentes errores Parisius condempnatos, quos assertorie tenentes, vel docentes in ipsa dyocesi, ipso facto incurrunt sentenciam excommunicationis... Actum anno Domini m° cc° 76. »

---

1. C'est probablement Almacin ou Elmacin, chroniqueur arabe chrétien du xiv[e] siècle.

2. Passage.

3. L'inquisiteur de la foi en France, qui portait le titre de « vices gerens inquisitoris fidei ultramontani », s'appelait Jean Cossart; l'évêque de Paris était Louis de Beaumont de La Forêt (1472-1492).

4. Duboulay, V, 771-774.

2° « Annullatio sentencie excommunicationis et condempnationis articulorum alias Parisius condempnatorum, quantum tangere asseruntur doctrinam beati Thome... Apud Gentiliacum, anno 1324, die jovis ante sacros cineres. »

3° « Isti sunt errores condampnati... a Domino Stephano Parisiensi episcopo, anno Domini millesimo cc lxx°, die mercurii post festum beati Nicholai hyemalis. »

4° « De mandato domini Guillelmi Parisiensis episcopi fuerunt decem articuli suprascripti... condempnati per cancellarium et fratrem Alexandrum de Hallis, de ordine fratrum minorum, anno Domini millesimo cc° xliij°. »

5° Condamnation par Étienne, évêque de Paris, du livre « De amore sive de Deo amoris, qui sic incipit : Cogit me multum etc., et sic terminatur : Cave igitur, Galtere, amoris exercere mandata. — Item librum Geomancie. qui sic incipit : Estimaverunt Indi, et sic terminatur : Rationare ergo super eum et invenies. — Item libros rotulos, seu quaternos nigromancie, aut continentes experimenta sortilegiorum... Anno Domini m° cc° lxvi°, die Dominica, qua cantatur : Letare Jherusalem, in curia Parisiensi. »

6° Condamnation par la Sorbonne, à la demande de l'archevêque de Besançon, de douze erreurs, la plupart relatives aux stigmates de saint François, prêchées par frère Jean Le Marchand (Mercatoris) de Paris de l'ordre des frères mineurs de l'observance (10 avril 1486).

7° Erreurs de Jean Laillier.

8° « Isti sunt articuli [et] proposiciones oblate et presentate facultati theologiæ Parisiensi per R. P. D. D. episcopum Meldensem, ut eadem facultas eas qualificet, 1486 .. Precedentes proposiciones predicate fuerunt a quodam fratre minorum in civitate Meldensi anno supradicto. »

H. Omont.

SEQUUNTUR ERRORES PER MAGISTRUM JOHANNEM LAILLIER

PUBLICE ET JURIDICE ABJURATÆ.

Je Jehan Laillier, prestre, maistre es ars et licencié en theologie, pour ce que suis noté, suspect et accusé avoir dit public et presché au peuple de la noble cité de Paris plusieurs proposicions scandaleuses, erronées et heretiques, pour ma justificacion, purgacion et satisfaire au peuple, qui en peult avoir esté scandalisé, promectz et jure par mes sainctes ordres que ne croy point les avoir dictes en ladite forme et teneur, ainçois se les avoie dictes ou preschées les ay abjurées et de présent abjure et revocque, ne de courage ou volenté veul estre pertinax ou obstiné en icelles proposicions, ne les deffendre, mais me reduire à la vraie verité.

1. Bien est vray et confesse avoir dict touchant la première proposicion ce qui s'en suit : Au regard des commandemens des evesques et aultres commandemens, je ne scay s'il obligent à peché mortel, car tant de commandemens gastent tout ou nous empeschent beaucoup. En quoy ay mal dit et presché et par l'ordonnance de reverend pere en Dieu monsieur l'evesque de Paris, du conseil des maistres et doc-

teurs de la faculté de theologie et aultres sages la revocque comme scandaleuse, scismatique, contraire à bonnes meurs et à la doctrine de saincte Eglise, injurieuse et inductive à rebellion contre ses souverains, et tiens et confesse sans doubte ou hesitacion aulcune que les transgresseurs de plusieurs de commandements de l'eglise peschent mortellement.

II. Item confesse avoir dict la seconde proposicion que s'en suit : Aucuns ont voulu dire que le patron de leur ordre est ou lieu dont cheit Lucifer, ilz feront tant, que quant la matiere sera bien discutée, comme dit Armaconus, que on le trouvera au lieu où est de present Lucifer, ou au lieu Pluto, ou Proserpine. En quoy ay indiscretement dict et mal presché, et comme dessus le revocque comme faulse, offensive de piteux cueurs, scandaleuse, blasphemative des sainctz canonizés et derogative a l'auctorité de saincte Eglise et suspecte de heresie.

III. Item confesse avoir dict la tierce proposicion qui s'en suit : Saint Pierre et saint Pol ne sont point canonizés, ilz n'avoient point d'argent, ilz se sont canonizés de eulx mesmes, et se le pape canonize ung sainct en disant une oroison de saint ou de saincte, je ne suis point tenu de croire sur paine de pesché mortel qu'il soit sainct. En quoy j'ay mal presché et comme dessus le revocque comme scandaleuse, pernicieuse, faulse et heretique, et quant au sens qu'elle pretend que on ne canonize sinon pour argent, injurieuse au sainct siege apostolique et a l'eglise universelle, et suis tenu de croire au moins piteusement se le pape canonize ung saint qu'il est saint.

IV. Item confesse avoir dit la quarte proposicion qui s'ensuit : Si ung prestre s'estoit marié clandestinement et venoit à moy à confesse, je ne luy enjoindroie pas grant penitence. J'ay mal dict et mal presché et la revoque comme faulse et scandaleuse quant à ce qu'elle presuppose, c'est assavoir que ung prestre se mariast clandestinement et aussy quant à elle en soy, comme temeraire, faulse, et suspecte d'erreur.

V. Item confesse avoir dict la quinte proposicion qui s'en suit : Les prestres de l'eglise orientale ne peschent point en estant mariés et croy aussi que ne ferions si nous l'estions. Je n'ay pas voulu dire que les prestres de l'eglise oriental se puissent marier apres qui sont prestres, maiz qu'ilz ne peschent point en usant de mariage contraict avant la suscepcion de sainctes ordres, combien que je ne debvoie aulcunement prescher icelle proposicion et revoque en ce que ay dict que ne ferions nous, si l'estions, comme faulse, scandaleuse, erronée et derogant à droit commun.

VI. Item confesse avoir dict la vi^e^ proposicion qui en suit : Gregore viie pape de ce nom en son temps deffendit que les prestres ne fussent mariés, mais le povoit il faire, c'est une question. Je n'ay

point voulu dire qu'il ne fust deffendu longtemps avant Gregoire VIIe et ne doibt aucun doubter si le pape le peult faire ou ordonner, car ce seroit derogué à l'auctorite du saint siege apostolique. J'ay en cest article mal dit, par ce que j'ay dict et baillé entendre au peuple que la constitucion de la continence et chasteté des prestres fut seullement ordonnée par ung pape, car elle est instituée par le pape et le conseil general de l'eglise et acceptée par l'eglise occidentalle et la revoque comme contraire à bonnes meurs et doctrine et aussi derogant au saint siege apostolique.

VII. Item confesse avoir dit la VIIe proposicion qui s'ensuit : Je donneray deulx blans à celuy qui me produira aucun pas de l'escripture par lequel soient obligés de jeuner le karesme, o toutes les circumstances, sans que je sache repliquer. J'ay parlé mains que deuement et en termes que prestres bien composés et reglés n'ont acoustumé ou usage de prescher en disant : Je donneray deulx blans, et pour ce que plusieurs sont et ont été scandalisés d'icelle proposicion, croiant nostre temps à jeuner le karesme selon l'intencion de l'église, en reparant le scandale je dis et confesse, promectz dire et confesser, sans jamaiz aller au contraire, que nous sommes tenus et obligés à jeuner le karesme, selon l'intencion et commandement de l'eglise, sur peine de peché mortel et aultrement seroit dire asserción faulse, scandaleuse, contraire à bonnes meurs et derogant à la coustume de l'eglise universelle et à la doctrine et determinacion des docteurs.

VIII. Item confesse avoir dit la VIIIe proposicion qui en suit que : Depuis le pape Silvestre l'eglise de Romme n'est plus l'eglise de Dieu, maiz de Cesar et d'argent. Et ay dit ces parolles en recitant l'oppinion d'ung grant docteur, nommé Wiclef, que croiaye, ainsy que ay affirmé estre catholique et n'avoir esté reprouvé par l'eglise. J'ay mal dict en preschant au peuple ladite proposicion, car je la confesse faulse, injurieuse du saint siege apostolique et heretique, et ja pieça condamnée par l'eglise et ne debvoie en sermon publier, alleguer ou reciter opinion d'aulcun heresiarche, ne appeler grant docteur en donnant faveur aucunement à ses erreurs ou à l'auctorité de son nom.

IX. Item confesse avoir dict la IXe proposicion en allegant aultruy ainsy qu'il s'en suit, que : On doibt faire son profit des legendes des sainctz comme des croniques de Franche. Par quoy n'ay voulu entendre, ne dire, que soions plus tenus à croire les legendes des sainctz, singulierement de ceulx qui sont canonizés, que les croniques de Franche, car aultrement dire seroit affermer proposicion faulse, offensive de cueurs devotz, et derogant a l'auctorité de l'eglise.

Et ceste revocacion, confession ou reparacion j'ay faict et faictz

par l'ordonnance, commandement et sentence de reverend pere en Dieu et mon tres honoré seigneur monsieur l'evesque de Paris, en conseil et advis aux maistres et docteurs de la faculté de theologie et aultrez sages, pour garder la verité et integrité de la foy catholique, pour la seurté de vos consciences et salut de vos ames, suppliant tres humblement à mon dit seigneur qui luy plaise de sa benignité me pardonner et faire grace.

Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto, mensis vero junii die penultima, que fuit apostolorum Petri et Pauli festivitas, per reverendum in Christo patrem dominum Ludovicum Parisiensem episcopum, apud eamdem ecclesiam Parisiensem sollempnes ac generales processiones celebrate fuerunt, in quarum predicatione publica prescriptus magister Johannes Laillier, tamquam per diffinitivam sententiam per eumdem reverendum patrem judicialiter contra eumdem, de qua non appellavit, et hoc ad prosequucionem sacre facultatis theologie studii Parisiensis latam astrictus omnia et singula, ac de verbo ad verbum, prout scripta sunt et in simili codice, alta et intelligibili voce, apud eos qui audire potuerunt, ex ore suo protulit, me subscripto hoc duplum seu copiam ad suum codicem tenente, audiente et collacionem faciente, ac ex ordinacione ejusdem reverendi patris assistente Johanne Hue ejusdem, insignis ecclesie Parisiensis penitenciario, etc.

DÉMOLITION DE LA GROSSE TOUR DU CHATEAU DE CORBEIL EN 1714.

On sait qu'il existait autrefois un château-fort à l'entrée du pont de Corbeil, du côté des faubourgs ; l'emplacement en est encore indiqué aujourd'hui par les deux petites places carrées qui occupent, à cet endroit, la droite et la gauche de l'entrée du pont. Celle de droite, en venant de la ville, porte encore le nom de place de la *Tournelle* ou *Tourelle*, qui indique son origine, et les deux grands murs qui les soutiennent, en baignant leurs pieds dans la Seine, indiquent bien des restes de fortifications.

On voit ce château, déjà ruiné, sur la vue de Corbeil par Chastillon, gravée au XVIIe siècle ; on le retrouve aussi, mais dans un état plus lamentable encore, sur une charmante petite estampe de Flamen, un peu postérieure à celle de Chastillon, et qui porte pour titre : *Le vieil chasteau et partie du pont de Corbeil veu du costé de Seinemont.* La première de ces estampes nous montre ce château séparé de la terre ferme par un fossé qui le contourne ; ce fossé qui était alimenté par l'eau du fleuve, dont il était en quelque sorte une dérivation, existe encore aujourd'hui à l'état de souterrain et établissait, postérieurement à la destruction de la forteresse, une communication entre les deux petits ports qui sont immédiatement en aval et en amont du pont;

divisé maintenant en plusieurs parties, ce souterrain sert de caves à quelques maisons de ce quartier.

En 1714, la grosse tour du vieux château, celle qui occupait la petite place de la *Tournelle*, actuellement plantée d'arbres, se trouvait dans un état de délabrement qui était une menace permanente pour les passants, toujours nombreux à cet endroit, et le représentant de l'autorité centrale, d'accord avec la municipalité de la ville, entreprit de la faire démolir.

Ce fut le commencement de la destruction de cette vieille forteresse dont l'origine remontait à une époque très lointaine et qui était contemporaine peut-être des commencements de Corbeil ; le siège de 1590, par le duc de Parme, en avait déjà commencé la ruine; cette démolition de 1714 en enleva une partie importante, certainement la plus pittoresque, et fut le prélude de sa disparition totale, qui eut lieu vers la fin du XVIII[e] siècle, ne laissant que les substructions que nous voyons aujourd'hui.

Les pièces suivantes tirées des archives de la ville de Corbeil nous font assister aux préliminaires de la démolition de la grosse tour du château de cette ville.

A. Dufour.

I.

A Messieurs les Maire, lieutenant et eschevins de la ville de Corbeil.

Vous remontre le Procureur du Roy de l'hostel de ville qu'une des tours du vieil chasteau qui est à main gauche en entrant dans la ville par le fauxbourg Saint-Léonard, proche et à costé de la porte qui sert d'entrée à la dite ville et de sortye d'icelle par le dit faubourg, estant remplye d'ouvertures considérables et crevée de toutes parts, elle menace d'une chutte prochaine, ce qui pouroit causer du domage et mesme écraser ceux qui entrent et qui sortent par la dite porte, c'est pour quoy le dit Procureur du Roy est obligé de vous donner la présente requeste.

A ces causes vous requiert, Messieurs, le dit Procureur du Roy qu'il vous plaise ordonner qu'à sa diligence il sera incessamment mis ouvriers et massons pour faire la démolition de la dite tour en telle sorte que le publique n'ayt plus lieu de craindre la chute de la dite tour et que les matéreaux qui proviendront de la dite démolition seront vendus après trois publications, que sur le prix qui proviendra de la vente d'yceux, les ouvriers et massons seront payez et le surplus mis entre les mains du greffier du dit hostel de ville, en attendant la destination qui en sera faite. Et vous ferez bien.

Signé : Paumier.

Plus bas et d'une autre écriture on lit la note suivante :

Nous, avant faire droit sur la présente requeste, ordonnons que la tour en question sera vue et visitée par André Pouillot, maître masson

et jurée expert demeurant à Corbeil, pour connoistre si elle est en un péril évident d'une prochaine chûte, dont il nous fera son rapport qui en contiendra l'état.

Fait ce 27 janvier 1714.

Signé : Mesnard.

II.

L'an mil sept cent quatorze, le vingt-huitième jour de janvier, j'ay, André Pouillot, maître maçon, entrepreneur et juré expert, demeurant au faulbourg de Saint-Léonnard de Corbeil soussigné, certiffié qu'en vertu de l'ordonnance de Messieurs les Maire, lieutenant et eschevins du dit Corbeil en datte du vingt-sept du présent mois, étant la dite ordonnance rendue sur la requeste de Monsieur le Procureur du Roy de l'hôtel de la dite ville, j'ay me suis transporté en un lieu appelé le Vieil-Château, situé au dit faulbourg de Saint-Léonnard de la dite ville, où estant, j'aurois veu, visitté et examiné une grosse tour ronde qui est attenant le passage du petit pont qui conduit au grand pont et dans la dite ville. Et après l'avoir veue et visittez de touttes parts, j'ay remarqué que la dite tour est entièrement en ruine et que la partie qui est du côté du chemain et pont qui conduit du faulbourg dans la dite ville est entrouverte, dévercée, corrompue, penchante et menassant ruine totale de fond en comble et ne peult plus subsister aulcunement en l'état qu'elle est présentement ; et venant à tomber, comme elle le pourra faire au premier dégel ou temps humide qu'il fera, elle pouroit causer un préjudice considérable aux voituriers et harnois qui y passent journellemeut et par sa chutte elle empescheroit la liberté du commerce des voituriers par terre et même d'aporter aulcuns grains en la dite ville du côté de la Brie.

Pourquoy mon avis est qu'il est absolument nécessaire pour évitter un péril éminent (*sic*) dont le public est menassé par la mauvaise qualité de la dite tour, d'y mettre des ouvriers incessamment pour en démolir la partie qui est du côté du dit chemain et pont, ne pouvant plus subsister en l'état qu'elle est. Laquelle démollition coustera la somme de cent cinquante livres, et après laquelle démollition faite, il conviendra de jetter et transporter les immondices et démollitions qui en proviendront dans les fossez, qui sont attenant, pour rendre le chemain libre aux passants. Ce que j'ay certiffié d'abondant vray et véritable, en foy de quoy j'ai signé le présent procest-verbal de visitte pour servir et valloir ce qu'il appartiendra ainsy que de raison.

Signé : A. Pouillot.

III.

30 janvier 1714.

A Messieurs les Maire et eschevins de la ville de Corbeil.

Vous remontre le Procureur du Roy que par le rapport d'André Pouillot, juré-expert nommé par vostre ordonnance du 27 janvier dernier, la chute prochaine de la tour qui est au vieil chasteau de cette ville, proche l'entrée d'icelle du costé de la Brie, estant assurée, à ces causes requiert le dit Procureur du Roy qu'il vous plaise, Messieurs, ordonner que la dite tour sera abbatue et démolie par ouvriers qui seront pris à cet effet à la requeste et diligence du dit Procureur du Roy, pour après la dite démolition estre les dits ouvriers payés de la somme qu'il conviendra sur les deniers communs de l'octroi de la dite ville, à ce faire le receveur contraint, quoy faisant déchargés, et vous ferez bien.

Signé : PAUMIER.

Plus bas se trouve la note suivante :

Nous, ayant égard à la présente requeste et réquisitoire du Procureur du Roy, veu le rapport d'André Pouillot, juré-expert, par nous nommé d'office du 28 janvier dernier, par lequel appert que la partie de la tour qui est le long du chemin du faulbourg à la ville est dans un péril éminent d'une chutte prochaine qui seroit fort préjudiciable au public.

Nous, pour éviter la dite chutte et les accidens qui en arriveroient, ordonnons que la dite partie de la dite tour qui menace ruine sera incessamment démolie par ouvriers qui y seront employez par le dit Procureur du Roy et à sa dilligence, lesquels seront payez de leurs paines sur les deniers d'octroy de cette ville et faulxbourgs, à l'effet de quoy sera dellivré une ordonnance suivant et ainsy qu'il appartiendra.

Faict ce 30 janvier mil sept cent quatorze.

Signé : MESNARD. — GUYMARD.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

173. Documents relatifs à la révision des règlements sur les constructions et à la salubrité intérieure des bâtiments dans Paris. In-4°, 432 pages. Paris, Charles de Mourgues frères.

174. Rapports et pièces justificatives de la commission d'assainissement des cimetières de Paris. In-4°, 128 pages, figures. Paris, Paul Dupont.

175. Bezançon (F.). — Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine depuis 1872 jusqu'à 1877 inclusivement. In-4° de 996 pages, 1 planche. Paris, Chaix.

176. Rapport annuel des commissions locales du département de la Seine pour l'exercice 1880, sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie. In-4°, 228 pages. Paris, Chaix.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome XI, 1re partie. Beauvais, 1880, in-8°, 288 pages et 9 planches.

Renet (l'abbé). — Les fouilles de Hermes, 1878-1879; pp. 5-155 (6 pl.).

Notice détaillée des fouilles exécutées depuis 1877 par M. l'abbé Hamard, curé de Hermes; M. Renet donne la description de tous les objets découverts dans le cimetière gallo-romain de Hermes : tombes en pierre, vases funéraires, armes, plaques de ceinturons, objets de toilette et divers : agrafes, fibules, etc. L'inscription qui se remarque sur l'une des plaques de ceinturon ne donne point le nom du fabricant, il semble qu'on doive la lire [*Vi*]*vat qui fecit* et non *Vatqui fecit* (p. 95, pl. VI, 1). La seconde partie du travail de M. Renet est en grande partie consacrée à l'exposé de la discussion relative à l'inscription latine de Hermes, reproduite en fac-similé.

Deladreue (L. E.). — Histoire de l'abbaye de Lannoy (ordre de Cîteaux). Suite; pp. 156-236.

C'est la suite du *Cartulaire* de l'abbaye de Lannoy reconstitué par M. Deladreu; les 87 premières pièces, allant de 1136 à 1180, ont paru dans ces *Mémoires* en 1879; dans le volume actuel se trouvent imprimées les pièces 88 à 226, qui vont de 1180 à 1218.

Charvet (Ernest). — Les dernières années d'Antoine Loisel; pages 237-259 (*portr.*).

Bonne notice consacrée aux dernières années de ce célèbre jurisconsulte, depuis 1593 jusqu'en 1617; M. Charvet y a joint la reproduction d'un petit buste en cire de Loisel, qui appartient à M. le comte d'Hérouville, ainsi qu'un autre portrait de Loisel, dont une copie se trouve au musée de Beauvais. Mentionnons aussi la publication dans cet article d'une lettre inédite de Loisel : c'est une lettre d'envoi de ses *Mémoires du Beauvaisis* au savant Besly de Fontenay-le-Comte.

Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tomes II et III. Pontoise, 1880-1881, viii-133 et xxvi-76 pages, avec 5 et 3 planches.

Tome II.

Thomas (Léon). — Un diplôme inédit de Philippe-Auguste ; pp. 1-5 (*fac.-sim.*).

M. Thomas a trouvé dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise une charte de Philippe-Auguste, qui concède à l'Hôtel-Dieu le droit d'élever un moulin sur une arche du pont de Pontoise, en échange d'un moulin, sis à Crèvecœur, démoli pour faire place aux fortifications de la ville. Cet acte qui n'avait pas encore été signalé est daté de Paris, 1198, 20e année du règne de Philippe-Auguste, il a dû être fait par conséquent entre le 1er novembre 1198 et le 17 avril 1199.

Loisel (l'abbé). — Le prieuré de Saint-Léger de Boissy-l'Aillerie; pp. 7-19.

Boury (baron de). — Gadancourt; pp. 21-25.

Courte notice sur une petite commune du canton de Marines.

Depoin (Joseph). — Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu de Pontoise; pp. 27-45.

Dans un premier chapitre M. Depoin fait l'historique de la Maison-Dieu de Pontoise depuis la fin du xiie siècle jusqu'à l'époque de S. Louis ; le second chapitre nous donne les détails de la fondation du nouvel Hôtel-Dieu par S. Louis en 1259.

Potiquet (Alfred). — Les foires et marchés du canton de Magny-en-Vexin ; pp. 47-57.

Publication de chartes et lettres patentes de différents rois établissant des marchés à Château-Neuf (1154), — à la Roche-Guyon (1493), — à Magny (1498, 1658 et 1684).

Le Charpentier (Henri). — Les Jésuites à Pontoise, recherches historiques sur l'établissement et la résidence de ces Pères et sur leur expulsion de cette ville en 1762 ; pp. 59-132.

Notice très intéressante sur l'établissement des Jésuites en 1614 à Pontoise, leurs différends avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu, et leurs tentatives pour diriger le collège de Pontoise jusqu'à leur expulsion en 1762. A la suite M. Le Charpentier a publié un très curieux « Compte sommaire du procès-verbal fait en la maison des Jésuites de la résidence de Pontoise, en vertu des arrêts du 23 avril 1762 » ; c'est un abrégé rédigé au xviiie siècle par Pihan de la Forest sur le procès-verbal officiel de la perquisition faite chez les Jésuites ; il y a joint le texte d'un « État de catholicité de Pontoise ou liste des principaux habitants de cette ville, amis ou ennemis des PP. Jésuites, chauds, froids, à ménager, à voir, à surveiller, etc., etc. », dans lequel on trouve des mentions comme celle-ci : « Bénédictins. On n'a aucun commerce avec eux ; on ne les voit qu'au premier jour de l'an. — Maubuisson. C'est une maison bien gâtée; nous n'y paroissons jamais. — M. de Saint-Liébaut, lieutenant de police ; il faut le ménager, » etc. Deux vues et plans de la résidence des Jésuites à Pontoise terminent le volume.

Tome III.

Grimot (l'abbé). — Rapport sur des instruments en silex trouvés à Nucourt, canton de Marines (pp. xix-xxi), et sur les fouilles de Chaudry, commune de Parnes (Oise); pp. xxi-xxvi, avec plan de ce cimetière mérovingien.

Potiquet (Alfred). — Armoirie des villes et des anciennes communautés du Vexin; pp. 1-8.

Armoiries des villes et des différentes communautés des Andelys, Chaumont-en-Vexin, Gisors, Magny-en-Vexin, Meulan et Pontoise, d'après l'armorial de d'Hozier.

Grimot (l'abbé). — Notice sur le menhir ou Peulvain de Gency, commune de Cergy, canton de Pontoise (Seine-et-Marne); pp. 9-14.

Depoin (Joseph). — L'église Saint-Maclou de Pontoise et le vandalisme légal; pp. 15-24.

En 1783 les marguilliers se firent autoriser « *à faire tailler les piliers dans une forme plus légère*, à supprimer l'entablement et la frise ridicule qui les coupoit par le milieu »; en 1785 « M. de Monthiers, premier marguillier, » fit « abattre un pilier en pierre de taille qui coupoit *ridiculement* en deux la principale porte d'entrée,... et qui soutenoit une petite rose *absolument inutile* qui n'étoit vû que de l'exterieur. » A côté de cela M. Depoin a trouvé dans le registre de la fabrique de Saint-Maclou de Pontoise le texte d'une délibération des marguilliers, du 9 août 1739, qui mérite d'être textuellement reproduite : « Attendu qu'il est important de répandre le plus de jour qu'il sera possible dans l'église,... l'assemblée a réglé que l'on *ôtera toutes les vitres peintes* qui se trouvent dans l'étendue de la dite église pour y substituer des *panneaux de verre blanc.* »

Loisel (l'abbé). — Notes sur le vandalisme dans les campagnes; pp. 25-28.

Actes de vandalisme à la Villeneuve près Pontoise, à Mézières, au Perchay, au Bellay, à Bréancon; destruction d'un ancien manoir à Ableiges.

Thomas (Léon). — A propos d'étymologies; pp. 29-32.

Observations relatives à Enghien et Vauréal.

Sarazin (Camille). — Hallincourt (Oise), au commencement du xvie siècle. Pierre Le Gendre. — Le château. — Le village et le parc. — La seigneurie. — Le mobilier du château; pp. 33-75.

A la suite d'une monographie du château d'Hallincourt, acheté en 1488 par le trésorier de France Pierre Le Gendre, et d'une liste des seigneurs qui ont possédé ce domaine depuis le commencement du xve siècle jusqu'en 1789, M. Sarazin a publié un très important inventaire du mobilier du château d'Hallincourt, fait au décès de Pierre Le Gendre en 1525 (p. 43-68), et deux extraits, relatifs à la vaisselle d'argent et aux bijoux, de l'inventaire du mobilier de l'hôtel de la rue des Bourdonnais, à Paris, où était mort le seigneur d'Hallincourt. Deux vues du château d'Hallincourt accompagnent cette notice.

H. O.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Seine-et-Oise.

L'Abeille de l'arrondissement de Corbeil, journal républicain, littéraire, administratif, judiciaire et commercial, paraissant les jeudis et dimanches.

Antérieurement au 26 juin 1880 l'*Abeille de Corbeil* ne contenait que des annonces et paraissait tous les samedis ; elle est devenue bi-hebdomadaire à partir du 28 août 1881.

D[elaunay] (A.). — La bataille de Montlhéry, 16 juillet 1465, avec reproduction d'une ancienne gravure.

Dufour (A.). — Chronique rétrospective de Corbeil.

Sous ce titre M. A. Dufour publie une série de notices intéressant l'histoire de Corbeil. Voici la nomenclature des articles parus jusqu'au 31 décembre 1881 :

Relation du siège de Corbeil par le duc de Parme en 1590.

Relation extraite et traduite de l'ouvrage intitulé : *De rebus in Gallia gestis ab Alexandro Farnesio Parmæ et Placentiæ duce III*, du jésuite Dondini de Bologne (Nuremberg, 1675), avec la reproduction d'un portrait du duc de Parme et de la grande planche du livre de Dondini représentant l'assaut de Corbeil.

Journal d'un bourgeois de Corbeil (1738-1741).

Publié avec introduction et notes d'après un manuscrit inédit.

L'église Notre-Dame de Corbeil.

Le château de Corbeil en 1714.

La prise du château de Savigny-sur-Orge en 1590, d'après de La Barre.

Corbeil, résidence royale, d'après T. Pinard.

Un atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658.

Article déjà publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* sous le titre de : Une fabrique de liards à Corbeil.

La halle aux grains de Corbeil, 1784-1881.

Le cloître de Saint-Spire de Corbeil. — Une charte de la reine Adèle (1203).

La reine Isburge.

Une description de Corbeil au XVIe siècle, tirée de Pigafetta.

Réception d'une pierre de la Bastille à Corbeil en 1791.

Procès-verbal officiel de la réception d'une pierre de la Bastille envoyée par Palloy.

Arrêté des représentants du peuple Delacroix et Musset, relatif à la désaffectation de deux églises de Corbeil (28 frimaire an II), extrait des registres municipaux de Corbeil.

Les registres municipaux de la ville de Corbeil.

Extraits des procès-verbaux des assemblées des 30 septembre, 1er, 8, 11, 14, 15, 17, 18, 19 octobre 1792.

D'Ansc de Villoison (né à Corbeil).

Notice biographique.

A. Dufour.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1881.

COMMUNICATIONS.

VARIÉTÉS.

TABLE MÉTHODIQUE

DE LA

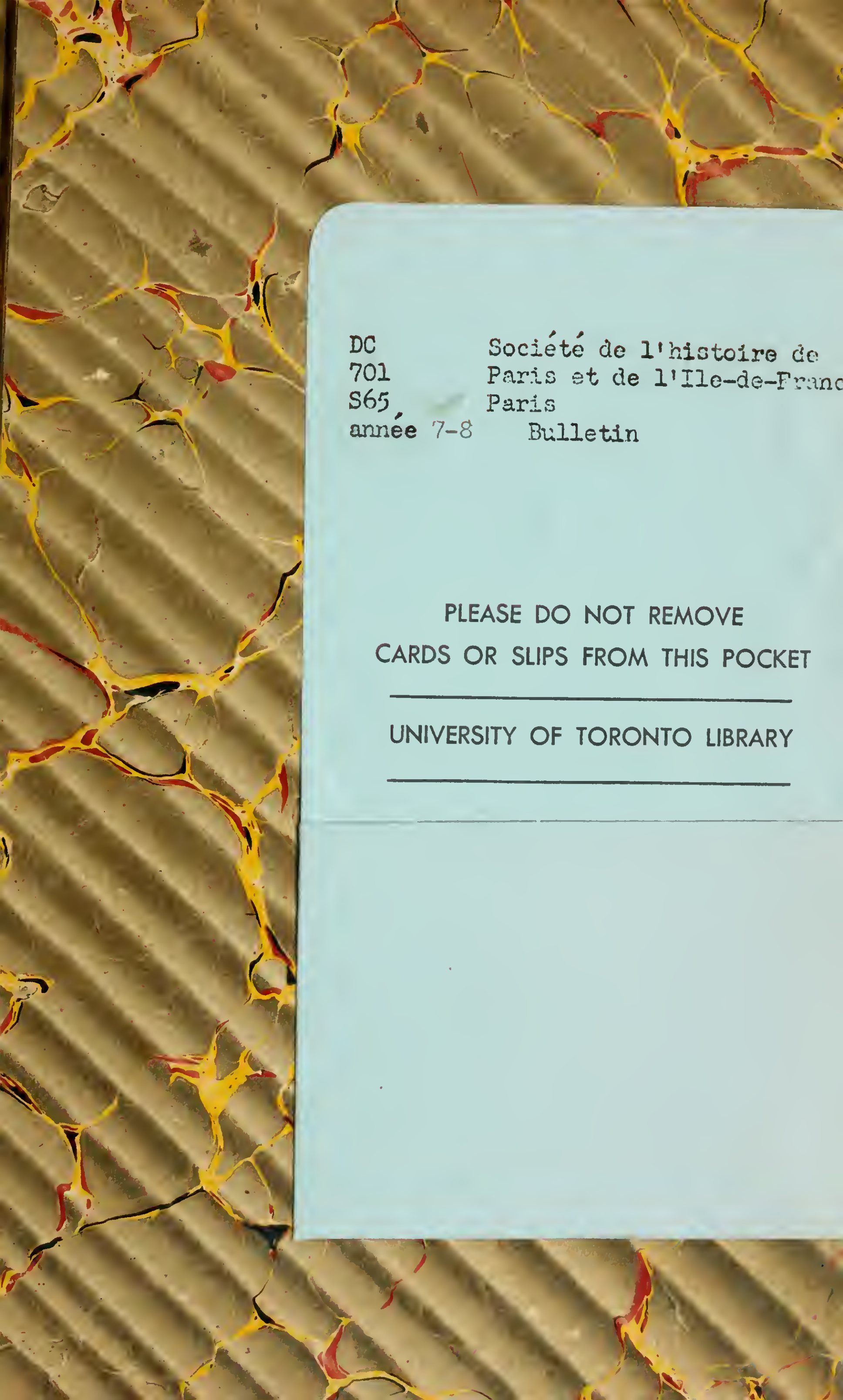
BIBLIOGRAPHIE.

PARIS.

ILE-DE-FRANCE.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.




DC
701
S65
année 7-8
Société de l'histoire de
Paris et de l'Ile-de-Franc
Paris
Bulletin
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

